THE ROYAL CANADIAN INSTITUTE

REVUE TUNISIENNE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuetunisienne10tuni

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

TOME X

1903

Au Secrétariat général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES - TUNIS

TUNIS

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis Nicolas, directeur)

2 *ter*, rue d'Alger, en face de la Résidence Générale

1903

DT
241
R45
t.10

656640
22.4.57

L'ENSEIGNEMENT DE L'ARABE

AUX ÉLÈVES FRANÇAIS

dans les établissements scolaires de l'Algérie et de la Tunisie

---

La question de l'enseignement de la langue arabe dans nos lycées, nos collèges et nos écoles primaires est à l'ordre du jour. Elle préoccupe, non sans raison, nos universitaires, et le Conseil supérieur de l'Instruction publique vient encore de s'en occuper dans sa dernière session. Une résolution importante a été prise : la langue arabe sera désormais placée sur le même rang que l'anglais ou l'allemand aux épreuves des différents baccalauréats. Nos jeunes compatriotes tunisiens et algériens pourront donc s'adonner sérieusement à l'étude de l'arabe, car ils sont maintenant assurés que leurs efforts auront une sanction aux examens qui termineront les études secondaires dans les différents cycles.

L'Institut de Carthage applaudit à cette mesure libérale qu'a prise le Ministère de l'Instruction publique, mesure qui aura pour conséquence de donner un nouvel essor aux études arabes dans le nord de l'Afrique. L'Institut a voulu être renseigné sur cette question et il s'est adressé à l'un de ses membres, M. Machuel, qui a bien voulu lui communiquer la note suivante, dont la lecture ne manquera pas d'intéresser les personnes qui s'occupent des études arabes :

« La langue arabe est incontestablement une langue difficile, d'une étude ardue, ingrate même ; elle ne procure pas à ceux qui s'y sont adonnés les satisfactions intellectuelles et morales que l'on retire, par exemple, de l'étude de l'anglais ou de l'allemand. Certes, on peut trouver dans le commerce des écrivains arabes certaines jouissances artistiques ; leurs poètes ont des pensées élevées et délicates, leurs moralistes ne manquent ni de finesse ni de profondeur ; quelques-uns de leurs historiens, en très petit nombre, il est vrai, ont su observer et analyser les faits avec une certaine hauteur de vues ; leurs narrateurs sont incomparables ; mais aussi, que de lacunes dans leur littérature ! On peut même dire que tout ce qui contribue à réformer les mœurs, à élever le niveau moral, à toucher les âmes, à inspirer les nobles pensées et les belles actions, lui fait défaut. Ainsi, elle ignore la comédie, la tragédie, le drame, la satire, l'épître. Par contre, elle a approfondi jusqu'à l'extrême subtilité l'étude de la grammaire syntaxique, de la métrique, de la rhétorique, de la logique en commentant les auteurs grecs, envisagés comme de vrais oracles. Le droit, la théodicée occupent encore, dans l'enseignement des Arabes, une place prépondérante, alors que les sciences y sont

restées de plusieurs siècles en retard, car les musulmans se contentent de conserver pieusement, sans l'enrichir ni le perfectionner, leur vieux fonds de connaissances. Par suite, très nombreux sont les ouvrages didactiques, en prose et en vers, sur la conjugaison, sur la syntaxe, sur le droit, sur les tropes, sur la logique, sur la prosodie, que sais-je encore? qui sont toujours en usage en pays orientaux. (1)

« On peut apprécier, par suite, l'influence que pourrait avoir sur le développement intellectuel et littéraire de nos jeunes Français l'étude de l'arabe ancien, et juger par là du peu de profit qu'ils retireraient des efforts consacrés à cette étude. Ajoutons à cela que certains professeurs s'évertuent encore comme à plaisir à la compliquer; il semble qu'à leurs yeux la grammaire arabe serait mal enseignée si les termes grammaticaux — qui pour la plupart cependant ont leurs équivalents dans notre langue — ne recevaient des noms rébarbatifs. Il y a de quoi déconcerter et décourager les écoliers lorsqu'ils entendent parler, par leurs maîtres, d'inchoatifs, d'énonciatifs, de permutatifs, de particules copulatives, d'aoriste apocopé, etc., etc. Quel intérêt peuvent-ils porter à un enseignement qui se présente à eux avec ce cortège de termes inconnus à formes étranges? (2)

« Aussi, à notre avis, l'étude de l'arabe ancien et de sa littérature doit rester (les bons esprits l'admettront sans peine) l'apanage de quelques individus auxquels leur situation de fortune ou leurs goûts laissent suffisamment de loisirs pour approfondir une pareille matière. Si, chaque année, cinq ou six de nos compatriotes se sentent poussés vers cette étude, nous pouvons être assurés que ce contingent fournira un nombre suffisant d'orientalistes. La science et notre amour-propre national seront ainsi satisfaits.

« Mais l'étude de l'arabe doit avoir, pour les Français qui habitent des colonies où les indigènes parlent cette langue, une portée tout autre. Nous possédons un empire musulman extrêmement étendu

(1) Depuis plusieurs années, d'excellents esprits réagissent avec énergie, en Orient, contre cet état de choses. Des méthodes nouvelles pour l'enseignement de l'arabe aux musulmans ont été préconisées avec succès; de nombreuses publications sur les sciences modernes ont été entreprises; des journaux, des revues scientifiques et littéraires, des ouvrages de vulgarisation ont été imprimés en Egypte, en Syrie, en Turquie, qui ont contribué à élever le niveau intellectuel des Arabes.

En Tunisie aussi, bien des indigènes éclairés souhaitent que les méthodes surannées et stériles employées dans l'enseignement de l'arabe soient modifiées et que les études portent sur des matières mieux en rapport avec les nécessités modernes.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que, dans nos colonies du nord de l'Afrique, les écoliers français qui apprennent l'arabe ne font pas tous des études secondaires; que, souvent, les langues mortes leur sont étrangères et qu'il leur est, par suite, difficile de comprendre et de retenir des termes qui, à la rigueur, pourraient être employés avec des élèves ayant fait du latin et du grec. Je sais bien qu'on peut m'objecter que ces termes ont été créés pour mieux exposer le système grammatical arabe tel que l'ont conçu les grammairiens musulmans. A cela je répondrai qu'il sera loisible plus tard à ceux des arabisants qui auront acquis une connaissance suffisante de la langue d'étudier la grammaire dans les traités arabes et de se familiariser avec les termes techniques employés dans ces traités.

et comprenant des millions de sujets soumis à la loi religieuse du Coran. Nous avons donc un intérêt politique et commercial à connaître, non seulement la langue vulgaire qu'ils parlent, mais aussi, et par son intermédiaire, leurs mœurs, leurs usages, leurs sentiments religieux, leurs goûts et leurs besoins. Ces indigènes musulmans sont-ils tous des lettrés connaissant à fond leur langue? Bien loin de là! On peut au contraire affirmer que les savants, parmi eux, constituent une infime minorité; et même, chez ceux-ci, en quoi consiste la science? Dans la connaissance approfondie du droit, de la théologie, qui en est la source, et de la grammaire. Peu de musulmans s'adonnent aux études vraiment littéraires; elles ne constituent pour eux qu'un accessoire sans grande importance, et il n'est pas rare d'entendre un savant musulman critiquer avec sévérité ceux qui cultivent la poésie ou qui se plaisent à la lecture d'ouvrages de pure imagination. On peut donc poser en principe que la plupart de nos sujets ou protégés musulmans sont dépourvus d'instruction. Or, c'est avec eux que nous devons avoir des relations; c'est eux que nous coudoyons dans nos colonies et que nous devons utiliser dans notre intérêt et dans le leur. C'est, par suite, la langue qu'ils parlent entre eux qu'il nous faut posséder pour arriver aux résultats que nous nous proposons.

« Voilà, je crois, le problème posé; cherchons-en la solution.

« Quelle est cette langue dont se servent les indigènes dans leurs relations orales? C'est de l'arabe, incontestablement, mais un arabe dépourvu de toutes les difficultés qui compliquent l'arabe écrit.

« Pour la facilité de l'exposé qui va suivre, nous l'appellerons *arabe parlé ou vulgaire* (peu importe, du reste, l'épithète), en opposition avec l'arabe que l'on écrit et que nous appellerons *arabe régulier ou littéraire*. Car nous sommes bien en présence de deux langues distinctes, dont le fond est le même, mais dont les procédés sont différents. L'arabe littéraire est une langue synthétique, à inflexions, à syntaxe compliquée, fondée sur l'emploi délicat de particules à influences variées; l'arabe parlé, au contraire, est une langue analytique, à procédés extrêmement simples, dans laquelle la syntaxe est presque rudimentaire, qui n'a plus de déclinaisons et dont la conjugaison ne comprend plus qu'un nombre de temps très restreint, sans l'emploi de particules. L'arabe littéraire, tel qu'il était parlé, paraît-il, par certaines tribus de l'Arabie, était d'un maniement trop délicat pour être maintenu dans toute sa pureté par la plupart des peuplades arabes et surtout par les étrangers qui ont été soumis à la loi coranique. En outre, les conquérants sortis de l'Arabie ont rencontré en Syrie, en Egypte, dans le nord de l'Afrique, des populations qui parlaient d'autres langues sémitiques ou qui, depuis longtemps, étaient en relation avec des peuples sémites. Par suite, en admettant même

que la plupart des conquérants musulmans, sortis de l'Arabie, aient parlé dans toute sa pureté et sans étude préalable la langue du Coran, cette langue devait fatalement, au contact des étrangers, s'altérer, se déformer et s'appauvrir, malgré l'accroissement du nombre des vocables. Les acceptions des mots devaient se modifier, s'étendre ou se restreindre, des expressions nouvelles devaient naître, d'autres tomber en désuétude ; et il est même probable que, si le Coran n'avait pas servi de trait d'union, s'il n'avait pas dû être obligatoirement appris en langue arabe, celle-ci serait réduite à l'état de langue morte.

« L'arabe parlé est donc bien une langue, qui a ses règles précises et fixes, sa conjugaison, sa syntaxe, ses pronoms, ses particules, sa grammaire en un mot. Cette grammaire est, en réalité, la même dans toute l'Afrique mineure, c'est-à-dire dans toutes nos possessions de l'Algérie et de la Tunisie ; il ne faudrait pas croire que nous nous trouvons en présence de dialectes différents ; ce qui varie, à l'infini, pourrait-on dire, ce sont les mots de terroir, ce sont les idiotismes, les expressions ou acceptions propres à telle ou telle région. Voilà ce qui a pu faire croire que la langue arabe variait d'une province à l'autre. Mais, si les vocables sont souvent différents, il en est qui sont compris partout, parce qu'ils sont du domaine de l'arabe régulier. Je pourrais en citer de nombreux exemples. Ainsi, le verbe *fermer* se dira, à Oran, *bella* (1) ; à Tunis, *sekker* (1) ; mais à Tunis, comme à Oran, comme à Alger, comme dans tout pays de langue arabe, le mot *r'eleq* (1) sera compris, parce qu'il appartient au domaine de l'arabe régulier ; le mot *oiseau* se dira, à Oran, *oual* (1) ; à Tunis, *asfour* (1) ; mais le mot *tir* (1) sera compris partout ; un *âne* se dit à Constantine *dabb* (1), à Tunis *behim* (1), mais le mot *hemâr* (1) sera compris dans ces deux villes.

« Tirons de ces faits quelques conclusions sur lesquelles nous établirons les principes de l'enseignement qu'il nous faut donner dans nos établissements scolaires aux jeunes Français qui sont appelés à vivre dans notre colonie :

« 1° Les indigènes, instruits ou non, emploient, pour exprimer oralement leurs pensées, les mêmes mots, les mêmes expressions, qui peuvent varier suivant les régions, mais qui appartiennent, pour la plupart, au fonds même de la langue arabe ;

« 2° La conjugaison, les pronoms, la construction de la phrase, la grammaire, en un mot, sauf de très légères modifications, sont les mêmes dans toute l'Afrique mineure ;

« 3° Même lorsqu'ils font leurs cours d'arabe littéraire, les professeurs emploient la langue parlée pour se faire comprendre de leurs

(1) حمار - بهيم - دابّ = طير - عصفور - وعّل = غلق - سكّر - بلّع

auditeurs. S'ils se servaient de l'arabe littéraire, ils ne seraient pas compris;

« 4° Les lettrés constituent actuellement une très petite minorité. Il en est même peu parmi eux qui écrivent leur langue d'une façon correcte.

« Il semble donc évident que nous devons commencer l'étude de l'arabe par la langue parlée. Nos compatriotes, en effet, ont besoin de communiquer par la parole avec les musulmans; c'est avec des commerçants, des ouvriers, des agriculteurs, des employés indigènes de toutes sortes, des voyageurs, qu'ils seront en contact; ils auront donc un intérêt majeur à les comprendre et à se faire comprendre d'eux. Or, l'étude de l'arabe parlé peut être conçue de telle façon que, bien loin de nuire à celle de l'arabe littéraire, elle la prépare, au contraire, et la facilite. On peut en rédiger les programmes de telle sorte que rien de ce qui aura été appris ne soit inutile; bien plus, que toutes les connaissances acquises servent à l'étude de l'arabe écrit. Oserait-on avancer, par exemple, qu'un indigène musulman, âgé de treize ou quatorze ans, soit moins à même d'apprendre rapidement l'arabe écrit qu'un étranger, sous prétexte que cet indigène sait l'arabe parlé ? Ce serait absurde. Or, un enfant français qui aura suivi jusqu'à cet âge un enseignement rationnel, méthodique de l'arabe parlé, pourra aborder l'étude de l'arabe écrit dans les mêmes conditions que ce jeune indigène. Je dirai même qu'il sera dans des conditions bien meilleures, car toutes les règles de grammaire qu'il aura apprises, tous les mots qu'il aura retenus et dont il connaîtra l'orthographe lui serviront.

« Il n'est peut-être pas inutile de donner ici quelques exemples pour faire la preuve de ce que j'avance. J'ai dit que la plupart des mots de l'arabe parlé étaient du domaine de l'arabe écrit; mais ces mots ont perdu le plus souvent leurs voyelles régulières; or, comme, dans le système d'écriture arabe, les voyelles ne sont pas écrites, que les consonnes seules subsistent, ce sont donc les consonnes qui constituent habituellement l'orthographe des mots. Ainsi, le mot *livre* se dit régulièrement *kitâb* (1), pluriel : *koutoub* (1) (je laisse de côté à dessein la désinence finale, qui varie suivant le cas); dans le langage, on prononce : *ketâb*, pluriel : *ketoub* (1); *homme* se dit *radjoul* (1), pluriel : *ridjâl* (1); dans le langage : *radjel*, pluriel : *redjal*; *fille* : *bint* (1); dans le langage : *bent*; *grand* : *kabir* (1); dans le langage : *kebir*; *clé* : *miftâh* (1); dans le langage : *meftâh*; *paille* : *tibn*; dans le langage : *teben*, etc.,

(1) كِتاب pl. كُتُب (vulg. كتاب pl. كتب) - رَجُل pl. رِجال (vulg. رَجل pl. رجال) - بِنْت , كَبير , مِفْتاح (vulg. بنْب , كبير , مفتاح)

etc. L'orthographe, c'est-à-dire la constitution du mot en consonnes, est absolument la même.

« Quand un élève aura soigneusement appris à former les participes, les noms de métiers, les noms d'instruments, les noms de lieux, les diminutifs, les adjectifs dans le langage, il saura les former dans l'arabe régulier; il n'aura plus à apprendre que les voyelles qui caractérisent chaque forme de ces mots, ce qui est l'affaire de très peu de temps. De même, en ce qui concerne la conjugaison, il aura, sauf quelques exceptions, à compléter, mais non à oublier, ce qu'il aura appris. Le duel, le féminin pluriel ne sont plus employés dans le langage, il devra les étudier. — Il en est de même des pronoms.— Quant à l'orthographe, elle suit, pour les verbes, les mêmes principes que ceux que je viens d'exposer pour les noms. *Il a écrit* se dit régulièrement : *kataba*[1]; dans le langage, on prononce : *keteb;* mais les consonnes sont les mêmes; *il a été malade* se dit : *marida*[1]; dans le langage : *mered ; il a été grand : kaboura*[1]; dans le langage : *keber; il s'est brisé : takassara*[1]; dans le langage : *tekesser; ils se sont séparés : iftarakoû*[1]; dans le langage : *efterekoû,* mais, je le répète, les consonnes restent les mêmes; l'élève saura les écrire sans commettre d'erreur. On voit donc que les professeurs français qui ont codifié, en quelque sorte, les règles du langage, ont obtenu au moins ce résultat de faciliter dans une très large mesure une étude qui, sans cela, serait d'une aridité et d'une difficulté considérables. On peut, grâce à ce système, rendre cette étude intéressante et agréable jusqu'à un certain point, en permettant aux élèves de faire des versions et des thèmes gradués, et, plus tard, de travailler sur des textes plus ou moins difficiles; ces textes peuvent rouler sur toutes sortes de sujets (historiettes, fables, narrations, légendes, proverbes, dialogues, etc., etc.).

« Enfin, dans le cours de ses études, le jeune arabisant aura appris des quantités de termes, de locutions, d'expressions administratives, judiciaires, religieuses qui sont bien du domaine de l'arabe littéraire, mais que tout indigène, même illettré, connaît.

« Soyons donc bien persuadés que tout élève français qui manie facilement l'arabe parlé, qui l'a étudié méthodiquement, d'après les principes que je viens d'exposer, arrivera très rapidement à comprendre l'arabe écrit. Il ne lui faudra que quelques semaines d'étude de la grammaire de l'arabe littéraire pour pouvoir lire, presque à livre ouvert, les *Mille et une Nuits*, et il passera, par une transition facile et prompte, de cet ouvrage d'un style généralement correct, mais

(1) كَتَبَ , مَرِضَ , كَبُرَ , تَكَسَّرَ - اِفْتَرَقُوا vulg. كتب , مرض , كبر , تكسّر , افترقوا

simple, à des textes plus difficiles. J'en ai fait l'expérience bien des fois et je pourrais citer de nombreux arabisants qui ont dû à cette méthode d'avoir appris, sans grands efforts, l'arabe écrit. La méthode opposée, qui consisterait à enseigner immédiatement aux enfants l'arabe régulier, serait illogique et inféconde ; car, je dois le dire aussi, avec toute la conviction dont je suis capable, s'il est exact que tout individu qui sait bien l'arabe parlé arrive facilement à apprendre l'arabe régulier, la réciproque n'est pas vraie ; ceux qui savent l'arabe écrit l'ayant appris en Europe à un âge déjà avancé, n'acquièrent pas rapidement l'habitude de l'arabe parlé ; et il me serait facile de citer des orientalistes, de grande valeur du reste, qui, malgré un contact prolongé avec des indigènes, n'ont pas pu se familiariser avec leur langage et arriver à le manier facilement. N'en résulterait-il pas chez eux, peut-être à leur insu, une tendance à déconseiller l'étude de l'arabe parlé ?

« Une dernière remarque et une dernière réflexion avant de me résumer et d'indiquer, dans leurs grandes lignes, les programmes à établir : Les indigènes instruits dans leur langue sont très rares ; il en est peu qui l'écrivent correctement ; lorsqu'un musulman prend la plume pour rédiger une lettre, un écrit quelconque, il a bien la prétention de le faire en arabe régulier ; mais, comme il le connaît mal, il ne sait pas faire le départ entre les mots et les expressions du langage et ceux de l'arabe littéraire ; par suite, son style fourmille d'erreurs grammaticales grossières et de barbarismes qu'on ne peut distinguer et comprendre que si l'on connaît bien l'arabe parlé. C'est ce qui rend si souvent difficiles la lecture et l'intelligence des textes écrits par nos Arabes algériens : ces textes sont lus et compris plus rapidement par un modeste interprète qui a la pratique du langage que par un orientaliste.

« Ma dernière réflexion est celle-ci : Voilà plus de soixante-dix ans que nous possédons l'Algérie, et nous en sommes encore à discuter la façon dont nous devons étudier la langue des indigènes. N'est-il pas temps de mettre un terme à des controverses stériles et d'entrer résolument dans la voie si sagement tracée par les récentes instructions du Conseil supérieur de l'Instruction publique relatives à l'enseignement des langues vivantes ? Comprenons une fois pour toutes où est notre intérêt. Consiste-t-il à étudier l'arabe à un point de vue spéculatif dans l'unique but de goûter les écrits des Orientaux, ou bien à connaître la langue parlée par nos sujets indigènes, afin de les comprendre, de les pénétrer et de les utiliser ? Les hommes pratiques ont déjà fait la réponse.

« Je me résume :

« L'enseignement de la langue arabe dans les établissements scolaires français de la Tunisie et de l'Algérie doit être avant tout pra-

tique. Il doit préparer les jeunes Français à comprendre les indigènes dans leur langage et dans leurs écrits.

« Cet enseignement sera donné de telle sorte qu'il amène les étudiants à parler couramment l'arabe vulgaire.

« La langue arabe devra avoir la même importance que l'anglais et l'allemand, c'est-à-dire être acceptée non seulement aux épreuves orales pour le baccalauréat des sections *latin-grec, latin-sciences,* mais aux épreuves écrites des sections *latin-langues* et *sciences-langues.* Il serait regrettable qu'elle fût mise en état d'infériorité sur ce point.

« Aux épreuves orales du baccalauréat des deux premières sections, les interrogations devront porter : 1° sur le langage, afin de s'assurer que le candidat est à même de soutenir une conversation d'un ordre d'idées simples avec un indigène ; 2° sur les éléments de l'arabe écrit et sur l'explication d'un texte littéraire facile.

« Les épreuves écrites du baccalauréat des deux autres sections pourront être semblables à celles qu'on demande aux candidats qui présentent l'anglais ou l'allemand. L'examinateur devra tenir compte de la difficulté qu'offre l'étude de l'arabe. L'usage des dictionnaires sera autorisé.

« En 6e, 5e et 4e on ne devra enseigner que l'arabe parlé, mais de telle sorte que les notions apprises servent à l'étude de l'arabe régulier, ce qui est facile. Dès la classe de 6e le professeur devra faire ses leçons en arabe : il lui appartiendra de rester, dans le choix de ses mots et de ses expressions, à la portée de ses élèves. Dans la classe de 4e les textes qu'on donnera à traduire aux élèves seront choisis de telle sorte qu'ils contribuent à faire connaître les mœurs, les usages, la religion des musulmans.

« On commencera en 3e l'étude de l'arabe régulier, tout en continuant celle de l'arabe parlé. Cette étude sera plus développée pour les élèves qui devront se présenter au baccalauréat des sections *latin-langues* et *sciences-langues.* Si l'enseignement est bien donné, on peut arriver à des résultats très satisfaisants et amener les jeunes gens à comprendre les auteurs arabes faciles et à rédiger dans un style simple mais correct.

« L. Machuel,

Inspecteur général de l'Université,
Directeur général de l'Enseignement public en Tunisie. »

LA VOITURE "ARABA"

Son utilisation comme moyen de transport des blessés et des approvisionnements en Algérie-Tunisie

L'importance accordée aujourd'hui, dans la défense, aux zones côtières du nord de l'Afrique et les événements récents de l'extrême-sud algérien rendent nécessaire la prévision de l'organisation des moyens de transport utilisables pour le matériel des formations sanitaires et pour les évacuations des malades et des blessés en Algérie et en Tunisie.

Dans un travail publié par les *Archives de Médecine et de Pharmacie militaires,* (1) M. le médecin inspecteur Robert et M. le médecin-major de 1re classe Loison viennent d'appeler l'attention des médecins militaires sur les modes de transport applicables dans l'extrême-sud algérien, et en particulier sur le transport à dos de chameau. La solution de cet intéressant problème est assurément des plus désirable, mais la question de l'évacuation continue, incessante, aussi rapide que possible des blessés, semble non moins impérieuse sur le littoral.

La crainte d'un débarquement doit faire supposer l'affluence après certains combats d'un nombre parfois considérable de blessés. Dans les régions désertiques, au contraire, en raison même de la qualité de l'ennemi à combattre, ce sont surtout des malades et des éclopés qu'il s'agit de transporter derrière les colonnes en marche. Ici, les évacuations à dos de bêtes de somme semblent s'imposer *a priori* et peuvent paraître suffisantes; là, par contre, c'est aux nécessités inhérentes à une guerre européenne qu'il faudrait faire face. Les conditions du transport des blessés et des approvisionnements des formations sanitaires sont cependant bien différentes à tous points de vue. Il est donc naturel d'en faire un exposé général en commençant cette étude.

I

Des voies de communication et de leur viabilité

En Afrique, les voies normales de communication par terre sont rares et la mer n'offrirait aucune sécurité en temps de guerre. Il n'existe pas, d'autre part, de rivières navigables. Le transport par eau ne constitue d'ailleurs, aux termes de la Notice nº 11, annexée au Règlement sur le service de santé en campagne, qu'un moyen de

(1) *Archives de Médecine et de Pharmacie militaires*, nº 12, 1900, p. 456.

fortune, dans le sens, bien entendu, qu'il n'est pas applicable partout où la nécessité des évacuations pourrait se faire sentir.

Les réseaux des voies ferrées et des routes carrossables atteignent, il est vrai, un plus grand développement en Algérie qu'en Tunisie, mais ils sont encore loin d'être comparables à ceux de la métropole. En ce qui concerne la Régence, en tout cas, les statistiques des Travaux publics montrent bien l'insuffisance de ces voies de communication.

Les chemins de fer formaient, en France, au 1er janvier 1898, un réseau de 42.438 kilomètres. La longueur des lignes ferrées tunisiennes complètement livrées aujourd'hui à l'exploitation est de 936 kilom. 800. La Tunisie ne possède, de même, que 1.600 kilomètres environ de routes classées, contre les 563.881 kilomètres existants dans la métropole.[1]

En rapportant ces longueurs aux superficies des pays, on trouve par 100 kilomètres carrés :

7 kilom. 8 de voies ferrées en France, — 0 kilom. 6 en Tunisie ;

100 kilomètres de routes classées en France, — 1 kilomètre en Tunisie.

Comme on le voit, le réseau ferré tunisien est la *treizième* partie de celui de France, tandis que les routes classées dans la Régence sont *100 fois* moins nombreuses que dans la métropole.

Quoique les routes soient plus fréquentes dans le nord de la Tunisie, région qui nous occupe plus particulièrement, on ne peut objecter que cette différence ne soit pas réelle, si on considère que les routes doublent toutes les voies ferrées, et qu'au total il n'en reste pas 700 kilomètres pour l'immense étendue de territoire qui n'est pas desservie par les chemins de fer. Pareille remarque ne saurait s'appliquer à la France, en raison du développement considérable des routes classées par rapport aux voies ferrées. En Tunisie, comme dans toute colonie d'ailleurs, le rail est la première voie de pénétration. La comparaison précédente, qui méritait explication, n'en conserve pas moins toute sa valeur.

Les routes sont non seulement rares, mais comme leur infrastructure est en général légèrement établie, elles seraient rapidement défoncées par le passage des troupes et surtout de l'artillerie et des convois ; les plus petites pluies les mettraient vite hors d'emploi. Aussi, pour éviter à l'avenir les dégradations considérables que cause la circulation sur les routes de voitures à jantes étroites, nous verrons dans un instant qu'un décret beylical interdit la mise en vente de roues d'arabas ayant moins de sept centimètres de largeur de jantes.

(1) Travail rédigé en mai 1902.

Dans la Régence de Tunis, presque toutes les voies de communication sont donc encore à l'état de pistes, d'une largeur très variable, mais généralement considérable, ne présentant que rarement des déclivités excessives. Très suffisantes pour assurer dans les temps secs la circulation facile des voitures en usage dans le pays, ces pistes sont souvent impraticables en hiver, parfois même difficiles d'accès en toutes saisons, dans les parties marécageuses, facilement submersibles, ou avoisinant les lacs assez nombreux sur le territoire de la Régence, ainsi que dans la traversée des terrains sablonneux qu'on rencontre plus particulièrement dans le voisinage de la côte Est.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler les difficultés qui se présentèrent au moment de la guerre de l'occupation de la Tunisie. Les pistes suivies alors n'ont point changé d'aspect. Des voies ferrées et des routes ont été créées depuis, il est vrai, mais elles sont encore trop insuffisantes, comme on vient de le voir, pour permettre de prévoir l'organisation du Service de Santé dans le Royaume des Beys d'après les principes réglementaires pour une guerre sur le continent européen.

Le 24 avril 1881 fut le jour fixé pour l'entrée de nos troupes dans la Régence. Les pluies furent si violentes que le général Delebecque dut retarder son départ. Les hommes, les chevaux et les vivres, tout menaçait de disparaître dans la boue. Les vallées étaient transformées en marécages, les ruisseaux formaient des rivières ; seules les montagnes étaient tenables. Pour les convois, on doit *doubler* le nombre de mulets : une seule brigade en réquisitionne 724, indépendamment de ceux de l'Etat. A chaque instant, les ordres doivent être modifiés, car un mulet qui tombe, une voiture qui verse, bouche la route, arrête pendant une heure un convoi. Les moindres oueds, transformés en ruisseaux, coupent nos communications. Les hommes eux-mêmes ne peuvent sortir de la boue.

Il est donc facile de s'imaginer l'état lamentable dans lequel pourraient se trouver, à certaines époques de l'année, même en toutes saisons, les pistes et les sentiers que devraient emprunter, le plus ordinairement, les convois de malades et de blessés, ainsi que les voitures transportant les approvisionnements des formations sanitaires. On nous concèdera par suite volontiers qu'il ne saurait venir à l'esprit de prévoir, pour traîner le matériel des ambulances derrière les troupes mobilisées de la Division de Tunisie, des fourgons du Service de Santé et surtout des voitures de chirurgie ou d'administration du modèle réglementaire en France pour les ambulances n° 1 de division d'infanterie ! Il suffirait de rappeler, pour ceux qui ne sont pas initiés au matériel du Service de Santé en campagne, que les poids de ces voitures sont respectivement les sui-

vants, d'après les indications contenues dans la nomenclature du 13 août 1899 :

	Kilos
Poids approximatif de la voiture de chirurgie.....vide	1.040
Poids approximatif de la voiture de chirurgie..... chargée	1.850
Poids approximatif de la voiture d'administration.....vide	1.100
Poids approximatif de la voiture d'administration ...chargée	1.550
Poids approximatif d'un des fourgons du Service de Santé vide	750
Poids approximatif d'un des fourgons du Service de Santé chargé	1.500 à 1.550

Si l'expérience démontre que les ambulances, ainsi constituées en matériel roulant, répondent aux besoins des troupes dans une guerre européenne, il est rationnel de déduire de ce qui précède que ces lourds véhicules seraient souvent, au moment nécessaire, trop éloignés des colonnes opérant dans des pays où, comme en Tunisie, les voies de communication ont fréquemment une infrastructure légèrement établie et sont si facilement détrempées par les pluies et défoncées par le roulage. Aussi. les gens compétents estiment qu'en principe le poids d'une voiture chargée ne doit pas excéder 750 kilos, c'est-à-dire le poids d'un fourgon vide du Service de Santé.

Il s'ensuit qu'il devient nécessaire de chercher, pour le transport des approvisionnements des formations sanitaires, des véhicules plus appropriés aux conditions défectueuses de viabilité des sentiers et des pistes de la Régence de Tunis et du nord de l'Afrique en général.

En est-il de même pour les évacuations des malades ?

Des deux types normaux de voitures pour blessés, l'un paraît peu pratique. Vide, la grande voiture à quatre roues pèse approximativement 970 kilos et 1.030 kilos quand elle est chargée, non compris les poids du conducteur et des hommes transportés (de 4 à 10), soit un minimum de 1.255 kilos. On l'attèle à deux, en France, mais en Tunisie, de l'avis même du Commandement de l'artillerie de la Division d'occupation, un attelage de *quatre* chevaux est strictement indispensable pour permettre à cette voiture de suivre les troupes en campagne. Le nombre des évacués ne paraît-il pas, dès lors, par trop infime eu égard à celui des animaux nécessaires ? Toutes choses égales d'ailleurs, il ne semble pas difficile de montrer la possibilité d'en transporter un nombre presque double.

Le second type de voitures pour blessés, la petite voiture à deux roues, est d'un poids mort moins considérable. Vide, elle ne pèse, en effet, que 500 kilos et 526 kilos lorsqu'elle est chargée. Comme pour la grande voiture à quatre roues, on doit y ajouter les poids des hommes évacués (de 2 à 4), soit 676 kilos au minimum. La limite de

charge en Tunisie n'est donc pas dépassée, mais cette voiture légère qui se détériore déjà si facilement en France ne paraît pas présenter la solidité qu'exige la nature des voies de communication des zones côtières du nord de l'Afrique. Sa suspension sur ressorts amortit, il est vrai, les secousses douloureuses communiquées aux blessés pendant le transport, mais contribue aussi grandement à la rendre des plus fragile sur des pistes défoncées et cahoteuses où les chocs violents auraient vitefait de la mettre hors de service. Elle a, d'autre part, le grave inconvénient d'exiger pour ses principales réparations des ouvriers spéciaux qu'on ne rencontre guère que dans une ou deux villes de la Régence.

Il semble donc, en résumé, que les voitures normales pour blessés actuellement en usage devraient en principe continuer, en cas de mobilisation, à être employées aux services de place qu'elles assurent en temps de paix. Elles seraient moins facilement utilisables, d'une manière générale tout au moins, pour les évacuations dans les formations sanitaires. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, elles sont insuffisantes et, comme en Europe, on devrait souvent avoir recours aux voitures des services de l'armée ou aux voitures de réquisition, pour le transport des malades.

La conclusion qui s'impose, enfin, de par toutes les considérations précédentes, c'est qu'en Afrique, et en Tunisie en particulier, les voitures du Service de Santé, qu'il s'agisse de transporter les blessés ou les approvisionnements des ambulances, doivent être d'une *solidité à toute épreuve, faciles à réparer*, et d'une *légèreté minima* qui ne saurait, toutefois, être obtenue au détriment de la solidité.

Ces qualités se trouvent précisément réunies dans les types de chariots adoptés par les paysans pour l'exploitation agricole. Dans les pays difficiles d'accès, comme au Portugal, ce sont ces véhicules qu'on adapte au Service de Santé. Nécessairement en rapport avec la configuration du sol et la plus ou moins grande viabilité des voies de communication, ces modes de transport varient naturellement avec chaque contrée. La voiture lorraine ne saurait convenir sur un terrain accidenté qui exige l'emploi d'une charrette plus légère. Ailleurs, dans les Alpes, les montagnards se servent de traîneaux pour les travaux des champs. De même, en Tunisie, et on peut aussi dire dans la plus grande partie orientale du bassin de la Méditerranée, les voitures du pays, communément désignées sous le nom d'*arabas,* sont d'un modèle spécial qui diffère complètement des moyens de transport usités en France.

L'araba présente de tels avantages qu'il est aujourd'hui presque exclusivement employé par les divers services de la Division d'occupation de Tunisie. C'est, de plus, le seul véhicule que l'autorité militaire pourrait mettre à la disposition du Service de Santé, par

voie de réquisition. C'est, pour ainsi dire, l'unique voiture utilisée dans la Régence. Pour ces diverses raisons, il n'est peut-être pas sans utilité de faire connaître l'araba et d'essayer de rechercher le parti qu'on en pourrait tirer, le cas échéant.

II

Description de la voiture « araba »

Larousse, dans son dictionnaire, définit l'araba : « Une sorte de « voiture en usage dans la Turquie et la Russie d'Europe, pour le « transport des personnes, des vivres, etc. Les dames turques se « promènent ordinairement dans des arabas richement ornées. » Ce véhicule est également usité dans la Turquie d'Asie et en Perse. Plus près de nous, on l'emploie communément à Malte, en Tripolitaine, etc., mais il est curieux de remarquer que l'araba ne se rencontre pas en Algérie, tandis qu'il constitue presque le seul moyen de transport dont se servent les indigènes et les colons dans la Régence de Tunis.

L'araba est partout de forme identique. Il suffira donc de décrire le type normal militaire employé par les corps et services de la Division d'occupation, et de signaler ensuite les quelques particularités qui différencient l'araba du pays que l'on trouve facilement dans le commerce.

Araba du Service de l'Artillerie

L'araba militaire, en Tunisie, est du modèle proposé le 30 juillet 1898 par M. le lieutenant Maréchal, commandant le détachement d'ouvriers d'artillerie en Tunisie. La planche I permettra d'abréger

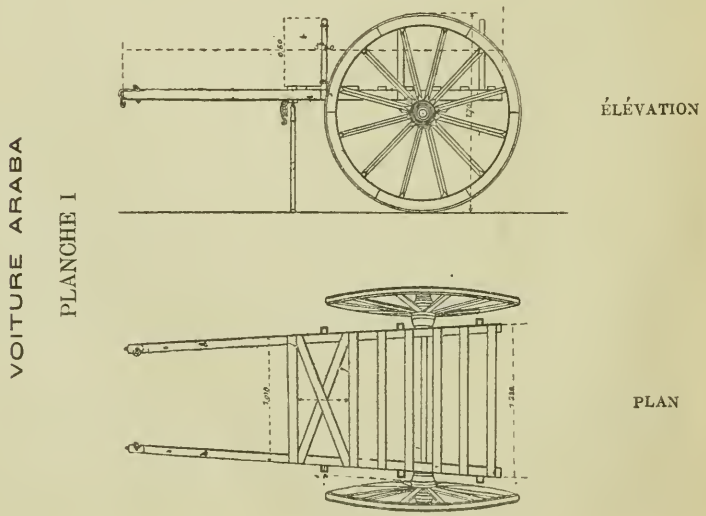

la description qui va en être faite d'après les plans que M. Maréchal a complaisamment mis à notre disposition.

L'araba se compose essentiellement d'un cadre et d'un appareil de roulage.

Cadre. — Le cadre est constitué par deux montants en hêtre, désignés sous le nom de brancards, maintenus écartés l'un de l'autre par sept traverses et une croisière d'avant ayant la forme d'une croix de Saint-André.

Dans son ensemble c'est un trapèze à grande base postérieure. Les côtés sont formés par les brancards qui mesurent 3m 40 de longueur sur 8 centimètres de largeur et 7 centimètres 5 d'épaisseur. Les traverses, disposées parallèlement à la grande base, ont respectivement les dimensions suivantes, en le snumérotant d'arrière en avant :

Première.....	1m 220	Quatrième.....	1m 140
Deuxième	1m 195	Cinquième.....	1m 100
Troisième	1m 165	Sixième.....	1m 080
		Septième.....	1m 010

La croisière d'avant se trouve fixée entre les sixième et septième traverses. Elle a pour but de donner plus de solidité en un point où se concentre le maximum d'effort et de poids, par suite de la situation de l'appareil de roulage à la partie postérieure du cadre.

Les traverses et la croisière, en bois de frêne de 4 centimètres 5 d'épaisseur sur 7 centimètres de largeur, sont entaillées d'un centimètre de profondeur, à leurs deux extrémités, pour permettre de les adapter et de les fixer, au moyen de boulons, sur la face supérieure des brancards. Si on en excepte le dernier espace, tous les autres mesurent 18 centimètres de large.

Le cadre de l'araba comprend, en somme, deux parties : la *charge,* ajourée, qui reçoit les objets à transporter, et les *brancards proprement dits* destinés à l'attelage de l'animal de trait. La première représente un trapèze de 1m 220 et 1m 010 de bases sur 1m 835 de haut ; les timons ont 1m 565 de longueur.

La charge est en outre munie de quelques pièces *accessoires :* une servante, un crochet porte-seau, des porte-ranchets, des ranchets, un palonnier et des anneaux d'attelage.

La servante, en bois de frêne de fil, de 85 centimètres de hauteur, est fixée sous le milieu de la septième traverse. Mobile en tous sens, elle se replie sous la voiture quand elle n'est pas utilisée.

Le crochet porte-seau est de même placé au milieu de la première traverse, à l'arrière de l'araba.

Les porte-ranchets, au nombre de trois de chaque côté de la charge, sont du modèle général usité en France. Les ranchets, en bois de

frêne de fil, mesurent 0 m 60 de hauteur au-dessus du fond du véhicule.

Le palonnier, semblable à celui de la voiture de compagnie modèle 1894, est une tige de fer mobile terminée par des crochets à ses deux extrémités et fixée en son milieu au même point que la servante. Les traits du cheval ou du mulet y sont accrochés.

Enfin, aux bouts libres des brancards, sont adaptés un anneau d'attelage et un anneau à pattes portant un crochet. Ce dernier permet d'atteler deux mulets en file dans les mauvais pas, ce qui ne peut se faire que plus difficilement avec l'araba de commerce qui ne présente pas ce dispositif.

Appareil de roulage. — L'appareil de roulage se compose de deux roues reliées par un essieu (modèle n° 4 du Service de l'Artillerie); de deux échantignoles avec plaques d'essieu pour la fixation de celui-ci au cadre.

Les jantes et les moyeux sont en orme et les rais en chêne. Les roues ont 1 m 70 de hauteur et les jantes 7 centim. 5 de largeur.

L'essieu se trouve placé entre les troisième et quatrième traverses, c'est-à-dire à 72 centimètres de l'extrémité d'arrière des brancards et à 2 m 88 de leurs bouts libres, disposition sur laquelle il y aura lieu de revenir.

La largeur de voie de l'araba est de 1 m 52, comme celle des voitures du Service de Santé, et la surface de charge se trouve à 1 m 08 du sol.

Poids. — Le poids approximatif de l'araba du Service de l'Artillerie est de 300 kilos vide.

Prix de revient. — Le prix de revient, par main-d'œuvre militaire et en n'employant que des matières de première qualité, est estimé à 150 francs par M. le lieutenant Maréchal.

Mode d'attelage. — Pour l'attelage, on se sert du « harnais de circonstance » décrit par la table de construction du Service de l'Artillerie, du 17 novembre 1877, et dans lequel la dossière est terminée par deux crochets qui viennent se fixer dans l'anneau du bout de brancard.

Rappelons qu'un harnachement complet se compose d'un corps de bricole, d'un dessus de cou, d'une dossière, d'une sellette avec sous-ventrière, de deux traits en corde terminés par une chaînette s'accrochant au palonnier, de deux courroies porte-traits, et, comme pièces accessoires, d'un fouet, d'un bridon à œillères et d'une paire de guides en corde.

Le prix de la nomenclature pour un harnais de circonstance est de 93 fr. 70.

Araba modifié du Service de l'Artillerie (planche II)

Le premier type d'araba militaire a subi, à la demande de quelques corps, certaines modifications. C'est ainsi que la charge n'est plus ajourée et qu'elle est constituée par un fond plein entouré de planches de 0m30 de hauteur formant caisse. Sur les côtés, ces planches sont fixées aux trois ranchets ; aux extrémités, elles sont articulées avec les dernières planches du fond de la charge et maintenues en place au moyen de tenons à clavettes.

La planche II représente cet araba modifié, qui a peut-être quel-

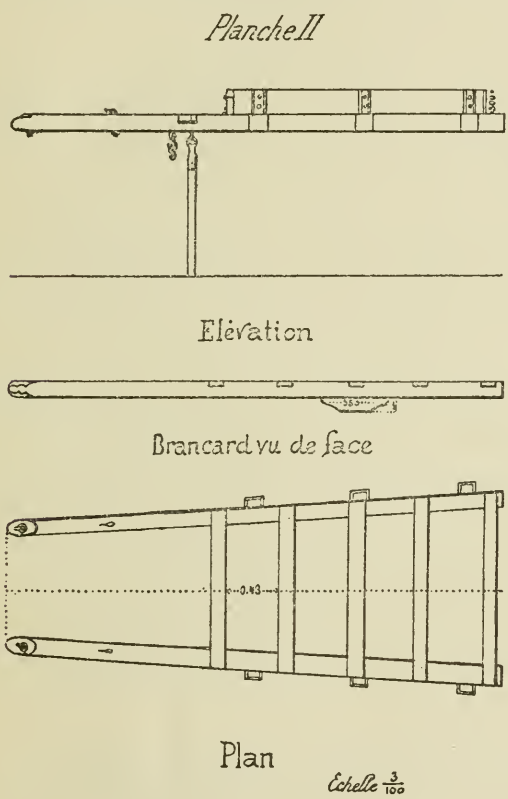

ques avantages en temps de paix, mais qui semble moins pratique pour le service de guerre. Les articulations se cassent facilement et un palonnier avec chappe vient encore compliquer le véhicule. Il est plus lourd que le modèle 1898. On a bien réduit le nombre de traverses, pour en diminuer le poids, mais il pèse encore, malgré tout, 330 kilos.

Le plus gros inconvénient parait être la fâcheuse disposition de

l'essieu qui, comme dans les voitures à deux roues de France, a été reporté plus en avant dans le but d'équilibrer le chargement. Nous verrons que c'est précisément dans la fixation de l'appareil de roulage à la partie postérieure de la charge que réside tout le secret des avantages de l'araba.

Il semble donc qu'on doive accorder la préférence au modèle 1898, à l'araba usité dans le pays par les indigènes et les colons. Il serait toutefois désirable, en ce qui concerne le Service de Santé, que les bases du trapèze de charge soient respectivement de 1 m 24 et de 1 m 05 et qu'une galerie, analogue à celle des voitures omnibus, soit fixée sur les côtés et à l'arrière, à 20 centimètres environ au-dessus du fond de la charrette.

Araba du commerce

L'araba du commerce, qui a servi de type pour la construction du modèle adopté par le Service de l'Artillerie, n'en diffère que par quelques particularités de détail. Ses dimensions sont généralement plus petites.

Cadre. — La charge compte souvent neuf traverses au lieu de sept, bien que le trapèze qu'elle forme soit plus étroit. Ses bases ne mesurent le plus ordinairement que 1 m 09 et 0 m 86 ; sa hauteur est de 1 m 80.

Il n'existait pas primitivement de porte-ranchets, mais les arabas en sont actuellement munis depuis que la Municipalité de Tunis, dans le but d'éviter les accidents, exige que ces voitures soient pourvues de caisses pour le transport des matériaux et des pierres notamment. Les unes ont des porte-ranchets genre français, mais ce sont les douilles de ranchets, genre maltais, que les indigènes et les colons utilisent de préférence. Nous les décrirons plus loin. Un système mixte est aussi fréquemment employé. Il consiste en porte-ranchets à l'arrière et en douilles de ranchets à l'avant. Cette manière de faire paraît être la meilleure. L'explication en sera donnée quand nous indiquerons les modes d'aménagement des arabas pour le transport des blessés.

La servante a la forme d'un T dont la branche horizontale et cylindrique, placée au-dessous de la croisière d'avant, est maintenue appliquée sous les montants des brancards par deux plaques de fer. Elle est mobile, mais d'avant en arrière seulement et inversement.

Des crochets ou des anneaux d'attelage sont fixés à la face inférieure des brancards, au niveau des extrémités de la neuvième traverse. On y accroche les traits de l'animal.

Les brancards, dont les bouts libres portent aussi un anneau d'attelage, n'ont que 1 m 30 de longueur. Il est utile de noter que leurs

dimensions en épaisseur et en largeur sont variables ; d'une façon générale, elles se trouvent comprises entre 6 centim. 5 et 9 centim. 5, mesures extrêmes dans les deux sens.

Appareil de roulage. — L'appareil de roulage est placé à la partie postérieure du cadre, comme dans l'araba du Service de l'Artillerie. Les roues ont de 1 m 60 à 1 m 70 de hauteur et la largeur des jantes doit être de 7 centimètres au minimum à partir du 1er juillet 1901.

La largeur de voie est approximativement de 1 m 45.

Poids. — L'araba du commerce est naturellement moins lourd que celui précédemment décrit. Vide, son poids est en moyenne de 240 kilos, au lieu de 300 pour le modèle réglementaire.

Prix d'achat. — Le fabricant de la rue du Maroc, à Tunis, a livré des arabas, pour la colonne d'Igli et le corps expéditionnaire de Chine, au prix de 170 francs l'un.

Mode d'attelage. — Le harnais est rustique. C'est une selle arabe surmontée de deux coussinets longitudinaux sur lesquels repose un petit bât muni d'une dossière à crochets : ceux-ci se fixent dans les anneaux de bout de brancard.

Aux deux extrémités d'une bande de cuir formant poitrail, sont attachés deux traits en corde qui s'accrochent par quelques mailles de chaîne ou par un crochet aux pièces d'attelage dont il a été question. Des cordes ou des ficelles retiennent le poitrail à la selle et servent de sous-ventrière.

Chaque harnais expédié en Chine ou dans l'extrême-sud algérien a été acheté au prix de 67 francs.

Par ce qui précède, on voit donc, en résumé, que l'araba est un véhicule réunissant à la fois le maximum désirable de *solidité*, de *légèreté* et de *simplicité de construction*. D'un *bon marché* exceptionnel, il est *facile à réparer* par tout artisan de campagne. Tout à fait *bien adapté* aux terrains d'accès difficile, l'araba semble éminemment approprié aux besoins de la guerre dans certaines colonies et tout particulièrement en Algérie-Tunisie.

III

De la valeur théorique de l'araba comme mode général de transport

Un agriculteur tunisien qui a voulu conserver l'anonymat donne, dans un article paru l'été dernier dans *la Dépêche Tunisienne*, journal quotidien qui se publie à Tunis, une explication rationnelle des avantages de l'araba comme mode général de transport.

L'araba, dit-il, loin de mériter l'épithète de primitif, est au contraire le véhicule le mieux compris, nous dirons presque le plus scientifique que l'on puisse imaginer.

Nous sommes chaque jour témoin des résultats extraordinaires que l'on en obtient. Avec un petit cheval de poids très léger ou un bon mulet, on peut transporter en un jour des charges de 500 kilos, sur une piste ordinaire, à une distance de 50 à 60 kilomètres. Le même cheval peut recommencer chaque jour le même travail, sans que sa vigueur ou sa santé en souffrent, alors qu'il serait bientôt fatigué et fourbu s'il avait à exécuter le même travail avec une charrette ordinaire.

En quoi donc consiste le secret de l'araba ?

Pour le comprendre, il faut d'abord se rappeler qu'un animal de trait attelé à un véhicule quelconque, progresse et entraîne la charge en mettant en jeu deux forces différentes qui se combinent : la force musculaire d'abord et ensuite le poids de son corps.

Au moyen de la force musculaire, qui s'exerce surtout dans les membres postérieurs, l'animal rompt son équilibre. Le poids du corps est porté en avant et c'est ce poids qui détermine la progression de l'animal et l'entraînement du véhicule.

Le petit cheval attelé à l'araba porte sur ses reins une partie de la charge. Tout le monde a pu observer, en effet, que les arabatiers disposent leur chargement de manière à ce que 15 à 20 % du poids de la charge pèsent sur les reins du cheval.

Le poids du cheval en est augmenté d'autant, et vienne la rupture d'équilibre de l'animal, la force de progression due à son poids en est accrue proportionnellement.

Il est facile de se rendre compte expérimentalement de l'exactitude de cette observation, soit au moyen de dynamomètre, soit en plaçant un homme de bonne volonté entre les bras d'un charreton, avec une bricole pour faciliter la traction, en lui recommandant de ne pas augmenter son effort, quelle que soit la charge.

Que l'on augmente successivement le poids de la charge placée sur le charreton, il viendra un moment où l'homme attelé ne pourra plus démarrer. Si, à ce moment, on lui place, pour un instant, un poids de trente kilos sur les épaules, l'homme démarrera aussitôt.

Ce système ne serait pas pratique pour l'homme attelé, parce que le poids de son corps dans la marche ne repose que sur une seule jambe, et que, pour ce motif, il serait bientôt fatigué du surcroît d'effort nécessité par le poids de la surcharge.

Mais il n'en est pas de même pour un quadrupède dont le poids repose toujours, dans la progression au pas, sur trois jambes à la fois. D'où il suit qu'il n'éprouve du fait de la surcharge qu'une très faible fatigue, compensée bien au delà par l'économie qu'il fait sur la force musculaire dépensée.

Voilà tout le secret de l'araba ; avec ce véhicule, on réalise le problème de faire transporter un poids considérable par un petit animal

de poids léger, comme ceux qu'on trouve en Tunisie et aux colonies en général.

La largeur de jantes (7 centimètres pour les arabas et 6 centim. 5 pour les voitures du Service de Santé) par rapport aux poids des moyens de transport (240 et 300 kilos pour les premiers, 750 kilos au minimum pour les voitures) diminue encore l'effort de traction de l'animal attelé. On trouve à cet égard, dans *la Revue Scientifique* (2e sem. 1898, p. 61) un compte rendu d'une série d'expériences intéressantes faites pendant deux années dans l'Etat de Missouri (Etats-Unis) et rapportées dans *le Trade Journal's Review.*

La plupart des essais ont été faits avec le même véhicule, ayant dans un cas des roues avec jantes de 0m38 et dans l'autre cas des roues avec jantes de 0m 15. L'effort était mesuré au dynamomètre. La jante large est plus avantageuse sur le macadam et sur les routes avec gravier : la différence à son avantage varie de 27 à 70 %; mais quand une route dure est recouverte d'une couche molle, comme il arrive par exemple lorsqu'une route gelée dégèle partiellement, la jante étroite est meilleure ; il est vrai que cet avantage disparaît dès que la couche molle a pris quelque consistance.

Dans l'un des essais pratiqués sur une route en terre avec boue séchée à la surface, les jantes étroites ont laissé une ornière de 0m087 de profondeur et exigé un effort de traction de 250 kilogrammes, tandis que les jantes larges ont laissé à peine une trace et n'ont exigé qu'un effort de 62 % inférieur.

Il paraît évident que la résistance au roulement varie en raison directe de l'enfoncement, par conséquent en raison directe de l'aire des surfaces en contact, c'est-à-dire de la largeur des jantes.

Toutefois, d'après les expériences du général Morin, celle-ci ne paraît avoir aucune influence sensible sur les routes en empierrement solide et sur le pavé. Dans le sable, la résistance au roulement varie de 9,5 à 6 pour 1.000 (c'est-à-dire à peu près de 3 à 2) lorsque la jante varie de 4 centim. 5 à 22 centimètres (soit environ 1 à 5). Dans la terre molle, la variation est sensiblement la même. Aussi le chef d'escadron Marchart [1] n'accorde-t-il qu'une médiocre importance à la largeur des jantes, sauf peut-être dans de véritables marécages. Il est juste d'ajouter que les roues à cercle étroit détériorent notablement les routes et les pistes, où elles créent de véritables ornières, augmentant ainsi la résistance au roulement. C'est précisément pour éviter les dégradations considérables que cause la circulation, sur les voies de communication, de charrettes à jantes étroites, qu'un décret beylical, en date du 12 janvier 1901, complétant celui du 5

(1) La plupart des données mécaniques de cette étude sont empruntées au travail *Chevaux et Voitures d'artillerie*, du chef d'escadron d'artillerie Marchart. *La Revue d'Artillerie* en publie un extrait (numéros de novembre et de décembre 1900, de janvier et suivants 1901).

août 1897, interdit la mise en vente dans la Régence, à partir du 1er juillet 1901, de roues d'arabas ayant moins de 7 centimètres de largeur de jantes.

En ce qui concerne la hauteur des roues, le général Morin a trouvé que la résistance au roulement est inversement proportionnelle au rayon de la roue dans tous les terrains.

Il est certain aussi que cette résistance doit être en sens direct du poids mort de la voiture.

D'autre part, l'inclinaison qu'il est nécessaire de donner aux traits oblige, à moins d'employer des essieux coudés, à régler le diamètre des roues de manière à ce qu'ils soient à peu près horizontaux, ou plutôt inclinés d'avant en arrière pour éviter d'augmenter la pression des roues sur le sol. On conçoit bien aussi qu'une inclinaison trop marquée dans ce sens, comme cela arrive pour les traîneaux, diminue dans une certaine mesure le tirage grâce à l'effort de soulèvement exercé sur la voiture. Le calcul démontre que l'inclinaison optima est de 18°.

La hauteur des roues et la largeur des jantes (1m70 et 1m80 — 7 centimètres) de l'araba lui procurent une certaine supériorité sur les fourgons et les voitures d'ambulance.(1) Les traits sont en outre horizontaux ou même inclinés dans le sens désirable, quand ce véhicule est attelé avec des mulets de taille moyenne.

Les roues sont aussi du modèle courant, à rais disposés en forme de cône surbaissé, et le carrossage et l'écuanteur sont absolument comparables, puisqu'on utilise les essieux n° 4 du Service de l'Artillerie.

Quant à la résistance due au frottement des fusées, « sa valeur re« lative, dit le chef d'escadron Marchart, est d'autant plus faible que « le chemin est moins bon, d'où l'emploi, assez rationnel dans les « pays dépourvus de routes, de véhicules grossiers tels que les « *arabas* ».

Dans le même ordre d'idées, on voit qu'il y a peu « d'intérêt à cher« cher à améliorer les boîtes de roues des voitures de culture ou « d'artillerie, et encore *moins* celles des voitures destinées aux expé« ditions coloniales ».

L'usage des billes qui réduisent presque à zéro « le frottement des « essieux, mais qui constituent un organe délicat, est donc, pour ces « voitures, nettement contre-indiqué ».

Par contre, les voitures suspendues ont une supériorité sur celles non suspendues, comme l'araba, tant au point de vue de la résistance au roulement que du démarrage. A la vitesse d'un mètre par seconde, le tirage diminue, en effet, d'un quart environ. Mais ce qu'il

(1) 6 centim. 5 de largeur de jantes — 1m55 et 1m57 de diamètre pour les grandes roues, suivant les voitures.

importe de noter c'est que cet avantage disparait au fur et à mesure que la vitesse décroit et qu'*au pas* la résistance au roulement reste sensiblement identique, que la charrette soit ou non munie de ressorts.

Il convient aussi de remarquer, avec le même auteur, que « la sus-« pension des véhicules n'est pas sans présenter quelques inconvé-« nients, surtout dans les mauvais terrains, où la mobilité du centre « de gravité par rapport aux points d'appui rend les voitures plus « versantes ». Les ressorts sont en outre une cause de fragilité des plus importantes. Il est vrai de dire que l'élévation du centre de gravité d'une voiture à deux roues au-dessus de l'essieu met celle-ci en équilibre instable. Cependant, l'expérience de tous les jours montre la grande stabilité de l'araba, due probablement à la forme trapézoïdale et à la fixation de l'essieu à la partie postérieure de ce véhicule. Les essieux coudés permettent bien l'emploi de roues très hautes sans trop surélever le corps de la voiture, mais la nécessité ne s'en fait pas sentir pour l'araba.

Quoi qu'il en soit, c'est la voiture à deux roues qu'utilisent le plus ordinairement l'industrie et la culture, à cause sans doute des avantages suivants : bon marché, solidité, *facilité des tournants*, possibilité d'employer de grandes roues, et on pourrait peut-être y revenir un peu plus largement, ajoute le chef d'escadron Marchart.

Il y aurait lieu, en outre, de tenir compte de la résistance à la traction que les différents terrains opposent à la marche des voitures et du démarrage. Celui-ci exige un effort d'un peu plus de 1/10e du poids de la voiture (à la vitesse de un mètre à la seconde) augmenté de celui nécessaire pour vaincre la résistance au roulement ; mais, d'après les expériences de Lavalard (*Le Cheval*, p. 208), cette dernière (10 à 18 kilos par tonne) est absolument négligeable par rapport à *l'inertie* de la voiture.

Le tableau suivant, qui nous a été fourni par M. le lieutenant Maréchal, résume d'ailleurs les coefficients de frottement ou de tirage, suivant la nature des chemins. *(Voir ce tableau à la page 26.)*

On voit immédiatement l'avantage que l'on a en diminuant les poids mort et utile des véhicules qui doivent être utilisés sur des pistes ou sur des routes forcément dégradées au début et au cours d'une campagne. L'expérience montre aussi que, sur les chemins desservant les fermes et fréquemment suivis par les convois en temps de guerre, la voiture légère est toujours le moyen de transport le plus pratique. Il convient donc de se rapprocher le plus possible des modes adoptés par la culture quand on veut faire choix d'un véhicule de guerre, quel que soit son usage.

Si, d'autre part, le tirage est moindre sur les routes bien entretenues et sur les voies ferrées, il y a intérêt, dans les mauvais chemins,

NATURE DES CHEMINS		COEFFICIENT de frottement	EFFORT par TONNE
Route empierrée	en très bon état, très sèche et très unie	1/54	18^k500
	solide, avec pavé, boue molle.....	1/30	33^k
	très mauvaise, boue épaisse.....	1/14	71^k
Piste.....	en terre et en bon état, à peu près sèche.....	1/30	33^k
	couverte de graviers.....	1/10	100^k
Pavé en grès.....		1/65	15^k40
Chemins à ornières plates, très dures ou dallées		1/100	10^k
Chemin de fer.....		1/143	6^k100

à faire passer les roues dans les anciennes ornières, quand elles sont sèches et bien damées comme en Tunisie.

D'autres conditions influent encore sur le tirage d'un véhicule, tels sont le poids de l'animal, sa qualité, etc. On sait que les charretiers augmentent le poids de l'avant-main du cheval par l'emploi de colliers énormes et qu'ils montent, au besoin, sur leur cheval de flèche pour faciliter un démarrage pénible. Le mode de répartition du chargement sur arabas réalise normalement cette disposition avantageuse.

Tous ces divers éléments d'appréciation exigeraient des calculs et des développements trop spéciaux pour la nature de ce travail. Aussi, il suffira de rappeler que l'expérience montre, au dire des gens compétents de la Régence, que *les arabas chargés à 4 ou 500 kilos ne restent jamais en détresse, même sur des pistes dégradées et fortement détrempées par les pluies.* L'usage séculaire de ces moyens de transport est la meilleure preuve de leur *stabilité.*

On voit, en résumé, que ces considérations théoriques et expérimentales sont de nature à montrer que l'araba constitue une excellente voiture coloniale qui semble primer tout autre véhicule dans la plupart des pays où les pistes et les sentiers sont, avec la mer et les cours d'eaux, les seules voies d'échanges entre les peuples.

Dr TOSTIVINT,

Médecin-major de deuxième classe, adjoint au Directeur du Service de Santé de la Division d'occupation de Tunisie.

(A suivre.)

40° 5

à neuf heures du soir

A la station météorologique de Tunis, une température de 40°5 a été enregistrée à neuf heures pendant la nuit du 27 au 28 août 1902. Ce fait extraordinaire est dû à un violent coup de siroco qui a eu lieu la nuit, ce qui est très rare. Généralement, en effet, le siroco souffle le jour, et même, lorsqu'il se fait sentir durant plusieurs jours consécutifs, il cesse le soir pour ne reprendre que le lendemain.

Pendant la journée du 27, sous l'influence du vent de sud-ouest, la température s'était élevée bien au-dessus de la normale. Dès dix heures on notait 31°5, à midi 36°5 et à deux heures 38°; c'était le maximum du jour; mais, le soir à six heures, la température était encore de 30°.

Le même jour, de huit heures du matin à quatre heures du soir, le barographe accuse une diminution lente mais continue de la pression atmosphérique, qui de 758^{mm}5 tombe à 755^{mm}; de plus, la hausse que l'on constate habituellement de neuf à onze heures n'a point lieu. L'état hygrométrique était de 86 centièmes le matin à six heures; il diminue et est successivement de 70 à huit heures, 48 à dix heures et 30 centièmes à midi. A ce moment, le vent cesse et l'humidité remonte brusquement de 7 centièmes, puis augmente peu à peu jusqu'à six heures du soir, où elle est de 61 centièmes.

Jusque-là, rien de bien anormal, et l'on a constaté nombre de fois cet été de semblables variations; on les retrouve d'ailleurs au cours de toutes les journées de siroco.

De quatre à six heures, la pression barométrique se relève et redevient telle qu'elle était le matin à huit heures, soit 758^{mm}.

Le vent souffle à nouveau; sa force grandit rapidement et sa direction devient franchement sud; en même temps la température augmente, le thermomètre accuse 34° à sept heures, 37°5 un peu avant huit heures. A ce moment, le *chili* souffle en tempête sur Tunis; une poussière très fine et rougeâtre s'abat sur la ville; le ciel est pendant quelques instants entièrement couvert. Aux violentes rafales succèdent de courtes accalmies; quelques gouttes de pluie chaude tombent et s'évaporent aussitôt; — à neuf heures, la température atteint 40°5, soit 2°5 de plus que le maximum du jour : l'hygromètre tombe à 5 centièmes! Le baromètre, qui avait accusé une chute de 2^{mm}, se relève. Le vent cesse et les phénomènes atmosphériques reprennent leur marche régulière.

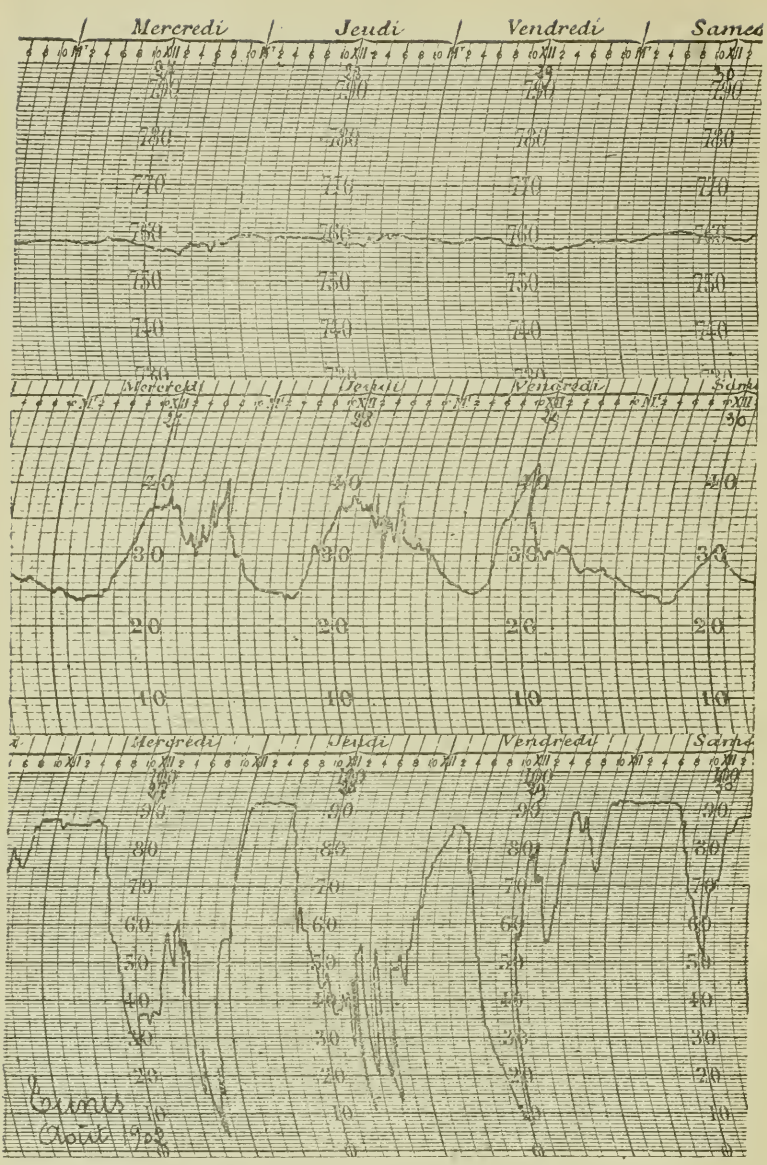

Tracé fourni par les appareils enregistreurs installés sur la terrasse de la Direction de l'Enseignement public, à Tunis, pendant les journées des 27, 28 et 29 août 1902.

(Ce tracé montre la marche anormale de la température (courbe médiane) et de l'hygrométrie (courbe inférieure) pendant les coups de vent du sud qui ont été observés à Tunis les 27 (de cinq à dix heures du soir) et 28 (de cinq à huit heures du soir). — Les variations barométriques (courbe supérieure), quoique anormales, sont relativement faibles.)

Le lendemain 28 août, la délinéation du barographe et l'observation du vent font prévoir un nouveau coup de *chili* pour la soirée. Il a lieu en effet un peu avant cinq heures ; mais il est moins violent que la veille et semble lutter avec le vent de nord-ouest. Il se produit une curieuse alternance de ces deux vents : chaque souffle de *chili* relève brusquement la température et diminue l'humidité, chaque souffle de vent de nord-ouest augmente au contraire l'humidité et abaisse la température. De cinq à onze heures, on ne constate pas moins de quatorze variations brusques de température auxquelles correspondent des variations concomitantes d'hygrométrie ; à quatre heures trois quarts, le thermomètre monte de 34° à 38°5 et redescend aussitôt à 34° ; — à six heures, il baisse brusquement de 35 à 30°, puis en quelques minutes il remonte à 35° ; — de huit heures moins un quart à huit heures nouvelle hausse de 32° à 37° 5 ; — à huit heures et demie le vent cesse, la température reprend son cours normal. Le tracé de l'hygromètre est aussi des plus curieux : à quatre heures il passe brusquement de 10 à 52 centièmes ; — à six heures il redescend à 20, — à sept heures il remonte à 52 ; — à huit heures nouvelle chute à 13 centièmes, puis il se relève et reprend sa marche normale.

Le 29, le siroco souffle encore, mais surtout au milieu du jour : à midi la température est de 42° et l'état hygrométrique de 8 centièmes. Le soir, à quatre heures et à huit heures, l'hygromètre accuse des baisses brusques d'humidité en même temps que le thermomètre signale de légères élévations de température ; ce sont des variations dans l'intensité du siroco qui les déterminent, mais elles sont à peine sensibles, comparées à celles des deux jours précédents.

Afin de bien mettre en évidence les anomalies présentées par les phénomènes atmosphériques les 27, 28 et 29 août 1902, nous avons reproduit ci-contre le tracé des appareils enregistreurs qui nous ont permis d'en fixer les principales phases.

G. Ginestous,

Chargé du Service météorologique
à la Direction de l'Enseignement public en Tunisie.

VINIFICATION AUX TEMPÉRATURES ÉLEVÉES

De nombreuses difficultés entravent, à l'époque de la vinification, la marche des fermentations. Ces difficultés sont dues dans presque tous les cas aux températures élevées de l'été, à l'action des coups de siroco, comme on dit volontiers.

La fermentation des raisins, commencée, par exemple, à +30 et 35° centigrades, est brusquement soumise à 40 et 45°. Sous l'influence de semblables températures, ces ferments, ces germes de levures, déjà gênés par leurs avides voisines les bactéries, ne peuvent résister sans être au moins atténués.

Le remède le plus naturel — mais pas toujours le plus facile — qui est habituellement employé dans ces circonstances est la réfrigération : en abaissant dans des limites convenables la température du moût, on arrive à rétablir une fermentation normale, car on empêche ainsi les ferments d'être atténués et les bactéries qui vivent d'une façon normale aux hautes températures de se développer.

Lorsqu'il est possible de faire usage d'un pasteurisateur, on peut obtenir avec le moût ainsi stérilisé d'excellents résultats, mais à la condition d'employer après cette pasteurisation des levures sélectionnées; encore faut-il que ces levures puissent résister aux hautes températures de l'été.

Enfin, si, ce procédé ayant été négligé dès le début, les vins ont été mal faits, il est encore possible de les corriger, ou tout au moins de les maintenir à une composition fixe, en arrêtant le développement des germes bactériens d'abord, c'est-à-dire en pasteurisant, puis en les mélangeant à d'autres vins pour les corriger; et même, si les produits anormaux que renferment ces vins ne sont pas trop abondants, il est encore possible, en modifiant les proportions de sucre et d'acide du vin, de provoquer de bonnes fermentations et d'obtenir un vin marchand.

Ces deux procédés, réfrigération et pasteurisation, permettent d'éviter les désagréments des fortes chaleurs de l'été, et leur emploi sera toujours conseillé avec utilité. Mais devons-nous nous borner à ces seuls moyens et ne pourrions-nous nous efforcer de les simplifier dans une certaine limite ?

Une question d'une importance capitale se pose avant tout : la réfrigération et la pasteurisation sont-elles à la portée de tous les viticulteurs?

Cette question est malheureusement l'un des points les plus délicats à envisager; la majorité des colons est formée de petits viticul-

teurs, et ces derniers ne peuvent songer à entreprendre de grosses dépenses pour les petites quantités de vins qu'ils produisent chaque année.

Et cependant, beaucoup de viticulteurs de cette catégorie ont à lutter contre la défectuosité de leur fermentation. Dès lors, il était naturel de nous demander s'il n'existait pas, ou s'il n'était pas possible, de provoquer, des fermentations régulières à de hautes températures ; autrement dit, s'il n'existait pas des levures de raisins pouvant vivre dans les moûts normaux, régulièrement et sans trop de gêne, à des températures très élevées. Si ces conditions étaient réalisables, il serait possible de songer à la suppression au moins partielle des réfrigérateurs et pasteurisateurs.

Il est bon de rappeler avant tout que les levures sélectionnées ajoutées au moût servent à suppléer à l'insuffisance d'action des levures de raisins employées à la préparation de ce moût, en activant, en régularisant la fermentation, et non, comme beaucoup de personnes le croient à tort, à donner simplement un bouquet spécial au vin.

Nous avons cru utile d'entreprendre, à l'Institut Pasteur de Tunis, une série d'expériences, et voici les premiers résultats, ma foi encourageants, que nous avons obtenus; si théoriques et si incomplets soient-ils, ils n'en confirment pas moins plusieurs règles générales. Expériences de laboratoire, diront certains viticulteurs, entreprises dans des conditions trop spéciales pour être réalisables dans la pratique.

Sans doute, les conditions auxquelles nous nous sommes soumis ont été spéciales (température très égale, milieu idéal de culture, etc.), mais elles ne font qu'affermir la théorie, et c'est de la théorie, c'est-à-dire des déductions de l'expérience, que dérive peu à peu la bonne pratique.

Nous avons d'abord étudié une collection de levures que nous avions en réserve au laboratoire. Ces levures appartiennent à des régions froides de la France et à des régions chaudes (Méditerranée).

Il a été d'abord possible de constater qu'après une année de séjour au laboratoire, en milieu physiologique pauvre :

1° Les levures des régions froides soumises au climat tunisien se sont atténuées rapidement ou sont mortes en peu de temps;

2° Les levures de la région méditerranéenne (levures d'Espagne, du midi de la France, d'Algérie et Tunisie), ainsi que les levures de Bordeaux, supportent fort bien le climat de Tunisie et résistent même aux températures élevées de l'été, sans que leur vitalité soit en aucune façon affaiblie.

Il a été opéré ensuite une série d'essais en milieux stérilisés divers (moût de muscat, moût artificiel, moût de raisins rouges).

Dans un premier cas, pour une température élevée *fixe* et dans *un même milieu*, plusieurs races de levures de régions chaudes ont donné, isolées dans ce milieu, des fermentations très différentes.

D'après ces expériences, il est possible de constater que chaque race de levure possède une température *optima* de fermentation qui lui est particulière. Ces températures peuvent varier entre des limites assez étendues : les unes sont assez basses, les autres sont élevées.

Dans un deuxième cas, on a repris une série d'expériences avec les levures dont les températures *optima* de fermentation sont les plus élevées, et on les a soumises à des températures de plus en plus hautes.

Il a été constaté que certaines levures d'Espagne et de Bordeaux, ainsi que des levures de races bien différentes (le lagmi, par exemple), ont pu donner des fermentations complètes à 38 et 39° centigrades, résultat satisfaisant si on songe que, l'été, la température des celliers dépasse très rarement 41°.

Une curieuse remarque a pu être faite au cours de ces essais. C'est que ce ne sont pas les levures qui appartiennent aux cépages les plus rapprochés du sud qui supportent le mieux les hautes températures (par exemple, certaines levures tunisiennes ne résistent pas aux températures trop élevées, ou bien leurs fermentations sont nonchalantes) ; autrement dit, ce ne seraient pas les levures acclimatées aux pays les plus chauds qui auraient la température optima de fermentation la plus élevée.

Une difficulté d'un autre ordre surgit encore dans nos régions : très souvent les périodes de siroco sont suivies d'une chute brusque de température qui affaiblit instantanément les ferments. Chaque levure, nous l'avons vu, possède une température optima de fermentation, et telle levure qui est acclimatée à de hautes températures ne peut résister à une température trop inférieure, ou vit mal. Il y a donc là encore un remède à apporter. Dans ce cas, il ne peut être question de réfrigérer, mais seulement de pasteuriser avant l'emploi des levures.

Le moyen qui nous semble le plus rationnel est l'emploi d'un mélange de levures dont les unes seraient habituées à de hautes températures, les autres à des températures plus basses.

Mais, dernière question : le mélange de levures de races différentes est-il possible ? N'y a-t-il pas lutte entre ces levures différentes, et, par là même, inutilité de leur présence dans le moût ou dans le vin ?

Nous avons appris, récemment, qu'il peut y avoir mélange de levures de races voisines, sans qu'il y ait lutte entre elles ; elles vivent côte à côte dans un milieu presque identique, et leur vitalité ne peut être affaiblie que par une différence de température. Si donc, adoptant cette méthode des mélanges, nous employons un mélange

de levures acclimatées à trois températures comprises entre la température optima la plus basse et la température optima la plus élevée, nous résolvons la question. C'est un point des plus délicats, car il faut étudier chaque race de levure et déterminer exactement celles qui sont susceptibles de vivre en commun sans se combattre. Mais une étude suivie et méthodique peut nous permettre de les connaître. Il est alors évident que le viticulteur aura beaucoup plus de chances d'obtenir des fermentations complètes, quelles que puissent être les variations extérieures de la température.

Il apparait clairement comme conséquence des considérations qui précèdent et de l'ensemble des études publiées jusqu'ici sur ce sujet, que la vinification devra ses perfectionnements non tant aux procédés physiques (réfrigération et pasteurisation), toujours plus ou moins empiriques, qu'aux procédés physiologiques, c'est-à-dire à l'emploi raisonné des levures sélectionnées. Un dernier avantage que nous aurons à retirer, mais tout à fait secondaire et sur lequel nous reviendrons, sera la question du bouquet communiqué aux vins à l'aide de levures spéciales, question si controversée et si peu comprise jusqu'ici.

En résumé, il résulterait de cette nouvelle manière de procéder de nombreux avantages économiques pour le colon : avantage dans le sens de la simplicité même et du peu de frais de l'usage des levures sélectionnées mélangées; progrès réel enfin dans l'emploi de moins en moins fréquent des pasteurisateurs et réfrigérateurs, appareils compliqués et coûteux qui ne peuvent être à la portée que des viticulteurs riches. Il suffira que le viticulteur ait apporté dans la construction et l'installation de son cellier tous les soins désirables pour être certain d'obtenir, malgré les variations de la température extérieure, des fermentations régulières et complètes.

Toutes théoriques que puissent paraître ces idées, elles méritent d'être étudiées et confirmées par de nouvelles expériences, et si tous les progrès que nous en attendons ne sont pas exactement réalisés, nous pouvons espérer cependant aboutir à une amélioration notable de la vinification africaine dans un avenir peu éloigné.

A. A.-M.

LES TOUAREG DE LA RÉGION DE TOMBOUCTOU

LEUR EXODE VERS LE NORD-EST

Les habitants du Sahara connus sous le nom de Touareg subissent actuellement un mouvement migratoire des plus intéressants à signaler. La cause réside dans l'organisation des Touareg. Les nobles n'ont comme moyens d'existence que leurs armes. Le travail est réputé chez eux comme avilissant. Il est réservé à leurs serfs et à leurs esclaves, qui pourvoient à leurs besoins. Notre présence sur les points habités par leurs serfs et leurs captifs a encouragé ceux-ci à refuser impôts et redevances. Nous avons appuyé ces tendances. Cette noblesse, privée de ses revenus, est contrainte de chercher, dans des pays plus favorables, ses moyens d'existence. Elle ne peut les trouver que dans des régions échappant à notre action; c'est pourquoi il est aisé de prévoir qu'elle se retirera progressivement vers la Tripolitaine.

Ce mouvement commence à se dessiner dans le Sahara occidental, aussi bien dans sa partie septentrionale que dans sa région méridionale.

Au nord, l'occupation d'In-Salah ainsi que des oasis sahariennes de cette zone a occasionné une gêne considérable aux Touareg Hoggar, qui, privés par ce fait de leur centre d'approvisionnement, ont été obligés de se renfermer dans leur pays de l'Adghagh septentrional, ayant comme centre l'Attokor.

Les administrés du vieux Aïtaghel, ainsi que ceux de Ould-Karadji, c'est-à-dire la fraction la plus importante, celle des Taïtouk, avaient déjà, en 1898, commencé un mouvement de migration en empiétant sur les territoires de leurs voisins du sud-est, les Ilmeden (Aouelimiden).

La prise de Tombouctou, en 1894, avait été cause de l'exode des Tadmaket, de la rive droite du Niger. Elle a déterminé le groupement des différentes branches de cette importante confédération dans l'Aribenda, situé à l'est.

Les installations nouvelles de divers postes, tels que Bamba, Ghergho, Say et Zinder, sur les rives du Niger, et Ouendi, dans l'Aribenda, ont eu pour but de mettre sous notre protection directe les divers villages de «bellats» ou captifs qui entretenaient en céréales, troupeaux et chevaux toutes ces tribus vagabondes et pillardes.

Poussées à la dernière extrémité, leur autorité et leur prestige diminués, car elles l'ont déjà compris, ces populations, jusqu'alors divisées, chercheront maintenant à se réconcilier, à se regrouper et à immigrer tôt ou tard, sinon en masse, du moins partiellement, vers

les régions désertiques du nord-est, pour pouvoir prendre comme centres de leurs approvisionnements Bilma, Ghat et Ghadamès, au sud de la Régence de Tunis et de Tripoli.

Le voisinage de ces tribus turbulentes avec nos tribus soumises pouvant avoir des inconvénients aussi bien que des avantages pour notre commerce, il serait donc nécessaire de connaître ces importantes confédérations.

Je ne parlerai pas des Hoggar, qui nous sont très connus par leurs nombreux massacres, ni des Azgueur, avec lesquels nous nous sommes souvent trouvés en relations depuis le traité de Ghadamès, mais seulement des nombreuses tribus du Sud.

Ayant passé quatre années consécutives (1894-1898) parmi elles, il m'a été possible de les étudier en détail.

Voyons d'abord leur origine.

Touareg

Saâdou ben El Habib Baba, auteur arabe d'une *Histoire de Tombouctou*, s'exprime ainsi au sujet des Touareg :

« Les Touareg sont des Messoufa qui font remonter leur origine aux Lemtouna, qui sont les descendants de : Lemta, Lemtou, Djidalou, Lemto et Messouf. Tous sont les descendants des Sanhadja, qui sont des Hamira.

« Lemta est l'ancêtre des Lemtouna ;

« Djidalou est l'ancêtre de Djidala ;[1]

« Lemto est l'ancêtre des Lemta et des Messoufa.

« Les Touareg sont la peste du Sahara, ils ne peuvent demeurer nulle part et ils n'ont aucune ville. Leurs campements sont situés dans le Sahara, à deux mois de marche du pays des noirs et des pays musulmans. Ils appartiennent à la religion musulmane et ils se conforment aux usages de la *Souna*.

« Les Sanhadja se disent des Hamira ; ils n'ont aucun rapport avec les Berbères. Ils ont quitté le Yamen, ou Arabie-Heureuse, pour venir dans le Sahara, vers l'ouest, pour le motif suivant :

« Un grand roi de l'époque, qui régnait dans le Yamen, s'étant converti à la religion mahométane, les Hamira l'avaient suivi dans cette voie. A sa mort, le Yamen fut envahi par des infidèles qui massacrèrent les musulmans. Les Hamira, pour ne pas être massacrés, mirent le voile comme leurs femmes et prirent la fuite. Ils se dispersèrent dans le pays et, à force de changements de domicile, ils arrivèrent dans le Maghreb-el-Aksa (ouest extrême), pays des Ber-

(1) Dans le mot Djidala, il est facile de reconnaître le nom de *Getuli*. Ce peuple, dont le centre paraît avoir été dans l'Aourès, avait étendu ses conquêtes vers l'ouest, dans l'arrière-terre maurétanienne, jusqu'à l'Océan. (Ptolémée.)

bères. Ils s'installèrent dans ce pays, et le voile qui les avait sauvegardés devint pour eux un signe de beauté dont ils ne se séparent plus.

« Vivant côte à côte avec les Berbères, ils apprirent leur langue. Ils demeurèrent ainsi jusqu'à l'époque où El Amir Abou Baker ben Amor ben Brahim ben Tourkit el Lemtoumi, le fondateur de la ville de Maroc, les refoula vers le Sahara.

« Cet événement se passait à l'époque où les Djidala attaquèrent les Lemtouna et où Amor ben Tachefine devint le khalif du Maghreb. »

Chassés du Maghreb-el-Aksa, ils se répandirent dans le Sahara en se divisant en un grand nombre de branches.

Les Touareg habitant la région de Tombouctou vers le ve siècle de l'hégire étaient les Makcharène, qui fondèrent la ville de Tombouctou. Ces Touareg se tenaient, au moment de la saison sèche, sur les bords du Niger, dans les environs d'Amtaguel, et, pendant la saison des pluies, ils habitaient entre Tombouctou et Araouane.

Quoique appartenant à la religion mahométane, les Touareg ne sont pas fanatiques; ils acceptent, mais sans beaucoup de conviction, l'influence religieuse des tribus maraboutiques qui vivent avec eux.

Les hommes sont d'une belle taille; leur teint est assez clair et leurs traits sont réguliers. Beaucoup ont les yeux bleus. Leur physionomie respire l'audace et le courage. Doués d'une réelle agilité et d'une très grande vigueur corporelle, ils sont très craints. D'un tempérament qui leur permet de jouir gaîment de la vie, ils éprouvent une inclination assez forte pour les femmes.

Leur costume consiste en une blouse ample, toute bleue, et un long pantalon qui leur descend jusqu'à la cheville. La tête est entourée d'un turban de la même couleur qui passe par-dessus le cou et sert en même temps de « litam » (voile). Le sommet de la tête, nu, montre une touffe de cheveux assez longs et lisses. Des plaques de cuivre ornent le turban; leur poitrine est garnie de « hedjab » (talismans) couverts en cuir jaune et rouge.

Les femmes ont les traits passablement agréables et réguliers, les formes arrondies; leurs cheveux sont tressés sur les côtés et ramenés en arrière, laissant une raie au milieu de la tête. Cette coiffure et leur teint clair donnent à la physionomie un aspect européen qui contraste avec celui des populations environnantes. Elles sont enveloppées dans une « melhefa » en toile bleue ou blanche passant par-dessus la tête, serrée aux reins et descendant jusqu'à la cheville. Elles portent quelques bracelets en cuivre aux mains et aux pieds.

L'armement des Touareg consiste en une ou plusieurs lances, un poignard adapté au bras gauche et un bouclier. Les nobles ont, en

outre, une grande épée. La lance en fer n'est pas portée par les vassaux.

Leurs habitations se composent de tentes en peaux de bœufs ou de huttes construites avec des nattes.

Les Touareg ne sont pas de grands nomades, comme les Arabes et les Maures. Ils ne se déplacent que pour permettre à leurs nombreux troupeaux de trouver de meilleurs pâturages, sans toutefois s'éloigner des bords de l'eau. Ils possèdent peu de chameaux, et leurs moyens de transport sont principalement les bœufs porteurs et les ânes.

Ils aiment beaucoup le cheval, ils en ont encore suffisamment, quoiqu'ils en aient perdu pendant l'épidémie de 1892.

Organisation administrative

Comme les Arabes et les Maures, les Touareg se divisent en grandes tribus, lesquelles se subdivisent en fractions et en campements.

Le mot « *kel* », qui précède presque toujours le nom d'un groupe, veut dire peuple.

Ils se divisent en nobles et en vassaux ou « imghad », au singulier « amghid ».

Le chef de la confédération ou de toute une tribu gouverne avec l'assistance des chefs des principales fractions et porte le titre de « amenoukal ». Ses fonctions sont héréditaires.

Les fractions de la tribu sont administrées directement par des chefs particuliers qui portent le titre de « amrar ».

Chaque tribu noble possède des tribus vassales qui sont sa propriété. Elles les possèdent soit à la suite de donation, soit à la suite de conquête. Les vassaux comprennent des pasteurs et des guerriers qui marchent avec la tribu dans le cas de guerre, mais qui ne peuvent être forcés de suivre les migrations. Les tribus vassales campent souvent loin de la tribu noble.

Chaque année, lorsque les pâturages sont abondants, les tribus imghad ou vassales fournissent un certain nombre de brebis ou de chèvres à l'amenoukal, qui les leur rend lorsqu'elles ne donnent plus de lait. Elles lui donnent, en outre, annuellement des cadeaux, ordinairement des vêtements ou une belle monture.

De son côté, l'amenoukal confie presque tous ses troupeaux aux tribus vassales.

Chaque Targui de race noble est maître d'un ou plusieurs imghad qui l'entretiennent et lui fournissent tout ce dont il a besoin. Les imghad sont donnés comme cadeau à la fiancée au moment du mariage.

Les femmes touareg s'intéressent aussi aux questions administratives; elles donnent quelquefois leur avis.

Au point de vue judiciaire, ce sont l'amenoukal et l'assemblée des nobles qui font exécuter les articles de leur code particulier, suivant leurs usages.

Avant d'étudier les tribus touareg, dont nous donnerons le détail plus loin, nous allons donner quelques renseignements sur les territoires qu'elles occupent.

En allant vers l'est, on rencontre au delà de Bassikounou la région des puits de Hassi-Touil, Bou-Zriba, Bou-Guendouz, Attar, El-Arneb et le lac Faguibine, communiquant avec le lac Télé, lequel reçoit les eaux du Niger par le marigot de Goundam.

Le lac Faguibine envoie ses eaux, par un petit marigot, aux lacs du Daouna (Aghachaf des Touareg), situés au sud.

Au sud du Daouna se trouvent les lacs Horo et Fati et les grandes mares presque desséchées pendant la saison des basses eaux : Gouati, Takadji et Sumpi.

Le marigot de Goundam marque, depuis Goundam jusqu'à Tombouctou, le terrain de parcours des nomades qui occupent le nord. Les indigènes donnent à cette partie le nom de Aouza.

Au nord et au nord-est de Tombouctou, se trouve la région de Hessiane, où existent un grand nombre de puits assez profonds et où l'eau est abondante, l'Azaouad, la grande plaine d'Afflila, le Tagant et l'Adghagh.

Le pays, au sud et à l'est de Tombouctou, sur la rive droite du Niger, se nomme Aribenda ou Gourma. Il renferme aussi des lacs : Haribongho, Garou, etc. C'est un riche pays de pâturage.

Toutes ces régions renferment des puits et mares qui sont les points les plus recherchés par les nomades pendant la saison sèche.

Les villes et ksours qui s'y trouvent sont :

Tombouctou

L'historien Saâdou ben El Habib Baba, dans son recueil sur l'*Histoire de Tombouctou,* s'exprime ainsi :

« Tenbekt [1] a été fondée à la fin du ve siècle par les Touareg makcharen venus au lieu qu'elle occupe pour faire paître leurs troupeaux. L'été, ils s'installaient sur le bord du Niger, à Amtagha (probablement Amtaguel), et en automne ils portaient leurs campements vers le nord, sans dépasser l'emplacement de la ville actuelle d'Araouane.

« Ils choisirent l'endroit où se trouve Tenbekt comme centre de leurs approvisionnements et y emmagasinèrent leurs biens et leurs grains. Cet endroit devint un lieu de parcours pour les partants et

(1) Les noirs lettrés ne parlant pas l'arabe vulgaire et n'employant que l'arabe écrit, ne s'expriment qu'en littéral : Tenbekt, dans ces conditions, mis au nominatif, d'une façon invariable, fait Tenbektou.

les arrivants. La garde de leurs approvisionnements avait été confiée à une femme de leur race s'appelant Tenbekt, qui, dans leur idiome, veut dire la vieille; l'endroit prit son nom. Les gens s'y installèrent peu à peu, venant de toutes parts, et Tenbekt devint alors un centre commercial.

« Avant cette époque, le marché était Birou (Oualata). Des savants, des saints et des gens riches de toutes nations, d'Egypte, du Fezzan, de Ghadamès, du Touat, du Tafilalet, du Draâ, de Fez, du Souss, etc., émigrèrent peu à peu pour venir habiter Tenbekt. La population devint de plus en plus nombreuse et s'augmenta des Sanhadja et de leurs fractions. Le repeuplement de Tombouctou fut la ruine de Birou.

« Les premières constructions furent des huttes entourées d'épines, puis des constructions tellement basses que de l'intérieur des cours on apercevait ce qui se passait à l'extérieur. On construisit d'abord une mosquée d'une dimension proportionnelle au nombre des croyants de la ville, puis ensuite la mosquée de Sankoré.

« Ce n'est qu'à la fin du IXe siècle que Tenbekt commença à devenir florissante, mais elle ne le fut complètement qu'au milieu du Xe siècle, sous le règne de Askia Daoud, fils de l'émir Askia el Hadj Mohammed.

« Les premiers conquérants de Tenbekt furent les Malé, qui envahirent le pays en 737 de l'hégire. Leur domination dura cent ans.

« En 827, vinrent les Touareg makcharen, qui restèrent quarante années; les rois songhaï les remplacèrent, et Sen Ali, l'un d'entre eux, régna vingt-quatre ans. La dynastie se continua par le prince des croyants Askia el Hadj Mohammed, du 14 djoumad-tani 899 au 17 djoumad-tani 999 (1621 de notre ère), date à laquelle le chérif Moulaï Ahmed, sultan du Maroc, envoya son pacha Djoudar s'emparer de Tenbekt. »

La ville de Tombouctou, très florissante du temps de la conquête de Askia el Hadj Mohammed, avait un pourtour d'environ dix kilomètres et pouvait compter une population de quarante à cinquante mille habitants.

Aujourd'hui encore, à l'aspect des ruines qui se trouvent au nord, à l'est et à l'ouest, on se rend compte de l'ancienne étendue de Tenbekt.

D'après les indigènes, le tombeau de Sidi Mahmoud, situé actuellement en dehors de la ville, à environ cinq cents mètres au nord, se trouvait au milieu des maisons. Au sud-ouest, la mosquée de Djengueri-Berr, qui aujourd'hui touche à peine à la ville, était dans les mêmes conditions.

Le marabout d'Alfa Moya, du côté est, était enfermé dans les remparts qui entouraient la ville et dont on trouve encore les traces.

Les remparts auraient été détruits à l'arrivée des Peulh, en 1826.

Le Bamé, à l'extrémité sud-est de la ville, sur la route de Kabara, était, dit-on, l'emplacement de l'ancien palais des rois songhaï et faisait partie de la ville.

La ville actuelle n'est que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. La domination touareg a été sa ruine. La population, tracassée sans cesse, s'est vue dans l'obligation d'émigrer vers les localités voisines, principalement dans le Macina et le pays de Djenné. Son aspect est celui d'une ville abandonnée; au centre même de la ville, les maisons sont pour la plupart en ruines, et des dix-sept mosquées d'autrefois il n'en existe plus que trois.

Située sur une dune, elle ne compte plus qu'un millier de maisons; une centaine seulement ont un étage, les autres sont à simple rez-de-chaussée.

La ville comprend, depuis notre arrivée, trois grands quartiers: celui de Djengueri-Berr du côté ouest, Sarra-Kaïna du côté est et Badjindé au centre.

Les monuments les plus remarquables, avec leur tour visible de fort loin, sont les mosquées de Djengueri-Berr (grande mosquée), Sidi-Yaya et Sankoré.

Le commerce de Tombouctou, peu important lors de notre occupation, a pris un développement sensible. Tombouctou est actuellement la ville la plus commerçante de la région. Les caravanes y affluent de toutes parts, les habitants et les étrangers y reviennent facilement. Cette ville, par sa situation à l'entrée du désert, avec la sécurité qui règne depuis ces derniers temps, reprendra prochainement sa splendeur d'autrefois.

L'ensemble de la population actuelle de Tombouctou peut être évalué à sept mille âmes environ. Elle se compose d'Arma, descendants des conquérants marocains, de Tolba venus jadis pour apprendre les sciences, de Gabibi, de blancs étrangers du Maroc, du Touat, de Tripoli et de Ghadamès, de noirs du Haoussa, du Hombori et du Mossi.

Tombouctou est administrée par un cheikh noir, trois chefs de quartiers et deux cadis qui relèvent du commandant du cercle et de la région. Les étrangers commerçants, les nomades arabes et touareg sont tous des représentants.

Le chef de la ville se nomme Alfa Saïdou Ould Gadadou, de la fraction des Tolba.

Goundam

appelé *Sassaouali* par les Touareg, est à quatre-vingt-dix kilomètres sud-ouest de Tombouctou, au pied de la montage qui porte le même nom. A huit cents mètres de la ville passe le marigot de Goundam, navigable de septembre à fin avril.

Goundam a été, du temps des Songhaï, une ville très florissante, construite en argile et sans enceinte. Le nombre de ses maisons peut être évalué à cinq cents, la plupart en ruines, et sa population peut être portée à treize cents habitants.

C'est un marché des plus importants où se vendent tous les grains du Daouna et du Kissou. Elle est administrée par un chef et par un cadi qui relèvent du commandant de cercle.

Le chef de la ville se nomme Bou Bakeur Amar, d'origine songhaï.

Bou-Djebiha

Le village de Bou-Djebiha, situé dans une grande plaine, à environ cent quatre-vingts kilomètres au nord-est de Tombouctou, sur la route du Touat et d'Araouane, a été construit par l'étudiant Sidi Mohammed Essouki, originaire des Kel-Essouk, à l'époque où Mohammed Ould Rahal était le chef de toute la grande tribu des Berabich.

Ce village se compose d'environ cent maisons bâties en argile et d'un réduit éloigné de trois cents mètres. A l'est se trouve une mosquée avec minaret. Deux puits alimentent le village en eau, l'un au sud-est, l'autre à l'ouest.

A environ cinq cents mètres de là se trouvent une vingtaine d'autres puits destinés aux nomades, principalement aux Berabich.

La population, d'environ trois cents habitants, se compose de lettrés des Kel-Essouk, de quelques Berabich, Haratine, et de deux négociants du Touat.

Dans ce village, rendez-vous des nomades, se fait un grand échange de sel, de bandes de coton et de grains apportés de Tombouctou ou des environs de Ghergho, sur le Niger. Il appartient à la tribu des Berabich et est administré par un cheikh et un cadi.

Le cheikh du village se nomme Mohammed ben Abdallah, des Kel-Essouk.

El-Mamoun

situé à soixante-dix kilomètres environ au nord-est de Bou-Djebiha. Le village d'El-Mamoun a été construit par les Kounta-Regagueda pour y mettre leurs approvisionnements; il se compose d'une vingtaine de maisons et d'un réduit situé à l'est des maisons ayant son ouverture du côté ouest.

Deux puits se trouvent entre les maisons et le réduit; l'eau est douce et abondante.

La population se compose de nomades qui campent aux environs, de trois négociants du Touat et de quelques Heratine. Ce village appartient aux Kounta-Regagueda et le chef se nomme Mohammed Ouled Abdelkader.

El-Mabrouk

La ville d'El-Mabrouk est située à quatre-vingts kilomètres environ au nord-est d'El-Mamoun. Elle a été fondée par les Oulad-el-Ouafi, branche de Kounta, en 1233 de l'hégire. Cette ville, presque abandonnée dans les derniers temps, est tombée en ruines. On ne trouve actuellement qu'un petit réduit renfermant quelques magasins et situé au nord-est de l'ancienne ville. Cette localité possède deux puits, l'un dans l'intérieur du réduit, l'autre à l'entrée; l'eau est bonne et abondante. La population, en dehors d'une quinzaine de gardiens et d'un commerçant du Touat, est entièrement composée de nomades qui campent aux alentours.

Araouane

A deux cent dix kilomètres au nord de Tombouctou se trouve la ville d'Araouane.

Fondée il y a près de quatre cents ans par le saint Sidi Ahmed Agada, dont le tombeau est placé dans la ville même, Araouane est devenue une ville et un centre d'approvisionnement important.

Placée sur la route des caravanes venant du nord et du Maroc, les commerçants y habitent une bonne partie de l'année.

La ville comprend près de deux cent cinquante maisons et une mosquée, celle de Sidi Ahmed Agada. Les maisons sont à simple rez-de-chaussée.

La population, en dehors des captifs, peut être évaluée à sept cents habitants.

La ville est sans enceinte; de nombreux puits l'alimentent en eau et les caravanes qui y passent journellement, surtout au moment des deux azalaï (caravanes annuelles de sel), s'y approvisionnent en eau.

Ecole supérieure dirigée par les aâl El-Habib. On y enseigne le Coran, la grammaire et la jurisprudence.

Le chef de la ville se nomme Alouata Ould el Habib.

La ville est approvisionnée par Tombouctou.

Taodeni

petit village d'environ quinze maisons, entouré d'un mur d'enceinte d'environ sept cents mètres de périmètre. On y trouve un puits à l'intérieur, un autre au sud-ouest; quarante habitants environ.

Le chef de village est le surveillant de la mine de sel.

Les travailleurs de sel font des abris avec leurs barres de sel dans la mine même, qui est située à environ trois kilomètres à l'ouest de la ville. Cette coutume remonte à l'antiquité la plus reculée. Hérodote (liv. IV, 185) dit qu'au delà des colonnes d'Hercule, de dix journées en dix journées, on trouve des mines de sel et des habitants : « Les maisons de tous ces peuples sont bâties en quartiers de sel. »

Téléia

Le village de Téléia, fondé il y a une trentaine d'années, a été construit par le cheikh Sidi Amor el Kounti, chef des Kounta de l'est. Il est situé dans l'Adghagh, au nord-est d'El-Mabronk. Il est édifié en terre, entouré d'un mur d'enceinte et muni d'une tour du côté nord. La porte du village s'ouvre à l'est et celle de la tour dans l'intérieur du village.

Ce village se compose d'une trentaine de maisons et d'une mosquée sans minaret située au sud du village. Un puits se trouve à l'intérieur du village, un autre à l'ouest, près de l'entrée. On trouve aux environs beaucoup de roniers. Il est habité par les Kounta, qui en font leur centre d'approvisionnement et leur zaouïa.

Oualata

C'est la ville la plus importante de la région. Elle est plus ancienne que Tombouctou. Elle portait anciennement le nom de Birou; ce n'est qu'à la fin du IXe siècle de l'hégire qu'elle a perdu son importance.

Actuellement, Oualata est un grand marché où se font principalement les échanges avec le Soudan et Tombouctou.

Les maisons sont au nombre d'environ sept cents. Quelques palmiers, eau abondante.

Elle est habitée par une population de marabouts connus sous le nom de Mehadjib. Elle est située en plein territoire des Mechedouf et est fréquentée par les Tadjakant, les Oulad-bou-Sebaâ, les Oulad-Naceur et les Oulad-Allouch.

Le chef se nomme Taleb bou Baker.

Bassikounou

Bassikounou est situé dans une grande plaine déboisée et entouré de lougans fort étendus.

La ville est entourée d'une sorte de mur percé d'un seul passage à l'est. Les maisons sont au nombre d'environ deux cent cinquante. La mosquée est dans la ville et n'a pas de minaret. Du côté nord se trouve une brèche. Les habitants sont presque tous des noirs, captifs pour la plupart, des affranchis maures (Heratine) qu'on appelle Aâl-Bouida. On trouve aussi d'autres habitants blancs appartenant à la fraction des Aâl-el-Hadj-Hassine.

Tous les habitants sont armés de fusils arabes et au nombre d'environ trois cent cinquante combattants, captifs y compris. A la sortie de la ville et près de la porte qui donne à l'est, se trouve un puits d'environ soixante mètres de profondeur; l'eau est saumâtre; elle est tirée au moyen de chameaux.

A environ trois kilomètres sud-est se trouve le puits de Bou-el-

Merhane, eau peu abondante mais très bonne. Le chef de la ville est un blanc.

Tribus Touareg

ILMEDEN

La confédération des Ilmeden, plus communément appelée Aouallimeden, occupe la région située entre l'extrémité orientale du massif de l'Adghagh à l'est, Essouk au nord, Mabrouk, El-Hillé et Tosaye à l'ouest et Gogo au sud; elle est actuellement sans contredit la plus influente et la plus puissante de la région.

Donner exactement l'origine et dire comment les Ilmeden se trouvent installés dans le pays serait difficile, leur histoire n'ayant pas été écrite; nous sommes donc obligés de nous en rapporter simplement aux *légendes*.

A l'époque de la domination de la grande confédération des Tademaket et avant sa désagrégation, vivait sous leur protection, dans l'Adghagh, une petite fraction appelée Aâl-Djardjir.[1] Cette fraction fut attaquée et pillée par les tribus voisines, auxquelles elle payait des redevances.

Un certain Ouar Ilmed, d'origine arabe, commerçant de profession, dit-on, s'installa avec cette fraction et la suivit dans ses migrations.

A cette époque, menacés d'une attaque, les Aâl-Djardjir prirent en partie la fuite avec leurs familles et leurs troupeaux. Ilmed resta sur les lieux avec quelques hommes plus décidés que les autres. Les assaillants arrivèrent. Ilmed, quoique commerçant, organisa la défense et la dirigea si bien que l'ennemi fut mis en déroute en perdant un nombre considérable de combattants. Le chef des Aâl-Djardjir, heureux du succès remporté, voulut récompenser Ilmed pour son courage; il lui demanda ce qu'il pouvait lui offrir comme faveur. Ilmed lui demanda d'épouser sa fille, déjà mariée à un notable de la fraction. Le chef des Djardjir accéda à sa demande, fit venir sa fille, la fit divorcer et la lui donna. Ilmed ne pensa plus alors à se séparer de la fraction, qui devint de plus en plus importante, grâce à ses bons conseils.

Le chef des Aâl-Djardjir avant sa mort déclara à son assemblée qu'Ilmed le remplacerait; c'est ce qui arriva et dès lors la tribu prit le nom d'Ilmeden (Aouallimeden). Ilmed, devenu chef, chercha à s'affranchir des Tademaket et à ne plus payer de redevances.

Vêtu de beaux habits, dit la légende, et monté sur un cheval superbe, il se rendit auprès du chef des Tademaket avec ses notables, pour lui offrir deux chameaux en cadeau. Pendant la conversation, il proposa au chef tademaket d'exempter sa tribu des impôts; celui-

(1) Le Djurdjura, dans les monts Atlas (Algérie), est appelé en arabe Djardjera; il est habité par une population kabyle. Les Aâl-Djardjir seraient probablement originaires de cette contrée. Ce nom rappelle aussi le Girgiris de Ptolémée.

ci, d'un ton fier, lui répondit qu'il paierait comme par le passé. Dans la même journée, le chef des Tademaket lui envoya son forgeron lui dire que son maître désirait avoir ses beaux habits et son cheval. Ilmed lui répondit qu'il les lui offrirait volontiers, mais seulement une fois en dehors du campement, pour ne pas partir nu devant les gens de la tribu, et que pour cela le chef tademaket n'avait qu'à faire une partie du chemin avec lui.

Le lendemain Ilmed se mit en route accompagné du chef tademaket et de son forgeron; arrivés à la limite du territoire de Brom et de celui de Gogo, Ilmed se précipita sur le chef des Tademaket, le tua et dit au forgeron d'aller informer le Tademaket que les rôles étaient intervertis et qu'ils auraient à l'avenir à lui payer des redevances.

Les Tademaket, prévenus, vinrent en masse attaquer les Ilmeden; ces derniers les repoussèrent en leur faisant subir des pertes considérables. Ils demeurèrent en état de guerre jusqu'au moment où les Tademaket furent chassés de tout le pays de Gogo et de Brom.

La fraction des Aâl-Djardjir ou Kel-Helouat existe encore aujourd'hui et fait partie de la confédération; elle habite la vaste plaine d'Afflila, entre El-Mabrouk et l'Adghagh. Quelques tentes de cette fraction ont dû quitter le pays d'Afflila, il y a une dizaine d'années, pour venir camper dans le Aouza avec les Igouadaren, à la suite d'un combat qu'ils livrèrent à la fraction des Ifoghas de cette confédération et dans lequel ils furent battus et pillés.

Les Ilmeden sont plus pillards et plus guerriers que tous les Touareg du sud; ils perçoivent l'impôt ghefar des autres tribus touareg et arabes. Ils se divisent actuellement en plusieurs fractions; leurs tribus serves et les groupes d'Arabes agrégés sont très nombreux.

Trois familles se partagent le commandement héréditaire, conformément à l'usage touareg.

Ces trois familles sont :

1° Aâl el Ansar, chef Madidou Ould Kotbou;
2° Aâl el Yassen, chef El Yassen ag Lagoui;
3° Aâl el Mekki, chef Lazi.

La confédération entière n'a qu'un seul amenoukal; actuellement, c'est le nommé Madidou Ould Kotbou, appartenant à la première famille.

Fractions nobles

1° Karbanassen;
2° Taraïtamout;
3° Ideragaden;
4° Tahabanet;
5° Kel-Agaïs;
6° Ifoghas de l'est;
7° Ifoghas du nord;
8° Kel-Tabenkourt;
9° Tenguerguidech;
10° Kel-Djardjir ou Kel-Helouat.

Fractions serves

1° Doura;
2° Ido-Bakar;
3° Ido-Assehak;
4° Chemelemas;
5° Idenane;
6° Imededghen;
7° Imakel-Kalen;
8° Kel-Essouk.

Groupes d'Arabes agrégés

1° Touadj;
2° Touabir;
3° El-Kenakat;
4° El-Mouazil;
5° Ibdoukel;
6° El-Khenichat;
7° El-Torchane;
8° El-Mehar;
9° Ladem;
10° Oulad-Melouk;
11° Yadas;
12° Dermechaka;
13° Tagat.

Les groupes d'Arabes agrégés ci-dessus ont presque tous leurs fractions mères à l'étranger, et principalement avec les Berabich; elles servent à former cette grande tribu. Ils se sont séparés soit à la suite de mésintelligence, soit à cause de leurs nombreux troupeaux. Ils sont tous du rite maleki et affiliés à la secte des Kadria et Tidjania. Ils reçoivent le mot d'ordre des chefs Kounta, avec lesquels ils sont continuellement en relations. Ils suivent les Touareg dans toutes leurs migrations.

Toutes les fractions nobles, serves et les groupes d'Arabes agrégés forment la grande et puissante tribu des Ilmeden. La confédération pourrait mettre, en tenant compte des dissentiments qui se produiraient au moment d'une réunion, sur pied de six à huit cents cavaliers ou meharistes et jusqu'à cinq mille piétons, tous armés de la lance et du sabre. Les Arabes seuls sont armés de fusils.

Les Ilmeden sont en guerre continuelle avec les Hoggar, les Touareg Deneg et ceux de Aïr; ils tiennent en suspicion et à l'écart nos Touareg de l'ouest.

Vivant en bonne intelligence avec la tridu des Kounta, ils veulent bien accepter, mais sans la subir, l'influence religieuse de cette tribu.

Ils habitent un pays fort riche qui leur fournit le riz et le miel et offre beaucoup de pâturages à leurs nombreux troupeaux. Ils ne sont ni commerçants ni convoyeurs.

Ils ont autorité sur tous les villages noirs situés sur les deux rives du Niger, où leurs bellats font des lougans.

Les villages les plus importants sont ceux de Gogo, Brom, Oudala, Gaïgourou, Daïratakou, Abenghen et Afoughal.

Les principaux points où ils franchissent le fleuve sont : Saleta à l'est de Gogo et Taoussa à l'ouest, près du territoire de Brom.

IGOUADAREN

Répandus sur les deux rives du Niger, l'une Aribenda, l'autre Aouza, les Igouadaren se disent chérifs, nobles venus de la saguia El-Hamra, affluent de l'oued Draâ (Maroc).

Ils prétendent que leur ancêtre Es Saâda en arrivant dans le pays se maria à une femme touareg de laquelle il eut quatre enfants : Ladja, Akhaïou, Mansour et Silla.

Les descendants de ces quatre enfants formèrent les quatre grandes fractions de la tribu actuelle :

1° Kel-Tabenkourt : ancêtre, Ladji ;
2° Aâl-Gogui : ancêtre, Akhaïou ;
3° Tarbanassen : ancêtre, Mansour ;
4° Aâl-Silla : ancêtre, Silla.

La fraction des Aâl-Gogui est celle qui fournit encore actuellement les amenoukal.

Placés autrefois sous la protection des Tademaket, maîtres absolus du pays, ils leur payaient une redevance. Ceux-ci furent chassés de l'Adghagh et du pays de Brom par les Aouallimeden ; les Igouadaren, profitant de cet événement, s'affranchirent en attaquant et repoussant les divers groupes disséminés de la confédération tademaket. Ils acceptèrent néanmoins la suzeraineté des Aouallimeden, suzeraineté qu'ils reconnaissent encore aujourd'hui.

Les Igouadaren, jusqu'à la mort d'Afonas, ne reconnaissaient qu'un seul amenoukal ; mais, à la disparition de ce dernier, Sakaoui ayant été choisi par la tribu pour le remplacer, il fut abandonné peu de temps après par la majorité des chefs de tentes, grâce aux manœuvres habiles de son parent et rival Sakib. Cette tribu se trouve donc à l'heure actuelle divisée en deux groupes importants :

1° Aâl-Sakaoui ;
2° Aâl-Saksib.

Le premier groupe a été formé des fractions suivantes :

1° Aâl-Gogui, amrar Sakhaoui ;
2° Kel-Tabenkourt, amrar Aouelétou Ouaïhmoud ;
3° Youraghen, amrar Ibnou ;
4° Kel-Dalagui, amrar Makha ag Mimi ;
5° Une partie de Tarbanassen ;
6° Kel-Hekikane, amrar El Moardi ag Sassena.

Le deuxième groupe se compose ainsi :

1° Ifartaten, amrar Talhata ;
2° Itakaïtakaï, amrar Kaâbou et Mohammed ;
3° Tagueguessat, amrar Galou et Idjehar ;
4° Kel-Ichegaghen, amrar El Hazi ;

5° Kel-Chaoui, amrar Taffris;
6° Ideghouassen, amrar.....;
7° Kel-Taderboukit, amrar Ghazi.

Tribus imghad ou serves des deux groupes :

1° Imtchat, amrar Hilaï;
2° Idemane, amrar Chouaïou;
3° Kel-Kelouane, amrar Chougbib;
4° Kel-Tebenek (Ilmeden).

Les Igouadaren réunis, y compris les imghad, pourraient mettre, en tenant compte des dissentiments qui se produiraient au moment d'une réunion, sur pied de deux à trois cents cavaliers ou meharistes et trois mille piétons armés de lances et de sabres.

Ils sont d'ailleurs en guerre continuelle entre eux depuis longtemps pour des motifs très divers qui permettent de supposer que cette lutte aura encore une longue durée. Les rivalités et les questions de familles sont les principales causes de cet état de choses.

Ces deux groupes sont, en outre, tenus à l'écart par les Aouallimeden et les Hoggar, qui ne perdent aucune occasion pour les piller.

Les Igouadaren sont actuellement en paix avec les Irreganaten, quoique antérieurement ils aient eu avec eux de graves dissentiments.

Il y a une vingtaine d'années, des Igouadaren de la fraction des Kel-Hekikane tuèrent El Mesboug, père d'Es Salmi, chef de cette tribu. Aussi, les Irreganaten, en 1888, sous les ordres d'El Bakaoui ag Attaoual, frère d'Es Salmi, prirent part à la colonne que Mounirou, roi du Macina, envoya par eau sous les ordres d'un certain Atmane contre les Igouadaren. Ceux-ci, prévenus, eurent tout le temps de passer le fleuve, de mettre leurs familles et leurs biens à l'abri, et Atmane se contenta simplement de détruire Ghergho et de le livrer au pillage. Ils eurent aussi des démêlés avec les Kel-Temoulaï; dans un combat, ils firent prisonnier le chef Madonia de cette dernière tribu.

Les Igouadaren vivent actuellement en bonne intelligence avec les autres tribus touareg et les Berabich, quoique, dans le temps, ils aient livré quelques combats malheureux à ces derniers, entre autres le combat de Bamba.

A Tombouctou, les Igouadaren jouissaient de la même autorité que les Tengueriguif, maîtres du sol, mais sans s'immiscer dans les questions administratives.

Vivant côte à côte avec les Kel-Antassar de l'est, ils subissent l'influence religieuse de cette tribu; mais ils sont peu fanatiques.

Ils possèdent de nombreux captifs ou bellats et des lougans très étendus.

Ils ont autorité sur tous les villages compris entre Takoust et Taoussa (Tosaye), où ils prélèvent leurs moyens de subsistance. Possesseurs de nombreux troupeaux ainsi que leurs imghad, ils campent aux points suivants : Naghenaghu, Ghergho, Ouaghé, Aben, Ghalen, Tinhatin, El-Gabra.

MOHAMED SAID,
Officier Interprète de première classe.

(A suivre.)

DOCUMENTS MUSULMANS

POUR SERVIR A UNE « HISTOIRE DE DJERBA »

Le manuscrit dont je donne ici la traduction a été communiqué en janvier 1895 par Si Ali el Jemni, khalifat de Djerba, à M. le lieutenant-colonel Rebillet, attaché militaire à la Résidence.

Le texte arabe que j'ai copié se composait de douze pages et demie. De nombreuses incorrections et quelques blancs dans le texte. Une lacune au milieu du manuscrit. Quelques feuillets rongés. Hauteur, 0m 225; largeur, 0m 163. Vingt-six lignes à la page. Ecriture sans élégance.

Louanges à Dieu clément, miséricordieux!
Qu'il répande ses faveurs sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille, sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut!

Récit de quelques événements qui ont eu lieu dans les temps passés. Je les rapporte ici pour le plaisir des générations futures, en racontant sommairement les faits que quelques personnes ont pris soin de recueillir.

En l'année 952,[1] le sultan de Turquie Soliman ben Selim[2] envoya une expédition contre la ville de Tripoli, qu'il reprit sur les chrétiens (que Dieu les extermine !).

En l'année 953,[3] le cheikh Abou Nouli es Semoumeni commença à circonvenir son père le cheikh Salah et lui enleva Djerba.[4]

En l'année 963,[5] le gouverneur nommé par le sultan mourut et fut remplacé par le pacha Derghout (Dragut), fils d'Ali.

En l'année 966,[6] le cheikh Messaoud ben Salah[7] pénétra dans l'île de Djerba. Un combat eut lieu entre les gens de Sedouikèche, les Mestaoua, les Turcs et les Hazoum,[8] près du port de Sedouikèche.[9] Les gens de cette dernière localité furent battus.

Les hostilités durèrent pendant sept mois. Le pacha Dragut quitta Tripoli avec les Oulad-Chebel, les Sebaâ, les Zouara, ainsi qu'une quantité considérable de gens qui le suivirent soit par terre soit par mer, et vint s'établir à Kechtil-el-Oued.[10]

(1) L'année musulmane 952 a commencé le 15 mars 1545 et s'est terminée le 3 mars 1546.
(2) Le sultan Soliman ben Selim, né en 901 (1495-1496), a régné de 926 à 974 (1519-1567).
(3) L'année 953 a commencé le 4 mars 1546 et s'est terminée le 20 février 1547.
(4) La lecture de ce passage est un peu incertaine.
(5) Du 16 novembre 1555 au 3 novembre 1556.
(6) Du 14 novembre 1558 au 2 octobre 1559.
(7) Il se nommait Messaoud ben Salah es Semoumeni.
(8) Il faut lire les Hazem. Une fraction de cette tribu s'est fixée dans le canton d'El-May et s'appelle les Hazem d'El-May ; les autres appartiennent au caïdat de l'Arad (Gabès).
(9) Le port de Sedouikèche est El-Kantara, d'après ce que m'ont affirmé les Djerbiens.
(10) L'ouvrage traduit par M. Exiga-Kayser donne l'année 460 comme date de l'expédition de Dragut contre Djerba. Le bordj appelé ici Kechtil-el-Oued se nomme Kastil-el-Oued. La carte de l'Etat-Major porte Castille-el-Oudiana. La sebkha située près de ce bordj s'appelle Bir-el-Oudian (entre les rivières).

Il livra un combat au cheikh Messaoud et aux Ouahbite dans la sebkha située près du bordj.[1] Les Ouahbite furent vaincus et perdirent douze cents hommes. Les Mestaoua ainsi que les Turcs et les autres troupes qui les accompagnaient eurent un grand nombre des leurs tués. Leurs soldats se livrèrent en tant que pillage, rapt et viol de femmes, à des excès défendus par Dieu.

A la suite de ces faits, le cheikh excellent et docte, le gouverneur Daoud ben Brahim et Tlati,[2] fut tué par trahison. Il avait reçu l'ordre de se présenter au pacha Dragut pour examiner ce qu'il convenait de faire dans l'intérêt de la population et élever la voix contre les excès dont elle avait été victime afin d'en empêcher le retour. Le pacha le fit saisir seul parmi les jurisconsultes qui l'accompagnaient et le fit mettre à mort. On prétend qu'il fut dénoncé par Moussa ben Amor el Bajloudi.

La même année, les chrétiens (que Dieu les extermine!) débarquèrent à Djerba.

Dieu dans sa miséricorde se servit d'eux pour arracher les musulmans à la triste situation dans laquelle ils se trouvaient. Dragut avait en effet imposé aux Ouahbite une contribution de 50.000 dinars[3] et en avait déjà reçu une partie, mais les chrétiens étaient à peine débarqués qu'il s'enfuit et chercha un refuge à Tripoli.

Les musulmans commencèrent les hostilités contre les chrétiens; le cheikh Messaoud pénétra dans l'île, leur livra un grand combat à l'endroit appelé Adroum,[4] sur le rivage du Bou-Mellal, et en tua un nombre qu'il est impossible d'évaluer. Puis, il fit la paix avec eux et leur livra le bordj Kechtil.

Les chrétiens l'occupèrent environ sept mois; une expédition, envoyée par le sultan, débarqua à Djerba, les assiégea pendant environ deux mois et les fit prisonniers.

En l'année 978,[5] le pacha Djafar imposa aux habitants de l'île une très forte contribution. Comme l'année s'était signalée par la sécheresse, l'absence totale des pluies et un surenchérissement considérable des denrées, les habitants se dispersèrent dans les pays envi-

(1) A la nouvelle des préparatifs de Dragut, les Djerbiens écrivirent au souverain de Tunis, Ahmed ben Hassen, de la dynastie hafside, pour lui demander du secours, mais ce prince, lié avec Dragut par une étroite amitié et se trouvant du reste lui-même aux prises avec certaines difficultés, ne jugea pas à propos d'intervenir. (El Kaïrouani.)

(2) Il se nommait Abou Sliman Daoud ben Brahim et Tlati. Ses ennemis le dénoncèrent à Dragut-Pacha comme l'instigateur des plaintes que les Djerbiens avaient adressées à Tunis contre la tyrannie et l'oppression des troupes tripolitaines. Dragut le fit comparaître et malgré ses explications donna l'ordre de le crucifier le 1er djoumada-el-aoual 967 (29 janvier 1560). Ce cheikh fut enseveli dans le cimetière de la mosquée de Barkouk. (Voir Mohamed Abou Rass, traduction de M. Exiga-Kayser.)

(3) Environ 750.000 francs.

(4) Les chrétiens débarquèrent près de la koubba de Sidi Salem Adroum, sur la côte Nord, à l'ouest de Houmt-Souk.

(5) L'année 978 a commencé le 5 juin 1570 et s'est terminée le 25 mai 1571.

ronnants, à l'exception d'un petit nombre, qui restèrent dans l'île.

En l'année 982,[1] le sultan fit reprendre La Goulette sur les chrétiens par le pacha Mostefa et ses troupes. Ce pacha vint mouiller à Djerba.

L'année 1003[2] fut une année de disette à Djerba, à Tripoli et dans la province dépendant de cette localité. L'orge atteignit le prix de 3 dinars 1/2[3] par saâ et les noyaux de dattes celui de 3 dinars 1/2 par ouïba. Un grand nombre de personnes moururent de faim. Cet état de choses se prolongea jusqu'à l'année 1304.

En 987,[4] un rebelle souleva la ville de Sort et les pays environnants. Il attaqua les Turcs, les tribus arabes et autres et leur tua un grand nombre d'hommes. Puis, comme ils s'étaient réfugiés à Tripoli, il fit pendant environ trois mois le siège de cette ville et intercepta toutes les communications; si les habitants de Djerba n'avaient pas envoyé aux assiégés des vivres, des condiments et tout ce qui leur était nécessaire, il n'en serait pas resté un seul.

Ce rebelle se nommait Yahia ben Yahmed ; on l'avait surnommé en premier lieu El Mrabet et en second Es Sequi. Il fit périr un certain nombre de savants des Nefouça, entre autres mon oncle Mohammed ben Zakarya el Barouni. Dieu le châtia bientôt après ces meurtres : il fut pris et crucifié.

En l'année 1007,[5] un gouverneur envoyé par le sultan arriva dans l'île et décida que les impôts ne seraient plus payés à Tripoli. A la suite de cette décision, il s'engagea entre les Turcs et les habitants de Djerba une guerre terrible au cours de laquelle ceux-ci nommèrent comme chef Abdallah, fils d'El Hadj Younès el Bordi, de Cedriane, et déposèrent les cheikhs Amor ben Moussa el Bajloudi et Ali ben Amor, de Oued-Amr'ar.

Ils refusèrent avec leurs partisans d'obéir à l'ordre du sultan et mandèrent ces faits à Tripoli.[6] Le pacha quitta cette ville à la tête de troupes pour se rendre à Djerba. Il était accompagné des cheikhs mentionnés ci-dessus. Il débarqua en dehors du port d'El-Kantara, se transporta à Houmt-Souk et de là se rendit aux Beni-Dighet,[7] où il resta trois mois.

Pendant ce temps, les Djerbiens se tenaient avec leurs troupes au

(1) Du 23 avril 1574 au 11 août 1575.

(2) Du 16 septembre 1594 au 6 septembre 1595.

(3) Environ 52 francs.

(4) Du 28 février 1569 au 17 février 1570.

(5) Du 4 août 1598 au 23 juillet 1599.

(6) Erreur : c'est au souverain de Tunis, Kara Otman-Dey, que les Djerbiens écrivirent pour demander du secours. Ce prince renvoya de Tunis tous les habitants de Djerba qui s'y trouvaient parce que leur pays dépendait de Tripoli et ne faisait pas partie de son royaume. (Cf. El Kairouani).

(7) Les Beni-Dighet se trouvent à l'ouest de la Hara-Sghira.

port de Sedouikèche ; le cheikh Amor ben Moussa se trouvait avec ses enfants et ses partisans à bord des bateaux qui les avaient amenés.

La situation devint très pénible pour les Djerbiens, à cause des maux que les troupes de Dragut leur faisaient endurer, des meurtres dont elles se rendaient coupables et des spoliations qu'elles commettaient à leur détriment.

Dieu tira de leurs ennemis une vengeance éclatante. Des conciliabules eurent lieu entre le pacha et les habitants de l'île ; ceux-ci cherchaient à le tromper, et au moment où il pénétrait dans l'île avec un détachement de ses partisans ils le prirent en traîtres, s'emparèrent de lui et exigèrent pour sa rançon que les cheikhs qui se trouvaient dans son camp leur fussent livrés.

Le pacha fit entrer ces cheikhs dans l'île et les Djerbiens s'assurèrent de leurs personnes. C'est ainsi que le pacha, alors que les Djerbiens avaient déjà décidé sa mort et celle de ses partisans, se racheta, en livrant les cheikhs ; ce fut l'excellent, l'illustre Youcef, fils du cheikh Bou Messouer,[1] qui leur servit d'intermédiaire. (Que Dieu lui accorde aide et assistance, et qu'il le sauve des difficultés !) Son pouvoir s'est manifesté plus d'une fois et son nom est connu de tous.

Il s'interposa entre les habitants de l'île et les Turcs ainsi que les autres tribus que les Djerbiens entouraient comme le halo entoure la lune et tenaient étroitement bloqués.

Ce cheikh alla trouver les Turcs, servit de médiateur entre eux et les habitants de l'île, mit un terme aux maux, aux meurtres, aux désordres et ramena la paix au milieu d'eux.

Son appel à la concorde fut écouté ; les Turcs livrèrent les cheikhs à Abdallah el Bordi et aux habitants de l'île qui, après les avoir reçus des mains du pacha et de ses partisans, les emprisonnèrent dans le bordj de Kechtil-el-Ouad.

De plus, ils imposèrent une amende de 85.000 dinars sultanis[2] au cheikh Amor ben Moussa et de 40.000 dinars[3] au cheikh Ali ; ensuite, ils les transférèrent du bordj de Kechtil-el-Ouad à Oualagh dans leurs demeures ; là, ils leur firent subir toutes sortes de mauvais traitements, les frappèrent, les pendirent et les brûlèrent. Ils mirent la main sur tout ce qu'ils possédaient : espèces monnayées d'or et d'argent, bateaux, bijoux, esclaves, chevaux, chameaux, et se firent ainsi payer par eux, pendant l'espace de trois mois, la somme indiquée plus haut.

Cette même année, il survint un renchérissement considérable des vivres, on le nomma la disette d'El-Borji. Le prix fixé (ou habituel)

(1) Le cheikh Bou Messouer est très connu. C'est lui qui commença la construction de Djamaâ-el-Kebira. (Voir Mohamed Abou Rass.)

(2) Environ 1.275.000 francs.

(3) Environ 600.000 francs.

des vivres fut complètement oublié ; la sécheresse et l'absence totale de pluie persistèrent pendant sept ans, de la fin de l'an 1000 à l'an 1007.[1] A cette situation vinrent encore s'ajouter les violentes injustices qui accablaient les Djerbiens. Dieu vint enfin à leur secours, en plaçant à leur tête, cette même année, Abdallah el Borji. Celui-ci mit un terme aux injustices dont ils étaient victimes et aux maux qui les accablaient.

En l'année 1008,[2] le pacha revint à Djerba. Des trahisons, amenées par la duplicité de quelques-uns, s'étaient produites parmi les Djerbiens et ils lui avaient envoyé des lettres. Il arriva dans les premiers jours de l'année et s'empara de Djerba après avoir massacré dans le souk un grand nombre de personnes et avoir imposé aux habitants, en raison de leur conduite, une contribution de 100.000 dinars khelili.[3]

Les gens d'Arkou[4] s'emparèrent d'Abdallah el Borji et le lui livrèrent. Dragut le fit écorcher vif, fit remplir sa peau de son, puis il le fit crucifier sur un morceau de bois de palmier, dans le quartier des bouchers.

Il mit en liberté les cheikhs qui se trouvaient à Kechtil-el-Ouad et se livra dans le pays à toutes sortes d'excès défendus par Dieu : il ravit les femmes, spolia les habitants et les contraignit à commettre des turpitudes honteuses.

Ceux-ci se réunirent dans l'habitation de l'excellent, de celui par l'intermédiaire de qui on obtient la bénédiction de Dieu, de mon oncle Youcef, fils d'Abou Messouer el Yabrasni, et s'établirent chez lui en longues files semblables à des rangées de ceps de vigne. Quelques-uns firent pour leur famille des abris composés d'une couverture tendue sur des perches et garnis sur le devant de branches de palmier.

Ce fut ce cheikh (que Dieu lui fasse miséricorde !) qui servit de médiateur entre les Djerbiens et les Turcs et appela ces derniers chez lui pour les amener à conclure la paix.

Les Turcs répondirent à sa convocation et quittèrent le souk en tirant un grand nombre de coups de feu. Les Djerbiens furent épouvantés par le bruit des détonations, vinrent trouver le cheikh et lui exposèrent leurs craintes.

Après avoir invoqué Dieu, il fit cesser le bruit que faisaient les Turcs ; ceux-ci entrèrent dans son habitation portant leurs armes inclinées vers le sol et tous gardant un silence profond comme s'il n'y eût eu là qu'un seul être vivant.

(1) D'octobre 1592 à août 1598.
(2) Du 24 juillet 1599 au 12 juillet 1600.
(3) Environ 1.500.000 francs.
(4) Abdallah el Borji s'était enfui et essayait de gagner la côte Sud pour passer sur le continent lorsqu'il fut arrêté par les gens d'Arkou.

Après que la réconciliation se fut opérée et que l'on eut fixé la somme qu'ils devaient payer, il fit apporter de la maison le déjeuner qui leur était destiné et qui était contenu dans un panier double porté par deux hommes. Lui-même, une cuiller à la main, le distribuait aux gens de chaque abri et fit ainsi le tour de toute cette foule.

Le pacha séjourna dans l'île pendant environ deux mois, redoublant de sévérité, imposant les gens, enlevant les femmes et commettant des exactions de toute sorte au préjudice des habitants de Cedriane.

Après le départ du pacha pour Tripoli, Dieu dans sa miséricorde envoya sur Djerba des pluies tellement abondantes qu'on n'en avait jamais vu de semblables; elles produisirent une abondante récolte d'olives et de dattes.

En l'année 1009,[1] un autre pacha arriva d'Alger se dirigeant vers Tripoli. Il débarqua à Kechtil-el-Ouad. Yahia el Borji, frère de cet Abdallah dont nous avons parlé, vint l'y rejoindre.

Les cheikhs sus-mentionnés se le firent livrer par le pacha moyennant 14.000 dinars[2] et le mirent à mort.

Le pacha enleva par la violence des sommes considérables aux habitants de l'île et les dépouilla de tous les biens qu'ils possédaient, puis il partit pour Tripoli et fut révoqué la même année.

Après sa destitution, il revint à Djerba sur un bâtiment et fit débarquer les chrétiens pour aller faire de l'eau pour lui à Er-Rogga.[3] De retour de l'aiguade, ceux-ci le trouvèrent endormi dans la tente, ainsi que ses compagnons. Ils jetèrent l'eau qu'ils apportaient, se précipitèrent sur lui et le tuèrent, lui et ceux qui se trouvaient avec lui. Puis ils s'emparèrent de tout le matériel de voyage qui existait à El-Kechtil, s'embarquèrent pendant le jour et regagnèrent leur pays en emportant de grandes richesses de toute nature.

Au commencement de l'année 1010,[4] on construisit le bordj El-Biban sur d'antiques substructions. Au mois de djoumada-ettania[5] de la même année, à la suite d'intrigues fomentées contre lui, le cheikh, le savant, le très docte Belkacem ben Saïd el Younesi, de Cedriane, fut incarcéré par les Turcs et resta en prison jusqu'au jour où les docteurs et quelques personnages considérables des Ouahbite se rendirent à Tripoli et en rapportèrent un édit du pacha et du divan ordonnant sa mise en liberté.

(1) Du 13 juillet 1600 au 1er juillet 1601.

(2) Environ 210.000 francs.

(3) Ras-er-Rogga ne figure pas sur la carte de l'Etat-Major. Cette pointe se trouve sur le côté est de l'île, entre Sidi-Garouz et Sidi-Selim, à l'endroit où la carte porte « Tobkhana » (batterie). L'eau de cette aiguade est excellente. Il y a également un autre endroit du même nom, à l'ouest d'El-Kantara, entre Tarbella et Sidi-Iati (Sidi-Hiati de la carte). L'eau de ce dernier point est saumâtre. C'est évidemment du premier endroit dont il est ici question.

(4) Du 2 juillet 1601 au 21 juin 1602.

(5) 4 novembre 1601.

Sa détention avait duré vingt-quatre jours; les intrigues qui l'avaient amenée avaient été fomentées par le cheikh Amor ben Moussa el Bajloudi et le cheikh Ali, des Oulad-bel-Harets.

Au mois de chaâbane[1] de la même année, ces deux cheikhs quittèrent Djerba avec leurs richesses et leurs enfants, par crainte d'Ahmed-Bey.

En l'année 1011,[2] les troupes de Tripoli mirent à mort cet Ahmed-Bey. C'était un tyran injuste qui aimait à répandre le sang et à spolier ses sujets. Les Tripolitains eurent à souffrir de sa part des maux inouïs.

Cette même année, le pacha débarqua à Tajoura[3] avec ses troupes et les Oulad-Chebel.[4] Un combat violent s'engagea et un grand nombre de personnes y trouvèrent la mort. Dieu accorda la victoire aux Djerbiens.

Au mois de ramadan[5] de la même année, Ahmed ben Messaoud, des Oulad-Thabet, connu sous le sobriquet de Kak'af (ou Kanaf), fut nommé cheikh de Djerba. Dieu se servit de lui pour combler les Djerbiens de félicité. C'était un homme judicieux, sensé et ferme dans ses résolutions. Des pluies abondantes arrosèrent l'île et il y eut une magnifique récolte d'orge et de dattes. L'injustice et l'oppression prirent fin, ainsi que les maux qui accablaient les habitants. Le prix des denrées diminua enfin, et les Djerbiens qui avaient émigré revinrent dans l'île.

En l'année 1011,[6] le cheikh Amar et le cheikh Ali obtinrent du divan le titre de cheikhs de Djerba moyennant 60.000 dinars.[7] Le cheikh Ahmed, dont nous avons parlé, prit la fuite; les deux nouveaux cheikhs entrèrent à Djerba et imposèrent aux habitants une contribution de 300.000 dinars sultanis.[8]

En l'année 1012,[9] le cheikh Ali, fils dudit cheikh Amar, fut tué par le cheikh Aïssa, des Beni-Mâkel, qui le prit en traître dans la mosquée de Maâzal.

En l'année 1013,[10] le cheikh Ahmed, dont nous avons parlé, fut tué dans la dakhla; son assassin avait été soudoyé par le cheikh Amar.

Au mois de choual,[11] le cheikh Bou Slama, fils dudit Ahmed, fut

(1) Janvier-février 1602.
(2) Du 21 juin 1602 au 10 juin 1603.
(3) Il m'a été impossible de retrouver l'emplacement de Tajoura.
(4) Il y a trois fractions de ce nom, l'une à Djerba, l'autre à Zarzis et la troisième en Tripolitaine.
(5) Février-mars 1603.
(6) Du 21 juin 1602 au 16 juin 1603.
(7) Environ 900.000 francs.
(8) Environ 4.500.000 francs.
(9) Du 11 juin 1603 au 29 mai 1604.
(10) Du 30 mai 1604 au 18 mai 1605.
(11) Février-mars 1605.

nommé cheikh de l'île avec le cheikh Belharets, fils dudit Ali. Amar ben Moussa fut destitué après que, grâce à lui, la ruine du pays eut été consommée tant par les injustices dont il s'était rendu coupable que par le surenchérissement des denrées. Il avait extorqué aux habitants une somme de 400.000 dinars; [1] la disette dura deux ans. Amar s'enfuit et quitta le pays avec ses enfants et ses partisans, qui tous étaient réduits à la misère et ne possédaient plus aucun bien.

Dans le mois de doul-qada [2] de cette même année, mourut le cheikh Youcef ben Abine Messouer. C'est l'un des personnages saints de Djerba.

Au commencement de l'année 1014, [3] les habitants apprirent que le tribut devait être payé par eux au divan de Tunis et que leur île ne dépendait plus de Tripoli.

Les Tunisiens se présentèrent par mer; les habitants s'enfuirent vers le milieu de l'île, près de la mosquée d'El-May et aux environs. Les Turcs de Tripoli vinrent les y rejoindre par mer et par terre avec quelques Djerbiens.

Les habitants en les apercevant se mirent tous, hommes, femmes et enfants, à pousser des cris terribles. Les Tripolitains ayant commencé l'attaque, les Djerbiens ne poussèrent qu'un cri, chargèrent, les mirent en fuite (avec la permission de Dieu), les poursuivirent dans la direction de l'est jusqu'au moment où, les ayant acculés à la mer, à Er-Rogga, ils en firent un grand carnage. Ceux d'entre eux qui occupaient le bordj de Kechtil se soumirent et consentirent à le quitter la tête basse. Dieu en débarrassa le pays et les habitants.

Tout l'honneur de la journée fut pour les gens de Sedouikèche et les Beni-Khir; ils se couvrirent de gloire et leur réputation de bravoure s'étendit de l'ouest à l'est.

Quarante-deux Djerbiens trouvèrent la mort dans cette affaire.

Les Tunisiens gérèrent les affaires de l'île et les débuts de leur administration furent dignes d'éloges.

La même année, on ressentit à Kairouan de très fortes secousses de tremblement de terre; les maisons furent renversées et les habitants périrent ensevelis sous les décombres avec leurs familles et leurs richesses.

En l'année 1016, [4] une colonne de troupes tunisiennes se dirigea sur Ghadamès, mais elle fut repoussée et peu de personnes échappèrent à la mort

L'année 1019, [5] de violentes inimitiés et des querelles éclatèrent entre

(1) Environ 6.000.000 de francs.
(2) Avril-mai 1605.
(3) Du 19 mai 1605 au 8 mai 1606.
(4) Du 28 avril 1607 au 16 avril 1608.
(5) Du 26 mars 1610 au 15 mars 1611

les gens de Sedouikècheet les Beni-Oursir'en, à cause de la madrague qu'ils possédaient ; les premiers dénièrent les droits qu'avaient ces derniers sur cette pêcherie. L'affaire fut portée à Tunis et les gens de Sedouikèche, moyennant une redevance annuelle de cinq quintaux de poudre, [1] en obtinrent, d'une façon injuste et illégitime, la concession au détriment des Beni-Oursir'en.

La même année mourut Kara Otman, daoulatli de Tunis. Youcef Chaouïch mourut également peu après.

En l'année 1020, [1] El Hadj Yahia ben Amor el Kellali (de Khoms-Kellala) fut dénoncé au divan comme agitateur et fut mandé à Tunis. Il s'y rendit, présenta sa défense et fournit des preuves de son innocence. Il fut accompagné par le cheikh Abou Slama, dont nous avons parlé, et aussi, dit-on, par quelques-uns des principaux personnages de l'île. Ils obtinrent gain de cause, et le cheikh Saïd ben Amor el Bajloudi dut s'engager à habiter Tunis.

En l'année 1021, [2] le cheikh Saïd et son père partirent pour accomplir le pèlerinage. Il tomba sur l'île des pluies abondantes à la suite desquelles les maisons et les habitations s'écroulèrent ; les Djerbiens perdirent ainsi de nombreuses richesses. En certains endroits ces pluies durèrent pendant cinq mois ; elles amenèrent une récolte d'olives telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable.

La même année, le gouverneur de Tripoli s'empara de Tajoura. Il enleva des femmes et fit endurer aux habitants toutes sortes de maux.

En l'année 1022, [3] le cheikh Aboul Kacem el Younessi vint à Tunis à cause des intrigues qui avaient été ourdies contre lui à la cour du pacha ; ce dernier lui avait fait écrire et lui avait demandé 2.000 dinars sultanis. [4]

Ce cheikh se mit en route avec un certain nombre de docteurs et autres. Dieu le couvrit de sa protection et lui donna la victoire sur ses ennemis. Ce voyage lui assura auprès des princes et des docteurs de Tunis beaucoup de gloire et de considération.

Il avait du reste été devancé à Tunis par quelqu'un qui avait aplani les voies et surmonté les difficultés. [5] Grâces en soient rendues à Dieu !

Il s'y rencontra avec le cadi qui l'avait dénoncé, l'attaqua et le vainquit. Ce magistrat contre qui la chance s'était prononcée fut destitué et chassé. Il tomba dans le fossé qu'il avait préparé pour son adversaire et son malheur put ainsi servir d'exemple aux autres.

(1) 250 kilogrammes ; le quintal tunisien est de 100 livres.
(1) Du 16 mars 1611 au 3 mars 1612.
(2) Du 4 mars 1612 au 20 février 1613.
(3) Du 21 février 1613 au 11 février 1614.
(4) Environ 30.000 francs.
(5) Le texte porte : « .....qui avait ouvert devant lui les portes du bonheur qui avaient pu se fermer et fermé derrière lui les portes du malheur qui avaient pu s'ouvrir. »

Le cheikh revint chez lui.

En l'année 1024,[1] les Djerbiens labourèrent dans la Dakhla[2] du sud ; très petit fut le nombre de ceux qui ne s'y rendirent pas. La moisson fut abondante et telle que l'on n'en avait jamais vu de semblable. Une colonne, partie de Tunis, vint camper près de la Dakhla pour protéger la récolte contre les Arabes. Elle y séjourna jusqu'au moment où les Djerbiens, après avoir moissonné et dépiqué leurs grains, purent les rentrer sans se voir astreints à en donner à qui que ce fût.

En l'année 1028,[3] le cheikh Amor el Bajloudi et le marabout Amor Adbiri de Sedouikècke moururent. Cette même année, on ajouta à la mosquée du cheikh Salah, sise à Houmt-Souk, de superbes constructions. Le cheikh Aboul'Kacem ben Saïd el Younessi, le cheikh Zeïd des Oulad-Abou-Zeïd et le cheikh Elias s'en occupèrent avec assiduité, zèle et fermeté. Ils furent aidés par un certain nombre de Ouahbite. (Que Dieu les récompense en leur accordant les biens de ce monde et ceux de la vie future !)

En l'année 1031,[4] la peste fit beaucoup de ravages. Cette peste fut appelée « peste de Belr'its el Kechchacha ». Ce Belr'its était un des Soufi de Tunis et avait une très grande sympathie pour les gens de Djerba. On prétend qu'un des esprits chargés de la garde de l'un des noms de Dieu était à sa disposition pour l'exécution de ses désirs.

En l'année 1034,[5] le cheikh Saïd ben Amor[6] fit construire une très belle mosquée au sud de son habitation, à Oualagh.[7] La même année, El Hadj Yahia ben Daâli, d'El-Adjim, captura dans les eaux de Zarzis un vaisseau chrétien qui s'était embusqué dans ces parages pour surprendre les musulmans. Ce vaisseau était monté par vingt-deux chrétiens.

La même année mourut le cheikh Aboul'Kacem el Younessi.

En l'année 1061[8] moururent le cheikh Sliman, fils du cheikh Aboul'Kacem dont nous venons de parler, et le cheikh, l'homme saint, l'ami de Dieu Ahmed ben Mohammed ben Bou Setta.

En l'année 1062[9] mourut le cheikh Saïd ben Amor el Bajloudi ; il fut remplacé par son fils le cheikh Moussa.

(1) Du 31 janvier 1615 au 19 janvier 1616.

(2) Dakhla Keblia ou Dakhla du sud, la partie du continent comprise entre Marsa-el-Kantara et Zarzis. On lui donne aussi le nom de Dakhla des Accara. En Tunisie, Dakhla a entre autres sens celui de promontoire, presqu'île. La partie du continent comprise entre Ras-el-Djorf et Sidi-Salem-bou-Ghrerara se nomme Dakhla des Ourghemma.

(3) Du 19 décembre 1618 au 7 décembre 1619.

(4) Du 16 novembre 1621 au 4 novembre 1622.

(5) Du 14 octobre 1624 au 2 octobre 1625.

(6) Le cheikh Saïd ben Amor, fils du cheikh Amor ben Moussa, avait succédé à ce dernier après sa destitution.

(7) C'est la mosquée connue sous le nom de Djamaâ-Oualagh.

(8) Du 25 décembre 1650 au 14 décembre 1651.

(9) Du 14 décembre 1651 au 1er décembre 1652.

La même année, des pluies abondantes tombèrent sur l'île à la fin d'août. A ce moment-là on avait étendu *les raisins* dans les jardins pour les faire sécher. Ces pluies amenèrent une récolte de raisins et de figues qui mûrirent pendant les mois de janvier, février et mars.[1]

Les gens en mangèrent de grandes quantités, bien que le raisin fût un peu sûr; les figuiers produisirent avec tant d'abondance qu'il fut inutile de les féconder. Ces pluies firent aussi pousser de très belles orges et la récolte en fut si riche qu'un seul épi, par suite de la surabondance des grains, arrivait à former deux, trois, quatre et cinq épis. Les olives, qui abondèrent à la suite de ces pluies, mûrirent pendant les mois de mars, avril et mai[2] ..... (Ici un feuillet manque au manuscrit.) ..... et ils s'irritèrent contre lui. Le cheikh et ses compagnons, informés de ce fait, le regardèrent comme un heureux présage et s'en réjouirent.

Puis les chrétiens (que Dieu les maudisse!) restèrent quelques jours et repartirent pour Tripoli.

Le cheikh (que Dieu le garde!) commença les préparatifs de la lutte qu'il devait soutenir contre eux, se mit à prêcher aux habitants l'union et la guerre sainte, puis il les réunit pour décider de la conduite à tenir.

Cette situation dura jusqu'à la veille du jeudi 23 djoumada-el-aoual de la même année; ce jour-là, toute la flotte des chrétiens arriva à l'endroit dont nous avons parlé. Leurs vaisseaux étaient au nombre de cent vingt et quelques ou cent trente et quelques, car ceux qui les comptèrent ne tombèrent pas d'accord.

Leurs soldats étaient, prétend-on, au moment de leur arrivée à Tripoli, au nombre de vingt mille. Trois mille d'entre eux restèrent dans cette ville pour y tenir garnison, et tous les autres vinrent à Djerba.

Le lendemain matin, les habitants accoururent de tous les points de l'île; le cheikh Abou Zakarya (que Dieu le garde!) et ses enfants se mirent à leur tête; comme la première fois, les vaisseaux des chrétiens virèrent de bord.

Le cheikh et ses compagnons virèrent également de bord, se dirigèrent vers le bordj déjà cité et débarquèrent. Leurs gens imitèrent leur exemple et les entourèrent.

Le jeudi soir (veille du vendredi, jour de fête dans le ciel et sur la terre consacré par les musulmans), les habitants se mirent à s'exciter mutuellement à la guerre sainte, à se repentir de leurs fautes et à en implorer la rémission. Ils se demandaient mutuellement pardon de leurs torts réciproques et gémissaient sur les péchés qu'ils avaient commis. Ils s'attendrissaient, abandonnant la plus grande partie des

(1) Du 13 janvier au 12 avril 1652. Il est ici question des mois du calendrier Julien.
(2) Du 13 mars au 12 juin 1652.

sommes qu'ils se devaient mutuellement pour transactions. Ils passèrent la nuit à réciter le Coran, à invoquer Dieu et à implorer son pardon.

Il arriva aussi, dit-on, que les clercs de la montagne dont nous avons parlé, ayant appris l'expédition des chrétiens contre l'île, se réunirent les uns aux autres et se donnèrent rendez-vous à l'endroit indiqué ci-dessus, je veux dire ..... Ce fut cette nuit-là qu'ils se trouvèrent réunis, et ils firent ce qu'ils avaient déjà fait.

Vers la fin de la nuit, les musulmans entendirent des cris..... chez les chrétiens (que Dieu les anéantisse!). Ils acquirent ainsi la conviction qu'ils débarqueraient le lendemain ; ils continuèrent à montrer du regret et du repentir pour leurs fautes passées et pensaient qu'ils allaient se trouver face à face avec le Seigneur.

Les tambours battaient, les gens, comme nous l'avons dit, s'encourageaient, se demandaient mutuellement pardon et manifestaient leur repentir.

Les cavaliers du cheikh allaient jusqu'auprès des chrétiens pour rapporter des nouvelles.

Cela dura jusqu'au lendemain à midi; à ce moment on apprit d'une façon certaine que les chrétiens s'étaient mis en marche pour attaquer les musulmans. Les deux troupes étaient séparées par un intervalle d'environ six milles ; aussitôt les musulmans prirent les armes et se rangèrent en ligne de bataille.

Le cheikh (que Dieu le garde!), ses enfants, les clercs,[1] ceux qui étaient à cheval et les notables marchaient en tête, alignaient, rangeaient les gens, les exhortaient à tenir bon, à ne pas avoir peur, et leur rappelaient ces paroles de Dieu, le Très-Haut et Très-Glorieux : « Combien de fois une petite troupe d'hommes n'a-t-elle pas triomphé d'une troupe plus considérable! Dieu est avec ceux qui font preuve de résignation. »

Lorsque les musulmans furent rangés en ligne, ceux qui se trouvaient au centre n'apercevaient pas ceux qui se trouvaient à leur droite et à leur gauche, à cause des accidents de terrain, des arbres qui étaient très serrés en cet endroit et de la longueur de la ligne de bataille.

C'était l'heure de midi; parmi les musulmans les uns avaient fait la prière et les autres n'avaient pas pu remplir ce devoir, car s'ils en avaient largement le temps, la situation dans laquelle ils se trouvaient était trop critique pour le leur permettre. Tout à coup les ennemis de Dieu marchèrent dans la direction de l'est contre la ligne des musulmans.

Lorsque les deux troupes furent à proximité l'une de l'autre, la

(1) En arabe *'azzaba*, en berbère *i'azzaben*.

cavalerie des chrétiens (que Dieu les extermine!) se mit à charger. Les armures dont leurs hommes de cheval étaient revêtus étincelaient au soleil, la fumée des coups de feu s'élevait vers le ciel, on entendait les cris poussés par leurs hommes et le fracas des mousquetades.

Cette vue ne fit qu'augmenter le courage et l'audace de ceux des musulmans qui se trouvaient en face d'eux.

Ils appelaient mutuellement les faveurs de Dieu sur le Prophète (que les grâces et les bénédictions divines soient répandues sur lui!), *s'encourageaient les uns les autres* à persévérer dans la religion islamique, imploraient Dieu en se réclamant de ses saints, en invoquant son Livre et en se recommandant de ceux dont les grâces s'étaient manifestées en plus d'une circonstance.

Ils poussèrent contre les chrétiens une charge vigoureuse. La mêlée devint générale; les ennemis de Dieu avaient disposé leurs troupes en lignes d'attaque successives; chaque ligne était immédiatement suivie d'une autre qui assaillait les musulmans aussitôt après celle qui la précédait. Ils leur tuèrent ainsi beaucoup de monde, et les hommes de la ligne suivante ayant remarqué ces pertes redoublèrent de vigueur dans leur attaque. Ceux des musulmans qui se trouvaient en face d'eux, d'abord un peu ébranlés, revinrent à la charge et les attaquèrent sur leurs derrières.

Ceux qui n'avaient pas vu les ennemis furent pour la plupart saisis de frayeur en entendant le bruit des mousquetades et prirent la fuite en grand nombre, ignorant l'avantage que Dieu avait accordé à leurs frères sur les ennemis, ne connaissant pas l'endroit où ils se trouvaient et sans avoir vu un chrétien.

Pendant que ceci se passait, que les uns combattaient et que les autres fuyaient, une troupe de musulmans commandée par le cheikh Abou Rebia Sliman, fils du cheikh Abou Zakarya, vint couper la retraite aux chrétiens en se plaçant entre eux et la mer.

Les deux partis virent cette manœuvre; les musulmans redoublèrent d'audace; ceux qui étaient engagés apportèrent dans la lutte encore plus de courage; ceux qui avaient pris la fuite revinrent, à part un petit nombre, prendre leur place dans la mêlée.

Les chrétiens perdirent courage et tournèrent bride tous à la fois. La cavalerie et l'infanterie des musulmans en firent un grand carnage, les poursuivirent jusqu'au rivage et en massacrèrent même un grand nombre dans l'eau.

Les musulmans eurent vingt et quelques hommes tués. Les chrétiens perdirent un nombre incalculable des leurs. Le *bruit courut* chez eux que plus de dix mille soldats, tant tués que noyés, avaient perdu la vie.

Dieu avait en effet, dans sa bonté, décidé de les faire périr. Les

soldats qui avaient échappé au massacre se réunirent et passèrent la nuit (c'était la nuit du vendredi au samedi) au bord de la mer et près de leurs vaisseaux sans pouvoir s'embarquer. Les uns disent que leur chef, leur capitaine, les en empêcha pour les punir d'avoir pris la fuite, d'autres prétendent que la fatigue et la soif s'opposèrent seules à leur rembarquement.

Ils passaient donc la nuit comme nous l'avons dit, lorsqu'à un certain moment, par la vertu des saints de l'Islam, un grand cri se fit entendre contre eux. Ils prétendirent que les musulmans les avaient attaqués à ce moment-là, alors que ceux-ci n'avaient aucun motif pour le faire. Pris de panique, ils se jetèrent à l'eau et se noyèrent; la mer rejeta leurs cadavres sur le rivage.

Dieu, dans sa bonté, envoya contre eux un vent qui entraîna leurs vaisseaux dans une passe dont ils ne purent plus sortir. Les chrétiens en perdirent, dit-on, ainsi dix-huit, tant grands que petits.

Ajoutez à cela que des prisonniers s'échappaient à chaque instant de leurs mains et venaient donner des renseignements à leurs frères.

Les musulmans s'emparèrent de quelques-uns des vaisseaux perdus dans ces conditions par les chrétiens. Ils firent main basse sur tout le matériel et les richesses qu'ils contenaient. La mer emporta le reste.

Un grand nombre de chrétiens et de prisonniers musulmans trouvèrent la mort sur ces vaisseaux. Les musulmans prirent les équipements des tués et une grande partie de ceux des noyés, leurs effets, une quantité inestimable de monnaie d'or et d'argent frappée ou non au coin islamique.

« Dieu accorde ses bontés à qui il veut, car il est le dispensateur suprême. »

Les chrétiens (que Dieu les extermine!) quittèrent la passe dans la nuit du mercredi au jeudi 11 de djoumadi-el-aoual, vers le matin. Un vent violent qui s'éleva fit encore tomber d'autres bâtiments et dispersa le reste. (Puisse Dieu ne jamais les réunir!)

La plupart regagnèrent Tripoli; les autres retournèrent dans leur pays en longeant les côtes tunisiennes. (Puisse Dieu faire qu'ils les aient vues pour la dernière fois!)

Grâce à l'intercession de nos pieux ancêtres, Dieu écouta favorablement les prières des nôtres et envoya contre les chrétiens ce vent à une époque où il ne souffle pas d'habitude. C'était, en effet, au commencement de septembre du calendrier Julien. Le courant dont nous avons parlé servait de refuge aux vaisseaux, et lorsque ceux-ci y étaient entrés ils n'avaient plus à s'inquiéter de la fureur de la mer; or, vous venez de voir ce qu'il advint aux vaisseaux des chrétiens qui se trouvaient dans cet endroit. Ce fait n'est dû (grâces en soient rendues à Dieu!) qu'aux mérites de ceux dont nous vous avons parlé.

C'est pourquoi, ô mes frères, vous devez suivre avec zèle votre religion; tant que vous la suivrez vous resterez sous la protection et la sauvegarde de Dieu. Accourez en foule dans les mosquées au moment de la prière, priez en commun, faites-y instruire vos enfants, récitez-y le Coran; en un mot, livrez-vous à toutes les pratiques du culte. Invoquez Dieu avec la persuasion qu'il vous exaucera, humiliez-vous devant lui, cherchez auprès de lui un refuge afin qu'il éloigne le mal de vous et de tous les musulmans. Revenez à lui et demandez-lui pardon de vos fautes. Dieu (qu'il soit exalté et glorifié !) n'a-t-il pas dit en effet : « Demandez pardon à Dieu puis revenez à lui, il vous laissera longtemps jouir en paix de ses bienfaits » ?

Le prophète Houd (que la faveur divine soit sur lui !) a dit : « Demandez pardon à Dieu et revenez à lui ; il fera pour vous descendre du ciel une pluie abondante et vous enverra une force nouvelle qui viendra s'ajouter à la vôtre. Evitez la négligence de peur que le châtiment qui a atteint les insouciants ne vous frappe également. Encouragez-vous mutuellement à user de résignation, à rechercher la vérité et à faire preuve de compassion. Dieu est en effet digne de vénération et rempli de miséricorde. Salut ! »

.....

Récit de l'arrivée des chrétiens (que Dieu les extermine !) dans la ville de Sfax et de leur débarquement dans l'île de Kerkenna.

Dieu ayant voulu perdre ceux des chrétiens faisant partie de cette expédition qui avaient échappé au massacre survenu, comme nous l'avons dit, grâce à l'intercession des saints et à la récitation du Coran, employa pour arriver à ce but le moyen suivant :

Ceux qui avaient échappé à la mort se réunirent autour de leur capitaine. Ils étaient montés sur une vingtaine de vaisseaux. Ils regagnèrent une de leurs villes nommée El-Madoujat ou un autre nom se rapprochant de celui-ci, et y débarquèrent.

Les musulmans apprenaient de temps à autre qu'ils avaient toujours l'intention d'attaquer une des villes de la côte tunisienne ; les gens étaient saisis d'une grande frayeur, car ils connaissaient le peu de moyens dont disposaient les musulmans et l'insouciance et la négligence dont faisait preuve le sultan de Tunis dans les préparatifs de cette guerre.

Cette situation se prolongea jusqu'aux jours médiaux de doulqada de la même année. Une expédition comprenant une vingtaine de bâtiments arriva devant Sfax ; les gens prirent les armes pour s'opposer à leur débarquement. Cavaliers et fantassins accoururent de tous côtés. Les troupes ainsi réunies formaient une masse considérable et la peur que leur inspiraient les chrétiens quitta leur cœur lorsqu'ils apprirent la nouvelle de la victoire de Djerba et qu'ils eurent acquis la conviction qu'un petit nombre de musulmans étaient

grands (par leur valeur), tandis qu'un grand nombre de chrétiens ne représentait qu'une faible force.

Voyant leurs dispositions, les chrétiens furent saisis de crainte, et après être restés environ trois jours en rade de Sfax, quittèrent cette ville pour se diriger sur Kerkenna.

Les musulmans, au nombre de six cents hommes environ, passèrent dans l'île pour soutenir la lutte. On dit que, lorsque les chrétiens (que Dieu les extermine!) arrivèrent près de l'île, ils débarquèrent environ mille hommes. Dieu seul sait quelle était leur intention; mais l'opinion la plus répandue est qu'ils voulaient élever un fort afin de se servir de cette place comme de refuge et de quartier général en attendant de nouvelles conquêtes. Ils ne pensaient pas que les musulmans y viendraient pour les combattre, et passèrent la nuit qui suivit leur débarquement dans l'endroit appelé Majel-es-Soultane (la citerne du sultan).

Les musulmans envoyèrent des espions pour les surveiller. Ceux-ci constatèrent qu'ils ne se gardaient pas, qu'ils dormaient tranquillement, se croyant en sécurité.

Ils coururent en toute hâte retrouver leurs frères et leur exposèrent la situation dans laquelle se trouvaient les chrétiens, ainsi que l'incurie dont ils faisaient preuve. Les musulmans se mirent en route pour les attaquer en gardant un profond silence, et les infidèles ne s'étaient encore aperçus de rien que déjà les musulmans étaient debout au milieu d'eux les armes à la main.

Ils les tuèrent tous jusqu'au dernier, et aucun d'eux n'échappa. (Grâces en soient rendues à Dieu!) Les musulmans perdirent cinq hommes suivant les uns et trois d'après les autres.

Le lundi 3 hidja, la nouvelle de cette victoire arriva à Djerba. Le lendemain, le reste de la flotte des chrétiens y arriva, mais personne ne fit attention à eux ni ne s'en occupa. Après être restés quelques jours, ils s'éloignèrent. (Puisse Dieu ne jamais les réunir et ne jamais accorder la victoire à leurs troupes.) Salut!

Voilà tout ce qui a été retrouvé.

Louanges à Dieu!
Que la bénédiction soit sur son Prophète avec la faveur divine!

E. BOSSOUTROT,

Interprète principal.

CHRONIQUE D'ARCHÉOLOGIE NORD-AFRICAINE

J'aurais voulu donner un autre titre à cette chronique, et la désigner sous un nom que j'ai encore au bout de la plume en écrivant ces lignes. Si je ne l'emploie point, c'est pour conserver à la série de chroniques que publie *la Revue Tunisienne* un titre uniforme; c'est aussi par égard pour une habitude adoptée par tout le monde, quelque mauvaise que je la trouve.

L'ensemble formé par le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, auxquels on joint quelquefois la Tripolitaine, est désigné le plus souvent sous le nom beaucoup trop long, peu harmonieux et très inexact de « l'Afrique du Nord ». Les Arabes, plus logiques que nous, appellent le quadrilatère formé par les trois premiers pays du nom de Gharba, ou Moghreb.

Nous avons cependant nous-mêmes un mot, employé encore dans quelques désignations géographiques, et qui conviendrait à l'ensemble en question. C'est le nom de *Barbarie*, qui sert d'affixe à certains noms de ces contrées ; on dit : Tripoli de Barbarie, comme on disait autrefois : les Etats barbaresques. J'aurais donc voulu intituler cette étude : *Chronique d'archéologie barbaresque,* nom qui aurait au moins tout l'attrait d'un archaïsme revivifié. J'ai tenu, puisque je n'avais pas l'audace d'une telle innovation, à m'excuser ici de ne l'avoir point osé.

Je veux encore dire au lecteur, avant d'entrer en matière, pourquoi j'écris cette chronique. Il semble tout d'abord qu'il n'en soit nullement besoin. M. Gsell en publie depuis plusieurs années, avec une autorité, une compétence, une ampleur d'information que je n'espère point égaler. Des articles très estimables paraissent aussi ailleurs sur le même sujet, mais ils ne sont pas beaucoup à la portée des lecteurs tunisiens.

M. Gsell, continuant ou reprenant les traditions de Berbrugger, avait, il y a quelques années, commencé à publier sa chronique dans *la Revue Africaine* et elle y était accessible à la plupart des lecteurs ou des savants africains. Je respecte les motifs qui l'ont attiré vers une publication plus archéologique, considérée comme plus savante et en tout cas plus officielle, où il éprouve la satisfaction de se trouver en compagnie de savants de même origine que lui.

Les savants de France, et surtout l'Ecole de Rome, n'avaient qu'à se louer de cet abandon. Mais nous ne pouvions, nous Africains, que regretter vivement et même nous plaindre de n'avoir plus à notre portée les articles si instructifs qu'il publiait chaque année.[1]

(1) Je parle, bien entendu, en général, M. Gsell ayant l'amabilité de m'envoyer ses chroniques.

En effet, quelles que soient ses tendances à s'africaniser de plus en plus, quelque intéressants que soient les articles publiés là par ceux des élèves de notre « école », qui, ne trouvant plus en Italie matière à étude, viennent en chercher dans l'Afrique du Nord, les Mélanges ne sont guère répandus sur cette terre.

Je ne puis m'empêcher de me faire ici l'écho d'une plainte, qu'émettait dans sa correspondance avec moi un des présidents les plus éclairés d'une Société africaine, disant que toutes les compagnies savantes du pays se mouraient faute de documents. Les savants de la métropole, ayant presque partout pris la place des modestes pionniers qui habitaient le pays, publient le résultat de leurs recherches dans des revues du Ministère ou des sociétés du continent, sans en donner — ce qui devrait toujours être — au moins quelques bribes ou la primeur résumée aux revues locales.

Mais, pour en revenir à mon sujet, je prétends donc bien moins donner ici une chronique destinée à renseigner le monde savant que publier un article qui tiendra les lecteurs de *la Revue Tunisienne* au courant des études d'archéologie faites sur et dans leur pays.

J'irai même plus loin ; M. Gsell, en raison du temps écoulé depuis qu'il a commencé ses chroniques, reçoit des ouvrages dont je n'aurai pu avoir connaissance. Je ne manquerai pas de communiquer à mes lecteurs — et je suis sûr qu'il sera enchanté de ces emprunts — tout ce que j'y apprendrai et que je n'aurai pas rencontré dans mes lectures.

On voudra bien, je pense, me tenir compte de la situation toute particulière dans laquelle je me trouve et qui fait que n'ayant pas de bibliothèque publique sous la main, je suis forcé, le plus souvent, de me procurer à mes frais les moyens d'information nécessaires. De là quelques irrégularités qu'on me pardonnera.

Il y a des périodiques auxquels je suis abonné en troisième ou en quatrième semaine et qui m'arrivent un certain temps après leur publication.

Pour cette année, comme j'ai commencé à noter tout ce que je lisais, dès qu'il fut entendu que j'entreprendrais cette chronique, on constatera que je rends compte d'articles parus il y a déjà longtemps. J'ai bien dû procéder de cette manière, car je ne pouvais parler que de ce que j'avais reçu.

C'est ainsi que j'ai rendu compte de deux volumes de la Société de Constantine, parce que, croyant publier cette chronique plus tôt, j'avais analysé celui de 1900. Ce travail étant fait, je préfère en faire bénéficier le lecteur.

Ceux qui, comme moi, travaillent comme ils peuvent, non à l'aide d'instruments qu'ils choisissent, mais avec ceux qu'ils ont sous la main, me pardonneront en faveur de mon intention, qui est de les

renseigner et de leur être utile. Je m'estimerai très satisfait si j'arrive à le faire convenablement.

I — Le mouvement archéologique

La note dominante de l'archéologie africaine est, depuis deux ans environ, une très grande impulsion donnée aux fouilles. Le grand nombre de celles que l'on poursuit, l'importance des travaux exécutés et les résultats qu'ils présentent n'ont jamais, je crois, été égalés antérieurement.

L'antique Gighti avait à plusieurs reprises tenté les explorateurs. En dehors de Guérin, qui a découvert ces ruines, et de l'agent qu'y envoya de La Blanchère, elles ont été fouillées par M. le général Jamais, qui en avait presque entièrement déblayé le forum. Grâce à la main-d'œuvre militaire, ces travaux ont pu être repris sur une plus vaste échelle par le Service des Antiquités tunisien.

Dans la région saharienne voisine, des officiers ont étudié le *limes tripolitanus* et déblayé de très intéressants postes fortifiés échelonnés sur la frontière.

Les fouilles de Dougga, qui ont fourni peu de résultats depuis deux ans, sont continuées avec une persévérance et une méthode qui porteront leurs fruits et justifieront, il faut l'espérer, les fortes dépenses faites en ce point si intéressant.

Le R. P. Delattre continue avec succès les fouilles qu'il dirige depuis si longtemps dans la nécropole de Carthage, et M. Gauckler y a, de son côté, fait des découvertes très importantes, notamment à l'Odéon et au Céramique.

En Algérie, M. Gsell a su attirer à lui un grand nombre de collaborateurs.

Le camp primitif et le *pretorium*, avec son arsenal et les thermes, de Lambèse ont été fouillés avec beaucoup de succès. A Khamissa et Djemila, on a entrepris des recherches dont le résultat n'est pas publié ; à Tobna, aux environs de Tébessa, à Hippone et en plusieurs autres points, de nombreuses et importantes recherches ont été faites.

Dans la littérature archéologique, on note l'apparition d'ouvrages généraux utiles et intéressants.

Les Monuments antiques de l'Algérie, par M. Gsell, fixent l'état des ruines de cette contrée à notre époque ; *l'Atlas archéologique de la Tunisie* continue à condenser tout ce qui a été vu ou écrit sur cette contrée et à l'indiquer sur de lumineuses cartes, indispensables à ceux qui veulent connaître l'Afrique ancienne.

M. Pallu de Lessert continue la publication de son important

ouvrage, si utile aux érudits, sur *les Fastes des provinces africaines sous la domination romaine.*

M. Gauckler fait connaître, dans son *Enquête sur les travaux hydrauliques*, tout ce qui a été découvert d'intéressant en Tunisie à ce sujet.

M. Gsell a catalogué avec sa compétence habituelle le contenu du *Musée de Tébessa.*

M. Monceaux, en deux volumes des plus attrayants, nous a donné *l'Histoire littéraire de l'Afrique romaine.*

M. G. Boissier a, dans une deuxième édition de son *Afrique romaine,* fait revivre les anciens habitants de cette contrée, en communiquant avec le talent que l'on sait une charmante animation aux scènes qu'il évoque.

Les explorations, les fouilles se font d'une manière de plus en plus large, mais aussi plus méthodique.

En résumé, les publications sur l'Afrique prennent un caractère de plus en plus général ; les catalogues, les énumérations, les ouvrages de fond, si précieux aux travailleurs, permettent déjà les généralisations et la constitution d'un outillage dont l'histoire et la géographie antiques commencent à recueillir les fruits. Ces études permettent déjà de relier entre elles les découvertes faites en des points et à des époques déjà éloignées les unes des autres, préparant le grand travail définitif auquel il est actuellement impossible de se mettre.

II — Civilisation berbère

Mégalithes. — M. Jacquot a donné[1] une nomenclature des « monuments mégalithiques », qu'il classe en cyclopéens, berbères et mégalithiques. Je ne sais pas pourquoi il donne ce dernier nom à des sépultures formées de rangées de petits blocs ne renfermant ni dolmens ni allées couvertes.

Il semble que la confusion dans les noms attribués par les différents auteurs aux monuments de ce genre devienne de plus en plus grande. On devrait, ce me semble, pour le moment, laisser de côté toute théorie sur l'origine de ces monuments et s'en tenir aux dénominations acceptées généralement jusqu'ici pour certains types, même si elles ne paraissent pas exactes, jusqu'à ce que les savants s'entendent pour faire de la nomenclature de ces constructions une refonte qui devient d'ailleurs nécessaire.

Le travail de M. Jacquot est des plus utiles ; il est à souhaiter qu'on en entreprenne de semblables sur tous les points de la Barbarie,

(1) *Recueil des Notices et Mémoires de la Société d'Archéologie de Constantine,* 1900, page 121. *Relevé des Monuments mégalithiques de la province de Constantine.*

car ce qu'on sait sur la répartition des dolmens ne semble pas correspondre à la réalité, certaines régions ayant été plus explorées que d'autres et paraissant, à tort, plus riches en sépultures de ce genre.

M. G. Mercier a étudié,[1] d'après M. Leroy, les sépultures vues par la mission Foureau-Lamy : *tumuli* dans des enceintes concentriques, enceintes en forme de cœur, cercles de pierres fiches, tombes en pierres plates ou en mosaïques de cailloux, sans compter des ateliers de silex, des rupestres avec figuration,[2] etc.

Il serait très intéressant de fouiller ces tombeaux, ainsi que ceux découverts récemment sur les bords de l'oued Itel, pour déterminer, si c'est possible, leurs rapports avec les groupes mégalithiques plus septentrionaux.

M. le commandant Maumené revient[3] sur les sépultures des djebels Guerioun et Fortass, signalées depuis déjà longtemps.

Il les rapproche du Médracen — idée émise dès 1863 par M. le commandant Payen — et soutient en outre qu'ils sont contemporains de l'époque romaine et même postérieurs. Cette opinion a du reste été déjà émise par plusieurs auteurs. Mais il me semble qu'on peut faire plusieurs objections aux arguments mis en avant par M. Maumené. Le Médracen a très bien pu être l'aboutissant des tombeaux qui l'entourent et non leur servir de point de départ. C'est peut-être devant des envahisseurs antérieurs aux Romains que les constructeurs de dolmens ont fui dans la montagne. La présence d'une pierre taillée dans un dolmen peut être le résultat d'une « réutilisation » de la tombe.

Des constatations de ce genre, en raison de leur grande importance, mériteraient d'être faites de très près. Or, M. Gsell affirme que deux pierres portant des inscriptions latines, dans la nécropole de Sigus, n'étaient pas employées dans les matériaux d'un dolmen, tandis que M. Maumené dit qu'elles étaient insérées dans le cromlech qui entoure une de ces sépultures.

Que les ancêtres des Chaouia aient construit ces monuments et qu'ils soient berbères, c'est possible et même probable. Mais que sont et d'où viennent les populations auxquelles on donne ce nom ? D'origines très diverses sans doute, il en est qui viennent à coup sûr d'Europe, sinon de Bretagne ou de Scandinavie.

M. Maumené revient avec grande raison sur ce qui a déjà été dit des rapports existant entre les sépultures indigènes actuelles et les mégalithes. Mais il me semble que tout en admettant le principe

(1) *Revue il de Constantine*, 1900, page 247. *Les Mégalithes du Sahara.*

(2) Voir plus loin, page 71.

(3) *Revue Archéologique*, 1901, II, page 21. *Les Monuments mégalithiques des hauts plateaux de la province de Constantine.*

posé, on doive toujours faire les réserves que j'ai déjà indiquées il y a quelques années.[1]

Les enceintes fortifiées que décrit l'auteur me paraissent être indubitablement, comme il le pense, l'œuvre des constructeurs de mégalithes ou de leurs descendants. J'ajouterai, à l'appui de cette observation, que souvent les dolmens ont des piliers en pierres sèches tout à fait semblables aux murs reproduits dans la figure 8.

A dix-huit kilomètres de M'sila, M. R. Arnaud a vu,[2] après d'autres auteurs, un mamelon isolé dans une plaine déserte. C'est le Coudiat-es-Snam, couvert de tombeaux circulaires formés d'énormes roches disposées concentriquement en deux ou trois assises et superposées en gradins. Au centre s'élève un dolmen ou un menhir. Un passage pavé et bordé de pierres, tourné à l'est, conduit de la périphérie au centre. De longues pierres disposées comme les rayons d'une roue diviseraient l'intérieur du cercle en alvéoles.

L'auteur pense que les tombeaux d'Es-Snam n'ont pas été construits par la race qui éleva les monuments dits « celtiques » mais leur seraient postérieurs. J'ignore de quels monuments celtiques il veut parler, s'il s'agit de ceux de France ou d'Afrique. Mais les raisons émises à l'appui de ses opinions ne me semblent pas convaincantes. Le fait d'être situées au milieu d'une plaine et d'avoir reçu plusieurs corps n'est, en effet, pas particulier à ce groupe.

Les dolmens de Bou-Nouara, Bou-Merzoug, Roknia et Es-Snam ont été étudiés par MM. Randal-Maciver et Wilkin.[3]

Je n'ai pas lu non plus l'article de M. Orsi, dont M. Bertholon a rendu compte ici même,[4] relatif aux *sessi* de Pantellaria, monuments qui paraissent à l'auteur être un intermédiaire entre les nuraghes et les mégalithes africains.

Rupestres. — Dans l'article de M. G. Mercier que j'ai indiqué plus haut, on parle de rupestres vus par la mission Foureau-Lamy, et accompagnés de caractères tifinagh, à côté de diverses représentations : personnages aux bras levés, oiseau, girafe, autruche, chameau, personnage coiffé de trois cornes, etc.

A Taghit, dans l'un des nouveaux postes de l'extrême-sud oranais, M. Duvaux a vu[5] des dessins rupestres accompagnés d'inscriptions berbères anciennes et arabes récentes. Divisés en tableaux ou isolés ils représentent des personnages tenant des armes ou des animaux :

(1) Dr Carton : *Les Sépultures à enceintes de Tunisie. L'Anthropologie*, 1er trim. 1897.

(2) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 66. *Les Monuments mégalithiques d'Es-Snam.*

(3) *Libyan Notes*, que je n'ai pas lues. — V. Gsell, *Chronique archéologique africaine*, 1902, page 304.

(4) *Revue Tunisienne*, juillet 1902. *L'Année anthropologique nord-africaine.*

(5) *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1901, page 306. *Notice sur des inscriptions recueillies à Taghit.*

chevaux, chameaux, autruches, outardes, (?) lézards, limaçons, panthères, (?) lions, (?) serpents, girafes. (?)

Sur les planches très claires qui accompagnent cet article, je remarque des personnages dans l'attitude d'un adorant, les bras levés au ciel. Cette représentation me fait penser, chaque fois que je la rencontre, à celle des divinités africaines, Tanit ou Baal, formées, on le sait, par un triangle pourvu de deux bras élevés.

Le commandant Maumené a fait des découvertes d'un grand intérêt dans l'extrême-sud algérien.[1] Il conclut d'abord de l'existence et du caractère des représentations qu'il va décrire à un changement rapide des eaux dans le Sahara. Puis il décrit les différents rupestres qu'il a vus.

A Sfissifa (feuille au 1/200.000e d'Aflou), un dessin de deux mètres de hauteur sur huit mètres de longueur offre trois éléphants combattant avec une panthère, un buffle et un serpent. L'une des falaises rocheuses de la même feuille d'Aflou, près du moulin ruiné d'Ennfouss, donne une suite de buffles, éléphants, chevaux, et un lion, groupés en différentes scènes.

Les plus curieux de ces rupestres, à Oued-Safsaf et à Oued-Sidi-Brahim, ne seraient plus des gravures, mais des peintures représentant une girafe, des figures humaines aux bras pendants. L'une d'elles semble cependant porter sur son épaule une hache en silex emmanchée. La couleur employée est le vermillon ; une seule figure est d'un rouge brun. Nulle part le chameau n'est représenté.

Aux environs de ces rupestres, il y a des cercles de campement, des alignements, des abris sous roche, des tumulus qui font désirer, avec M. Maumené, que cette région soit étudiée en détail.

M. Flamand a publié[2] une bibliographie des rupestres et une liste des points où il en a découvert. C'est l'esquisse d'une étude d'ensemble sur la question qu'il nous a donnée là ; elle précède de peu, il faut l'espérer, le travail plus complet pour lequel le désigne sa grande compétence sur ce sujet.

Il résume et coordonne ce qui a été écrit avant lui, insistant sur le *bubalus antiquus*, qui a été représenté avec des formes et des attitudes très expressives, pleines de vie et de nature.

Cette espèce, dont on retrouve les restes en plusieurs points de la Barbarie, a complètement disparu et, comme le remarque l'auteur, il est intéressant d'en avoir un dessin gravé par l'homme qui fut son contemporain. Son extension révèle ici encore un grand changement de climat, ce que prouve aussi la représentation d'éléphants, etc.

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 299. *Note sur des dessins et peintures rupestres relevés dans la région entre Laghouat et Géryville.*

(2) *Bulletin de la Société d'Archéologie de Lyon*, 1901. *Hadjrat mektoubat* ou *les Pierres écrites.*

D'autres figurations montrent l'homme chassant, accompagné de chiens, la femme ornée de parures, etc.

Dans la seconde partie de son travail, M. Flamand parle des inscriptions libyco-berbères et arabes accompagnant ces rupestres.

Il conclut en admettant que l'on assiste, par ces gravures, au développement intellectuel de l'Africain primitif, et nous donne une description animée de ses mœurs. Mais ces conclusions et cette description ne sont pas, comme semble l'indiquer l'auteur, le produit de l'étude des seuls rupestres. On n'aurait pu arriver à connaître certains détails de mœurs sans d'autres documents.

Que ces hommes aient travaillé les peaux, vécu sous des rochers, préparé des poteries, cela nous est enseigné par les fouilles de tumuli et d'abris, non par les dessins sur roches. Le tableau qu'il nous offre n'en est, d'ailleurs, pas moins très saisissant et plein de vérité.

Le même auteur, dans un mémoire dont je ne connais que des extraits,[1] attire l'attention sur la figuration du culte du bouc et du bélier, dont les pierres écrites du sud oranais offrent des exemples. Il rapproche, à juste titre, ces animaux à la tête surmontée d'un disque et ornée d'appendices des sculptures égyptiennes relatives au culte d'Ammon. Mais il reste toujours à savoir si c'est en Egypte ou en Libye que le culte du bélier a pris son origine. Pour ma part, j'inclinerais à penser qu'il nous vient de la seconde de ces contrées.

C'est un article très intéressant que nous a donné M. Robert[2] sur les fouilles qu'il a faites dans la grotte de Bou-Zabaouni et dans dix-sept autres stations préhistoriques. Les dessins qui l'accompagnent sont très clairs et très instructifs, et on ne saurait trop féliciter la Société Archéologique de Constantine d'illustrer son Recueil de gravures aussi nombreuses et au moins aussi bien faites que celles de plusieurs périodiques de la métropole. C'est un excellent exemple que ses sœurs de Paris et de province devraient suivre ou plutôt pouvoir suivre. Cependant, un détail matériel empêche ici le lecteur de tirer tout le plaisir qui lui est ainsi offert de la vue de ces planches : c'est qu'elles ne sont pas dans la justification du volume.[3]

M. Bertholon a déjà entretenu le lecteur des trouvailles : instruments en pierre, en os, etc., faites dans ces stations, et je me contenterai de signaler l'existence, dans la grotte de Zabaouine, d'une gravure représentant un personnage armé d'une lance et portant une coiffure triangulaire. Dans la grotte de Deklet-Zitouine, il y a d'autres figures humaines grossières.

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, page 96.

(2) *Recueil de Constantine*, 1900, page 199. *Notes sur quelques stations préhistoriques de la commune mixte d'Aïn-M'lila.*

(3) Je dois dire que dans le volume suivant on ne rencontre plus autant cet inconvénient. Il y a cependant des planches qu'on aurait dû réduire pour éviter au lecteur de les déplier : tel, par exemple, le plan du château de Tobna.

Je remarquerai enfin que la richesse en instruments de l'âge de la pierre des stations et des grottes de la région d'Aïn-M'lila contraste avec l'absence complète de ces mêmes objets dans les dolmens, si nombreux pourtant dans ce pays, ce qui prouve bien, à mon sens, que ces dernières sépultures n'ont pas été élevées par les possesseurs de ces objets.

J'ai publié dans le Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran[1] le dessin d'une sculpture grossière bien différente des rupestres, mais qui s'en rapproche par certains côtés.

Les conditions dans lesquelles elle se trouvait me font croire qu'il s'agit là de quelque divinité indigène. De La Blanchère, qui jugeait cette sculpture très intéressante, l'a fait détacher et transporter, il y a quelque dix ans, au Musée du Bardo, où elle est, depuis, dans un magasin.

M. le lieutenant Grange, dans un exposé méthodique, a fait l'étude de Tobna.[2]

A vingt kilomètres de l'antique Tubunœ, il y a des silex taillés, dans une carrière comprenant plusieurs chambres. Après Blanchet, l'auteur a étudié les restes de la ville berbère, et je regrette qu'il ne nous ait pas donné plus de développements sur sa nécropole, où il a relevé des détails très intéressants.

Architecture. — M. Jacquot a décrit[3] des sépultures, déjà dessinées par Delamare, creusées chacune dans un bloc isolé et écroulé. Ce qu'il nous dit fait regretter qu'il n'ait pas complété son article par une description et ajouté un croquis du mode de fermeture aux figures très claires de ce travail. Il y a là de curieux aménagements pratiqués dans le sol, destinés sans doute à la fabrication de l'huile, et une longue caverne formant un dédale qui pour M. Jacquot doit être une ancienne demeure. Ne serait-ce pas une catacombe ?[4]

Le même auteur a vu à Mansoura[5] des murs dont les pierres mesurent deux à trois mètres de longueur et qu'il rapproche des murs étrusques. Si les dimensions de l'appareil me semblent justifier ce rapprochement, il me paraît moins exact en ce qui concerne l'agencement désordonné des matériaux.

Religion. — J'ai signalé plus haut l'opinion de M. Flamand relativement au culte du bélier.

M. Mercier a ajouté[6] à une liste des divinités indigènes donnée précédemment par M. Poulle : *Motman, Gurzil, Kaub* et *Falaou ;* il

(1) 1er avril 1902, page 237. *Sculpture sur un rocher de Bulla-Regia.*
(2) *Recueil de Constantine,* 1902, page 1. *Monographie de Tobna.*
(3) *Recueil de Constantine,* 1900, page 131. *Les Troglodytes de Baláa.*
(4) M. Gsell suppose que ce pouvait être un sanctuaire *(loc. cit.).*
(5) *Recueil de Constantine,* 1902, page 99. *Les Constructions pélasgiques.*
(6) *Recueil de Constantine,* 1900, page 177. *Les Divinités libyques.*

en retranche *Malagbalus* et admet l'existence d'une divinité adorée par les Maures : *Numen Maurorum*. La plupart de ces dieux sont tout à fait locaux, comme *Bacax ; Motman* est-il bien le nom d'une divinité africaine ? *Aoulissa* paraît bien indigène. *Jalaou* est incertain.

Langue, écriture. — Le même article se continue par une étude sur l'origine de certains noms. *Baliddir* viendrait du radical *idder*, « il vit », et serait bien berbère. Quant à *Ieru*, l'auteur rapproche ingénieusement ce nom des mots berbères *iou, aiour, eior*, signifiant « lune ».

Il remarque que l'inscription est accompagnée d'une figure radiée et conclut que toutes deux ont trait à l'astre divin.[1]

En dehors des inscriptions berbères rupestres que M. Mercier a signalées dans le Sahara, il a été question, dans divers périodiques, de plusieurs textes de la même langue.[2]

M. Bertholon est revenu[3] sur un de ses sujets favoris en indiquant à l'appui de son opinion sur les origines de la langue berbère comment on peut traduire le nom antique de Teboursouk. *Thubursicum bure* viendrait non d'une racine sémitique, comme l'admettait Tissot, mais du grec : Το βυρσικον πορον (le marché aux peaux).

Cette interprétation montre une fois de plus de quelles applications est susceptible la théorie de notre savant collègue.

En attendant que M. Bertholon nous fasse connaître les nombreux faits qu'il a réunis pour lui donner une base scientifique, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est séduisante par bien des côtés.

III — Civilisation numide

M. Gsell a acquis pour l'Association historique et offert au Musée du Louvre un portrait de Juba II. La figure, assez mutilée, présente, d'après M. Héron de Villefosse,[1] certains détails qui complètent ceux qu'offrent d'autres bustes de ce roi.

Je place ici, à la limite de ce qui a trait à l'archéologie africaine et à l'archéologie romaine, une catégorie de monuments que les auteurs attribuent tantôt à l'une et tantôt à l'autre et qu'il est impossible de classer pour le moment.

Je veux parler des chambres creusées dans le roc et auxquelles on donne le nom de *haouanet*.

(1) J'aurais aimé à connaître l'opinion de M. Mercier sur le nom d'une divinité indigène, le *Genius Sesase*, mentionné dans une inscription de *Colonia Thuburnica*. (Voir *Bulletin archeologique*, 1891, page 161.)

(2) *Recueil de Constantine*, 1900, pages 252, 281 et 282. — Bulletin Archéologique, 1901, *cx*, *cvii*, *cxcviii* et *xvlviii*. Voir aussi plus loin, à propos de la langue indigène, la dissertation de M. Gauckler sur *Tibubuci* et plus haut l'article de M. Duvaux.

(3) *Revue Tunisienne*, 1902, page 205.

(4) *Bulletin de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord*, janvier 1902, page 10. *Nouveau portrait de Juba II, roi de Maurétanie.*

M. Cagnat a décrit[1] les peintures que l'on a découvertes dans une de ces sépultures, à dix kilomètres au sud d'Henchir-Zaga. Elles représentent un bateau de guerre à deux rangs de rames, rempli de guerriers armés de boucliers et de lances. A la poupe est le timonier, à la proue un homme debout tenant de la main gauche un bouclier rond et de la main droite une hache. Devant lui un homme s'élance, ou est précipité dans la mer.

Je renvoie, pour ce qui a été dit par M. Myres sur des vases provenant de petites chambres creusées dans le roc situées à Malte, à l'article de M. Bertholon,[2] n'ayant pas eu connaissance de ce travail.

IV — Civilisation punique

A. Punique

Sépultures.[3] — Aux environs de Tunis, à Maxula-Radès, on a mis au jour, dans une tranchée, toute une série de stèles de forme triangulaire portant une figurine voilée[4] ayant toutes — à l'exception d'une seule d'entre elles, dont les bras étaient croisés — la main gauche sur la poitrine et la droite levée. On sait que ces stèles, considérées jadis comme votives, sont des monuments funéraires.[5]

MM. Bertrand et Gardelli ont fait quelques recherches dans la nécropole phénicienne, déjà connue, de Stora. Ils ont notamment découvert une tombe formée de deux jarres emboîtées l'une dans l'autre renfermant un squelette allongé sur le dos, sans mobilier funéraire. Au voisinage de cette nécropole, il y avait des tombes romaines en tuiles à rebord.[6]

M. Berger[7] dit qu'il considère ces tombes en jarres comme puniques. Je pense qu'il a voulu dire comme étant un mode d'origine punique. On sait combien il est fréquent dans certaines nécropoles romaines. M. Sadoux a trouvé à Djerba un caveau funéraire taillé en plein roc, qu'il croit punique.[8]

Epigraphie. — M. Berger a signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[9] une inscription de Sardaigne où sont mentionnées des suffètes éponymes de Carthage.

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, *c l v i i.* Cf Gauckler. — *C. r. de la marche du Service des Antiquités tunisiennes*, 1900, page 14.

(2) *Revue Tunisienne*, 1902, page 321.

(3) En dehors de Carthage.

(4) Molins, *Bulletin Archéologique*, 1901, page 72. *Note sur la nécropole punique et romaine de Maxula-Radès.*

(5) Au cours d'une récente visite à Dougga, j'en ai trouvé une tout à fait semblable à celles-ci.

(6) L. Bertrand, *Bulletin Archéologique*, 1901. *La Nécropole phénicienne de Stora.*

(7) *Bulletin Archéologique*, 1901, *c l v i.*

(8) *Bulletin Archéologique*, 1901, *cc x i i.*

(9) *Comptes rendus*, etc., 1901, page 576.

Carthage. — Une note du Père Delattre[1] renferme la description de stèles du type de personnage à main levée[2] qui, dans un cas, est à l'intérieur d'un portique à fronton. Une autre est plutôt une statue — la première sortie entière du sol de Carthage. — La partie inférieure du corps y est représentée par un cylindre et j'y verrais volontiers, pour ma part, une copie ou un ressouvenir de la « gaine » des statues égyptiennes.

Parmi plusieurs figurines en terre cuite trouvées au même endroit, l'une a la même attitude que les personnages représentés sur les stèles. Une autre serait une déesse aux bras étendus. Une statuette et une charmante œnochoe, toutes deux en bronze, en proviennent.

La seconde a une anse très artistique et qui me rappelle certaines productions modernes : un personnage renversé forme le corps de l'anse ; il appuie sa tête contre un autre personnage accroupi dont les jambes entourent l'orifice. Le modelé en est des plus remarquables.

Le P. Delattre a continué à découvrir des hachettes votives sur lesquelles sont gravés des personnages à tunique constellée, et d'autres sujets : palmette, lotus, palmier, Horus allaitant Isis, ou figurés par l'épervier, etc.

A l'appui d'une opinion qu'il avait émise sur ces objets,[3] l'auteur signale des rasoirs dont se servent les indigènes de l'Afrique centrale et dont la forme rappelle ces prétendues hachettes d'une manière frappante. Suit la description de monnaies et d'épitaphes puniques.[4]

Le même auteur a fait connaître deux sarcophages qu'il a trouvés dans les recherches qu'il poursuit avec tant de succès à Carthage. Il a découvert de nouveaux puits funéraires[5] conduisant à des chambres exceptionnellement grandes et renfermant le mobilier habituel. Dans l'une d'elles était, au milieu d'autres cercueils, un sarcophage en marbre blanc, décoré de peintures sur ses quatre faces. Le couvercle est une dalle rectangulaire portant, sculptée en haut relief, une statue de femme voilée vêtue d'une longue tunique plissée. La tête légèrement inclinée à droite, elle écarte de la main de ce côté un très long voile, tandis que la gauche en maintient les plis au-dessus de la ceinture. Les cheveux étaient dorés, les yeux peints.

(1) *C. r. de l'Académie des Inscriptions*, 1901, page 583. *Fouilles exécutées dans la nécropole punique voisine de Sainte-Monique.*

(2) Je viens de dire que ce type a été trouvé à Maxula et à Dougga.

(3) M. Gsell persiste dans son opinion que les hachettes dont il va être question ne sont pas des rasoirs. (*Chronique...*, 1902.)

(4) M. Héron de Villefosse a rendu compte dans le *Bulletin des Antiquaires* (1901, page 336) de *Quelques découvertes faites à Carthage par le P. Delattre.*

(5) *C. r. de l'Académie des Inscriptions*, janvier 1902, page 56. *Sarcophage de marbre avec couvercle orné d'une statue trouvé dans une tombe punique à Carthage.*

L'attitude de cette statue est pleine de noblesse et de douleur, et la finesse du tissu indiquée avec beaucoup d'art. C'est la plus ancienne qu'on ait jusqu'à présent trouvée à Carthage.

L'autre sarcophage découvert par le P. Delattre[1] était dans un caveau situé au fond d'un puits creusé au pied de la pente regardant Sainte-Monique et fermé par une dalle de tuf. Le contenu : monnaies de bronze, anneaux d'or et divers objets, en était bouleversé.

La corniche supérieure était peinte en rouge et bleu. Le couvercle, brisé en deux, en marbre blanc, en forme de dos d'âne, a des acrotères aux angles, au sommet de l'arête, et sept autres de chaque côté. Je me demande — la reproduction donnée par M. Delattre ne permet pas de bien se rendre compte de ce détail — si les arêtes qui prolongent les acrotères sur le dos du couvercle ne figurent pas des tuiles courbes — qui, sur les toits, recouvrent les joints de tuiles plates, — ou si elles ne dérivent pas de ce motif. J'ai trouvé à Dougga un fragment de couvercle de sarcophage où l'on avait imité ainsi, sur le couvercle, des tuiles disposées en chevrons, plates, à rebords, dont les joints étaient converts par d'autres tuiles en forme de demi-troncs de cône.

Dans le tympan du fronton est une représentation de la nymphe sicilienne Scylla, de face, la tête tournée à gauche, les bras étendus, des chiens aboyant s'élançant de ses flancs et placés entre les spires des queues qui remplacent les jambes. Ces dernières se terminent par une tête d'animal à longues oreilles. A droite de Scylla est une tête de guerrier. C'est un spécimen de peinture du IVe siècle avant J.-C. Sur le couvercle on voit l'empreinte d'objets en vannerie et de sandales qui y avaient été posés.

M. Gauckler n'a pas été moins heureux à Carthage et il y a fait une découverte extrêmement curieuse.[2] Ce sont des fours de potiers. L'un d'eux était tel qu'il fut abandonné lors de la prise de Carthage par Scipion.[3] Le foyer elliptique, haut de six mètres au moins, est surmonté d'une cheminée divisée à l'intérieur par une colonne tubulaire à deux étages, par laquelle s'effectuait le tirage. Il y a des trous d'aération autour du pilier central. Les poteries communes ont été trouvées placées dans le foyer, les autres dans les étages intérieurs, à l'abri de la fumée ; au-dessous de l'atelier, une chambre de chauffe communiquait avec le foyer.[4] Une énorme quantité de vases

(1) *C. r. de l'Académie des Inscriptions*, 1902, page 284. *Quatrième sarcophage de marbre blanc, etc., à Carthage.*

(2) Gauckler. *Compte rendu de la marche du Service en 1901*, page 8.

(3) Ce qui indiquerait — et c'est mon impression — que toute la Carthage punique n'est pas aussi détruite que l'ont cru certains explorateurs.

(4) Il y avait aussi sur l'emplacement occupé par le Belvédère de nombreux fours à potiers, mais bouleversés, qui m'ont fourni d'intéressants débris. — V. Dr Carton : *Estampilles puniques sur anses d'amphores trouvées au Belvédère. In-Revue Archéologique*, septembre 1894, page 180.

y étaient rangés dans l'ordre où les ouvriers les avaient mis; les uns, retrouvés non cuits, avaient été préparés pour la cuisson, les autres terminés et prêts à être mis en magasin. — Parmi eux, il y avait cent quarante flambeaux d'une forme inédite : un tube central évasé, engagé dans un plateau portant six godets disposés en cercle.

Sous ces ateliers, on a trouvé des tombeaux carthaginois des VIIe et VIIIe siècles avant notre ère, renfermant un riche mobilier. Les fouilles exécutées dans les tombes de Carthage ont permis à M. Gauckler de résumer sous une forme heureuse leur disposition : en remontant la colline, on descend le cours des âges.

Plusieurs tombeaux puniques des Ve et VIe siècles ont été aussi trouvés à l'est et en contre-bas de l'ancienne institution Lavigerie.[1]

M. Saladin a donné quelques indications à suivre pour les fouilles du port de Carthage.[2]

B. Néo-punique

Près de Tatahouine, des fouilles heureuses ont fait découvrir à des officiers[3] deux caveaux sépulcraux dont l'un portait une inscription néo-punique. M. Gauckler a étudié[4] les bas-reliefs provenant de l'autre, qui est plus grand, et dont une partie déjà connue se trouvait au camp de Tatahouine.

Les représentations les plus remarquables qu'ils offrent sont : homme debout les bras levés au ciel, gazelle, (?) bœufs, (?); scène de chasse, buffle à longues cornes; deux personnages sonnant de la trompe et deux enfants levant les bras au ciel ; outarde, caille, grenadier; trois cônes, surmontés d'une boule, figurant la triade punique; autruche, cavalier, lion; cavalier avec le grand chapeau de paille dans le dos, etc.

M. Gauckler suppose que l'édifice avait la forme des mausolées surmontés d'une pyramide, si fréquents en Afrique ; il remarque que si ces sculptures, par leurs motifs et leur grossièreté, rappellent les rupestres, les monuments ne paraissent remonter qu'au Ier ou IIe siècle de notre ère.

M. Berger a étudié[5] l'épitaphe d'un mausolée de Tatahouine. La forme de l'inscription, comme celle du monument, avec ses colonnes cylindriques aux angles, rappelle tout à fait un tombeau semblable,

(1) Le même article à peine modifié a paru dans le *Bulletin Archéologique*, 1901, CCXII. Voir aussi *ibid.*, CLXXX.

(2) *Bulletin archéologique*, 1901, CLIV.

(3) Tribalet. *Bulletin Archéologique*, 1901, page 284. *Recherches archéologiques aux environs du poste de Tatahouine.*

(4) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 290. *Note sur deux mausolées néo-puniques de Tatahouine.*

(5) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 296. *Note sur l'inscription néo-punique de Tatahouine.*

à inscription néo-punique, que j'ai découvert au nord de Metameur.[1]

M. Berger a encore étudié des inscriptions néo-puniques, dont six ont été trouvées à Mactar, une à Tunis et quatorze à Meded. Parmi ces dernières, il y avait des stèles votives, ce qui pousse M. Berger à se demander si ce ne sont pas des *ex-voto* funéraires.

Une inscription de Ksiba-M'raou, localité située à l'est de Souk-Ahras, renferme la formule initiale : « Au temps favorable je t'ai exaucé et au jour du salut je t'ai secouru », parole bien connue (Isaïe, 49,8) et qui n'avait pas encore été rencontrée jusqu'ici d'une manière certaine dans l'épigraphie punique.[2]

V — Civilisation romaine

A. Tunisie

Fouilles, explorations. — Carthage. — En dehors des antiquités puniques, l'exploration de Carthage a fourni des indications d'un haut intérêt pour la topographie de la ville romaine.

M. Gauckler a fouillé les fondations de l'Odéon, seule partie subsistant encore de ce monument dont un plan complet a pu être dressé. Il a la forme d'un théâtre précédé d'une vaste cour rectangulaire entourée de portiques. De nombreux débris d'architecture permettent de se faire une idée de sa décoration. Plusieurs statuettes de femmes assises portant un enfant et que l'on avait considérées comme figurant Isis et Horus, représentent la Vierge et Jésus, car l'une d'elles portait le chrisme. M. Gauckler a déblayé plusieurs maisons romaines et byzantines dont quelques-unes avaient des citernes en forme de silo. Une des mosaïques découvertes offre un détail de dessin curieux ; l'artiste, par un véritable tour de force, a représenté les corps des chevaux rattachés à une seule tête, sans qu'au premier abord on s'en aperçoive.

M. Héron de Villefosse a présenté à la Société des Antiquaires de France[2] un superbe ivoire représentant Léda et le cygne.

Dougga. — Les fouilles que l'on exécute à Dougga n'ont pas donné de résultats bien importants ces derniers temps. Mais on doit féliciter ceux qui les dirigent de ne pas sacrifier au désir d'obtenir des résultats immédiats ; au lieu de sondages tels que ceux qui ont été faits précédemment et qui n'ont fourni que des données incomplètes

(1) *C. r. de l'Académie des Inscriptions*, 16 mai 1888.

(2) Gsell et Berger. *Bulletin Archéologique*, 1901, cxcv. — Je n'ai point vu les ouvrages suivants, cités par M. Gsell (loc. cit., p. 8, 12 et 13) : Besnier, *Carthage punique ;* Oehler, *Sur le port de Carthage* (*Archaohgischer Anzeiger*) ; Clermont-Ganneau, *Inscription sur une urne punique de Carthage ; Sur des inscriptions de Carthaye et de Mactar* (*Revue Sémitique*, ix, 1901, et *Journal Asiatique*, 1901, 11) ; *Sur des inscriptions de Constantine* (*Revue Sémitique*, ix, 1901).

(2) *Bulletin* de cette Société, 1901, page 331.

pour ne laisser que quelques trous rapidement comblés et qui n'éloignent pas non plus de l'endroit à déblayer ultérieurement la terre enlevée, au lieu de porter celle-ci à proximité, on découvre méthodidiquement les ruines.

C'est ce dont tous ceux qui s'intéressent aux belles ruines de Thugga et qui ont suivi les travaux de M. Merlin ne manqueront pas de s'applaudir.

L'expérience qu'a désormais acquise ce jeune savant lui permettra de mettre en valeur les restes de la cité. Et celle-ci, par la beauté de ses ruines, leur situation et par cet intérêt tout particulier qu'elles offrent de renfermer des monuments relatifs à toutes les périodes de l'histoire de l'Afrique, seront un jour les plus visitées de la contrée.

M. Gauckler[1] est revenu, pour les commenter et les expliquer, sur quelques-uns des résultats produits par les fouilles de M. Homo.

Je passerai sous silence ce qu'il a exposé sur les dispositions des abords du temple, les fouilles faites ultérieurement et dont je rendrai compte plus loin devant nous renseigner à cet égard.

C'est une mesure fort heureuse qu'on a prise, en abattant le mur byzantin qui passait devant le capitole. Et si l'on doit féliciter M. Gauckler d'avoir — pour des raisons d'ordre scientifique — très prudemment hésité à le faire, on doit aussi des félicitations à M. Grimault pour avoir levé les hésitations bien légitimes du Directeur du Service des Antiquités en sacrifiant ainsi une partie minime de celui des deux édifices en jeu qui était le moins intéressant.

Citant plusieurs inscriptions trouvées récemment dans ces fouilles, M. Gauckler conclut de ce qu'on y a trouvé un texte portant le mot *macellum* à la proximité du marché. Ce ne serait pas une preuve bien concluante, car j'ai pu constater moi-même que bien des pierres avaient été transportées d'un point à un autre de la ville par les Byzantins pour la construction de leurs ouvrages de défense. Mais, dans le cas où l'opinion très plausible de M. Gauckler serait confirmée, je me demanderais si le dar El-Acheb, avec sa cour divisée en compartiments par des cloisons en pierre, avec les boutiques adossées à sa façade, n'aurait pas fait partie de cet édifice publiç.

C'est seulement le voisinage du capitole et l'existence d'un assez grand nombre de bases honorifiques qui m'avaient fait penser — sans l'affirmer — que le forum ne devait pas être éloigné. Si, comme le constatent MM. Gauckler et Merlin, je me suis trompé (ce qui n'est pas encore tout à fait certain, tout l'espace visé n'ayant pas encore été, à ma connaissance, déblayé), je ne pense pas que M. Homo ait été le seul à avoir adopté mon opinion. Et je m'imagine que si plu-

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, CXLIV. — Voir aussi Gauckler, *Bullelin Archéologique*, 1901, CXXX ; Merlin, *Bulletin Archéologique*, 1901, page 374 ; *Melanges d'archéologie et d'histoire*, janvier 1902, page 69.

sieurs élèves de l'École de Rome ont entrepris des fouilles considérables en ce point, c'est en grande partie parce qu'ils pensaient trouver là une mine de documents propres à leur fournir des matériaux d'étude, tel que l'eût été probablement le *forum*.

En revanche, il est une autre hypothèse, sur laquelle je me suis assez étendu, qui a été confirmée par les dernières découvertes. Il y avait, je crois, une certaine hardiesse à la présenter à l'époque où je l'ai fait. Comme on a songé à relever une erreur en somme légère (puisqu'elle a trait à une idée émise dubitativement), je puis, en retour, citer ce fait qu'une opinion émise par moi au sujet de la configuration de la ville antique vient d'être pleinement confirmée.

Après avoir observé pas à pas et pendant plusieurs années les reliefs du sol à Dougga, je suis arrivé à admettre que, comme bien des cités berbères, la primitive cité avait été bâtie sur une presqu'île rocheuse entourée de trois côtés par une falaise escarpée et qu'à l'époque romaine [1] une grande partie de cet escarpement avait été masquée et amortie par des constructions. M. Gauckler a constaté la justesse de cette opinion et il a même tiré un assez brillant parti du fait qu'elle avait mis en relief pour expliquer comment les Byzantins avaient rétabli l'ancien aspect du sol de la ville, afin de rendre inaccessible le réduit qu'ils avaient construit [2].

(1) Dr Carton : *Le Sanctuaire de Baal Saturne à Dougga*, p. 102.

(2) Je crois devoir signaler quelques erreurs ou inexactitudes légères de M. Merlin, sur lesquelles j'insisterai d'ailleurs d'autant moins que ce sont mes propres recherches qui sont en cause. Je ne vois pas comment le fait d'avoir inscrit en un point de mon plan de Dougga le mot nécropole veut dire qu'en ce point il n'y ait pas eu d'autres édifices. Cela signifie tout simplement que je n'y ai pas vu autre chose. Le fait d'avoir mis sur un plan les mots : théâtre, temple, à côté de ces édifices, en des points où il n'y a pas de monuments indiqués, ne veut pas dire en effet (tout le monde le comprendra sans qu'il soit nécessaire d'inscrire cela sur le plan) qu'il n'y a pas d'édifices à l'endroit où ce mot se trouve, mais que je n'en ai point à indiquer. M. Merlin, qui connaît si bien ce plan, n'a pu retrouver, sans le secours des indigènes, une statue que j'y ai portée. Elle était, pourtant, au bord d'un chemin et exactement à l'endroit désigné par cet auteur lui-même (avec cette particularité, pourtant, qu'autrefois ce chemin n'était pas celui que l'on prenait pour aller du théâtre au dar El-Acheb, car on passait par le village). Il devait être d'autant plus facile de la trouver qu'elle était à quelques mètres d'une église que j'ai portée sur le plan. Si je me suis borné à l'indiquer c'est qu'elle m'a semblé en si mauvais état, et de plus si banale, que je n'ai pas cru devoir allonger mon mémoire par une description que je jugeai oiseuse.

Quant à la stèle anépigraphe qu'un indigène a trouvée au pied du temple de Saturne, on doit se demander à son sujet, comme pour toutes celles qu'on trouvera aux environs, si ce n'est pas l'une de celles que j'avais réunies dans l'enceinte du monument et dont la majeure partie a été depuis dispersée par les touristes. J'en ai moi-même trouvé et reconnu à quelque distance de ce temple. Ce qui précède n'enlève rien à l'intérêt des recherches de M. Merlin. J'en suis tellement convaincu que je lui indiquerai un problème qui ne semble pas avoir attiré l'attention de nos successeurs et sur lequel il pourrait exercer sa sagacité. Il existe à l'est de Bab-Roumia et au nord du réduit byzantin une vaste dépression, profonde de 6 à 7 mètres et renfermant quelques pans de murs. Est-ce quelque antique réservoir ou piscine? On est là tout près de deux vastes citernes et d'une conduite d'eau. Il n'est pas admissible que ce soit une carrière. N'y aurait-il pas eu quelque amphithéâtre démoli et en partie comblé par les Byzantins? N'est-ce point tout simplement un vestige de la falaise rocheuse entourant Dougga et dont il a été question tout à l'heure?

Pour en revenir aux fouilles de M. Merlin, si elles semblent surtout avoir été jusqu'ici faites en vue de préparer d'importants et fructueux travaux, elles ont cependant fourni quelques résultats dont l'auteur a rendu compte dans un article accompagné d'un plan [1]. Des constructions s'étendent le long d'une place triangulaire qui borde d'un côté le dar El-Acheb. Elles sont difficiles à déterminer. Parmi elles, on distingue une abside au sol revêtu de mosaïque, à l'entrée de laquelle s'élevaient deux colonnes. Tout auprès on voit également un bassin en mosaïque.

Dans une maison une autre mosaïque représente un cocher vainqueur, le fouet et une couronne dans la main droite, une palme verte dans l'autre. Il est dans un char attelé de quatre chevaux richement caparaçonnés dont les noms sont indiqués, comme cela a lieu dans d'autres mosaïques représentant des chevaux.

Le nom du cocher également inscrit était *Eros*. On sait que Dougga présente encore un cirque, en partie conservé, où ces chevaux ont dû courir.

Au milieu d'habitations remaniées à l'époque byzantine sont les restes d'une abside demi-circulaire, fermée par une balustrade. En pierres massives arrondies à la partie supérieure, cette cloison me rappelle tout à fait les bordures des précinctions du théâtre et la vanne en pierre d'un des aqueducs de Dougga, dont j'ai publié un dessin. Un peu plus haut, près du capitole, règne une plate-forme ornée d'une double rangée de colonnes.

Il y a, en résumé, entre le dar El-Acheb et le temple une série de terrasses superposées dont la plus basse est la place triangulaire; la seconde, à 2m 30 plus haut, est une esplanade montant vers le capitole; la troisième est constituée par le portique à deux rangs de colonnes. A l'est, il y a un quatrième palier occupé par un exèdre.

Gighti. — L'activité du Directeur des Antiquités tunisiennes s'est récemment ouvert un champ magnifique dans l'extrême-sud tunisien, à Bou-Ghrara, situé sur la côte, en face de Djerba. C'est grâce à la main-d'œuvre militaire que des travaux considérables ont pu être exécutés sur l'emplacement de l'antique Gighti et qu'on a dégagé un forum très complet, aussi étendu, écrit M. Gauckler [2], que celui de Timgad, et mieux décoré.

Bâti au milieu du IIe siècle, c'est une aire rectangulaire de 60 mètres sur 40 regardant l'est et la mer. On y accède par une voie dallée,

(1) *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, janvier 1902, page 69. Voici quelle appréciation il donne de ces résultats, page 87 : « Les fouilles de Dougga en 1901 ont donc eu un double avantage. Elles nous ont montré que, sous une couche de déblais haute de 4 mètres environ, on pouvait espérer retrouver la ville antique tout entière, avec ses rues, ses places, ses maisons. En même temps, elles nous ont fourni sur la topographie de la Thugga romaine des renseignements précieux, qui seront de la plus grande utilité pour les recherches futures. »

(2) *Compte rendu de la Marche du Service des Antiquités en 1901*, page 13.

légèrement inclinée, à laquelle fait suite une série d'escaliers et de paliers alternant pour aboutir à une porte triomphale. Le côté oriental, celui du fond, offre le capitole, flanqué de deux édifices somptueux dans l'un desquels, celui du trésor de la cité probablement, on a trouvé une tête colossale de Jupiter Serapis.

Les trois autres côtés sont formés par une colonnade corinthienne sur laquelle s'ouvrent divers édifices : salle où a été trouvée une tête d'Auguste, chapelle avec dédicace à l'empereur Commode, temple d'Apollon, panthéon avec statue de la Concorde Panthée.

Au nord du forum, un temple, sans doute la curie, est précédé d'un péribole à colonnades. Au sud était un autre édifice, sans doute la basilique avec le prétoire.

De nombreuses dédicaces concernent ces monuments ainsi que des autels et des piédestaux renfermant de nombreux *cursus honorum*. Les résultats de ces fouilles importantes sont dus aux officiers d'Afrique, qui ont prêté leur concours au Service des Antiquités et continuent brillamment une tradition remontant aux premiers temps de la conquête de l'Algérie.

Sahara. — Ils ont aussi, par leurs recherches, contribué à éclaircir la question si obscure et controversée du *limes Tripolitanus*.

M. Gombeaud a étudié des ruines situées à 90 kilomètres[2] au sud-est de Douze, sur le croisement des routes du Souf et du Nefzaoua à Tatahouine et de Ghadamès à Gafsa. Elles appartiennent à un poste élevé sous l'empereur Commode pour arrêter les incursions des Sahariens.

C'est une construction en forme de rectangle, à coins arrondis, mesurant 40 mètres sur 90. La porte est dans le petit côté oriental. Les pièces paraissent avoir été recouvertes en terrasses, aucune fenêtre ne donnant à l'extérieur. La porte d'entrée est un cintre en énormes pierres que fermait une herse. Elle donnait sur un couloir fermé par une porte en bois à deux battants dont les murs ont des meurtrières. Au sortir du couloir est une cour entourée de vingt chambres avec un bâtiment central. Des escaliers situés aux angles du bâtiment extérieur montaient vers les terrasses. Plusieurs cloisons sont en briques séchées au soleil. A l'angle nord-ouest est un réservoir de 2.000 litres que l'auteur suppose avoir été rempli à l'aide de corvées prenant l'eau aux puits voisins.

Le bâtiment central, rectangle ayant 12^{m} 60 sur 7^{m} 40 de côtés, se composait de trois pièces et d'une sorte de *pattio*. Un escalier en pierres conduisait à l'étage supérieur. L'une des pièces renfermait une dédicace à Jupiter, dont elle était sans doute une chapelle.

A dix mètres du *castellum* se trouvait une habitation, et un peu

(2) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 81. *Fouilles du castellum d'El-Hagueuff.*

plus loin une série de petites chambres sans communications entre elles se terminant par une espèce de bastion. Près de là étaient un four à chaux et trois constructions renfermant huit niches qui devaient abriter des statues ou des autels dont l'un, dédié au génie de Tisavar, donne le nom de la localité.

Diverses poteries ont été trouvées, ainsi qu'un vase en bronze en forme de tête d'enfant, etc.

On voit par l'existence de ce poste fortifié que, depuis l'occupation des oasis du Djerid par Trajan, les incursions de nomades avaient forcé Commode à reporter en avant la ligne de défense de la province.

Un autre poste du même genre et situé dans la même région vient d'être déblayé[1] par M. Tardy. Construit plus tard, au commencement du IVe siècle, il fut abandonné un siècle après. Son mur d'enceinte, qui a 110 mètres de développement, forme un hexagone irrégulier qui couronne une falaise[2]. La cour qui le sépare du réduit servait de cimetière. On y a trouvé des caissons sans épitaphes sur des tombes de basse époque, sans mobilier. Le réduit a 15 mètres de côtés. Un mur courbe masque la porte, dont le linteau est surmonté d'une inscription. Puis un couloir étroit conduit à une cour fermée jadis par une porte en bois et dans le fond de laquelle était un moulin. Deux portes situées latéralement donnent sur l'espace couvert qui l'entourait sur trois côtés et qui prend jour sur elle par trois fenêtres. Dans un angle est un escalier conduisant au premier étage, où habitaient les hommes et dont le plancher de bois est en partie conservé. Un des deux côtés a douze auges, l'autre dix. Il y avait donc place pour vingt-deux chevaux.

Docteur CARTON.

(A suivre.)

(1) GAUCKLER. *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions*, 1902, page 324. *Le centenarius de Tibubuci.*

(2) Ce système de protection par un mur d'enceinte n'est pas, dans cette région, particulier aux postes fortifiés ; j'en ai vu un exemple aux environs de Zarzis, où il entourait une ferme. J'ai souvent regretté de n'avoir pu dessiner et photographier cette habitation à qui son état de conservation et l'existence de maint détail intéressant donnaient un caractère pompéien. V. D. CARTON : *Essai sur les travaux hydrauliques des Romains dans le sud de la Régence de Tunis. In-Bulletin Archéologique*, 1888, page 438.

INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 7 novembre 1902

Le vendredi 7 novembre, les membres de l'Institut de Carthage ont procédé aux élections annuelles.

M. Eusèbe Vassel, président sortant, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Voici votre Comité directeur au terme des pouvoirs que vous lui aviez confiés ; je ne saurais qu'en féliciter l'Institut de Carthage pour ce qui est du président, dont trop souvent les forces trahissaient la bonne volonté.

Vous allez nous désigner des successeurs et, comme d'habitude, une liste a été élaborée par le Comité ; mais il doit être bien entendu que nous ne visons aucunement à vous forcer la main, que nous vous convions au contraire à faire vos choix en toute liberté, en toute conscience.

Messieurs, pendant l'année qui vient de s'écouler, la mort, inexorable faucheuse, a fait parmi nous sa funèbre moisson. Nous déplorons la perte du plus illustre de nos bienfaiteurs, Son Altesse Sidi Ali-Bey, le vénéré souverain de ce pays. Cherchons notre consolation, s'il en est une pour un coup aussi cruel, dans la connaissance que non seulement les nobles qualités de ce prince, mais aussi l'intérêt qu'il portait à notre association, revivent tout entiers en son fils et digne successeur.

Nous avons encore à regretter MM. Fulcrand, colonel du génie en retraite ; Idoux, professeur au Lycée Carnot ; Sub, entrepreneur de travaux publics ; Carbonaro, agent d'assurances ; Wetterlé, prospecteur de mines, tous membres dévoués de l'Institut de Carthage.

Après ce trop rapide souvenir donné aux compagnons d'hier qui aujourd'hui dorment l'éternel sommeil, il nous faut, hélas ! redescendre aux banalités habituelles : c'est la vie !

Notre dévoué trésorier vous exposera que, sans être encore brillant, l'état de nos finances tend à s'améliorer. Notre bibliothèque, pour laquelle M. Aunis a des tendresses d'érudit, s'enrichit graduellement de collections peu communes.

Vous le savez, Messieurs, deux Sociétés se rattachaient à l'Institut de Carthage comme sections autonomes. La première en date, celle des sciences médicales, avait été fondée par deux de nos anciens présidents, MM. les docteurs Bertholon et Loir ; l'autre, celle des horticulteurs français, était venue spontanément à nous tout organisée. J'ai le regret de vous faire connaître que toutes deux, obéissant aux lois de l'évolution, se sont séparées du groupe commun ; souhaitons à ces colonies émancipées le succès et les succès.

Malgré les défections et morts, et grâce à des adhésions précieuses, notre nombre ne s'est appauvri que de trois ou quatre unités, un pour cent à peine. Que l'Institut de Carthage ait pu sans s'affaiblir essaimer deux fois en quelques mois, n'est-ce pas la marque la plus éclatante de sa vitalité ? Mais notre association n'est point de celles qui se contentent de vivre : elle a l'ambition plus haute de se rendre utile, et laissez-moi me flatter qu'elle y réussit parfois.

Sous la direction aussi habile que zélée de M. le docteur Bertholon, la *Revue*

Tunisienne, qui est naturellement notre manifestation la plus sensible, va se perfectionnant chaque jour. Vous y avez tous lu les excellents travaux de MM. Carton, Hamou ben Bou Diaf, Castet, Allemand-Martin, Bertholon, Birbès, Cattan, Deambroggio, Germain, Menouillard, Alix, de Curzon, Julien, Boullier, Ducloux, Ginestous, Delécraz, le lieutenant-colonel Wachi.

De belles conférences vous ont été faites par M. Allemand-Martin, sur l'enseignement colonial en France; par M. le docteur Bertholon, sur l'étymologie du nom de Teboursouk; par M. Cattan, sur les Arabes avant l'Islam; par M. Galtier, sur les *mahdis* chez les musulmans de l'Afrique du Nord; enfin, par M. le docteur Naamé, sur Jérusalem.

Votre Comité directeur avait décidé d'offrir un banquet à M. le Résident Général, qui avait bien voulu l'accepter. Le jour même où cette fête intime devait avoir lieu, l'événement le plus triste nous a forcés de la renvoyer à l'automne. Je lègue à mon successeur l'honneur de la présider.

Le toast que j'y comptais porter en votre nom avait été, selon l'usage, communiqué à M. Pichon. Il est par là devenu votre propriété, aussi vous en donnerai-je connaissance tout à l'heure.

Et maintenant, Messieurs, je vous fais mes adieux en tant que président; mais vous me retrouverez toujours au rang des membres les plus fidèles et les plus zélés.

M. Vassel donne alors lecture du toast qu'il avait préparé pour le banquet. L'Assemblée souligne par des applaudissements ce morceau de littérature.

M. Bossoutrot, trésorier, prend ensuite la parole pour rendre compte de la situation financière pendant l'exercice 1902.

La situation pécuniaire s'est bien considérablement améliorée au cours de l'exercice 1902. Les recettes se sont élevées à 4.208 fr. 90. Elles comprennent :

Cotisations de 1901	Fr.	216 »
Cotisations de 1902		2.181 85
Vente au numéro		91 75
Coupons des obligations qui constituaient le cautionnement		112 15
Encaissements divers		1.607 15
Soit un total de	Fr.	4.208 90

Les dépenses, y compris le passif de 1901, que nous avons soldé, se sont élevées à 4.155 fr. 10. Elles comprennent :

Passif au 31 décembre 1901	Fr.	929 45
Impression de la Revue		2.384 70
Entretien des salles pour l'année 1901		120 »
Intérêts payés à la Banque de Tunisie pour le cautionnement		106 20
Droit d'occupation permanente des salles pour l'année 1902		167 40
Eclairage		30 »
Indemnité à M. Audemard pour le banquet qui n'a pu avoir lieu		100 »
Factures et cotisations diverses		98 35
Rétribution et gratification à l'encaisseur, frais de poste, etc		219 »
Total	Fr.	4.155 10

Il reste donc un solde actif de 53 fr. 80, sans préjudice de soixante-huit cotisations qui restent encore à recouvrer sur l'exercice 1902 et qui représentent une somme de 716 francs.

La situation pécuniaire est donc bonne, et il est permis d'espérer que bientôt on pourra réaliser le désir de voir constituer un fonds de réserve.

Après ce compte rendu, la réunion, pour remercier M. Eusèbe Vassel des services rendus à l'Institut de Carthage, soit comme président, soit comme secrétaire général, le nomme vice-président d'honneur.

L'Assemblée procède ensuite à l'élection de son président annuel pour l'année 1902-1903. M. Serres est élu.

Le Comité directeur est ainsi nommé : MM. Abribat, Arditti, Aunis, Berge (de Béja), Bossoutrot, Bouhageb (K.), Frémaux, Galtier, Giraud, Grundler, Labbé (Léon), Lecore-Carpentier, Malet, Nicolas (Henri), Tauchon.

Le nouveau Comité, réuni aussitôt après la séance générale, a élu son bureau, ainsi composé :

MM. Victor Serres, *président ;* Tauchon et Galtier, *vice-présidents ;* Bertholon, *secrétaire général ;* Abribat et Léon Labbé, *secrétaires* ; Bossoutrot, *trésorier ;* Malet, *trésorier adjoint ;* Aunis, *bibliothécaire-archiviste ;* Henri Nicolas, *bibliothécaire adjoint.*

Banquet du 9 décembre

Le banquet offert par l'Institut de Carthage à son président d'honneur M. Pichon, résident général, a eu lieu mardi 9 décembre, à midi, à l'*Hôtel Saint-Georges.* On se rappelle que ce banquet aurait dû avoir lieu le 11 juin. La mort de S. A. Ali-Pacha-Bey, survenue le même jour, avait déterminé le Comité directeur de l'Institut de Carthage à ajourner cette réunion en signe de deuil.

Ont assisté à ce banquet : MM. Abribat, Allemand, Aunis, Batt, Bertholon, Bessière, Bossoutrot, Bouin, Brunck, Buisson, Bureau (Julien), Cagniant, Cattan (Isaac), Danguelzer, Danguin, Dubourdieu (Gaston), Fabre, Fabry, du Fresnel, Galtier, Gaukcler, Giraud, Grundler, Huard, Hugon, Labbé, Lecore-Carpentier, Lescot, Malakowski, Malet, Naamé, Née, Nicolas (Henri), Picard (F.), Sbrana, Tauchon, Valenza, Vassel, Vendel, etc.

Plusieurs membres ayant souscrit s'étaient fait excuser, parmi eux M. Machuel, retenu par un deuil de famille, et un certain nombre de membres indigènes empêchés par le jeûne du ramadan.

La plus grande cordialité a régné pendant toute cette réunion amicale des membres de la Société, heureux de se trouver assemblés pendant quelques instants.

Au moment du champagne, M. Serres a prononcé le discours suivant, que nous reproduisons d'après *la Dépêche Tunisienne* du 11 décembre :

Monsieur le Ministre,

Les membres de l'Institut de Carthage vous remercient de la marque précieuse de bienveillance que vous leur avez donnée en acceptant d'être le président d'honneur de cette Société, et ils sont particulièrement heureux que vous ayez pu prendre sur vos occupations, si nombreuses et si impérieuses, le temps nécessaire pour venir passer quelques instants au milieu d'eux, autour de cette table de banquet.

Vous vous y trouvez d'ailleurs, Monsieur le Ministre, en pays de connaissance Vous voyez autour de vous vos principaux collaborateurs de chaque jour : vos chefs de service, les officiers du corps d'occupation, des fonctionnaires des diverses administrations, des professeurs... et d'ailleurs, ne sommes-nous pas tous vos collaborateurs, à l'Institut de Carthage?

Car l'homme ne vit pas seulement de pain ; et dès qu'il peut oublier les soucis de la vie matérielle, il se souvient qu'il a une intelligence à laquelle il doit des satisfactions et des jouissances qui, pour être d'un ordre élevé, n'en sont pas moins vives. Dans les pays de la vieille Europe, dont l'outillage est complet depuis longtemps, l'Etat se préoccupe de donner ces satisfactions à ceux qui les recherchent ; il fonde des académies, des conservatoires, des musées ; il organise lui-même ou provoque les manifestations de la vie intellectuelle.

En Tunisie, il ne peut pas être question, pour longtemps encore, de rien de semblable, et c'est à l'initiative privée de tout faire dans cette voie. Mais des bonnes volontés isolées se trouveraient impuissantes pour faire quelque chose de vraiment utile ; pour organiser des conférences, des concerts, des expositions artistiques, il faut des moyens d'action qu'un simple particulier n'a pas, et il faut surtout le moyen d'action par excellence, qui est l'argent.

C'est de cette constatation qu'est né l'Institut de Carthage, comité tout désigné pour l'organisation de ces fêtes de l'esprit, puisqu'il groupe toutes les bonnes volontés prêtes à s'exercer dans ce sens et qu'il dispose des moyens d'action nécessaires.

Notre Société a conscience d'avoir fait jusqu'ici tout son possible pour ne pas faillir à cette tâche. Elle a organisé des séries de conférences scientifiques et littéraires et des conférences-concerts. Le passage à Tunis d'un peintre de talent venu dans le pays de la lumière pour y préparer son prochain salon a été l'occasion d'une exposition artistique qui est devenue le premier Salon tunisien, expérience plusieurs fois renouvelée dans des circonstances et des conditions variées, et qui a reçu les encouragements les plus précieux et les plus autorisés, puisqu'il en est venu du Ministère même des Beaux-Arts.

Il serait injuste d'oublier, parmi les manifestations de l'activité de notre Société, son bulletin périodique, la *Revue Tunisienne*, dont on peut dire qu'elle est utile même à ceux qui ne la lisent pas, car on y voit, étudiées avec la plus grande

compétence, les questions dont la répercussion se fait sentir tous les jours dans notre vie quotidienne. A côté des travaux d'érudition pure, représentant les études supérieures que l'Etat n'aura guère les loisirs d'encourager bien efficacement, tant que les besoins de l'enseignement primaire seront aussi urgents, la *Revue Tunisienne* a ouvert ses colonnes à tous les travaux intéressant le pays à un titre quelconque ; sa collection renferme des études de premier ordre sur l'histoire et la géographie de la Régence, signées en grande partie par des officiers de la division d'occupation, des études sur l'agriculture, sur l'horticulture, sur la colonisation et le peuplement, qui sont parmi les principales questions administratives à l'ordre du jour.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que nous pouvons, dans une certaine mesure, nous considérer comme vos collaborateurs?

Mais le domaine de l'intelligence est vaste, et pour pouvoir donner une culture plus intensive à quelques-unes des parcelles de ce domaine, nous avons été amenés à grouper les compétences spéciales, afin de décupler les forces en les réunissant. C'est ainsi que nous avons créé, dans notre société, une section médicale, une section horticole, une section orientale, etc. L'œuvre était bonne, car quelques-unes de ces sections, bientôt en mesure de vivre par leurs propres moyens, se sont séparées de nous et sont maintenant très prospères. Nous ne pouvons qu'applaudir au succès qui couronne leurs efforts, et nous dire que l'Institut de Carthage est vraiment robuste, puisque tous ses enfants sont bien constitués et lui font honneur.

D'autre part, quelques-unes des idées mises en avant par nous semblent devoir être reprises par d'autres groupes, auxquels nous souhaitons le succès de tout cœur ; là encore le travail était bon, puisque la moisson lève !

Notre plus grand désir, Monsieur le Ministre, serait de vous faire partager cette impression, que nous avons donné des preuves de la vitalité de notre Société en faisant œuvre utile, et c'est dans cet espoir qu'au nom de tous les membres présents et absents de l'Institut de Carthage, je porte votre santé, en vous demandant la permission d'y joindre celle de Mme Pichon.

Ce discours est vivement applaudi.

M. Pichon se lève ensuite pour répondre à M. Serres.

Le Résident Général tient d'abord à dire combien il est heureux de se voir souhaiter la bienvenue par M. Serres, car cela lui permet d'affirmer publiquement tout le prix qu'il attache à sa collaboration, tout le bien qu'il pense de lui.

Il remercie également les premiers organisateurs de ce banquet et particulièrement M. Vassel ; il exprime ses regrets de n'avoir pu se rendre à leur première invitation.

Il se félicite de se trouver au milieu des membres de l'Institut de Carthage, qui représentent l'élite intellectuelle de la Tunisie. Ils tâchent de faire connaître et par conséquent aimer la Régence. Suivant les règles d'une saine logique, pour atteindre ce but, ils ont réuni les

richesses de documentation archéologique, ethnographique et économique qui constituent le fond de leurs archives.

Pour sa part, il n'a jamais lu une de leurs publications sans y rencontrer quelque chose, y puiser quelque idée à retenir, à appliquer, à vulgariser. A ce titre, l'Institut de Carthage est l'auxiliaire de la Résidence Générale et de l'Administration : il leur apporte un concours des plus utile, en indiquant un but pratique à l'œuvre si intéressante qu'il accomplit.

Cette œuvre, M. Serres l'a admirablement définie ; toutefois, M. Pichon tient à insister principalement sur le point suivant : c'est que l'Institut de Carthage n'admet pas seulement les Français, mais aussi les indigènes, donnant ainsi au Gouvernement du Protectorat sa véritable forme, sa notion primordiale. Il s'en réjouit et regrette que l'époque à laquelle a dû avoir lieu ce banquet n'ait pas permis aux indigènes d'y assister.

Quoi qu'il en soit, il donne l'assurance que son appui sera toujours acquis à cette société ; cette promesse est un peu égoïste, car il aura toujours du plaisir à se trouver au milieu d'hommes comme ceux qui l'entourent, en raison des services qu'ils rendent à la Tunisie.

M. Pichon termine en souhaitant prospérité et développement à l'Institut de Carthage, et en y joignant tous ses remerciements pour le toast qui lui a été porté.

Admissions pendant le 4e trimestre 1902

MM. Chailly el Okby, ingénieur ; Danguelzer, capitaine d'artillerie ; Debon, professeur au Collège Alaoui ; Doyen, ingénieur à Bordj-Cédria ; F. Fabre, propriétaire ; Favrot, avocat ; Gaussen, artiste peintre ; Lacassagne (Louis), négociant à Cahors ; Mocquerys (Albert), chirurgien-dentiste ; de Montessus de Ballore, ingénieur ; Vendel, publiciste.

Nécrologie

L'Institut de Carthage adresse à la famille de M. Carbonaro l'expression de ses condoléances à l'occasion de la mort prématurée de M. Hugh Carbonaro, décédé le 29 octobre, à l'âge de trente-neuf ans.

* *

M. Idoux, professeur agrégé de grammaire au Lycée de Tunis, est mort à Dijon, âgé à peine de trente-deux ans, des suites d'une péritonite.

Après avoir professé pendant quelque temps à Constantine, M. Idoux était venu, en 1898, au Lycée de Tunis, où il s'était fait rapidement apprécier.

Ses chefs avaient pour lui la plus haute estime; son affabilité, son caractère droit et serviable avaient conquis tous ses collègues. Professeur d'une exactitude et d'une activité rares, il se dépensait sans compter, donnant à ses élèves toute sa science, qui était grande, et s'efforçant de leur inculquer la goût du beau et du bien; aussi, avait-il acquis leur affection et les sympathies des familles.

Sa mort est pour notre Société une perte qui sera vivement ressentie. M. Idoux laisse sur l'île de Djerba un travail inédit qui devait être sa thèse latine.

Le Secrétaire général,
Dr Bertholon.

Le Président,
Victor Serres.

ERRATUM

Une erreur de typographie, que la lecture du texte seule aura permis à nos lecteurs de rectifier facilement, s'est glissée dans la coupe jointe à la carte du Cap-Bon et intitulée : « **Coupe de Kelibia à la Thonara** » (n° 35 de la *Revue Tunisienne*). Cette coupe s'applique en réalité à une région toute différente de celle dont il est question et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

A. Allemand-Martin.

ESSAI PRATIQUE D'ENSILAGE EN VERT

Plusieurs années de suite, mon troupeau de bœufs avait beaucoup souffert en été et en automne par suite du manque de nourriture verte. Je ne trouvais pas de remède pratique à cette situation dans tous les moyens préconisés, quand je fis part de mon embarras à M. le docteur Bertholon.

Je savais qu'il avait étudié l'ensilage des herbes en vert, et il voulut bien me donner le mémoire sur *l'Ensilage en vert comme nourriture du bétail tunisien pendant la saison chaude,* publié dans la *Revue Tunisienne* de 1895.

Aidé de ses conseils et de ceux de M. Riban, qui depuis longtemps pratique avec succès et en grand l'ensilage d'après les procédés exposés dans cette note, j'ai essayé moi-même.

Comme ces essais ont été couronnés d'un plein succès, je vais les relater ici, dans l'espoir qu'ils encourageront quelques cultivateurs à pratiquer également l'ensilage en vert. Outre qu'ils en tireront avantage, nous pourrons réciproquement profiter de nos expériences et arriver à des résultats meilleurs.

Ne voulant pas faire de grands frais pour un essai qui alors me paraissait douteux, j'ai opéré dans des conditions très simples et qui sont, par suite, à la portée de tous : j'ai fait quatre silos, le premier consistant en un trou quelconque de 2^m de profondeur, $3^m 50$ de large et 6^m de long, dont j'ai rectifié un peu trois côtés et fermé le quatrième avec des madriers buttés de terre.

Le 26 mars, j'ai mis une première couche d'environ 1 mètre d'orge et d'avoine fauchées au moment où l'orge passait fleur.

Le 28, une autre couche pareille; le tout, bien tassé au pied, s'est vite réduit à 1 mètre d'épaisseur, et la température était, à la fin du cinquième jour, de 55 à 60 degrés; croyant la rafraîchir, j'ai mis une nouvelle couche d'environ $1^m 50$, et au contraire la température s'est élevée à 75 degrés; j'ai suspendu trois jours le remplissage de la fosse, qui pendant ce temps était baissée à 1 mètre environ, et j'ai suivi le conseil que M. Riban me donnait entre temps de laisser se faner l'herbe plus ou moins avant de l'ensiler, quand la masse s'échauffait trop. Il y a là un renseignement précieux sur lequel je crois devoir appeler l'attention.

Grâce à ce procédé, la chaleur de ce silo et des suivants a été réglée presque à volonté, puisqu'il suffisait pour chauffer de mettre de l'herbe fraîche et pour refroidir de charger avec de l'herbe plus ou moins desséchée.

A partir du 4 avril, j'ai mis tous les deux ou trois jours de l'herbe

par couches jusqu'à ce que la masse fût arrivée à 1^m 50 au-dessus du sol, puis j'ai chargé avec de grosses pierres (environ 100 kilos par mètre carré), et au bout de peu de jours (deux ou trois), quand la masse est arrivée à 0^m 50 au-dessus du sol et à la température d'environ 40 degrés, j'ai augmenté la charge, et vers le cinquième jour j'ai recouvert d'environ 50 centimètres de terre fine.

La masse continuant de se tasser, il m'a fallu pendant quinze à vingt jours faire boucher à la sape les fentes que le tassement produisait dans la couverture de terre; puis, la fermentation et le tassement étant finis, je n'ai plus rien fait.

J'ajoute que la moitié supérieure de cet ensilage a été faite avec des herbes de sarclage provenant des vignes et des céréales et qu'on enlevait grossièrement, la terre attenant aux racines.

La deuxième fosse a été creusée dans de l'argile; elle avait 9^m sur 4^m de large et 2^m de profondeur; elle était rectangulaire. Elle a été remplie de la même façon du 1er au 20 mai avec des herbes de sarclage et des parties de fourrages trop gras pour être séchés (mauves, ravanelles, chardons, cardons, etc.).

La température a été maintenue facilement entre 45 et 60 degrés.

Les deux autres silos, faits en même temps dans des trous se trouvant dans des mines servant de carrière, ont été moins grands et de forme irrégulière.

Ils ont eu un peu d'herbe pourrie vers les bords.

Quant aux deux premiers silos, l'herbe en a été entièrement mangée avec avidité par les bœufs.

Le premier silo a été ouvert le 7 juillet, et on en a donné, à huit heures, une ration à cinquante-quatre bœufs tenus à l'étable depuis le matin.

Immédiatement, trente au moins en ont mangé avec avidité, et, après quelques minutes d'hésitation, tous en ont mangé, moins une dizaine; le soir à cinq heures, en rentrant de la montagne, tous sans aucune exception en ont mangé.

Et bientôt les bœufs ont refusé paille et fourrage tant qu'il y avait de l'herbe ensilée devant eux.

Depuis cette date jusqu'à fin novembre, on a donné tous les jours deux rations de cet ensilage aux bœufs.

Il est à remarquer :

Que ces bœufs ont labouré *tous les jours* ou traîné des chariots depuis le 7 juillet, sans paraître trop souffrir de la chaleur, puisqu'il n'y a pas eu un seul animal malade malgré un travail continuel et la suppression de toute ration d'orge;

Que les bœufs étaient en bon état et que depuis ils se sont bien maintenus.

L'herbe ensilée avait une couleur vert jaune, une odeur de caroube

et un goût franchement sucré; quelques parties qui avaient sans doute trop chauffé étaient presque noires et sentaient un peu fort; les animaux ont bientôt pris l'habitude de les manger aussi avidement que les autres.

Les bords seuls étaient quelquefois de mauvaise odeur sur une faible épaisseur (de 0m 05 à 15 centimètres), et encore souvent les bœufs les ont mangés.

Les silos ont été découverts par-dessus par moitié environ quand on les a employés.

Il me paraît qu'une condition essentielle de réussite c'est de charger les bords plus que le centre et de presser fortement chaque couche d'herbe contre les bords avec les pieds au fur et à mesure du chargement.

Les trous employés par moi étaient à parois à peu près verticales, un peu moins larges au fond qu'au sommet; je crois qu'il faudrait même faire spécialement les silos en forme de U pour qu'en fermentant, et par suite en baissant, les herbes se tassent naturellement contre les parois du trou.

Il m'a semblé qu'il fallait beaucoup moins d'herbe ensilée que de très bon foin pour tenir en état des bœufs de travail, et que les plus mauvaises herbes valent les bonnes.

Ensuite, la confection d'un trou ne me paraît pas coûter beaucoup plus cher que le fanage et la mise en meule du foin, et c'est une dépense qui ne se renouvelle pas. En outre, pas de crainte de feu, ni de moisissure pendant les pluies d'hiver.

Cette année je pense faire mes silos plus profonds, car il semble que plus l'herbe y est pressée meilleure elle est et mieux elle se conserve.

***

L'ensilage paraît aussi faciliter l'emploi des fumiers dans les terres et leur bon assolement.

Pour obtenir de très gros rendements, il faut arriver à fumer régulièrement certaines terres et adopter un bon assolement qui les repose et les débarrasse des mauvaises herbes.

Or, bien souvent les fumures d'automne, les seules que l'on puisse faire généralement, ont donné des résultats médiocres.

Ou bien elles ont déterminé une végétation trop intense à l'automne, et les céréales venues trop tôt à maturité au printemps ont versé et produit plus de paille que de grains, sans compter que les oiseaux se sont avidement empressés de les dévaster, ou bien plus souvent, après avoir donné au début de très belles espérances, les récoltes fumées ont été ensuite envahies par les herbes et ont coûté beaucoup de soins pour donner peu.

Au contraire, en faisant de l'ensilage, on peut utiliser d'une façon bien pratique ses fumiers.

Il suffit de fumer la terre dont on veut ensiler la récolte; on choisit un chaume d'avoine dans lequel on enterrera le fumier à la charrue peu après la récolte; on est presque toujours certain d'obtenir ainsi une très grosse quantité d'avoine et d'herbe qui lèvent aux premières pluies; si on craint de n'en avoir pas assez, il suffit de semer des fonds de meules et un peu d'orge avant de herser, à l'automne, avant la première pluie ou immédiatement après.

Cette terre fumée donnera de l'herbe quand même l'année serait sèche et presque stérile au printemps, parce que le fumier hâte la végétation et retient l'eau.

On pourra donc faucher bien avant les chaleurs de printemps, d'autant plus qu'on peut le faire par temps pluvieux.

Le champ de vert étant débarrassé ainsi de très bonne heure, il devient possible de labourer dès le commencement du printemps toutes les terres qu'on avait fumées : et alors on a le double avantage d'avoir bien détruit toutes les graines d'herbe et de folle avoine et d'enfouir en terre encore humide les pieds des chaumes et des herbes; de sorte qu'on n'enlève à la terre qu'une faible partie des pouvoirs fertilisants du fumier, puisqu'on lui rend les chaumes et les racines, qui peuvent restituer de l'azote au sol en se nitrifiant dès le printemps.

En tout cas, que l'on ait fait de l'ensilage sur fumure ou non, on a l'avantage de récolter plus facilement par tous les temps et de laisser beaucoup moins de graines d'herbe dans la terre, puisqu'on coupe l'herbe moins mûre que pour faire du foin et qu'on laisse tomber bien moins de graines sur le sol qu'en faisant du foin.

C'est pour ces motifs que je me suis cru autorisé à affirmer que l'ensilage, entre autres avantages, possède celui de faciliter l'assolement des terres.

GUESNON.

Khanguet-el-Hadjadj, le 5 février 1903.

LÉGISLATION ET COUTUMES
DES BERBÈRES DU SUD TUNISIEN

Kanoun charthia

Le mot « charthia » vient du verbe arabe *charatha,* qui veut dire « stipuler telle ou telle chose comme clause d'une convention ».

L'ensemble de conditions qu'une tribu s'imposait à elle-même, qui avait force de loi et dont les membres acceptaient l'adoption s'appela « kanoun charthia ».

Pour faire appliquer ce nouveau code, on créa la charge du « cheikh charthia », qui fut confiée à un homme que le « miâd », ou assemblée des notables de la tribu, choisissait.

Ce fonctionnaire et les trois ou quatre adjoints qu'on lui donnait pour assurer l'exécution de ses décisions pouvaient être révoqués par l'assemblée des notables.

Il n'existait, à une époque indéterminée, qu'un seul kanoun charthia pour toutes les tribus du sud de la Régence.

Depuis, ce code a subi quelques modifications. Certains articles ont été retranchés parce que leur application ne convenait pas à tel groupe de fractions; d'autre part, des tribus ont dû y ajouter des articles qui étaient nécessaires pour des cas que l'on ne retrouvait pas dans d'autres régions.

Nous donnons plus loin la traduction fidèle d'un acte de kanoun charthia, mais cet acte étant incomplet, nous avons dû ajouter quelques renseignements recueillis de la bouche des indigènes.

Chapitre premier — Défense de la tribu

1. — Tout homme en état de porter les armes doit concourir à la défense de la tribu.

2. — Tout homme qui possède deux chameaux, vingt-cinq brebis, et dont la femme porte sur elle un *rethel* (une livre) de bijoux doit avoir un cheval. (C'est le *farès,* ou cavalier.)

3. — Tout homme qui ne possède pas la fortune énoncée plus haut doit avoir un fusil. (C'est le *terras,* ou piéton.)

4. — Tout homme désigné comme devant avoir un cheval et qui ne l'achète pas est frappé d'une amende de quatre brebis, dont deux sont égorgées sur-le-champ.

S'il se munit d'un cheval, on lui rend les deux brebis qui restent; dans le cas contraire, et passé quinze jours, on abat ces dernières et on lui saisit quatre autres brebis, dont deux sont aussitôt mises à mort.

5. — Tout piéton trouvé sans fusil est puni d'une amende d'une brebis. Quinze jours après, il est puni de la même peine s'il est encore en faute.

6. — Tout cavalier reconnu comme ayant acheté une mauvaise monture tombe sous le coup de l'article 4, jusqu'à ce qu'il ait changé son cheval.

7. — Le piéton détenteur d'un fusil dans un mauvais état doit le changer dans un délai de quinze jours, sous peine d'une amende d'un agneau.

8. — Le campement est choisi par le cheikh charthia. Si une tente est dressée en avant de la ligne, son propriétaire est puni d'une amende de deux brebis et mis dans l'obligation de rentrer dans l'alignement.

9. — Au retour de la tribu vers l'oasis, si un douar ou une tente reste en arrière, le cheikh charthia, suivi de ses chaouchs, fait abattre le nombre de brebis qu'il veut, et force le ou les retardataires à rejoindre la portion principale.

10. — Dans les mêmes circonstances, si un douar ou une tente prend les devants pour rentrer plus vite, le cheikh charthia, toujours accompagné de ses chaouchs, fait égorger le nombre de brebis qu'il lui plaît et oblige le ou les délinquants à rétrograder.

Chap. II — Prise d'armes ou « fezaâ »

1. — Tout cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes est puni d'une amende de deux brebis.

2. — Tout piéton coupable du même délit est puni d'une amende d'une brebis.

Ces deux articles sont applicables lorsque la tribu est sur ses terrains de parcours, mais la peine est la suivante si la tribu est dans l'oasis :

3. — Pour le cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes, 25 piastres d'amende et deux brebis.

4. — Pour un piéton, une brebis et 10 piastres d'amende.

Chap. III — Crimes et délits

1. — L'auteur d'un homicide volontaire a sa tente brûlée, s'il est campé, et son gourbi, s'il est dans l'oasis. Il est en outre exilé de la tribu.

2. — Si le meurtrier est tué sur le moment par un proche parent de la victime, il n'est dû aucun dommage à la famille de ce dernier.

3. — Si un arrangement survient entre les familles du meurtrier et de la victime, la *dia* (ou prix du sang) à payer par la première sera de 4.000 piastres.

4. — La famille de la victime est libre d'exiger la somme entière

ou seulement une partie de cette somme. Elle peut également en faire abandon complet.

5.— Dans toute querelle, le premier qui dégaine est condamné à une amende de deux brebis.

6.— Celui qui se sert de son arme donne dix brebis.

7.— Au cours d'une altercation, celui qui arme son fusil est puni d'une amende de dix brebis.

8.— S'il fait usage de son arme et blesse quelqu'un, l'amende est de vingt-cinq brebis.

9.— Celui qui prend fait et cause pour un homme qui se bat avec un autre est puni d'une amende de trois brebis.

Comme on pourra s'en rendre compte par la traduction de l'acte dont il est parlé plus haut, les articles que cette pièce contient sont plus nombreux et plus explicites que les renseignements que nous avons recueillis de vive voix.

TRADUCTION

Louanges à Dieu!

Que Dieu répande ses grâces et ses bénédictions sur son Prophète et qu'il lui accorde le salut le plus complet.

COPIE D'UN ACTE prise par crainte de la perte de l'original, ce qui amènerait la déchéance des droits de chaque membre de la tribu.

En voici la teneur:

Louanges à Dieu!

A comparu par-devant le rédacteur du présent (que Dieu lui accorde le pardon) le « miâd » de la tribu des Haouaya, représentant les fractions dont les noms suivent: Mehadha, Lemalma, Oulad-bou-Abid, Kherachefa, Djouamâ, El-Adjeba, Ounaïssia.

Les notables, réunis, ont fait une déclaration unique, destinée à être reproduite par écrit, disant qu'ils nommaient les honorables: Moussa ben Ali (dit Seboub), Amor ben Naceur, Mohamed ben Naceur, Saïd ben El Hadj Messaoud, aux fonctions de juges des kanoun charthia et orfia.

Ils feront respecter les usages en cours et les avantages qui résultent de l'observation de ce code. Ils s'occuperont de tout ce qui intéresse la tribu et veilleront à l'observation des règlements qui régissent la vie des nomades. Ils devront faire droit à la réclamation de l'opprimé contre le fort, et ce, par suite de l'éloignement du siège d'un « qadi » auquel on pourrait soumettre des différends.

Les peines à infliger seront les suivantes :

Un coup de pistolet tiré sur une personne, atteignant ou non cette dernière : quinze brebis.

Un coup de pistolet dont la capsule seule est partie : cinq brebis.

Un coup de pioche occasionnant une blessure : dix brebis.

Un coup de pioche ayant simplement effleuré une personne : cinq brebis.

Un coup de poignard : dix brebis.

Un coup de bâton : cinq brebis.

Un coup de pique ayant pénétré : dix brebis.

Un coup de pique ayant effleuré : cinq brebis.

Un coup de sabre ayant occasionné une blessure : cinq brebis et cinq chèvres.

Un coup de *logahia* (bâton recourbé) : deux brebis et deux chèvres.

Saisir quelqu'un par les parties : cinq brebis et cinq chèvres.

Voies de fait, ou saisir au cou : deux brebis.

Vol dans une maison : dix brebis.

Si les voleurs sont nombreux, chacun d'eux donnera dix brebis.

Vol de moutons, juments ou autres animaux : l'auteur sera mis dans l'obligation de restituer et donnera une brebis.

Femme fiancée qui se fait enlever en plein jour : soixante brebis, et le ravisseur 200 piastres.

(On entend par femme fiancée celle à qui la *fatha* (premier verset du Qoran) a été lue par deux notaires et la djemaâ. Celle pour laquelle cette formalité n'a pas été remplie ne peut être considérée comme fiancée.)

Femme fiancée qui se fait enlever la nuit : dix brebis, et le ravisseur 200 piastres.

Voleur surpris dans un domicile, à l'endroit où sont attachés les animaux, ou emportant les objets : s'il est tué ou blessé, l'auteur de sa mort ne sera l'objet d'aucune poursuite. Celui qui est surpris faisant un trou dans le mur du ksar : cinq brebis et cinq chèvres.

Vol commis dans le ksar : dix brebis.

Vol commis à l'endroit où sont réunis les animaux pour pâturer, ou en profitant de ce que la tribu est à la poursuite de razzieurs : dix brebis.

Morsure au nez, à la lèvre, chute d'une dent, pour chacun des cas : dix brebis.

Menaces au miâd : quatre brebis.

Celui qui barre la route aux juges charthia : quatre brebis.

Celui qui s'oppose à l'exécution de leur service ou de celui de leurs suivants : dix brebis.

Un coup de pierre : trois brebis.

Celui qui ouvre une citerne sans l'autorisation du propriétaire : trois brebis.

Vol d'un chameau : amende d'un animal de même valeur et restitution du vol.

Vol de fourrage : une brebis et restitution du vol.

Vol d'ânes ou de bœufs : même peine.

Vol d'un cheval : même peine.

Celui qui trahit son compatriote à l'ennemi : dix brebis, dix chèvres et saisie des armes.

L'auteur d'un homicide volontaire : soixante brebis, paiement d'une somme de 1.600 piastres, exil soit aux Ouderna, soit à Zarzis.

L'étranger campant avec la tribu et auteur d'un vol : dix brebis.

Le piéton qui ne participe pas à une prise d'armes : une *ouiba* d'orge.

Le cavalier qui ne participe pas à une prise d'armes : une brebis.

L'auteur du vol commis dans un troupeau pris à l'ennemi : restitution du vol, et, si le troupeau est rentré en territoire tunisien, le voleur donnera une brebis et une chèvre par animal disparu.

Celui qui pénètre dans le ksar armé d'un pistolet : deux *saâ* d'orge.

Celui qui commet une agression : dix brebis, sans préjudice des autres formalités en cas de blessures.

La victime d'une agression qui répond aux coups n'a droit à aucune indemnité. Toutefois, si la victime tue son agresseur, elle devra s'exiler, comme il est dit plus haut, et on lui tiendra compte des blessures qu'elle aurait reçues comme il suit : œil pour œil, nez pour nez, dent pour dent ; blessures produites par armes blanches, pour blessures de même espèce : oreille pour oreille.

L'auteur présumé d'un vol, qui nie, devra être déféré au serment et fera valider son serment par deux parents honorablement connus. Dans le cas où l'auteur présumé ne trouverait personne pour valider son serment, l'accusateur sera tenu à son tour de jurer pour donner plus de poids à son accusation, et s'il refuse il sera condamné à une amende d'une brebis.

Celui qui pénètre dans le ksar armé d'un sabre : trois saâ d'orge.

Celui qui vend son cheval (sans autorisation) : quatre brebis.

Violence exercée sur la femme d'autrui : dix brebis.

Vol au préjudice du maréchal-ferrant : dix brebis.

Les notables, réunis, ont accepté d'un commun accord les articles qui précèdent et ont ajouté les suivants :

Celui qui est surpris par les gardiens du ksar à voler pendant la nuit donnera dix brebis, restituera le vol, et le témoignage des gardiens fera foi.

Si les gardiens du ksar tuent ou blessent un voleur, ils ne seront l'objet d'aucune poursuite : ni le prix du sang, ni une indemnité pour blessures ne pourront leur être réclamés.

Pour violation de domicile : dix brebis.

Une plainte fausse doit être retournée contre son auteur.

Témoignage a été porté sur les déclarants, qui jouissaient de la

plénitude de leurs facultés mentales. L'identité de chacun d'eux a été reconnue.

Fait dans les premiers jours de chaoual 1276. Ecrit par le pauvre devant son Dieu, le notaire Messaoud ben Mohammed. Contresigné par le notaire Ali ben Brahim Zemmouri, dans les premiers jours de chaâbane 1288.

Copie collationnée avec l'original; elle y est conforme, sans augmentation ni diminution de mots.

Les fractions des Haouaya dont les noms suivent: Mehadha, Lemalma, Oulad-bou-Abid, Oulad-Saïd, Oulad-Mahdi, Djouamâ, El-Adjeba, ont déclaré accepter les additions ou changements suivants au code élaboré plus haut:

L'homicide involontaire: quatre chameaux ou leur valeur, estimée à soixante brebis, une chèvre, un mouton.

Meurtre commis par trahison : la peine est double de la précédente.

Si un meurtrier revient dans la tribu porteur du prix du sang accepté par les parents de la victime et est tué par ces derniers, ceux-ci paieront deux fois le montant de l'amende infligée pour un meurtre.

Meurtre commis par trahison avec un sabre: vingt brebis.

Meurtre commis par trahison avec un bâton, une pierre ou tout autre instrument : vingt brebis.

L'auteur du vol d'une chamelle, d'une brebis ou d'effets, commis au préjudice d'un indigène de la tribu: 100 piastres, si le fait est prouvé par témoins.

Toutefois, si deux honorables parents du voleur affirment par serment que le voleur ignorait à qui appartenaient l'animal ou les objets volés, l'amende ne sera que celle infligée pour un vol simple.

Pour une agression, commise par trahison avec un sabre, un pistolet ou une pierre, l'amende sera double.

Tel est le résultat de l'entente survenue entre les déclarants, avant leur séparation.

Fait dans les derniers jours de bzouel-hendja 1299.

Ont signé:

Ali ben El Hadj Ali ben Youssef Zemmouri, notaire.

Ahmed ben El Madjoub Zemmouri, notaire.

Louanges à Dieu!

Les notables ont également arrêté ce qui suit:

Celui qui prend fait et cause pour un parti dans une rixe encourra la même peine que le coupable.

La femme qui s'insurge contre un homme ou le frappe: dix brebis.
Si cette femme est mariée, l'amende sera de cinq brebis.

Fait dans les premiers jours de chaoual 1302.

Signé:

ALI BEN BRAHIM, notaire.

DEAMBROGIO, dit KADDOUR,
Officier interprète.

UNE RECONNAISSANCE DANS LE SUD TUNISIEN
EN 1882

« A la suite de ces derniers coups de main, un officier du Service des Renseignements, appuyé par un détachement du 1er régiment de hussards, fut lancé à la poursuite du djich. Parti à neuf heures du matin, il rentrait le soir à sept heures, après avoir fourni une course de 70 kilomètres.»

(*L'Expédition militaire en Tunisie*, page 381.)

L'été de 1882 avait été particulièrement pénible pour la garnison de Gafsa. L'insécurité du pays était devenue telle, au mois d'août, que, pour assurer les convois de ravitaillement, il paraissait utile de les placer sous la protection d'une escorte d'un bataillon d'infanterie. Écrasées par un service des plus pénibles, sous un ciel de feu, médiocrement alimentées, nos troupes s'épuisaient; de nombreux décès éclaircissaient leurs rangs.

A la fin du mois d'août, la situation s'aggravait encore. De toutes les régions de la subdivision de Gafsa, les émissaires du Service des Renseignements signalaient des coups de main soit sur des caravanes isolées, soit sur les rares douars qui n'avaient pas fait défection. Le 28, un parti dissident fort de deux cent cinquante cavaliers poussait l'audace jusqu'à paraître à quelques kilomètres du camp d'El-Ala, et, surprenant une reconnaissance conduite par le lieutenant de Ch..., chef du Bureau des Renseignements de Gafsa, il assaillait cette reconnaissance à coups de feu, lui tuait quelques hommes et la poursuivait jusque sous les feux du camp d'El-Ala.

Enfin, vers le milieu du mois de septembre, des actes de brigandage répétés, commis sur toutes les voies de communication, jetaient la terreur jusque dans l'oasis de Gafsa.

Dans la nuit du 13 au 14, le poste indigène de correspondance installé à Sidi-Ali-ben-Aoun, sur la route de Djilma, était enlevé. Le lendemain matin, les gens du Majoura voyaient razzier leurs troupeaux sans pouvoir intervenir, parce qu'ils n'étaient pas en force. Le même jour, un fait pareil se produisait à Bou-Saâd et à Bou-Amrane.

Le 15, au matin, une caravane était pillée à Bir-Mrabet, dans la direction de Gabès. Le 17, à l'aube, un djich dépouillait, près d'El-Ala, une autre caravane venant de Sened. Le même jour, à onze heures du matin, il surprenait une compagnie du 43e régiment d'infanterie campée à Bir-Mekhidès, sur la route de Feriana, et lui enlevait tous les animaux de son convoi.

Dans la soirée, vers onze heures, quelques officiers attardés s'en-

tretenaient, près de la porte de la casba de Gafsa, des incidents de la journée, lorsqu'ils virent arriver à eux un indigène complètement nu, qui s'approchait en gémissant. Interrogé, cet homme exposait que, vers deux heures de l'après-midi, tandis qu'il conduisait sur Gafsa une caravane venant de Feriana, il avait été attaqué, non loin de Sidi-Aïch, par un fort djich, que tous ses compagnons avaient été tués, ses marchandises pillées, et qu'après avoir été dépouillé de ses vêtements, il avait pu se cacher derrière un buisson de lentisques, circonstance à laquelle il devait son salut. Après plus d'une heure d'attente, le silence s'étant fait autour de lui, il avait fui vers Gafsa. Il ajoutait qu'il avait entendu les pillards manifester l'intention de tenter le lendemain un coup de main près de l'oasis de Gafsa, principalement sur le troupeau du convoi permanent de la garnison.

Informé de ces intentions, un officier du Service des Renseignements, le lieutenant Br..., monte à cheval avant le lever du jour et, accompagné de quelques cavaliers guides, il se met en route pour battre les abords de l'oasis afin de prévenir toute surprise.

Vers huit heures du matin, alors qu'il se trouve dans la direction de Metlaoui, un de ses cavaliers lui signale une agitation inaccoutumée dans le camp. Il revient en toute hâte vers Gafsa. Près de l'oasis, des habitants du pays lui apprennent qu'on redoute une attaque en force de la part des insurgés, mais ils ne peuvent rien préciser.

Le lieutenant Br... presse l'allure et arrive à huit heures et demie devant la subdivision. Il y trouve son chef de bureau, le lieutenant de Ch..., qui lui expose en quelques mots la situation.

Le convoi administratif venant de Tébessa a été attaqué par un parti nombreux, sur la route de Feriana, à quelques kilomètres de Gafsa. Il s'agit de recueillir des informations précises sur ce qui s'est passé.

Le lieutenant de Ch..., qui, depuis plusieurs mois, supporte sans défaillance une tâche écrasante, est miné par les fièvres. Il a voulu néanmoins prendre personnellement la direction de la reconnaissance à exécuter ; mais le commandant de la subdivision lui rappelle qu'en raison des éventualités qui peuvent se produire son devoir est de rester au siège du commandement.

Le premier adjoint, le lieutenant Be..., ressentant déjà les premières atteintes du mal qui, peu après, devait l'éprouver cruellement, ne peut pas monter à cheval.

Le lieutenant Br... est le seul des trois officiers appartenant au Bureau des Renseignements de Gafsa qui soit encore en état de marcher. Il ne perd pas un instant. Le cheval dont il s'est servi dans la matinée est incapable de fournir une nouvelle course : il l'abandonne et monte sur le cheval tout harnaché de l'un des hussards de l'escorte du commandant de la subdivision; puis, réunissant à la hâte

quelques cavaliers indigènes, il se dirige avec eux vers le col, sur la route de Feriana. Le capitaine d'état-major de la brigade, M. L..., le rencontre chemin faisant, lui donne quelques indications sur la mission à remplir et lui apprend que, dans sa reconnaissance, il sera soutenu par un escadron du 1er régiment de hussards.

La direction suivie tout d'abord est celle de la traverse de Feriana. Vers neuf heures et demie, l'escadron de hussards, commandé par le capitaine de Ch..., paraît à l'horizon. Il arrive aux grandes allures. La chaleur est torride.

A dix heures, les éclaireurs indigènes sont à hauteur de Bir-Mekhidès, où est immobilisée la compagnie du 43e d'infanterie qui a perdu son convoi la veille. Une certaine agitation se manifestant dans le camp, le lieutenant Br... s'y rend afin d'éviter une méprise. La précaution était utile, comme il ne tarda pas à s'en apercevoir.

Le commandant de la compagnie lui apprend que, dans la matinée, de nombreux coups de feu ont été entendus vers le nord-ouest. Ce sont les seuls renseignements qu'il est possible de recueillir. La reconnaissance se porte dans la direction indiquée. Vers dix heures et demie, elle rencontre deux sokhara du convoi administratif, qui suivent les razzieurs pour tâcher de reprendre les chameaux qui leur ont été enlevés. Le lieutenant Br... démonte deux de ses cavaliers et fait monter sur leurs chevaux les deux sokhara, qu'il utilise comme guides. Bientôt les traces du djich apparaissent sur le sol; on les suit. A partir de ce moment, les cavaliers indigènes et l'escadron marchent groupés. On s'attend à une surprise. La chaleur est devenue étouffante; un épais nuage de poussière entoure la troupe. Les conversations ont cessé, mais de temps en temps un homme, surexcité par la poursuite, les yeux hagards, en proie à une véritable hallucination, annonce qu'il voit l'ennemi. Les officiers scrutent les brumes tremblotantes de l'horizon : ils n'aperçoivent rien.

La marche continue avec des alternatives de pas et de galop. Il est indispensable de produire un effort qui puisse en imposer aux dissidents. C'est le but qui guide les commandants de la reconnaissance, c'est aussi celui qui a été envisagé par le commandant de la subdivision. Vers midi, on traverse l'oued Sidi-Aïch. Sur la berge, gisent les cadavres des caravaniers assassinés la veille et de nombreuses caisses défoncées. On passe outre. Un peu plus loin, un cavalier guide ramène quelques chameaux abandonnés, qui sont immédiatement dirigés sur Gafsa.

La reconnaissance n'est plus alors qu'à quelques kilomètres de Sidi-Aïch. A ce moment, les traces du djich passent vers le nord-est, dans la direction de Sidi-Ali-ben-Aoun. On les suit, mais l'allure se ralentit : les chevaux sont épuisés. Vers deux heures de l'après-midi, un cheval s'abat, frappé de congestion. Le vétérinaire militaire qui

accompagne l'escadron l'achève d'un coup de revolver. Le même fait se renouvelle, à de courts intervalles, jusqu'à quatre fois; les cavaliers démontés sont pris en croupe par leurs camarades, qui se partagent aussi les effets de harnachement pour les emporter. Mais l'escadron est alourdi dans sa marche et gêné dans ses moyens d'action. La situation peut devenir périlleuse. On est loin de tout secours et le jour marche vers son déclin.

Les officiers délibèrent sur la conduite à tenir. Il ne leur paraît plus possible de continuer la poursuite avec succès. Ils ont donné l'effort qu'il convenait de fournir, et, dans ces conditions, abandonnant la piste de Sidi-Ali-ben-Aoun, ils se dirigent vers les Oglat-Meretba.

On rétrograde lentement. Aux Oglat-Meretba, le détachement s'arrête pour abreuver les chevaux et pour donner quelques instants de repos aux hommes. Le lieutenant Br... qui n'a pris aucune nourriture depuis le matin, mange à la hâte un morceau de biscuit de troupe que lui donne un sous-officier.

Vers quatre heures, on se remet en marche sur Gafsa. L'escadron s'avance à petite allure. Le lieutenant Br... s'en sépare avec quelques cavaliers indigènes pour aller rendre compte de sa mission au commandant de la subdivision. A sept heures un quart, il est à la lisière de l'oasis de Gafsa; mais, au moment où son détachement débouche dans le lit de l'oued Baïach, il est accueilli par des coups de feu partis de la redoute d'El-Ksar, occupée par le 46e d'infanterie. Le lieutenant Br... abrite ses hommes derrière la berge et se lance au galop sur la pente aboutissant à la redoute. Il arrive à temps pour se faire reconnaître et pour prévenir ainsi une nouvelle méprise. Quelques instants après, il mettait pied à terre devant la maison du commandement. A ce moment, on entendait les trompettes de l'escadron, qui rentrait au camp.....

.....

Les dissidents n'avaient pas été atteints et châtiés; mais les événements ultérieurs firent constater que le but principal recherché par l'autorité militaire avait été atteint. La persistance de la poursuite, sa rapidité, la résistance des cavaliers français dans une opération exécutée sans préparation, sous un soleil brûlant, avaient vivement frappé l'esprit des dissidents. L'impression de crainte qu'ils en avaient ressentie avait été telle que, dans la suite, ils s'abstinrent de tout acte d'hostilité dans les environs de l'oasis de Gafsa.

***

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE BERBÈRE

INTRODUCTION

La série de nos recherches sur *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord,* parues dans la *Revue Tunisienne,*[1] nous a appris que les traditions les plus antiques mentionnent la migration de peuplades européennes en Afrique mineure.

Ces déplacements se sont faits par périodes successives. Les premiers échappent à l'histoire. Nous ne risquerons aucune hypothèse à leur sujet.

Les dernières migrations arrivées, avant les Phéniciens, reconnaissent deux origines:

1° *Groupe illyro-pélasgique.* — Il provenait du fond de l'Adriatique. Il s'est étendu dans la Berbérie orientale, vers l'Egypte. Ses tribus les plus connues portaient le nom de Libyens. Ce nom est phonétiquement assimilable à celui de Ligyens ou Ligures;

2° *Groupe turso-pélasgique.* — Dernier venu et paraissant le plus nombreux, ce groupe provenait des bords de la mer Egée. Les découvertes de M. Evans montrent que la Crète fut une de ses étapes. Ses principales tribus portaient les noms de Tyrsènes ou Tourshas, de Mysiens ou Masa, de Phrygiens ou Barbari. Ces noms se retrouvent en Afrique dans ceux de Tarchich des sémites, des Maxyes ou Mazigh, d'Africi et de Berbères.

Quelle langue parlaient ces émigrés? Pour les Ligyens, il ne saurait y avoir d'hésitation. C'étaient des dialectes européens. Les remarquables recherches de M. d'Arbois de Jubainville ont mis hors de doute que les Ligyens employaient une langue européenne.[2]

Restent les Turso-pélasges. Une revue sommaire de leurs principales tribus d'Asie mineure nous éclairera sur la nature des langues qu'ils parlaient. M. d'Arbois de Jubainville les classe, à tort, selon nous, parmi les préaryens. Cependant, l'ensemble des auteurs de l'antiquité les considère comme immigrés d'Europe. Ces peuples provenaient de la Thrace.

Les Mysiens, les Lydiens et les Cariens étaient unis, d'après Hérodote, par une étroite alliance. On montrait, aux environs de Mylasa, un ancien temple de Zeus Carien, qui était possédé en commun par les trois peuples.[3] Le fond du Carien était hellénique, malgré l'épithète de *barbarophones* que leur infligea Homère. La meilleure preuve

(1) Années 1898-1899, publiées en un volume, chez Leroux.
(2) Voir surtout : *Les premiers habitants de l'Europe,* t. II, pages 46-215.
(3) Hérodote. L. I, chap. CLXXI.

en est que tous les interprètes de la langue grecque en Egypte étaient des Cariens. Psamméticus, au dire d'Hérodote, se servait de Cariens comme précepteurs de grec pour ses enfants.[1] Un Carien, Philippos de Theangeleus, fit un livre sur son pays. Strabon en cite la phrase suivante (XIV, page 662) : « La langue carienne n'est pas difficile : elle est formée d'un très grand nombre de mots grecs. »[2] Ce que nous avons dit antérieurement de l'expression *barbaros* permettrait de traduire *barbarophone* par « à l'accent phrygien ».

Les Mysiens parlaient un dialecte voisin du carien. Xanthos, originaire de Sardes, c'est-à-dire Lydien, dit que les Mysiens parlaient une langue mi-phrygienne (μιξοφρύγος) mi-lydienne (μιξολύδιος).[3] Eustathe cite le proverbe local suivant : « C'est une tâche ardue de définir les limites des Mysiens et des Phrygiens. »[4]

Or, la question d'origine des Phrygiens n'est pas à soulever. C'étaient des colons venus de la Thrace. Strabon le dit formellement d'après les anciens écrivains grecs. « Ceux-ci estimaient que les Mysiens et les Gètes étaient des Thraces. Ils affirmaient que c'étaient des colons venus de la Thrace qui s'étaient fixés en Asie sous les noms de Phrygiens, Lydiens et Troyens. »[5]

A propos du mythe des compagnons d'Hercule, nous avons eu l'occasion de rappeler les traditions de l'antiquité sur la parenté des Phrygiens avec les Arméniens, les Mèdes et les Perses.

Dans son livre sur le *Parler primitif des Indho-Germains*, Fick a consacré un chapitre à l'étude des peuplades placées entre les Iraniens et les Européens.[6] Ces peuplades étaient désignées au nord sous les noms génériques de Scythes et Sauromates. Celles du sud formaient les groupes thraces et phrygiens. Dans ces derniers, on comptait nombre de tribus, telles que Péoniens, Mysiens, Dardaniens, Lydiens, Paphlagoniens, Cappadociens. Le phrygien paraît avoir été le type moyen de leurs divers dialectes. Fick a prouvé qu'il était très voisin du grec. On pourrait même dire que la langue phrygienne est sœur de la grecque, en supposant l'existence d'une langue mère.

D'ailleurs, au fur et à mesure que les recherches linguistiques se multiplient, on reconnaît que des dialectes aryens apparentés de très près au phrygien se parlaient dans les tribus de l'Asie mineure. En allant du nord au sud, nous avons, d'après les auteurs compétents de l'antiquité, énuméré les Mysiens, les Lydiens, les Cariens.

(1) Hérodote. L. II, chap. CLIV.
(2) Philippos Theangeleus : *Fragm. hist. græc.* Didot-Müller, t. IV, page 475, *fragm. 2.*
(3) Xanthos : *Lydiaca. In-fragm. hist. græc.*, t. II, pages 37-38.
(4) Eustathe : *Commentaires*, 814. *Geogr. græc. min.*, t. II, page 360.
(5) Strabon : *Chrestomathie*, liv. VII, 12. *Geogr. græc. min.*, t. II, page 567. Didot-Müller.
(6) Fick : *Die chemalige Sprachenheit der Indogermanen Europas.* Gottingen, 1873, pages 404 et 408-416.

L'analyse de deux cent onze mots lyciens a permis à M. Deecke de conclure que cette langue était étroitement apparentée au carien. De plus, d'après lui, ces deux dialectes, ainsi que le groupe phrygien-thrace-illyrien, occupent une place intermédiaire entre l'aryen et l'hellénique.[1]

Les Pamphyliens, peuplade établie à l'ouest des Lyciens, parlaient un dialecte voisin. L'inscription de Syllion, étudiée, d'une part par M. Ramsay, d'autre part par M. Sayce, a permis à chacun de ces auteurs de conclure que le pamphylien se rapprochait du cypriote. Ce résultat est d'autant plus remarquable que ces deux savants procédaient isolément à leurs recherches. Or, le cypriote, d'après Bréal, est un dialecte éolien assez voisin de l'arcadien.[2]

En synthétisant toutes ces données, on arrive à cette conclusion, que l'on ne doit pas inférer de la différence des noms de tribus à la différence des races de la population qui les forme. Une succession d'envahisseurs de même provenance a occupé l'Asie mineure. Ceux-ci formaient des tribus portant des noms différents. Leurs mœurs étaient semblables. Leurs langues paraissaient voisines.

Cet ensemble de documents sur les dialectes égéens nous servira de guide dans nos recherches. Il est permis de présumer, d'après elles, que la majorité des émigrants venus dans l'Afrique du Nord, avant l'occupation punique, s'exprimait dans une langue peu différente des dialectes helléniques. Quelques bans d'immigrés arrivés à des époques antérieures parlaient sans doute des dialectes européens apparentés à ceux qui dans la suite ont donné naissance aux groupes linguistiques iraniens et européens.

II

Causes de l'ignorance actuelle des origines de la langue berbère

Diverses causes ont contribué à obscurcir la question des origines et des affinités de la langue berbère. La principale a été l'ignorance des auteurs sur la provenance de l'ensemble de cette population. C'est par les Arabes que l'on a découvert l'existence des Berbères. Par ferveur religieuse ces dernières populations se vantaient de provenir du même pays que le Prophète. Aussi chaque tribu possédait-elle une tradition, voire même une généalogie originaire du Hedjaz. Avant les Arabes, les Phéniciens avaient préparé le terrain. La noblesse locale était d'origine syrienne ; il devait être alors de bon ton de se dire Cananéen. Il y avait certainement sur l'ancien territoire de Carthage des Cananéens : saint Augustin en mentionne ; mais ceux-ci constituaient l'exception. Ces populations n'existaient guère que sur le littoral.

(1) Deecke : *Etudes lyciennes. Beïtrage sur Kunde der Indho-germaniechen Sprachen*, t. XI, 1884.

(2) Bréal : *Revue Archéologique*, t. XXXIII.

La méconnaissance de la langue berbère a constitué aussi, pendant longtemps, un obstacle. Ce n'est que peu à peu que les dialectes assez différents parlés par les diverses tribus ont été recueillis et fixés par l'écriture. On a pu alors les comparer entre eux. Ces études comparées sont encore plutôt rares. Les auteurs à qui nous devons la connaissance des langues berbères sont généralement des arabisants. Les mots berbères leur sont parvenus le plus souvent écrits en arabe. Enfin, lesl angues sémites, importées dans le pays depuis plusieurs siècles, ont altéré dans ce sens les dialectes du nord de l'Afrique. La grammaire simplifiée de l'arabe parlé a, en partie, pénétré la langue berbère. Il s'est passé un fait analogue à la modification produite par la conquête normande dans les dialectes de l'Angleterre. Les Anglo-Saxons y ont abandonné leur grammaire germanique pour adopter les formes simplifiées des langues romanes. De plus, de nombreux mots du français de l'époque se sont infiltrés dans ce qui est devenu l'anglais. Le berbère a subi de même une imprégnation sémitique profonde. De plus en plus des mots arabes non altérés ou berbérisés ont pénétré dans la langue. Ils ont remplacé les termes berbères.

Le berbère n'est pas une langue écrite. C'est là une autre cause d'altération. On a abandonné, sauf chez les Touareg, l'ancienne écriture si spéciale. Ce sont les caractères arabes que l'on emploie pour figurer les sons berbères. Cet usage n'est pas sans entraîner l'altération de cette langue. Comme les linguistes l'ont remarqué maintes fois, une langue conserve d'autant mieux ses formes archaïques que l'écriture y a pénétré plus tôt. C'est ainsi que le grec, fixé plus tôt que le latin par l'écriture, se rapproche davantage des langues primitives connues. Dans ces conditions, que dire du berbère où l'écriture est encore ignorée, deux mille six cents ans après que la Grèce était en possession de l'écriture!

Je ne connais pas d'ouvrage où les origines berbères soient fixées d'une façon un peu nette. Les textes et les divers documents réunis dans la partie historique de la présente étude fournissent des indications beaucoup plus précises que ce qu'on possédait. Il ne faut donc plus chercher un peu partout les origines de la langue berbère. On se trouve maintenant avoir un guide beaucoup plus précis. Grâce à lui, ces études pourront se poursuivre sur un terrain plus ferme. Auparavant, l'histoire d'Afrique du Nord commençait aux Phéniciens. Avant eux, il était admis que le pays ne possédait que des tribus innommées. Nous avons montré qu'il y avait une erreur dans cette conception. Les prédécesseurs et rivaux des Carthaginois jouissaient d'une certaine civilisation. Ils bâtissaient des villes et possédaient une organisation régulière. Les Carthaginois durent même compter avec beaucoup de leurs tribus. Ils ne purent développer

leur empire qu'en les associant dans une large mesure à leur politique. Quelques illustres Carthaginois portent des noms qui ne sont pas sémites, preuve de l'influence exercée par certains indigènes dans les affaires de la grande métropole africaine. Ces prédécesseurs des Phéniciens n'avaient pas disparu pendant leur domination, d'autant plus que la majorité de leurs tribus avaient échappé à la conquête carthaginoise. Leur langue nationale était en usage. Et il n'est pas osé de supposer que les dialectes actuels des autochtones de la Berbérie en sont issus directement, avec les altérations apportées par le temps, par l'absence d'écriture et par les contacts avec des peuples d'origines différentes.

Ce sont précisément ces altérations d'importation sémitique qui ont trompé les linguistes. A notre époque, les Berbères désignent chaque chose plus souvent par deux noms, savoir : 1° le nom primitif; 2° le nom sémitisé. Souvent le terme sémitique subsiste seul. Le mot berbère est tombé en désuétude ; il est difficile en pareille occurrence de se demander si le fond de la langue n'est pas sémitique. Beaucoup d'auteurs ont conclu dans ce sens. D'autres, comme Renan, ont pensé que l'expression de chamitique ou hamitique s'adapterait mieux à ce groupe spécial. Par ce sens, il entend un dialecte protosémitique. Ce terme pourrait à la rigueur être maintenu, mais il faudrait modifier la signification qu'on lui a attribuée. Le berbère n'est pas plus un dialecte sémitique que l'anglais est une langue romane. Les conquêtes phénicienne, puis surtout arabe, ont fait passer de nombreuses expressions et imprimé un cachet sémitique dans la grammaire de la langue berbère, mais c'est un dialecte primitivement européen. En résumé, par langue chamitique, nous entendons un parler spécial, formé par l'infiltration de termes et de tournures sémitiques dans une langue apparentée à celles de l'Europe.

Les auteurs ont suffisamment mis en relief l'action sémitique sur le berbère. Dans cette étude, nous nous attacherons à en faire ressortir les affinités européennes encore inconnues.

III

Plan de ce travail

Les documents concernant les langues libyennes peuvent être puisés à diverses sources. Nous allons les énumérer :

1° Source égyptienne, période primitive jusque vers mille ans avant notre ère ;

2° Source phénicienne connue par les auteurs grecs et latins, jusqu'à la chute de Carthage ;

3° Source latine connue par les auteurs contemporains, les inscriptions, les écrits des Africains, jusqu'à l'invasion arabe ;

4° Source berbère, depuis l'invasion arabe jusqu'à nos jours.

Comme on le voit, ces documents se groupent par périodes contemporaines de dominations successives. Elles n'ont certes pas toutes la même importance au point de vue des renseignements. Il est cependant nécessaire de relier ces époques entre elles. C'est le moyen le plus sûr de pouvoir apprécier l'évolution de la langue berbère jusqu'aux temps modernes.

Mais dans quel ordre procéder? En suivant l'ordre chronologique, on s'expose au reproche de fonder un système sur une hypothèse insuffisamment étayée par les cycles de légendes de l'ancienne Grèce. Pour éviter cette objection, nous avons pensé qu'il serait beaucoup plus logique de choisir une base plus solide. Les études linguistiques permettent, comme nous l'avons résumé, d'avoir une idée exacte des langues qui se parlaient dans l'Europe et l'Asie mineure à une période assez reculée. Parmi elles, le grec est la mieux connue. Voilà donc une première base de grande valeur, pour apprécier ce que pouvait être le lybien antique.

Un autre terme de comparaison non moins sérieux peut être tiré de la connaissance des dialectes berbères modernes. De nombreux lexiques nous fournissent une somme importante de mots de ces langues. On en connaît le mécanisme grammatical. Grâce à ces conditions, il paraît possible d'aboutir à des conclusions fermes.

En effet, si le berbère moderne présentait des affinités encore suffisantes avec le grec, par exemple, ce serait une confirmation que cette langue, ou un dialecte de celle-ci, a été parlée à une époque donnée en Berbérie. Fort de cet acquis, il sera possible en partant de la période contemporaine, de remonter peu à peu dans l'antiquité, par l'analyse de documents plus anciens. On pourra, de la sorte, relier entre elles les langues libyenne primitive et berbère moderne.

Pour remplir ce programme, nous grouperons nos documents dans l'ordre des périodes : 1° contemporaine ; 2° latine ; 3° phénicienne ; 4° protohistorique (connue par les Égyptiens).

PÉRIODE CONTEMPORAINE

Chapitre premier

Les sons et la prononciation berbères

Indiquons pour commencer le mode de représentation employé par nous dans ce travail pour la figuration des sons berbères.

Les lettres de notre alphabet reproduisent la plupart des consonnes berbères : b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, q, r, s, t, v, x, z.

A côté de ces sons, il en existe d'autres que les lettres arabes pas plus que les nôtres ne peuvent rendre exactement. Il n'y a que les lettres grecques qui puissent les figurer.

Ce sont : 1° un son reproduit infidèlement par le (غ) raïn des arabisants. Venture de Paradis nous donne la valeur exacte de cette consonne : « C'est, dit-il, le gamma des Grecs. C'est la lettre qui domine dans la langue berbère avec le *thita* » ; [1]

2° Un son que les arabisants rendent par kh (خ). C'est à tort, car il est beaucoup moins dur que cette lettre. C'est le *chi* (χ) des Grecs. M. Basset reconnaît la présence de ce son dans les dialectes zouaoua, rifain et beni-menacer.[2] Il le figure par la lettre grecque χ ;

3° Le son *th* représenté par ث (ts) des arabisants. Ce n'est pas très exact.

« C'est, dit Venture de Paradis, le *thita* des Grecs, comme il se prononce dans θεός. Cette lettre est très fréquente dans la langue berbère. » [3]

4° Le son ض (d'al) a le son du δ grec ; [4]

5° Le son figuré par ks n'est autre que le *xi* (ξ) grec, et notre *x* moderne.

Dans le cours de ce travail, nous nous servirons donc de lettres grecques pour figurer les sons qui leur correspondent et ne se trouvent pas dans notre alphabet. J'avoue avoir été tenté d'écrire avec l'alphabet grec les divers mots berbères qui paraîtront dans ce travail. C'est le seul moyen de figurer convenablement leur prononciation.

Cette prononciation spéciale si voisine de celle du grec avait jusqu'à un certain point frappé certains observateurs. Les remarques qui suivent, dues à des auteurs très versés dans l'étude des dialectes berbères, sont dans cet ordre d'idées très concluantes. Nous citons :

M. Rinn s'exprime ainsi :

« 1° Le Berbère fait un emploi constant des consonnes diphtongues

(1) Venture de Paradis : *Grammaire berbère. In-Recueil de voyages et mémoires de la Société de Géographie*, t. VII, 1844, page 11.
(2) R. Basset : *Grammaire kabyle*, page 6.
(3) Venture de Paradis. Loc. cit., page 12.
(4) R. Basset. *Ibid*, page 5.

ou consonnes doubles : kr, fl, gl, fr, ks, gn, etc. Cette particularité, absolument contraire au génie des langues sémitiques, rentre tout à fait dans les usages des langues touraniennes et *indho-européennes*.

« 2° Il donne quelquefois aux lettres *m* et *n*, devant une consonne, une prononciation nasale identique à celle qu'elles ont dans les langues indho-européennes. Ainsi, dans *angi* (abondance), *an* sonnera comme dans le mot abondance. Ce son est *étranger* aux langues *sémitiques :* un Berbère prononce Mansour, comme un Français ; un sémite arabe détache le son n et dit Mann-sour. » (1)

La prononciation berbère, ainsi que le prouvent ces deux observations, n'est pas sans analogie avec celle de nos langues d'Europe.

Masqueray, auparavant, avait bien eu la sensation des origines septentrionales du berbère, dans les lignes si remarquables qu'il consacrait aux populations de l'Aourès :

« En admettant, disait-il, avec le général Faidherbe qu'aucun mot de l'ancienne langue des blonds Libyens ne soit demeuré dans le berbère, sinon peut-être le mot *mas*, il est cependant une chose qui persiste et est presque indestructible chez un peuple : c'est la prononciation, l'accent. Je soupçonne que cette profusion inusitée de ie, de ch, de th germaniques, cette recherche des j, des ñ, des ts, qui contribuent à adoucir les contours vifs d'une langue méridionale, cet assourdissement et le sifflement harmonieux de la Tamazirt d'Oued-Abidi proviennent du plus grand nombre de blonds qui y étaient demeurés depuis l'antiquité ou qui s'y portèrent depuis le moyen âge. » (2)

BERTHOLON.

(1) Rinn : *Les Origines berbères*, page 59.
(2) Masqueray : *Le Djebel-Cherchar. Revue Africaine*, 1878, page 278.

LES TOUAREG DE LA RÉGION DE TOMBOUCTOU

LEUR EXODE VERS LE NORD-EST

SUITE

Confédération des Tademaket

Les Tademaket ou Touareg du Sud formaient avant leur désagrégation une confédération très importante.

Ces Berbères paraissent provenir du nord de la Tunisie. Duveyrier dit, en effet, que les Tademaket sont apparentés aux Khoumirs Tademaka. Cette affirmation nous paraît d'autant plus plausible qu'un des ancêtres de la tribu targuie porte précisément le nom de Ghoumar (Khoumir).

Leur ancêtre Allal, originaire du nord-est, vint à une époque inconnue s'installer dans le pays de l'Adghagh, Gogo et Brom. Il commandait toute la contrée et se faisait payer des droits de protection.

Ses quatre fils, El Mokhtar, Hamel, Ghoumar et Hamaïti, formèrent les trois grandes fractions suivantes :

1° Tenguériguif (ancêtres El Mokhtar et Hamel);
2° Irréganaten (ancêtre Hamaïti);
3° Kel-Temoulaï (ancêtre Ghoumar).

Les Tademaket, chassés du pays par les Ilmeden, s'avancèrent dans l'Aribenda, battirent les Touareg Istafel, qui régnaient alors dans cette région, et s'y installèrent. Ces trois grandes fractions vécurent longtemps côte à côte, mais l'extension qu'elles prirent les força plus tard à se séparer en continuant à vivre en bonne intelligence; elles s'entendirent même pour réduire les Touareg Makcharen et Imedeghersen, dont l'autorité s'étendait de Tombouctou à Araouane.

Ces deux dernières tribus, qui constituaient jadis une famille très importante dont le chef était Akal, sont tombées dans une si profonde misère et leur nombre est devenu si restreint qu'il n'y a plus chez eux, prétend-on, qu'une quinzaine de familles vivant actuellement mélangées aux Kel-Antassar et dans le Niafounke; elles subissent encore aujourd'hui la domination des Tenguériguif.

Quant aux familles touareg indigènes, elles furent réduites à l'état de serfs et sont les Imghad des Tademaket.

En faisant la conquête du pays, les Tademaket n'exterminèrent pas la race noire qui s'y trouvait à leur arrivée; mais ils vécurent côte à côte avec elle; le roi songhaï leur payait une redevance sous forme de cadeaux.

En 999 de l'hégire, lorsque le sultan du Maroc Moulaï Ahmed envoya son pacha Djoudar pour occuper Tombouctou, les Tadema-

ket firent de l'opposition en fournissant un contingent à l'armée de Hadj Mohammed Askia, chef songhaï qui commandait à Tombouctou.

Les Marocains, devenus maîtres du pays, se retournèrent contre les Tademaket et les poursuivirent sans merci. Le pacha Nehoum el Fil fit arrêter à Tombouctou Abatit ben Mohammed el Mokhtar ag Ghoumar, chef des Tademaket, le fit tuer et remplacer par Hamaïka, qui fut lui-même remplacé par El Komaïri.

Pendant toute l'occupation, les gouverneurs marocains eurent des démêlés avec les Tademaket, qui infestaient sans cesse la région et commettaient des actes de pillage; les routes n'étaient plus sûres: on ne pouvait plus s'y aventurer.

Les chefs marocains furent obligés de demander au chef des Kounta, campé dans l'Azaouad et dont l'influence religieuse sur les populations était connue dans le désert, de servir d'arbitre entre eux et les Touareg. Ce chef, Sidi Mokhtar, arriva pour la première fois à Tombouctou et arrêta définitivement l'impôt qui devait être payé annuellement aux Touareg par les Arma.

Deux siècles environ après, lorsque les Peulh vinrent occuper Tombouctou, les Tademaket, devenus presque les maîtres absolus du pays, inquiétèrent tellement la région par leurs pillages, que les Peulh les laissèrent percevoir l'impôt comme autrefois sous forme de cadeaux. Malgré cela, ils n'en continuèrent pas moins à prélever à leur guise, et finalement l'impôt fixé devint arbitraire.

Le chef du groupe le plus important, celui des Tenguériguif, se déclara le vrai maître du pays et, sur le conseil du chef des Kounta, Sidi Ahmed el Beaâï, il nomma un représentant noir dans Tombouctou comme cela se passait du temps des Touareg Makcharen.

Le représentant fut El Kahia Ahmed Brahim, mort il y a une quinzaine d'années. Celui-ci fut remplacé par son fils aîné Yahia, qui mécontenta les gens de Tombouctou par sa rapacité. D'abord allié aux Tademaket, auxquels il signalait les gros commerçants de la ville qui ne voulaient pas se laisser rançonner, il devint leur ennemi quand ceux-ci s'aperçurent qu'il gardait tous les profits de ses rapines pour lui.

Environ trois mois avant notre arrivée à Tombouctou, les gens de cette ville, fatigués des agissements de Yahia, allèrent trouver les Touareg et, dans une réunion qui eut lieu au campement du chef des Tenguériguif, Mohammed Ould Ouab, il fut décidé que Yahia serait révoqué et remplacé par son frère Hamza.

Yahia s'était enfui à Araouane à notre arrivée; il est revenu à Tombouctou au commencement de juillet 1896.

1° Tenguériguif

La tribu des Tenguériguif, dont l'ancêtre fut Hamel ag Allal, est d'origine targuie. Elle constitue le groupe le plus important de la

confédération des Tademaket. Elle est sans contredit la plus forte et la plus belliqueuse de toutes celles de la région.

Avant notre arrivée, cette tribu dominait dans toute la région.

Après avoir vécu côte à côte avec les autres tribus de la confédération, elle s'en sépara, passa le Niger, chassa les Makcharen, Touareg qui habitaient jadis la région, et devint la maîtresse de Tombouctou.

Vers l'an 1100 de l'hégire, son chef Abatit ben Mohammed el Mokhtar ag Ghoumar, qui s'était opposé à l'occupation marocaine, fut arrêté dans Tombouctou par le pacha Nehoum el Fil, gouverneur de cette ville, qui le fit tuer.

Malgré cette mesure violente, les Tenguériguif, aidés de leurs frères de la confédération des Tademaket, continuèrent à commettre des actes d'hostilité et de pillage. Les chefs marocains, ne pouvant mettre fin à ces agissements, se virent dans l'obligation de reconnaître l'influence des Tenguériguif et de leur payer un impôt annuel sous forme de cadeaux.

En 1260 de l'hégire, les Tenguériguif, voyant l'influence peulh diminuer de jour en jour, et poussés par le chef des Kounta, se décidèrent à leur faire quitter le pays et à se déclarer les vrais possesseurs. Un combat eut lieu entre eux près de Koriamé, à l'endroit appelé Touia par les Noirs et Issagharen par les Touareg.

Les Peulh furent battus complètement; ils perdirent près de sept cents combattants; les survivants durent se jeter à l'eau pour échapper au massacre. L'eau du Niger, dit la légende, était rouge de sang.

En 1288 de l'hégire, sur la demande de Kahia, chef de Tombouctou, les Tenguériguif, pour réprimer les pillages que les Peulh du Macina commettaient à l'égard des habitants de Tombouctou voyageant par le fleuve, allèrent assiéger le village de Sarrayamou, commandé par le chef peulh Abdallah Amir ould Mahmoud Sembir, où se réfugiaient tous les pillards. Le village fut complètement détruit et la majeure partie des habitants emmenés en captivité. Les Touareg étaient commandés par Fandagouma, père de Chebboun, amenoukal actuel des Tenguériguif.

Enfin, en 1293, les Tenguériguif, ayant pris fait et cause pour les Kel-Antassar, se réunirent aux deux autres tribus tademaket et sous les ordres de Fandagouma franchirent le Niger, pillèrent complètement les Kounta de l'Aribenda de l'endroit dit Gour-Zgaï.

En dehors des faits relatés ci-dessus, les Tenguériguif, qui jouissent dans la région d'une excellente réputation, n'ont eu aucun démêlé avec les tribus voisines; ils ont toujours, au contraire, rétabli l'ordre et soutenu leur représentant à Tombouctou.

Ils percevaient, en plus de l'impôt annuel de deux cents vêtements et cinq chevaux fournis par les gens de Tombouctou et des animaux

fournis par leurs vassaux, des droits d'oussourou (achour). Ils avaient placé deux postes de douane, l'un à Koura commandé par le Targui Tériste, l'autre à Kabara. Chaque pirogue, après avoir acquitté le droit de deux vêtements à l'aller comme au retour, était escortée par un forgeron à l'aller jusqu'à Issafaï, où s'arrêtait la limite du territoire targui.

Dans toutes les réunions publiques tenues à Tombouctou ou ailleurs, soit pour cause d'utilité générale ou pour trancher des contestations, la présidence était donnée de droit au chef de cette tribu, dont toutes les autres reconnaissaient la supériorité; néanmoins, dans ces derniers temps, le chef cédait sa place à un certain Abd el Madjid, de la tribu des Kel-Temoulaï, réputé pour sa sagesse et son honnêteté.

Les Tenguériguif, très nombreux il y a quelques années, ne peuvent actuellement mettre sur pied de guerre plus de cent cinquante cavaliers et mille fantassins armés de sabres et de lances.

Comme tous les Touareg, ils voient notre présence d'un mauvais œil.

Lors du voyage du lieutenant de vaisseau Caron, ils avaient réuni du monde pour s'opposer à son débarquement à Koriomé.

En 1893, lors de l'arrivée du lieutenant de vaisseau Boiteux, ils en firent autant; mais ils perdirent beaucoup de monde.

Dans l'affaire de Tacoubas, dirigée par eux, ils eurent une trentaine de morts et, enfin, à Diré, le capitaine Gautheron leur tua une centaine d'hommes, dont le chef de la tribu, Mohammed Ouab.

Depuis cette époque, la tribu des Tenguériguif n'a fait aucune opposition; elle est restée cantonnée dans la région des lacs Daouna. Enfin, en février 1896, lors du voyage de M. le colonel Trentinian, lieutenant-gouverneur du Soudan français à Tombouctou, l'amenoukal de cette tribu, qui n'était jamais venu nous voir, se présenta à lui à Goundam et lui fit complètement sa soumission; depuis, cette tribu nous paie un impôt annuel et leur chef vient fréquemment voir l'autorité française de Tombouctou.

Les Tenguériguif, nomades et pasteurs, possédant de nombreux troupeaux, ont les terrains de parcours suivants:

Saison des hautes eaux : depuis Léré jusqu'à Goundam, y compris les lacs Daouna et le lac Faguibine;

Saison des basses eaux : depuis le lac Horo à Tombouctou, en suivant les inondations et le marigot de Goundam;

Les années de forte sécheresse, ils traversent le Niger et suivent les pâturages de l'Aribenda.

Cette tribu possède de nombreux captifs qui font beaucoup de lougans (terrains cultivés), surtout dans le Daouna; elle a de plus des bozos (pêcheurs) qui pêchent dans le Niger.

Organisation administrative

La tribu des Tenguériguif se divise en cinq fractions et leurs tribus serves sont très nombreuses.

Le chef de la tribu est Chebboun ould Fandagouma.

Fractions nobles

1° Tenguériguif, amrar Chebboun ould Fandagouma ;
2° Tellemidès, amrar Moghou ould Sala ag Mechetab ;
3° Ibzaouen, amrar Madidou ag Aguelib ;
4° Ihimel, amrar Kangaï ;
5° Arkassidji, amrar Mohammed ould Sebaoui.

Tribus imghad ou serves

1° Aberchechout, amrar Indjel, campés dans le Fermagha ;
2° Tarouna, amrar Mohammed Ahmed, dans le Niafonké ;
3° Akotef, amrar Gambéza, dans l'Arakouna ;
4° Ikounédane, amrar Zaïgallah ag Aourtarine, dans le Tadaïna ;
5° Imtcha, amrar Tchatcha, à Ras-el-Mâ ;
6° Zematen, amrar El Mokhtar, à Ras-el-Mâ ;
7° Kel-Ticheghaï, amrar Sidi bou Bakeur, à Ras-el-Mâ ;
8° Idenan, amrar Tembellou, à Gallaga ;
9° Haouan-Adghagh (cette tribu appartient aussi aux Irréganaten).

2° Irréganaten

Les Irréganaten, appelés « Soudoubalérou » (famille noire) par les Foulbié et « Houbibi » (noirs) par les D,enenké et les Songhaï, descendent de la même souche que les Tenguériguif et les Kel-Temoulaï.

Leur ancêtre fut Hamaïti ag Allal.

Ils forment une fraction importante de la confédération Tademaket ; ils sont djouad (nobles), mélangés des Touareg Istafel, qui habitaient jadis l'Aribenda. Lorsque les Tenguériguif se séparèrent d'eux pour occuper la rive gauche du Niger, ils étaient encore réunis aux Kel-Temoulaï et commandés par un seul amenoukal. Ils se séparèrent des Kel-Temoulaï à la suite d'une compétition de pouvoir. Assamki, oncle d'Es Salmi, de la tribu des Irréganaten, ayant été nommé chef à la place d'Assaoui, des Kel-Temoulaï, ces derniers vinrent sur les bords du Niger, en aval de Kabara. Depuis, ces deux tribus sont demeurées indépendantes ; chacune est commandée par un chef particulier.

Il y a environ une trentaine d'années, les Irréganaten, sous les ordres d'El Mesboug, père du chef actuel de cette tribu, étant allés attaquer la fraction des Kel-Hekikane, de la tribu des Igouadaren, furent battus et repoussés. El Mesboug trouva la mort près d'Arnecy.

Une dizaine d'années après, en 1294 de l'ère hégirienne, les Irréganaten s'emparèrent d'un nommé El Ouadjeb, notable influent des

Igouadaren, qui voyagait sur le fleuve, et le tuèrent. Les Igouadaren formèrent un fort rezzou commandé par le chef Tinas et vinrent piller les Irréganaten, qui prirent la fuite. Ces derniers demandèrent alors du secours à Mounirou, roi du Macina, qui envoya une forte colonne commandée par un certain Atmane; aidée par les Irréganaten sous les ordres d'El Bekaoui ag Attaoual, cette colonne marcha contre les Igouadaren, qui, prévenus, prirent la fuite; le village de Ghergho fut détruit.

En 1889, une fraction importante des Irréganaten, ayant à sa tête El Khadir, neveu d'Es Salmi, se mit en révolte contre ce dernier, qui demanda l'intervention de Mounirou. Celui-ci envoya une colonne de cavaliers qui attaqua les insurgés près de Bouroumaka, les mit en fuite avec quelques fusils, et enleva les troupeaux.

En 1893, lors de l'arrivée du lieutenant de vaisseau Boiteux à Kabara, les Irréganaten envoyèrent un contingent pour s'opposer au débarquement. Un des fils d'Es Salmi, Ghali, âgé d'environ trente-cinq ans, fut tué avec quelques Irréganaten.

Au commencement de 1894, poursuivis par une petite colonne commandée par le capitaine Puypéroux, ils prirent la fuite en abandonnant leurs troupeaux.

Possesseurs de nombreux troupeaux, surtout de bœufs, ils habitent le riche pays de l'Aribenda. Ils vont, dans leurs migrations, jusqu'au Hombori et suivent les rives des lacs de Haribongho et de Garou.

Leurs principaux campements sont · Bou-Naâri, en face de Nanga, Djendaboumou, en face de Koïratagho, Takaïgour, Danga, Koura.

En été, ils habitent près de Secondou, Kirsamba, Fango, Kongho, Diagara, Haïbongho, Sinem, Dougouradjou, en face d'El-Ouledji, Koro-Hendou et Bou-Goubeur.

Les Irréganaten réunis, y compris les imghad, pourraient mettre, en tenant compte des dissentiments qui se produiraient au moment d'une réunion, cent cinquante cavaliers et de huit à neuf cents fantassins armés de lances et de sabres.

Vivant côte à côte avec les Kel-Temoulaï et passant une grande partie de l'année sur le territoire du Macina, ils s'entendent très bien avec leurs voisins.

A Tombouctou, les Irréganaten jouissent de la même autorité que les Tenguériguif, mais sans s'immiscer dans les questions administratives, quoique dans le temps ils percevaient aussi un léger impôt.

Organisation administrative

Les Irréganaten se divisent en plusieurs fractions et leurs imghad sont nombreux.

Le chef de toute la tribu est Es Salmi ag El Mesboug.

Fractions nobles

1° Kel-Iloua, amrar Es Salmi ag El Mesboug;
2° Kel-Taguioualet;
3° Kel-Brom, amrar Ida ag Nassala;
4° Kel-Nafès, amrar Es Salmi ag El Mesboug;
5° Kel-Insatafen, amrar Djendir ag Aouane Essefa;
6° Irréganaten-Ouandjeri, amrar El Khadir ag Guechali.

Tribus serves

1° Haouan-Nadeghagh (appartient aussi aux Tenguériguif);
2° Imekel-Kalen;
3° El-Ouanada, amrar Djarboti;
4° Toudoubi;
5° Akotef, amrar Nadji;
6° Ouska, amrar El Arbi;
7° Imedegheraten, amrar Mououni;
8° Mezguerassen, amrar Mououni.

3° Kel-Temoulaï

Les Kel-Temoulaï, séparés des Irréganaten à la suite d'une compétition de pouvoir, forment actuellement la tribu la moins nombreuse de la confédération Tademaket.

L'ancêtre est Ghoumar ag Alial. Les Kel-Temoulaï sont pasteurs, nomades et surtout pillards. Ils sont la terreur des villages de la région. Leurs esclaves, habitués au vol, infestent l'Aribenda. Ennemis des Igouadaren, ils ont toujours été battus. A la bataille de Dakoué, leur ancien chef Madonia avait été fait prisonnier par les Igouadaren.

A Tombouctou, ils étaient ceux qui commettaient le plus de pillages dans la ville. A notre arrivée, ils prirent part à tous les coups dirigés contre nous et ils ne se tinrent tranquilles qu'à la suite du passage de la petite colonne dirigée contre eux en 1894 et commandée par le capitaine Puypéroux. Ils sont actuellement complètement soumis.

Les Kel-Temoulaï réunis ne peuvent mettre sur pied, y compris leurs vassaux, qu'une vingtaine de cavaliers et deux cents fantassins. Les nobles sont au nombre de cent environ.

Possesseurs de nombreux captifs, ils font assez de lougans (terrains cultivés). Ils campent ordinairement près du Niger, dans les environs de Billassoo, Kagha, Ganto et Aghelal.

Pendant la saison des hautes eaux, ils vont jusqu'au Hombori et restent souvent près des lacs Haribongho et Garou, dans l'Aribenda.

Leur chef Madonia est mort il y a environ six mois; son successeur El Abbas ayant renoncé au commandement, Ifesten fut désigné pour le remplacer.

Les Kel-Temoulaï vivent côte à côte avec les tribus maraboutiques

des Kel-Horma, des Kel-Antassar, et subissent l'influence religieuse de cette dernière.

Organisation administrative

La tribu comprend les fractions suivantes :

1° Ichegaghen, amrar Ifesten ag Ghachghouch;

2° Kel-Sinder, amrar El Abbas;

3° Kel-Saoui, amrar Alif;

4° Kel-Tabouret, amrar Ghali.

Tribus serves

1° Imtcha;

2° Kel-Gochi.

Le chef de toute la tribu est Ifesten ag Ghachghouch. Il est venu à Tombouctou, le 24 juillet 1896, pour y faire sa soumission.

Kel-Houlli

La petite tribu des Kel-Houlli se divise en deux groupes, les Kel-Agouss et les Kel-Affela.

Elle est imghad ou serve des Ilmeden et des Igouadaren. C'est une tribu guerrière qui s'adonne à l'élevage. Ses terrains de parcours sont depuis le Niger jusqu'au pays d'Affela, dans le nord.

Les Kel-Agouss, ayant pour chef Legaï el Assoura, vivent avec les Igouadaren. Les Kel-Affela, ayant pour chef Kemad Douguez, vivent avec les Ilmeden.

Les deux groupes réunis peuvent mettre sur pied trois cents combattants.

Imédedghen

Les Imédedghen sont originaires des Imédedghen qui habitent encore le pays de Brom et de Gogo. Ils appartiennent aux fractions des Kel-Gotchi et Inchegaghen. Ils avaient été donnés comme imghad aux Tenguériguif par les Ilmeden. Ils forment une tribu très importante qui possède les plus beaux troupeaux de la région. Leurs terrains de parcours s'étendent entre Tombouctou et Goundam.

Cette tribu a continuellement été avec nous. Lorsque les Tenguériguif ont fait leur soumission, ils ont été déclarés indépendants de cette tribu, sur leur demande. Ils forment trois fractions :

1° Arakounou, amrar Mohammed ag Akhamé ;

2° Kel-Goïa, amrar Mohammed ag Touahmi ;

3° Kel-Taboura, amrar Sied.

Cette dernière fraction est mélangée d'Arabes. Les Imédedghen peuvent mettre sur pied de guerre deux cent cinquante combattants.

Le chef de toute la tribu est Mohammed ag Touahmi.

En juin 1897, les Imededghen sont restés avec nous et fournirent des guides et des moyens de transport à nos colonnes.

MOHAMED SAID,
Officier Interprète de première classe.

(A suivre.)

LA VOITURE "ARABA"

Son utilisation comme moyen de transport des blessés et des approvisionnements en Algérie-Tunisie

SUITE

IV

Origine de l'araba. Son utilisation comme véhicule de guerre

« Comme véhicule de guerre, l'araba a fait ses preuves depuis longtemps. C'est la voiture des Mongols. C'est avec l'araba que Tamerlan et Genghis-Khan ont parcouru le monde. Des Mongols, elle a été transmise aux Turcomans et aux Turcs, qui l'ont introduite en Asie mineure. De là, elle a été importée à Malte par les chevaliers eux-mêmes, et a passé ensuite en Tunisie, où elle rend de si grands services. » (Auteur anonyme, *loc. cit.*)

Sans remonter à des temps aussi éloignés, de Bazancourt nous apprend qu'en Crimée on transportait les munitions sur des arabas, et que le nombre des malades était devenu si considérable que les cacolets, les litières et les arabas ne pouvaient suffire. (Dictionnaire de Larousse.)

On ne s'accorde pas, toutefois, sur le pays d'importation de l'araba. Cette voiture serait d'origine espagnole pour certains, sicilienne pour d'autres. Dans la note qu'il nous a remise à ce sujet, M. l'interprète principal Bossoutrot croit de préférence à cette dernière origine.

Le mot araba, dit-il, est un mot de l'arabe littéral qui signifie *voiture* en général. Il y a tout lieu de croire que ce mot est d'importation française ; en tout cas, on peut affirmer que l'emploi s'en est généralisé depuis l'occupation.

En effet, les Tunisiens et tous les Européens qui parlent arabe désignent cette sorte de charrette sous le nom de karrita (de l'italien *carretta*), et sous celui de *karatoun* (de l'italien *carrettone*), suivant que l'araba porte ou non une caisse.

La karrita, c'est l'araba à coffre, le tombereau sur lequel on transporte le sable, le plâtre, les pierres, etc., tandis que le karatoun sert au transport des sacs, des caisses, etc.

Ce fait d'avoir emprunté à une langue étrangère des mots pour désigner ces véhicules semblerait indiquer que ces derniers ont été importés dans le pays. On ne s'imagine pas, en effet, qu'une charrette, qu'un chariot d'un usage aussi répandu que l'araba n'ait pas gardé, sous une forme plus ou moins arabisée, le vocable phénicien ou

berbère qui aurait autrefois servi à le désigner, si l'araba était aussi ancien que quelques personnes ont bien voulu le supposer.

Or, nous avons là un exemple d'emprunt direct à la langue italienne. Il est donc fort probable que le vocable et l'objet auquel il s'applique sont arrivés ici venant du même pays.

Dans la relation de son voyage en Sicile, M. Gaston Wuillier[1] donne des modèles de charrettes qui diffèrent très peu des arabas que l'on voit dans les rues de Tunis : corps, brancards, harnachement sont visiblement les mêmes. A part certains petits détails d'enjolivement, tant dans la voiture que dans le harnais, la copie est identique à l'original.

A quelle époque remonte cette introduction de la charrette sicilienne en Afrique ? Les traditions locales n'ont rien gardé qui puisse nous renseigner à ce sujet. Mais il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle a dû être apportée ici par les Arabes expulsés de la Sicile.

Tout ceci, d'ailleurs, n'implique point que l'araba ne soit d'origine mongole. Il semble seulement que de Malte il a, probablement, d'abord été importé en Sicile, puis en Tunisie.

Quoi qu'il en soit, dans la colonne Logerot, pendant la seconde campagne de la guerre d'occupation de Tunisie, les chameaux étant à peu près inutilisables dans la région montagneuse qui s'étend entre Tunis et Zaghouan, on ne put en employer qu'un petit nombre, et il fallut réquisitionner à tout prix ou confectionner à Tunis huit cents voitures maltaises, dites arabas.

En quittant Kairouan, le 12 novembre 1881, pour se rendre à Gabès, le convoi du général Logerot se composait encore, outre mille trois cent soixante-quatre chameaux, de cent cinquante-neuf arabas.

Depuis, le corps d'occupation de Tunisie n'a cessé de faire usage de ces véhicules, et la meilleure raison que l'on puisse donner des services que rend cette voiture, c'est que voilà trois ans qu'il en existe un modèle réglementaire pour les troupes de la Régence.

En Tunisie, les ouvriers italiens louent couramment de ces voitures comme véhicules de transport, et c'est parfois au nombre de six ou huit qu'on les voit installés sur un seul araba marchant au trot. Dans les villes, on peut voir aussi ces charrettes porter de nombreux paquets ou caisses formant un chargement d'un mètre à un mètre cinquante de hauteur et souvent davantage, le tout amarré avec des cordes. L'arrimage est très solide, et quoique fortement chargés, les arabas passent dans tous les chemins ou sentiers.

On s'explique ainsi facilement les raisons qui ont déterminé l'Administration militaire à faire une commande, dans le commerce, de cent arabas et de deux cents harnachements pour le corps expédi-

(1) *Tour du monde*, 1894.

tionnaire de Chine. Au même moment, trente-cinq arabas étaient construits à Tunis, rue du Maroc, et expédiés, l'été dernier, à Oran, pour les besoins des colonnes qui opèrent dans l'extrême-sud algérien.

Nous ne doutons pas que les essais de ce véhicule, à la fois si simple et si ingénieux, ne soient couronnés de succès et ne viennent démontrer la supériorité de l'araba sur toute autre voiture aux colonies et dans le nord de l'Afrique surtout. (1)

Le Service de Santé de l'armée n'a pas encore, que nous sachions, essayé d'utiliser l'araba dans ses formations sanitaires. Encouragé par les conseils de M. le médecin principal de première classe Fluteau, directeur du Service de Santé de la Division d'occupation de Tunisie, nous avons cherché le parti qu'on en pourrait tirer. Lors de son inspection à Tunis en 1900, M. le médecin inspecteur Robert, directeur du Service de Santé du XIXe corps d'armée, a reconnu également qu'il était possible, en principe, de se servir de l'araba dans les ambulances.

L'araba pouvant être utilisé comme moyen de transport des approvisionnements des formations sanitaires ou comme mode d'évacuation de malades, il convient d'en faire l'étude à ce double point de vue.

V

Utilisation de l'araba comme moyen de transport des approvisionnements des formations sanitaires

Les avantages qu'offre l'araba comme moyen de transport du matériel des formations sanitaires de l'avant sont tellement évidents que, trois mois après son arrivée en Tunisie, le 27 janvier 1901, M. le médecin principal de première classe Fluteau proposait cette voiture pour trainer derrière les troupes mobilisées de la Division d'occupation les approvisionnements d'ambulance n° 3 avec supplément pour l'Algérie.

M. le médecin principal de première classe Geschwind avait déjà fait expérimenter, en 1898, par M. le médecin principal Duchène, à l'hôpital militaire du Belvédère, le mode d'arrimage sur arabas du matériel de cette formation sanitaire. M. Fluteau vient à nouveau de faire reprendre ces expériences.

Nous avons fait nous-même des essais pour les chargements des approvisionnements des ambulances n° 1 et n° 2 des hôpitaux de campagne et de la voiture médicale régimentaire.

(1) Un officier du train des équipages militaires écrit de Chine à un de ses camarades de Tunis que l'araba est considéré, dans les troupes alliées, comme la voiture la plus pratique parmi celles des corps expéditionnaires. Ce véhicule passe là où la voiture Lefèvre ne peut accéder.

On peut conclure de toutes ces expériences que l'emploi de la voiture araba, pour le transport des approvisionnements des formations sanitaires, ne présente que des avantages.

L'araba est beaucoup plus mobile que le fourgon du Service de Santé, ce qui tient à la fois à la diminution du nombre des roues et du poids mort de la voiture.

Le modique prix de revient de l'araba permettrait la réalisation d'économies considérables, puisqu'elles se chiffreraient environ par :

17.040 fr. 80 pour une seule ambulance n° 3 ;
1.911 fr. 80 — — n° 2 ;
19.155 fr. 40 — — n° 1 ;
420 ou 320 francs pour une voiture régimentaire ;
4.775 fr. 50 pour un hôpital de campagne.

La répartition sur arabas des colis entrant dans la composition de chaque approvisionnement est des plus facile. Les chargements ne dépassent pas 400 kilogr. pour les arabas traînés par un seul animal, soit 700 kilogr. avec le poids de la voiture. C'est précisément la limite de charge qui permet encore à l'araba de passer partout, même sur des pistes dégradées ou détrempées par les pluies.

L'arrimage est d'une solidité parfaite, à condition de brêler les divers colis constituant le chargement. Dans ce but, il serait aussi désirable que la charge de l'araba soit munie d'une galerie en fer rond analogue à celle des voitures omnibus. La bâche y serait fixée.

L'emploi de l'araba exige en général un plus petit nombre d'animaux de trait que les fourgons du Service de Santé, mais il faut, par contre, quelques conducteurs en plus. Les infirmiers peuvent facilement remédier à cet inconvénient. Il ne serait pas difficile de trouver dans le détachement de chaque formation sanitaire des hommes ayant l'habitude de conduire, avant leur arrivée dans les sections d'infirmiers, les charrettes qui desservent les fermes. Il semble qu'une instruction spéciale n'est pas indispensable, tout au moins pour la conduite d'une voiture à un seul cheval ; les arabatiers de Tunisie en sont d'ailleurs la meilleure preuve.

Il serait avantageux d'affecter à chaque voiture deux infirmiers chargés d'en opérer le chargement et le déchargement, tout en contribuant, le cas échéant, à l'exécution du service de la formation sanitaire.

Marchant, en cours de route, à côté des véhicules, ces infirmiers remédieraient, par ce fait, au second inconvénient de l'emploi des voitures légères : l'allongement dans les colonnes. Cet inconvénient est, du reste, si minime qu'il ne semble pas qu'on doive en tenir grand compte.

Si on accepte l'augmentation du nombre des conducteurs et l'allongement dans les colonnes, auxquels il est si facile d'obvier, l'utilisa-

tion des voitures légères et de l'araba en particulier comme moyen de transport des approvisionnements de formations sanitaires n'offre que des avantages en Algérie, Tunisie et aux colonies en général, et mérite par suite d'attirer toute l'attention des médecins militaires.

VI

Utilisation de la voiture « araba » comme moyen de transport des blessés

Un araba du Service de l'Artillerie ou du commerce peut contenir *deux hommes couchés* ou *quatre assis*. Mais, pour être transformés en voitures confortables pour le transport des blessés, ces véhicules doivent être aménagés au préalable.

A — Transport dans la position couchée

L'araba pourrait être aménagé, pour le transport dans la position couchée, au moyen d'appareils normaux ou par des procédés de fortune.

1° Appareils normaux d'aménagement pour arabas

Le procédé qui se présente tout naturellement à l'esprit consiste dans l'utilisation du système Bréchot-Desprez-Améline. Les dimensions de cet appareil de suspension de brancards à trois étages, modèle 1891, permettent de le placer sur la plupart des arabas, mais il est difficile de le brêler solidement sans en modifier la construction. Les sabots des montants devraient, tout au moins, être disposés en forme de crampons pour accrocher l'appareil à la traverse antérieure de l'araba.

Bien qu'il soit formellement interdit d'utiliser le troisième étage lorsque les systèmes de suspension, modèle 1891, sont placés sur des voitures, l'araba n'en serait pas moins rendu « très versant », en raison même de la hauteur (1m 83) de ces appareils. On obvierait facilement à cet inconvénient en ne les construisant qu'à deux étages; mais ils constitueraient dès lors de nouveaux modes d'aménagement sans aucun avantage appréciable.

L'appareil Bréchot-Desprez-Améline n'est pas construit, en effet, en vue de supporter les chocs inévitables dans des chemins cahoteux. Il nécessite, pour le réparer, des matières et des ouvriers spéciaux faisant le plus ordinairement défaut en campagne. Il ne saurait donc constituer un appareil normal d'aménagement des arabas pour le transport des blessés.

Ces considérations nous ont engagé à chercher un système que tout ouvrier puisse facilement fabriquer ou réparer. Le modèle que nous allons décrire a été construit, d'après nos indications et avec l'autorisation de M. le Général commandant la Division d'occupation, aux ateliers des ouvriers d'artillerie à Tunis.

Description d'un appareil de suspension de brancards pour voiture « araba »

L'appareil de suspension de brancards pour voiture « araba » se compose de quatre douilles de ranchets (ou porte-ranchets) en acier-dou, de quatre ranchets en frêne de fil et de quatre cordes de brêlage; il pèse 25 kilogrammes et est destiné à recevoir deux brancards superposés.

Douilles de ranchets.— Nous avons choisi les douilles de ranchets, *genre maltais*, de préférence aux porte-ranchets du modèle ordinaire *français*, car, pour fixer ces derniers sur l'araba, on est obligé de perforer les montants de la voiture, ce qui en diminue la solidité en avant. Cet inconvénient n'existe pas en arrière, d'où l'emploi fréquent en Tunisie, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, d'un système mixte qui pourrait être adopté pour des arabas à usage bien déterminé. Nous avons cru devoir nous servir uniquement de la douille maltaise pour permettre d'utiliser, sans les détériorer, les nombreux arabas qu'on pourrait se procurer par réquisition.

Cette douille de ranchets consiste en une tige carrée d'acier-dou de 12 millimètres, à laquelle on a donné, après soudure, la forme représentée sur la planche XV. Les deux modifications suivantes ont dû être apportées au modèle usité en Tunisie. Les parties A et B sont cintrées au lieu d'être droites et les branches qu'elles relient sont d'inégale longueur; les inférieures sont plus courtes.

Ranchets. — Les ranchets ont la forme figurée sur la planche I. Ce sont des tiges de frêne de fil équarries de 5 centimètres d'épaisseur mesurant 1m25 de hauteur et dont l'extrémité inférieure, ou tête de ranchet, plus large, est coupée en biseau. L'obliquité de la coupe est telle que le ranchet, introduit dans la douille, conserve une direction verticale constante dans les mouvements de glissement qu'on lui imprime sur les parties cintrées de la douille pour assujettir l'appareil à chacun des coins de l'araba.

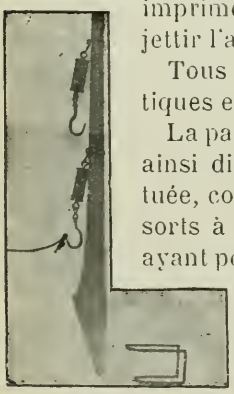

PLANCHE I

Tous les ranchets, de même que les douilles, sont identiques et interchangeables.

La partie essentielle de l'appareil, celle qui forme pour ainsi dire le véritable organe de suspension, est constituée, comme dans l'appareil modèle 1891, par huit ressorts à boudin d'un dispositif spécial à compensation ayant pour objet d'amortir la violence des chocs *dans tous les sens.*

Au nombre de deux par ranchet, ces ressorts sont, par l'une de leurs extrémités, fixés à demeure aux ranchets (planche I) par des pitons à écrou et par des S de raccordement; l'autre

extrémité supporte un crampon muni de courroies destiné à recevoir une hampe de brancard.

Chaque ranchet est, enfin, pourvu d'une corde de brêlage de $2^m 50$ de longueur et dont l'un des bouts se termine en anse.

Montage de l'appareil sur araba

Un homme seul suffit pour cette manœuvre.

Première opération. — *Mise en place des douilles de ranchets.* — Introduire la douille en la présentant par la face extérieure des montants longitudinaux de l'araba, de manière que les parties cintrées soient en dedans de ces montants, la supérieure étant plus rapprochée que l'inférieure de l'axe de la voiture.

Une douille est placée à chaque coin de l'araba, entre les deux dernières traverses de charge d'avant et d'arrière.

Deuxième opération. — *Assujettissement des douilles de ranchets.* — Les montants longitudinaux de l'araba variant d'épaisseur ($0^m 065$ à $0^m 095$), il est nécessaire, pour maintenir une direction verticale aux ranchets, qui tendraient à s'incliner soit en avant, soit en arrière, de bien assujettir les douilles au moyen de cales, en bois dur de préférence, placées sur la face supérieure de ces montants. Les cales doivent avoir la largeur des montants et la longueur des espaces séparant les traverses de l'araba. Il convient de remarquer qu'un morceau de bois ou une pierre plate, trouvés sur le chemin, suffiraient à la rigueur pour cette opération.

Troisième opération. — *Mise en place des ranchets.* — Enfoncer les ranchets dans les douilles en ayant soin que la face aux dépens de laquelle est taillé le biseau soit tournée en dedans de l'araba.

Solidariser les deux ranchets d'un même côté. Pour cela, introduire l'anse d'une bretelle de brancard dans le bout supérieur de l'un des ranchets et boucler de même l'autre extrémité sur le deuxième ranchet. A noter que cette particularité n'est point indispensable : toutes les expériences ont, en effet, été faites sans que les ranchets aient été solidarisés par des bretelles, mais le blessé placé sur le brancard supérieur éprouve peut-être plus de sécurité.

Lorsque les ranchets sont mis en place et solidarisés, l'appareil est monté et prêt à recevoir les deux brancards (planche XVI).

Nota. — En cas d'encombrement, on pourrait, si l'animal attelé était docile, brêler un troisième brancard sous la voiture. Il serait suspendu aux anneaux à pattes des têtes de ranchets et une longe de sûreté serait placée sur la croupe de l'animal de trait.

Manœuvre pour le chargement des brancards sur l'appareil

Il est préférable, avant de commencer le chargement des blessés, de bien caler les roues de l'araba.

Une équipe de quatre hommes est nécessaire pour la manœuvre du chargement : trois brancards peuvent suffire à la rigueur.

Premier temps. Au commandement de : *Attention,* le brancard, qui a été déposé à quelques pas en arrière de la voiture, la tête du blessé en avant, est saisi par les quatre brancardiers, qui, au commandement de : *Enlevez,* le soulèvent à la hauteur de la voiture et accrochent les pieds de tête du brancard à la traverse d'arrière de l'araba.

Deuxième temps. Les deux brancardiers qui sont en avant montent rapidement sur l'araba en passant l'un à droite, l'autre à gauche de l'araba, et chacun d'eux reprend la hampe qui lui correspond et qu'il avait abandonnée à l'arrière de l'araba. Les brancardiers placés en arrière ne quittent pas le sol.

Au commandement de : *Enlevez,* les brancardiers soulèvent le brancard avec ensemble et le portent jusqu'aux crampons-supports du deuxième étage.

Au commandement de : *Placez,* les poignées des hampes sont mises d'abord dans les crampons d'avant, puis dans les crampons d'arrière.

Les brancardiers montés sur l'araba doivent avoir soin, pendant toute la durée du deuxième temps, de s'appuyer aux ranchets pour conserver l'équilibre.

Troisième temps. Les brancardiers s'assurent que le brancard est bien suspendu, et au commandement de : *Bouclez,* ils l'assujettissent dans les supports en bouclant les courroies.

Au commandement de : *Brélez,* ils descendent de la voiture.

Quatrième temps. A chaque coin de l'araba, un brancardier passe l'anse d'une corde de brêlage à la hampe du brancard supérieur qui lui correspond et la donne ensuite au brancardier lui faisant face.

Les cordes de brêlage sont entre-croisées en avant et en arrière. Elles passent entre la toile et la traverse d'écartement du brancard inférieur, puis dans l'anneau à pattes du ranchet opposé pour remonter, enfin, à la hampe du brancard inférieur la plus proche, où elles se fixent (planche XVI).

Observations. — Le brancardier n° 1 fait tous les commandements; il doit tenir une des hampes du brancard du côté des pieds et rester toujours à l'arrière de l'araba.

La même manœuvre est répétée pour le chargement du brancard inférieur, et naturellement avant le brêlage.

Quand la manœuvre est exécutée par trois hommes, il n'y a qu'un seul brancardier placé du côté des pieds.

Chargement des armes et des effets

Les armes et les effets sont cordés et attachés sur le fond de l'araba, ainsi d'ailleurs que les appareils d'aménagement pour le transport en position assise, dont nous parlerons plus loin.

Préservation du soleil ou de la pluie

Pour préserver les blessés du soleil, de la poussière ou de la pluie, l'araba est recouvert d'une bâche fixée aux montants ou aux traverses.

La voiture est dès lors prête à partir (planche II).

PLANCHE II

Démontage de l'appareil et déchargement des brancards

Pour démonter l'appareil et pour décharger les brancards, on répète les mêmes opérations que pour le montage et le chargement, mais en sens inverse. Le déchargement commence, toutefois, par le brancard inférieur.

Mode d'emmagasinage de l'appareil

Pour l'emmagasinement et le transport, l'appareil de suspension de brancards pour voiture araba forme un colis se composant de quatre douilles attachées à quatre ranchets au moyen de quatre cordes de brêlage de 2m 50 de longueur et dont les poids respectifs sont les suivants :

Quatre douilles de ranchets.....	3kil. 200
Quatre ranchets.....	20 200
Quatre cordes de brêlage.....	1 000
POIDS TOTAL.....	24kil. 400

Ce colis mesure : Longueur, 0m 24 ; largeur, 0m 18 ; hauteur, 1m 30 ; surface, 0m2 0432 ; cube, 0m3 561.

Une voiture araba pourrait transporter quinze appareils.

Conservation en magasin de l'appareil

L'appareil, entièrement en bois de frêne et en acier, et recouvert d'une couche de minium et de deux couches de peinture verte à l'huile, ne nécessiterait aucune manutention pour sa conservation en magasin. Ne présentant ni taraudage, ni partie fragile, il suffirait de le placer dans des locaux bien secs.

Etat de prévision pour la confection d'un appareil

MATIÈRES	UNITÉ	QUANTITÉ pour un objet	PRIX de l'unité	MONTANT de la dépense	OBSERVATIONS
Frêne..	Mètre cube	0k0.0	150f »	4f 50	Main-d'œuvre militaire : Quarante heures.
4 ressorts (formes confectionnées).....	Kilogr.	2 400	2 50	6 »	
Acier en barre extra-dou..	—	10 500	» 25	2 60	
Peintures diverses	—	1 000	» 95	» 95	
Cordage de 10 mm.....	—	1 000	1 80	1 80	
Frais généraux.....				1 »	
			TOTAL	16f 85	

Appréciation de l'appareil. Résultat des expériences

L'appareil de suspension de brancards pour voiture « araba » a été expérimenté, à l'hôpital militaire du Belvédère, par M. le médecin-major de 2e classe Saint-Paul, et au 4e régiment de zouaves, pendant quatre jours consécutifs de marches d'épreuves, par M. le médecin aide-major de 1re classe Ardoin.

Les conclusions des rapports qui relatent ces expériences sont favorables, sans réserve, au système d'aménagement de l'araba que nous préconisons.

Il présente les avantages suivants :

1° L'appareil est simple et s'adapte à tous les arabas : il répond par suite à la nécessité d'utiliser les seules voitures que l'on peut se procurer en Tunisie par réquisition.

Il ne comprend aucune articulation, aucun taraudage, aucune pièce fragile. De construction facile, un ouvrier ordinaire peut aisément le réparer partout où il serait nécessaire.

L'appareil est très léger (25 kilos) et peu encombrant pour le transport. Son prix de revient est relativement bon marché.

Le système présente la plus grande *solidité :* la preuve en a été faite sur des pistes très irrégulières et même en terrains de culture. Pendant les marches d'épreuves du 4e régiment de zouaves, les ranchets sont restés bien assujettis et n'ont point bougé en cours de

route, donnant ainsi toute sécurité pour y suspendre des brancards chargés de blessés.

Toutefois, le calage des douilles doit être bien fait : l'opération est des plus simple. La cale doit être introduite à frottement dur entre la douille et la face supérieure du montant longitudinal de l'araba : elle se trouve retenue de toutes parts et ne peut glisser d'aucun côté.

Un morceau de bois rond que l'on trouve partout, et dont on aurait enlevé l'écorce, serait facilement ajusté, avec un couteau au besoin, pour le calage des douilles. Mais il faut se défier des cales coupées en biseau, qui ne pourraient s'adapter qu'en dessous des montants longitudinaux de l'araba et glisseraient par suite des secousses que les cahots de la route communiquent aux ranchets.

Les ranchets sont restés isolés les uns des autres au cours de toutes les expériences. Cependant, dans le but de donner plus de sécurité au blessé placé sur le brancard supérieur, il est préférable de les solidariser au moyen de bretelles de brancards.

Enfin, la manœuvre du chargement des brancards est facile, surtout avec des brancardiers de haute taille qui peuvent à la rigueur se dispenser de monter sur l'araba pour le placement du brancard supérieur. Ce ne serait jamais qu'une exception, et en règle générale il est préférable de monter sur la voiture, après un calage préalable des roues;

2° Les blessés sont transportés dans la position horizontale, position du repos parfait, d'après Longmore, dans la grande majorité des cas. Ils sont facilement abordables de tous les côtés de l'araba. Une bâche les préserve du soleil, de la poussière ou de la pluie.

La voiture n'étant pas suspendue, les chocs sont amortis au moyen des ressorts à compensation couramment employés dans le transport des blessés. La réascension du ressort de suspension est, en effet, retardée par un ressort antagoniste d'une résistance suffisante (1/6 environ) pour rendre cette réaction insignifiante et transformer le choc violent en un mouvement très doux.

Comme on pouvait le prévoir, les expériences ont montré que les chocs verticaux et transversaux sont complètement amortis. Mais, pour annihiler les mouvements longitudinaux, il est nécessaire de brêler les brancards comme nous l'avons indiqué. Ainsi transportés, les blessés figurés n'ont éprouvé aucune secousse douloureuse ou fatigante provenant des cahots de la route. Quelques mouvements de roulis ont été signalés au cours des expériences. Ils tenaient au mauvais état, par suite d'usure, de l'araba employé, de sorte que le jeu des fusées dans les boîtes était considérable.

Des transports comparatifs faits avec les voitures pour blessés, à deux et à quatre roues, il résulte que l'avantage est à l'araba aménagé. Quelque extraordinaire que puisse paraître ce résultat, on peut

tout au moins en conclure que l'appareil expérimenté réalise des conditions suffisantes de confort pour l'utilisation des arabas à l'évacuation des blessés, et on est autorisé à se demander si la voiture *à suspension* ne primerait pas la voiture *suspendue.*

Les ressorts pourront être perfectionnés et les chocs mieux amortis encore, mais il est une disposition qu'il convient de signaler à cet égard. Le *secret des conditions heureuses* du transport des blessés figurés sur l'araba que nous avons aménagé réside en effet dans la *forme trapézoïdale* du véhicule et surtout dans la fixation de l'*essieu à la partie postérieure de la voiture.* La distance considérable qui sépare celui-ci des bouts des brancards accrochés au bât du mulet fournit une certaine élasticité qui contribue d'une façon appréciable à l'amortissement des chocs. On en peut donner comme preuve le fait que les indigènes assis sur un araba, marchant même au trot, n'éprouvent que de légères secousses.

Les blessés enfin ne courent aucun risque de tomber. Il serait d'ailleurs facile de les fixer sur les brancards.

En résumé, les considérations et les résultats des expériences que nous venons d'exposer montrent bien que les arabas aménagés au moyen de notre appareil seraient, le cas échéant, d'un emploi avantageux pour les troupes de la division d'occupation de Tunisie.

2° *Procédés de fortune d'aménagement de l'araba*

Les procédés de fortune d'aménagement de l'araba pour le transport de blessés couchés ne diffèrent pas des méthodes recommandées pour les autres véhicules.

On dispose sur le fond de la voiture des paillasses ou des matelas, ou encore de la paille ou du foin, que l'on recouvre avec une capote ou un manteau : un ou deux hommes y trouvent place.

Avec un brancard on peut interposer sous ses hampes, soit des botillons de paille ou de foin, soit des fagots de branchages.

Quand l'araba est muni de porte-ranchets, il est facile d'y introduire des ranchets de hauteur convenable reliés en tous sens, à leur partie supérieure, par des cordes, des planches ou des morceaux de bois. Un ou deux brancards y sont ensuite suspendus sur des cordes tendues en travers de l'araba.

On peut aussi, à la rigueur, construire une sorte de caisse à claire-voie, en fixant une planche verticalement à chaque coin et à la face intérieure des montants de la voiture. Les planches d'un même côté sont assujetties, en bas et en haut, entre deux autres planches qui empêchent le déplacement en avant et en arrière. Deux planches, transversalement placées à chaque extrémité, s'opposent au renversement en dedans ou en dehors. La suspension des brancards se fait au moyen de cordes.

B — Transport dans la position assise

On peut, à la rigueur, employer l'araba nu, sans aménagement. Quatre hommes y sont assis, les jambes pendantes en arrière, ou latéralement pour ceux placés en avant. On établit des dossiers au préalable, chose facile quand l'araba est muni de ranchets.

Le transport sur bancs suspendus est beaucoup plus pratique. On peut le réaliser avec les ranchets de notre appareil de suspension de brancards, auxquels deux planches sont suspendues au moyen de quatre triangles métalliques identiques.

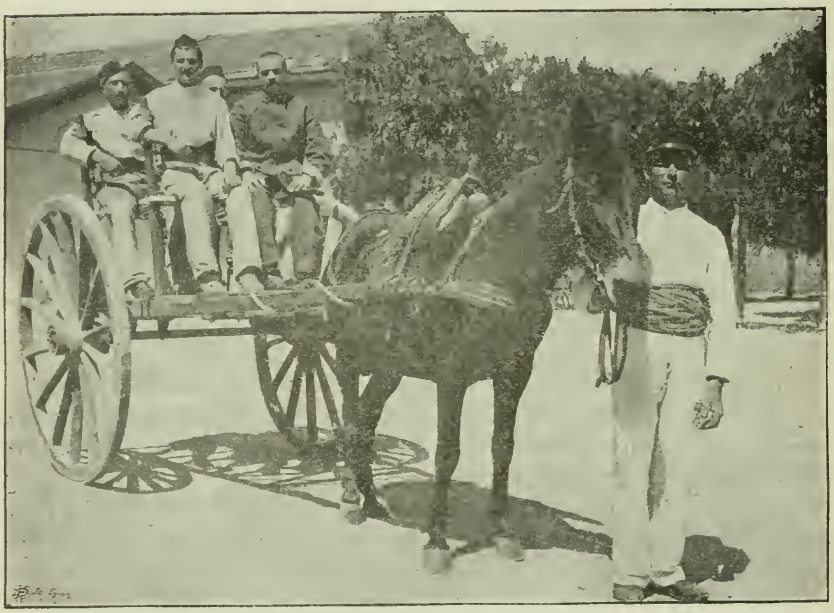

PLANCHE III

Les ranchets sont assujettis à l'araba au niveau des deuxièmes espaces laissés entre les traverses, tant à l'avant qu'à l'arrière, de manière à réduire la distance qui sépare ceux d'un même côté pour le transport dans la position couchée.

Les planches ($0^m27 \times 0^m027$) varient de longueur suivant l'écartement transversal des ranchets. Cet écartement diffère non seulement pour chaque araba, mais encore entre les ranchets d'avant et ceux d'arrière pour une même voiture.

Il est toujours facile de couper les planches à la longueur voulue et de les entailler (de 0^m07 sur 0^m05) au milieu de chaque extrémité pour permettre de les encastrer transversalement entre deux ranchets. Elles sont ainsi maintenues et suspendues aux crampons du

deuxième étage et à 0^m45 au-dessus du fond de l'araba, au moyen de tringles en acier-dou de 0^m010.

Les cordes de brêlage servent à constituer des dossiers et à fixer les blessés.

Il est facile de se rendre compte des garanties de solidité qu'offre cet appareil, sur lequel on peut transporter quatre hommes assis dans des conditions très confortables (planche III).

Pour la préservation du soleil ou de la pluie, il faudrait recourir à un moyen de fortune qui consisterait à lier des branchages flexibles aux ranchets et à réunir les extrémités libres, de façon à former une sorte d'ogive, puis recouvrir le tout de la bâche ou d'une couverture au besoin.

Le prix de revient des planches et des anneaux est de 2 francs approximativement, et le poids de 6 kilogrammes.

Avantages de l'araba aménagé pour le transport des blessés

En prenant pour base de comparaison les moyens de transport en voitures (quatre petites à deux roues et quatre grandes à quatre roues) dont dispose une ambulance n° 1 de division d'infanterie, et en tenant compte que la grande voiture pour blessés, à quatre roues, nécessite, en Algérie-Tunisie, un attelage de quatre animaux, les avantages et les inconvénients de l'araba peuvent se résumer dans le tableau suivant (voir nota page 26, fascicule n° 37).

Il convient de faire remarquer au préalable que quatorze arabas transportent autant et même plus de blessés que les huit voitures réglementaires.

DÉSIGNATION DES ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	VOITURES pour blessés	ARABAS aménagés	ARABAS — DIFFÉRENCE en plus	ARABAS — DIFFÉRENCE en moins
Nombre de conducteurs	12	14	2	»
Nombre de chevaux	20	14	»	6
Longueur dans l'ambulance	80^m	84^m	4^m	»
Poids des voitures	6.224^k	4.200^k	»	2.024^k
Prix d'estimation — des chevaux (à 800^f)	16.000^f »	11.200^f »	»	
Prix d'estimation — des voitures	10.000^f »	2.520^f »	»	
Prix d'estimation — des harnachements complets pour voitures à quatre roues	2.972^f »	»	»	13.832^f »
Prix d'estimation — des harnais de circonstance pour arabas	374^f80	1.311^f80	»	
Prix d'estimation — des bâches pour arabas	»	483^f »	»	
Nombre de blessés transportés — couchés	24	28	4	»
Nombre de blessés transportés — assis	56	56	»	»

On note deux inconvénients : une augmentation de deux conducteurs et un allongement de quatre mètres dans les colonnes. On relève par contre les avantages suivants :

1° Six chevaux de moins à nourrir ;

2° Une diminution de poids de 145 kilogrammes par animal ;

3° Une diminution de 13.822 francs sur le matériel roulant ;

4° Un nombre supérieur de blessés transportés couchés.

Il semble, en conséquence, que les voitures légères à suspension qui permettent le transport des blessés dans des conditions aussi confortables que les voitures d'ambulance actuelles méritent d'attirer l'attention des médecins militaires et surtout des personnes chargées de la dotation des formations sanitaires en matériel de transport.

CONCLUSIONS

L'étude que nous venons de faire sur l'utilisation de la voiture araba comme moyen de transport des blessés et des approvisionnements des formations sanitaires en Algérie-Tunisie peut se résumer dans les conclusions générales suivantes :

1° L'araba, communément répandu sur les côtes orientales, nord et sud de la Méditerranée, est une voiture très légère, d'une solidité à toute épreuve, ne nécessitant ni matières, ni ouvriers spéciaux pour la réparer, d'un bon marché considérable comparativement aux prix de nomenclature des voitures et des fourgons du Service de Santé ;

2° L'araba réalise toutes les conditions requises pour diminuer, autant que possible, le travail de roulement et les efforts des démarrages. La comparaison avec les autres modes de transport reste sans conteste à son avantage, surtout dans des pays où les pistes sont la règle et les routes l'exception ;

3° Comme véhicule de guerre, l'araba a fait ses preuves. En Chine, cette voiture passe où la voiture Lefèvre ne peut accéder ; elle est considérée par les troupes alliées comme la plus pratique entre celles des corps expéditionnaires.

C'est la voiture coloniale par excellence ;

4° L'utilisation de l'araba comme moyen de transport des approvisionnements des formations sanitaires est non seulement possible, mais réaliserait une grosse économie pour le Service de l'Artillerie et de réels avantages de rapidité dans les mouvements pour le bon fonctionnement du Service de Santé dans certaines campagnes.

La voiture araba, chargée à 400 kilogrammes, ne reste jamais en détresse, même sur des pistes dégradées ou détrempées par les pluies ;

5° L'araba peut être aménagé en voiture confortable pour le transport des blessés, au moyen de notre système de suspension de bran-

cards et de bancs. Deux hommes couchés ou quatre assis y trouvent facilement place et sont transportés dans des conditions aussi avantageuses qu'avec les voitures réglementaires actuelles. Les expériences faites à cet égard ont été concluantes.

Une sérieuse économie serait encore réalisée de ce fait;

6° En matière de véhicules de guerre, le mieux est parfois l'ennemi du bien. Il est certain, en effet, que les voitures à ressorts n'offrent pas les garanties de solidité des voitures non suspendues. Elles amortissent mieux les chocs, mais en présence du transport tout aussi confortable des blessés figurés sur l'araba aménagé, n'est-il pas permis de se demander si la voiture à suspension ne prime pas la voiture suspendue pour le transport des blessés en campagne?

Cette question nous semble mériter d'être complètement élucidée par des expériences comparatives, en ne perdant pas de vue que l'amortissement des chocs sur notre araba tient non seulement aux ressorts à compensation, mais aussi à l'élasticité qui résulte à la fois de la forme trapézoïdale de cette voiture et de la disposition heureuse de l'essieu, fixé à la partie postérieure du véhicule;

7° L'araba passe sur toutes les pistes du sud de la Régence de Tunisie et il semble, *à priori*, qu'il doive accéder fort loin aussi dans le sud algérien et permettre, au moyen de relais intermédiaires, les évacuations d'une infirmerie de poste du sud sur l'infirmerie voisine jusqu'à l'hospitalisation;

8° L'araba s'attelle avec le cheval ou le mulet, mais on pourrait peut-être utiliser le dromadaire, si répandu en Tunisie, où il est employé non seulement aux transports, mais encore à tirer la charrue, à tourner les norias ou à manœuvrer les différents appareils utilisés pour puiser l'eau. On voit même quelquefois dans les rues de Tunis des chameaux trainant des arabas. Un dressage serait sans doute nécessaire au préalable, mais il semble, *à priori*, qu'il ne serait ni long ni difficile.

L'utilisation de l'araba dans les pistes praticables du sud de l'Algérie-Tunisie deviendrait dès lors des plus facile et diminuerait sans doute dans une certaine mesure la mortalité des chameaux;

9° Il serait utile qu'une galerie analogue à celle des voitures omnibus soit fixée sur les côtés et à l'arrière de l'araba, à vingt centimètres environ au-dessus de la charge, de manière à augmenter des quelques centimètres nécessaires (5 centimètres environ) la longueur et la largeur de la partie utile du véhicule;

10° La tente tortoise peut s'adapter à l'araba en utilisant les ranchets de notre système de suspension de brancards et rendre possible l'installation rapide, dans les régions où les habitations font défaut, d'une ambulance sous tentes.

Les extrémités supérieures des ranchets dans les arabas, ayant

cette destination spéciale, pourraient être réunis les uns aux autres par un système de tringles de fer semblable à celui de la voiture médicale régimentaire, modèle 1888.

Pendant la marche, la tente tortoise constituerait le dôme, les parois et l'arrière de la voiture et, après avoir été roulée en dessous, serait arrimée tout autour de l'araba dans la sorte de ridelle existant entre la galerie et les ranchets. En avant, le bourrelet de la tente serait fixé aux ranchets et à la tringle de fer de manière à former une ouverture ogivale qui permettrait l'accès à l'intérieur de la voiture.

Dr TOSTIVINT,

Médecin-major de deuxième classe, adjoint au Directeur du Service de Santé de la Division d'occupation de Tunisie.

CHRONIQUE D'ARCHÉOLOGIE NORD-AFRICAINE

SUITE

L'eau était puisée dans un réservoir en forme de carafe situé à cinquante mètres de là, dans l'oued Hallouf, et d'une capacité de 60.000 litres. M. Gauckler remarque qu'il ne pouvait suffire à la petite garnison et pense qu'on allait chercher l'eau à douze kilomètres de là. Cela me semble bien extraordinaire et je me demande si cette constatation n'est pas plutôt un sérieux argument en faveur de la thèse du changement de régime des cours d'eau de la région, l'oued Hallouf ayant eu jadis soit à la surface, soit à une faible profondeur, un débit plus régulier et par suite conservé de l'eau pendant une partie de l'année.

M. Gauckler conclut que c'était un fort d'arrêt servant de station et de relais occupé par un détachement d'indigènes commandés par un officier romain.

L'inscription de la porte donne le nom antique de ce poste : *Centenarium Tibubuci*. Il aurait été placé sur la route de Tacape à *Leptis Magna* par *Turris Tamellani*.

Le *ti* de ce nom représenterait dans la langue indigène l'article et serait le même que le *th* des noms de lieux africains du nord. *Tibu* rappellerait les Tibbous, tribu du Fezzan, et *uci* signifierait lieu fortifié. On aurait ainsi la signification de Tisavar : « La forteresse des Tibbous ».

Sans m'élever contre le fond de cette ingénieuse déduction, je remarquerai que si *ti* est considéré comme l'article déterminant la forteresse, il ne peut avoir, en même temps, fait partie du nom de Tibbou. Il aurait dû y avoir, ce me semble, *Titibubuci*.

Auprès de là, dans l'île de Djerba même, M. Sadoux a étudié des travaux hydrauliques, un tombeau qu'il croit punique et la grande basilique d'El-Kantara.[1]

M. le capitaine Hilaire a publié[2] le relevé des emplacements de forteresses antiques qu'il a trouvées ou qu'on lui a signalées à la limite de l'Arad et du désert et qui, selon lui, indiquent le tracé de la frontière romaine et d'une voie allant de *Tacape* à *Leptis Magna*. Dans l'énumération de ces points, je note les constructions de Ksar-Tarcine, Henchir-Benia, où il y a un fortin carré avec un bassin de 20 mètres de diamètre, deux citernes et deux grands barrages sur des torrents.

(1) Gauckler : *Compte rendu de la Marche du Service en 1901*, page 16.

(2) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 95. *Note sur la voie stratégique romaine qui longeait la frontière militaire de la Tripolitaine.*

M. Tribalet a fait la topographie archéologique des environs de Tatahouine.[1] Parmi les ruines situées à proximité de ce poste, il y a à citer notamment un *castellum* dont l'arc d'entrée offre deux paons affrontés de chaque côté d'un vase, le mausolée à sculptures grossières dont il a déjà été question et divers établissements.

L'auteur décrit un très remarquable système d'écluses et de barrages *destinés à l'irrigation*, qui, à en juger par une trop courte description, se rapproche beaucoup de ce que j'ai découvert et étudié à Kesseur-Koutine. Cette intéressante constatation montre une fois de plus comment l'énorme quantité d'eau que roulent pendant quelques jours les torrents de la région avait été employée pour la submersion des plaines et son adduction jusqu'aux nappes aquifères souterraines. On suppléait admirablement ainsi à l'impossibilité de la recueillir en de vastes réservoirs.

Il y a là un mode très pratique et très curieux, qui semble avoir été complètement abandonné, auquel les modernes ne pensent plus. C'est peut-être lui qui a permis autrefois et qui permettrait de nos jours de fertiliser le pays.

On a de nouveau fouillé la nécropole de Sidi-Daoud, qui n'a donné qu'un mobilier banal ; découvert dans les thermes d'El-Djem des salles et des réservoirs ornés de mosaïques, de statues et d'inscriptions ; trouvé à Mokenine une villa romaine ornée d'une mosaïque intéressante, et, à Sousse, une jolie statue de négrillon, une mosaïque, des ouvrages hydrauliques, des tombes puniques, etc.[2]

A Mokenine, la mosaïque était dans une chambre renfermant un bassin demi-circulaire, et non loin de là un autre fragment de mosaïque présentant un œil de face, un poisson au-dessus et deux serpents à droite et à gauche. Cette représentation est à rapprocher d'autres semblables, en particulier de la stèle de Gemnius Saturninus et Aufida.[3]

M. Gouvet, à l'endroit où il a trouvé la statuette de négrillon, a fouillé et a trouvé plusieurs chambres pavées de mosaïques, dont les plus remarquables portent, l'une, Léda et le cygne et l'autre l'enlèvement de Ganymède.[4]

M. Gauckler a publié dans le *Bulletin Archéologique*[5] une inscription du djebel Matmata surmontée d'un bas-relief figurant deux autruches qui boivent dans un vase et d'autres sculptures qu'il rapproche des rupestres.

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 284.
(2) Gauckler : *loc. cit.*, et *Bulletin Archéologique*, 1901, *clxxxviii*.
(3) *Revue Africaine*, mars 1882, page 81.
(4) Gauckler : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *clxxxiii*.
(5) 1901, *clxv*.

A Maxula-Radès, M. Molins [1] a dégagé un certain nombre de tombes romaines, bouleversées la plupart et renfermant un mobilier funéraire banal.

A Mactar, on a découvert un mausolée avec un bas-relief figurant un taurobole, une épitaphe et les têtes de deux statues représentant les défunts; [2] aux environs de Sfax, c'est un mobilier banal qui a été trouvé dans la nécropole de Bir-Tabeuk. [3]

M. le lieutenant Grange, dans l'étude dont il a été précédemment question, a montré que, contrairement à ce que des savants avaient écrit avant lui, il y avait encore du romain à étudier à Tubunæ.

L'article renferme des vues fort jolies et curieuses d'anciennes carrières. Les travaux hydrauliques de la ville romaine y sont très clairement décrits. J'ai constaté avec satisfaction que l'auteur a avancé un fait sur lequel je suis souvent revenu moi-même : c'est que certains travaux ont été faits par les anciens et en Afrique en vue de l'irrigation.

A noter aussi là les idées, déjà émises avant M. Grange et qu'il reprend avec de nouveaux exemples, sur le rôle que jouaient dans la pénétration de l'eau à travers le sol les barrages échelonnés sur les hauteurs.

L'enceinte romaine, avec le système de fermeture de ses portes, le plan de la ville, de ses rues, de ses conduites d'eau, une étude et un plan presque complet de thermes considérables, donne une idée de l'importance qu'eut autrefois *Tubunæ*.

On doit aux officiers du Service géographique de l'armée quelques découvertes intéressantes, notamment une des bornes limites du fossé de Scipion, qui était encore en place à Chetlou, et une *memoria martyrum* de *Henchir-Tellous*.

M. Cagnat a fait sur ces découvertes un rapport d'ensemble. [4]

Les contrées étudiées sont les régions du Cap-Negro, où on a signalé des chambres funéraires creusées dans le roc, l'île Galite, Nefza, Zaouïet-Medien, El-Ala, Hadjeb-el-Aïoun, Bou-Chebka, Kasserine, Sbeïtla. Le même auteur a donné ailleurs [5] les textes des plus importantes inscriptions trouvées par les brigades. L'une assimile Henchir-Aïn-el-Hammam, à dix kilomètres au sud-est de Tabarca, au *pagus Trisipensis*. Des bornes de territoires des environs de

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 72. *Note sur la nécropole punique et romaine de Maxula-Radès.*

(2) Gauckler : *Bulletin Archéologique*, 1901, *clxvi*.

(3) *Ibid., loc. cit.*

(4) *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxxxvi*.

(5) *Bulletin Archéologique*, page 110. *Notes sur des découvertes récentes faites en Afrique.*

Sbeïtla offrent des sigles dont le sens reste inconnu. Un texte parle du *municipium Gillitanum* (Kasserine).

M. Gauckler a donné des renseignements archéologiques sur la région du Goubellat.[1]

Epigraphie. — En ce qui concerne l'épigraphie, je signalerai seulement des articles qui y ont trait, sans reproduire les inscriptions. Le lecteur pourra, s'il désire les connaître, se reporter à mon *Annuaire d'Epigraphie africaine.*[2]

M. Cagnat a publié[3] deux funéraires de Lemta et deux inscriptions de Bou-Grara.[4] D'après ces dernières, l'empereur Antonin le Pieux a donné à la ville de Gighti le rang de municipe. En même temps, ses habitant sont reçu le droit latin *(Latium majus)*, suivant lequel les décurions aussi bien que ceux qui géraient un honneur ou une magistrature devenaient par ce fait même citoyens romains. Ces inscriptions ont le grand intérêt de faire saisir sur le vif un des moyens par lesquels Rome a assimilé les indigènes en faisant du titre de citoyen romain et des avantages qu'il conférait la récompense de services municipaux.

M. Héron de Villefosse a traduit dans le Bulletin de la Société nationale des Antiquités de France[5] *trois tabulæ execrationum* trouvées dans des tombes de Sousse.

Deux d'entre elles sont des imprécations de cochers du cirque contre des rivaux. Dans une autre tablette, un certain Felix demande aux puissances infernales de rendre Vettia amoureuse.

Plus loin,[6] le même auteur, commentant une dédicace de Landasville aux empereurs Valentinien Ier et Valens, explique que l'avant-dernière ligne de cette inscription concerne un vicaire d'Afrique, *Antonius Dracontius,* qui porte ici le titre de *agens pro praefectis per Africam.*

Revenant sur l'inscription de Ras-el-Aïn, M. Renault,[7] après un nouvel examen de ce texte, est amené à conclure que : 1° la création du castellum de Ras-el-Aïn se place entre le 10 décembre 263 et janvier-mars 264 ; 2° il était situé alors dans le *limes tripolitanus.*

M. Gauckler a fait connaître quelques épitaphes latines de Mac-

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, page *ccii.*

(2) *Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de Constantine*, 1901, page 275.

(3) *Bulletin Archéologique*, 1901, *ccix.*

(4) *C. r. de l'Académie des Inscriptions*, 1902, page 37. *Note sur des découvertes nouvelles survenues en Afrique.*

(5) 1901, page 326.

(6) *Ibid.*, page 335.

(7) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 429. *Note sur l'inscription de Ras-el-Aïn et le limes tripolitanus.*

tar,[1] de Carthage et quelques estampilles de lampes. Dans un autre article qui ne traite pas seulement d'épigraphie, contrairement à ce qu'annonce le titre,[2] il étudie encore les inscriptions de Mactar et des environs, notamment une dédicace à Neptune de Ksar-Medoudja, des fragments de texte et une funéraire anépigraphe avec le *svastika* provenant de Carthage. Dans des tombes païennes de Dermech, on a trouvé une lampe avec une scène de pêche et une autre lampe en forme de barque à huit becs avec figuration d'Isis et d'Harpocrate; inscription de la basilique chrétienne de Sainte-Marie-du-Zit où on a trouvé plusieurs mosaïques tombales; épitaphes en mosaïque de Tabarca; dédicace à Saturne et mosaïque tombale de Tabarca; texte relatif aux *Deæ Cereres* de Sidi-Ahmed-Djedidi; mosaïque tombale de Souk-el Abiod; nouvelle inscription de Ksar-Menara; inscriptions de Dougga, dont une dédicace à Céleste; inscriptions d'El-Djem; puis de nouveau autres textes de Carthage et de Mactar: tels sont les divers documents épigraphiques publiés dans cet article.

D'autres inscriptions ont encore été publiées par M. Gauckler: du Goubellat[3] (l'une d'elles mentionne un portique à colonnades; une autre est un linteau portant le mot *domus*); de Teboursouk *(Junoni)*, Lemta, Dougga, etc.; de Thysdrus,[4] relative aux jeux du cirque. L'auteur remarque judicieusement à propos de cette dernière combien il est illusoire de vouloir dater un texte d'après la seule forme des lettres.

M. Merlin[5] publie vingt-huit inscriptions et douze fragments de Dougga. Il donne notamment une rectification très importante de la lecture faite par M. Homo d'un texte où se trouve la formule énumérant les noms de l'antique municipe.

La borne frontière de Chetlou, la *mensa* d'Henchir-Fellous[6] et le règlement du pacage d'Henchir-Snobbeur ont été l'objet d'un commentaire de la part de M. Gauckler.[7]

Collections et musées. — Le musée du Bardo s'est enrichi[8] de lampes provenant de la collection Hannezô. L'une d'elles est traversée en son centre par un tube cylindrique qui servait à la suspendre. Une autre a la forme d'un fer à cheval; une lampe delphquiforme a une anse décorée d'une tête d'homme, de telle sorte qu'elle

(1) *Bulletin Archéologique*, 1901, *clxviii*, *clxxxvi*, *clxxi*, *clxxxviii*.
(2) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 120. *Notes d'épigraphie latine.*
(3) *Bulletin Archéologique*, 1901, page *ccii*.
(4) *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxxvi*.
(5) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 392. Il n'est pas oiseux de remarquer, à propos du n° 2 de cette liste, que, quand M. Denis et moi nous l'avons vu, il était dans un mur actuellement démoli, ce qui explique l'inexactitude de notre lecture signalée par cet auteur.
(6) Voir ci-dessus.
(7) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 413.
(8) Gauckler : *Bulletin Archéologique*, 1901, *clxxiii*.

paraît offrir la silhouette générale d'un personnage debout. D'autres lampes ont été offertes par M. Dybowski ou trouvées à Lemta.

Une statue de Bacchus [1] est entrée au musée du Bardo. Celui de Sousse s'est enrichi de deux jolies pièces : l'une, en marbre blanc, représente un amour assis sur un rocher; l'autre, en marbre noir, figure un négrillon serrant une colombe sur sa poitrine. Quelques fragments de sculptures se sont ajoutés au musée naissant d'El-Djem. [2]

Les objets qui composaient ce musée viennent d'être transportés au musée de Sousse.

M. Babelon signale [3] un scarabée grec entré au Bardo, avec un héros coiffé d'un casque, armé du bouclier et de la lance, et deux monnaies d'Hadrumète, l'une portant la mention d'un *P. Sextilius propraetor africae vii vir epulonum,* l'autre de Bizerte, donnant le portrait de *Fabius Africanus,* proconsul d'Afrique sous Tibère. [4]

Le R. P. Delattre continue [5] l'étude des poids antiques du musée Lavigerie. Il énumère ensuite [6] les monnaies qui ont été trouvées dans une cachette du ve siècle à Carthage et qui datent des années 306-423.

Le musée du Bardo a encore reçu, [7] provenant de Gightis, de nombreuses sculptures, dont six statues de victoires et d'esclaves barbares; des chapiteaux et des bases colossales, de Gerba; un bas-relief figurant un dromadaire, de Tatahouine ; une *mensa* funéraire, d'Henchir-bou-Guerba.

Les trois documents épigraphiques cités plus haut : borne limite de *l'Africa vetus mensa martyrum* et règlement de pacage sont également entrés au musée.

J'ajouterai enfin que, par les soins de M. Gauckler, le musée du Louvre a reçu un lot important d'objets antiques trouvés en Tunisie et choisis de manière à donner au grand public une idée de l'antique civilisation africaine.

Travaux divers. — Quelques articles ou ouvrages ayant particulièrement trait à la Tunisie doivent être cités.

M. Cagnat a fait connaître [8] et commenté un curieux passage du *Mercure galant* de 1694 donnant une description du port de l'antique

(1) Gauckler : *Bulletin Archéologique,* 1902, *clxxxv.*
(2) Gauckler : *Bulletin Archéologique,* 1901, *cxcii.*
(3) *Bulletin Archéologique,* 1901, *cxcii.*
(4) *Bulletin Archéologique,* 1901, *cxciii.*
(5) *Recueil de Constantine,* 1902, page 172.
(6) *Ibid.,* 181.
(7) Gauckler : *Comptes rendus en 1901,* page 19.
(8) *Mémoires de la Société Nationale des Antiquités,* 1899, page 69.

Lebda et de son cirque, accompagnée de plans où l'on reconnaît facilement en ce dernier les éléments d'un stade ou d'un hippodrome, avec sa *spina* et son *oppidum*. Une porte triomphale à douze arcades, un puissant barrage sur la rivière, des citernes, trois aqueducs, des mausolées prismatiques à emblèmes solaires et lunaires ont particulièrement frappé le voyageur. L'article se termine par une série d'inscriptions, les unes inédites, les autres connues.

M. Gauckler a fait paraître la deuxième partie du tome II de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines* en Tunisie. L'énumération de ce genre de travaux, qui se ressemblent si souvent, serait monotone et sans signification, si M. Gauckler n'avait choisi, pour nous les faire connaître, plusieurs exemples du parti que l'on peut tirer des ouvrages antiques en les réparant. C'est personnellement avec la plus grande satisfaction que je vois mettre ici en pratique une méthode que j'ai préconisée à l'époque où vivait le premier directeur du Service des Antiquités. (1)

On avait bien, auparavant, tenté quelques restaurations de grands ouvrages, tels que l'aqueduc de Carthage, les citernes du Kef, mais on ne s'était pas ingénié à tirer tout le parti possible des innombrables petits travaux d'art qui, ne servant pas seulement à l'usage d'une grande cité, mais étant destinés à desservir les installations rurales, ont permis et permettront peu à peu de changer l'aspect du pays. C'est encore à l'activité de nos officiers que l'on doit cette initiative.

A Feriana, le Service des Renseignements a fait restaurer un barrage et un aqueduc sur un parcours de 1.500 mètres. L'eau arrive à l'entrée du camp. Fait notable : le débit de l'ancienne seguia était de 40 litres par seconde, celui de la nouvelle conduite est de 80 litres, et l'impaludisme, qui faisait des ravages considérables, a complètement disparu. Les économies en journées d'hôpital et en quinine que l'on réalisera de ce chef payeront rapidement les dépenses faites si intelligemment.

Je remarque que plusieurs des aqueducs étudiés dans ce fascicule (2) ont été employés à l'irrigation, fait que j'ai soutenu aussi autrefois et qui avait été nié d'une manière générale par M. P. Bourde.

Le même Service des Affaires indigènes a fait des recherches d'eau dans la même région, dans l'aqueduc de l'oued Maamoura, et y a commencé des travaux de dégagement.

L'autorité militaire a restauré les citernes romaines d'El-Fiedh et d'El-Goulla, dans la région de Zarzis. Elles ont été complètement ou en partie rendues à leur ancien usage.

(1) Carton : *De l'utilité des études archéologiques au point de vue de la colonisation dans l'Afrique du Nord.*

(2) Pages 7 et 35.

Ceci montre nettement comment des points d'eau peuvent être établis, dans la région saharienne, là où il n'y a ni sources, ni puits, ni nappe aquifère souterraine. Voilà qui facilitera certainement la pénétration de cette contrée.

La citerne d'El-Fiedh est un réservoir demi-circulaire communiquant avec quatre citernes rectangulaires de décantation. Celle d'El-Goulla est un réservoir de 48 mètres de longueur sur $2^{m}50$ de largeur et 8 mètres de profondeur, divisé en cinq compartiments qui communiquent entre eux. Ce qu'elle offre de plus remarquable est une plate-forme de 70 mètres sur 25 qui l'entoure et recueillait les eaux de pluie.

Sur la piste de Kairouan à Gafsa, le Majen-Smaoui a été restauré. C'est un grand bassin ovale de 50×40^{m} de diamètre et 5^{m} de profondeur avec barrage pour les eaux de pluie, canal d'adduction, bassin de décantation d'un côté et puisards de l'autre. Sa restauration fut terminée en juillet 1895. En février 1896, il fut complètement rempli par les 3.800 mètres cubes d'eau qu'il peut contenir.

Les Brigades topographiques ont, en 1901, relevé un nombre considérable d'ouvrages hydrauliques dont la liste occupe vingt et une des quarante-huit pages de l'Enquête et qui seront d'ailleurs reportés sur la carte au 1/50.000e.

La huitième livraison de l'Atlas archéologique de la Tunisie renferme les feuilles de Tebourba, Oued-Zerga, Béja, Medjez-el-Bab.

Voici la liste des localités dont le nom antique est connu ou qui offrent un intérêt particulier :

Tebourba. — *Civitas Vaz...* = Henchir-Bejer ; ..... [*Mun (icipium)*] = Henchir-Bed ; Aulodes [*Municipium Septimium Liberum*] = Henchir-Sidi-Reiss ; *Thibiuca colonia* = Henchir-Zouitina et Henchir-el-Gassa ; *Thuburbo minus* = Tebourba ; *Uccula* = Henchir-Dourat ; *Cincari* [*Mun. Cincaritanum*] = Henchir-Toungar ; *Tuccabor* = Toukabeur ; *Sua* [*Mun. Suense*] = Chaouach ; *Chicaria* = Henchir-el-Ahmera ; *Furni* = Henchir-Msaâdine ; Henchir-Djal ; Henchir-Chelga ; Henchir-Sidi-Ahmed.

Oued-Zerga. — *Picus* = Henchir-el-Ameri ; *Vicus August.* = Henchir-Sidi-bou-Seba ou Bou-Kahila ; *Numluli* [*Mun. Numlulitanum*] = Henchir-Matria ; *Sustri* [*civitas Sustritana*] = Henchir-ben-Ergueïa ; *Thignica* [*Mun. Septimium Aurelium Antonianum, Alexandrianum, Herculeum Frugiferum*] = Aïn-Tounga ; *Villa Magna Variani sive mappalia siga* = Henchir-Mattich ; *Tichilla* (?) = Testour ; pont sur l'oued Béja ; Henchir-Smala, grand camp romain. En plusieurs endroits, nombreuses exploitations minières, fonderies, amas de scories.

Béja. — *Thunigaba* [*pagus Thunigabensis*] = Aïn-Maâbed ; *Vaga* =

Béja; Henchir-Touta,[1] Ksar-Mezouar, centre d'un domaine impérial.

Medjez-el-Bab. — *Elephantaria* (?) = Sidi-Saïd; *Membressa* = Medjez-el-Bab; *Thisidium* [*oppidum Thisiduense*] = Chrich-el-Oued; *Turris* = Henchir-el-Aouïlia; ..... *Thibuli* = Henchir-Mengoub; *Chiddibia* [*Mun. Chiddibiense*] = Slouguia; *Valli* [*colonia Vallitana*] = Sidi-Mediene; *Mun. Septim...* = Henchir-Debbik; *Ad atticille* (?) = Sidi-Sahbi; *civitas..... iana* = Henchir-el-Alouani ou Henchir-Sidi-Djabeur.

Quelques rectifications ou additions me paraissent devoir être faites à ce fascicule.

Les ruines portant le numéro 35 sur la feuille de Oued-Zerga ne sont pas sur l'oued Khalled; ajouter aux références relatives à Aïn-Tounga mes *Découvertes épigraphiques et archéologiques*, dans lesquelles j'ai indiqué, le premier, page 92, la présence de l'amphithéâtre que je venais de découvrir.

Observation analogue pour certains détails de Slouguia. Le cimetière mégalithique si important de Chaouach n'est pas indiqué par le signe habituel, en forme de π, que les éditeurs ont cependant employé pour les nécropoles et les tombeaux moins importants de la feuille de Bou-Ficha.

Je ne sais pas pourquoi non plus les restes, très reconnaissables, des voies importantes reliant Thubursicum à Vaga et à Sustri n'ont pas été indiqués. Je les ai nettement tracés sur la carte du livre cité ci-dessus.[2]

Si ces vestiges ont été recherchés et n'ont pas été retrouvés par ceux qui ont été chargés d'établir la carte, c'est sûrement parce qu'ils n'avaient pas en main les renseignements nécessaires pour se guider.

L'utilité de l'Atlas archéologique n'a pas besoin d'être démontrée, mais un exemple des services assez inattendus qu'il rendra aux savants vient d'être fourni par un récent travail de M. Schulten.[3]

Cet auteur, qui avait déjà étudié dans un périodique allemand la centuriation de Carthage, démontre que son territoire et certaines parties de ceux de Sidi-bou-Ali, Sousse, Grombalia et du Mornag, portent des traces très nettes de la division en centuries du sol par les arpenteurs romains.

Ce sont des lignes se coupant à angle droit et formant une série

(1) Construction hexagonale à deux étages dont l'intérieur est voûté. C'est sans doute un mausolée.

(2) De la première, il reste encore les culées de ponceaux sur des rivières, et quant à la seconde, son existence est tellement incontestable que c'est en suivant ses traces que j'ai découvert les ruines de Sustri.

Si je n'avais pas été frappé par la présence de cet empierrement sur une crête montagneuse et en pleine broussaille, je ne l'aurais pas suivi avec obstination pendant deux jours, pour voir où il aboutissait.

(3) *Bulletin Archéologique*, 1902, page 129. *L'arpentage romain en Tunisie*.

de rectangles groupés que l'on peut voir sur l'Atlas archéologique; elles sont constituées par des routes, des pistes ou des murs. Après un exposé de l'état de nos connaissances actuelles sur les divisions établies par les arpenteurs dans les terrains que l'Etat abandonnait aux citoyens, M. Schulten passe à l'étude de chacun des territoires indiqués ci-dessus.

La division en carrés *(centuriœ)* était réservée, en principe, aux terrains non soumis à l'impôt; celle en rectangles *(scamna strigœ)* aux autres. En pratique, il y a eu confusion constante; c'est la forme du terrain qui a déterminé celle des surfaces alloties.

Dans le territoire de Carthage, les lignes de division principales *(decumani)* vont du sud-ouest au nord-est. Leur base *(decumanus maximus)* a été le chemin de Tunis à La Marsa, qui court parallèlement à la grande route, qu'il rejoint à l'endroit où cette dernière touche au lac. Sa longueur était de vingt-quatre centuries. Cette centuriation a probablement été établie, en 122 avant J.-C., par Caïus Gracchus.

Entre le Belvédère et le chemin de fer de Ghardimaou, il y a encore des traces de centuriation. De même à El-Alia, au nord de la sebkha Kelbia. Le *decumanus maximus* du territoire d'Hadrumète est une ligne qui suit la route de Sousse à Moureddine.

J'ai poursuivi dans cette Revue[1] une étude, commencée précédemment, sur la campagne de Thugga. La découverte de l'inscription d'Aïn-Ouassel m'a amené à décrire l'état des domaines impériaux, leur administration, les cultures qu'on y faisait, en m'appuyant presque exclusivement sur les documents trouvés dans cette intéressante région. J'ai tenté également, dans un appendice, d'indiquer quelques points laissés dans l'ombre jusqu'ici, ou sur lesquels mon expérience d'oléiculteur m'a peut-être permis d'ouvrir quelques aperçus.

En terminant, je dois signaler, d'après M. Gauckler,[2] quelques actes de vandalisme ou de détérioration subis par les ruines antiques de la Tunisie.

A Tabarca, ce sont les thermes antiques auxquels on donnait le nom de « Quesquès » dont certaines personnes demandaient la démolition avec acharnement. Cette destruction a coûté plus cher qu'une réparation. Le principal motif mis en avant pour en demander la disparition était qu'elle menaçait ruine et aurait pu causer un accident.

Or, les opérations de démolition ont causé mort d'homme et l'édifice était si résistant qu'on n'en a eu raison qu'avec la dynamite. Si la ville de Tabarca prospère un jour, les descendants de ses habitants actuels regretteront sans doute la mesure prise par leurs prédéces-

(1) Dr Carton : *Revue Tunisienne*, 1902, pages 25 et 165.
(2) *Compte rendu de la Marche du Service en 1901*, pages 5 et 6.

seurs et ils démoliront peut-être à leur tour les constructions qu'on élève en ce point pour rechercher et mettre à jour ce qu'a épargné la pioche des démolisseurs. Il est regrettable qu'on n'ait pas pu au moins fouiller l'édifice avant de le faire disparaître.

L'arc de triomphe de Sbeïtla s'est effondré et le Service des Antiquités n'a malheureusement pas les ressources nécessaires pour empêcher de nouveaux désastres qui paraissent imminents.

B. Algérie

Fouilles. — Sous l'impulsion de M. Gsell, les fouilles d'Algérie ont, comme celles de Tunisie, présenté une activité tout à fait inaccoutumée. Malheureusement, je ne possède que des indications très succinctes sur un certain nombre d'entres elles dont les résultats seront, il faut l'espérer, bientôt publiés.

Timgad. — On continue à déblayer[1] l'espace compris entre le capitole et les thermes et on fouille les grands thermes, situés au nord de la ville, « un des plus beaux spécimens de ce genre d'établissements que l'antiquité romaine nous ait laissés ».

Les inscriptions trouvées en ce point ont été publiées par M. Vars[2] qui parle aussi des monuments récemment déblayés. Il y a à noter : une dédicace à Hygie par Faustus et Valentina, qui auraient été les propriétaires d'une somptueuse demeure découverte au même endroit ; un monument renfermant un édifice demi-circulaire que l'auteur dit n'être pas un temple, parce que nulle part on ne connaît de construction ayant cette forme et qui en soit un. Les sanctuaires de *Celestis* à Dougga, en particulier le nymphée de Zaghouan, qui est un temple, ont cependant été bâtis sur ce plan.

Vient ensuite la description des thermes, où une inscription mentionne les *Augustales a republica* d'une basilique à trois nefs renfermant encore trois sarcophages avec leur squelette. Une autre inscription de Timgad mentionne une place dallée : *platea strata*. Le *balineum* d'une petite maison, élégamment orné, est conservé dans tous ses détails.

L'enceinte romaine aurait été, d'après l'auteur, rasée aux IIe et IIIe siècles pour permettre à la ville de s'étendre. Au IVe siècle, on réutilisa ce qui restait des anciennes fortifications pour faire un réduit.

C'est un fait de constatation intéressant et qui a dû se reproduire en bien des cités d'Afrique. Sans préjuger de ce qui porte les murs de la citadelle byzantine à Dougga, il me semble certain que la vieille enceinte de la ville devait passer là où s'éleva plus tard le réduit, c'est-à-dire sur le bord de l'escarpement.

(1) Cagnat : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxcix*.

(2) *Recueil de Constantine*, 1902, page 218. *Inscriptions découvertes à Timgad pendant l'année 1901.*

Une mosaïque trouvée à Timgad représente Diane au bain dans une pièce d'eau, à l'entrée d'une grotte. Elle est d'une excellente facture et porte la signature de l'artiste.

A propos des fouilles exécutées à Timgad, M. Gsell fait, dans sa *Chronique*, une série de réflexions qui, pour être sévères, ne m'en paraissent pas moins très justes.

Lambèse. — Les fouilles que le Service des Monuments historiques fait exécuter à Lambèse [1] ont montré qu'une vaste place s'étendait entre le *praetorium* et une esplanade sur laquelle donnaient les *scholae* ou lieu de réunion des sociétés de sous-officiers de la troisième légion Augusta. Elle était entourée sur trois de ses côtés par vingt-six chambres précédées d'un portique et dont les portes étaient flanquées de deux colonnes.

Le quatrième côté est formé par l'esplanade, plate-forme surélevée reliée à la place par un escalier de trois marches s'étendant sur toute sa longueur; aux quatre angles de la cour il y a un bassin carré alimenté par un caniveau. C'est l'ensemble de ce genre le plus complet que l'on connaisse actuellement.

Dans un des *scholae* on a trouvé six mille balles de fronde en terre cuite, moulées ou façonnées à la main. Je remarque que plusieurs d'entre elles portent des stries annulaires, ce qui est intéressant au point de vue de la balistique comparée. Au même endroit, il y avait trois cents boulets en pierre, légèrement aplatis. C'est, on le voit, un véritable arsenal. Dans un autre *schola* était une inscription montrant qu'elle servait de lieu de réunion au collège des gardiens des armes et portant une longue liste de ceux-ci. Une autre inscription est une dédicace à Minerve par ces mêmes gardiens. Dans un troisième *schola* on a trouvé une dédicace : *Aeternitati imperatorum trium*, datant de Septime-Sévère.

A deux kilomètres à l'ouest du *praetorium*, M. l'abbé Montagnon a fouillé le camp primitif de la ville; [2] c'est une enceinte carrée aux angles arrondis, de deux cents mètres de côtés, avec demi-lunes en maçonnerie ne faisant pas saillie au dehors. Il y avait deux portes, à l'est et à l'ouest. Au centre, sur une aire dallée, a été trouvée la pierre qui portait le fameux « ordre du jour » d'Hadrien.

Aux théâtres de Khamissa et de Djemila, on a commencé à dégager la scène et les couloirs qui y donnent accès; à Tigzirt, on a mis au jour des thermes détériorés. [3]

Près de Tébessa, un pont romain a été découvert sur la grande

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions 1901*, page 626. — Cagnat : *Découvertes sur l'emplacement du camp de Lambèse* et *Notes sur les découvertes nouvelles survenues en Afrique. Ibid.*, 1902, page 37.

(2) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, page 320. *Le camp primitif de Lambèse.*

(3) Cagnat : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxcix*.

voie de Carthage à Theveste ; à Henchir-Kissa, un hypogée, sépulture d'un flamine perpétuel, renfermait six sarcophages ; à Morsott, on déblaie des maisons. Une dédicace à Pluton a été découverte à Bernelle. A Taksebt, on a trouvé un champ d'*ex-voto* tout à fait semblable à celui que j'ai découvert sous le temple de Baal Saturne, à Dougga, et à celui de Saint-Leu.

M. Gsell remarque, comme je l'avais fait, que les vases placés au pied des stèles renfermaient des ossements d'animaux. La situation des stèles, le contenu des vases et leurs emblèmes indiquaient bien que c'étaient non des tombes, mais des *ex-voto*, ce que confirme la découverte de Taksebt. La présence de *mensae* elle-même ne prouve pas qu'on se trouve en présence d'un tombeau. La vérité est que les monuments funéraires et votifs doivent être rapprochés à bien des points de vue. Des deux côtés, on faisait des libations, on mettait des ossements dans une urne, on figurait sur une stèle la divinité qu'on voulait rendre favorable au mort ou au vœu que l'on faisait, et cette divinité était souvent la même. On doit même admettre que, par un phénomène souvent constaté, les rites avaient une tendance à se rapprocher, par suite d'une confusion que faisait la piété des fidèles, entre deux cérémonies qui se ressemblaient déjà par leurs traits les plus caractéristiques et la forme des monuments.

Une stèle presque semblable à celle d'Abizar a été trouvée au sud de Taksebt. (1)

On vient de découvrir à Bône une mosaïque représentant Apollon ou Bacchus, tenant d'une main une corne d'abondance chargée de raisins et de l'autre une large bande où sont figurés les signes du zodiaque, le tout entouré de quatre médaillons renfermant les quatre saisons. (2)

M. Grange a décrit sept bornes milliaires des environs de Tobna.

A Mustapha, on a découvert des thermes où les *suspensurae* étaient formés de tubes cylindriques en argile, dressés de champ, ouverts aux extrémités et percés de deux petites baies triangulaires se faisant face pour le passage de la vapeur. Par-dessus, des briques plates portaient une mosaïque. (3)

M. Gardelli a découvert près de Stora un four renfermant des fragments de vases et des bourrelets en terre cuite. (4)

A Khenchela, une statue de pierre a été trouvée qui doit, suivant M. Gsell, (5) représenter Esculape, un médecin ou un prêtre.

(1) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxlix*.

(2) Héron de Villefosse : *Bulletin Archeologique*, 1901, page 444. *Note sur une Mosaïque nouvelle du jardin Chevillot.*

(3) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901. *Note sur des antiquités découvertes à Tobna et à Mustapha.*

(4) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *cxcix*.

(5) *Bulletin Archéologique*, 1901, page *ccvi*.

A Sidi-Ferruch, un sarcophage prismatique était fermé par deux séries de dalles arc-boutées rappelant, dit M. Gsell, les tombes puniques de Carthage et aussi, à mon avis, certains hypogées de la province de Constantine, et surtout ces tombeaux plus modestes, et si nombreux dans toute l'Afrique, formés de tuiles placées en chevrons.

Il y avait encore là des jarres-sarcophages, des sarcophages monolithes. Un caveau renfermait de nombreux ossements et quinze lampes.

M. Jacquot, dont l'infatigable activité continue à alimenter le Recueil de Constantine, a découvert à Tidder[1] un canal et des bassins creusés dans le roc ayant sans doute servi à une industrie.

Il rapproche les grands monolithes discoïdes que l'on a découverts en plusieurs points de la Barbarie de roues-portes tout à fait analogues en usage à Madagascar[2] et décrit le dispositif d'un pressoir romain de Tébessa.[3]

La nécropole phénicienne de Stora a de nouveau été explorée par M. L. Bertrand.[4] Il a rencontré auprès d'elle une nécropole romaine dont les sépultures étaient formées de jarres emboîtées.

M. Jacquot a vu aux Oulad-Zerara une « baignoire » taillée dans le roc que l'on prendrait, ce me semble, pour un bassin destiné à l'irrigation.[5]

Il a étudié quatre sarcophages monolithes des environs de Sétif, dont l'un renfermait un squelette sans mobilier. Dans la planche jointe à cette note, on voit l'intéressant sarcophage anthropoïde dit de Scipion.[6]

M. Robert nous a donné une liste très utile des ruines de la commune d'Aïn-Melila.[7] Une maison de La Barbinais offre une disposition curieuse, décrite par le même auteur.

Une des pièces renferme quatre auges alignées et reposant sur des piliers qui seraient des réservoirs à grains ou à huile, leur élévation ne permettant pas de croire qu'elles aient servi à un autre usage.[8]

Les thermes antiques de Tehouda ont été fouillés par M. le capitaine Touchard. Un curieux dispositif de briques et de tubes en terre cuite servait à chauffer certaines pièces de cet établissement.[9]

M. Laborde a trouvé à El-Aria[10] plusieurs inscriptions, dont l'une

(1) Jacquot : *Recueil de Constantine*, 1900, page 139.
(2) *Recueil de Constantine*, 1900, page 142.
(3) *Recueil de Constantine*, 1900, page 145.
(4) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 75.
(5) *Recueil de Constantine*, 1902, page 114.
(6) Jacquot : *Recueil de Constantine*, 1902, page 115.
(7) *Recueil de Constantine*, 1902, page 141.
(8) Robert : *Recueil de Constantine*, 1902, page 148.
(9) Touchard : *Recueil de Constantine*, 1902, page 151.
(10) *Recueil de Constantine*, 1901, page 190.

relative au *Saltus Bagatensis*. Parmi les ruines de Mahidjiba et des environs, il faut noter une basilique chrétienne, un *ex-voto* à Mercure, des constructions rappelant les murs pélasgiques, une pierre levée très curieuse de 7 mètres de hauteur et un édifice demi-circulaire dont M. Gsell a fait un temple et que l'auteur croit être une redoute. L'article se termine par une série de funéraires et le plan d'une basilique à trois nefs. (1)

M. Loizillon a donné aussi, dans un article sur *Les ruines de Bordj-R'dir*, (2) deux fort jolies vues d'un mausolée de forme prismatique, et il décrit encore quelques autres ruines.

M. Gsell fait connaître (3) une stèle d'El-Kantara portant trois bustes de Saturne disposés symétriquement, avec un registre inférieur offrant les mains jointes.

M. Chabassière, revenant (4) sur les vicissitudes subies par le tombeau de Præcilius, donne quelques détails complémentaires à son sujet. M. Héron de Villefosse ajoute quelques renseignements sur une inscription de cette sépulture. (5)

Géographie. — Le rapport de M. Cagnat déjà cité (6) vise pour l'Algérie les feuilles d'Aïn-Mahdi, M'sila et Aïn-Tagrout.

Epigraphie. — M. Gsell fait connaître (7) des inscriptions de Khamissa *(Junoni, Eunucu)*, Khenchela *(M. Aemilius macer Saturninus*, légat), Timgad *(Aesculapio, Silvano, deo patrio, forum, Hygiae)*, Kerbet-Oulad-Arif *(Eques cohortis vi Commagenorum)*, Kantara *(Deo malagbelo)*, Tobna-Hodna *(milliaires)*, Zana, Djemilla *(Marti, Saturno)*, Mouzaïaville, (8) Benian *(Victoriae)*, Oulad-Slimane, près de N'gaous *(milliaires)*, environs de Lambèse *(milliaires)*.

Il étudie celle du *proedium Sammacis*, (9) publiée depuis déjà assez longtemps. (10)

M. Mercier, répondant à un désir de M. de Villefosse, a organisé une excursion à la fameuse grotte du Chettaba et revu ses inscriptions. (11)

(1) Probablement l'enchir Guessès. Cf. Gsell : *Les Monuments antiques de l'Algérie*, page 205.

(2) *Recueil de Constantine*, 1902, page 119.

(3) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 319.

(4) *Bulletin Archéologique*, 1902, page 174.

(5) *Bulletin Archéologique*, *c c x x x v i*.

(6) Page 146.

(7) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 308. *Notes d'archéologie algérienne.*

(8) *Bulletin Archéologique*, 1901, *c l x i i*, *c c v i*, *c c x x v*, 447.

(9) *Bulletin Archéologique*, 1901, *c l x x v i i i*.

(10) Cette temporisation a plusieurs inconvénients. L'un d'eux a été cause sans doute d'un fait que j'ai noté à plusieurs reprises. A propos d'articles signalés lors des séances de la Commission et publiés ici *in extenso* dans le Bulletin, on met en renvoi au compte rendu : « Voir plus loin », alors que l'article a paru au fascicule précédent. (*Bulletin Archéologique*, page *c l x x i x*, le renvoi n° 2.)

(11) *Recueil de Constantine*, 1902, page 156. *La Grotte du Chettaba.*

A son avis, D de G D A S donnerait le nom antique de la montagne et fait penser au mot berbère *Derem* = *Dyr*.

M. Farges a publié[1] un certain nombre d'inscriptions inédites adressées à la Société en 1901, provenant de Constantine et sa banlieue : Lambèse, Khenchela (à Mercure), Rouffach, Aïn-Kherma, Bordj-R'dir *(mensa martyrum)*.

M. Robert a reproduit et donné les dimensions d'une grande inscription déjà connue de Kerbet-Zembia *(Lemelli)*.[2]

M. Héron de Villefosse a publié[3] une liste d'inscriptions d'Algérie renfermant le texte de quelques milliaires.

Musées-collections. — M. Bertrand a fait entrer au Musée de Philippeville un *phallus* en terre cuite qui a dû servir de fontaine.[4]

M. Jacquot publie une série de fragments de poteries,[5] avec estampilles et emblèmes, qu'il a recueillis. Il montre ainsi qu'il peut y avoir intérêt à ne pas dédaigner cette poussière de la céramique romaine.

Ouvrages sur l'archéologie algérienne. — M. Gsell nous a donné[6] cette année un ouvrage capital pour l'archéologie de l'Algérie et qui fixe l'état des ruines africaines à l'époque de sa publication. Ce livre devrait servir de modèle à ceux que l'on publie sur l'archéologie africaine. Tant qu'on n'aura pas fouillé les innombrables ruines qui couvrent le sol de cette contrée, on ne pourra publier sur elles, à titre d'étude d'ensemble, que des œuvres d'attente destinées à fournir des matériaux aux chercheurs et aux savants. L'idéal de tels recueils est donc d'être d'un format moyen et même petit, si possible, pour qu'on puisse les emporter ou les consulter facilement et rapidement. C'est aussi d'être peu coûteux, pour que non seulement les savants, largement partagés en moyens d'étude, de la métropole l'aient à leur disposition, mais aussi pour que les hommes épris de science qui habitent les petits centres africains puissent se les procurer.

M. Gsell remarque très justement que ces ouvrages ne peuvent prétendre à être définitifs. Chaque jour il faudrait les compléter, et ce caractère essentiellement provisoire qu'ils ont condamne les grandes publications, dont une seule page en comporterait quatre de l'ouvrage de cet auteur, et surtout les planches luxueuses et coûteuses

(1) *Recueil de Constantine*, 1902, page 298. Dans le *Recueil de Constantine*, 1900, page 158, se trouve une liste d'inscriptions, la plupart connues.

(2) *Recueil de Constantine*, 1902, page 324.

(3) *Bulletin Archéologique*, 1901, page 106.

(4) Héron de Villefosse : *Bulletin Archéologique*, 1901, *c c*.

(5) *Tessons à figures et à emblèmes de la région de Setif. Recueil de Constantine*, 1902, page 107.

(6) *Les monuments antiques de l'Algérie*. Paris, 1901. Ouvrage en deux volumes avec cent six planches et cent quatre-vingt-quatre dessins dans le texte.

qui accompagnent le texte. Comme, le plus souvent, ces dernières donnent des vues d'édifices non restaurés et même non fouillés, il faudra un jour les reprendre, quand ils seront déblayés, et alors les anciennes n'auront plus guère de raison d'être à une telle échelle. Il vaudrait mieux, ce semble, consacrer l'argent employé à ces éditions très agréables pour le lecteur, très flatteuses pour les auteurs, à faire d'autres fouilles, et se contenter d'ouvrages plus simples, plus maniables et en état de paraître au plus tôt.

Ces réflexions découlent de la remarque très juste de M. Gsell. Mais l'auteur a mieux fait que des critiques, il a prêché d'exemple. Grâce à cette simplicité dans la publication, il a pu nous donner immédiatement et sans nous faire attendre plusieurs années une série de chapitres successifs, une description de tous les édifices africains connus, et c'est ce qui importait le plus.

D'ailleurs, ses planches sont suffisamment claires, bien faites et, chose précieuse, placées en regard du passage où il en est question, ce qui est encore bien préférable à celles que l'on rejette à la fin du volume ou réunit en un atlas séparé.

Voilà pour la forme. Quant au fond, c'est un exposé très complet et qu'il est impossible d'analyser. Faute de pouvoir dire tout ce qu'on y trouve d'intéressant, je me bornerai à faire quelques réserves sur certaines opinions de l'auteur.

A propos des mégalithes, l'argument tiré de la présence d'une monnaie de Faustine (page 26 du tome I) ne mérite certainement pas toute la confiance que lui accorde M. Gsell. J'ai relu de très près le texte de Féraud et je ne vois pas du tout que la couche de cailloux (et non un dallage comme le dit M. Gsell) recouvrant la sépulture ait été trouvée intacte, ni que la monnaie ait été rencontrée sous elle. Je ne vois pas pourquoi M. Gsell accorde ici plus de confiance à Féraud que lorsqu'il est question des silex taillés qui, d'après ce dernier, auraient été trouvés dans la tombe même. (Cf. II, page 36.)

Enfin, je cède peut-être à mon goût personnel en regrettant que l'auteur, qui s'est étendu longuement sur certains sujets, ne l'ait pas fait pour d'autres, tels que les travaux hydrauliques, qui sont intéressants non seulement au point de vue colonisation, mais par leur architecture, leur aménagement et la variété de leurs dispositions.

La deuxième série des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie* est continuée par un ouvrage de M. Gsell, de grand format celui-ci : *Le Musée de Tébessa.*

Il rend d'abord un juste hommage au zèle d'un volontaire de la science, le fondateur de ce musée, M. l'abbé Delapart, qui, malheureusement, n'a pas encore pu réunir là tout ce qui est intéressant, en sorte que ce qui nous est, par le titre, donné comme étant dans le Musée est dispersé en d'autres monuments de Tébessa.

Le premier chapitre, qui a trait aux inscriptions, donne une idée très suggestive de l'histoire de la ville. Ce qui a trait aux textes funéraires chrétiens est particulièrement intéressant.[1]

Parmi les stèles votives qui font l'objet du second chapitre, je note le numéro 4 de la planche I. J'ai souvent trouvé des pommes de pin comme celle qu'y porte un personnage, dans les m'zaras modernes. C'est une survivance de rites.

Un singulier mélange de divinités africaines et grecques se voit sur toute une série de ces stèles qui ont encore, à mes yeux, le mérite de nous donner une idée du cérémonial de certains cultes, dont la forme pourra, grâce aux monuments de ce genre, être restituée un jour avec toute son animation.[2]

Parmi les sarcophages, on en remarque un portant la représentation des neuf muses et de leur mère ; un autre, qui est chrétien, offre trois cartouches avec de curieuses figures dont l'une est Rome casquée et élevant un calice.

La sculpture est peu importante : à signaler une statue de la déesse Virtus (?), un fragment de statue de femme avec tête d'éléphant à ses pieds, un buste d'inconnu de bonne facture.[3]

Parmi les autres sculptures, je citerai un fronton monolithe avec trident, et surtout une collection de fragments chrétiens remarquables par leur ornementation à relief plat, avec tendance au dessin géométrique et à la stylisation des motifs.

L'imitation de la technique du bois est indéniable pour certains. Il y a là tout un art, assez inférieur, qui n'est pas particulier à la région de Tébessa, mais y a été particulièrement prospère.

Après les mosaïques, dont celle d'Amphitrite ou Vénus et une autre divisée en cases numérotées avec figurations et qui doit être un jeu, vient l'étude de la curieuse trouvaille de Chabron.[4]

Dans un appendice, M. Gsell étudie la collection Cambon, renfermant différentes stèles et statues, dont quinze trouvées dans la ca-

(1) Je ne saurais admettre, avec l'auteur, que les tombes demi-cylindriques aient été les sépultures de pauvres gens. A Bulla Regia, les miroirs à relief et les objets de parure, à Sousse, les jolies statuettes qu'on y trouve en abondance, m'ont bien souvent prouvé le contraire.

(2) Les tables d'offrande qui accompagnent certaines stèles rappellent-elles simplement le souvenir des mets apportés, ou ne servaient-elles pas à des repas rituels ? Il me semble que, suivant la première opinion, on devrait trouver de temps en temps les ustensiles eux-mêmes auprès des stèles, quand il n'y a pas de table d'offrande. Cette question est à étudier.

(3) La cachette qui renfermait les débris d'un sanctuaire à Henchir-Rohbane me paraît plutôt due à des païens ayant voulu conserver les restes de leurs idoles. Je ne vois pas pourquoi les chrétiens, qui n'avaient qu'à les briser, les auraient avec intention protégés par un mur.

(4) Il s'agit de statues et statuettes en terre cuite provenant d'un sanctuaire. On peut ajouter aux cas analogues cités par M. Gsell les débris de statues du même genre que j'ai trouvés dans le sanctuaire de Baal-Saturne, à Dougga.

chette d'Henchir-Rohbane (Saturne assis, plusieurs déesses, Pluton, etc.).

M. Robert a fait une intéressante étude sur les ruines romaines d'Aumale,[1] en particulier sur son enceinte antique. D'excellentes planches donnent le plan superposé des villes antique et moderne.[2]

VI — Christianisme

Fouilles.— Dans un édifice indéterminé de Carthage, M. Gauckler[3] a trouvé une piscine avec les débris d'un sarcophage portant l'image du bon Pasteur.

Dans la nouvelle batterie de Bordj-Djedid, ont été rencontrées des tombes à mosaïques.

M. Sadoux[4] a étudié la grande basilique d'El-Kantara et les baptistères de Tabarca, Henchir-Hakaïma et Hammam-Lif.

Des tombes et une mosaïque ont été découvertes à Henchir-M'sadine.

A Tobna, M. le lieutenant Grange[5] a découvert une abside renfermant neuf sarcophages en pierre, et onze autres tombeaux semblables dans des salles voisines. Un certain nombre d'objets ayant la plupart formé des colliers y ont été recueillis, et M. Gsell considère ces sépultures comme byzantines.

Dans la plus grande des deux églises de Morsott, on a exhumé des consoles que M. Gsell rapproche[6] d'autres objets trouvés en Afrique et en particulier à Tébessa. On remarque surtout, sur les côtés de l'une d'elles, une colonne dont se détachent des feuilles de vigne et un calice flanqué de quatre feuilles semblables.

A Tobna, M. Grange[7] a étudié la forteresse byzantine, formée par une enceinte rectangulaire flanquée de tours et qui est beaucoup mieux conservée que ne l'a écrit M. Diehl.

A Miliana, on a mis au jour des pilastres chrétiens ornés d'un cep de vigne et de grappes de raisin.[8]

(1) *Auzia, place forte. Recueil de Constantine*, 1902, page 135.

(2) Je n'ai point vu les articles suivants cités dans la chronique de M. Gsell : *Roman Africa;* Korneman, *Die cœsarische Kolonie Karthago;* Lorenzino Cesano, *Rendiconti dell Acad. del Lincei*, 1900 (inscriptions du forum avec le nom d'*Uthina*); Cagnat, *Limite de la Proconsulaire et de la Byzacène; Beitrage zur alten Geschichte, II*, 1902; L. Schmidt, *Histoire des Vandales;* Audollent, *Entre camarades* (sur la *Caelestis*); Monceaux, *Revue des Etudes juives*, 1902 (*Les Juifs à l'époque romaine*); Muller, *Géographie de Ptolémée* (partie relative à l'Afrique); Waille, *Sur les fouilles de Cherchell;* Bertrand, *Catalogue du Musée de Philippeville;* Wierzejski, *Musée de Cherchell.*

(3) *Compte rendu*, etc., en 1901, page 11.

(4) *Ibid.*, page 16.

(5) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, *c c x i i.*

(6) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, page 158.

(7) *Op. cit.*

(8) Gsell : *Bulletin Archéologique*, 1901, page *c x l i x.*

Etudes diverses

M. Saladin a étudié[1] un chapiteau que M. Gouvet a fait entrer au musée de Sousse, provenant de Bou-Ficha. Les angles reposent sur des têtes d'animaux et les faces convexes sont alternativement décorées d'un aigle ou d'un fleuron. Contrairement à M. Gauckler, qui date ce chapiteau de la première période de l'occupation byzantine ou du ve siècle, M. Saladin le rapporte au vie siècle.

Le P. Delattre a attiré l'attention sur une épitaphe intéressante par les outils de menuiserie qui l'entourent.[2]

M. Monceaux est revenu[3] sur la célèbre inscription de l'*Area* de Cherchell, qui remonte, d'après lui, au ive siècle.

Suivant son interprétation, le donateur du terrain, *Severianus Evelpius,* probablement évêque de *Caesarea,* en aurait pris possession au nom de la communauté.

M. Gauckler a communiqué les plans de plusieurs baptistères byzantins ornés de mosaïques constituant les matériaux d'un travail en préparation.[4]

D'après MM. Cagnat et Monceaux, le nom traditionnel de saint Cyprien : *Thascius, Caecilius Cyprianus,* doit être corrigé en *Caecilius Cyprianus, qui et Thascius.*[5]

Les femmes chrétiennes mariées portaient le voile. Les juives l'avaient toujours. Un curieux passage de Tertullien cité par M. Monceaux[6] et antérieur de cinq siècles à l'islamisme montre que déjà les femmes arabes se couvraient la tête en ne laissant qu'un œil à découvert.

Les traits dominants des textes sacrés africains aux iiie et ive siècles sont : pluralité et prédominance de l'un d'eux grâce aux *testimonia* et à l'autorité de saint Cyprien, laquelle a souvent prévalu.[7]

Le très important ouvrage de M. Monceaux dont il va être question comprend deux volumes.[8] Dans le premier, qui est intitulé : *Tertullien et ses origines,* l'auteur étudie l'œuvre du grand écrivain chrétien, si africain par ses qualités et ses défauts. Une esquisse vigoureuse montre ce qu'était le monde païen sous Septime-Sévère, époque à laquelle il vécut et où le christianisme, déjà très répandu, commençait à s'organiser.

(1) *Bulletin Archéologique,* 1901, page 438. *Note sur un chapiteau trouvé près de Sousse.*
(2) *Bulletin de la Societé des Antiquaires,* 1901, page 249.
(3) *Ibid.,* page 250.
(4) *C. r. de l'Académie des Inscriptions,* 1901, page 602.
(5) Cagnat et Monceaux : *Bull. de la Société Nationale des Antiq.,* 1901, page 311.
(6) *Ibid.,* page 339.
(7) Monceaux : *Ibid.,* 1899, page 21.
(8) *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.*

On adorait alors un singulier mélange de divinités indigènes, puniques, romaines et orientales. Suit une étude sur les actes des martyrs Cillitains, la passion de sainte Perpétue, la liste des ouvrages dont le texte est conservé dans les Saintes Ecritures et l'influence qu'a eue la « Bible africaine » sur la littérature chrétienne, sur l'apologiste, le polémiste, le docteur chrétien, le satirique, le montaniste et l'écrivain. Ce volume se termine par l'*Octavius* de Minucius Felix.

Le tome II, intitulé *Saint Cyprien et son temps,* donne la répartition des évêchés vers le IIIe siècle. L'étude des schismes des conciles de Carthage forme un chapitre animé de l'histoire du christianisme africain. La littérature épistolaire montre combien grande était l'ignorance des évêques. Le chapitre V a trait à l'épigraphie chrétienne. Puis l'auteur nous montre la figure calme et simple de saint Cyprien, bien différente de celle de Tertullien. L'étude de son œuvre, de sa correspondance remplit plusieurs chapitres. Une auréole de gloire entoure son nom. C'est le patron de l'Afrique dont le nom se répand en Occident. La légende en a fait un magicien.

Un appendice sur le tombeau et la basilique du saint [1] soulève, sans les résoudre, d'intéressants problèmes sur la topographie de Carthage. [2]

VII — Généralités sur l'Afrique

On sait quel charme M. G. Boissier a prêté aux personnages, aux choses de l'antiquité qu'il évoque dans ses *Promenades.* Le maître vient de nous donner une seconde édition, augmentée de plusieurs chapitres très intéressants, du livre qu'il a consacré à l'ancienne Afrique du Nord. [3]

Elle intéresse tout particulièrement le public tunisien, non seulement parce que cet ouvrage peut être un excellent guide pour ceux qui veulent connaître nos ruines les plus importantes et parce qu'il nous montre comment vivaient et pensaient nos prédécesseurs sur ce sol, mais aussi parce que deux des points les plus célèbres de la Tunisie par les vestiges antiques qu'ils offrent y sont étudiés en détail.

Le théâtre de Dougga est, d'après l'auteur, le plus beau et le mieux conservé de ceux qu'il a rencontrés en Afrique. Après avoir décrit l'amphithéâtre d'El-Djem, il place des spectateurs sur les gradins, des acteurs sur la scène ou dans l'arène, et nous fait assister à une représentation émaillée d'anecdotes aussi piquantes que typiques comme scènes de mœurs de l'époque. Je ne saurais sans ingratitude ne pas remercier M. Boissier des lignes bienveillantes qu'il a consa-

(1) Reproduit dans la *Revue Archéologique*, septembre 1901, page 183.

(2) Sur divers travaux peu importants, relatifs au christianisme ; V. Gsell, *loc. cit.*, pages 318 et 319.

(3) G. Boissier : *L'Afrique romaine*, 2e édition.

crées à ma personne et à mes travaux. Un tel témoignage est une précieuse récompense de bien des labeurs et me console de bien des déceptions.

Les émissions monétaires des ateliers de Rome et de Carthage permettent d'établir que l'autorité de l'empereur Maxence fut reconnue en Afrique d'octobre 306 à avril 308. Le règne du tyran Alexandre dura de 308 à 311.[1]

S'appuyant sur l'étude d'une *lex agraria* remontant à l'an III avant J.-C., et fixant la condition des terres en Italie, en Afrique et en Grèce, M. Guérin montre[2] que dans le second de ces pays il y avait, en dehors du *portorium* (douanes, péage, octroi), trois autres impôts en Afrique : le *stipendium* (capitation), les *decumae* (dîme), la *scriptura* (droit de pacage).

Une confusion apparente règne, dans certains textes, au sujet des attributions du proconsul et du vicaire d'Afrique. M. C. Pallu de Lessert explique[3] que le second avait sous sa juridiction la Numidie, la Byzacène, la Tripolitaine, les deux Mauritanies sitifienne et césarienne; la Proconsulaire relevait du premier. A noter une intéressante dissertation sur les limites de la Proconsulaire et de la Byzacène, à laquelle appartenait Aptonge (Henchir-es-Souar).

Le même auteur nous a donné la suite de son très utile ouvrage sur *les Fastes d'Afrique*, d'une érudition si claire, qui rendra les plus grands services aux savants, mais qu'il est impossible d'analyser.[4]

Blanchet qui, par son initiative, avait réussi à fonder une Société de Recherches archéologiques en Afrique, mérite les regrets exprimés par M. Toutain.[5] Puisse son œuvre, dont on parle peu depuis quelque temps, ne pas périr, et, suivant le désir exprimé par M. Babelon, être continuée de manière à intéresser le grand public qui l'alimente.

Une bibliographie complète de tous mes travaux relatifs à l'archéologie a été publiée ici-même.[6]

Docteur CARTON,
Médecin militaire,
Membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

(1) J. Maurice : *Bull. de la Société nationale des Antiq*, 1901, page 312.

(2) *Recueil de Constantine*, 1900, page 1.

(3) *Mém. de la Société nationale des Antiq.*, 1899, page 17. *De la compétence respective du proconsul et du vicaire d'Afrique dans les démêlés donatistes.*

(4) Cl. Pallu de Lessert : *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, tome II, IIe partie. Je dois signaler une rectification à faire page 31 : une inscription donnée comme découverte récemment par M. Poissot a été publiée par moi-même il y a neuf ans dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran.*

(5) *Bulletin de l'Ass. hist. pour l'Etude de l'Afrique du Nord*, n° 14, janvier 1902.

(6) *Revue Tunisienne*, n° 34, page 206.

ANNUAIRE DES MEMBRES DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

arrêté au 28 février 1903

L'Institut de Carthage est placé sous le haut patronage de S. A. EL HADI, bey de Tunis

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS[1]

MM. **Pichon** (Stephen), résident général de France en Tunisie (M. A.).
Machuel, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie.
le général **de La Bégassière**, commandant la Division d'occupation de Tunisie.
Mgr **Combes**, archevêque de Carthage, primat d'Afrique.
MM. le général **Leclerc**, ancien commandant de la Division d'occupation de Tunisie (M. A.).
Millet (René), ambassadeur (M. A.).
Révoil (Paul), gouverneur général de l'Algérie (M. A.)

VICE-PRÉSIDENTS

MM. le Dr **Bertholon**, ancien président de l'Institut de Carthage (M. P.).
le Dr **Loir**, ancien président de l'Institut de Carthage (M. P.).
Gauckler, directeur des Antiquités et Arts de la Régence (M. A.).
Buisson, ancien président de l'Institut de Carthage (M. P.).
Fabry, ancien président de l'Institut de Carthage (M. A.).
le Dr **Bresson**, ancien président de l'Institut de Carthage (M. P.).
Picard F., ancien président de l'Institut de Carthage (M. A.).
Vassel E., ancien président de l'Institut de Carthage (M. A.).

MEMBRES

Si **Aziz bou Attour**, premier ministre de S. A. le Bey.
Mohamed Djellouli, ministre de la Plume.
Mgr **Tournier**, administrateur du Diocèse de Carthage.
MM. **Spire**, procureur de la République à Tunis.
Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien (M. A.).
Ducroquet, ancien directeur général des Finances, Tunis.
Pavillier, directeur général des Travaux publics (M. A.).
le R. P. **Delattre**, correspondant de l'Institut de France.
Cambiaggio (André), ancien vice-président de la Municipalité de Tunis (M. A.).
Bénédite (L.), conservateur du Musée national du Luxembourg.

(1) Abréviations : M. A., membre actif ; M. H., membre d'honneur ; M. P., membre perpétuel ; M. B., membre bienfaiteur.

MM. **Liard**, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris.
Moissan, professeur à l'Université de Paris.
Dislère (Paul), président au Congrès de Carthage en 1896, Paris.
le Dr **Gariel**, secrétaire général de l'*AFAS*, Paris.
Pillet (Jules), inspecteur général du dessin, Paris (M. A.).
Proust (Th.), vice-président de la Municipalité de Tunis.
Prévost (Henri), vice-président de la Municipalité de Tunis.
Saint-Arroman, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.
Hugon (H.), directeur de l'Agriculture et du Commerce (M. A.).
Perrot (Georges), directeur de l'Ecole normale supérieure, Paris.
Heymann (C.), ancien trésorier de l'Institut de Carthage (M. A.).

MEMBRES BIENFAITEURS (M. B.)

Son Altesse Si Mohammed el Hadi-Bey.
La Direction générale de l'Enseignement public.
La Municipalité de Tunis.
L'Association française pour l'Avancement des Sciences.
MM. **Jensen** (H.-A.-C.) (M. A.).
Nicolas (Louis), imprimeur (M. A.).

MEMBRES PERPÉTUELS (M. P.)

MM. le Dr **Bertholon**. — **Bonnard** (P.). — **Bortoli** (Ch.). — Le Dr **Bresson**. — **Buisson** (B.). — Le commandant **Cagniant**. — Le comte de **Chasseloup-Laubat** (L.). — Le marquis de **Chasseloup-Laubat** (G.). — **Faure** (J.). — **Gounot**. — Le Dr **Hublé**. — Le comte **Landon de Longeville**. — Le Dr **Loir**. — **Nicolas** (H.). — **De Vilade**. — **Whitelaw-Reid**. — Le capitaine **Hannezô**. — **Winkler**.

COMITÉ DIRECTEUR

pour l'exercice 1902-1903

BUREAU

Président : M. Victor **Serres**.
Vice-présidents : MM. **Tauchon**, **Galtier**.
Secrétaire général : M. **Bertholon**.
Secrétaires : MM. **Abribat**, Léon **Labbé**.
Trésorier : M. **Bossoutrot**.
Trésorier adjoint : M. **Malet**.
Bibliothécaire-archiviste : M. **Aunis**.
Bibliothécaire adjoint : M. Henri **Nicolas**.

MEMBRES

MM. **Arditti**, **Berge**, **Khelil Bouhageb**, **Frémaux**, **Giraud**, **Grundler**, **Lecore-Carpentier**.

MEMBRES ACTIFS (M. A.)

MM. **Abribat**, interprète du Tribunal, passage de Bénévent, Tunis.
Adda (le docteur Daniel), 22, avenue de France.
Albin (Pierre), avocat, rue Joubert, 29, Marseille.
Ali ben Ahmed, interprète judiciaire, rue des Maltais, 41, Tunis.
Ali ben Amor Bakir, rue Bab-Menara, 47, Tunis.
Alix, professeur au Lycée Carnot, avenue de Paris, villa Marie-Louise, Tunis.
Allemand-Martin, licencié ès sciences, préparateur de l'Institut Pasteur, Tunis.
Amat (Jules), vérificateur en chef des Poids et Mesures, rue d'Italie, 23, Tunis.
Anglade (Bernard), agriculteur, rue de Siam, 8, Paris.
Anselme de Puisaye (le marquis d'), rue El-Monastiri, 9, Tunis.
Arditti (Rodolphe), professeur d'hébreu à l'école de l'Alliance israélite universelle, rue Al-Djazira, 47, Tunis.
Arnol (Clément), huissier, rue d'Athènes, 10, Tunis.
Assereto (Adrien), entrepreneur, 1, place de la Gare-Française, Tunis.
Attal (H.), rentier, La Marsa (Tunisie).
Augias, officier interprète stagiaire, Kebilli.
Aunis, professeur au Lycée Carnot, rue de Grèce, 11, Tunis.

MM. **Baille** (Désiré), inspecteur de l'Enseignement primaire, rue Bugeaud, Tunis.
Barbouchi (Ali), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
Baron, architecte, rue de Russie, 22, Tunis.
Barrion (G.), ingénieur agronome, L'Ariana.
Batt, négociant, rue d'Alger, 2, Tunis.
Baudelot (Paul), industriel, place de la République, 13, Paris.
Beau (Antoine), lithographe, rue d'Allemagne, 19, Tunis.
Beau (Antonin, fils), rue Bou-Kris, 32, Tunis.
Béchir Sfar, président de l'administration des Habous, impasse El-Barouni, 12, rue Tronja, Tunis.
Béchis, professeur à l'Ecole secondaire de filles, rue de Sparte, 8, Tunis.
Begouen (le comte), Les Espas, par Saint-Girons (Ariège).
Ben Attar (C.), avocat, rue Bab-Carthagène, 12, Tunis.
Benzimra (Mme), professeur de lettres à l'Ecole secondaire de filles, 44 *bis*, rue d'Italie, Tunis.
Berge (François), juge de paix, Béja (Tunisie).
Bertholon (le Dr L.), rue des Maltais, 8, Tunis (M. P.).
Bertrand (J.), constructeur mécanicien, avenue de Carthage, Tunis.
Bessière (Victor), avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 17, Tunis.

MM. **Birbès** (E.), jardinier de la Direction générale de l'Enseignement, place aux Chevaux, Tunis.

Blairat, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghouan (Tunisie).

Bodoy (Nicolas), avocat-défenseur, place du Consulat, 2, Tunis.

Bonnand, surveillant général du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.

Bonnard (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Al-Djazira, 47 (M. P.).

Bordy, adjoint au génie.

Borromeï, professeur au Lycée Carnot, rue de Naples, 40, Tunis.

Bortoli (Charles), propriétaire du *Magasin Général*, rue Dragon, 33, Marseille (M. P.).

Bossoutrot, interprète du Tribunal mixte, rue d'Italie, 14, Tunis.

Boucher (Paul), capitaine au 9e hussards, Marseille.

Bouhageb (Khelil), chef de bureau à la Direction des Services judiciaires, rue El-Methira, 4, Tunis.

Bouin (Edouard), capitaine d'infanterie hors cadres, rue Tourbet-el-Bey, 84, Tunis.

Boullier (Albert), avocat, rue de Gibraltar, Bizerte.

Bouyac, ancien officier interprète, Tunis.

Braquehaye (Ch.), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Bois-de-Boulogne, 15, Talence-Bordeaux (Gironde).

Braquehaye (le Dr Jules), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux, chirurgien titulaire de l'hôpital civil français, rue d'Espagne, 22, Tunis.

Brefort, professeur au Lycée Carnot, Tunis.

Breil de Pontbrian-Marzand (Olivier du), lieutenant de cavalerie, chef de bureau des Affaires indigènes de Médenine.

Bresson (le Dr H.), médecin principal de 1re classe, retraité, place Wuillermez, 3, Alger (M. P.).

Brignone (le Dr Pierre), médecin, rue Al-Djazira, 3, Tunis.

Briquez (Henry), contrôleur civil suppléant, Mactar (Tunisie).

Brodart (Fernand-Ch.), artiste-peintre, rue Charles V, 13, Paris.

Brunet (J.-L.), vice-consul de Monténégro, boulevard Beau-Séjour, 43, Paris.

Brunck (Pierre-Paul), chef de bataillon d'infanterie hors cadres, rue Sidi-el-Benna, 30, Tunis.

Brunner, propriétaire, villa Pomona, Le Bardo (Tunisie).

Brunswic-Le Bihan (le Dr), rue Amilcar, 10, Tunis.

Buisson (B.), directeur du Collège Alaoui, Tunis (M. P.).

Bureau (Jocelyn), pasteur protestant, Sfax (Tunisie).

Bureau (Julien), inspecteur des Contributions diverses, avenue de Carthage, 16, Tunis.

Busacca (le Dr), directeur de l'Hôpital italien, rue des Maltais, 45, Tunis.

MM. **Cagniant** (le commandant), Sfax (Tunisie) (M. P.).

Callega (Edward-B.-A.-M.-D.), 194, strada Reale, Malte.

Cambiaggio (André), rue Paradis, 125, Marseille (M. H.).

Camus (C.), capitaine du génie, Versailles (Seine-et-Oise).

Carton (le Dr), médecin-major de 1re classe au 4e tirailleurs, Sousse.

Castaing (Raymond), commissaire de marine.

Castet (G.), directeur de la pépinière d'Orléansville (Algérie).

Cattan (Alb.), docteur en médecine, rue d'Angleterre, 1, Tunis.

Cattan (Isaac), interprète à la Direction des Contributions diverses, rue du Voile, 8, Tunis.

Cattan (Victor), avocat, 1, rue d'Angleterre, Tunis.

Cavalier (le Dr), médecin-major au 12e chasseurs, Saint-Mihiel (Meuse).

Certaines (le marquis de), château de Villemolin, par Corbigny (Nièvre).

Chabert, pharmacien, avenue de Paris, 3, Tunis.

Chailley-Bert, président de l'Union coloniale, Chaussée-d'Antin, 44, Paris.

Chadly el Okby, ingénieur aux Habous, 27, rue Ras-ed-Desli, Tunis.

Chandessais, capitaine du génie, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Charrein, propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).

Chasseloup-Laubat (le comte Gaston de), avenue Kléber, 51, Paris (M. P.).

Chasseloup-Laubat (le marquis L. de), avenue Montaigne 51, Paris (VIIIe) (M. P.).

Chevalier, inspecteur du *Phénix*, 26, rue Es-Sadikia, Tunis.

Collignon (le Dr R.), médecin-major de 1re classe, au 25e régiment d'infanterie, Cherbourg (Manche).

Collin, professeur de dessin, Collège Alaoui, Tunis.

Combaret, officier d'administration à l'État-Major de la Division de Tunis.

Combaz, inspecteur de l'Enseignement primaire, Sousse.

Combet, professeur de sciences au Lycée Carnot, route du Bardo, Sans-Souci, Tunis.

Comte, négociant, rue de Portugal, 15, Tunis.

Costa (le Dr), Sousse (Tunisie).

Costa (Oreste), négociant, rue des Tanneurs, 12, Tunis.

Couderc (Pierre), négociant, avenue de Carthage, 7, Tunis.

Couitéas (Basilio), négociant, rue de Russie, Tunis.

Courtet (le Dr), médecin-major de 2e classe à l'Ecole préparatoire de cavalerie, Autun (Saône-et-Loire).

Couvreux (Abel), administrateur délégué de la Compagnie du Port de Bizerte, rue d'Anjou, 78, Paris.

MM. **Coeytaux**, directeur du domaine de l'Enfida, Enfidaville.

Créput (Louis), rue Kaliandji-Koulouk, 65, Pera, Constantinople.

Cuénod (le Dr), médecin oculiste, rue Zarkoun, 1, Tunis.

Cuinet (Léon), chef de bataillon au 112e régiment d'infanterie, Antibes (Alpes-Maritimes).

Curtelin (J.-B.), négociant, rue du Maroc, 15, Tunis.

Danguelzer (Charles), capitaine d'artillerie, mission militaire de Tunisie.

Danguin (Jean-Marie), libraire, rue Al-Djazira, 21, Tunis.

Davin père, Saint-Henri, route du Bardo, Tunis.

Deambroggio (dit Kaddour Larbi), officier interprète, Ksar-Gardane (Tunisie).

Debon, professeur au Collège Alaoui, Tunis.

Degommier (René), artiste-peintre, rue d'Assas, 90, Paris.

Dejeanne (G.), receveur général des Finances, rue d'Athènes, 18, Tunis.

Delaplanche, officier d'administration de 1re classe, Intendance militaire, Tunis.

Delmas (Marius), directeur du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.

Devaux (Louis), professeur à Madagascar.

Dinguizli (le Dr), rue El-Maherzi, 9, Tunis.

Dobler, secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères, Paris.

Dolot (le colonel), directeur du génie, Tunis.

Domela (le Dr), rue Léon-Roches, 4, Tunis.

Doutté, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, boulevard Bru, Mustapha-Supérieur (Alger).

Doyen (Paul-Eugène), ingénieur, Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).

Driant, commandant le 1er bataillon de chasseurs à pied, Troyes (Aube).

Dubost, horticulteur, Bab-el-Khadra, Tunis.

Dubourdieu (Gaston), directeur des Finances, Tunis.

Dubourdieu (Lucien), conservateur de la Propriété Foncière, Tunis.

Ducloux, inspecteur de l'Elevage, rue Essourdou, 26, Tunis.

Dumont, professeur d'agriculture, rue du Maroc, 5, Tunis.

Duval, proviseur du Lycée Carnot, Tunis.

Duvau (Albert), propriétaire, La Marsa (Tunisie).

Dybowski, directeur du Jardin colonial, Nogent-sur-Marne (Seine).

Ellefsen (H.-S.), négociant, 9, avenue de Carthage, Tunis.

Errera (le Dr Giovanni), La Goulette (Tunisie).

MM. **Espinasse-Langeac** (le vicomte de l'), propr^re, Sfax (Tunisie).
Etienne (Eugène), industriel, Bizerte (Tunisie).

Fabre (Fortuné), propriétaire, rue d'Alger, 9, Tunis.
Fabry (A.), président du Tribunal, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.
Farconnet (Guy de), propriétaire, rue de Metz, 27, Tunis.
Faucon (Félix), antiquaire et archéologue, route de Royat, Chamalières, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Faure (Joseph), ingénieur civil des Mines, avenue Henri-Martin, 94, Paris (M. P.).
Favrot, avocat, 24, rue Es-Sadikia, Tunis.
Ferrand, employé au Gouvernement Tunisien, rue de la Casba, 185, Tunis.
Fidelle (Jérôme), contrôleur civil, Sfax (Tunisie).
Finet, propriétaire, rue d'Autriche, 16 *bis*, Tunis.
Florance, docteur en médecine, Cassis.
Fontbrune (Pierre **Sicre de**), juge au Tribunal, 4, rue d'Angleterre, Tunis.
Frémaux, directeur de l'Ecole de Musique, 2, rue de Suède, Tunis.
Fresnel (Ernest **Dollin du**), agent commercial de la Compagnie P.-L.-M., rue de Portugal, 17, Tunis.
Fropo, vice-président du Tribunal, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.

Gallini (François), avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
Galtier, officier interprète en retraite, avenue de France, 22, Tunis.
Gauckler (Paul), directeur des Antiquités et des Arts, rue des Selliers, 66, Tunis.
Gaussen, artiste-peintre, rue des Entrepreneurs, 2, Tunis.
Gauvry, régisseur du domaine de Bordj-Cédria, Potinville.
Germain (Victor), surveillant général du Collège Alaoui, Tunis.
Ginestous, professeur de sciences au Collège Sadiki, rue de Saint-Etienne, Tunis.
Giraud (C.), propriétaire de l'orangerie Bradahi, La Zaouïa-du-Mornag, par Radès (Tunisie).
Goin (G.), entrepreneur de transports, rue d'Italie, 26, Tunis.
Goujon (Lucien), principal clerc d'avocat-défenseur, 13, rue Saint-Charles, Tunis.
Gourlet (Paul de), contrôleur civil suppléant, rue d'Athènes, 2, Tunis.
Gounot, propriétaire, rue d'Angleterre, 2, Tunis (M. P.).
Grandidier, chef de culture au Jardin d'essais, Tunis.
Grimault (Maurice), Ministère des Affaires étrangères, Paris.
Grundler, professeur au Lycée Carnot, rue de Sparte, 8, Tunis.
Guesnon, propriétaire, Le Khanguet (Tunisie).

MM. **Guetta** (Elie), négociant, 26, boulevard de Paris, Tunis.
Gueydan, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 11, Tunis.
Guignard, propriétaire, domaine de Marquey, Mornag (Tunisie).
Guillochon, jardinier en chef du Jardin d'essais, Tunis.
Guy (Raphaël), architecte diplômé à la Direction générale des Travaux publics, rue d'Angleterre, 8, Tunis.

Hadjouj (Younès), caïd de Mateur (Tunisie).
Hamou ben Boudiaf, officier interprète, Tunis.
Hannezô, capitaine au 4e tirailleurs, Bizerte (M. P.).
Hartmayer, ancien contrôleur civil, île de Djerba (Tunisie).
Henry (Emile), vétérinaire en premier, en retraite, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.
Hertemann, capitaine d'Etat-Major, rue de la Préfecture, 21, Narbonne.
Heymann (C.), sous-inspecteur de l'Enregistrement (M. H.).
Heyraud (Gabriel), à Bou-Halloufa, route de Bizerte, près de Tunis.
Homberger, président de la Chambre de commerce, 33, rue Es-Sadikia, Tunis.
Huard (Ferdinand), chef de section aux Postes et Télégraphes, rue de Grèce, Tunis.
Hublé (le Dr), médecin-major de 1re classe au 52e d'infanterie, Montélimar (Drôme).
Hugon (H.), directeur de l'Agriculture et du Commerce, rue d'Angleterre, 24, Tunis (M. H.).
Imbert (Lucien), Direction des Postes et Télégraphes, rue Sidi-Ettindji, 5, Tunis.

Jacob (le Dr), Bizerte (Tunisie).
Jambon (P.-E.), expert phylloxerique au Syndicat général des Viticulteurs, Tunis.
Jannin (Léon), directeur des Travaux de la ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.
Jaulmes, professeur au Lycée Carnot, avenue de Carthage, 12, Tunis.
Jeancolas (Louis), inspecteur des Postes et Télégraphes, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.
Jensen (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Elseneur, (Danemark) (M. B.).
Julien (Paul), contrôleur suppléant à Thala.
Khaïrallah, interprète judiciaire, rue Al-Djazira, 5, Tunis.
Kmeïd, chef de section au Gouvernement Tunisien, rue des Teinturiers, 51, Tunis.
Labbé (Léon), directeur de *l'Agence Havas*, rue d'Allemagne, 8, Tunis.

MM. **Labbé** (Paul), explorateur, rue de Bourgogne, 29, Paris.
Lacassagne (Louis), Palais-Royal, Cahors (Lot).
Ladjimi (Tahar), caïd de Teboursouk (Tunisie).
Laffitte (Paul-André), directeur du *Petit Bizertin*, Bizerte.
Mme **Lagrenée**, domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).
MM. **Lalande** (Mourier de), capitaine au 126e d'infanterie, Toulouse.
Landeroin (Augustin), officier interprète, Zinder (Soudan).
Landon de Longeville (le comte), propriétaire, Tunis (M. P.).
Lasram (Mohamed), directeur de la Ghaba, rue de Hollande, 10, Tunis.
Laurent (Joannès-Claude), Direction des Postes, 28, rue de Portugal, Tunis.
Le Bœuf (Henri-Jules), capitaine H. C., chef de bureau aux Affaires indigènes, Gabès.
Leclerc (le général de division), Le Khanguet (Tunisie) (M. H.).
Leclercq, représentant de commerce, rue Lamoricière, Tunis.
Lecore-Carpentier (Edmond), directeur de *La Dépêche Tunisienne*, Maxula-Radès (Tunisie).
Lescot (Pierre), médecin dentiste, rue de Rome, 1, Tunis.
Levillain (Charles), négociant, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
Levy (Isaac), officier interprète principal, Division d'occupation, 1, rue Malta-Srira, Tunis.
Loir (le Dr Adrien), directeur de l'Institut Pasteur de Buluvayo, (Rhodésia) (M. P.).
Lorin (Henri), professeur de géographie coloniale à l'Université, quai des Chartrons, 2, Bordeaux.

Machuel (Louis), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, place aux Chevaux, Tunis (P. H.).
Macotta (le Dr Giuseppe), rue Es-Sadikia, 7, Tunis.
Magnan, propriétaire, Kairouan (Tunisie).
Malachowski de Pietrowski (Charles), pharmacien, rue Bab-el-Khadra, Tunis.
Malet (François), chef de bureau à la Direction de l'Agriculture, 15, rue de Portugal, Tunis.
Mangano (Hector), 22, avenue de France, Tunis.
Mantin (Georges), membre du Comité départemental du Loiret, rue Pelouse, 5, Paris, et château de Bel-Air, Olivet (Loiret).
Marc (Jules), professeur au Lycée de Sens.
Marchal, place de la Gare-Française, 1, Tunis.
Martin (Joseph), directeur de l'Internat, Maxula-Radès (Tunisie).
Masselot, payeur principal, Constantine.
Masserano (J.-B.), architecte et peintre, Bizerte.
Maurin (Georges), receveur de l'Enregistrement et des Contributions diverses, Tunis.

MM. **Medina** (Gabriel), propriétaire, 6, rue d'Oran, Tunis.
Memmi, Nice (Alpes-Maritimes).
Menouillard (Auguste), officier interprète, Zarzis (Tunisie).
Merle, officier interprète, Timimoun (Sud Oranais).
Mermet (E.), payeur principal de la Brigade d'occupation de Chine, chef du Service de la Trésorerie, Tien-Tsin (Chine).
Mestrude, médecin-major de 1re classe au 7e d'artillerie, Versailles.
M'hammed el Kortobi, professeur, rue de la Cruche, 6, Tunis.
Miguerès, officier interprète, Batna (départ. de Constantine).
Millet (René), ambassadeur, boulev. Flandrin, 14, Paris (M. H.).
Mocquerys (Albert), chirurgien dentiste, Sfax (Tunisie).
Si **Mohammed el Hadi-Pacha**, bey de Tunis, Dermech (Tunisie).
Mohammed Saïd, officier interprète de 1re classe à l'Administration centrale de l'Armée tunisienne, Tunis.
MM. **Molco** (le Dr Emile), rue de l'Eglise, 4, Tunis.
Montchicourt (Charles-Félix), contrôleur stagiaire, 18, avenue de Carthage.
Montessus (de) de Ballore, ingénieur civil, 22, avenue de France, Tunis.
Montureux (le vicomte de), 34, rue de Chaillot, Paris.
Morel (Eugène), négociant, rue Sidi-Sifiane, 7, Tunis.
Moreno (Ugo), avocat, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.
Motheau (le Dr René), rue de Portugal, 17, Tunis.
Mourot, vétérinaire de la Compagnie des Mines de Béthunes, Mazingarbe (Pas-de-Calais).
Naamé (le Dr Checri), médecin, rue d'Italie, 22, Tunis.
Nancy (le lieutenant), Service des Renseignements, Division d'occupation, Tunis.
Naudier (Georges-Henri), élève de l'Ecole d'agriculture, Vincennes.
Née (E.), pharmacien, rue d'Angleterre, 8, Tunis.
Nicod, villa Ralha, Belvédère, Tunis.
Nicolas (Henri), ancien officier, 5, rue de Belgique, Tunis.
Nicolas (Louis), imprimeur, rue d'Alger, 2ter, Tunis (M. B.).
Nicolle, docteur en médecine, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis.
Novak (Dominique), industriel, Mehdia (Tunisie).
Noviello, horticulteur, 26, rue d'Italie, Tunis.
Pailhès (Georges), juge de paix (canton Nord), rue Saint-Charles, 2, Tunis.
Patou, professeur au Lycée Carnot, rue de Lorraine, 9, Tunis.
Pavillier, directeur des Travaux publics, avenue de France, 22, Tunis.
Peaudecerf, procureur de la République, Mantes (Seine-et-Oise).

MM. **Peiron** (Eugène), juge de paix, Sousse (Tunisie).

Pellat (I.), officier interprète aux Affaires indigènes, Gabès (Tunisie).

Perraud (Claude), ingénieur civil, rue d'Egypte, 4, Tunis.

Perrin, receveur des Contributions, Béja (Tunisie).

Pervinquière (Léon), préparateur de géologie à la Sorbonne, 137, boulevard Saint-Michel, Paris (Ve).

Petit (Maurice), directeur de *L'Avenir de Sousse*, Sousse (Tunisie).

Picard (F.), ingénieur chef du Service des Ponts et Chaussées (région Ouest), avenue de Carthage, 2, Tunis (M. H.).

Picard (J.), imprimeur, rue Al-Djazira, 8, Tunis.

Pichon, résident général, Tunis (Président d'honneur).

Piétra (P.-V.), avocat, avenue de France, 24, Tunis.

Pillet (Jules), inspecteur général du dessin, rue Saint-Suplice, 18, Paris.

Pinchart, artiste peintre, Hammam-Lif.

Pinchart (Léon), administrateur de la Compagnie des Dépôts de charbon de Tunisie, 26, rue Es-Sadikia, Tunis.

Pombla, ingénieur, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.

Potin (Paul), propriétaire, domaine de Potinville (Tunisie).

Pradère (B.), conservateur du Musée Alaoui, Le Bardo (Tunisie).

Prève (Ernest), directeur de l'Ecole des mousses, Marseille.

Radenac, contrôleur civil, Le Kef (Tunisie).

Rebillet (le colonel), domaine d'Outetta, Mateur (Tunisie).

Remy (G.), secrétaire de S. A. Mohamed, bey de Tunis, passage Saint-Charles, Tunis.

Resplandy, architecte, rue Es-Sadikia, 1 *bis*, et à Sans-Souci, Tunis.

Révoil (Paul), gouverneur général de l'Algérie, Alger (P. H.).

Revol (Jean), directeur de *La Dépêche Sfaxienne*, Sfax (Tunisie).

Richard (Victor), directeur du Comptoir national d'Escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.

Rivière (le Dr Jean), médecin-major de 1re classe au 2e régiment étranger, Saïda (Algérie).

Robert, président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).

Roeser (P.), pharmacien-major de 1re classe à la garde républicaine, 12, boulevard Henri IV, Paris.

Romain (Allemand), jardinier, villa Persane, Ras-Tabia (Tunisie).

Rouquerol (E.), directeur de la Société générale d'Algérie, rue de Danemark, 13, Tunis.

Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, rue Sidi-ben-Arous, 45, Tunis.

MM. **Sadoux** (Eugène), inspecteur des Antiquités et Arts, rue des Selliers, 66, Tunis.

Saladin, architecte, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47, Paris.

Samama (Albert), artiste photographe, rue Sidi-Sifiane, 13, Tunis.

Samama (Nissim), avocat, avenue du Prado, 194, Marseille.

Sammarcelli, directeur du Casino, rue de Hollande, Tunis.

Saurin (Jules), propriétaire, avenue de Paris, Tunis.

Sayssel, architecte, Bizerte (Tunisie).

Sbrana (Richard), vétérinaire, rue Es-Sadikia, 10, Tunis.

Schamoune, interprète à la Direction des Finances, Tunis.

Schoull (le Dr), médecin de l'Hôpital français, rue Al-Djazira, 54, Tunis.

Schwich, ingénieur des Mines, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.

Sellami (Mohamed), professeur à l'Ecole mixte, Sousse (Tunisie).

Servier (André), propriétaire, Mateur (Tunisie).

Sénemaud, directeur de *L'Informateur général de la Côte d'Azur*, rue Hermann, 3, Cannes (Alpes-Maritimes).

Serres (Victor), contrôleur civil, rue d'Angleterre, 3, Tunis.

Sharpus (Arthur), administrateur de la Compagnie des Dépôts de charbon de Tunisie, 26, rue Es-Sadikia, Tunis.

Solanet, directeur des Contributions indirectes, Montpellier (Hérault).

Soler (T.), photographe, avenue de France, 10, Tunis.

Taillard (Eugène), interprète au Tribunal mixte, Sousse (Tunisie).

Tanugi (Vita-Cohen), propriétaire, rue Zarkoun, Tunis.

Tapie (G.), professeur au Collège Alaoui, avenue Bab-Djedid, 30, Tunis.

Tauchon (Charles), contrôleur civil, vice-consul de France, place du Consulat, Tunis.

Thiry, professeur à l'École d'agriculture, château de Temblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Thomas (Philippe), vétérinaire principal de 1re classe, en retraite, 62, rue de Bourgogne, Moulins (Allier).

Tibi (Samuel), avocat, 18, rue Es-Sadikia, Tunis.

Usannaz-Joris, avocat, rue de Rome, 1, Tunis.

Uzan (Victor), propriétaire, rue Sidi-bou-Menedjel, 15, Tunis.

Vacherot, professeur au Lycée Carnot, de Tunis, Maxula-Radès (Tunisie).

Valensi (Raymond), ingénieur civil, rue d'Italie, 17, Tunis.

Valenza (François), photographe, avenue de France. 24, Tunis.

Van Bruyssel (Ernest), consul général de Belgique, rue d'Angleterre, 8, Tunis.

Varlot (H.), capitaine au 4e zouaves, impasse El-Mselli, 3, Tunis.

MM. **Vassel** (Eusèbe), ancien capitaine d'armement au canal de Suez, Maxula-Radès (P. H.).

Vendel (Georges), publiciste, rue d'Italie, passage Bénévent.

Verberckmoës (le baron Gustave), président du Conseil d'administration de la Compagnie des Bateaux à vapeur du Nord, avenue du Bois-de-Boulogne, 62, Paris.

Versini (Dominique), juge de paix, rue d'Alger, 6, Tunis.

Versini (Raoul), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, Moulins (Allier).

Veyrier, directeur de l'École annexe du Collège Alaoui, Tunis.

Vilade (de), docteur en droit, boulevard Pereire, 126, Paris (M. P.).

Vincent (A.), professeur, rue d'Angleterre, 2, Tunis.

Vincent-Duportal, capitaine d'artillerie, Bizerte (Tunisie.)

Waddington, chirurgien-dentiste, rue de Rome, 3, Tunis.

Whitelaw-Reid, ancien ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-avenue, New-York (U. S. A.) (M. P.).

Winkler (Auguste), rue de Brettes, Limoges (Haute-Vienne). (M. P.).

Wolff (Georges), architecte diplômé, 3, rue Gérot, Auxerre.

Wolfrom (Gustave), consul de France, Ministère des Affaires étrangères, Paris.

Yver (G.), professeur d'histoire au Lycée de Douai (Nord).

MEMBRES ASSOCIÉS

Association française pour l'avancement des sciences, rue Serpente, 28, Paris (M. B.).

Bibliothèque française de Tunis, rue de Russie, 16, Tunis.

Bibliothèque nationale d'Alger, Alger.

Bibliothèque du 4e régiment de zouaves.

Bibliothèque municipale de Maxula-Radès.

Cercle de l'École coloniale d'agriculture, Tunis.

Cercle militaire de Bizerte.

Chambre mixte du Centre, Sousse.

Collège Alaoui, Tunis.

M. **Delécraz** (F.-Valentin), Hammam-Lif (Tunisie).

Direction de l'Agriculture et du Commerce (la), rue d'Angleterre, 22, Tunis.

Direction générale de l'Enseignement public (la), place aux Chevaux, Tunis (M. B.).

Direction générale des Finances (la), place de la Casba, Tunis

Municipalité de Tunis (la) (M. B.).

INSTITUT DE CARTHAGE

Bal de l'Institut de Carthage

Le 31 janvier 1903, la fête annuelle de l'Institut de Carthage a été donnée dans la nouvelle salle des fêtes du Casino. M. Sammarcelli avait eu l'amabilité de mettre cette magnifique salle, brillamment illuminée par de nombreuses lampes électriques, à la disposition des invités de la société. Les toilettes des danseuses, se mariant aux brillants uniformes des officiers, au milieu de ces flots de lumière, constituaient un spectacle vraiment féerique.

M. le Ministre Résident avait tenu à honorer de sa présence cette belle soirée. M. Machuel, directeur général de l'Enseignement, qui ne manque jamais de manifester l'intérêt qu'il porte à l'Institut de Carthage, était également venu. Nous bornerons là nos citations. Il faudrait nommer toute l'élite du monde intellectuel et élégant de Tunis pour donner un compte rendu peut-être encore incomplet des invités qui se pressaient dans ce salon, un moment trop exigu, malgré ses vastes proportions.

Admission pendant les mois de janvier et février

Membres perpétuels :

M. le capitaine Hannezô, M. Winkler (de Limoges);

Membres actifs :

MM. Delaplanche, officier d'administration ; Dr Florance, médecin à Cassis ; Homberger, président de la Chambre de Commerce de Tunis ; Imbert, Direction des Postes et Télégraphes ; Dr Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis ; Sammarcelli, directeur du Casino de Tunis.

Distinctions honorifiques

Mérite agricole : M. Pichon, résident général, commandeur.

Instruction publique : M. Dollin du Fresnel, officier.

Nicham-Iftikhar : M. V. Richard, grand officier ; M. Goin, officier ; M. Lacassagne, chevalier de première classe.

Nécrologie

Notre collègue le docteur Pratz est décédé à La Marsa, à l'âge de soixante et un ans.

Le docteur Pratz était une des personnalités tunisiennes les plus connues.

Né en 1842, il fit ses études de médecine à Pise et vint s'établir en Tunisie, où il exerça successivement les fonctions de médecin de Son Altesse Essaddoq-Bey, d'Ali-Bey et du Bey régnant.

Le docteur Pratz était un médecin de valeur, très estimé et aimé des Colonies européennes et des indigènes.

Il était grand officier du Nicham-Iftikhar, commandeur de la Couronne d'Italie et chevalier d'Isabelle la Catholique.

Le Comité directeur adresse à sa famille l'expression de ses sentiments de condoléance.

Le Secrétaire général,
Dr Bertholon.

Le Président,
Victor Serres.

LE DOMAINE DES PULLENI

Les grandes propriétés particulières

Entre Aïn-Ouassel et Teboursouk, les ruines d'exploitations ou de centres agricoles antiques sont très nombreuses. C'est, en effet, toujours le même pays largement ondulé, divisé par des cours d'eau relativement abondants issus de sources pérennes. Les plus importants d'entre eux sont l'oued Arko et l'oued Faouar.

Un simple coup d'œil jeté sur les murs encore apparents de ces ruines permet de se rendre compte immédiatement de ce qu'ils étaient autrefois; mais ce qui frappe le plus, c'est le rapprochement de tous ces groupes d'habitations : fermes, châteaux et villages.

Si on gravit l'un des mamelons un peu importants de la région, on y rencontrera à coup sûr quelque vestige antique et l'on distinguera tout autour de soi, sur les éminences voisines, les silhouettes jaunâtres ou les lignes plus claires sur la verdure sombre qu'y forment les vestiges les plus rapprochés. Si l'on se porte ensuite vers l'un de ces derniers, c'est le même spectacle : ce sont d'autres ruines sur d'autres éminences que l'on aperçoit tout autour de soi, et il en est presque toujours ainsi le long de la route que nous allons parcourir.

Entre ces ondulations du sol, l'œil rencontre, même au cœur de l'été et au milieu des champs desséchés, de grandes taches de verdure au bord des sources ou des ruisseaux.

On comprend facilement qu'une simple excursion en de tels sites permette de se faire une idée très exacte de ce que fut jadis toute la contrée, quand les villages s'y touchaient, quand les toits pointus des châteaux, cachés par les arbres, alternaient avec les champs de vigne et les plantations d'oliviers. Actuellement, c'est à Henchir-Chett que s'est réfugiée toute la végétation arborescente; c'est là qu'on peut avoir sous les yeux une pâle image de l'aspect qu'offrait autrefois la succession de vergers et de plantations qui couvrait la campagne.

La plus belle, à coup sûr, des sources qu'entourait autrefois un village antique est l'aïn Faouar, où l'on arrive facilement en suivant la piste qui conduit de Teboursouk à la vallée de l'oued Tessa. Ce chemin succède lui-même à une voie antique dont on retrouve en plusieurs points les traces, sous la forme des deux lignes de grosses pierres qui bordaient la chaussée.

De nos jours, l'eau jaillit claire et limpide dans un vaste bassin circulaire aux bords marneux, glissants, d'une blancheur resplendissante. Pas un brin d'herbe, pas un arbre n'égaye le pourtour immé-

diat de la nappe d'eau. Combien cet aspect diffère du paysage qui l'encadrait autrefois !

Un barrage, un aqueduc retenaient jadis et dirigeaient le liquide bienfaisant, qui va maintenant se perdre dans les ravins semés de lauriers-roses de l'oued Matria.

Tout près de là, sur un monticule, les ruines d'un marabout renferment des cippes funéraires enlevés à la nécropole d'un centre dont les restes, situés à quelques mètres vers l'ouest, portent le nom d'Henchir-el-Avavi. Des pressoirs à demi renversés nous apprennent que le pays actuellement si nu portait autrefois une forêt d'oliviers. Des citernes, des pans de murs en blocage permettent de se rendre compte de l'importance de cette exploitation.

Au delà d'Aïn-Faouar, la voie antique franchissait un seuil peu élevé en apparence, mais qui a une assez grande importance hydrographique, car il sépare deux grands bassins secondaires tributaires de la Medjerda, celui de l'oued Khalled, desservi en ce point par l'oued Faouar, et celui de l'oued Tessa, dont l'affluent immédiat est l'oued Arko.

Ce dernier descend et longe la gauche d'une route venant de Dougga. Sa vallée est particulièrement humide et fertile.

On aperçoit de loin, à son extrémité supérieure, les restes d'une construction en blocage de peu d'étendue, mais élevée.

Près de là, l'henchir Taârich, d'où l'on peut apercevoir les carrières de Dougga, présente les vestiges de réservoirs circulaires; l'henchir Guennaouch fut autrefois un petit centre dont il reste un modeste cimetière, des citernes et des pressoirs, témoins eux aussi du déboisement intense qu'a subi le plateau, actuellement dénudé, où se trouvent ces ruines.

Un peu plus près de la route que nous suivons est l'henchir H'rich, réputé actuellement pour sa fertilité et qui fut aussi très prospère dans l'antiquité : je n'en veux pour preuve que l'étendue des vestiges antiques qu'on y rencontre.

Plusieurs monticules y sont très rapprochés et couverts de constructions ruinées d'une certaine étendue.

Ce sont évidemment les restes d'un *vicus* des domaines impériaux ou d'une vaste habitation privée qu'entouraient ses dépendances.

Des pierres de taille de grand appareil, de vastes citernes, de beaux et grands cippes funéraires, quelques colonnes témoignent de l'importance et du luxe qu'eurent ces monuments.

Sur le principal monticule, les vestiges d'une enceinte en pierres de taille sont peut-être les traces d'un *castellum* situé au centre des domaines.

Un peu plus loin, près de l'endroit où l'oued Arko rejoint la route d'où nous avons contemplé le pays, la rivière décrit un coude pour

se diriger vers l'ouest. La piste qui vient de l'henchir H'rich descend brusquement, et l'on se trouve aux bords verdoyants d'une source, l'aïn Abid. Les eaux y sont parsemées d'antiques pierres de taille sur lesquelles de paresseuses tortues dorment au soleil, pour plonger, effarées, dès notre arrivée. Presque toujours des chevaux ou des ânes, ou quelque troupeau, s'y abreuvent en piétinant dans le sol spongieux.

Plusieurs auges antiques taillées dans un seul bloc gisent aux environs et nous disent que cette eau, actuellement perdue, était autrefois précieusement recueillie et utilisée. Il devait sans doute y avoir là quelque jolie fontaine ornée de sculptures, et ce liquide y était de plus utilisé pour la fabrication de l'huile, car on y trouve encore des restes de pressoirs. Là aussi cependant l'œil attristé cherche en vain quelque bosquet d'oliviers.

La Junon africaine, dont j'ai trouvé le nom gravé sur une console, devait y être d'un culte particulier.

De l'autre côté du ravin, en s'éloignant de Dougga, on rencontre immédiatement un monticule tout couvert de ruines. Des pilastres cannelés, de jolis chapiteaux y jonchent le sol. C'est Henchir-Oued-Soussa. Un temple corinthien s'y élevait autrefois et on construisit plus tard sur son emplacement et avec ses débris une église chrétienne dont les ruines ont encore $1^{m}50$ d'élévation au-dessus du sol.

Un petit fortin fut bâti dans le voisinage à une assez basse époque. Ce point, à la jonction d'une route venant de Thugga et de celle de Teboursouk, près d'un coude formé par l'oued Arko, avait en effet une réelle importance pour la protection des communications.

A quelques mètres en amont de l'aïn Abid sont les ruines d'Henchir-Soussa, aussi considérables, mais non moins détruites que celles de H'rich, restes de quelque autre *vicus* ou *castellum* dont l'enceinte se devine, plutôt qu'elle ne se reconnaît, à quelques grosses pierres de taille. Seule la nécropole, avec quelques jolis cippes, est encore reconnaissable.

On arrive ici d'Aïn-Faouar en suivant la piste de Teboursouk au Tessa (ou, si l'on veut, l'antique voie de *Thubursicum* à *Uci Maïus*), après avoir longé deux petites ruines. Dans celle d'Henchir-Sidi-Chrik, à en juger par les vestiges de pressoirs, il y eut des plantations d'oliviers.

Je remarquerai, à ce propos, que l'on n'est ici qu'à deux ou trois kilomètres d'Aïn-Ouassel et que l'huile qui a coulé dans les canaux que nous avons sous les yeux a été le produit des arbres placés sous le régime de la célèbre *lex Hadriana*, que j'ai étudiée précédemment. Il y avait à Henchir-el-Youdi un petit poste fortifié placé là dans les mêmes conditions que celui d'Henchir-Oued-Soussa.

La route côtoie ensuite la rive droite de l'oued Arko et passe au-

dessous de l'aïn Ouassel. Si, des restes du village antique où j'ai eu la bonne fortune de trouver le décret de l'intendant Patroclus, on descend la vallée dans laquelle coulent les eaux de la petite source, on ne tarde pas à rencontrer un aqueduc ruiné qui les conduisait à des citernes en blocage situées à droite de la piste dont il vient d'être question.

En face d'elles et de l'autre côté du chemin, on voit deux piliers de hauteur inégale : ce sont les pieds-droits d'un porche qui formait l'entrée d'un domaine privé appartenant aux *Pulleni*. C'est sans grand enthousiasme que je me dirigeai vers eux lorsque je les aperçus pour la première fois.

Des explorateurs célèbres, les Poinssot, les Cagnat et les Saladin, avaient visité cette région, et je ne pensais pas qu'un point marqué de si ostensible manière ait pu passer inaperçu.

Quelle ne fut pas ma surprise de voir, sur un bloc écroulé qui avait formé le cintre du porche, de superbes lettres ! Après avoir retourné plusieurs autres pierres, je finis par reconstituer l'inscription, incomplètement, il est vrai, mais suffisamment pour me rendre compte de son intérêt.

Voici ce que je pus y lire :

Praedia Pullenorum..... et Decimi, clarissimorum juvenum duorum, filiorum Celsi Pupiani egregii viri et Roicæ Titiniæ.

Cette propriété appartenait donc à deux frères, les Pulleni, fils du chevalier *Celsus Pupianus*.

J'avais devant moi l'entrée d'un domaine privé, et cela à quelques mètres d'un village ayant appartenu à un domaine impérial, rapprochement qui, comme je l'ai déjà dit, ne laisse pas d'offrir au moins un intérêt de curiosité.

Ce porche s'ouvrait donc sur la voie de grande communication qui longeait ou traversait la propriété. Un groupe de ruines qui s'étendent en arrière de lui représente certainement les restes du château habité par ces grands propriétaires fonciers, et les citernes qui lui font face devaient en dépendre, puisqu'il n'y a pas d'autres constructions dans les environs.

Il résulterait de ce qui précède ce fait assez piquant que l'eau, issue à l'intérieur d'un domaine impérial, était captée pour les besoins de particuliers.

J'ai, d'ailleurs, relevé, il y a plusieurs années, un fait qui peut être rapproché de celui-ci : c'est l'adduction, à Simittu, d'une source abondante qui, par sa pente naturelle, devait venir et descend actuellement jusqu'à la *Colonia Thuburnica*. Les habitants de cette localité ont été forcés, par conséquent, d'aller chercher très loin une eau qu'ils auraient dû trouver chez eux, et j'ai émis à ce sujet l'idée que, Simittu étant propriété impériale, on lui avait sacrifié la petite cité

voisine. C'est le contraire qui aurait eu lieu ici, l'eau d'un *saltus* domanial ayant été détournée au profit de particuliers! Le fait est, d'ailleurs, bien difficile à expliquer.

Les ruines de la villa des Pulleni sont comprises entre la voie et l'oued Arko, dans une bande allongée de terrains qui ne constituait certainement pas à elle seule le domaine. J'imagine que les ruines d'Henchir-Sneub, qui s'étendent sur la rive gauche de la rivière, devaient en faire partie. Il y avait là un centre assez important, car les vestiges antiques y forment plusieurs groupes distincts et on y rencontre des murs en pierres de taille et en blocage, ainsi que plusieurs sculptures, parmi lesquelles je me contenterai de signaler un bas-relief figurant un vase flanqué de pampres et de pommes de pin, objet du culte de Cérès, s'il n'est pas chrétien.

C'est un nom bien romain que celui des propriétaires de ce grand domaine, ce qui ne prouve pas, d'ailleurs, on le sait, que ceux-ci ne soient pas issus d'une souche indigène. Mais il évoque un autre souvenir. On le trouve très souvent figuré sur des lampes qui sont en général de bonne facture et qui portent des sujets intéressants. Ces fabricants de poterie étaient-ils les parents de nos grands propriétaires?

Il est difficile de le dire; en revanche, un fait est certain, c'est qu'une branche dont les membres portaient ce nom avait de nombreuses ramifications dans le pays, où plusieurs inscriptions de Thugga et des environs le portent.

Quoi qu'il en soit et malgré l'état de délabrement dans lequel se trouvent les ruines d'Henchir-Sneub, l'étude de ce coin de la campagne africaine est intéressant.

On peut, sans trop d'imagination, se faire une idée du paysage qu'on avait sous les yeux des hauteurs d'Aïn-Sneub et que rappellent parfaitement les sites peints sur les mosaïques dont il va être question. Au loin, la petite ville d'Henchir-Chett avec son temple et ses monuments; plus bas, le village agricole d'Aïn-Ouassel, et plus bas encore, de l'autre côté de la chaussée romaine qui suivait la vallée, un portique derrière lequel s'élevait le riche château des Pulleni. Autour de celui-ci, les vergers, les communs, les bâtiments d'exploitation, les huttes des esclaves. De tous côtés, dans la campagne, les bouquets d'arbres et les grandes plantations d'oliviers formaient un paysage qu'on embrassait d'un coup d'œil en s'élevant sur la montagne au-dessus d'Henchir-Sneub. (1)

Il serait intéressant de voir par quelques fouilles s'il y avait un mur d'enceinte partant de cette porte et entourant la propriété.

(1) Peut-être la demeure des Pulleni était-elle à Henchir-Sneub même, car les ruines que l'on voit auprès de la porte d'entrée de leur domaine sont bien peu considérables.

Je ne veux point insister sur les cultures que l'on faisait dans les propriétés privées. Les méthodes y étaient les mêmes que celles dont j'ai parlé à propos des domaines impériaux. Mais je ne puis résister au désir de faire connaître, même un peu longuement, au lecteur ce qu'était l'existence de ces riches propriétaires africains.

On peut tout d'abord se demander s'ils étaient tous d'aussi grands seigneurs qu'on l'a dit et s'il n'y avait pas, à côté de grandes propriétés terriennes, d'autres domaines moins considérables appartenant à des personnages de la classe moyenne. Nous avons vu que le moissonneur de Mactar avait été un simple ouvrier et qu'il possédait cependant, à la fin de son existence, quelque bien au soleil. Pourquoi ne se serait-il pas, lui aussi, payé le luxe de faire reproduire sur le sol de sa demeure l'image d'une propriété qui était réellement son œuvre, puisqu'il l'avait acquise du produit de son travail, et pourquoi certaines mosaïques que l'on a découvertes, comme celles de Tabarca, par exemple, ou que l'on trouvera, ne nous représenteraient-elles pas les biens et la vie d'un gros cultivateur, pour employer une expression courante? Plusieurs d'entre elles ne portent pas, en effet, de représentations relatives aux grandes parties de chasse à courre, aux courses, qui paraissent avoir tenu une large place dans les occupations de certains propriétaires, et rien ne prouve qu'il y en ait eu dans les demeures où on les a trouvées; d'où l'on est en droit de conclure que ceux qui les habitaient s'intéressaient beaucoup plus à la vraie vie agricole qu'à des divertissements luxueux; ceux-ci ne tenaient sans doute pas de place, ou n'avaient qu'une place peu importante, dans leur existence.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les grandes familles de Rome et de l'Italie s'étaient taillé en Afrique de vastes propriétés qu'elles exploitaient le plus souvent à l'aide de régisseurs. Beaucoup de ces grands propriétaires étaient de rang sénatorial, et c'est, sans doute, soit par des acquisitions, soit à la faveur de guerres ou de changements de souverains qu'ils avaient acquis ces vastes territoires. Un fait analogue ne se passe-t-il pas, d'ailleurs, de nos jours, et ne voyons-nous pas des fonctionnaires d'un rang élevé, des ministres même, acquérir de vastes surfaces qu'ils font cultiver?

De grandes spéculations s'étaient faites sur les terrains des colonies africaines, dès la fin de la République, et M. G. Boissier rappelle à ce propos un passage de Cicéron citant un certain chevalier romain de Pouzzolles qui avait, par ce moyen, gagné une immense fortune. Les *Arrii Antonini*, les *Lollii* avaient aussi des biens-fonds considérables à Milev et à Tiddi.

Les Pulleni étaient une famille de rang équestre, comme nous l'apprend l'inscription gravée à l'entrée de leur domaine. Mais, comme si cette région de Dougga devait nous offrir un tableau com-

plet de ce qu'y était l'exploitation du sol, j'ai eu l'heureuse chance d'y rencontrer, à quelques kilomètres d'Henchir-Sneub, une autre inscription relative, elle, à une famille dont les membres sont bien connus. C'est à Bir-Tersas, parmi les vestiges d'un gros bourg situé entre Teboursouk et Aïn-Tounga, dans une région où, à en juger par tous les vestiges de fortifications qu'on y rencontre, la lutte a dû être acharnée à l'époque byzantine.

On a élevé alors en cet endroit une forteresse dont l'existence s'explique parfaitement par sa situation à l'entrée des gorges de l'oued Khalled. On employa pour la construire toute sorte de matériaux enlevés aux édifices et à la nécropole de ce centre. Des sarcophages en pierre ont même été couchés dans ses assises.

D'après l'inscription que j'y ai relevée, il y eut jadis en ce point un domaine appartenant à Rufus Volusianus :

In his praediis Rufi Volusiani, clarissimi viri et Caecinae Lollianae, clarissimae feminae et *filiorum clarissimorum virorum quatuor, Thiasus procurator fecit.*

Or, ce personnage dans la propriété de qui son régisseur a élevé une construction, sans doute quelque mausolée ou quelque sanctuaire, appartenait à une famille célèbre en Italie.

Nous savons qu'il vivait à la fin du IIIe siècle, ce qui nous fait connaître à quelle époque existait l'importante exploitation agricole dont j'ai retrouvé les restes.

Il fut préfet du prétoire, préfet de Rome, et sa femme était prêtresse d'Isis. L'un de ses parents qui avait vécu avant lui fit campagne en Afrique et y fut consul. C'est peut-être, et l'on peut même dire probablement, lui qui a constitué cette propriété à la faveur de l'influence dont il jouissait.

Le groupe de constructions qui formaient ainsi le centre du domaine était très important. Ses restes couvrent une étendue assez grande pour faire croire qu'il y eut là un véritable bourg.

Les restes d'un sanctuaire à la déesse Tanit, les autels, les stèles votives, les inscriptions, les colonnes et les nombreuses pierres de taille qui y jonchent le sol nous disent combien ce *vicus* fut florissant.

On a vu par l'inscription que l'auteur en était un régisseur de la propriété. Ces grands seigneurs ne résidaient pas habituellement dans leurs domaines, qui étaient seulement pour beaucoup d'entre eux une source de revenus, un tribut personnel en quelque sorte que leur payait l'Afrique, et rien de plus. On y faisait de la colonisation d'exploitation et non de peuplement. Il y avait certainement à côté d'eux tout une autre catégorie de propriétaires qui, sans être des parvenus, comme le moissonneur de Mactar, habitaient une partie

de l'année leur propriété, venaient y chasser, s'y divertir et surveiller leur récolte.

Beaucoup d'entre eux d'ailleurs n'y demeuraient qu'une partie de l'année, comme je l'ai déjà dit, et avaient, en dehors de leur maison de campagne, une habitation en ville. C'est assurément le cas des *Laberii* dont on a retrouvé la maison de ville à Oudna, l'antique *Uthino*.

Il est certain, en effet, que ce n'est pas dans les dépendances de la demeure elle-même où a été trouvée la mosaïque qui les a fait connaître qu'étaient la ferme, les troupeaux, que se sont données les grandes parties de chasse représentées là. Et, de fait, il semble que dans la plupart des cas il en ait été de même pour des mosaïques à scènes agrestes qui ont été découvertes.

Celle qui ornait la maison d'un certain Sorothus à Hadrumète, par exemple, avec ses rochers et son torrent, était également dans la cité romaine ou tout près d'elle, et la rivière aux eaux bleues et abondantes qui y est représentée ne pouvait se trouver certainement non seulement dans la ville, mais même aux environs, ses habitants actuels ne le savent que trop.

Il me semble d'ailleurs que les cas de ce genre devaient être les plus fréquents, car le propriétaire n'avait pas besoin d'un tableau pour lui représenter un paysage qu'il pouvait avoir sous les yeux en jetant un coup d'œil de sa porte ou des galeries de son château. On s'explique bien mieux qu'il l'ait fait établir par le mosaïste dans sa maison de ville, afin de pouvoir se rappeler des sites et des scènes qu'il chérissait ou montrer aux visiteurs le luxe de son installation rurale et le faste de son existence de « gentilhomme campagnard ».

Et c'est parce que cela nous intéresse fort, nous autres, les successeurs de ces propriétaires du sol, que j'insisterai assez longuement sur l'aménagement de leurs habitations, sur les conditions dans lesquelles vivaient ces antiques possesseurs du sol et sur l'aspect qu'offraient les différentes parties de leurs domaines. Je ne veux pas chercher mes documents dans les historiens, dans des textes souvent déjà cités. Nous avons mieux que cela en Tunisie, dans cette merveilleuse imagerie coloriée exécutée par les soins de propriétaires amoureux du sol et jaloux de laisser à la postérité l'image de leurs fastueuses ou de leurs paisibles existences. Et, à mon sens, le seul fait que l'on ait donné dans les mosaïques une si large place à ces représentations de la vie agricole montre de la manière la plus frappante avec quelle intensité elle s'était développée alors, comme il nous montre aussi que les poésies de Virgile et d'Ovide sont bien l'expression d'un goût très réel et très prononcé de leurs contemporains. Je veux parler d'un amour de la nature, de la campagne aussi profond que d'un caractère très élevé et très poétique.

On ne laisse pas d'être surpris, dès le premier coup d'œil jeté sur

ces curieux tableaux, par un fait assez inattendu. C'est qu'à beaucoup de points de vue, les vastes habitations qu'on avait élevées dans ces domaines ressemblaient bien plus à nos châteaux, à nos maisons de France actuels qu'à ceux des bords de la Méditerranée, Italie ou même Afrique du Nord.

Beaucoup de lecteurs croient sans doute, et j'ai cru longtemps comme eux, que les demeures des Africains étaient jadis couvertes de terrasses. Il résulte de l'étude que nous allons faire des mosaïques que celles-ci étaient très rares et réservées, quand elles étaient adoptées, aux dépendances : magasins, tours, etc., bien plus qu'à l'habitation elle-même.

Ces toits étaient couverts de tuiles rouges, tout comme ils le sont chez nous, en sorte que l'aspect d'une de ces habitations devait rappeler de loin celui de nos vastes manoirs. Il est enfin un fait plus frappant encore si c'est possible, c'est la ressemblance extraordinaire que présentent, dans leurs dispositions générales, nos grandes habitations de campagne modernes avec les antiques demeures. Ce type d'un corps de bâtiment flanqué de deux tourelles que nous offrent nombre de mosaïques antiques, n'est-il pas celui suivant lequel la plupart de nos résidences seigneuriales modernes sont bâties ? Il n'est pas jusqu'à l'emploi du verre comme vitre dans ces habitations qui ne nous surprenne, emploi qui est très nettement indiqué par les cubes d'émail ou de mica, je ne me souviens plus exactement, placés à l'intérieur des fenêtres dans une mosaïque.

Si le lecteur veut, en parcourant les lignes qui suivent, prêter un peu d'attention à cette question, il rencontrera beaucoup de faits du même genre, depuis le costume de chasse de nos Africains, qui rappelle celui de nos montagnards, jusqu'aux massifs des parcs, formés de buissons taillés dans le style des jardins de Versailles.

Une autre impression résultera de cette lecture, c'est que les « châteaux » de ces domaines sont bâtis sur un type plus régulier qu'on ne le croit et que ne l'a écrit un éminent archéologue. Je me demande, à ce propos, si la villa d'Hadrien, qui était une demeure impériale, peut servir de point de comparaison pour l'étude de ces habitations de nos propriétaires africains. Versailles ou Chantilly peuvent-ils donner une idée de la majorité des châteaux de nos seigneurs de province ?

Il serait curieux d'ailleurs de voir, par les fouilles méthodiques faites dans les demeures où ont été trouvées les mosaïques, quand elles sont à la campagne, si le plan des bâtiments, l'indication d'étangs, de sources, de puits correspondent bien aux tableaux par lesquels l'artiste a voulu les représenter. Il serait, me semble-t-il, d'un haut et piquant intérêt de voir, le plan de la propriété en main, comment elle a été rendue par le mosaïste. On pourrait également,

avec non moins d'intérêt, fouiller complètement un domaine comme celui des *Pulleni*, en se servant comme point de départ et comme fil conducteur de l'inscription trouvée en place et du mur d'enceinte qui devait en partir. On pourrait ainsi reconnaître s'il y avait des tours défendant le domaine et se rendre un compte exact de l'importance des fermes, des étables, etc. Il est à souhaiter qu'un jour, là ou ailleurs, on fasse, au moins une fois, des recherches de ce genre.

Voici donc, décrits avec toute la simplicité possible, pour ne rien ajouter ou enlever à la saveur de ces représentations, quelques-unes des scènes offertes par les mosaïques.

Un grand propriétaire, nommé *Pompeianus*, avait un domaine considérable en Algérie, en un point où gisent des ruines situées, sur la route de Constantine à Sétif, à deux kilomètres du village de Oued-Athménia. Il semble bien que ce soit sa maison de campagne, avec ses fermes, ses dépendances, son parc, etc., qu'il ait fait représenter dans les mosaïques qui ont été retrouvées là.

Mais dans ces vastes possessions les constructions de différents genres, les diverses exploitations étaient étendues et assez éloignées les unes des autres. Il était impossible d'en donner une idée par un seul tableau ; aussi, en général, en répartissait-on la représentation entre diverses pièces.

Voici d'abord, à Oued-Athménia, la maison d'habitation. Le nom du propriétaire a été inscrit en haut du tableau, comme, dans la réalité, il était gravé au-dessus de l'entrée, et déjà c'est le type habituel que j'ai annoncé précédemment, quoique un peu modifié, que nous rencontrons : un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons carrés qui remplacent les tours habituelles. Mais il y a en outre, au-devant de l'habitation, une tour élevée de plusieurs étages, comme on en rencontrait souvent au voisinage de ces châteaux. Etait-ce un belvédère ou un simple pigeonnier comme on en voit chez nous? Je pencherais plutôt pour la seconde de ces destinations, car il est difficile d'admettre qu'on ait aussi complètement séparé de l'habitation un bâtiment où l'on aurait voulu fréquemment se rendre pour y jouir de la vue. D'autre part, ce dernier ne semble pas très nécessaire en raison de la présence des larges galeries qui s'étendaient le plus souvent sur la facade de l'habitation et d'où l'on devait voir, sans doute, presque aussi bien et dans des conditions autrement confortables.

Le corps du bâtiment est en retrait sur les pavillons et la cour. Des colonnades, des galeries formées d'une succession de cintres, s'y étendaient en avant des étages. A chacune de ses extrémités s'élève une maisonnette et derrière lui on aperçoit, au-dessus des toits, les grands arbres d'un parc. Des haies en buis, taillées à la façon de

celles qui décorent les jardins de Versailles, semblent former l'extrémité d'allées qui devaient aboutir à l'habitation.

Comme s'il avait voulu réunir dans cette pièce l'image de tout ce dont il était le plus fier et de ce qu'il aimait le mieux, Pompéianus avait figuré dans la même mosaïque ses plus beaux chevaux. C'était certainement un amateur de courses et de coursiers. Les écuries paraissent vastes et bien tenues, le sol en est dallé, les animaux, au nombre de six, sont attachés ensemble ou isolément. Leur nom est marqué au-dessus d'eux à la place où, dans nos modernes écuries, une pancarte porte les mêmes indications, et ils sont accompagnés parfois d'une phrase admirative qui nous montre l'amour de Pompéianus pour ses chevaux : « *Le Haut,* aucun autre ne t'égale, tu bondis comme les monts ! » « *Polidoxe,* vainqueur ou non, nous t'aimons ! » La situation de ce tableau des chevaux auprès de celui de l'habitation me paraît indiquer que dans la réalité les deux étaient rapprochés.

Le maître voulait avoir auprès de lui ses animaux favoris pour pouvoir les visiter, les caresser de temps à autre et surveiller lui-même la façon dont ils étaient soignés.

Les courses étaient un sport très en vogue chez nos seigneurs africains, et leurs représentations occupent souvent dans les mosaïques une surface dont la grandeur atteste l'importance qu'on leur attribuait.

Sorothus, dans sa demeure d'Hadrumète, leur avait aussi fait une large place. Une des mosaïques qui y ont été trouvées et qui est actuellement dans la Salle d'honneur du 4e tirailleurs nous offre le type de la maison de campagne africaine : un château flanqué de deux tours et précédé d'une autre tour isolée. Cette dernière rappelle beaucoup aussi les pigeonniers de nos manoirs. Elle est très élevée, carrée et à toit pointu, avec de très petites fenêtres.

Le château est ombragé à gauche par un cyprès et à droite par un autre arbre. C'est une vaste construction ; les deux tours latérales ne sont pas, par exception, recouvertes d'un toit pointu, mais en terrasse. Elles font saillie sur le corps principal du bâtiment, en avant duquel court une galerie ornée de colonnes supportant un étage sans fenêtres extérieures, ce qui indique que la maison donnait sur une cour intérieure.

Sur la terrasse s'élève un belvédère, petite construction dont le toit est à double pente et qui, par sa situation, rappelle tout à fait celles si nombreuses du même genre que l'on voit sur les terrasses de Tunis.

On remarque au-dessus de la porte deux cornes placées là suivant une superstition encore très vivante chez les Africains.

La maison de Sorothus était derrière un rocher très élevé, formé de blocs mamelonnés, et très tourmenté, duquel se précipite un large

ruisseau aux eaux bleues et torrentueuses. A son sommet s'élève une maisonnette où habitait le « garde champêtre » du domaine, qu'il pouvait parfaitement surveiller de ce point culminant. Cette petite habitation est surmontée d'un pignon sur lequel s'élève aussi l'amulette formée de deux cornes.

Au milieu des blocs de rochers, parmi les plantes grasses à contours bizarres et une broussaille assez maigre, des chèvres broutent paisiblement.

Au pied de la montagne, la rivière se calme, décrit une courbe et passe au premier plan du tableau, formant un cours d'eau bordé de prairies marécageuses où les chevaux paissent et prennent leurs ébats en toute liberté. L'artiste leur a prêté des attitudes saisissantes de naturel. Une jument au cou fortement replié tend ses lèvres vers une jambe postérieure levée très haut, pour se gratter, par un mouvement bien connu. Près d'elle est son poulain. Deux chevaux luttent auprès d'un poulain qui s'étire. Je ne connais pas de mosaïque où un sujet ait été traité avec autant d'exactitude, d'art et d'observation.

Dans ce passage, Sorothus a mis la maison au plan le plus reculé et lui a donné par suite de très petites dimensions, tandis que les chevaux sont en avant et de taille plus considérable. On saisit qu'en dehors de la perspective c'est sur ses animaux favoris qu'il a voulu attirer l'attention. La maison est là seulement pour montrer que c'est chez lui qu'on élève de tels animaux, car c'est de l'élevage qu'il fait en même temps que du sport, comme l'indiquent les poulains de la mosaïque. En outre, dans chacun des coins du tableau est un grand médaillon circulaire renfermant deux chevaux entravés et attachés à un palmier. Leur nom est inscrit auprès d'eux. Ceux que l'état de la mosaïque permet de lire sont : *Amor, Dominator, Adorenthus, Crinitus, Ferox, Pegasus*. Les animaux ont des colliers à houppes, et on lit sur l'épaule de plusieurs d'entre eux le nom du propriétaire : *Sorothi*, gravé moitié sur la croupe, moitié sur l'épaule. Un fait assez curieux, c'est que ce sont exclusivement tous les chevaux qui présentent le flanc droit qui portent ce mot; ceux qui montrent le côté gauche portent sur la croupe un signe noir qui est aussi toujours le même. On doit conclure de cette observation que la position constante de l'inscription et du signe correspond à un fait existant en réalité, sans quoi l'artiste eût indifféremment mis ces marques sur un côté ou sur l'autre ; comme on ne saurait penser que ce soit sur la robe même de l'animal qu'ils aient été imprimés, la seule explication de ce fait est d'admettre qu'ils étaient placés sur un tapis recouvrant l'animal. Peut-être est-ce le côté droit qui, dans les courses, était tourné vers les spectateurs, d'où il faudrait conclure que les chevaux couraient habituellement de la gauche vers la droite

des spectateurs. On remarque aussi les bandes qui entourent les quatre jambes des chevaux par un procédé tout à fait analogue à celui qui est en usage de nos jours.

L'autre mosaïque de la maison de Sorothus représente le même motif, en plus petit et avec quelques variantes. Ici, c'est le triomphe de ses écuries que le grand sportsman a voulu célébrer. Des génies ailés viennent couronner de guirlandes les chevaux, qui sont toujours aux angles du tableau, mais non plus dans un médaillon. Les noms des animaux sont : *Patricius, Ipparchus, Dilectus, Campus.*

Avec les courses, le sport qui était le plus en vogue chez nos Africains était certainement la chasse, qu'elle ait eu lieu à courre, au faucon ou à pied.

On s'y attaquait non seulement à la perdrix, au lièvre, au renard, mais encore au sanglier, au lion, à la panthère, et il y avait même dans certains domaines des colons dont la profession habituelle était de poursuivre ces animaux : on les appelait « les panthérisants ». Pompéianus n'avait pas manqué de faire représenter chez lui ce divertissement auquel il paraît aussi s'être adonné avec passion.

Dans la mosaïque qui ornait une de ses pièces on voit deux terrasses séparées par une clôture à claire-voie et soutenue par deux gros piquets. D'un côté s'étend un parc dans lequel broutent des gazelles. De l'autre côté sont les cavaliers et les piqueurs poursuivant la bête, avec les lévriers *Fidèle* et *Chaste*. Remarquons en passant le costume de ces chasseurs. Tous, y compris Pompéianus, sont coiffés d'un béret blanc, vêtus d'un gilet de chasse et de culottes serrées par des guêtres au-dessous du genou, avec un manteau jeté sur l'épaule. N'est-ce pas le costume de nos montagnards et des alpinistes?

Les piqueurs ont un glaive à la main et les cavaliers la lance croisée devant eux. C'est évidemment le bois, le parc réservé à la chasse.

Dans un autre tableau, on voit la suite de la même scène. C'est le rendez-vous. Les chasseurs, las d'avoir couru, se reposent à l'ombre des arbres. Il est bien probable que si nous avions retrouvé la série complète il y aurait eu ensuite la représentation de quelque repas sur l'herbe.

Les scènes de chasse abondent d'ailleurs dans les mosaïques qui représentent l'existence des grands propriétaires.

L'une d'elles, trouvée à Carthage, montre des cavaliers armés de javelots et de la hache à deux tranchants luttant contre des panthères et des lions.

A Oglet-Atha, près de Sfax, dans les ruines d'une villa, une mosaïque représentait, d'après M. Gauckler, une chasse à courre à la gazelle. Elle est actuellement très détériorée et les gazelles, qu'on y voit encore occupées à brouter, ont l'air bien calmes pour des animaux poursuivis. Je ne sais pas non plus s'il serait très prudent pour

les colons africains d'essayer la culture de l'oranger dans la région où elle a été trouvée. Cet arbre a bien pu exister comme plante de luxe dans un parc arrosé, sans qu'on l'ait jamais encore cultivé, en grand, dans la région. Il me semble difficile, parce qu'un ou deux de ces arbres sont figurés ici, d'admettre *a priori* qu'on ait voulu par là représenter de vastes plantations plutôt qu'un simple bosquet.

Sur la mosaïque des *Laberii* dont il sera bientôt question, on voit encore des cavaliers sans armes, avec la culotte serrée à la jambe et le pagne, suivis d'un piqueur qui court, tenant sa lance à la main, derrière les chiens qu'il vient de lâcher, *Mustela* (belette) et *Ederaratus* (tacheté de lierre). Les animaux poursuivis sont un lièvre et un renard. Dans une autre mosaïque de la même maison, on voit une chasse au sanglier et une chasse au lion.

Nous voici donc connue la façon dont nos grands seigneurs se livraient à la chasse.

Mais ce n'est pas seulement de leurs somptueuses habitations ni des scènes relatives à leurs divertissements dont ils ont tenu à fixer le souvenir. Ils ont aussi fait représenter les parties les plus pittoresques de leurs domaines, leurs fermes, leurs champs, leurs plantations, leurs montagnes, de manière à ce que leurs yeux rencontrassent ces riants tableaux à chaque instant de la journée passée chez eux à deviser ou à rêver, ou pendant qu'entre les mains du masseur ils laissaient leurs yeux errer sur les somptuosités en marbres et en stucs coloriées de leur piscine.

C'est ainsi que chez Pompéianus une mosaïque représentait un verger avec trois pavillons aux couleurs vives, probablement quelque rendez-vous de chasse. En face d'eux, dans le jardin renfermant des arbres d'espèces très variées, mariés à la vigne, une dame élégamment vêtue, l'éventail à la main, est assise dans une haute chaise au pied d'un palmier chargé de fruits dorés. Auprès d'elle, un jeune homme tient d'une main son chien en laisse et de l'autre une ombrelle qui la protège. C'est l'endroit où les promeneurs se reposent paisiblement, où la maîtresse de la maison vient s'asseoir pour rêver et aussi celui où l'on disserte, où l'on « philosophe », d'après les mots inscrits au-dessus de la dame : *Filosophi locus,* philosophie qui devait, semble-t-il, ne pas être dépourvue de douceur, à en juger par les personnages mis en scène ici.

On voit que pour grands veneurs qu'étaient nos seigneurs d'Afrique, ils aimaient aussi les plaisirs mondains, les tranquilles conversations, et que l'on devait quelque peu se piquer d'art ou de littérature dans leurs châteaux.

Dans une dernière mosaïque d'Oued-Athménia, une maison est entourée de prairies où paissent des animaux domestiques. C'est la demeure du chef des troupeaux.

Ailleurs, une autre scène nous montre, comme l'apprend une inscription, l'habitation d'un gardien du *saltus*.

J'ajouterai que ce n'est pas dans la demeure de Pompéianus à proprement parler que ces mosaïques ont été trouvées, mais dans de vastes et superbes bains situés à cent mètres de l'habitation, dont ils étaient une dépendance. Leurs dimensions et le luxe de leur ornementation sont tels qu'on a bien cru un moment que c'étaient des thermes publics. Mais il n'y a aux alentours aucun vestige de centre qui puisse confirmer cette manière de voir, et les sujets traités, ainsi que les inscriptions des mosaïques, montrent bien d'ailleurs qu'il s'agit d'un établissement privé.

Ce dernier ne renfermait pas moins de vingt-sept pièces, dont l'aménagement, les chambres de chauffe, les différentes conduites, les salles de bains, sont des plus intéressants et parfaitement reconnaissables. Le bassin de natation surtout, entouré d'une galerie demi-circulaire et précédé d'un portique en colonnes de marbre, devait être magnifique. Partout ce ne sont que mosaïques sur le sol, marbres et stucs sur les murs.

Notre première visite au château de Pompéianus nous a déjà bien fait connaître certains côtés des domaines africains : la vaste demeure flanquée de pavillons ou de tourelles et précédée d'une tour élevée; les galeries et les portiques qui s'élevaient en avant d'elles; les écuries luxueuses placées dans le voisinage, auprès de prairies où paissent les chevaux favoris; le verger avec ses pavillons entourés d'arbres choisis, chargés de fleurs et de fruits, où l'on aimait à s'asseoir à l'ombre.

Plus loin, un parc ombragé de grands arbres, un bois peuplé de gibier ou bien la ferme, le bâtiment d'exploitation : pressoirs, huileries, etc., entourés de champs, de plantations d'oliviers et de vigne. Dans un autre endroit de la propriété s'élevaient les bains, que les anciens aimaient, on le sait, à enrichir de tout le luxe possible et où ils passaient de longues heures de la journée.

C'est là que le maître de céans aimait, à son retour de la chasse ou d'une course, tout en se reposant, à revivre les émotions qu'il venait d'éprouver, en revoyant sur les mosaïques l'image de son parc, de ses bois, de ses chevaux et de ses chiens favoris.

Mais c'est surtout la vie extérieure du seigneur, le luxe de sa maison, le spectacle de ses divertissements que nous a offerts le sol de ses bains.

(A suivre.) Dr CARTON.

HOSPITALITÉ ET FATALISME

DOCUMENT SUR LA MENTALITÉ INDIGÈNE

Au mois d'août 1893, j'étais allé, dans la région du Cap-Bon, à une petite localité au nord de Kourba appelée Zaouiet-el-Maâïsra. J'avais assisté à une enquête criminelle; l'enquête terminée, j'avais profité de ce que le ciel était couvert et j'étais parti vers deux heures de l'après-midi, avec un Arabe pour guide, tâchant d'arriver à Nabeul avant la nuit.

A quelques kilomètres de Kourba, l'orage, qui grondait sourdement, éclata soudain. Nous fûmes, tout d'un coup, aveuglés par la poussière, inondés par la pluie et éblouis par les éclairs : « Presse le pas de ta mule, seigneur l'avocat, me dit mon compagnon de route, ton voyage nous a porté bonheur; c'est la pluie, *laveuse des aires,* qui tombe. Nous ne pouvons pas songer à continuer notre chemin. Allons nous abriter dans ce douar que nous voyons là-bas, à gauche de la route. »

Je suivis le conseil de mon guide et je me dirigeai vers le douar indiqué. A notre approche, les chiens des gourbis se jetèrent sur nous, en aboyant avec fureur. Au bruit qu'ils firent, un indigène sortit et s'avança vers nous. « Cheikh Ahmed, lui dit mon compagnon, nous venons, ce seigneur et moi, te demander l'hospitalité et attendre dans ta demeure la fin de l'orage. » « Avec toi et lui, la bénédiction d'Allah nous visite », lui répondit l'indigène. Il nous fit alors descendre de nos montures, qu'il confia à un enfant, et nous fit rentrer dans un gourbi où une natte épaisse, en pailles d'alfa, était tendue sur le sol. Nous nous assîmes sur la natte, et après avoir conversé quelques instants avec nous, notre hôte sortit en nous disant de l'attendre.

Une heure après il revint, portant dans ses mains un grand plat de couscous, tandis que d'autres indigènes portaient différents plats de sauce rouge, de tomates et de piments, et de viande à moitié cuite.

L'odeur d'huile rance et de beurre pourri qui se dégageait de tous ces mets était tellement insupportable, que je ne pus pas même y goûter. C'était peu poli, j'en conviens, mais porter une cuillerée de ce couscous à ma bouche était au-dessus de mes forces.

Voyant cela, notre hôte ressortit et revint après quelques minutes avec des œufs à la coque. Je demandai du sel; mais, ma demande était à peine formulée, que je m'en repentis, car il n'y en avait pas dans tout le douar. Aussitôt, le cheikh Ahmed fit un signe de la main,

et un jeune indigène d'une admirable beauté, portant son « ahram » avec une suprême élégance, s'approcha de lui. « C'est Ali, mon fils », nous dit notre hôte, en le couvrant d'un regard orgueilleux; et, s'adressant à lui : « Ali, l'orage paraît se calmer; va, mon fils, monte sur notre jument verte (par euphémisme, les indigènes disent « vert » pour ne pas dire « noir »), arrive jusqu'au douar voisin, et tu nous rapporteras du sel. »

Je m'opposai, j'insistai, je jurai que je ne goûterais pas aux œufs si Ali se dérangeait : rien n'y fit; le jeune homme partit, et nous restâmes dans le gourbi avec le cheikh Ahmed et mon guide.

Une demi-heure, une heure, deux heures se passèrent. Ali ne revenait toujours pas; notre hôte devenait visiblement inquiet et la conversation languissait. La nuit était venue, tous les bruits s'étaient tus et nous n'entendions plus que le clapotement des gouttes de pluie tombant dans les flaques d'eau. Brisés de fatigue, mon guide et moi nous laissions gagner par le sommeil... Tout à coup, nous fûmes réveillés en sursaut par un cri de femme perçant, horrible et prolongé, suivi de longs hurlements de chiens. Mais, dans la nuit, Dieu! que ce cri et ces aboiements semblaient sinistres ! Nous en étions glacés d'effroi.

Nous nous jetâmes tous trois à l'ouverture du gourbi et nous perçumes distinctement des pleurs, des lamentations et des *hou hou* funèbres interrompus de temps en temps par un cri plus épouvantable encore que le premier.

Atterrés, nous nous regardions les uns les autres, nous demandant ce qui causait ces cris, lorsqu'à la lumière d'un falot nous vîmes approcher un cortège, qui ramenait mort, étendu sur une civière, Ali, ce superbe jeune homme que nous avions vu tout à l'heure si plein de vie et de santé !

On nous expliqua qu'en revenant du douar voisin, sa jument avait buté et qu'elle l'avait jeté si malheureusement à terre, qu'il en était mort sur le coup.

Son père le regardait avec un douloureux saisissement; moi, j'étais consterné, car j'étais la cause bien involontaire de ce terrible malheur. Quant à mon guide, ses yeux erraient indifférents de l'un à l'autre.

Sur la natte, au fond du gourbi, on étendit le corps du malheureux jeune homme, dont la bouche entr'ouverte semblait vouloir parler. Sur un geste de notre hôte, les femmes se turent et s'éloignèrent; le cheikh Ahmed nous fit entrer ensuite dans le gourbi avec tous les assistants, qui s'assirent auprès de lui. Chacun gardait le silence, se laissant aller à ses tristes réflexions; les bruits du douar s'étaient même éteints, et on ne percevait plus que le clapotement funèbre des gouttes de pluie tombant dans les flaques d'eau.

Tout à coup, se passant la main sur la figure et la barbe : « Allah seul est grand ! dit le cheikh Ahmed ; Allah seul est éternel ! » Puis, se tournant vers l'un des assistants : « A-t-il rapporté le sel ? » demanda-t-il. On se leva, on fouilla le cadavre, on lui tendit un paquet de sel. Alors, s'adressant à moi : « Seigneur, me dit-il, mon fils a rapporté le sel. Mets-toi à ton aise et veuille me faire l'honneur de manger ! » Et, se mettant une poignée de couscous dans la bouche : « *Aya, bismellah, ia siadi* », nous dit-il (Allons ! au nom d'Allah, mes seigneurs !) (mangez sous-entendu).

Ecœuré, affolé par ces mots, par ce geste, par cette impassibilité épouvantable, j'éclatai en sanglots et, malgré les supplications du cheikh Ahmed, de mon guide et de tous les assistants, je partis seul dans la nuit, dans l'orage, dans l'épouvante et dans l'horreur !

C. BENATTAR,
Avocat.

Tunis, 6 janvier 1902.

MŒURS DE TUNIS

Galeb louz — Soukeur ou semen — Fethira

Le soleil vient à peine de dorer de ses chauds rayons les minarets des mosquées de la blanche cité de Tunis, que déjà tous les marchands de pâtisseries et de douceurs se répandent dans les rues.

En de longs cris gutturaux et prolongés ils exaltent leurs marchandises, vantant la bonté et l'excellence de leurs produits. Le marchand de beignets chante ses « fethira » frits dans la meilleure huile de Sousse. Ils sont bien chauds, dit-il, d'où leur nom de « sekhouna », tandis que le marchand de « kaak » crie que ses gâteaux sont faits de sucre et de beurre (soukeur ou semen).

Un troisième concurrent de ces derniers offre les « galeb louz » à deux pour un sou, ce gâteau si léger fait d'amandes et de blancs d'œufs, du genre de nos massepains.

« Sekhouna », « soukeur semen » et « galeb louz » appellent à intervalles rapprochés l'attention des gourmands et des passants.

Ils stationnent devant les portes massives, si mystérieusement fermées, car ils savent bien que leur cri ne restera pas sans réponse, que les enfants et les jeunes femmes de la maison, poussés par la gourmandise, vont lui envoyer une négresse ou un enfant lui acheter quelques-uns de ses gâteaux.

La clientèle varie suivant le genre de pâtisserie. Les « sekhouna » tout imprégnés d'huile luisante, bien chauds, ont pour clients les ouvriers des souks, les boutiquiers, les portefaix, beaucoup d'oisifs qui en font leur petit déjeuner du matin. C'est très nourrissant et très bon pour l'estomac, disent les Tunisiens.

Depuis l'occupation française, le marchand de « fethira » s'est fait une nouvelle clientèle du troupier qui, à l'exercice, le matin, aux heures de repos, croque volontiers ce beignet; il le trouve d'ailleurs délicieux.

Le « galeb louz » fait les délices principalement des enfants, des femmes et de beaucoup d'Européens aussi.

Enfin le « soukeur semen » trouve acheteur un peu dans tous les âges, et aussi bien chez l'indigène que chez l'Européen.

De simples planches portées tantôt sur la tête, tantôt sur le bras, et, pour les « kaak », de petits couffins, sont les seuls étals de cette pâtisserie, qui repose à même sur le bois.

Un client passe, propre ou sale, citadin ou bédouin, qui choisit le « fethira », prenant celui-ci, soupesant celui-là, le reposant sans rien acheter, mais ayant bien soin de lécher l'huile restée sur ses doigts: il ne faut rien perdre.

Le vendeur est ordinairement un étranger à la ville; pour les « galeb louz », par exemple, des gens de Ghadamès. Il a ses rues, ses maisons, ses clients. Le métier n'est pas improductif et plaît beaucoup à l'esprit curieux et à la paresse contemplative de l'oriental, qui y trouve sans beaucoup de peine l'un et l'autre. Aussi, cette industrie a-t-elle fait naître depuis quelque temps une grande concurrence et de nombreux vendeurs qui égayent la ville arabe et lui donnent un plus grand cachet de couleur locale.

« Sekhouna, galeb louz, soukeur ou semen », bonne chance et durez longtemps! Que la civilisation et la concurrence du *roumi* ne vous fassent pas disparaître, ainsi que sont déjà disparues quelques habitudes locales de la ville de Tunis qui en faisaient son charme de ville orientale et son attirance.

MENOUILLARD.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE BERBÈRE

PÉRIODE CONTEMPORAINE

Chapitre II

Les Origines du Verbe berbère

1° Formation du radical verbal berbère sur les différents temps du verbe grec

C'est par le verbe que nous poursuivons la série de nos recherches sur les origines des langues berbères modernes. Ces verbes présentent, en effet, un intérêt archéologique de premier ordre. L'ancienne langue libyenne, voisine du grec, est allée se simplifiant, sous l'invasion de populations hétérogènes. La dégradation linguistique est surtout marquée en ce qui concerne les verbes. Les finales se sont généralement assourdies. Quelques-unes sont tombées, en laissant subsister le seul radical. Les augments et les redoublements ont disparu. Dans cette évolution régressive, les flexions si riches du verbe grec ont cessé d'être usitées. Peu à peu, le verbe s'est réduit à un seul temps. Ce temps lui-même s'est fixé, à la mode sémitique, sur un thème radical. Le grand intérêt de nos recherches est de constater que le thème radical ne s'est pas toujours fixé sur un même temps. Selon les dialectes, parfois même dans un seul dialecte, le thème radical a pu être emprunté à des temps différents.

Des exemples feront mieux comprendre cette explication.[1]

(1) Voici la liste des ouvrages que nous avons consultés pour établir notre travail :

Dialectes divers

Venture de Paradis : *Grammaire berbère. Recueil de voyages et de mémoires*, publié par la Société de Géographie de Paris, t. VII, 1884. — Basset : *Notes de Lexicographie berbère. Journal asiatique* (4 fascicules).

Dialecte zouaoua

Hanoteau : *Essai de grammaire kabyle*. Alger, 1859. — Olivier : *Dictionnaire français-kabyle*. Le Puy, 1878. — R. Basset : *Manuel de langue kabyle*. Paris, 1887.

Dialectes mzabi et chaouïa

Masqueray : *Comparaison du vocabulaire du dialecte des Zenaga avec les vocabulaires correspondants des dialectes des Chaouïa et des Beni-Mzab. Arch. des Miss. scientif.*, IIIe série, 1879. — Graf Sierakowski : *Das Schauï*. Dresden, 1871. Ce mémoire contient un *Essai de grammaire chaouïa* par M. Tauchon. — Mercier : *Le chaouïa de l'Aurès*. Paris, 1896. — Masqueray : *Le Djebel-Cherchar. Revue africaine*, t. XXII, p. 30 et suiv.

Dialectes touareg, zenaga, tamahaq

Faidherbe : *Le zenaga des tribus sénégalaises*. Paris, 1877. — Masqueray : *Dictionnaire français-touareg (dialecte des Taïtoq)*. Paris, 1893. — Cid Kaoui : *Diction*

Ainsi, en targui, en zenaga, le radical du verbe *agir* est **ag**.[1] Ce radical paraît fixé d'après l'impératif du verbe ἄγω, ἄγε *agir*. Ces mêmes populations emploient, pour dire *éloigner*, les termes **ougeg** et **esigeg**. Ces deux thèmes verbaux sont certainement fixés sur l'aoriste du même verbe grec ἤγαγον et ἐξήγαγον, ayant le même sens. De même, les Kabyles disent **sengougou** *rassembler*. Ce temps kabyle est évidemment fixé lui aussi sur l'aoriste συνήγαγον *rassembler*. Au contraire, le verbe kabyle **segou** *fréquenter*, paraît provenir de la première personne de l'indicatif présent ὁ(υν)άγω.

Dans cet exemple, nous relevons des thèmes radicaux empruntés, selon les verbes et les dialectes : 1° à l'impératif; 2° à l'aoriste; 3° à l'indicatif du verbe ἄγω.

Voici d'autres exemples :

En targui, on trouve une forme **efeõ** *briller*, provenant de ἔφηνα, aoriste de φαίνω, tandis que le mot **ifaou** *il fait jour*, reproduit l'indicatif de φάω *briller*, variante de φαίνω. Les Zouaoua emploient **herezem** *ménager*, emprunté à la première personne χαρίζομαι, avec chute de la finale, et **χares** *plaire*, emprunté à l'impératif épique χαριζέο, même sens. On relève le zenaga **eozaõ** *remplir*, qui paraît construit

naire français-tamahaq. Alger. — René Basset : *Lexicographie berbère-touareg touelimmiden. Journal asiatique*, 1888. — Hanoteau : *Essai de grammaire tamachek*. Paris, 1860.

Dialectes de Djerba, Ghadamès et Tripolitaine

Graber de Hemso : *Remarks on the language of the amazigh*. London, 1836. La prononciation des mots est figurée d'après l'orthographe anglaise.— R. Basset : *Lexicographie berbère. Journ. asiat.*, 1883. (Dialecte de Djerba.) — Bossoutrot : *Vocabulaire berbère ancien* (dialecte du djebel Nefoussa). *Revue Tunisienne*, 1900.

Dialecte guanche

Béthencourt : *Vocabulario del antiquo dialecto de los Canarios* (Acad. royale d'Hist. de Madrid). Travail reproduit et complété par M. J. Campbell, in *Critical examination of Spanish documents relative to the Canary island. — Transactions of Canadian Institute*, vol. VII, 1901, août, n° 13, p. 29 et suiv.

Nous noterons pour chaque terme berbère cité comme un exemple le dialecte d'où il provient et le nom de l'auteur chez lequel nous l'avons relevé. Ex. : *ektem* (taït. Masq.), couper ; *amarta* (zen. Faidh.), tromper ; etc.

Enfin, nous avertissons le lecteur que l'orthographe adoptée par les berbérisants est purement phonétique. Nous l'avons généralement respectée, pour ne pas être accusé d'avoir transformé certains mots pour les besoins de notre cause.

(1) Dans le cours de ce travail, nous isolerons du reste du mot, au moyen de caractères gras, les termes communs au deux langues berbère et grecque. Les sons disparus d'une des langues ou surajoutés seront imprimés en caractères ordinaires. Cette disposition fera mieux ressortir les déformations survenues dans le berbère. — Nous remplissons un agréable devoir en remerciant M. Nicolas, l'imprimeur de la *Revue Tunisienne*, des acquisitions de caractères qu'il n'a pas hésité à faire et du soin qu'il a bien voulu apporter, avec sa conscience habituelle, à cette impression, sans se laisser rebuter par les difficultés d'un pareil travail.

sur l'aoriste **αὔξησα**, tandis que le temahaq **segget** *augmenter,* semble provenir de l'impératif **αὔξε**, ainsi que le zouaoua **ezzi** *grandir.* Le tamahaq forme le mot **sedou** *réunir* sur l'indicatif de **σ(υν)δέω**, tandis que le zouaoua tire le terme **senteõ** de l'aoriste du même verbe **συν(έ)δησα**. **Ar** (zouaoua.Han.), **err** (jeridi, rifain. Bass.) ayant le sens de *soulever, prendre,* proviennent de l'impératif de **αἴρω** même sens, tandis que **erfed** (kabyle.Olivier) *lever, soulever,* est emprunté à l'aoriste **ἤρθην**. (Le θ se change fréquemment en f en passant du grec au berbère; ex.: ἤρθην = erfed, ἀφασσε = eθes (targui), *toucher,* etc.) Les divers dialectes expriment par **ouθ** (zenaga, kabyle) **aout** (rhadamès, etc.) le verbe *frapper.* Ce terme provient de l'impératif **ὠθεε**; le temahaq (Kaoui) possède le verbe **ouθou** *succomber,* fixé sur l'indicatif **ὠθέω**.

Le kabyle **nouou** *opiner,* est fixé sur l'indicatif **νοέω** même sens, tandis que la forme kabyle **anez** *s'incliner,* paraît provenir de l'aoriste **ἔνευσα**.

Le targui **ettes** *dormir,* semble tiré de **εὕδησα**, aoriste tombé en désuétude de **εὕδω** *dormir,* tandis qu'on pourrait rapprocher la forme zenaga **oudech** *se coucher,* de l'impératif archaïque **εὕδεσκε**, qui se trouve dans l'Iliade.

Pour exposer d'une façon claire et méthodique nos observations sur ces formations des thèmes radicaux des verbes berbères fixés sur un temps du grec ou plutôt du libyen antique, nous avons dressé un certain nombre de listes de ces formations. Le lecteur pourra les compléter; le sujet n'est pas épuisé.

Dans nos rapprochements, nous nous conformons à l'usage des berbérisants qui énoncent les verbes de cette langue par la deuxième personne du singulier de l'impératif. Cette personne constitue la racine verbale du verbe. Cette racine, comme nous l'étudierons, se modifie selon les temps et les personnes au moyen de préfixes et d'affixes.

Nous exprimons le sens du verbe, soit grec, soit berbère, par l'infinitif français.

1° Exemples de verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne de l'indicatif présent d'un verbe grec — ω :

ἀγείρω réunir, assembler.	**adjerou** (mzab.Bass.) assembler.
ἀνάγχω avoir besoin.	**aneγou** (zenag.Masq.) même sens.
ἐνῶ réunir.	**edou, sedou** (tamah.Kaoui), même sens.
ἥδω réjouir.	**edou** (taïtoq.Masq.) réjouir.
θρέω pleurer.	**θrou** (zouaoua.Ol.) pleurer.
θολόω troubler.	**θelou** (zouaoua.Ol.) troubler.
κίνεω faire un mouvement.	**kenou** (zouaoua.Ol.) se baisser.

νέω nager.	enhou (tamah.Kaoui) se baigner.
νοεύω s'incliner.	nouou (zouaoua.Ol.) opiner.
ῥακόω mettre en lambeaux.	erkou (zouaoua.Hanot.) pourrir.
σ(υν)άγω rassembler.	segou (zouaoua.Ol.) fréquenter.
τίκτω accoucher.	tiro (mzab.Bass.) accoucher.
ὑμνέω chanter.	emounou (zenaga.Faidh.) chanter.
ῥάω briller.	ifaou (targui) il fait jour.
χρίω pour χίρω frotter.	χerrou (gerbien.Basset) frotter.
ὠθέω frapper.	ouθou (tamah.Kaoui) succomber.

2º Verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne de l'indicatif présent, d'un verbe grec, en — μι.

εἰμί être.	ili (divers dialectes) être.
ἠμί dire.	imi (djerid.Basset) dire.

3º Verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne de l'indicatif présent d'un verbe grec de la voix moyenne en — μαι.

Un type de conjugaison du verbe grec était la *voix moyenne*. Cette forme était usitée pour exprimer les cas où l'action est faite par le sujet pour lui-même. Ce type de conjugaison a été usité en libyen. Un certain nombre de thèmes verbaux berbères ont été fixés sur la première personne de l'indicatif présent de cette voix. La finale — αι du grec est généralement tombée. Le son *m* disparait aussi parfois; il est d'ordinaire conservé, soit non modifié, soit après avoir subi les altérations phonétiques en *l* ou en *n*, qui lui sont habituelles en berbère.

ἄγαμαι admirer.	akoun (taïtoq.Masq.) admirer.
ἄγχομαι se serrer.	akemen (taïtoq.M.) presser contre.
ἄρνυμαι prendre, lutter.	ernou (zouaoua.Ol.) vaincre.
δολόμαι tromper.	δelem (zouaoua.Ol.) tromper.
ἐνδύομαι pénétrer.	enδel (tamahaq.Kaoui) enfouir.
ἔραμαι désirer.	erhel (zouaoua.Ol.) désirer.
ἐρχόμαι venir.	elkem (tamahaq.Kaoui) suivre.
ἡγέομαι diriger, penser.	eγemem (zouaoua.Ol.) penser.
θύομαι sacrifier.	θoual (taïtoq.Masq.) immoler un homme à Dieu.
κεῖμαι se reposer.	kim (chaouïa, mzab, kabyle, etc.) s'asseoir.
λογίζομαι calculer, énumérer.	loγisem (taïtoq.Masq.) nommer.
νήχομαι nager.	neχel (taïtoq.Masq.) couler.
ὀργιοῦμαι se fâcher.	erguem (zouaoua.Ol.) insulter.
Sinkami (sanscrit) verser, d'où ἰκμαίνω oindre.	sicem (tamah. Kaoui) se baigner.
συνάγχομαι se froisser.	senahcham (zouaoua.Ol.) humilier

σχίζομαι séparer. — izzoun (pour skizzoun) (tamahaq. Han.) partager.

χαρίζομαι plaire, complaire. — herezem (zouaoua.Ol.) ménager.

4° Verbe unipersonnel.

Voici un exemple de radical de verbe berbère fixé sur la troisième personne de l'indicatif d'un verbe unipersonnel :

ὕεται il pleut (sanscrit : su). — souet (zouaoua.Ol.) il pleut.

5° Verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne de l'imparfait de l'indicatif d'un verbe grec.

Cet imparfait paraît avoir été rarement employé par les Libyens. Je ne relève que fort peu de verbes berbères paraissant tirer leur thème radical de l'imparfait.

Δέω unir, lier ; imparfait ἔδεον — eddiou (taïtoq.Masq.) se marier.
Σιγάω se taire ; imparfait ἐσίγων — souzen (chaouïa.Sierak.) se taire.
Χέω répandre ; imparfait ἔχεον — choud (zouaoua.Ol.) répandre.

6° Verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne du futur grec.

Les Libyens employaient rarement le futur, comme nous le verrons dans un autre chapitre. Leur habitude était de former ce temps au moyen d'un auxiliaire. Aussi n'ai-je trouvé que peu de verbes dont le thème radical paraissait provenir du futur. Ajoutons que les verbes ainsi formés que j'ai relevés appartenaient à la langue kabyle.

ἔγκειμαι presser ; futur ἔγκεισομαι. — eγeseb (zouaoua.Ol.) presser.
κερδαίνω gagner ; futur κερδανῶ. — ernadou (zenaga) même sens.
καίω griller ; futur καύσω. — ezzou (zouaoua.Ol.) griller.
σκεδάννυμι verser le sang ; futur attique σκεδῶ. — sked (zouaoua.Ol.) ravager.
συγκαίω brûler ; futur συγκαύσω. — soukes (zouaoua.Ol.) brûler.

7° Verbes berbères dont le thème radical provient de la première personne de l'aoriste grec.

Ces verbes sont les plus nombreux. L'aoriste était le temps le plus employé en Afrique. C'est d'ailleurs celui qui a persisté dans le verbe berbère moderne. Pour cette raison, le plus grand nombre de thèmes verbaux berbères se sont fixés sur l'aoriste.

Comme pour l'indicatif, on reconnaît trois modes de conjugaisons. Ceux-ci existaient donc dans le verbe libyen, comme dans le verbe grec. Nous aurons conséquemment à énumérer successivement les aoristes des verbes : *a)* en — ω ; *b)* en — μι ; *c)* en — μαι (voix moyenne).

a) Verbes en — ω.

ἄγχω serrer, éteindre ; aor. ἤγξα ; — enks (kab.Han.) diminuer.
segxi (touareg) éteindre.

ἄγω mener; aor. ἤγαγον.	ougeg (touareg.Hanot.) éloigner.
αἴρω lever, soulever; aor. ἤρθην.	erfed (kab.Ol.) soulever (f = θ).[1].
αἴσσω sauter; aor. ἥξα (pour ἥγσα).	eggez (Beni-Menacer.Basset) sauter.
αἰτέω demander; aor. ἤτησα.	eteter (zenaga.Faidh.) demander.
ἀμάω moissonner; aor. ἤμησα.	imasen (chaouïa.Sier.)moissonner
ἀρόω cultiver; aor. ἤροσα.	areθ (zenaga.Faidh.) cultiver.
ἄρχω ordonner; aor. ἦρξα.	sers (kabyle) ordonner.
αὔξω augmenter; αὔξησα.	eozaθ (zenaga.Faidh.) remplir.
βαίνω marcher; aor. ἔβην.	eoun (touareg) monter.
γελάω rire; aoriste ἐγελάξα (egelaksa).	gelek (kabyle) se moquer.
δέω enfermer; aor. ἔδησα.	edesa (zenaga.Faidh.) cacher.
ἑλίσσω enrouler; aor. εἵλιξα.	zeleg (kabyle.Ol.) enrouler.
ἐξάγω emmener; aor. ἐξήγαγον.	esigeg (touareg) emmener.
εὕδω dormir; aor. (tombé en désuétude) εὕδησα.	ettes (taït.Masq.) dormir.
εὕω faire griller; aor. εὕσα.	isou (mzab) cuire.
ἐχθραίνω haïr; aor. ἔχθρην.	eksen (taïtoq.Masq.) haïr.
ζάω vivre; aor. ἔζησα (pr ἔζαεσα).	ezaïd (figuig.Basset) naître.
ζέω bouillir; aor. ἔζεσα.	ezoues (targui) bouillir.
θάω teter; aor. ἐθήσα.	eθessa (zenaga.Faidh.) boire.
	etteθ (kabyle.Ol.) teter.
καίω allumer, brûler; aor. ἔκαυσα.	ekous (tam.Kaoui) s'échauffer.
κείρω tondre; aor. ἔκερσα.	ekerrech (zouaoua.Ol.) tondre.
	ekerred (mzab.Basset) tondre.
λέγω parler; aor. ἔλεξα.	ales (taïtoq.Masq.) parler.
νεύω s'incliner; aor. ἔνευσα.	anez (kabyle.Ol.) s'incliner.
ὀρχέω danser; aor. ὠρχησα.	ierχes (mzab.Basset) danser.
	iarχos (chaouïa) danser.
ῥαίω casser; aor. ἔρραισα.	errez (tous les dialectes) casser.
ῥέω couler; aor. ἐῤῥύην.	enrel (tamahaq.Kaoui) couler.
σεύω lancer; aor. ἔσευα (se prononçait esefa).	ezaïef (taïtoq.Masq.) s'élancer. (Comparez ezoui (kabyle.Hanot.) secouer.
στενάζω gémir; aor. ἐστέναξα.	tsenasa (kabyle.Ol.) gémir.
συνάγω rassembler; aor. συνήγαγον.	sengougou (kab.Ol.) rassembler.
συνδέω réunir; aor. συνέδησα.	senteδ (kabyle.Ol.) réunir.
σύρω traîner; aor. ἐσύρην.	esourer (kabyle.Ol.) traîner.
φαίνω briller; aor. ἔφην.	efeδ (tamahaq.Kaoui) briller.
φύω croître; aor. ἐφύσα.	efesi (kabyle.Ol.) croître.

(1) Un chapitre sera consacré aux variations phonétiques du berbère et du grec.

χέω répandre; aor. ἐχύθην.	**echeθel** (zouaoua.Ol.) propager.
χράω prendre en main; aor. ἔχρησα.	**ekraδ** (taïtoq.Masq.) forcer.
ψυθίζω mentir; aor. ἐψυθίζα.	**eshuddid** (chaouïa) mentir.
ψύττω cracher; aor. ἐψύττησα.	**esoutef** (zouaoua.Ol.) cracher.

b) Radicaux verbaux provenant de l'aoriste des verbes en — μι.

δείκνυμι montrer; aor. ἔδειξα.	**setexi** (kabyle.Ol.) s'informer.
ζεύγνυμι joindre; aor. ἐζύγην.	**ejoujed** (chaouïa) joindre.
ἠμί parler; aor. ἦν.	**enn, eni** (divers dialectes) parler.
ῥήγνυμι rompre; aor, ἔρρηξα.	**errez** (divers dialectes). (Comparez ci-dessus ῥαίω.)
τίθημι mettre; aor. ἔθην.	**eθens** (taïtoq.Masq.) mettre.
φημί parler; aor. ἔφησα.	**efeser** (kabyle.Ol.) discuter.

c) Radicaux verbaux provenant de l'aoriste de la voix moyenne en — μαι.

θερομαι chauffer; aor. ?, ἐθερην.	**ezerel** (zouaoua, chaouïa) chauffer.
ἴαομαι guérir; aor. ἰασάμην.	**iazzi** (tamahaq) guérir.
μάχομαι combattre; aor. ἐμαχεσάμην.	**meχasam** (zouaoua.Ol.) quereller.

8° Verbes berbères dont le thème radical provient du parfait hellénique; j'ai relevé deux exemples de ce type:

ἐμέω vomir; parfait ἐμήμεκα.	**emaouek** (pour emamek) (zouaoua) vomir.
ξύω gratter; parfait de la voix moyenne ἔξυσμαι.	**ezoukmeh** (tamah.Kaoui) gratter. **izilmes** (rhadamésien) gratter.

9° Verbes berbères dont le thème radical provient de l'impératif grec. Comme l'aoriste, l'impératif est un des temps conservés dans le verbe berbère moderne. C'est même l'impératif qui forme le thème radical des verbes dans les divers dialectes berbères. Aussi paraît-il naturel que la plus grande partie des verbes berbères aient fixé leur thème radical sur la troisième personne de l'impératif grec.

Comme pour l'aoriste, il faudrait grouper les impératifs par conjugaison, savoir : *a)* verbes en — ω; *b)* verbes en — μι; *c)* verbes moyens en — μαι.

a) La plupart des verbes proviennent de la conjugaison en — ω. Nous donnons les verbes grecs et berbères à la troisième personne du singulier de l'impératif, pour mettre mieux en évidence les affinités.

ἄγε agir.	**ag** (zenaga.Faidh.) agir. **eg**[1] (touareg.Hanot.) agir.

(1) Remarquons à ce propos que dans l'inscription 205 du *Corpus*, t.VIII, on trouve *egit* pour *agit*.

ἄγειρε réunir.	achar (kabyle.Ol.) fréquenter.
ἄγχε serrer.	aγi (taïtoq.Masq.) étrangler.
αἴρει prendre.	ar (kabyle.Hanot.) lever, ôter.
	err (jeridi,rifain) lever, ôter.
ἀμαρτανε tromper.	amarta (zenaga.Faidh.) tromper.
ἀμένε désirer.	amen (kabyle.Ol.) croire.
	menni (kabyle.Ol.) désirer.
ἀμύνε défendre.	emoud (tamahaq.Kaoui) défendre.
ἀναῤῥάε exciter.	ennefli (tamahaq.Kaoui) exciter, jouir.
ἀσχαλά se mettre en colère.	esχela (zouaoua) effrayer.
αὔε retentir.	aui, aoui (tamah.Kaoui) chanter.
αὔξε, ἀέξε (homérique).	ezzi (kabyle.Ol.) grandir.
ἀῤάνιζε réduire.	efenez (tamahaq.Kaoui) diminuer.
ἀῤάσσε toucher.	eθes (φ = θ) (taïtoq.Masq.) toucher.
gaccha (sanscrit) βάσκε marcher.	eggech (touareg.Hanot.) entrer.
ἐγείρε s'éveiller.	ekker (chaouïa.Sierak.) s'éveiller.
	enker (taïtoq.Masq.) s'éveiller.
ἐγκλέϝιε informer.	eγlef (tamahaq.Kaoui) confier.
ἔδε manger.	ahd (Beni-Men.Basset) dévorer.
εἴργε pour ϝείργε enclore.	fereg (zouaoua, tamah.) enfermer.
εἰσάγε introduire.	ezougeh (touareg) introduire.
ἐκτέμνε retrancher	ektem (taïtoq.Masq.) couper.
ἐκῤέρε se porter en dehors.	effer (kabyle.Ol.) faire saillie.
ἐνάπτε attaquer.	senafec (kabyle.Ol.) se révolter.
ἐράε aimer.	ari (touareg) aimer.
	eres (kabyle.Ol.; Beni-Men.Basset) aimer.
ἐρέθε provoquer.	hereθ (kabyle) agacer.
ἐρύε écarter.	err (taïtoq.Masq.) empêcher.
ἕῦδεσκε (Iliade, 22-503) se coucher.	oudech (zen.Faidh.) se coucher.
ἐῤίζε placer dessus.	efezer (V. de Par.) étendre.
θέρε allumer.	sir (kabyle.Ol.) allumer.
θερίζε moissonner.	ferez (f = θ) (taïtoq.Masq.) moissonner.
θίγε toucher, atteindre.	θeger (kabyle.Ol.) lancer.
ἵκε venir.	ek (taïtoq.Masq.) venir.
	ikka (taït.Masq.) il est venu.
ἰσχύε être fort.	isχa (taïtoq.Masq.) être fort.
κάμνε se fatiguer.	kammi (kabyle.Ol.) se fatiguer.
κῆδε s'inquiéter.	eken (taïtoq.Masq.) prendre soin.
κολακεύε flatter.	keloulef (ευ = ef) (taïtoq.Masq.) flatter.
λαιμάσσε avoir faim.	elemez (taïtoq.Masq.) avaler.

λέγε parler.	leγt (tamahaq.Kaoui) parler.
λείχε lécher.	leχ (taïtoq.Masq.) lécher.
μέλε prendre soin.	mel (kabyle.Ol.) montrer.
ξηραίνε dessécher.	sirer (tamahaq.Kaoui; kabyle.Ol.) dessécher.
ὁδεύε faire route.	eddou (kabyle.Ol.) marcher.
ὁμίλε parler.	amel (gerbien.Basset) parler.
ὁρκίζε jurer.	eccheõ (tamah.Kaoui) prêter serment.
ὀρύσσε fouiller.	erez (kabyle.Ol.) fouiller.
σημαίνε montrer.	semoun (kabyle.Ol.) montrer.
συγχαίρε féliciter.	cheker (kabyle.Ol.) féliciter.
συνεδαφίζε plier.	senedefez (taïtoq.Masq.) niveler.
συστέλλε raccourcir.	zouzell (kabyle.Ol.) raccourcir.
σχές avoir.	eχes (gerbien.Basset) avoir.
τίμα apprécier.	demâ (kabyle.Ol.) prétendre, apprécier.
ὑβρίζε outrager.	ebrez (zouaoua.Ol.) outrager.
ὑφαιρεί soustraire.	soufer (kabyle.Ol.) soustraire.
φρίσσε frissonner.	frious (kabyle.Ol.) trembler.
bhrag (sanscrit) φλέγε briller.	breq (kabyle.Ol.) briller, luire.
χάρασσε entailler.	kerrech (kabyle.Ol.) rogner.
χράε acquérir.	krah (taïtoq.Masq.) acquérir.
ὠθέε frapper.	ouθ (kabyle, zenaga) frapper. outs (chaouïa) frapper.

b) Impératifs de la conjugaison en — μί ayant formé le radical verbal de verbes berbères.

ἀφοῦ (Sophocle) pardonner.	afou (kabyle.Ol.) pardonner.
ἀφήσε laisser.	efesi (kabyle.Ol.) laisser.

c) Impératifs de la voix moyenne en — μαι ayant formé le radical verbal de verbes berbères.

ἀγωνίζου disputer.	ekenez (touareg.Hanot.) disputer.
χαρίζοῦ plaire.	χarez (kabyle.Ol.) plaire. eχerez (taït.Masq.) réjouir.

10° Verbes berbères dont le thème radical provient de l'infinitif grec. Bien que l'infinitif ait disparu de la langue berbère, certains thèmes radicaux paraissent provenir de ce temps.

ἀγχεῖν serrer.	aqqen (taïtoq.Masq.) serrer.
ἆρειν ajuster.	seren (taïtoq.Masq.) ajuster.
ἔδειν brouter.	eden (tamahaq.Kaoui) brouter.
ἐρώειν aller vivement.	erouel (mzab.Basset) courir.
ἐνδυέιν faire pénétrer.	endel (tamahaq.Kaoui) enfouir.

ἔχειν avoir.	**eken** (tamahaq.Kaoui) exécuter.
ἰδεῖν voir.	**isin** (kabyle.Ol.) savoir.
μίσγειν mêler.	**meskel** (taït.Masq.) mêler. (Comparez le latin **miscellus**.)
συμφέρειν réunir.	**senferen** (tamahaq.Kaoui) choisir.
φέρειν porter.	**feren** (kabyle.Ol.) porter.

Certains verbes grecs ont subi des altérations telles qu'il est impossible de déterminer celui de leurs temps qui a servi à fixer le thème radical du verbe berbère. Les verbes grecs ainsi déformés sont ceux dont l'indicatif se termine par deux voyelles, savoir : les verbes en αω, εω, ευω, οω, υω. Quelques verbes en ζω ont subi les mêmes dégénérescences. Seule la racine a persisté. Voici quelques exemples :

ἐξεράω évacuer.	**exer** (touat.Bass.) évacuer. (Comparez le latin **exire** sortir.)
πελεκάω fendre.	**felek** (kabyle.Ol.) fendre.
ψηλαφάω caresser.	**selef** (kabyle.Ol.) caresser.
κοννέω écouter.	**ekedd** (taïtoq.Masq.) écouter.
ἐρμινεύω faire connaître sa pensée.	**elmid** (V. de Par.) apprendre.
ἱκετευω supplier.	**eqqued** (tamahaq.Kaoui) supplier.
ζηλόω avoir de l'ardeur.	**ezil** (V. de Par.) courir. **azel** (kabyle, chaouïa) courir.
νεκρὸω faire mourir.	**eneγ**, **enekr** (divers dialectes) tuer.
φηλόω tromper.	**fil** (V. de Par.) abandonner.
γηρύω faire entendre sa voix.	**ager** (touareg) appeler.
δεικνυω montrer.	**sekn** (taïtoq.Masq.) montrer.
ἐθίζω accoutumer.	**eθi**, **ezzi** (taïtoq.Masq.) accoutumer
νομίζω avoir l'habitude.	**nem** (touareg, kabyle) avoir l'habitude.
ὀνομάζω nommer.	**eneba** (chaouïa) appeler.
σχάζω couper.	**enkez** (taïtoq.Masq.) couper.
ὑγίαζω guérir.	**ejji** (kabyle.Hanot.) guérir.
ἀγγελλω envoyer.	**enki** (nefoussa.Bossoutrot) envoyer.
βουλομαι vouloir.	**aboul** (kabyle.Ol.) projeter.

Thèmes verbaux berbères provenant du latin

Comme supplément à ces remarques, nous pouvons ajouter que certains verbes berbères tirent leur origine de verbes latins. Il s'agit donc là d'une incorporation relativement récente. Cette survivance de la domination romaine n'a, pas plus d'ailleurs que l'influence hellénique, été signalée par les berbérisants ; Masqueray est le seul à avoir remarqué l'abondance des termes latins parmi les substantifs du chaouïa.

Le même type de fixation du thème radical du verbe berbère sur un temps de verbe existe pour le latin comme pour le grec. Cette particularité, datée par la période romaine, permet de penser que la dégénérescence de la langue berbère s'est faite parallèlement avec celle de la civilisation locale, à la suite de l'invasion arabe.

1° Exemples de thèmes verbaux berbères formés sur l'infinitif latin. Ce sont les plus nombreux :

accipere accepter.	**ecbel** (tamahaq.Kaoui) accepter.
amare aimer.	**âmel** (kabyle.Ol.) aimer.
augere augmenter.	**ouger** (taïtoq.Hanot.) surpasser.
cadere tomber.	**chodor** (zen.Masq.) tomber.
	odar (zen.Faidh.) faire tomber.
κάρδος, **carduus**, chardon, d'où le verbe local **cardare**.	**cardach** (chaouïa) carder.
ducere amener.	**doukel** (zouaoua, tam.) réunir.
efferre porter hors.	**effer, effir** (kabyle, targui) cacher.
egere porter hors.	**eger** (kabyle.Hanot.) jeter.
exire sortir.	**exer** (touareg.Basset) descendre. (Comparez ἐξεράω évacuer.)
imitari imiter.	**emetel** (kabyle.Ol.) imiter.
legere lire.	**eger** (taïtoq.Masq.) lire.
metari mesurer.	**meter** (kabyle.Ol.) mesurer.
metere moissonner.	**meger** (kabyle.Ol.) moissonner.
ruere se précipiter.	**erouer** (rifain.Bass.) fuir.
sapere goûter.	**aber** (chaouïa) goûter.
siccare sécher.	**ecar** (tamahaq.Kaoui) sécher.

2° Exemples de thèmes verbaux berbères formés sur l'indicatif latin :

cado tomber.	**oudou** (tamahaq.Kaoui) tomber.
foro percer.	**aflou** (kabyle.Ol.) percer.
halito être essoufflé.	**elhet** (kabyle.Ol.) être essoufflé.
ordino (ordo) arranger.	**ourdou** (tamah.Kaoui) arranger.
	aden (chaouïa.Sier.) ordonner.
scando monter.	**skedou** (taïtoq.Masq.) franchir en sautant.
sicco sécher.	**seccou** (kabyle.Ol.) sécher.

3° Exemples de thèmes verbaux berbères formés sur l'impératif latin :

adjuva (pron. adiouva) secourir.	**aïouen** (kabyle.Ol.) secourir.
duce, adduce conduire.	**adeg** (touareg.Hanot.) conduire.
muta changer.	**moutti** (taïtoq.Masq.) changer.
neca tuer.	**eneca** (chaouïa) tuer. (Comparez νεκρόω faire mourir.)

ora parler.	**ora** (zenaga.Faidh.) parler.
oriri ouvrir.	**ari** (divers dialectes) ouvrir.
somnia songer; **somnus**, sommeil.	**somme** (zenaga.Faidh.) dormir.
tussi tousser.	**toussi** (chaouïa.Merc.) tousser.
ure brûler.	**err** (kabyle.Ol.) brûler.

4° Exemples de thèmes verbaux berbères formés sur le prétérit latin :

adeo, prétérit **adivi**.	**adef** (chaouïa.Mercier) entrer.
cado, prétérit **cecidi**.	**jejidi** (chaouïa.Mercier) tomber.[1]
frango, prétérit **fregi**.	**afrag** (sud oran.Basset) rompre.
fundo, prétérit **fudi**.	**efesi** (tamahaq.Kaoui) dissoudre.
rideo, prétérit **risi** pour ridsi.	**edhz** (tamahaq.Kaoui) rire.

BERTHOLON.

(A suivre.)

(1) Nous avons vu précédemment que le verbe tamahaq «oudou», *tomber*, est construit sur l'indicatif latin *cado*, avec chute de la gutturale initiale.

LES TOUAREG DE LA RÉGION DE TOMBOUCTOU

LEUR EXODE VERS LE NORD-EST

SUITE

Kel-es-Souk

Les Kel-es-Souk sont à peu près indépendants, en raison de leur caractère maraboutique. Originaires des Kel-Djardjir, anciens habitants de l'Adghagh, ils se disent descendants d'Arabes.

Les Kel-es-Souk ont été de ceux qui ont poussé les Touareg contre nous, en leur qualité de marabouts. Ils ont perdu énormément de monde dans le combat de Gourzgaï, le 14 novembre 1897, en venant à l'assaut à dix mètres de notre carré.

L'appellation de Kel-es-Souk (ou peuple du marché) leur a été donnée parce qu'ils habitaient le pays du Souk (marché), au centre de l'Adghagh, où se trouvaient autrefois une ville et un grand marché.

Les gens qui composent cette tribu sont semi-sédentaires et semi-nomades; ils s'emploient dans les tribus pour enseigner le Coran; ils sont imams et secrétaires.

Une partie de cette fraction, sous la conduite d'un des leurs, Sidi Ahmed es Souki, étudiant d'Araouane, vint se placer sous la protection des Berabich et construisit le petit village de Bou-Djebiha.

La tribu des Kel-es-Souk comprend les fractions suivantes :

1° Kel-Tenghakli, amrar Liakh Sobo;
2° Kel-Tekranat, amrar Saïa;
3° Kel-Tinaksane, amrar Mohammed Lamine Ould Mortada;
4° Kel-Guimchechi, amrar Mohammed Ahmed;
5° Kel-Attarab, amrar Mohammed Lamine ag Abdel Baghi;
6° Aâl-Khouzimata, amrar Ounissoun;
7° Kel-Tagaïet, amrar El Mostepha;
8° Kel-Iloukinaten, amrar El Mostepha.

Cette tribu peut mettre sur pied près de trois cents combattants. Ses terrains de parcours se trouvent dans l'Adghagh. Les points principaux sont : Inefès et Amagaz, au sud de l'Adghagh.

Chioukh

Les Chioukh, appelés Koulkoussoubé, sont aussi nomades. Ce sont des religieux berbères vivant depuis un temps très long avec les Irréganaten, qui les considèrent comme leurs protégés et leur paient les redevances que les musulmans donnent ordinairement à leurs religieux. Par les femmes, ils ont une origine commune avec les Irréganaten. Ils paraissent avoir occupé la région de Haribongho depuis

un temps très long et sont considérés comme les véritables propriétaires de ce pays. Les Kounta leur paient l'impôt zekkat (impôt sur les cultures), moyennant lequel ils peuvent labourer les terrains de culture de cette région. Les Chioukh sont très peu nombreux et le nombre des tentes d'hommes de race pure ne dépasse pas dix, mais ils maintiennent sous leur domination trois fractions de vassaux : Iberzaz, Izenbelouten et Foulane-Kouïa. Ces fractions sont composées de Peulh et de Berbères qui forment un groupe de deux cent vingt-cinq tentes environ. Ce sont les vassaux qui se livrent surtout à la culture. Ils ne possèdent que peu de troupeaux. La région qu'ils parcourent s'étend entre Haribongho, Sarrayamou et Sankaré : quelques tentes vont même jusqu'à Korienza. Actuellement, ils dépendent de Bandiagara et paient un impôt à Aguibou, roi du Macina.

Ils possèdent un village, celui d'Horossino, composé de huttes et situé à dix kilomètres environ à l'est de Sarrayamou.

Le chef est Zanoun ben Mouak.

Quelques-uns des parents des gens de la fraction des Chioukh, habitant en sédentaires sur les bords du Niger, à l'est de Tombouctou, ont pris part à l'insurrection de juin 1897.

Groupe des Iguellad[1]

1° Kel-Antassar Aâl-el-Ansar

Vers le XIe siècle, une fraction connue sous le nom de Beni-Ouldane, de la tribu des Lemtouna, des Ansar, des Beni-Kenana, formée des groupes :

1° Kel-Ghazaf (ancêtre, El Hasseïn Ould Ali);

2° Tinekouat (ancêtre, Notali Ould Hachem);

3° Kel-Inegouzma (ancêtre, Oula),

sous la conduite de Koteb ben Mohammed el Mokhtar Anef ben Ahmed ben Mezemel ben Mohammed Ahmed ben Aïr ben El Medafar ben Ouldane ben Abi Bakeur ben Youcef ben Abdel Hasseïn ben Abi Bakeur ben Yahia ben Ali ben Moad ben Had ben Tahka ben Mektoud ben Menouane ben Narer ben Lemtoun ben Sen ben Yahia ben Mansour ben Abi Bakeur ben El Arbi ben El Ansar, des Beni-Kenana, arrivait dans la région des Hessione, située entre Tombouctou et Araouane, après avoir habité dans le Touat. Elle creusait la majeure partie des puits et s'installait avec les Touareg Makcharen et Imedghersine déjà dans le pays.

L'arrivée de cette fraction dans la région fut l'introduction complète de la religion islamique, déjà répandue dans certaines parties.

(1) Iguellad signifie « qui n'est pas d'origine targuie, mais qui a adopté les mœurs et les coutumes des Touareg. »

Accueillie favorablement, cette fraction, qui avait pris le nom d'Ansar (Kel-Antassar), acquit bien vite une grande influence religieuse sur les tribus touareg, qu'elle dirigea à sa guise. Plus tard, lorsque les autres tribus maraboutiques vinrent dans le pays, les Kel-Antassar les placèrent sous leur protection.

Vers l'an 1200 de l'hégire, la tribu des Kounta, qui habitait dans l'Azaouad, prenait de jour en jour de l'influence sur toute la population du désert. Son chef, Sidi El Mokhtar ben Ahmed ben Abi Bakeur, acquit bien vite la sympathie de toute la population, au point qu'il devint l'arbitre incontesté dans la région.

Les manœuvres des Kounta devenant de plus en plus dangereuses pour les Kel-Antassar, ces derniers se déclarèrent contre eux et leur firent une guerre de religion qui dure encore de nos jours. Dans les nombreuses luttes qu'ils eurent à soutenir, ils échangèrent de part et d'autre leur rôle de marabouts contre celui de guerriers et de pillards.

Vers 1860, les Kel-Antassar reprirent enfin le dessus; les Touareg retombèrent sous leur influence religieuse et les aidèrent à combattre les Kounta, qui furent pillés au combat de Gourzgaï, dans l'Aribenda, en 1293 de l'hégire.

Les Kel-Antassar, mélangés aux Touareg Makcharen et Imedghersine, prirent les mœurs et le langage de ces derniers. Ils habitent les lacs Faguibine et Daouna.

Les Kel-Antassar sont très nombreux et peuvent mettre sur pied jusqu'à deux mille combattants. Ce sont eux qui ont mis le plus d'opposition à notre occupation. Ils avaient infesté la région de leurs pillages et de leurs vols, croyant que nous étions incapables de les atteindre dans leur pays. Ils n'ont fait leur soumission complète qu'à la suite de l'envoi des colonnes de Sumpi et du lac Faguibine, au mois de décembre 1895. Ils se tiennent maintenant tranquilles et nous paient un impôt annuel. Leur chef, Mohammed Ali ben Mohammed Ahmed ben Haouala, dit Ngouna, a été entièrement abandonné par la tribu et remplacé par son frère cadet Mohammed el Mouloud Loudegh, dit Allouda.

Possesseurs de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons, n'ayant pas les moyens de transport suffisants, les Kel-Antassar ne peuvent supporter la vie de grands nomades. Ils sont tenus de rester toujours au bord de l'eau, dans les environs des lacs.

Ils sont les ennemis des Oulad-Allouch et des Kounta.

Organisation administrative

Les Kel-Antassar se divisent en quatre groupes :

1° Les Kel-Antassar-Guebelia, ou de l'ouest ;

2° Les Kel-Daoukoré ;

3° Les Kel-Antassar-Telia, ou de l'est ;
4° Les Kel-Antassar-Aâl-Heulaï.

Le chef de tous les groupes est Mohammed el Mouloud Loudegh, dit Allouda.

Chaque groupe comprend une ou plusieurs fractions :

1° Groupe Kel-Antassar-Guebelia

1° Aâl-Sidi-Kotbou, cent tentes environ, chef Mohammed Loudegh Allouda ;
2° Kel-Tichkoïa, quarante tentes environ, chef Mohammed Ould Gazoum ;
3° Kel-Ghazaf, trois cents tentes environ, chef Mohammed Ould Henta ;
4° Kel-Tentehoun ;
5° Kel-Farch.

Ces fractions campent au nord du lac Faguibine.

2° Groupe Kel-Daoukoré

Ce groupe comprend les fractions suivantes :
1° Kel-Tebérimet ;
2° Kel-Abekakh ;
3° Kel-Tegaï ;
4° Kel-Hamel ;
5° Cherifen.

3° Groupe Kel-Antassar-Telia

Ce groupe comprend deux fractions commandées par Tahar Fnès :
1° Kel-Inegouzma, chef Tahar Fnès ;
2° Kel-Henda, chef El bou Khari Ould Henda.

Le quatrième groupe comprend les Kel-Aâl-Heulaï ou Kel-Antassar, du Tagant ; le chef est Brahim Ould Heulaï.

Organisation judiciaire

Tous les Kel-Antassar appartiennent au rite maléki et sont affiliés à la secte des Kadrya. La justice est rendue dans les différents groupes par le cadi et la Djemaâ.

Premier groupe, cadi Mohammed el Mouloud Loudegh, dit Allouda ;
Deuxième groupe, cadi Mohammed ag Tahar, dit Hamma ;
Troisième groupe, cadi Mohammed Ould Mahdi ;
Quatrième groupe, cadi Brahim Ould Heulaï.

2° Groupe Iguellad Aâl-Sidi-Ali

Les Aâl-Sidi-Ali sont des nomades faisant partie des Iguellad, mais complètement séparés d'eux. Ils sont originaires des Oulad-el-Hasseïn-ben-Ali-ben-Abi-Taleb, des Lemtouna, des Beni-Kenana. Cette

fraction quitta son pays d'origine sous la conduite d'Aïta ben Brahim ben Mahmoud ben Saïd ben Abderrahmane ben Abdel Djebar ben Temine ben Hamouz ben Hachem ben Kossaï ben Youcef ben Ouard ben Batal ben Ahmed ben Mohammed ben Aïssa ben Mohammed ben El Hasseïn ben Ali Taleb et vint s'établir dans la région d'El-Mabrouk et de l'Adghagh, près de Tassalit, où se trouve aujourd'hui le tombeau de Sidi Aïta.

Après avoir habité ces régions, ils se séparèrent de leurs frères les Kel-Incheria et vinrent s'installer dans la région d'El-Hessiane, sous la conduite de leur ancêtre Sidi Ali ben Nedjib ben Mohammed Akenane ben Chouaïb ben Benit ben Ali ben Mohammed ben Moussane ben Aïta.

Ils creusèrent dès leur arrivée le puits d'Inalahi, puis ceux d'El-Hadjou, Teneg-el-Haï, Tentehoun et Ourouzil. Placés sous la protection des Kel-Antassar, ils ont acquis une grande influence religieuse dont ils profitent encore aujourd'hui.

D'un caractère essentiellement religieux, ils ne sont pas guerriers. Ce sont des gens paisibles adonnés à l'élevage des troupeaux et au commerce.

Ils sont en relations constantes avec Tombouctou et occupent la région des Hessiane et les environs immédiats de Tombouctou pendant la saison sèche.

Ils sont les protégés des Berabich, qui leur font des cadeaux. Les Aâl-Sidi-Ali ne sont pas nombreux : ils se composent de cent tentes et de trois cents âmes environ. Ce sont les premiers qui ont demandé à faire leur soumission, au moment de notre arrivée.

Leur chef se nomme Mohammed Ahmed el Bokhari.

3° Groupe Iguellad Kel-Incheria

Les Kel-Incheria, frères des Aâl-Sidi-Ali, appartiennent comme ces derniers à la fraction des Oulad-el-Hasseïn-ben-Ali-ben-Abi-Taleb. Ils sont arrivés dans la région sous la conduite de Aïta. Le séjour dans le pays de l'Adghagh ne convenant pas à leurs nombreux troupeaux, ils quittèrent leurs frères les Aâl-Sidi-Ali pour venir s'installer dans les environs de Tombouctou. Ils occupent actuellement le territoire entre Tombouctou et Goundam.

Faisant partie des Iguellad, ils vivent séparés d'eux. Les Kel-Incheria forment une fraction d'environ soixante tentes, s'adonnent essentiellement à l'élevage et sont en relations constantes avec Tombouctou et Goundam. Quoique peu nombreux, ils possèdent les plus beaux troupeaux de bœufs de la région. Ils ne sont pas guerriers.

Ils ont été des premiers qui ont fait leur soumission. Leur chef est Imellen ben Doudou.

4° Groupe Iguellad Kel-Nekounder

Les Kel-Nekounder font partie du groupe des Iguellad. Ce sont des religieux nomades, mais vivant isolément.

Sous la conduite de leur ancêtre Faïtaoua, ils vinrent dans la région à l'époque des Makcharen, premiers Touareg habitant le pays. Ils creusèrent le puits de Nekounder, à soixante kilomètres au nord-est de Tentchoun, et infestèrent le pays par leurs pillages.

Mohammed Askia, roi songhaï, marcha contre eux et les battit. A partir de cette époque, les Kel-Nekounder renoncèrent à porter les armes. Ce sont maintenant des pasteurs pacifiques.

Avant l'occupation de Tombouctou par nos troupes, les Kel-Nekounder habitaient dans le nord-est et dans le Tagant. Depuis, ils se sont installés entre Tombouctou et Goundam. Ils habitent principalement à Tacoubao, Timbradja et El-Macheraâ.

En outre des nombreux troupeaux qu'ils possèdent, ils ont un nombre considérable de captifs ou bellats installés à Tombouctou avec un chef. Ces bellats cultivent énormément de lougans et approvisionnent la ville en bois et en charbon. Avec les Kel-Incheria, ce sont les deux fractions qui possèdent le plus de bœufs dans la région, malgré l'épidémie de 1892.

Les Kel-Nekounder ne sont pas nombreux : ils se composent d'environ cent tentes.

Leur chef se nomme Mohammed Djeddou.

MOHAMMED BEN SAÏD,
Officier Interprète de première classe.

Tombouctou, le 29 octobre 1896.

ÉTUDE EXPÉRIMENTALE

SUR

QUELQUES PROCÉDÉS DE CONSERVATION DU LAIT

Le lait est un aliment essentiellement altérable. Sa composition chimique en fait un véritable milieu de culture pour les microbes. Aussi ceux-ci s'y multiplient-ils aussitôt après la traite avec la plus grande rapidité, assimilant à leur profit les matériaux du lait, l'appauvrissant par conséquent au point de vue nutritif, et sécrétant parallèlement des produits de toute nature souvent toxiques.

La preuve de l'altération du lait ne nous apparaît pas dès le début du développement microbien. Ce n'est qu'au bout d'un temps plus ou moins long, alors que le nombre des microbes atteint déjà un chiffre élevé, que nous en sommes indirectement prévenus par les modifications que présente peu à peu le lait.

L'arome caractéristique du lait frais disparaît tout d'abord pour faire place à une odeur indifférente, puis aigrelette et finalement désagréable. Un papier de tournesol trempé dans le liquide montre peu à peu, au lieu de la réaction neutre ou très faiblement alcaline de ce produit, une réaction légèrement acide qui s'accentue progressivement. Un peu plus tard, le lait devient moins homogène, il tache les parois du verre dans lequel on le verse et y laisse quelques grumeaux très fins. Porté sur le feu, il tourne; si l'on attend davantage, il tourne même à la température ordinaire.

Ces diverses modifications sont le résultat du développement des microbes : elles sont d'autant plus prononcées que le nombre des microbes contenus dans le lait est plus élevé.

La multiplication des microbes est donc l'obstacle qui s'oppose à la conservation du lait et qui la rend si difficile, principalement en été et dans les pays chauds.

Cette multiplication suit un certain nombre de lois qu'il est facile de préciser aujourd'hui. Elle est d'autant plus rapide que le nombre des germes contenus dans le lait immédiatement après la traite et les manipulations qui suivent est plus grand, que la température extérieure et la température du lait lui-même sont plus élevées, enfin qu'un temps plus long s'est écoulé entre le moment de la traite et celui où le lait est distribué et consommé.

L'influence de ces différents facteurs est facile à prouver; l'un d'eux, la température extérieure, acquiert en Tunisie une importance toute particulière. Il ne nous paraît pas nécessaire d'insister longuement sur l'utilité qu'il y a de recueillir le lait avec la propreté la plus minutieuse. C'est au moment de la traite et dans les opérations qui la suivent que se fait l'ensemencement du lait par les microbes. Ceux-

ci viennent principalement, non de l'air, qui (sauf le cas de poussières) n'en contient qu'un petit nombre, mais de la peau et des poils de l'animal, des mains de l'opérateur, des vases employés à la récolte, au transvasement et à la conservation du lait.

Pour rendre aussi petit que possible le nombre de ces microbes, qui, en se multipliant, donneront les chiffres si élevés que nous citerons plus bas, l'opérateur devra observer un certain nombre de précautions : il se nettoiera avec soin les mains avant la traite, il nettoiera de même le pis de la vache, il ne se servira pour recueillir, transvaser et conserver le lait que de vases bien lavés et dans lesquels il passera de l'eau bouillante.

La température élevée du lait à sa sortie de la glande mammaire de la vache est un facteur dont il y a grand lieu de tenir compte en pratique. Cette température est celle du corps de l'animal, 37° 5. Elle est tout à fait favorable au développement des microbes; les étuves dont on se sert dans les laboratoires pour la culture de ces êtres sont précisément réglées à cette température.

Les microbes introduits dans le lait au moment de la traite et des manipulations qui la suivent trouvent donc dans ce liquide à la fois les substances alimentaires qui leur sont nécessaires, et une température tout à fait favorable à leur développement.

Cette température ne baisse ensuite que très lentement, surtout lorsque la température extérieure est elle-même élevée, ainsi que cela se passe pendant l'été en Tunisie. Une expérience montrera cette lenteur de l'abaissement de la température du lait :

Un échantillon de lait est recueilli à dix heures du matin. On le transvase deux fois; puis, dix litres sont versés dans un seau et celui-ci placé dans une chambre à une température de + 13°. Les diverses opérations de la traite et du transvasement ont duré une demi-heure; au bout de ce temps, la température du lait est de 36°. Une heure plus tard, elle est de 29°5; après trois heures, de 25°; après six heures, de 21°; après dix heures, de 18°. Le lendemain, soit vingt-quatre heures après la traite, elle est encore supérieure de deux degrés à la température extérieure (laquelle s'est abaissée pendant la nuit, puis est remontée à 14° au moment de la dernière observation).

Si nous avons insisté sur cette lenteur de l'abaissement de la température du lait après la traite, c'est que ce fait nous paraît avoir passé à peu près inaperçu jusqu'à présent. Or, la température élevée du lait favorise d'une façon indiscutable la multiplication des microbes; elle la rend de suite très rapide.

Pour supprimer cette cause d'altération du lait, il est nécessaire, soit de refroidir brusquement le lait après la traite, soit, et cela est préférable, d'appliquer, sitôt celle-ci terminée, le procédé de conservation du lait dont on aura fait choix.

Nous n'insisterons pas sur l'importance de la température extérieure sur la conservation du lait : c'est un fait d'observation banale.

Nous allons montrer par quelques chiffres ce qu'est la rapidité de la multiplication des microbes dans le lait lorsque celui-ci a été recueilli sans autres précautions qu'une propreté suffisante, et qu'il est conservé à des températures variables pendant un temps plus ou moins long.

Première expérience. — Lait prélevé à dix heures du matin ; température extérieure 14°, température du lait 36°. La teneur en germes de ce lait, recherchée une demi-heure après la traite, est de 18.000 microbes par centimètre cube. Ce chiffre, qui peut paraître élevé à première vue, est en réalité assez bas ; le lait a, d'ailleurs, été recueilli proprement.

Le lait est déposé dans une salle où la température est de 15° environ ; sa température baisse lentement. (Voir plus haut.)

Après une heure, le nombre des microbes contenus dans ce lait est de 24.700 par centimètre cube ; il est de 45.100 au bout de trois heures ; il atteint 428.000 après six heures ; 719.000 après dix heures ; enfin, après vingt-quatre heures, il est de 5.820.000, toujours par centimètre cube.

Deuxième expérience. — Lait prélevé à neuf heures et demie du matin, avec une propreté suffisante. La teneur en germes, recherchée une heure après la traite, est de 25.000 microbes par centimètre cube. (La température du lait, dont il n'a été prélevé qu'un litre, est alors de 29°.) Cet échantillon de lait est placé dans une salle à 15° ; la teneur en microbes est, après quatre heures, de 175.000 ; après huit heures, de 240.000 ; enfin, de 2.200.000 au bout de vingt-quatre heures.

Troisième expérience. — Lait prélevé à neuf heures du matin, avec propreté. Teneur en germes, recherchée une heure après : 6.250 microbes par centimètre cube. Cet échantillon est placé dans une chambre-étuve réglée à 22° (cette température n'a rien d'excessif en Tunisie). Les chiffres obtenus par les procédés de numération des germes sont les suivants : après quatre heures, 25.000 microbes par centimètre cube ; après huit heures, 310.000 ; après vingt-quatre heures, 11.250.000.

La température plus élevée a rendu la multiplication des microbes plus rapide. Nous verrons plus loin les chiffres que l'on obtient en élevant encore la température de l'étuve où l'on met le lait.

Ces résultats sont conformes à ceux qui ont été signalés par d'autres expérimentateurs. Ils expliquent la haute teneur en germes des échantillons de lait du commerce analysés au moment où ils sont distribués au consommateur.

L'un de nous, examinant à ce point de vue quatorze échantillons

de lait de luxe (lait cacheté), de la ville de Rouen, prélevés au moment même de leur distribution, a constaté combien le nombre des microbes était (sauf une exception) élevé dans ces échantillons dès leur arrivée dans la ville. Les chiffres observés ont été, en effet, les suivants :

350.000	180.000
240.000	140.000
80.000	332.000
2.400.000	400.000
500.000	260.000
140.000	3.120.000
425.000 (lait pasteurisé)	7.000

Ces chiffres, sauf le dernier, sont extrêmement inférieurs aux chiffres réels, la numération des germes ayant dû être interrompue au troisième ou au quatrième jour de l'expérience. Pour avoir une idée de ce qu'était, en réalité, le nombre des microbes contenus dans ces échantillons de lait, il conviendrait de multiplier les chiffres cités par quatre.

Le quatorzième échantillon examiné avait seul une teneur faible, probablement parce qu'il avait été prélevé avec une grande propreté et distribué très peu de temps après la traite.

Il est à remarquer que les chiffres que nous venons de citer s'appliquent tous à des laits de luxe (laits cachetés); ce que doit être la teneur en germes des laits de qualité et de prix inférieurs, il n'est que trop facile de le deviner.

Nous avons examiné quelques échantillons de lait de Tunis; l'un d'eux avait été prélevé au marché vers huit heures du matin. L'analyse en a été faite dès son arrivée à l'Institut Pasteur. Cet échantillon contenait 2.387.500 microbes par centimètre cube.

Tous les échantillons de lait de Rouen analysés, sauf deux (nº 7 pasteurisé et nº 14), contenaient le *Bacterium coli,* microorganisme habituel du tube digestif. L'échantillon tunisien présentait le même microbe.

Il est évident que de semblables échantillons de lait, fussent-ils exempts de microbes pathogènes, et stérilisés avant leur consommation, ne constitueront jamais que des aliments médiocres, très différents de ce qu'est le lait au sortir du pis de la vache. Les microbes qui y ont vécu et qui s'y sont multipliés les ont appauvris en substances nutritives et enrichis, au contraire, en produits toxiques.

*
* *

De nombreux procédés ont été préconisés pour la conservation du lait. Tous agissent en diminuant le nombre des microbes ou en ralentissant leur développement. Une stérilisation parfaite n'est pas

possible; le lait porté à 115°, température nécessaire pour détruire tous les microbes, est trop modifié pour pouvoir servir à l'alimentation. Il n'existe pas, d'autre part, de substance antiseptique qui soit à la fois assez puissante pour stériliser entièrement le lait et inoffensive pour le consommateur.

De tous les procédés qui ont été préconisés pour la conservation du lait, nous ne parlerons ici que de deux : la pasteurisation et le refroidissement. Les autres procédés sont, en effet, sans intérêt pratique. Nous étudierons ensuite un procédé nouveau : la conservation du lait par l'addition d'eau oxygénée.

*
* *

La pasteurisation est actuellement le procédé de choix. Elle a rendu et rend encore tous les jours de réels services; l'importance de ceux-ci ne doit pas cependant nous empêcher de reconnaître les imperfections et les inconvénients de la méthode.

On sait que la pasteurisation consiste à porter le lait à une température variable, mais voisine généralement de 70 ou 75°. A cette température, un grand nombre de microbes sont détruits, et parmi eux tous ceux ou presque tous ceux qui n'ont pas de spores : bacille typhique, bacterium coli, vibrions cholériques, etc. Il n'est pas absolument démontré que le bacille tuberculeux soit détruit à cette température; mais le danger de la transmission de la tuberculose par le lait pourrait être évité par la tuberculinisation des vaches laitières.

Le lait pasteurisé a donc à sa sortie du pasteurisateur une teneur en microbes peu élevée; cette teneur resterait telle, si le lait était consommé de suite après l'opération. Or, ce lait est souvent distribué dans des vases non stérilisés, contenant trop souvent des débris de lait altéré; il y retrouve donc rapidement une teneur en germes sensiblement voisine de celle qu'il avait avant la pasteurisation. Dans les cas même où le lait est recueilli dans des vases bien nettoyés, comme la pasteurisation n'est pas une stérilisation véritable, mais une stérilisation incomplète, si le lait est conservé pendant un certain temps avant sa distribution, les microbes relativement rares qu'il contient peuvent se multiplier à loisir.

La pasteurisation n'est donc pas un procédé rigoureux. Elle a de plus un grave inconvénient, celui de modifier la constitution du lait. A la température de 70°, les substances albuminoïdes contenues dans le lait sont déjà partiellement transformées; la caséine en particulier tend à se coaguler et devient plus difficilement attaquable par les sucs digestifs de l'enfant. Ce fait, méconnu autrefois, a été mis en évidence dans des travaux récents. On sait également que le lait cru contient, à côté des substances alimentaires, des ferments capables

de les digérer ou d'aider, tout au moins, à leur digestion; ces ferments sont détruits par la pasteurisation.

Ajoutons que cette opération est assez délicate, que souvent elle n'est pas faite avec toute la rigueur nécessaire, enfin qu'elle est relativement coûteuse.

Ces imperfections et ces inconvénients ne sauraient suffire à faire condamner une méthode dont l'emploi a constitué un progrès considérable et à laquelle nous devons la vie d'un grand nombre d'enfants qui, sans son secours, auraient succombé aux diarrhées du jeune âge.

On ne devra abandonner l'emploi de la pasteurisation que le jour où l'on aura trouvé une meilleure méthode à lui substituer.

*
* *

La réfrigération n'a pas les inconvénients de la pasteurisation. Le lait conservé par le froid n'est nullement altéré dans ses propriétés physiques, chimiques et biologiques. Il reste, en cela, identique au lait cru. Au point de vue de la teneur en microbes, l'influence de la réfrigération est bien mise en évidence dans les deux expériences suivantes :

Première expérience. — Echantillon de lait contenant, une demi-heure après la traite, 18.000 microbes par centimètre cube (voir plus haut). Une partie de ce lait est mise à la glacière à + 5°. Après dix heures, la teneur en germes est de 14.100; après vingt-quatre heures, de 10.800. Le reste du lait, conservé à une température de 14°, contient respectivement, aux mêmes heures : 719.000 et 5.820.000 microbes par centimètre cube.

Deuxième expérience. — Echantillon de lait contenant, une heure après la traite, 6.500 microbes par centimètre cube. Une partie de ce lait est mise à la glacière; mais cette glacière est petite et, par suite de l'élévation de la température extérieure, la glace qu'elle contient fond rapidement. Pendant la nuit, elle ne peut être renouvelée. La température du lait pendant l'expérience a donc varié, du matin au soir, de + 5° à + 10° environ.

Le nombre des microbes contenus dans ce lait s'est lentement élevé. Après quatre heures, il était de 5.000; après huit heures, de 12.500; à la vingt-quatrième heure, de 87.700; à la quarante-huitième heure, de 168.700.

Le même échantillon de lait mis à 22° donne les chiffres suivants: 25.000 à la quatrième heure, 310.000 à la huitième heure, plus de 11 millions après vingt-quatre heures.

L'influence du refroidissement sur la multiplication des microbes est donc des plus manifestes. Suivant le degré auquel la température est abaissée, l'accroissement du nombre des microbes est, ou

bien complètement enrayé, ou bien ralenti à l'extrême. Un échantillon de lait mis à la glacière s'y conserve donc parfaitement; le fait est d'ailleurs d'observation journalière.

Il ne faudrait pas conclure toutefois de ces expériences que le refroidissement est un procédé supérieur à la pasteurisation. S'il a sur elle l'avantage de ne pas modifier le lait dans sa valeur alimentaire, il a l'inconvénient d'être sans action sur les microbes pathogènes. C'est un procédé de conservation, non un procédé de stérilisation. Si le lait que l'on met à la glacière provient d'un animal sain, s'il a été proprement recueilli, non additionné d'eau impure, et si la réfrigération suit immédiatement les opérations consécutives à la traite, le résultat obtenu est parfait. Mais il suffit qu'une des précautions que nous venons d'énumérer ait été omise pour qu'il n'en soit plus ainsi.

De plus, le procédé est d'une application difficile en pratique; il n'est pas, en effet, facile de livrer aux consommateurs un lait conservé dans des appareils frigorifiques (glacières ou autres) depuis le moment de son prélèvement.

Il semble donc qu'il y ait mieux à trouver.

Travail de l'Institut Pasteur de Tunis.

C. NICOLLE ET E. DUCLOUX.

(A suivre.)

CAMPAGNE DE CÉSAR EN AFRIQUE

(47-46 av. J.-C.)

BATAILLE DE THAPSUS

Depuis la publication de plusieurs feuilles de la carte de la Tunisie au 1/50.000e, par le Service géographique de l'Armée, et l'édition spéciale de l'Atlas archéologique du Ministère de l'Instruction publique, indiquant les ruines antiques découvertes jusqu'à ce jour dans cette région, il est permis de suivre enfin pas à pas les diverses opérations de Jules César pendant sa campagne d'Afrique en l'an 707-708 de Rome.

L'auteur du livre *De Bello Africano* ayant du reste noté avec soin les distances, les campements successifs, les travaux de défense et d'approche et l'armement des places fortifiées, l'étude de cette campagne est des plus intéressantes, et l'on est tenté de reconnaître dans cet écrivain un des ingénieurs de César, car on voit qu'il était artiste autant qu'homme de guerre et qu'il avait au plus haut degré le sentiment du terrain.

En visitant les lieux, on est frappé aujourd'hui de la fidélité des descriptions faites dans un journal de marche fort détaillé.

Précis d'histoire et remarques

César était à Lilybée, où il s'embarqua pour l'Afrique, le 27 décembre de l'an 707 de Rome (47 ans avant notre ère).

Les vents avaient dispersé sa flotte, qui portait la 5e légion, composée de vétérans et de 2.000 chevaux, plus cinq légions de nouvelles levées. César n'avait pas de plan de campagne bien arrêté; il ne voyait aucun point de la côte africaine où sa flotte pût aborder sans rencontrer de résistance, et il se réservait de prendre terre là où il en trouverait l'occasion. Cette faute pesa lourdement sur tout le début de la campagne et faillit en compromettre le succès.

Dans l'après-midi du 30 décembre, César se trouvait devant Hadrumète (Sousse), occupée par l'ennemi. Après s'être arrêté quelque temps à l'entrée du port, dans l'espoir d'être rejoint par quelques-uns de ses navires, il fit débarquer ses troupes, qui se composaient de 3.000 hommes et de 150 chevaux; cette petite armée campa non loin de la ville et se retrancha sans que l'ennemi vînt s'y opposer.[1] Ayant re-

(1) Suétone (*Div. Julius*, LIX) et Dion Cassius (XLII, LVII) racontent que César, en descendant à terre, fit un faux pas et tomba la face contre le sol. Sa chute était déjà considérée comme un mauvais augure, lorsqu'il eut la présence d'esprit de s'écrier, en prenant une poignée de sable : « *Teneo te, Africa!* » De funeste, le présage devint favorable. L'auteur du livre sur la guerre d'Afrique ne mentionne pas cet incident.

connu l'impossibilité d'enlever la place par un coup de main, César se dirigea sur Ruspina (Monastir), le 1er janvier 709 ; chemin faisant, son arrière-garde eut à combattre l'ennemi sorti d'Hadrumète.[1]

La position de Monastir, c'est-à-dire celle de Ruspina, était parfaitement bien choisie comme base d'opérations. Effectivement, le plateau de Skanès, au nord-est duquel se trouvait située la ville antique, présente la forme d'un pentagone irrégulier, dont quatre côtés sont baignés par la mer; le cinquième domine la vaste plaine de l'oued Melah et défend non seulement le port de Monastir, situé à deux milles au sud de la ville, mais aussi un autre mouillage protégé par la partie occidentale du promontoire appelé Marsa-el-Kdima, c'est-à-dire ancien port. C'est dans cette position que César put se maintenir pendant vingt-trois jours contre des forces bien supérieures aux siennes, et c'est de là que nous le verrons, le moment venu, s'élancer à son tour sur l'ennemi.[2] La situation était cependant critique !

Le 2 janvier, César se rendit à Leptis (Leptis Minor, Lemta), ville libre située à sept milles (dix kilomètres environ) au sud-est de Ruspina, dont la possession lui était indispensable pour assurer sa base d'opération.[3] Des députés vinrent à sa rencontre et lui offrirent la soumission de la place. Le général romain établit son camp près de la ville, sur le rivage même.

Leptis, d'origine phénicienne, ainsi que le constate Salluste,[4] était soigneusement fortifiée ; on a du reste trouvé à Lemta les vestiges d'une triple enceinte, comme à Carthage, Thysdrus (El-Djem), Hadrumète (Sousse) et à Thapsus (Henchir-ed-Dimas); et l'auteur du livre sur la guerre d'Afrique signale, au chapitre XXIX, la puissance de ses défenses.[5] Au temps de Justinien, Leptis Minor semble avoir conservé une certaine importance militaire, car cette cité était, avec Capsa (Gafsa), une des deux résidences du dux Byzacenae.[6]

(1) On vit, dit l'Anonyme, un fait incroyable : Trente cavaliers gaulois, au plus, battirent deux mille cavaliers maures et les ramenèrent jusque dans la place d'Hadrumète (ch. VI).

Nota : On ne savait déjà plus à Rome, au IIe siècle de notre ère, quel était le véritable auteur du livre sur la guerre d'Afrique : on l'attribuait soit à Hirtius, soit à Oppius. Il est fort probable que ce livre est dû à Oppius. — NIEBUHR, qui opine pour Hirtius, n'a pas donné des raisons suffisantes pour combattre la critique moderne à ce sujet.

(2) Telle est l'expression employée par DION CASSIUS : καὶ ἐκεῖθεν ὁρμώμενος ἐπολέμησε.

(3) *De Bello Africano,* ch. IX.

(4) *De Bello Jugurthino,* ch. XIX.

(5) *De Bello Africano,* ch. XXIX : « Ab defensoribus, propter egregiam munitionem oppidi..... facile et sine periculo defendebatur. »

(6) Sans doute, Leptis était la résidence de l'été.

Quelques navires de guerre et un certain nombre de bâtiments de transport arrivèrent à Leptis, par hasard, en même temps que César, et lui annoncèrent que le reste de la flotte, incertain de la destination, s'était probablement dirigé sur Utique (Bou-Châter). Pendant que l'armée romaine faisait provision d'eau à une aiguade qui existe encore aujourd'hui sous la koubba de Sidi-ez-Zaghouâni, la cavalerie ennemie attaqua à l'improviste les soldats de César, et les matelots perdirent plusieurs hommes, tués ou blessés.

« Ces Maures, dit l'auteur du journal de la campagne d'Afrique,[1] s'embusquent avec leurs chevaux dans les ravins et paraissent tout à coup, mais sans oser attaquer en plaine. »

Le littoral dessine en effet, à la hauteur de la koubba, une berge assez élevée, coupée par quelques ravins : ce sont les convalles qui favorisèrent l'embuscade.

Le 3 janvier, César retourna à Ruspina, en laissant à Leptis six cohortes sous les ordres de Saserna. Les vivres manquaient à Ruspina ; il fallait en chercher dans les environs. César fit réquisitionner tous les chariots et toutes les bêtes de somme du pays et revint avec une abondante récolte.

Le préteur C. Sallustius Crispius fut envoyé avec quelques vaisseaux à l'île de Cercina (îles Kerkenna), où l'ennemi avait fait, disait-on, de grands approvisionnements de blé.

Mais les renforts que César avait demandés en Sardaigne, en Sicile et dans les provinces voisines n'arrivaient pas. La flotte dispersée n'arrivait pas non plus. César envoya dix galères pour rallier les bâtiments de guerre ; laissa une légion à Ruspina, sous les ordres de Publius Saserna, frère de celui qui commandait la garnison de Leptis, et s'embarqua, à l'insu du reste de son armée, avec sept cohortes de vieilles troupes. César passa à bord la nuit du 3 au 4 janvier.

A l'aube du jour, le hasard amena sur la côte une partie des vaisseaux égarés ; le dictateur débarqua aussitôt et retourna à Ruspina avec les renforts qui venaient de lui arriver.

Il n'était pas à plus de trois milles (4.416 mètres) de ses retranchements situés près de Ruspina, lorsqu'il fut attaqué par l'ennemi, auquel il livra un combat en rase campagne et qui dura de la cinquième heure jusqu'au coucher du soleil.[2] Malgré les forces écrasantes de l'ennemi, César fut vainqueur et put se retirer à Ruspina.[3]

L'indication de l'Anonyme (ch. XIX) : « *In campis planissimis purisimisque* », ainsi que la distance de trois milles qui séparait le camp

(1) Ch. VII.

(2) Anonyme : *De Bello Africano*, ch. XIX.

(3) Nous ne jugeons pas utile de donner plus de détails sur ce combat, car l'Anonyme décrit en termes assez obscurs les manœuvres employées par César.

de César du point où apparut l'ennemi, fixent l'emplacement du terrain de la lutte : l'action eut lieu, comme le dit Tissot, dans la plaine qui s'étend entre la rive droite de l'oued Melah (ou oued Djemal), le plateau de Ruspina et les collines de Sidi-ez-Zaghouâni, au delà desquelles l'ennemi fut repoussé à la fin du combat.

La journée du 4 janvier (journée de demi-victoire) était un avertissement ; César en profita. Il fit fortifier son camp, et en quelques jours les retranchements devinrent inexpugnables.

Peu de temps après, Scipion arriva d'Utique, avec huit légions et 3.000 cavaliers, pour opérer sa jonction avec Petreius et Labienus. Les forces constitutionnelles des Pompéiens s'élevaient alors à vingt légions, 5.800 cavaliers, sans compter les 120 éléphants et la nombreuse cavalerie de Juba.

Etroitement bloqué, César ne possédait plus sur la terre d'Afrique qu'un espace de six milles pas en tous sens, à peu près ce que représentent le plateau de Ruspina et ses abords immédiats : « *Neque amplius milia passuum sex terrae Africae quoquoversus tenebant.* »[1]

Les troupes césariennes souffraient cruellement de la disette, et le fourrage vint à manquer complètement. Aucun convoi ne put arriver ni de Sardaigne ni de Sicile. Les vétérans nourrissaient leurs chevaux avec des algues[2] marines qu'on ramassait sur le rivage.

Juba se mit en marche à son tour. Au moment où il allait rejoindre ses alliés, on lui annonça que les forces réunies de Bocchus et de Sittius venaient d'entrer en Numidie. Ce roi, ne laissant que 30 éléphants à Scipion, marcha avec toutes ses troupes à la défense de ses Etats.

Rien ne pouvait venir plus à propos que cette puissante diversion : c'était le salut ; César ne l'oublia pas après la victoire.

Les postes de cavalerie, placés en avant des deux camps, sous les murs de Ruspina, se livraient des combats journaliers ; Leptis, défendue par trois cohortes romaines, repoussa plusieurs assauts donnés par les soldats de Labienus.

Beaucoup de Numides et de Gétules désertaient chaque jour du camp de Scipion et plusieurs se rendaient au camp de César, se rappelant les bienfaits qu'eux et leurs ancêtres avaient reçus de C. Marius. La ville libre d'Acholla (El-Alia) et plusieurs autres cités fournirent des vivres à César et reçurent des garnisons. Acholla fut aussitôt investie par l'ennemi.

(1) Anonyme, ch. XXIV.

(2) Tissot : « L'algue dont parle l'anonyme est un *fucus saccharinus* qui se trouve en abondance sur la côte orientale de la Régence de Tunis, et dont les tiges et les feuilles sont encore employées par les indigènes à la nourriture du bétail. Les habitants des Kerkenna mangent eux-mêmes une sorte de galle que cette plante produit et à laquelle ils donnent le nom d'*olive de mer.* »

Enfin, les renforts attendus de Sicile arrivèrent : ils se composaient de la 13e et de la 14e légions, de 800 cavaliers gaulois et d'un millier de frondeurs et d'archers des îles Baléares.

Le 27 janvier, César reprit l'offensive ; il se dirigea vers Ruspina, et de là, descendant une pente douce, conduisit ses troupes le long du rivage par la gauche de la plaine.

« Admirablement unie, dit l'Anonyme,[1] cette plaine s'étend sur un espace de quinze milles. Une longue chaîne de hauteurs, partant de la côte et peu élevée, forme une sorte d'hémicycle. Quelques collines assez hautes surgissent, comme autant de points culminants, du sein de cette chaîne. De très anciennes tours défendaient chacun de ces sommets dont le dernier était occupé par Scipion. »

Cette description topographique est d'une exactitude parfaite.[2]

L'amphithéâtre de collines est représenté par les hauteurs qui partent du littoral, près de Sahline, s'étendent au sud jusqu'à Zeremdine et, reprenant la direction du nord, rejoignent la côte en formant le promontoire de Monastir.

La chaîne des collines qui s'étend de Sahline à Mesdour, d'un côté, et de Bou-Daoui à Monastir, de l'autre, peint parfaitement bien la double courbe, en forme de fer à cheval, dont fait mention l'auteur de *De Bello Africano*, et l'hémicycle, ouvert en réalité au sud comme au nord, paraît cependant fermé à distance par l'éminence sur laquelle s'élevait Uzita (ruines situées près de Ruspina), au point où les hauteurs de Bou-Daoui se rapprochent de celles de Mesdour.

En examinant attentivement la carte au 1/50.000e, on comprendra facilement la marche de César ; l'objectif de cette marche, l'Anonyme nous l'indique : c'est la série de hauteurs dont Scipion occupait les derniers sommets, et, grâce au secret des mouvements de César, l'armée romaine put s'emparer facilement des premiers chaînons. Arrivé sur cette chaîne, César fit fortifier chaque colline et creuser un fossé, à mi-côte, du point où il était parvenu jusqu'à celui d'où il était parti ; une colline qu'occupaient les Numides fut enlevée par un escadron espagnol.

Scipion et Labienus acceptèrent le combat dans la plaine ; les cavaliers numides, saisis de terreur, s'enfuirent aussitôt, mais les Gaulois et les Germains, qui seuls résistèrent, furent enveloppés et tués, tout en combattant vaillamment. L'armée romaine occupa la plaine et les hauteurs abandonnées par Scipion.

Le lendemain, 28 janvier, César rangea ses troupes dans la plaine, au pied des hauteurs qu'il avait conquises la veille ; Scipion disposa, comme d'habitude, ses troupes sur quatre lignes dont la première

(1) *De Bello Africano*, ch. XXXVII.

(2) Consulter la nouvelle carte de la Tunisie.

était composée de cavalerie formée par escadrons, et les éléphants, armés de tours, en occupaient les intervalles. Aucune des deux armées ne prit l'offensive. Considius, craignant d'être coupé de sa ligne de retraite, leva immédiatement le siège d'Acholla; il laissa huit cohortes à Scipion et regagna Hadrumète, en passant par le royaume de Juba, c'est-à-dire en contournant la partie ouest de la sebkha de Sidi-el-Hani, ou lac de Kairouan, afin de ne pas exposer sa colonne à être prise en flanc droit par la cavalerie ennemie.

L'échec essuyé par les Pompéiens avait eu une autre conséquence. Le roi Juba I, se rendant aux pressants appels de Scipion, avait laissé à son préfet Sabura le soin de combattre Sittius en Numidie, et s'était mis en marche, avec trois légions, 800 hommes de cavalerie régulière, un grand nombre de cavaliers numides, de forts contingents d'infanterie légère et 30 éléphants. Il vint camper à peu de distance de Scipion.

Pendant ce temps, Labienus avait essayé en vain d'arrêter la marche de César; celui-ci mit le siège devant Uzita. L'auteur du journal décrit très longuement les dispositions prises de part et d'autre. Nous jugeons d'autant moins utile de les reproduire que les deux armées n'en vinrent pas aux mains; la cavalerie seule fut engagée des deux côtés.

Scipion n'ayant pas osé quitter les fortes positions qu'il occupait, et César ne jugeant sans doute pas à propos de l'attaquer dans des conditions défavorables, les deux adversaires se couvrirent de retranchements.

Sur ces entrefaites, les 7e et 8e légions arrivèrent de Sicile; c'était le renfort que César attendait avec impatience.

La question des subsistances était toujours la plus grande préoccupation du général romain; les vivres manquaient et on dut faire battre les environs du pays, où l'on trouva du blé caché dans des souterrains (silos) pratiqués dans les champs et dans les villages.

Toutefois, les ressources s'épuisèrent bien vite. Toujours aux prises avec la faim, et voyant d'ailleurs que l'ennemi refusait d'engager une action générale, César rassembla toutes ses troupes et alla camper près d'Agar (Henchir-Beni-Hassein); des retranchements furent établis dans la plaine, où l'armée trouva du blé, de l'orge, de l'huile et du vin.

César ayant appris par un transfuge que Scipion avait envoyé deux légions à Zeta (Kneïs), pour chercher du blé, transporta son camp de la plaine sur les hauteurs, dans une position plus sûre, y laissa une garde, et marcha sur Zeta, dont il put s'emparer avant l'arrivée de l'ennemi.

Les jours suivants, il y eut de nombreux combats de cavalerie, mais l'ennemi refusait toujours une action générale.

Le 22 mars, César, pour offrir le combat à l'ennemi, s'avança avec toutes ses forces à près de cinq milles dans la plaine et s'arrêta à deux milles du camp de Scipion qui se trouvait placé sur les hauteurs de Menzel-Kemel, au-dessus d'une des deux sources de l'oued Melah. Les Pompéiens n'acceptèrent pas la bataille, et César rentra dans ses retranchements.

Le lendemain, 23 mars, le général romain, désespérant d'amener l'ennemi à en venir à une action décisive, marcha sur la ville de Sarsura (Henchir-ez-Zaouadi), la station de Sarsura vicus de la Table de Peutinger,[1] sur la route directe de Thysdrus (El-Djem) à Hadrumète (Sousse), à 17 kilomètres du premier point et à 50 kilomètres du second.

Le 24 mars, César, continuant sa marche vers le sud (sans doute pour tromper l'ennemi qui le suivait), arriva devant Thysdrus (El-Djem), où Considius s'était établi avec une forte garnison et sa cohorte de gladiateurs. Jugeant que l'assaut était impossible à donner, César alla camper à quatre milles de là, dans un endroit pourvu d'eau.

Le 28 mars, l'armée romaine revint à son ancien camp d'Agar, et Scipion regagna de son côté ses campements à Menzel-Kemel.

César venait à peine de rentrer dans ses anciens campements, lorsque les habitants de Thabena (Thenae, Henchir-Tina), ville située sur le littoral, à la limite du royaume numide, et jusqu'alors soumise à Juba I, égorgèrent la garnison royale et envoyèrent une députation au dictateur. La ville fut aussitôt occupée par des troupes romaines que commandait le tribun Marcus Crispus.

Combat de cavalerie sous Tegea (Bordjine)

César, ayant reçu ses derniers renforts (ch. LXXVII), alla offrir une dernière fois la bataille à l'ennemi devant Tegea.

Les deux armées se formèrent en face l'une de l'autre; celle de Scipion occupa les dernières pentes du plateau au-dessous duquel se trouvait Tegea, et ayant par conséquent l'avantage de la position.

La cavalerie césarienne, soutenue par l'infanterie légère, les frondeurs et les archers, essaya vainement d'engager une action générale en attaquant les deux ailes pompéiennes. Tout se borna à une vive escarmouche.

Marche de César sur Thapsus (le 4 avril)

Il était évident que l'ennemi se refusait à combattre en plaine. Modifiant tout à coup son plan de campagne, César quitta son camp d'Agar, le 4 avril, à la troisième veille, et alla camper devant Thap-

(1) Segment VI, col. 3.

sus, défendue par une forte garnison que commandait Vergilius. La ville fut investie le jour même.

Obligé de secourir une cité aussi importante, Scipion suivit César par les hauteurs et campa à huit milles de Thapsus.

Description des environs de Thapsus

En jetant les yeux sur la carte, on remarquera que le littoral, à la hauteur de Khnis (situé à six kilomètres au sud de Monastir), court de l'ouest-nord-est à l'est-sud-est, pour prendre, à partir du Ras-Dimas, la direction nord-sud. Le cap Dimas forme par conséquent un angle presque droit, dont Thapsus occupait la pointe. La chaîne des collines basses qui constitue la côte de Monastir jusqu'au Ras-Dimas, le massif montagneux qui s'étend de Khnis jusqu'au sud de Bou-Merdes, enfin le cordon littoral qui relie Mehdia au cap Dimas, dessinent un vaste amphithéâtre complètement fermé, dont l'aire est occupée par le lac salé de Sidi-ben-Nour. La rive septentrionale de ce lac n'est séparée de la côte que par une petite chaîne dont l'épaisseur, à la hauteur de Bokalta, n'est pas de plus de deux kilomètres et demi. La rive orientale de la sebkha n'est pas beaucoup plus éloignée de la plage qui s'étend au sud du cap Dimas. Thapsus n'était donc accessible, du côté du continent, que par deux isthmes étroits, baignés, l'un et l'autre, d'un côté par la mer, de l'autre par le lac.

Cette topographie est à peu près décrite ainsi par Dion Cassius, qui avait été proconsul d'Afrique et avait probablement visité le théâtre des opérations de César.

Bataille de Thapsus (le 6 avril 708 de Rome)

César, à son arrivée, — dit l'Anonyme, — trouva l'armée de Scipion rangée en bataille devant le camp. Cette description n'est pas admissible, car César était arrivé devant Thapsus avant Scipion, puisque ce dernier suivait l'armée romaine pour secourir la ville.

La narration de Plutarque, bien que fort courte, semble donner l'idée la plus nette des différentes péripéties du combat.

« Scipion, se séparant d'Afranius et de Juba, campés à peu de distance, essaya de se retrancher au-dessus du lac et près de Thapsus, pour assurer à tous un point d'appui en même temps qu'un lieu de refuge. »

Le général romain disposa ses troupes sur trois lignes, plaça la 10e et la 2e légions à l'aile droite, la 8e et la 9e à l'aile gauche, et cinq légions au centre. En quatrième ligne, et à la tête de chacune de ses deux ailes, il rangea cinq cohortes destinées à faire face aux éléphants. Les frondeurs et les archers furent répartis sur les deux ailes, et l'infanterie légère placée dans les intervalles des escadrons.

César enveloppa une partie des forces de Scipion, et attaqua le reste de front.

L'éparpillement des forces coalisées, partagées en trois groupes échelonnés sur l'isthme, explique la facilité avec laquelle César en vint à bout. Scipion fut battu, et sa défaite entraîna la prise du camp d'Afranius et la déroute de Juba.

L'action n'ayant duré que quelques heures, laisse à supposer que Scipion fut surpris en pleine formation.

La bataille de Thapsus fut le dernier effort du parti constitutionnel en Afrique. La campagne avait duré quatre-vingts-dix-sept jours (du 31 décembre 709 au 7 avril 708). Mal engagée par César, elle devait aboutir pour lui à un désastre complet.

L'incapacité de ses adversaires et leurs hésitations le servirent plus encore que son sang-froid et son activité. « Les hasards heureux qui firent croire, à partir de ce moment, à son « invincible bonheur »[1] jouèrent aussi un grand rôle dans le succès final de cette périlleuse aventure ».[2]

César laissa à un de ses lieutenants le soin d'emporter Thapsus; en envoya un autre s'emparer de Thysdrus; dépêcha sa cavalerie vers Utique; s'empara lui-même d'Hadrumète, et arriva à son tour à Utique, où Caton s'était donné la mort, de désespoir. Juba, échappé de la mêlée, se cachant le jour et marchant la nuit, parvint à rentrer en Numidie, où il se tua, également de désespoir. Les galères sur lesquelles se sauvait Scipion furent poussées par la tempête dans le port de la royale Hippone (Bône), où Sittius les fit couler; César fit tailler également en pièces les restes du parti vaincu qui cherchaient à traverser la Maurétanie pour se rendre en Espagne.

La Numidie était donc tout entière au pouvoir du dictateur, qui la partagea, en créant une nouvelle province d'Afrique.

A. WINKLER.

(1) Appien, II, xcvii.

(2) Nous tenons à ajouter que l'auteur des mémoires sur la guerre d'Afrique assure que César voulut retenir l'ardeur de ses soldats à la bataille livrée sous les murs de Thapsus, mais que ceux-ci, entraînés par une impétuosité irrésistible, firent sonner la charge, sans que leur général en eût donné l'ordre, et qu'alors César, ne pouvant arrêter le « torrent », donna enfin le signal, et pour mot « la félicité ». Hirtius, au contraire, présente la résistance de César comme le résultat d'une hésitation, et Plutarque mentionne, lui seulement, qu'au commencement du combat César fut surpris d'un accès d'épilepsie, mal auquel il était sujet, et qu'à l'approche des premières convulsions, avant que d'y succomber entièrement, il se fit porter dans une tour voisine, où il demeura pendant toute la durée de la bataille. Comprend-on qu'Hirtius n'ait rien dit de ce fait étrange?

L'ANNÉE GÉOGRAPHIQUE NORD-AFRICAINE

« *La véritable géographie, a dit Malte-Brun, ne diffère de l'histoire* « *que parce que l'une se règle sur le temps et l'autre sur l'espace.* »

Notre Année géographique *n'est au fond qu'une histoire, une histoire qui s'arrête pour considérer le présent.*

MAROC

A la fin de l'année 1902, l'effervescence était grande au Maroc. Pendant qu'à l'intérieur le sultan se défendait péniblement contre Bou Hamara, les croiseurs des grandes puissances se hâtaient vers ses rivages : ainsi fondent sur la brousse les vautours au cri lugubre pour y déchiqueter une proie expirante.

Le Maroc, « l'Orient à l'extrémité de l'Occident », suivant l'heureuse expression de M. H. Depasse, fut, par notre conquête de l'Algérie, brusquement séparé des sources de l'Islam. Les soldats de Bugeaud, nos explorateurs, nos savants, notre armée actuelle ont resserré le cercle : c'est à nous que le Maroc doit revenir.

Pourquoi son annexion n'est-elle pas chose faite ? C'est, dit M. René Garnier, « qu'il eût fallu agir en temps opportun. On eût, il est vrai, mécontenté quelque peu nos bons amis les Anglais, et chacun sait que pour nos diplomates la crainte de l'Angleterre est le commencement de la sagesse. On a donc attendu; maintenant, l'heure favorable est passée et, si nous sommes appelés à la distribution, nous n'aurons qu'une petite part du gâteau. »

Certes, nous avons péché par manque de hardiesse, mais si le sultan n'a pas été amené de remettre le pouvoir entre nos mains bien avant les événements auxquels M. René Garnier fait allusion, c'est que nos efforts ont été dirigés ailleurs. Nous avons voulu conquérir ces vastes espaces qui nous séparent de la zone fertile de l'Afrique centrale, en un mot, nous avons négligé pour un résultat lointain un territoire admirable, *plus riche encore que notre Algérie*, et placé sous notre influence immédiate.

Peut-être était-il possible de mener à bien notre pénétration saharienne en commençant par nous imposer au Maroc; c'est la thèse soutenue par le comte de Castries dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française :* « Si les cinquante ans que nous avons employés à la pénétration saharienne, si les innombrables millions que nous avons dépensés à réprimer des insurrections qui n'avaient rien de formidable, à poursuivre des dissidents insaisissables, à exercer les plus vaines représailles, à construire en plein désert des forts

dont les moindres matériaux représentent leur poids en or, si toutes ces armées et toutes ces ressources avaient été employées pacifiquement et intelligemment du côté du Maroc, l'œuvre de l'expansion saharienne serait elle-même plus avancée et plus solide qu'elle ne l'est aujourd'hui, et nous nous serions créé au Maroc la situation hors pair que doit y avoir la seule puissance européenne qui confine à cet Etat en décomposition. »

Malheureusement, la politique occidentale de l'Algérie fut marquée par un grand effacement; les conséquences de cette ligne de conduite furent d'abord notre adhésion à la convention de Madrid (1880), puis la récente installation de caïds marocains à Figuig. Chose étrange! c'est sur la demande de notre ministre à Tanger que le sultan a nommé un caïd à Figuig, oasis qui n'avait jamais reconnu l'autorité du maghzen marocain.

Grâce à la conquête du Touat, nous fûmes en mesure de régler définitivement notre situation vis-à-vis de nos voisins de l'ouest. Si Abd el Kerim ben Sliman, ministre des Affaires étrangères du sultan, vint à Paris pour cet arrangement, et une mission franco-marocaine fut envoyée pour répartir les différentes tribus entre les deux pays limitrophes, conformément au protocole du 20 juillet 1901, et de façon à supprimer du pays les gens à nationalité indécise.

Actuellement, tout notre prestige au Figuig semble évanoui; après un brillant début, nous avons commis la faute de nous laisser intimider par les démonstrations hostiles des Ksouriens. Le résultat ne s'est pas fait attendre : les représentants du Maroc s'unissent à eux contre nous.

C'est ainsi qu'on a dû modifier, selon leurs indications, le tracé du chemin de fer de Duveyrier à Beni-Ounif. La ligne, aujourd'hui achevée, s'éloigne sensiblement de Figuig.

D'un autre côté, les tribus de Beni-Guil et de Doui-Menia ont pris une attitude menaçante lors de l'arrivée de la mission de délimitation franco-marocaine, et celle-ci a cru devoir rétrograder sans terminer son travail.

Cependant, nous pouvons intervenir sans violer le traité de 1845; de plus, le terrain se prête à une action facile : la cuvette où se trouvent les sept ksours de Figuig n'est-elle pas dominée par des montagnes dont la crête est à nous?

Notre politique n'est pas de nature à nous faire craindre ni même estimer des populations que nous voulons soumettre. L'heure est venue de renoncer à cet inconcevable effacement; tous les efforts que pourrait faire le Maroc pour conserver son indépendance sont condamnés sans remède : l'Europe ne peut plus tolérer à ses portes un semblable état de barbarie, et la France n'a que trop tardé à réprimer les turbulences de ses voisins du Maghreb.

ALGÉRIE

Le Commerce algérien

Les échanges entre la France et l'Algérie, qui, en 1830, n'étaient seulement que de 8 millions, qui, en 1871, n'atteignaient que 307 millions, s'élèvent maintenant à 466.461.000 francs. Sur ce chiffre, 255 millions 240.000 francs appartiennent à l'importation et 211.221.000 à l'exportation.

Les échanges avec les pays étrangers sont représentés par 63 millions 553.000 francs d'importation et 50.724.000 francs d'exportation. L'Angleterre tient la tête avec 23.000.000, tandis que l'Allemagne reste dans les dernières avec 5.000.000 seulement.

Les recettes du Service des Douanes, en progrès de 800.000 francs sur celles de l'année précédente, se montent à 23.351.800 francs.

Voilà des chiffres instructifs et bien rassurants pour l'avenir de notre colonie.

Les Industries algériennes

Dans une remarquable étude sur l'Algérie économique, parue en septembre 1902 dans le *Bulletin trimestriel de Géographie,* M. Alphonse Aubert constate qu' « après soixante-dix ans d'occupation l'industrie algérienne est encore peu de chose ». C'est qu'au début toutes les préoccupations et, partant, tous les efforts ont convergé vers l'agriculture, et c'est à elle et au commerce qui en découle que l'on continue à demander les ressources nécessaires pour subsister. En général, l'industrie algérienne actuelle ne s'occupe guère que de la transformation des produits de l'agriculture locale.

Que faudrait-il pour modifier cette situation?

Réformer sur certains points la loi douanière, créer des ports francs, attirer des capitaux et recruter des consommateurs : ce sont là choses faisables.

M. Alphonse Aubert étudie successivement les tabacs, le crin végétal, le liège, l'huilerie, la minoterie et les pâtes alimentaires, les produits chimiques et les tapis indigènes.

L'industrie des tabacs est des plus prospères, mais son développement atteindrait son plus haut degré si les exigences de la Douane, considérablement atténuées, nous permettaient d'importer les tabacs étrangers nécessaires à nos manipulations. Il faut, en effet, pour présenter dans de bonnes conditions le tabac algérien, l'amalgamer préalablement avec divers tabacs de qualité qui ne se trouvent qu'à l'étranger; pour ces opérations, certains industriels ont été forcés d'installer des succursales en Belgique et à Tanger; cette situation cessera avec la création du premier port franc.

Le crin végétal n'est autre que la fibre de la feuille du palmier nain; son utilisation remonte à cinquante ans environ. Il est presque

entièrement exporté ; dès le début, 25.000 kilos sortirent de l'Algérie ; aujourd'hui, l'exportation de ce produit atteint près de 33.000 tonnes.

L'industrie du liège, en Algérie, consiste simplement à le préparer pour l'exportation, qui s'élève annuellement à 110.000 quintaux.

En 1901, l'Algérie a produit 24.684.800 kilos d'huile ; elle en exporte le quart environ et reçoit 9.000.000 de kilos d'huile de provenances diverses, attendu que sa consommation n'est pas moindre de 28 millions. L'industrie de l'huile a de l'avenir ; le Gouvernement Général se préoccupe fort de son développement.

La minoterie algérienne a fait de tels progrès qu'on peut prévoir le moment où elle ne sera plus tributaire de la France. Quant aux pâtes alimentaires, le Syndicat Commercial Algérien nous signale quatorze fabricants dans le seul département d'Alger.

On ne saurait trop recommander la propagation de ces excellents produits indispensables à la confection du couscous, base de l'alimentation de nos indigènes, du couscous dont la consommation mériterait tant d'être vulgarisée en Europe.

Qu'est-ce donc que le couscous ?

Nos lecteurs africains vont sourire et trouver bien oiseuse cette digression culinaire. Elle n'est cependant pas hors de propos, car il importe d'éclairer sur ce sujet important les malheureux Roumis, souvent fort inexactement renseignés.

Le bon poète Jacques de Vilade n'a pas dédaigné d'indiquer dans les notes à la suite de son œuvre, *Islam*, la véritable recette du couscous ; elle mérite d'être citée *in extenso :*

« *Couscous.* Le singulier, plus exact, serait le keski, mais l'usage prévaut en Algérie de dire le couscous, bien que couscous soit un pluriel. Hatzfeld, Darm et Th. répètent l'éternelle et fort inexacte définition : boulette de viande et de farine qu'on fait frire dans l'huile. Rien de plus erroné. Le couscous est une espèce de semoule granuleuse cuite à la vapeur des viandes.

« Pour le cuire, on le met sur un plat troué qu'on pose sur un autre récipient où mijote du mouton. La cuisson doit être exclusivement provoquée par la vapeur de la viande. On marie ensuite le couscous avec du beurre ou de l'huile, on le sert flanqué de pois chiches et d'autres légumes, paré des morceaux de viande qui ont servi à sa cuisson, et on présente à part une sauce au piment. » (*Islam*, p. 273, Jacques de Vilade.)

L'indication du procédé de préparation culinaire se trouve aussi sur ces petites boîtes de couscous, de 1 kilo et de 500 grammes, qu'expédient les Algériens pour en étendre la consommation.

Pourquoi les marchands tunisiens n'imiteraient-ils pas leurs confrères d'Alger ?

Et vous, habitants de Tunis, lorsque chaque année vous fuyez en trop grand nombre, hélas! les caresses de Phœbus devenues par trop vives, n'oubliez pas de recommander à vos parents et amis de France la pratique de ce mets divin, montrez-leur-en la préparation. En acquérant des titres à leur reconnaissance et à celle de nos braves industriels africains, vous atténuerez ainsi le tort que votre exode fait à la colonie.

Pour mon compte, je me réjouis d'avoir été l'initiateur de mes amis de Nice, et je ne désespère pas (bien qu'en général on ne soit pas prophète en son pays) de décider quelques Poitevins à devenir des « couscoussiers » très convaincus.

Mais il nous faut revenir à des sujets plus graves, et c'est le tour des produits chimiques de réclamer notre attention. L'étude des progrès réalisés par la fabrique de la Boudjima, près Bône, nous montre l'importance qu'a prise en bien peu de temps ce genre d'industrie.

Voici le tableau publié à ce sujet par le *Bulletin trimestriel de Géographie :*

DESTINATION	Superphosphate	Phosphate moulu	Sulfate de cuivre	Acide sulfurique	Engrais spéciaux
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Algérie.....	275	14	28	23	8
Tunisie.....	73	»	»	5	»
Espagne.....	1.270	»	»	»	»
Egypte.....	650	»	»	»	»
TOTAUX.....	2.268	14	28	28	8

Ces chiffres ne sont pas pour surprendre, si l'on se reporte aux renseignements fournis par l'Exposé général de l'Algérie pour 1901. En 1877, les diverses exploitations n'avaient donné que 218.141 tonnes de phosphate de chaux ; en 1900, on en extrait jusqu'à 321.422. Ce développement, normal en somme, prendra une extension considérable dès qu'on pourra exploiter les immenses gisements du centre et du sud, et bien des indigènes trouveront de forts salaires dans le travail nécessaire pour l'exportation, qui alors ne sera pas inférieure à deux millions de tonnes.

Quant à la fabrication des tapis indigènes, on peut dire hardiment que cette branche d'industrie devrait être plus appréciée de la métropole. En plein Alger, Mme Delfau a su faire renaître cet art quelque peu tombé en désuétude et occuper l'oisiveté de la femme arabe en lui assurant un salaire plus que suffisant pour son entretien. D'autres écoles similaires sont installées en Kabylie et à Tlemcen. Il serait à désirer que, sur les dix millions de francs que dépense chaque année la métropole en soi-disant tapis de Turquie, une part plus grande soit faite aux véritables œuvres d'art sorties de l'Algérie.

En résumé, l'avenir industriel de l'Algérie paraît désormais assuré

et l'on peut prévoir le moment où surgiront sur tous les points les grandes manufactures de tabac, les usines métallurgiques, les distilleries, les fabriques de papier et d'objets en liège, etc., qui compléteront l'œuvre actuelle si bien présentée par le *Bulletin trimestriel de Géographie*.

L'EXTRÊME-SUD ALGÉRIEN

L'exécution du plan assez récent qui consiste à unifier notre empire africain se poursuit avec une méthode qui semble être le gage de résultats prochains et décisifs.

La première et la plus brillante tentative de jonction fut exécutée par la mission Foureau-Lamy. Vint ensuite la mission Flamand, qui nous fournit le prétexte d'entrer à In-Salah; enfin, différentes expéditions nous rendirent maîtres d'Igli (colonne Bertrand), du Gourara (colonne Menestre et Letulle), du Touat (général Servières), du Tidikelt (colonnes Baumgarten et d'Eu).

Pour rendre à nos troupes sahariennes un hommage mérité, nous ne saurions mieux faire que de reproduire un extrait de l'ordre général que leur adressa le commandant du 19e corps d'armée, lors de leur licenciement :

« Dans la colonne du Touat, en 1901, les troupes sahariennes paient encore largement leur tribut dans les combats autour de Charoun; le capitaine Ramillon, qui venait de remplacer le capitaine Pierron à la 1re compagnie, et le lieutenant de La Hellerie, de l'escadron de spahis, y trouvèrent une mort glorieuse avec bon nombre de leurs soldats.

« Mais c'est moins dans les combats qu'autour de l'existence journalière que les troupes sahariennes sont soumises aux plus rudes épreuves; installées sous la tente ou dans des locaux des plus primitifs, loin de leurs familles, elles y subissent, durant tout l'été, une chaleur torride et des privations de toutes sortes, sans autre satisfaction que celle du devoir accompli.

« Ainsi, les troupes sahariennes, créées par le décret de 1894, ont, pendant leur courte carrière, dignement rempli leur rôle; elles ont puissamment contribué à la conquête et à la pacification des oasis sahariennes et fait preuve des plus solides qualités de discipline, d'endurance, d'abnégation et de dévouement.

« Les militaires des unités dissoutes par le décret du 1er avril 1902, qui vont rentrer dans leur corps d'origine, peuvent être fiers de la tâche accomplie.

« Ceux qui seront versés dans les compagnies poursuivront leur œuvre utile dans l'extrême-sud; ils formeront le noyau solide des nouvelles unités, en y apportant l'excellent esprit dont ils sont animés.

« Le général commandant le corps d'armée exprime à tous le témoignage de son entière satisfaction; il tient à affirmer particulièrement les hautes qualités déployées par M. le commandant Deleuze.»

*
* *

Sur les territoires conquis on établit des « annexes », véritables communes militaires dont les officiers directeurs eurent pour mission d'organiser le pays et d'y maintenir l'ordre. Les raids des lieutenants Cottenest et Guillo-Lohan en plein pays hoggar nous donnent un aperçu des services rendus par cette nouvelle création.

Deux raids chez les Touareg Hoggar

Des caravanes du Tidikelt ayant été pillées par les Touareg Hoggar, le lieutenant Cottenest, adjoint de deuxième classe à l'annexe d'In-Salah, fut lancé, le 25 mars 1902, à la poursuite des maraudeurs.

Cet officier était le seul Européen de sa troupe. Avant de prendre contact avec l'ennemi, la petite colonne (cent trente indigènes, dont quarante cavaliers du maghzen) dut parcourir tout le massif hoggar.

Le 7 mai, à Arrem-Tit, la rencontre se produisit. Assailli par trois cents Touareg meharistes, le lieutenant les laisse ouvrir le feu puis accueille leur charge impétueuse par un feu rapide à bout portant. Alors on vit les meharistes sauter de leur monture et charger, lance au poing, les soldats de M. Cottenest. Pendant une heure environ, la situation est réellement critique, car l'officier français n'a avec lui que soixante-dix hommes; enfin, les pelotons détachés rejoignent et, par un mouvement habile, menacent la ligne de retraite des Touareg, qui prennent la fuite, laissant sur le terrain quatre-vingt-seize morts, une centaine de mehara et de nombreuses armes de diverses provenances. Nos pertes s'élèvent à trois tués et quinze blessés.

Après ce succès, la marche de retour fut entreprise, et le 23 mai, le contre-rezzou rentrait à In-Salah, après soixante-deux jours d'absence pendant lesquels il avait franchi près de dix-sept cents kilomètres en pays hostile.

Le raid du lieutenant Cottenest et son beau fait d'armes constituent la plus remarquable opération de police accomplie jusqu'à ce jour dans ces régions lointaines.

Lors de son passage à Idelès, il fit raser une maison dans laquelle on avait trouvé divers objets ayant appartenu à la mission Flatters, et sur l'emplacement de cette maison on éleva un monument commémoratif avec cette inscription, en français et en arabe : « Mission Flatters, 18 février 1881 — 25 avril 1902. »

Grâce aux prises faites, on put indemniser les razziés du Tidikelt, ce qui n'a pas peu contribué à produire un effet considérable dans l'extrême-sud algérien.

Enfin, l'affaire d'Arrem-Tit démontre la faiblesse militaire des Touareg, malgré leur indéniable bravoure.

*
* *

L'œuvre du lieutenant Cottenest a été heureusement complétée par son camarade le lieutenant Guillo-Lohan.

Motivé par un vol de chameaux commis près d'In-Salah par les Touareg, le départ du lieutenant eut lieu le 1er octobre; le 20, son contre-rezzou se trouvait à In-Amguel, au pied du massif central du Hoggar, généralement dénommé la Koudiat. Il est passé par Irhafok, Idelès, Tazerouk, Tïn-Tarabïn, Aïtoklane, Tarhahaout, Tamanrasset, a traversé la Koudiat du sud au nord pour rejoindre, fin novembre, le village d'In-Amguel.

Itinéraire du lieutenant Cottenest

LÉGENDE

1. Aseksem.
2. Idelès.
3. Arrem-Tazerouk.
4. Tarhahaout.
5. In-Abeless.
6. Inamedjel.
7. Tadjemout.
8. Mertoutek.

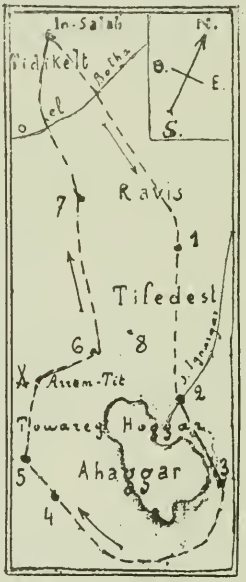

Croquis d'après la carte publiée par *la Revue Française*.

Au mois de décembre, M. Guillo-Lohan rentrait à In-Salah, après une absence de trois mois. Sans perdre un seul homme, il avait parcouru en tous sens le Hoggar, où, suivant les instructions de son chef le commandant Lappérine, il s'était attaché à démontrer aux indigènes que seule la domination française pouvait leur assurer la sécurité dont ils ont tant besoin.

Renseignements divers
sur le pays parcouru par les lieutenants Cottenest et Guillo-Lohan

Tout récemment encore, on s'obstinait à croire à l'existence de grandes ressources au pays hoggar. Les renseignements rapportés par le lieutenant Cottenest ont porté un rude coup à ces illusions. Le pays qu'il a parcouru lui a semblé plus pauvre encore que le Tidikelt.

Le rapport du lieutenant Guillo-Lohan est moins pessimiste. Cette différence d'appréciation s'explique par le fait que l'itinéraire de cet officier se confond fort rarement avec celui de son devancier. Plus heureux que ce dernier, il a pu apercevoir d'assez nombreux troupeaux dont il a été, naturellement, amené à considérer l'existence comme l'indice d'une certaine fertilité.

Au point de vue topographique, il est regrettable que, pendant le combat d'Arrem-Tit, un Targui se soit emparé du mehari qui portait les papiers et les instruments de M. Cottenest; la précision des renseignements rapportés en a quelque peu souffert.

Le lieutenant a pu constater que l'oued Ighargar, *dès sa source*, disparait sous le sable.

A Idelès, son baromètre anéroïde lui a indiqué une altitude de dix-huit cents mètres supérieure à celle d'In-Salah. La soi-disant ville d'Idelès n'est qu'une chétive agglomération où, parmi les zériba (enclos d'épines) et une trentaine de palmiers, s'élèvent huit maisons d'argile. L'eau y est malsaine, ainsi qu'à Arrem-Tazerouk, bourgade située à environ cent kilomètres au sud d'Idelès. Tazerouk contient une cinquantaine de maisons entourées de cultures.

Au retour, on a pu apprécier le chemin d'Arrem-Tit à In-Salah, dont les pentes sont exceptionnellement douces.

Quant aux montagnes du Hoggar, M. Guillo-Lohan a pu le premier déterminer leur altitude : il a estimé à trois mille mètres celle du point culminant de la Koudiat.

*
* *

L'organisation des territoires du sud de l'Algérie est déjà un fait accompli. Ces quatre territoires : Aïn-Sefra, Laghouat, Ouargla et Touat, rejoignant le Soudan, administreront le Sahara en y assurant la sécurité des transactions. Un budget autonome spécial est institué pour ces régions du sud.

Peut-être la ligne frontière qui les sépare de l'Algérie proprement dite est-elle placée un peu trop au nord, surtout dans les deux départements d'Alger et de Constantine, mais cette frontière n'a rien de définitif ni d'intangible : elle sera reculée vers le sud au fur et à mesure des progrès de la civilisation.

TUNISIE

Bizerte et Tunis

La « décapitalisation » de Tunis et la défense de la Tunisie

« Il n'est sans doute qu'une chose au monde qui puisse produire sur l'âme humaine une impression plus profonde que la contemplation des vestiges d'un passé illustre, c'est le pressentiment d'un glorieux avenir. » C'est ainsi que M. Pinon terminait dernièrement une consciencieuse étude sur Bizerte.

Bizerte, convoitée avec tant d'ardeur par l'Italie, méritait à elle seule notre intervention. Maîtres de cette ville, nous travaillons à en faire le Toulon du continent africain. Déjà très forte sur le front de mer, nous l'avons rendue capable de résister du côté de la terre aux attaques d'un adversaire résolu.

« Les anciennes murailles de Bizerte ne sont, bien entendu, d'aucune valeur et ne se recommandent que par leur pittoresque, apprécié des archéologues; mais, sous l'habile direction du général Marmier, des ouvrages importants ont été élevés et s'achèvent. Ce sont : vers l'ouest, ceux d'El-Koudia, d'Aïn-er-Roumi, de Saint-Jean et de Djebilet-R'ara; vers l'est, ceux du Chrek, d'Er-Remel et d'Er-Roumadia. L'ancien Fort d'Espagne, dernier reste de la domination andalouse, et qui, bâti sur l'une des dernières collines descendant du cap Blanc, domine la ville et la rade, a été remanié et renforcé. » *(France Militaire.)*

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler qu'à Bizerte notre escadre de la Méditerranée se trouve sans charbon, alors qu'il y en a cent quarante mille tonnes à Malte. M. Paul Bonnard (de l'*Association Syndicale des Journalistes coloniaux*) indique le moyen de remédier à cette fâcheuse situation sans qu'il en coûte rien au budget.

Que faut-il faire ?

« Simplement que Bizerte devienne un port à zone franche en même temps que le port de sortie des minerais de l'Ouenza.»

La dernière condition pourrait être d'autant plus facilement réalisée qu'une promesse en ce sens — promesse oubliée, semble-t-il — avait été faite au moment où l'on a refusé à Bizerte le fret des phosphates de Thala pour le donner à Tunis.

La question de Bizerte port franc a été clairement exposée dans le nº 36 de la *Revue Tunisienne*. Nous renvoyons nos lecteurs au savant travail de M. Delécraz sur ce sujet.

***

Tunis, jusqu'à présent capitale incontestée de la Régence, a songé à tirer parti des incomparables attraits qu'elle présente comme station d'hiver.

Bordant l'avenue de la Marine, aux arbres touffus remplis de l'incessant ramage de milliers d'oiseaux, un immense casino-théâtre s'est élevé avec ses dépendances : cercle, jardin d'hiver et hôtel. Un peu plus loin se dresse le « Politeama Rossini ».

Dès le commencement de décembre, les trains de luxe hebdomadaires Tunis-Oran-Express sont mis en marche.

Les trains partent le mercredi à 6 heures 50 du matin de Tunis, pour arriver à Alger le jeudi à 10 heures 22 du matin et repartir à 8 heures 30 du soir pour Oran, où ils arriveront le vendredi à 6 heures 21 du matin.

Ces mêmes trains repartent d'Oran le samedi à 10 heures 10 du soir, pour arriver à Alger le dimanche à 8 heures 23 du matin et en repartir à 7 heures 30 du soir pour Tunis, où ils arriveront le lundi à 11 heures 59 du soir.

Ces trains sont composés de voitures de la Compagnie des Wagons-Lits.

Trois courriers relient, chaque semaine, Tunis à Marseille, mais les grèves périodiques qui désolent notre grand port et dont la Tunisie supporte le contre-coup font désirer plus que jamais la création d'un service postal entre Tunis et Nice *via* Bastia ou Ajaccio.

Malheureusement, il ne semble pas que de longtemps les Tunisois obtiennent satisfaction sur ce point.

Malgré ce contretemps, la situation de Tunis serait fort enviable si cette ville n'était menacée de perdre tôt ou tard sa situation prédominante au profit de Bizerte.

On a prêté à l'autorité militaire le dessein de concentrer tous nos moyens de défense dans cette place, réduit de la Régence, où viendrait se réfugier *tout le personnel gouvernemental.*

Nous ne pouvons croire qu'on abandonnerait à leur sort des villes comme Sousse et Sfax, qu'on laisserait à deux étapes de Bizerte une capitale telle que Tunis tomber sans combat aux mains de l'ennemi, pour qui elle constituerait, avec ses immenses ressources, une merveilleuse base d'opérations.

Si, vraiment, des considérations stratégiques ont rendu nécessaires le désarmement de certaines batteries et le remaniement des garnisons dont la présence rassurait les colons en établissant d'une façon tangible la suzeraineté de la France, il nous semble que des mesures sont à prendre pour remédier aux inconvénients des opérations que nous venons de signaler. En outre des dommages moraux et matériels causés par le débarquement en Tunisie d'un ennemi européen, nous avons à redouter le soulèvement général des indigènes et peut-être de quelques étrangers.

Le but d'une insurrection arabe serait la *destruction* de toutes les

œuvres que les « roumis » ont eu tant de peine à mener à bien pendant ces vingt années d'occupation.

Que si, dans un intérêt supérieur, notre armée doit, pour se concentrer à Bizerte, abandonner notre *bled,* il ne faut pas qu'il reste sans défense : il ne faut pas que nos colons soient exposés à subir le sort des Arméniens.

A ce propos, le Comice agricole d'Aïn-el-Asker et Bir-M'cherga a, le premier, émis le vœu :

« Que des armes et des munitions de guerre soient délivrées aux sociétés françaises de tir et aux associations de colons français légalement constituées ;

« Que des armes et des munitions de guerre soient délivrées aux colons français isolés qui en feraient la demande. »

Il faudrait aussi constituer des approvisionnements en vivres de conserve et étudier la question de l'eau dans les bâtiments ou groupes de bâtiments que l'on choisirait comme centres de résistance.

A ces mesures qui s'imposent, on devrait en ajouter une autre.

A cause de leur petit nombre, les colons n'apporteraient comme réservistes ou territoriaux qu'un très faible appoint aux bataillons dans lesquels ils comptent.

Dispensez-les de rejoindre, en cas de mobilisation ; laissez-les tout à la défense de leur famille et de leurs biens, mais n'attendez pas au dernier jour pour organiser cette lutte *pro aris et focis...*

Pour peu que l'on vienne en aide à nos braves colons, leur résistance sera efficace et glorieuse.

La question des chemins de fer

Entre les deux projets de tracé partant de Kalaâ-es-Senam, l'un se dirigeant vers Bizerte par Le Kef, l'autre rejoignant directement Pont-du-Fahs, on a choisi ce dernier ; un petit embranchement reliera Le Kef à cette nouvelle ligne.

Mais, pour consoler jusqu'à un certain point Bizerte, dont le port de commerce est appelé à prendre une importance énorme, on a décidé la construction d'une ligne à voie large suivant la vallée de l'oued Sedjenane et aboutissant aux Nefzas, où existent de considérables gisements de minerai de fer inexploitables jusqu'ici. Une autre ligne également à voie large doit relier Mateur à Pont-de-Trajan.

« Pour arriver à ce résultat, dit M. A. Montell, et obtenir l'assentiment du Parlement, devenu si malheureusement obstructionniste par suite de l'interpellation Berthelot, il a fallu négocier, et le Résident Général, M. Pichon, s'y est employé avec succès. L'obstacle qui avait surgi étant la question de la garantie d'intérêts de la ligne de la Medjerda, la Régence a conclu avec l'Etat français une convention

(16 mars 1902) en vertu de laquelle elle prend à sa charge une partie de la garantie d'intérêts de cette ligne. Désormais, la France ne paiera plus cette garantie au Bône-Guelma directement, mais elle versera à la Tunisie : à l'origine, deux millions de francs, soit à peu près la dépense actuelle, puis, à partir de 1906, le versement diminuera de trente et un mille francs par an, pour disparaître en 1966. Cette convention a été approuvée à la Chambre à la suite d'un rapport de M. Berthelot. La Tunisie prend à son compte tous les risques d'augmentation de la garantie d'intérêts; mais, par suite du développement naturel du trafic, ces risques ne sont guère à craindre. Par contre, elle recouvre sa liberté pour sa politique de chemins de fer. Il faut donc se féliciter de la solution intervenue : par ses seules ressources, la Tunisie a créé son premier réseau de chemins de fer, elle va pouvoir créer le second avec l'aide d'un emprunt, et l'absence de toute intervention parlementaire sera pour elle une cause de bonne gestion de ses intérêts. » *(Revue Française de l'Etranger et des Colonies.)*

Les autres lignes à construire sont les suivantes :

Kairouan à Sbiba (au centre de la région phosphatière de Thala);

Sousse à Sfax;

Mateur à Pont-de-Trajan.

Dans un intérêt stratégique, il faudra raccorder Tébessa aux trois lignes (d'Algérie, de Tunisie et de Sousse) qui viennent aboutir dans sa région. L'importance de la position de Tébessa n'avait pas échappé aux Romains. C'est du camp de Théveste que rayonnaient les légions chargées de réprimer toute velléité de révolte dans la province d'Afrique.

Enfin, il conviendrait d'ajouter au programme ci-dessus une ligne de Sousse à Sfax et une autre de Sfax à Gafsa; alors seulement le réseau tunisien pourra être considéré comme complètement terminé.

Le commerce extérieur de la Tunisie

Lorsque fut établi le protectorat, le commerce de la Tunisie atteignait à peine à vingt-sept millions de francs; il dépasse aujourd'hui la somme de cent millions; mais les progrès semblent momentanément arrêtés, et nous avons même le regret d'enregistrer un léger recul.

En effet, importations et exportations réunies, le commerce extérieur de la Tunisie s'élevait en 1900 à la somme de 104.074.433 francs; il n'est plus que de 103.810.114 francs en 1901. La diminution est de 264.319 francs.

Sur ce chiffre de 103.810.114 francs, les importations figurent pour 64.982.557 francs et les exportations pour 39.127.547 francs.

Importation. — Les importations sont en augmentation de 3.168.325 francs sur celles de l'année 1900. On serait en droit d'attendre un peu mieux de nos fournisseurs de la métropole, qui semblent professer pour notre colonie un dédain injustifié. Quoi qu'il en soit, la France et l'Algérie arrivent en tête avec une proportion de 61,5 %; viennent ensuite l'Angleterre et Malte (12,5 %). Les céréales, les denrées coloniales, la houille, les matériaux de construction ont été les principaux articles d'importation.

Exportation. — L'exportation est actuellement tombée à 39.127.547 francs; elle accuse un déficit de 3.432.644 francs sur l'année précédente.

De précédents rapports avaient déjà signalé une fâcheuse augmentation des exportations à l'étranger; cette année-ci, on peut pousser bien haut ce cri d'alarme : l'exportation tunisienne échappe à la France! Jadis, la métropole prenait jusqu'à 75 % des produits tunisiens; sa part actuelle n'est plus que de 54 %. Il est permis de redouter la perte prochaine de notre prépondérance.

L'Angleterre et Malte sont nos plus grands acheteurs; l'Italie ne vient qu'ensuite.

Le chiffre des achats de l'Angleterre se monte à 5.016.328 francs, celui de Malte à 1.324.250 francs.

Les achats de Malte consistent surtout en chevaux et en bovins; ils ont atteint une telle importance que le Service de la remonte se trouve quelque peu gêné dans son fonctionnement et que, d'un autre côté, la viande de boucherie a augmenté d'une façon énorme.

Quant à l'Italie, elle ne nous achète que pour 6.371.137 francs de marchandises.

Bien que le rendement de la vigne ait été assez élevé, les exportations de vins et eaux-de-vie ont considérablement diminué; quant aux huiles d'olive, elles restent stationnaires.

Il est à remarquer qu'en 1901, parmi les différents produits tunisiens, les phosphates et les minerais se classent en première ligne des matières exportatives; mais, hélas! c'est encore l'étranger qui s'empare de cette nouvelle richesse.

L'Angleterre seule nous a pris pour 1.363.100 francs de phosphates naturels et pour 814.000 francs de minerais de zinc; enfin, 1.137.352 francs de phosphates ont été embarqués à destination de l'Italie.

C'est à 78 % que l'on peut évaluer la part de l'étranger dans ce genre d'exportation, qui est appelé à un si grand avenir.

En effet, s'il faut en croire *la Revue des Produits chimiques* du 1er août 1902 :

« Les grands gisements de la Somme, du Pas-de-Calais, de Liège, de Mons, de Padolie, etc., sont presque totalement épuisés et actuel-

lement les fabricants d'engrais sont obligés de se fournir presque exclusivement en Floride, en Algérie et en Tunisie.

« Les phosphates de la Floride contiennent presque toujours 35 à 36 % d'acide phosphorique ; ils sont donc d'une très grande richesse.

« Les gisements d'Algérie et de Tunisie sont des plus vastes ; ils livreront des phosphates encore pendant de longues années, tandis que les gisements de la Floride seront épuisés dans cinq ou dix ans.

« Les phosphates d'Algérie ne contiennent que 25 % d'acide phosphorique et ceux de Tunisie 23 %, mais ils contiennent très peu de fer et d'alumine. Ils sont très employés en Europe ; le Japon même en consomme d'importantes quantités. »

Il serait temps de reconnaître que notre commerce demande une impulsion vigoureuse et que des mesures efficaces doivent être prises sans tarder pour arracher à nos rivaux le marché des minerais et des phosphates.

L'industrie

Industrie européenne. — C'est sur la trituration des olives et la fabrication de l'huile que les capitaux français se sont portés de préférence ; aussi, de nombreuses huileries européennes n'ont-elles pas tardé à hâter la disparition des petits moulins indigènes.

La fabrication des liqueurs, de la glace artificielle, des eaux gazeuses, et les industries qui se rattachent au bâtiment, se sont normalement développées.

L'exploitation des mines de plomb et de zinc ainsi que des nappes de pétrole récemment découvertes donneront d'excellents résultats.

Les inépuisables gisements de phosphates, grâce auxquels des régions abandonnées ont été rappelées à la vie, achèveront de rendre à la Tunisie la prospérité dont elle jouissait dans l'antiquité.

Industrie indigène. — En Tunisie, l'industrie indigène est en pleine décadence, par suite de la concurrence des produits européens.

C'est à peine si, à Tunis, quatre mille personnes peuvent encore vivre du tissage de la soie, du moulinage et de la teinture. L'Autriche a porté un coup terrible à la fabrication des chéchias.

En dehors de la capitale, les différentes industries se maintiennent d'une façon plus satisfaisante : les poteries de Nabeul et de Guellala s'écoulent normalement ; Kairouan confectionne toujours ses tapis splendides ; enfin, Oudref, Djerba, Gafsa et Tozeur sont les centres de fabrication de couvertures de laine justement appréciées.

Mais ces succès partiels ne suffisent pas à compenser le triste état de l'industrie indigène à Tunis, dont la célébrité fut si grande, jadis, sous l'Islam triomphant. Alors, Tunis était le foyer des lumières, la ville des artistes, et, à ce titre, avait la palme sur toutes ses rivales ; on disait couramment : « *Tunis invente, Alger arrange, Oran gâte !* »

L'immigration italienne en Tunisie

Il est bien difficile d'évaluer exactement le nombre des Italiens qui, chaque année, viennent s'établir en Tunisie : tant échappent au contrôle officiel, tant ont utilisé ces nombreuses balancelles qui font la navette entre la Sicile et le continent africain. La Compagnie Florio-Rubattino, à elle seule, débarque mille Italiens par mois, souvent plus.

Il est juste de tenir compte des départs, qui, dans une certaine mesure, compensent les arrivées, mais l'excédent de celles-ci ne semble pas devoir être inférieur à cinq mille.

Un des buts poursuivis par le Gouvernement du Protectorat est de franciser les éléments étrangers instruits dans les écoles françaises. Les Italiens — les Siciliens surtout — ne se montrent pas rebelles à l'assimilation; en Tunisie, les écoles congréganistes françaises ont un grand succès parmi eux, au point que les parents leur envoient leurs enfants plutôt qu'à l'école laïque italienne. Cette façon d'agir a deux causes : d'abord, le profond sentiment religieux qui les anime, puis la conviction que l'étude de la langue française est indispensable parce que c'est la langue dont se servent les fonctionnaires.

De son côté, le Gouvernement de Rome ne néglige rien pour empêcher ses sujets d'oublier la patrie absente; sa tâche est d'autant plus facile que l'élément français est ici dix fois moins nombreux qu'en Algérie et que les traités ont maintenu de nombreuses écoles italiennes, foyers d'une active propagande.

Il faut, néanmoins, espérer que notre colonie, française de droit, ne deviendra pas italienne de fait. Certains événements, qui, peut-être, ne tarderont pas à se produire, comme la conquête de la Tripolitaine, sont de nature à modifier quelque peu l'état de choses existant. Nul doute que bien des Italiens établis en Tunisie la quitteraient volontiers pour la nouvelle possession, qui détournerait aussi vers elle une partie de la masse des Siciliens qui, chaque jour, viennent débarquer sur les côtes de la Régence.

La question du peuplement français

La question du peuplement français, que la Conférence Consultative a abordée au cours de sa session de juin, est devenue absolument capitale. Le Résident Général, M. Pichon, a nommé une Commission qui étudiera cette question; il a également pris des informations en Algérie, où, malgré de fréquentes erreurs, la colonisation officielle a obtenu des résultats qui semblent considérables, si on les compare à ceux que la Tunisie a si péniblement réalisés.

En 1890, la population française en Tunisie ne comptait que 700 individus; actuellement, le nombre de nos compatriotes dépasse 24.000.

Mais l'immense majorité des Français réside dans les villes; recherchons les moyens d'augmenter le nombre des ruraux.

Après huit années d'étude et d'expérience, M. J. Saurin n'hésite pas à dire bien haut que : « Le sol africain, là où il tombe quarante centimètres d'eau par an, est une terre très riche. Si nous adoptons un mode de culture conforme aux exigences du climat, nos champs donneront des revenus aussi abondants et aussi réguliers que les meilleures terres de France. » *(L'Avenir de l'Afrique du Nord.)*

Mais toute culture nécessitant l'emploi de capitaux quelque peu considérables reste le privilège d'une faible minorité, et ceux qui la composent doivent posséder, en dehors de la petite fortune indispensable pour patienter pendant les mauvaises années, un tempérament solide pour résister à un climat tout nouveau pour eux, une certaine énergie pour supporter la vie isolée au milieu du « bled » sans se laisser abattre par la nostalgie et les différentes contrariétés, inévitables conséquences de voisinages parfois hostiles !

A la petite colonisation française, la nécessité s'impose de chercher son gagne-pain dans la culture maraichère et fruitière. Ce genre de culture ne demande que d'insignifiants capitaux; il est appelé à un grand développement, dès que certaines réformes reconnues indispensables seront effectuées. Il nous faut, en effet :

1° Une nouvelle réglementation du marché aux légumes de Tunis et de la vente à la criée;

2° L'amélioration de la funeste loi douanière de 1890, qui traite, à leur entrée en France, nos primeurs comme produits étrangers et les frappe, en conséquence, d'une taxe atteignant jusqu'à 60 francs par cent kilos.

Voilà les mesures dont la Colonie agricole demande l'accomplissement depuis dix ans au moins. Dès qu'elles seront prises, nous ne craignons pas de l'affirmer, la petite colonisation française prendra autour de Tunis le développement que l'on remarque autour des deux grandes villes de la colonie voisine : Alger et Oran.

L'extrême-sud tunisien

Ghadamès, le grand marché des Touareg de l'est, n'est en somme qu'une oasis tunisienne placée sous l'autorité nominale du sultan de Constantinople, dont les fonctionnaires (des indigènes revêtus d'une très vague investiture) se sont trop souvent permis de molester nos sujets et nos protégés.

Tout récemment encore (décembre 1902), deux de nos compatriotes, MM. Léon Saunier et Louis Duserre, qui avaient fait le hardi projet de gagner Alexandrie par la voie de terre, ont été, dès leur entrée en Tripolitaine, attaqués et complètement dépouillés par une bande

d'indigènes. Nos soldats de la frontière les ont recueillis. Quand pourra-t-on obtenir le châtiment des pillards?

On peut s'étonner de ce que la France n'ait pas choisi un prétexte parmi les nombreux qui lui étaient offerts pour occuper Ghadamès ou tout au moins s'y faire représenter par un fonctionnaire très efficacement protégé.

*
* *

La possession de Ghadamès nous est indispensable, sous peine de renoncer à toute tentative de pénétration transsaharienne par Bou-Grara.

Où est le cœur du commerce soudanais? A Bornou, on ne saurait trop le répéter. Si le tracé d'un transsaharien par Bou-Grara rencontre tant de sympathies, c'est parce qu'il est le plus court. Or, ses points principaux sont Ghadamès et Ghat.

Enfin, en nous saisissant de Ghadamès, nous réduirons considérablement le trafic des esclaves à travers le Sahara central; la sécurité des personnes et des transactions serait désormais assurée. Nulle nation plus que la France n'est digne de ce rôle ni plus apte à le remplir : elle ne doit permettre à personne de la devancer.

TRIPOLITAINE

Notre politique coloniale était caractérisée par un profond recueillement, une réserve remarquable. Mais, si le désintéressement doit avoir des bornes, nos diplomates les ont sûrement atteintes en admettant le principe de l'occupation de la Tripolitaine par l'Italie. Ils n'ont pas craint d'aider une jeune puissance, consciente de sa force naissante, à se substituer, dans notre voisinage, à un empire en décadence; le péril serait grand si nous ne pouvions compter sur le gré que l'on nous saura de cette marque de confiance. Loin d'abuser d'un avantage si gracieusement accordé, notre sœur latine refusera, certainement, d'entretenir les espérances que peuvent encore nourrir ses nationaux en Tunisie; elle aura le tact de ne se montrer ni à Ghadamès ni à Aviar, dont nous avons besoin pour communiquer avec les territoires à nous concédés par le traité de 1889.

Dans la brochure « *Andiamo a Tripoli?* », nous avons pu voir l'énumération des routes qui conduisent vers notre centre africain. Elles sont au nombre de cinq :

1° Tripoli-Ghadamès-Tombouctou;
2° Tripoli-Ghat-Ashen-Haoussa;
3° Tripoli-Mourzouk-Bilma-Bornou;
4° Tripoli-Mourzouk-Tibesti-Ouadjanga-Ouadaï;
5° Tripoli-Haoudjila-Koufra-Ouadjanga-Ouadaï.

Mais nous serions d'une insigne mauvaise foi si nous ne nous

empressions de faire remarquer ce correctif, ajouté par l'auteur lui-même (M. Gustavo Coen), à cette liste suggestive établie d'après Minutilli :

« *Notisi che il Minutilli si mostra anche troppo ottimista : vedremo tra breve che il Vadaï è nella sfera d'influenza francese.* »

C'est la reconnaissance de nos droits : nous ne demandons rien de plus ; d'ailleurs, nos voisins, quels qu'ils soient, ne sauraient décemment revendiquer le centre africain, qui nous appartient jusqu'aux Tropiques du Cancer. Nous l'avons payé assez chèrement par l'abandon des territoires traversés et effectivement occupés par l'héroïque mission Marchand.

En ces quelques pages, nous avons impartialement résumé nos succès et nos déceptions, nos craintes et nos espérances. Certes, la France peut être fière de l'Algérie-Tunisie, mais il lui reste beaucoup à faire pour compléter et mettre en valeur ce magnifique domaine : Législation à reviser, communications à établir, colonisation nationale à encourager, fortifications à construire, expéditions à entreprendre ; toutes ces opérations constituent une œuvre grandiose que nous avons l'absolu devoir d'accomplir promptement et intégralement. A ce devoir, la France ne saurait faillir... Son livre d'or colonial contient encore des pages blanches !

Janvier 1903.

INSTITUT DE CARTHAGE

Conférence de M. Silvain à l'Institut de Carthage

La Comédie-Française à Tunis, voilà une de ces aubaines qui ne devait pas laisser indifférent l'Institut de Carthage.

La venue au milieu de nous de la tournée SILVAIN, l'éminent sociétaire des *Français,* inspira d'abord à la Direction générale de l'Enseignement l'heureuse idée d'une matinée consacrée spécialement à la jeunesse des écoles françaises, dont plus d'un millier put, dans la vaste salle du *Politeama Rossini,* entendre une diction large, claire, articulée avec une puissance remarquable, mettant ainsi en relief toutes les beautés de notre tragédie classique, au cours de nombreuses citations démonstratives et de la pièce d'*Horace*, avec les imprécations de *Camille*, qui valurent à Mme Silvain-Hartman une ovation enthousiaste.

A l'Institut de Carthage fut réservée une conférence sur l'art de dire, que Silvain voulut bien gracieusement nous accorder, et malgré la coïncidence des fêtes en l'honneur du Président de la République, qui avaient dispersé un peu tout le monde, sans autre moyen de convocation que le service de la Poste, surchargé sans doute, plus de cent cinquante personnes se trouvèrent réunies mardi 28 avril, à neuf heures du soir, à l'Hôtel des Sociétés françaises, pour écouter le conférencier.

Silvain n'a point besoin d'être présenté à nos lecteurs; disons simplement qu'il est sociétaire de la Comédie-Française depuis longtemps déjà; il en sera demain le doyen. Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, professeur, déjà ancien, au Conservatoire de Paris, ses principales créations sont : *Daniel Rochat, Garin, Les Maucroix, Par le Glaive, Grisélidis, La Femme de Tabarin,* etc., etc., et il a repris notamment *Charles VII, L'Étrangère, Charlotte Corday, Horace, Tartufe, Polyeucte, Le Misanthrope*, etc.

Dans la comédie moderne il donne en ce moment *Le Papa Lebonnard,* de Jean Aicard, qu'il a présenté, fait applaudir et accepter victorieusement sur quelques scènes, en attendant que la salle de la rue Richelieu le donne enfin à son tour.

En une causerie — ainsi qu'il le dit lui-même modestement — qu'il émaille de récitations destinées à étayer sa démonstration et d'anecdotes amusantes, SILVAIN nous explique les conditions de l'art de bien dire. Successivement, il nous parle de la prose, se rapprochant quelquefois du vers pour exprimer ainsi qu'il convient des sentiments très élevés, ce qui a permis à LARROUMET de dire que la Comédie-Française était le véritable Conservatoire de la vraie diction, mais il est avec MUSSET pour proclamer la supériorité incontestable du vers.

Avec simplicité, concision, il indique et précise les qualités fondamentales de l'art de bien dire : l'*accent,* l'*inflexion* et la *ponctuation*.

Et comme démonstration des règles qu'il pose, il récite, au fur et à mesure, à un auditoire ravi, de nombreux morceaux du répertoire classique. C'est, tour à tour, *La Forêt qui chante*, de Frémy, et le sonnet en fine réponse qu'il fit lui-même — car SILVAIN est poète à ses heures, ainsi que le prouve le charmant sonnet inédit que nous donnons à la fin de ce compte rendu; — *Le Chêne et le Roseau* et *Le Paysan du Danube*, ces deux perles du fabuliste LAFONTAINE; *Cinna; Le Misanthrope* (scène d'Alceste et d'Oronte, après le prétentieux sonnet du dernier); la remarquable scène du soldat Burrhus à sa reine Agrippine; celle de Saint-Vallier, dans *Le Roi s'amuse;* et il termine, enfin, par le morceau du *Burgrave*, de VICTOR HUGO.

Les applaudissements ont souligné ces déclamations et sont devenus un véritable enthousiasme devant la façon vraiment véhémente, émotionnante dont il a rendu les nobles sentiments que Victor Hugo met dans la bouche de ce dernier personnage.

Chacun a pu aisément se rendre compte de la merveilleuse diction du conférencier, dont aucune parole, aucune syllabe ne sont perdues pour l'auditoire; de sa réserve, probité artistique, dans les exagérations faciles de l'émission de la voix; dans le geste, toujours naturel, ne forçant un peu l'expression tragique qu'aux endroits bien définis par l'auteur. On a la sensation du travail opiniâtre apporté par nos artistes des *Français*, pour étudier leurs rôles, les creuser à fond, et donner à leur interprétation la perfection à laquelle SILVAIN est parvenu.

Sa caractéristique est la simplicité, le naturel, et il nous l'a surabondamment prouvé au cours des représentations qu'il nous a données au *Politeama*. La mobilité de sa physionomie, don précieux pour le comédien, est extraordinaire, et il se sert avec une grande intelligence d'un puissant regard toujours en parfaite harmonie avec l'action.

Cette si intéressante séance a pris fin au milieu des applaudissements les plus flatteurs et après que le Bureau, interprète des membres présents du Comité directeur, eut prié l'aimable conférencier de vouloir bien accepter le titre de membre d'honneur de l'Institut de Carthage, ce qu'il fit de la meilleure grâce, en nous en remerciant.

Beaucoup ont tenu, personnellement, à venir féliciter SILVAIN, et aussi Mme Silvain, sa charmante compagne, entendue, l'avant-veille, dans *Horace*, dont elle avait rendu les *imprécations de Camille* avec la puissance et la science d'une tragédienne classée.

SONNET

écrit sur un portrait de l'auteur

Certes, les traits de ce visage,
Le mien, ne comblent pas mes vœux :
Au front, un peu plus de cheveux
Ferait bien dans le paysage.

Vous voyez, creusés par l'usage,
Les plis de mon rictus nerveux;
Mes rides, pénibles aveux,
Mon embonpoint, fâcheux présage,

Ma bouche, qui dit tant de vers,
Sous tant de masques si divers...
Mais mon âme est toujours la même !

J'aime les champs, les bois, les eaux,
Et plus que tout j'aime qui m'aime :
Mes chiens, mes enfants, mes oiseaux !

SILVAIN.

29 avril 1903. G.

Médaille offerte pour le Salon tunisien

La Société de Géographie commerciale a pris cette année l'initiative d'organiser un Salon tunisien à l'occasion du voyage de M. le Président de la République.

Le Comité directeur de l'Institut de Carthage, désireux de manifester sa sympathie à la Société de Géographie commerciale, et dans le but d'encourager cette tentative, a décidé d'offrir une médaille d'argent à l'un des lauréats de ce Salon.

Admissions

Membre d'honneur : M. SILVAIN, professeur au Conservatoire, pensionnaire de la Comédie-Française.

Membres actifs : MM. FANET, contrôleur stagiaire, Gafsa; LURET, contrôleur civil; MARÉCHAL, propriétaire à Ben-Aïech (Khanguet); RIBAN, directeur du domaine de Sidi-bou-Hadid; Mme TISSOT-MOLLARD, directrice de l'école des filles de Ghardimaou.

Distinctions honorifiques accordées aux membres de l'Institut de Carthage

Légion d'honneur : MM. DUCROQUET et ROY, officiers; MM. DELMAS, HOMBERGER, HUGON, GAUVRY, GUEYDAN, LASRAM, PICARD, chevaliers.

Instruction publique : MM. ABRIBAT, ALIX, BESSIÈRE, COMBAZ, FRÉMAUX, SERRES, officiers.

Académie : MM. AMAT, BERTRAND, BONNAUD, DEBON, GRUNDLER, JAULMES, JEANCOLAS, LECORE-CARPENTIER, MALLET, MÉDINA (Gabriel), NICOLAS (Louis), officiers.

Mérite agricole : M. V. RICHARD, officier; MM. BAILLE, DUVAL, GALLINI, MARTIN (Joseph), directeur de l'Ecole de Radès, chevaliers.

Nicham-Iftikhar : MM. ROBERT (de Sousse), grand officier; GAUSSEN, officier.

Etoile d'Anjouan : M. SERRES, officier.

Dragon de l'Annam : M. SICRE DE FONTBRUNE, chevalier.

Ordre du Christ de Portugal : M. FIDELLE, chevalier.

Actes de dévouement : M. COEYTAUX, médaille de bronze.

Le Président,
VICTOR SERRES.

Le Secrétaire général
Dr BERTHOLON.

L'AFRIQUE ROMAINE

TRADUCTION DU LIVRE DE M. SCHULTEN (1899)

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Poussé par le désir de nous associer, pour notre faible part, à l'étude archéologique de la Tunisie, nous venons, sous les auspices de M. Gauckler, directeur des Antiquités et Beaux-Arts, et avec le bienveillant assentiment de M. le docteur A. Schulten, professeur à l'Université de Göttingue, offrir au public la traduction du livre que ce savant Allemand a consacré à l'histoire de notre colonie à l'époque romaine.

Les résultats de l'exploration scientifique de la Tunisie, entreprise depuis vingt ans à peine, font honneur à la France et à tous ceux de nos compatriotes qui ont eu le bonheur de collaborer à cette œuvre si féconde, telle est la conclusion, très flatteuse pour notre amour-propre, à laquelle les études de M. le docteur Schulten l'ont tout naturellement amené.

Il nous a semblé utile et même nécessaire de faire connaître aux Français de Tunisie avec quelle sympathique attention on suit leurs travaux, outre-Rhin.

Nous ne chercherons pas à rendre à M. le docteur Schulten éloges pour éloges : sa réputation scientifique est suffisamment établie pour n'en avoir nul besoin. Tous ceux qui liront son livre apprécieront à sa juste valeur la somme de travail et de connaissances qu'il représente et admireront la sûreté de méthode et le bonheur d'expression avec lesquels il a atteint le but qu'il s'était proposé : faire aimer l'Afrique romaine.

Dr FLORANCE.

Janvier 1903.

DÉDICACE DE L'AUTEUR

A Monsieur PAUL GAUCKLER, *directeur des Antiquités et Beaux-Arts de la Régence.*

CHER AMI !

« *A qui dédier ce petit livre que la pierre ponce vient de polir?* » demandait le poète romain. Je n'ai certes pas eu besoin de me poser cette question, car il était d'avance bien clair que ce petit livre devait vous être dédié.

Il est probable que l'Afrique romaine eût été l'objet de prédilection de mes travaux, lors même que je n'eus point eu le bonheur de faire votre connaissance, mais votre amitié, que je place au rang des plus beaux souvenirs de mon premier voyage en Afrique, m'a fait aimer

et apprécier cette province romaine; et constamment s'associe chez moi, à l'image de ses grandioses monuments, la satisfaction d'être en relations amicales avec celui qui, dans un travail incessant, fait tous ses efforts pour leur conservation et leur recherche.

L'opuscule que je vous présente est la rédaction d'une conférence. Par sa forme et par son contenu, mon étude s'adresse non seulement à nos érudits, mais encore à quiconque s'intéresse à l'Afrique romaine; de plus en plus, de mieux en mieux, savants et dilettantes étudient les antiquités de ce pays, les goûtent et s'y attachent. Vous y avez été mon guide : c'est pour vous en remercier que je vous présente ce travail. Puissiez-vous en être satisfait et trouver que depuis ma dernière visite j'ai augmenté mes connaissances africaines. J'aurais été heureux de pouvoir vous le porter moi-même, en faible témoignage de mon amitié pour vous; mais, hélas! Göttingue est si loin de Tunis!

Salut bien cordial. A. SCHULTEN.

Göttingue, août 1899.

L'AFRIQUE ROMAINE

Les antiquités au XIX*e siècle.* — La conservation des antiquités — et l'augmentation de leur nombre à l'aide des fouilles, — après avoir été le sport de riches particuliers et l'objectif du dilettantisme princier, est devenue une tâche de l'Etat. Ce fait doit être compté au nombre des progrès importants réalisés par notre siècle dans le domaine de l'esprit. L'Allemagne doit contempler avec orgueil les fouilles qu'elle a faites en Grèce et en Asie mineure : à Olympia, Pergame et Priène, ainsi que l'exploitation du limes romain, entreprise comme un devoir d'honneur de la patrie unie; la France a dépensé des millions à la découverte des lieux consacrés à Apollon : Délos et Delphes; et la Turquie elle-même, en fondant à Constantinople un splendide musée, a montré qu'elle veut remplir au moins cette tâche d'un État civilisé.

Il y a cent ans de cela, les antiquités échappaient encore à la loi. Le premier venu, comme les Anglais dans leurs pérégrinations, pouvait facilement enlever des pays classiques délaissés à l'abandon — comme la Grèce et l'Asie Mineure sous la fâcheuse domination des Turcs, ou bien l'Italie sous celle des papes ou des Bourbons — ce qui lui plaisait. Aujourd'hui, on a mis fin aux déprédations archéologiques comme le faisait lord Elgin, car, dans l'intervalle, l'étude des monuments anciens a cessé d'être un sport pour devenir une science.

Influence de la grandeur primitive. — Lorsque les gouvernements protègent l'archéologie, ils ne font la plupart que remplir en cela

un des devoirs idéaux d'un Etat moderne ; mais, pour quelques Etats, la conservation et la recherche des monuments a une signification pratique. Dans les pays qui, comme la Grèce et l'Italie, ont été réveillés des misères séculaires, le souvenir de leur grandeur passée, des époques de l'Hellade et de Rome, est un des appuis intellectuels les plus puissants de leur jeune gouvernement. L'appel à leur grandeur passée n'est point ici le jeu d'hommes politiques prudents, mais bien l'expression d'une sainte croyance s'étendant à tous les cercles de la population. L'homme froid du Nord peut parfois hausser les épaules en pensant aux Grecs et Romains modernes et employer à faire de la critique à bon compte précisément les grands souvenirs dont ces derniers sont enthousiastes; le fait n'en reste pas moins vrai : aussi bien que notre peuple a attendu le réveil du vieux Barberousse endormi dans la montagne du Kyffhaüser, de même les Grecs et les Italiens doivent croire à un avenir meilleur, lors même qu'ils n'arriveraient point à égaler les jours de splendeur. Qu'ils s'enivrent à des grands souvenirs, tandis que notre peuple s'en est édifié, cela s'appuye sur la différence du naturel. Nous avons le droit de sourire en voyant un orateur grec, à la veille de la dernière guerre turque, s'adresser à la foule par ces paroles : « Nobles petits-fils des vainqueurs de Marathon », et en voyant la populace de Rome tomber dans un joyeux enthousiasme à la nouvelle qu'on devait avoir trouvé le tombeau de Romulus. Ce vif enthousiasme pour la grandeur des ancêtres a cependant déjà eu une influence puissante sur ces peuples. Il ne faut point oublier que déjà une fois l'antiquité classique a eu une part prépondérante dans la renaissance d'un peuple : celle de l'Italie au xve siècle. Un des effets modernes de cet enthousiasme est la sollicitude exemplaire que les antiquités trouvent en Italie et en Grèce. Chez nous, l'Etat, en protégeant les antiquités, rend service à la science; dans ces pays, il rend directement service à la nation. Nous pouvons envier les archéologues de ce pays de cette popularité de l'archéologie, car on peut là aussi éviter les dangers de la vulgarisation, et c'est une chose magnifique que de voir le peuple entier s'intéresser à la science.

Actualité politique des antiquités dans l'Afrique du Nord. — *L'Afrique romaine* dont je veux parler est un de ces pays où la recherche des antiquités a une importance actuelle. On peut distinguer une *actualité politique* et une *actualité historique*. La France qui — non point par droit d'héritage, mais bien par d'heureuses circonstances politiques, principalement grâce à la faiblesse des Arabes — a occupé les provinces africaines des Romains, peut, pour légitimer son occupation, mettre en avant qu'elle a entrepris la mission de rendre à ces pays leur ancienne splendeur. Dès qu'elle aura atteint ce but, même

le légitimiste le plus acharné ne refusera pas à l'occupation française l'immunité, pourvu qu'on maintienne l'opinion en vogue, qu'une annexion est justifiée si le pays annexé est colonisé et civilisé.

En Grèce et en Italie, l'actualité politique de l'antiquité est naïve; dans l'Afrique française, la même idée a quelque chose de forcé. C'est principalement lorsqu'on veut, dans les choses politiques, considérer le point de vue historique, qu'on voit alors que dans le nord de l'Afrique le successeur légitime n'est point la France, mais bien l'Italie. L'Afrique du Nord, ainsi que la Corse, appartiennent, aux points de vue historique et géographique, au peuple qui possède l'Italie. De la Sicile et de la Sardaigne on peut par un temps clair voir les montagnes de l'Afrique, et l'île Pantellaria est pour ainsi dire la pile d'un pont idéal réunissant la Sicile et la Tunisie. Le climat, la constitution géologique, la faune et la flore sont les mêmes pour l'Afrique du Nord et l'Italie méridionale. Cependant, dans l'histoire ces points ne sont pas décisifs, mais bien les conditions de puissance, et l'Italie était, il est vrai, comme sa fille aînée, l'héritière légitime de Rome en Afrique; toutefois, de la façon dont les choses ont tourné, elle était plus faible que sa jeune sœur, la Gaule. La France a su depuis longtemps s'habituer au rôle de successeur légitime de Rome dans l'Afrique du Nord. C'est avec un certain plaisir qu'un écrivain français[1] raconte l'histoire suivante : un cheikh arabe, voyant un savant français en train de copier des inscriptions romaines, lui demanda si, en effet, il comprenait l'écriture des Roumis (Romains) ; apprenant que l'écriture romaine était aussi celle des Français, il aurait alors prononcé ces paroles : « Pour sûr, si vous comprenez la langue des Romains, et si vous écrivez comme eux, vous êtes alors leurs héritiers et nous devons céder devant vous. »

Actualité historique.— Si cette anecdote a été peut-être influencée par ce qu'elle doit prouver, il en existe d'autres sans parti pris, parce qu'elles prouvent seulement que les Français sont de fait les successeurs des Romains, ce que personne ne contestera. Le cas suivant peut servir de pièce de justification à cette *actualité historique.*[2] Lorsque l'armée française, en 1840, atteignit dans le sud de l'Algérie la forteresse de Lambaesis, on aperçut un tombeau très élevé : l'inscription désignait le défunt comme le chef de la IIIe Légion Auguste. Le colonel français fit relever le mausolée par ses soldats et exécuter une salve d'honneur; il rendit à son camarade romain, qui dormait depuis mille sept cents ans, les honneurs militaires comme son successeur direct ; car ces mêmes tribus du désert, que l'officier romain

(1) Gustave Boissière : *Esquisse d'une Histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique,* 1878, p. 9.

(2) Boissière, *l. c.*, p. 127.

avait combattues, étaient ses adversaires. Cette histoire est une belle preuve de la piété qu'éprouvent les nations romanes à l'égard de leurs aïeux romains et en même temps une puissante démonstration du fier sentiment que la France, tout comme jadis l'armée romaine, ait planté ses étendards aux confins du Sahara et ait égalé les Romains dans ses succès militaires.

Les Français en Afrique. — Il y a quelque temps — bien que cette fois aussi, comme sous Napoléon Ier, le combattant fût suivi du savant — que les colons français et même, hélas! des autorités ont porté atteinte aux antiquités romaines.[1]

Historique des recherches archéologiques en Tunisie et en Algérie. — L'installation du Protectorat sur la Tunisie (en 1880) semble marquer une nouvelle époque, tant pour la colonisation que pour l'exploration archéologique du pays. L'organisation récente du *Service des Antiquités* de la Régence de Tunis eut une influence stimulante sur le mouvement un peu languissant de la recherche des antiquités en Algérie.[2] Un résumé des progrès de l'archéologie française pendant la période de 1881 à 1890 permit à M. René Cagnat de dire que l'archéologie africaine était entrée dans la période de l'âge d'or.[3] Les fouilles et la description de Timgad,[4] l'institution de la *Commission d'Afrique*, qui, sous le titre de *Description de l'Afrique du Nord* par ordre du ministère des Cultes, publia une collection d'ouvrages importants, parmi lesquels il faut citer les trois ouvrages fondamentaux sur la géographie, l'armée et l'époque byzantine de l'Afrique romaine,[5] la carte archéologique de la Tunisie où toutes les ancien-

(1) Même aujourd'hui, les personnes chargées de la conservation des monuments ne réussissent point toujours à protéger les antiquités contre la manie de destruction de beaucoup d'entrepreneurs et même de colons. (V. Gauckler : *Bull. du Com. des Trav. hist.*, 1896, p. 299.) Par fortune, on n'arrive pas à évaluer tout ce qui a été distrait auparavant, surtout pendant la guerre d'occupation. On en conçoit une idée en lisant la préface de la description du musée d'Alger (*Musées et collections de l'Algérie et de la Tunisie*) et la philippique par laquelle Wilmanns, dans la préface du VIIIe volume du *Corpus*, fait la critique de ce qui se passait à l'égard des antiquités romaines au camp de Lambèse en 1872.

(2) A la suite de la première période d'étude des antiquités algériennes, il y a lieu de mentionner la publication d'un ouvrage en deux volumes, avec planches, qui représentent les antiquités des contrées tout d'abord occupées : *L'Archéologie*, par Delamare (partie du grand ouvrage sur l'Algérie : *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840-45*) ; en outre, Renier : *Inscriptions romaines de l'Algérie*, Paris, 1855.

(3) *C. r. de l'Académie des Inscr. et B.-L.*, 1896, p. 558 et suiv.

(4) *Timgad : une cité africaine sous l'empire romain*, par M. Boensvillwald et R. Cagnat (paraît en neuf ou dix livraisons, dont six ont paru).

(5) I. Charles Tissot : *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, t. I, 1884, t. II, 1888 ; II. René Cagnat : *L'Armée romaine d'Afrique*, 1893 ; III. Charles Diehl : *L'Afrique byzantine*, 1896. Dans la *Description de l'Afrique du Nord* ont paru en outre les *Fastes des provinces africaines*, de Pallu de la Lessert, et les *Recherches archéologiques en Algérie*, de Gsell.

nes ruines sont désignées,[1] la publication splendide de la *Description des Musées africains,*[2] la description des antiquités tunisiennes, dont le premier volume, contenant les temples romains, vient de paraître tout récemment;[3] toutes ces œuvres sont des dates qui prouvent que la culture de l'antiquité en Algérie et en Tunisie remplit sa tâche à tous les points de vue. C'est surtout dans la Régence de Tunis que, sous la direction d'un ancien élève de l'Ecole de Rome, règne une activité archéologique extrêmement vive. Des entreprises de grand style, comme la carte archéologique dénommée, l'enquête sur les travaux hydrauliques des Romains,[4] la description statistique des ruines, ne trouvent point leurs pareilles, non seulement en Algérie, mais encore aussi dans la plupart des autres pays possédant des antiquités. C'est aussi le Résident Général de la Régence de Tunis, alors (en 1899) M. Millet, qui s'est acquis un grand mérite en favorisant les travaux archéologiques; on a de la peine à se figurer un accord aussi intime de l'archéologie et de l'Etat que celui qu'on observe en Tunisie. Depuis qu'en Italie le dicton *l'Italie fera d'elle-même* semble être appliqué aux problèmes archéologiques et que des fouil-

(1) *Atlas archéologique de la Tunisie* (édition principale des cartes topographiques publiées par le ministère de la Guerre), à l'échelle de 1/50.000e, publié par E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach, depuis 1892. Dans le texte ajouté à chaque feuille, les ruines les plus importantes sont décrites et en partie expliquées par des plans détaillés et des dessins. Les feuilles de plans, exécutées en plusieurs couleurs, doivent compter parmi les plus beaux échantillons de la cartographie moderne. On travaille en ce moment à un grand plan de Carthage à l'échelle de 1/4.000e: il complétera la feuille *La Marsa* de l'atlas, où est représentée Carthage.

(2) *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* Cet ouvrage paraît depuis 1890 et comprend jusqu'à ce jour les collections de : Alger, par Doublet ; Constantine, par Doublet et Gauckler ; Oran, par La Blanchère : Cherchel, par Gauckler ; Lambèse, par R. Cagnat. Pour rendre justice aux pièces non décrites dans cet ouvrage, on publie des catalogues des musées, dont celui du Musée du Bardo à Tunis *(Musée Alaoui)* a paru en 1897. L'ensemble des catalogues porte le nom de *Catalogue des Musées et Collections de l'Algérie et de la Tunisie.* Le catalogue du *Musée Alaoui* est rédigé par La Blanchère et Gauckler. Une description des quelques pièces importantes de ce musée avait été déjà publiée sous la direction de La Blanchère et sous le titre de *Collection du Musée Alaoui,* 1re série, 1890. La première série comprend onze livraisons ; une deuxième série n'a point paru.

(3) Le titre de l'ouvrage entier, comprenant aussi bien les monuments antiques que les monuments arabes, porte : *Les Monuments historiques de la Tunisie ;* la première partie traite des monuments antiques, la seconde des monuments arabes. Jusqu'à présent ont paru le tome premier de la première partie : *Les temples païens,* par Cagnat et Gauckler, 1898. Voyez le compte rendu que j'en ai fait dans les *Gel. Anzeigen,* de Göttingue, mai 1899, et le tome premier de la seconde partie : *La mosquée de Sidi-Okba à Kairouan.*

(4) *Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie,* ouverte par ordre de M. René Millet, résident général, sous la direction de Paul Gauckler. Jusqu'à présent, il a paru six cahiers, le premier en 1897 : le septième cahier, 2e fascicule du tome II, a paru en mai 1903.

les étrangères se heurtent à des difficultés, l'Ecole de Rome envoie de préférence ses élèves en Afrique.[1]

Collaboration des officiers. — Si, en son temps, l'occupation militaire a causé un grave préjudice aux monuments, de nos jours les officiers français, principalement par les levés topographiques du pays et la recherche activement poussée des ruines dans ce pays, sont devenus les collaborateurs indispensables de ceux qui recherchent les antiquités africaines. Le Gouvernement a fait composer pour les officiers une instruction relative aux antiquités, et l'Instruction rédigée par la Commission d'Afrique pour la recherche et la description des monuments antiques[2] est tout spécialement destinée aux militaires.

C'est tout cela qui rend parfaitement justifié le sentiment de satisfaction et de fierté exprimé par le rapport ci-dessus mentionné, relatif aux travaux archéologiques accomplis depuis 1881. Déjà, en 1873, Ernest Renan,[3] sous une forme piquante, émettait l'opinion que la France, parmi les devoirs que lui imposait la colonisation de l'Afrique du Nord, avait au moins fait l'exploration scientifique du pays, en désignant les faibles succès de la colonisation comme la sombre folie de l'activité archéologique. Aujourd'hui le jugement si dur de Renan touchant le succès de la colonisation serait injuste, comme d'autre part l'éloge des travaux archéologiques serait sensiblement plus justifié qu'alors; car au moment où Renan portait ce jugement, il avait été fait peu comparativement aux travaux fort remarquables qui ont été réalisés depuis vingt ans.

Valeur pratique de l'exploration archéologique en Afrique. — L'intérêt très vif avec lequel on cherche à connaître l'état du pays sous la domination romaine a parfaitement aussi son côté pratique : mieux on connaîtra la civilisation romaine, mieux par suite on sera en état de faire comme les Romains, en les prenant pour modèle et en les imitant.

Géographie et ethnologie — L'Afrique du Nord est un de ces pays auxquels a été nié le droit de s'appartenir à eux-mêmes. Dès les temps les plus reculés, elle a été sous la domination étrangère ; elle a été un pays colonial. Sa situation géographique explique son histoire. L'Afrique du Nord — composée de la Tripolitaine, de la Tunisie, de

(1) En outre de Paul Gauckler, il y a lieu de mentionner parmi ceux qui ont bien mérité des antiquités africaines les anciens élèves de l'Ecole de Rome dont les noms suivent : Stephane Gsell, d'Alger, Graillot, Léon Homo et A. Merlui.

(2) *Instructions adressées par le Comité des Travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique : Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique. Conseils aux archéologues et aux voyageurs.* Paris, 1890.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1873.

l'Algérie et du Maroc — appartient plus aux pays méditerranéens qu'au reste de l'Afrique. Par l'étendue infinie des déserts, elle est au sud séparée de l'Afrique propre et à l'est de l'Egypte, tandis que grâce à la Méditerranée, facile à traverser, elle est attachée aux autres pays qui entourent cette mer. De même que l'Asie Mineure forme une péninsule placée en face du reste de l'Asie, ainsi l'Afrique du Nord — la petite Afrique, comme a dit Charles Ritter — est séparée de la masse principale du continent africain. Déjà le nom de continent noir ne convient pas à la région du nord. Ses habitants, les Berbères, n'appartiennent point à la race nègre, mais au contraire sont apparentés aux Européens; une partie d'entre eux a même le teint clair, les cheveux blonds et les yeux bleus;[1] il n'y a point ici lieu de penser aux descendants des envahisseurs vandales.[2]

L'Afrique du Nord appartient à la Méditerranée. — Ce rattachement de l'Afrique du Nord aux pays méditerranéens apparaît le mieux dans l'Occident : le détroit de Gibraltar rattache le Maroc à l'Espagne, comme celui de Messine l'Italie à la Sicile. De tout temps les peuples ont passé et repassé les Colonnes d'Hercule; je rappellerai seulement le passage des Vandales en Afrique et l'invasion de l'Espagne par les Arabes. Il semble seulement que l'Afrique du Nord a eu des relations plus étroites avec l'Espagne qu'avec les autres pays de la Méditerranée. Il a été déjà fait allusion aux rapports avec l'Italie; dans l'antiquité, la même relation existait également avec les autres pays côtiers; à cette époque, l'étendue entière de la Méditerranée formait une unité civilisatrice, ce qui fait qu'elle a été nommée le marché des peuples qui l'entouraient;[3] elle a été successivement dominée par la civilisation des Phéniciens, des Grecs et des Romains.

Les Phéniciens dans la Méditerranée. — Aujourd'hui encore, sur presque toutes les côtes de la Méditerranée, on constate des traces de la civilisation phénicienne. Sur la côte orientale de la Grèce, sur les côtes occidentales de l'Italie, en Sardaigne et en Sicile, au nord de l'Afrique, en Espagne et au sud de la France, partout on trouve dans les tombeaux des restes qui, s'ils ne permettent pas toujours de constater un établissement punique, font cependant conclure à un commerce avec les marchands puniques. De même, dans la suite, le

(1) Tissot : *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, I, p. 1; Mommsen : *Rom. Geschichte*, V, p. 620; Boissier : *L'Afrique romaine*, p. 1 et suiv.; Meltzer : *Gesch. der Karthager*, I, p. 41 et suiv.

(2) Ce type caucasique s'observe déjà chez les *Libu* (des Libyens) sur les peintures murales d'Aménophis; les blonds Libyens sont également mentionnés dans la *Description de la Terre*, d'après Skylax. (V. Meltzer : *Gesch. der Karthager*, I, p. 65 et 439.)

(3) Barth : *Wandernugen in den Kustenlandern des mittellanduschen Meeres; I. Les Côtes de l'Afrique du Nord*. Berlin, 1849.

commerce grec et avec lui la civilisation grecque régnèrent sur les côtes du bassin de la Méditerranée. Mais, ni à la sphère de civilisation phénicienne, ni à celle non plus de la Grèce, ne correspondait l'étendue de la puissance politique. On trouve dans toute l'étendue de la Méditerranée des factoreries phéniciennes et des produits de l'industrie phénicienne, mais comme possession politique les Phéniciens n'ont occupé qu'une partie des pays méditerranéens, principalement, en dehors de la Phénicie : l'Espagne, le nord de l'Afrique et les îles Italiennes (ces pays formaient l'Empire carthaginois), mais non point les côtes de la Grèce, de l'Italie et du sud de la France.

Les Grecs dans la Méditerranée. — Au cercle d'influence de la Grèce ne correspondait point non plus la sphère de puissance politique. Il existait bien des colonies grecques en Asie Mineure, en Italie, dans les îles Occidentales, sur les côtes de l'Espagne et du sud de la France, en Egypte et à Cyrène, mais non dans l'Afrique française, tandis que des produits de la civilisation grecque se trouvent même ici, surtout à Carthage, et que les dénominations grecques de quelques ports tunisiens — Neapolis (Nabeul), Aphrodisias (Enchir-Fradis), et le nom « empories » donné aux ports de la côte des deux Syrtes — prouvent que des marchands grecs y ont trafiqué. Rome la première soumit la région méditerranéenne en même temps à sa puissance et à son commerce.

Rome souveraine de la Méditerranée. — A l'instar des autres côtes de la Méditerranée, celles de l'Afrique du Nord furent successivement visitées par des marchands phéniciens, grecs et romains ; mais dans l'occupation politique, ce ne fut point la Grèce, mais bien Rome qui la première succéda aux Phéniciens.

Suivant de bons témoignages, ce serait Alexandre le Grand qui aurait eu l'idée de soumettre à la civilisation grecque l'Occident, et avant tout le nord de l'Afrique,[1] et l'aventureux Agathoclès, à la tête de son audacieuse expédition contre Carthage, aurait, dans ce cas, réalisé une des idées du grand roi, tout comme Pyrrhus lors de son expédition en Italie. La grande pensée de l'empire du monde a été réalisée par Rome ; mais peut-être déjà Alexandre l'avait-il conçue. La lutte avec Carthage, que le « seigneur de Sicile »[2] Denys,

(1) Annien met en doute l'exactitude des témoignages attribuant à Alexandre des plans d'une aussi grande portée (*Anabase*, VII, 1, 2), et Niese en a conclu avec raison (*Gesch. der Griech. und maked.* Staaten, I, p. 186) qu'il n'en ait trouvé rien de semblable dans ses auteurs, Ptolémée et Aristobule. D'autre part, Diodore (18, 4, 4) rapporte que ces hardis projets auraient été trouvés dans les *Mémoires* d'Alexandre. Dans Plutarque (*Alexandre*, 68) on trouve même la donnée qu'Alexandre ait voulu faire le tour de l'Afrique en partant de l'Arabie et pénétrer dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar.

(2) Ἄρχων τῆς Σικελίας est nommé Denys Ier dans les décrets attiques (DITTENBERGER : *Sylloge*, n° 90).

conduisit avec énergie, aurait pu être transportée en Afrique si, du côté des Grecs, les forces avaient été suffisantes. Carthage, il est vrai, ne trouva point son maître dans celui de la Sicile, mais dans Rome.

Succès africains de Rome. — Déjà, pendant la première guerre punique, une armée romaine pénétra en Afrique ; la deuxième guerre punique fut terminée par une bataille africaine, celle de Zama, et en l'an 146 av. J.-C. Scipion livra Carthage aux flammes. Le territoire de Carthage devint province romaine. Son étendue, par suite de l'annexion de Massinissa associé aux Romains, n'était plus très grande : elle correspondait à peu près à la moitié orientale de la Régence actuelle de Tunis. (1)

Avant cela, le territoire de Carthage s'étendait bien jusqu'à Bône *(Hippo Regius)* au nord-ouest et jusqu'à Tébessa *(Theveste)* au sud-ouest, presque aussi loin qu'allait la province dite Proconsulaire après l'addition de la Numidie orientale. La sphère de civilisation et de puissance puniques s'étendit encore plus loin d'une façon sporadique, car sur toute la côte du nord étaient semées des factoreries puniques et on parlait le punique à la cour des princes berbères. (2)

Importance de la civilisation punique pour la domination romaine. — On ne devrait point déprécier la valeur de l'élément carthaginois : l'Afrique est toujours restée un pays à demi-punique. L'idiome officiel fut plus tard le romain, mais le peuple, encore jusqu'au temps de saint Augustin (début du ve siècle ap. J.-C.), parla punique dans quelques localités. (3)

(1) Voyez Mommsen : *Rom. Geschichte*, t. II, p. 38. Il a été trouvé récemment plusieurs bornes milliaires qui donnent la détermination des limites entre l'*Africa vetus* (le territoire primitif de Carthage) et l'*Africa nova* (la partie de la Numidie ajoutée plus tard). V. *Bull. Arch. du Comité*, 1893, p. 239.

(2) Sur l'extension primitive du territoire carthaginois, voyez Meltzer : *Gesch. der Karthager*, t. II, p. 87 et suiv. ; chap. V : *Le Royaume carthaginois*. Selon Diodore (20, 55, 4), l'Afrique, au moment ou Agathoclès marcha contre Carthage, était habitée par : 1° *les Phéniciens* (Carthaginois) : 2° les *Libyphéniciens* (en possession de villes maritimes et attachés aux Carthaginois par les liens du mariage, c'est-à-dire les habitants des villes maritimes puniques comme Utique, plus ou moins indépendantes des Carthaginois) ; 3° les *Libyens*, animés d'une haine implacable contre les Carthaginois, qui leur avaient imposé leur joug pesant (c'est-à-dire les Berbères subjugués par Carthage) ; 4° et enfin, les *Numides* (les Berbères libres, des steppes et du désert). Cat, dans son *Essai sur la Maurétanie Césarienne* (Paris, 1891, p. 283 et suiv.), traite de l'influence carthaginoise à l'ouest du royaume carthaginois proprement dit.

(3) Sur la persistance de la langue punique, voyez Mommsen : *R. G.*, t. V, p. 641 : Boissier : *L'Afrique romaine*, p. 304 ; *Recherche des Antiquités*, p. 71 et suiv. — Pour le village de *Fussala*, situé sur une montagne, à 40 milles (60 kilomètres) de Bône *(Hippo)*, saint Augustin exige un ecclésiastique connaissant la langue punique *(Epistolæ*, 209, 3) ; Cat *(Essai sur la Maurétanie Césarienne)* pense que la langue punique ne se serait précisément conservée que sur les montagnes. Cette opinion n'est point exacte, car les inscriptions néo-puniques se trouvent particulièrement à Carthage,

Planche I.

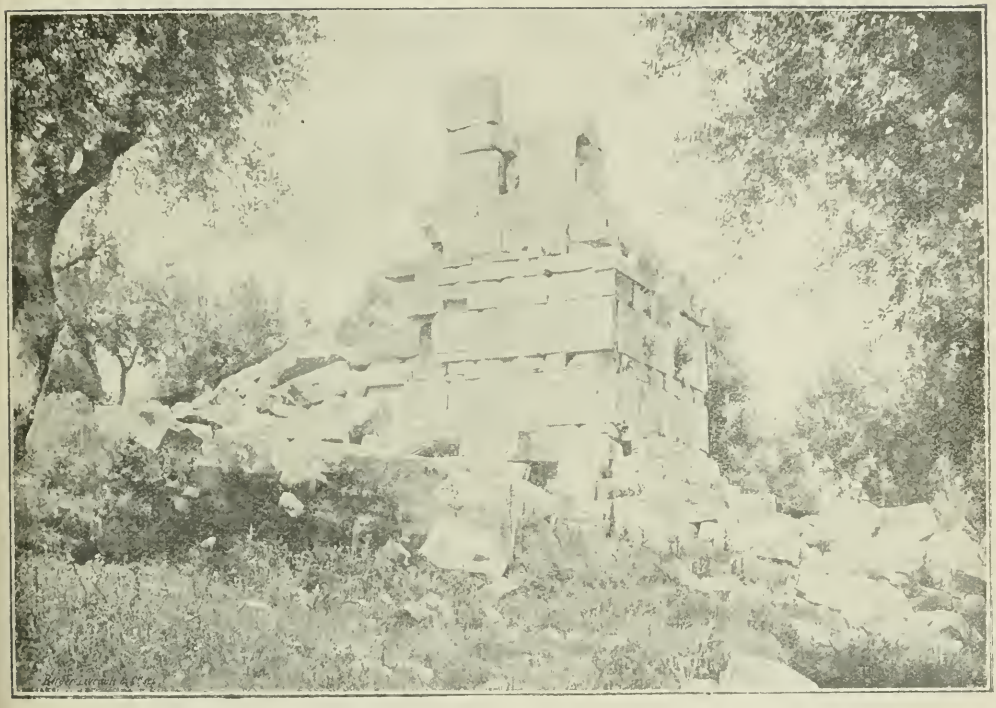

TOMBEAU ROYAL DE THUGGA (DOUGGA)

Reproduction avec l'autorisation de M. GAUCKLER,
directeur du Service des Antiquités.

Les indigènes, les Berbères, ou, comme on disait dans l'antiquité, les Libyens, étaient, lorsque Rome eut succédé à Carthage, tout aussi bien Puniques, que plus tard Romains. Les inscriptions en langue indigène, libyque, ne se trouvent qu'à la périphérie du royaume carthaginois,[1] et les noms de divinités berbères ne se trouvent qu'en Numidie et en Maurétanie.[2]

Civilisation des Berbères par Carthage. — Rome avait bien plus de facilité que la France pour civiliser le nord de l'Afrique, car elle pouvait bâtir sur la civilisation phénicienne, tandis que la France doit coloniser de fond en comble. Avant tout, le royaume carthaginois avait une population sédentaire et cultivant la terre. Déjà avant l'occupation carthaginoise, une partie des Berbères était sédentaire : c'est ce que prouvent les noms de localités berbères. Les villes berbères se trouvent situées sur les hauteurs; leur type est *Thugga* (aujourd'hui Dougga), avec son tombeau royal et ses monuments « préhistoriques ».[3]

Un nom intéressant de localité est celui qui se rencontre sur la Medjerda, *Mappalia-Siga.* On désignait sous le nom de « mappalia » les tentes des Berbères, et « Siga » est le nom individuel de la localité : c'est par ce nom qu'est désignée pour ainsi dire la transformation de la tente mobile en établissement durable. En pareil nom se cache beaucoup plus d'histoire que dans beaucoup des anciens livres d'histoire.[4]

Phases de l'occupation romaine. — Ses succès sur Carthage, Rome les devait spécialement à l'appui du roi berbère Massinissa; par contre, Jugurtha, le petit-fils de Massinissa, était tout prêt à détruire la puissance de Rome en Afrique. Un successeur de Massinissa et de Jugurtha, Juba Ier, combattit contre César dans les rangs des Pompéiens. La vive résistance que César trouva en Afrique le contraignit à annexer la principauté numide. La nouvelle province, pour la distinguer de l'ancienne, porta le nom de « Nouvelle Afrique » *(Africa nova).* Après avoir été pendant quelque temps, sous Auguste, confiée comme royaume à un fils de Juba le Pompéien, le roi Juba II, elle fut, l'an 25 av. J.-C., réunie à l'ancienne province; Juba obtint en échange la Maurétanie. Le gouvernement de Caligula apporta

et aussi, du reste, dans l'intérieur de la Province Proconsulaire. (Voyez *Recherche des Antiquités*, p. 73.)

(1) Voyez note ultérieure.

(2) Idem.

(3) Voyez GAUCKLER : *L'Archéologie de la Tunisie* (Paris-Nancy, 1897, p. 9). — Sur les Libyens agriculteurs, voyez MELTZER : *Gesch. der Karthager*, t. I, p. 81, et les documents qu'il donne à ce sujet page 446.

(4) *Villa Mappaliasiga* est le nom du domaine auquel se rapporte la grande inscription trouvée à Testour *(lex Manciana). Mappalicus* est un nom de personne. (Saint Cyprien, *Epist.*, p. 10, 4, de l'édition de Vienne.)

d'importantes modifications. En l'an 37 de l'ère chrétienne, il fit passer aux mains d'un gouverneur militaire le commandement de la légion, qui jusqu'alors avait appartenu au proconsul de la province, et transforma la partie occidentale de la province en territoire militaire. En l'an 40, il fit périr le roi de Maurétanie et mit fin également à cette dernière principauté indigène ; dès lors, tout le nord de l'Afrique était possession romaine. (1)

Administration des provinces africaines. — Elle embrassait trois parties : la Province d'Afrique, composée de l'*Africa vetus*, jadis carthaginoise, et de l'*Africa nova*, partie orientale de la Numidie) ; la Numidie occidentale, organisée militairement, et la Maurétanie, administrée comme domaine de l'Etat. (2)

(1) Sur l'histoire des Provinces d'Afrique, comparez MARQUARDT : *Rom. Staatsverwaltung*, I, p. 366 et suiv. ; MOMMSEN : *R. G.*, V, p. 626 et suiv., et surtout la *préface* au VIIIe volume du *Corp. Inscript. Latin.*, p. XV et suiv. Marquardt conteste à tort qu'en l'an 37 ap. J.-C. ait eu lieu la séparation d'un district militaire numide, comme l'admet Mommsen (*R. G.*, V, p. 626) ; mais il n'y a point lieu de douter qu'un district autonome, organisé militairement alors, ait été séparé, vu que la séparation des sphères militaire et civile est un principe fondamental de l'administration romaine, et qu'à l'aide des inscriptions le cercle du commandant de la *Légio III Augusta* se laisse distinguer de celui du proconsul (voyez *C. I. L.*, VIII, p. XVI). Le fait que les routes des Provinces Proconsulaires ont été construites par les soldats de la *Legio III Augusta* ne prouve rien contre la chose : de pareils travaux furent naturellement exécutés par les soldats. Ce n'est point donner une preuve de la sphère du pouvoir du légat que de citer de telles constructions, qui prouvent seulement que, même sur le territoire civil, on bâtissait à l'aide de la main-d'œuvre militaire, mais bien les inscriptions où le légat est désigné comme dédicateur ou comme donnant des ordres, par exemple (*C. I. L.*, 1839, celle de Thevestе : DEDICANTE CN. SUELLIO LEG. AUG. PR. PR.). En vertu de pareille inscription, l'étendue de la puissance du légat est déterminée par la *tabula II* annexée à la deuxième partie du *Corp. Inscript. latin.*, VIII. Son administration comprend le territoire des « Colonies de Cirta (*IIII coloniae Cirtenses*) au nord, et au sud le territoire de la route militaire entourant l'Aurès (avec Mascula, Thamugadi et Lambaesis) ». Au sud-est *Thevestе* (aujourd'hui Tébessa) et au nord-est *Rusicade* (Philippeville) appartenaient encore au district du légat. Si le légat porte parfois le titre de *legatus pro praetore provinciae Africae* (exemple dans Marquardt, *l. c.*, p. 469), cela ne prouve point que ses fonctions aient pu s'étendre aux provinces proconsulaires, mais désigne plutôt une formule abrégée de : *legatus Augusti pro praetore provinciae Africae dioceseos Numidiae* ou *exercitus Africae*. La désignation technique du district militaire numide est *diocesis Numidiae*. Vu que la province proconsulaire est divisée en diocèses, nous connaissons un *diocesis Hipponensis, Carthaginensis, Hadrumetina.* (Marquardt, p. 467) ; il en résulte ainsi que le nom de *diocesis Numidia* ne désigne point le district du légat comme tel, mais bien comme partie primitive transformée en annexe militaire de la Province Proconsulaire. C'est seulement lorsque le légat est désigné comme *praeses provinciae Numidiae* que son autonomie territoriale arrive à l'expression complète.

(2) La Maurétanie également, tant *Caesariense* que *Tingitane*, était occupée militairement par des troupes légères (voyez CAGNAT : *L'Armée romaine d'Afrique*, p. 269 et 657), mais non point organisée militairement, car les troupes étaient sous les ordres des procurateurs, les gouverneurs des deux provinces.

Le gouverneur de la province, le proconsul, résidait à Carthage, que César et Auguste avaient relevée de ses ruines, comme aujourd'hui le Résident français à Tunis, qui a succédé à Carthage. Le siège du gouvernement de Numidie était *Cirta* (aujourd'hui Constantine). Les deux administrateurs du domaine maurétanien résidaient, l'un, dans la vieille capitale numide, *Iol-Caesarea* (aujourd'hui Cherchel), l'autre à *Tingis*, aujourd'hui Tanger.

Caractères différentiels des trois provinces. — Les formes différentes de l'administration correspondaient à la diversité des trois territoires. L'Afrique proprement dite était déjà colonisée par Carthage et pouvait ainsi recevoir l'administration provinciale, c'est-à-dire civile, tandis que la Numidie, où la civilisation punique n'avait pénétré que d'une façon sporadique et dont les limites au sud étaient inquiétées par les tribus du Sahara, les prédécesseurs des Touareg, devait être occupée militairement. Dans l'Occident, les succès de l'occupation étaient très modestes, tout comme précédemment ceux des Carthaginois et plus tard ceux de l'élément arabe.

Raisons physiques de cette diversité. — Le courant de civilisation vint pour l'Afrique Septentrionale du côté de l'Orient. Un coup d'œil jeté sur la carte enseigne pourquoi. La géographie de l'Afrique du Nord est déterminée par le système orographique de l'Atlas. De la chaîne principale au Maroc, s'étendent parallèlement à la côte deux chaînes de montagnes : l'une, au nord, suivant les côtes, descendant à pic dans la mer, obstrue la côte septentrionale ; l'autre, la chaîne méridionale, s'étendant le long de la limite du Sahara. (1)

Entre ces deux chaînes de montagnes, coulent les cours d'eau principaux de l'Afrique du Nord : la Medjerda, de l'ouest à l'est, et le Chélif, de l'est à l'ouest. L'embouchure de la Medjerda, dans les environs de Carthage, forme la porte d'entrée naturelle de la civilisation ; sa large vallée lui indique la route de l'intérieur. Mais la vallée de la Medjerda n'offre un chemin à la civilisation que jusqu'aux confins de la Tunisie et de l'Algérie. A l'ouest de cette limite, le cours du fleuve est resserré par le rapprochement des deux chaînes et, par suite, la route vers l'intérieur est rendue difficile. C'est ici que finissait la sphère de civilisation de Carthage et que commençait le royaume de Massinissa et de Jugurtha. Le centre de la civilisation est, dans la Numidie, Cirta (Constantine), l'ancienne ville royale de Massinissa, après Carthage la ville la plus importante de l'Afrique romaine, et aujourd'hui, après Alger et Tunis, la troisième ville de l'Afrique française. Plus loin, vers l'ouest, on trouve Caesarea (Cherchel), la résidence du savant Juba II, un deuxième

(1) Tissot : *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, I, p. 2-6 : Mommsen : *R. G.*, V, p. 630.

point d'appui de la civilisation. Caesarea a précédé Alger, comme Tunis a été précédée par Carthage. Mais la civilisation répandue de Cirta par Massinissa[1] et de Caesarea par Juba n'avait point l'intensité de celle des Carthaginois, devant laquelle s'étendait la vallée de la Medjerda. En Numidie, il manquait une large vallée de fleuve semblable à la Medjerda, et des montagnes impraticables resserraient le pays. De plus, la vallée du grand fleuve maurétanien, le Chélif — le rival de la Medjerda — ne servait pas encore, comme de nos jours, d'artère de communication, cette vallée n'ayant été que plus tard colonisée par les Romains.

Marche de la civilisation. — La colonisation des provinces africaines était très inégale. Plus on avançait vers l'ouest, plus était pénible le travail de la civilisation romaine. Et pourtant, un jour tout le nord de l'Afrique, de Tunis à Tanger, devint un pays civilisé par Rome. Carthage était rattachée à Tingis par une chaussée de 1.554 milles romains (environ 2.300 kilomètres),[2] chaussée à laquelle on peut comparer la ligne ferrée actuelle allant de Tunis aux frontières du Maroc. La civilisation romaine a laissé des traces même dans les parties les plus inaccessibles de ce puissant territoire. Aujourd'hui encore, la langue des Kabyles contient des mots latins; c'est ainsi, par exemple, qu'ils désignent les mois par des noms empruntés au calendrier Julien.[3]

Apogée de la domination romaine sous Sévère. — Les Provinces d'Afrique atteignirent l'apogée de leur splendeur au cours du IIIe

(1) Voyez l'éloge des mérites de Massinissa comme civilisateur, dans Polybe (37, 10, édition Hultsch), puis dans Strabon, p. 833, C, et dans Mommsen (*R. G.*, II, p. 671). Ce qui prouve bien que le grand roi numide était également très connu dans la sphère de civilisation grecque, c'est qu'à Délos, le forum du monde méditerranéen, au cours du IIe siècle av. J.-C., on lui avait élevé un monument. (DITTENBERGER, *Sylloge*, n° 305.)

(2) La chose doit être comprise *cum grano salis*, car les derniers 50 milles de la route — le long de la côte du Rif — on voyageait par mer (voyez MOMMSEN : *R. G.*, V, p. 636). La chaussée finissait à Melila, à l'ouest de la frontière marocaine, tout comme aujourd'hui le chemin de fer ne va que jusqu'à la frontière. La distance de Carthage à Tingis donnée par l'*Itinerarium Antonini* (PINDER-PARTHEY, p. 1-3) est de 318 + 493 + 218 + 217 + 115 + 193 = 1.554 milles, soit 2.331 kilomètres. Selon Mommsen (*R. G.*, V, p. 636), la sphère d'influence romaine dans la Province Tingitane aurait été limitée au territoire de la capitale. Mais des voyageurs modernes ont constaté l'existence, à l'ouest de Tanger, d'une voie romaine longeant la côte vers Sla *(Sala)*, d'une voie centrale allant au sud jusqu'à Meknès et d'une voie allant à l'est jusqu'à Fez. (Consultez la carte donnée de ces découvertes par DE LA MARTINIÈRE, dans CAGNAT : *L'Armée romaine*, p. 656; HARRIS : *The Roman roads of Marocco*, dans *The Geografical Journal*, 1897, p. 300-303, et *C. r. de l'Académie*, 1900, 162 : *Excursion dans la vallée de l'oued Sous (Maroc)*, par le lieutenant SEGONZAC.)

(3) TISSOT : *Géographie*, I, p. 315; CAT : *Essai sur la Maurétanie Césarienne*, p. 270.

siècle,[1] sous la dynastie de l'empereur Sévère, qui, natif d'Afrique, a beaucoup fait pour sa patrie. Ces provinces pouvaient être fières d'avoir donné au monde un empereur, car parmi ceux qui l'avaient précédé on ne comptait comme issus des provinces que Trajan et Hadrien, originaires d'Espagne. Et il n'est point étonnant que, dans la série des empereurs originaires de provinces, l'Afrique vienne après l'Espagne, la plus ancienne province de l'ouest, car au IIIe siècle l'Afrique était sans conteste le pays le plus florissant de l'immense empire, tout comme Carthage était une deuxième Rome.[2]

Celui qui veut représenter l'Afrique romaine fera bien, par suite, d'exposer l'état de ce pays au commencement du IIIe siècle, car l'époque antérieure indique la marche ascensionnelle vers l'apogée alors atteinte, et l'époque ultérieure marque la décadence et la chute.

Mais, pour déterminer la grandeur qu'atteignit le pays, il ne suffit point de décrire l'Afrique romaine au moment de son âge d'or; il faut tout d'abord découvrir les bases sur lesquelles s'éleva la fière construction de la civilisation romaine : c'est des indigènes que Rome a civilisés qu'il y a lieu de dire quelques mots, et ensuite de montrer comment Rome est arrivée à les soumettre à la civilisation.

(1) C'est ce que montrent très bien les pierres, principalement les inscriptions des édifices, dont la majeure partie appartient au IIIe siècle. Sur l'époque d'apogée au cours du IIIe siècle, consultez TOUTAIN : *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 152 et suiv. Pour la Maurétanie également, le point culminant est l'époque de Sévère (CAT, *l. c.*, p. 287).

(2) Les exilés ne devaient point régulièrement mettre le pied sur le sol de l'Afrique, évidemment parce qu'elle était considérée comme une seconde Italie. (Voyez TACITE : *Annales*, II, 50 : PLINE LE JEUNE : *Epistolæ*, II, 11, 19.)

(A suivre.)

LE CHRISTIANISME DANS LE NORD DE L'AFRIQUE

A TRAVERS L'ISLAM

I. — Du régime des chrétiens en pays musulmans sous la domination des premiers khalifes

Les annales de l'humanité présentent, à de rares périodes, des renommées qui résument, par leurs institutions, la mentalité religieuse de leur race. Ainsi, Moïse fut le législateur d'une famille; le Christ, celui de l'humanité entière; Mahomet, des Chamites sémitisés. Lorsque le législateur des Arabes apparut, les destinées des enfants d'Israël étaient accomplies. Comme nation, leurs tentes étaient dispersées aux quatre vents de l'univers; comme culte, leur temple détruit; comme hommes, partout haïs et vilipendés. Le christianisme oriental, de son côté, rongé par les schismes et les hérésies, n'avait plus de ressemblance avec l'œuvre de fraternité universelle conçue par son fondateur. Pour niveler et refondre dans ces pays du désordre la société disloquée, il fallait une religion née d'un coup, marchant vite et groupant les peuples de même race dans l'unité d'un culte : tel une tempête qui renverse tout, un glaive à deux tranchants d'une main, un livre de l'autre, ce culte seul pouvait opérer ce miracle. La tempête se manifesta par le débordement d'un peuple hors de ses limites naturelles. L'Islam fut le glaive, le Coran le livre. Quelle puissance surnaturelle pouvait avoir ce livre pour opérer une telle transformation? Quel est son esprit, quelle son empreinte? Le livre était descendu du ciel et parlait au nom d'Allah; son esprit, la proclamation absolue de l'unité de Dieu; son empreinte, l'unité de l'Islam. Moïse et le Christ ayant reçu d'en haut une mission égale à celle du Prophète de La Mecque, le Coran respecte les idées et les institutions du Pentateuque et de l'Evangile, mais il les adapte aux mœurs et aux institutions des races pour lesquelles il a été écrit. Sans bouleverser les vieilles traditions, sans s'attaquer à leurs mœurs primitives, il leur donne une nouvelle force par la sanction d'Allah. Mahomet, génie puissant, avait compris que la chose à laquelle tiennent le plus les peuples, c'est la coutume. De là, le pèlerinage à La Mecque, la pluralité des femmes et la circoncision. Il purgea sa nation du culte des fétiches, mais il lui laissa les formes particulières de ses penchants naturels.

Bien que tel soit l'esprit fondamental du Coran, il existe cependant dans certaines de ses *sourates* des principes qui semblent indiquer le tâtonnement et une diversion avec ceux émis dans telle autre à l'égard des hétérodoxes. Loin de nous la pensée de juger le livre

sacré des musulmans; pour nous aventurer dans un tel sentier, il nous faudrait recourir aux exégèses émises par ses commentateurs, œuvre difficile et au-dessus de nos forces; mais, obligés que nous sommes par la nature de notre travail de classer les prescriptions relatives au traitement des chrétiens en pays d'Islam, nous ne pouvons pas nous empêcher de citer les lignes indiquant cette diversion à des périodes distinctes dans la mentalité du Prophète à l'égard des religions révélées avec lesquelles il a été en contact et qui, sanctionnées par le Coran, sont devenues articles de foi.

Ainsi, au chapitre V du livre sacré des musulmans, Allah prescrit à son Prophète de signifier aux juifs et aux chrétiens les dispositions suivantes:

« Dis aux hommes des Ecritures : Vous ne vous appuierez sur rien tant que vous n'observerez le Pentateuque et l'Evangile et ce que Dieu a fait descendre d'en haut. » (V. 72.)

Et, dans un autre verset du même chapitre:

« Sur les pas des autres prophètes nous avons envoyé Jésus, fils de Marie, pour confirmer le Pentateuque. Nous lui avons donné l'Evangile qui contient la direction et la lumière; il confirme le Pentateuque. L'Evangile contient aussi la direction et l'avertissement pour ceux qui craignent Dieu. » (V. 50.)

Et, pour que l'on n'ait aucun doute sur le sort de l'âme des hétérodoxes dans la vie future, la sourate « El-Bakra » s'exprime ainsi:

« Ceux qui croient et ceux qui suivent la religion juive, et les chrétiens et les sabéens, en un mot quiconque croit en Dieu et au jour dernier et qui fait le bien, tous ceux-là recevront une récompense du Seigneur, et la crainte ne descendra pas sur eux, ils ne seront pas affligés. » (II, 59.)

On a voulu voir dans ces versets un esprit manifeste de tolérance envers les juifs et les chrétiens; mais que conclure de cette disposition après la lecture du verset 79 du chapitre III du Coran, où il est dit : « Quiconque désire un autre culte que l'Islam, ce culte ne sera pas reçu de Dieu. Il sera dans l'autre monde du nombre des réprouvés. »

Nous haïssons l'esprit de système et nous n'aimons pas, à quatorze siècles de distance, nous poser en juge sur la mentalité du Prophète à l'époque où parurent ces prescriptions, car nous préférons dix lignes du Coran à toutes les élucubrations modernes des idéologues qui écrivent sur une religion sans en comprendre ni l'essence ni l'esprit qui l'a dictée. Dans l'histoire des cultes, nous aimons les textes, nous les inventorions et les classons. Nous mettons ensuite tout le mobilier de la religion que nous analysons devant les yeux des lecteurs, qui peuvent l'apprécier aussi bien que nous.

A notre façon de voir, on ne peut s'expliquer ce double fond dans la doctrine du Prophète de La Mecque que par sa perplexité sur la tendance même de sa mission. Au début de sa carrière prophétique et lorsqu'il ne fut que l'humble prédicateur de sa doctrine, cherchant à unifier son peuple aux formes initiales de celle fondée par Abraham de l'adoration d'un seul Dieu, il fut tolérant envers les hommes de toute religion, pourvu qu'elle renfermât ces trois choses : l'unité de Dieu, la vie future et la pratique des bonnes œuvres. Lorsque, plus tard, il devint maître absolu d'un vaste empire, création extraordinaire, en dehors des habitudes patriarcales basées sur l'autonomie des tribus, il comprit que pour que l'unité nationale qu'il venait de fonder ne subît le sort ordinaire des nations improvisées par la conquête, il fallait que l'Islam fût prépondérant dans les pays de l'Islam et que sa doctrine fût rattachée à l'Etat, comme l'Etat à sa religion, par le plus indissoluble des liens. L'instrument de cette union fut le Coran, code théocratique, prodigieux enfantement d'un génie extraordinaire qui n'en emporta point le secret dans sa tombe, mais dont l'œuvre fut complétée par la série des hautes et fortes intelligences qui lui succédèrent pour l'accomplir. Ceci est tellement vrai qu'El Macine, écrivain arabe du viᵉ siècle de l'hégire, affirme, d'après d'anciennes chroniques aujourd'hui disparues, que Mahomet, avant de mourir, recommanda à ses compagnons de ne pas tolérer deux religions dans le futur empire ; d'ailleurs, dans le Coran, n'est-il pas dit : « Opprimez les infidèles jusqu'à ce qu'ils paient tribut et qu'ils soient humiliés ! »

Malgré cette intolérance de l'Islam envers les peuples hétérodoxes vivant au cœur de l'Arabie, les successeurs de Mahomet ne tardèrent pas à comprendre que l'expansion au dehors et au milieu de peuples ayant une autre foi, ne pouvait s'opérer sans le respect de leurs coutumes et de leurs croyances. Mahomet mort, et lorsque les premières hordes, quittant l'Arabie, allaient marcher vers la Perse et la Syrie, terres les plus limitrophes à la Péninsule, Aboubeker, son beau-père et héritier de la grande pensée du Prophète, crut devoir donner à ces premières phalanges de l'Islam des conseils indispensables à une première expansion hors du territoire. « Si vous voulez, leur dit le khalife, imposer le respect de votre croyance aux peuples que vous allez subjuguer, vous ne tuerez ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Vous ne détruirez pas, non plus, ni les palmiers, ni les blés, ni le bétail. En combattant vous combattrez loyalement. Quant à ceux que vous aurez soumis, s'ils ne veulent pas embrasser l'Islam, vous les opprimerez jusqu'à ce qu'ils paient une capitation et soient humiliés. » Ce fait nous est rapporté par El Macine, que nous avons cité plus haut. L'auteur des *Annales sarrasines* ajoute qu'Aboubeker, après avoir harangué ainsi son peuple, se tourna vers Iézid,

frère de Moawiah et fils d'Abou Sofiane, auquel le commandement de cette première armée était confié, et lui parla ainsi : « Dans ton chemin, Iézid, tu trouveras des hommes qui vivent en retraite et sont consacrés à Dieu. Epargne-les, eux et leurs monastères. Quant aux autres prêtres de la congrégation de Satan, que tu reconnaîtras à leur tonsure, sois envers eux sans pitié. Fends-leur la tête et ne leur fais point de trêve, à moins qu'ils ne se fassent musulmans ou qu'ils ne consentent à payer tribut. » C'est sur ces bases que furent opérées les premières conquêtes de l'Islam hors la Péninsule arabique. Cependant, au fur et à mesure que les Arabes élargissaient le vaste rayon de leur domination, ils comprirent que certaines dispositions du Coran étaient inapplicables en pays de chrétienté. Aussi, lorsque, l'an 16 de l'hégire, Omar entra à Jérusalem, il consacra, par un acte précieux, la soumission de la ville sainte. Non seulement il ne voulut pas convertir l'église du Saint-Sépulcre en mosquée, bien que le Christ fût vénéré par les musulmans à l'égal du Prophète, mais il édicta en faveur des chrétiens un *bérat* (immunité) qui servit de modèle à toutes les transactions des puissances musulmanes avec les nations européennes et qui est, aujourd'hui encore, la base de l'habitat des chrétiens dans certaines provinces de la Turquie. Ce document étant très précieux, nous allons le reproduire en entier, car il nous révèle la nuance exacte du régime qui devait être appliqué aux chrétiens qui, voulant conserver leur religion, se seraient soumis au tribut.

Voici ce bérat :

« *Au nom de Dieu, clément et miséricordieux !*

« De la part d'Omar,

aux Habitants de Jérusalem.

« Les chrétiens de la sainte cité s'étant rendus aux musulmans conserveront leur vie, leurs biens et leurs églises, mais ils n'en pourront construire de nouvelles soit dans l'enceinte de la ville, soit dans son territoire.

« Eux seuls en auront l'usage, mais n'empêcheront pas les musulmans d'y entrer ni jour ni nuit, afin de s'assurer qu'on n'y conspire point contre la sûreté publique.

« Les habitants ouvriront les portes de leurs maisons aux passants et aux voyageurs musulmans pour y loger.

« Si un voyageur musulman n'avait pas de quoi se nourrir, les chrétiens seront obligés d'y pourvoir gratuitement pendant l'espace de trois jours, qui ne pourront point être dépassés, même en cas de fatigue ou de maladie.

« Il est interdit aux chrétiens de parler à leurs enfants avec mépris du Coran. Ils ne pourront les empêcher de se convertir à l'Islamisme s'ils en exprimaient la volonté.

« Ils témoigneront du respect aux musulmans et leur céderont leur place lorsque ceux-ci voudront s'asseoir.

« Ils ne seront pas vêtus comme eux ; ils ne porteront ni leur bonnet, ni leur turban, ni leurs chaussures. Partout ils garderont un habillement distinctif et ne quitteront jamais leur ceinture. Ils ne porteront pas les cheveux comme les fidèles. Ils n'écriront pas la même langue, ne prendront pas les mêmes noms et ne se serviront pas de la langue arabe dans les devises de leurs cachets.

« Ils n'auront point de chevaux avec des selles. Ils ne monteront que des ânes et des mulets. Ils ne porteront aucune sorte d'armes.

« Ils ne vendront point de vin, ni de boissons enivrantes, sans autorisation spéciale.

« Ils s'habilleront en noir et, en ville comme en voyage, porteront une ceinture de cuir.

« Ils ne montreront point publiquement leur croix ; ils n'en érigeront point au-dessus de leurs églises ; ils ne sonneront point de cloches et se contenteront de tinter.

« Ils ne prendront chez eux aucun domestique musulman ; ne parleront point ouvertement aux musulmans de leur religion.

« Ils paieront ponctuellement la capitation.

« Ils reconnaîtront le khalife pour leur souverain et ne feront jamais, ni directement, ni indirectement, rien de contraire à son service.

« Moyennant la stricte observance de ces prescriptions, le khalife assurera aux chrétiens leur vie, leurs biens et le libre exercice de leur culte. La protection de l'émir des croyants sera immédiate et perpétuelle. »

Le travail le plus important qui préoccupa l'esprit des Arabes en sortant hors de l'Arabie a été d'abord celui de régulariser la conquête, ensuite celui de l'administrer. Tout d'abord, et lorsque les khalifes étaient encore à La Mecque, il n'existait d'autre loi que le Coran, auquel on réunissait les traditions orales relatives à Mahomet, et ces deux recueils, le Coran et la Sounna, formaient la seule règle de conduite des premiers khalifes et de leurs délégués dans l'administration de leurs Etats. D'ailleurs, peuple conquérant à cette époque cahotique et de formation, le butin enlevé aux populations contre lesquelles ils combattaient suffisait largement à leurs besoins. Les dépouilles des peuples soumis et la capitation, qui leur venaient de tous côtés, les avaient tellement enrichis qu'ils n'avaient guère le loisir de s'occuper d'une administration régulière et compliquée, égale à celle des peuples conquis, incompréhensible encore pour eux et que leur esprit primesautier ne leur permettait ni de comprendre ni d'appliquer.

Mais si le Coran, grâce à Othmane, qui en avait soigneusement

recueilli les fragments épars et en avait fait un corpus intangible et inaltérable dont le fond ne pouvait plus être contesté, par contre, la Sounna, ce recueil des traditions qu'avaient laissées les compagnons du Prophète, prenait chaque jour un développement de plus en plus monstrueux, qui se prêtait à toutes les combinaisons. Avec ce développement et ces traditions souvent apocryphes, on peut facilement se faire une idée du gouvernement embrouillé des premiers khalifes. S'agissait-il d'expliquer quelques passages de la loi ou d'appliquer aux faits un texte obscur du Coran? tout compagnon du Prophète avait le droit d'y apporter ses lumières. Cet abus de la commentation fut poussé si loin, que l'Islam courait le risque de n'être plus qu'un tas de contradictions de tous genres, et le livre sacré un texte vague, propre à tous les gouvernements, à toutes les habitudes, à toutes les divergences nationales. Cette tendance, à coup sûr funeste à l'autorité des khalifes, était un obstacle réel à l'unité, base fondamentale de l'Islamisme. Il a fallu l'apparition d'un homme d'Etat, d'un fin lettré tel que Moawiah, qui fut le secrétaire et le confident du Prophète, pour mettre un peu d'ordre à ce fatras. Lorsque, maitre absolu de l'Islam, il transféra le siège du khalifat à Damas, le développement de la Sounna avait pris de telles proportions que la masse entière de cette commentation du Coran couvrait assez de parchemin pour y compléter la charge de deux cents chameaux. Il fallait mettre un terme à cette fureur de gloser et d'interpréter. Pour en arrêter le débordement, il appela dans sa nouvelle capitale deux cents alfakis, en choisit six des plus sages et leur ordonna de réduire aux proportions les plus étroites cet amas de rêveries des compagnons du Prophète. Ces docteurs de la loi se mirent à l'œuvre, leur travail fut consciencieux, et ils résumèrent en six livres l'énorme paperasserie qu'ils avaient compulsée. Tout le reste fut jeté, par ordre de Moawiah, dans la rivière de Damas. Sans cet acte de bon sens, c'en était fait de l'Islam : tout groupement en aurait été impossible.

Nous avons vu plus haut que les chrétiens et les hébreux, en faveur de leurs livres sacrés, reconnus et sanctionnés par le Coran, pouvaient conserver leur culte en se soumettant à la *djeziah*. Mais quels droits conférait aux hétérodoxes le paiement de cet impôt? Les docteurs de la loi islamique hésitent à se prononcer à ce propos. Pour les intransigeants, ce tribut était imposé aux infidèles comme « rachat de la captivité qu'ils encourent par suite de la conquête ». Il les libère de l'esclavage et expie, aux yeux de la loi, le crime de n'avoir pas embrassé l'islamisme. Pour les modérés, il confère aux chrétiens et aux juifs le droit de sûreté. Un jour on demandait au khalife Ali, gendre du Prophète, ce qu'il pensait de la djeziah. « Ce tribut, répondit le khalife, leur accorde le droit de mettre leur sang au même niveau que notre sang, leurs biens avec nos biens.» Ces pa-

roles ne sont pas cependant l'expression de l'état réel auquel furent réduits, de tout temps, les non-musulmans dans les Etats de l'Islam. On leur laissait, il est vrai, le libre exercice de leur culte, mais au prix de quelles humiliations!

« La djeziah, a dit l'imam Ab oul Hassane Ali ben Mohammed ben Khaleb Mawardi, grand-juge de Bagdad, est un impôt personnel (capitation). Sa dénomination vient du mot *djeza* (récompense), attendu que cet impôt est payé par les infidèles en récompense de la sûreté et de la protection que les musulmans leur promettent et leur accordent. Elle est établie d'après le texte du Coran qui dit : « Opprimez-« les jusqu'à ce qu'ils paient la capitation et soient humiliés. » Les jurisconsultes ne sont pas d'accord sur la valeur réelle de la djeziah. L'imam Abou Khanifa la divise en trois classes, d'après la fortune des individus qui y sont soumis, en sorte que les riches paient 48 dirhems, la classe moyenne 24 et les pauvres 12; mais cette somme peut varier. Il est défendu aux gouverneurs de province de l'exiger par la force des armes. L'imam Schaféï en fixe le minimum à un ducat. »

Bien que canoniquement telle fut, d'après le rite hanéfite, la valeur de la capitation à percevoir de la part des non-musulmans, il semblerait, d'après les obscures annales des premiers khalifes, que la djeziah était, au début de l'Islam, appliquée aux peuples vaincus selon le plus ou moins de facilité qu'eurent les conquérants à les soumettre. Ainsi, en Egypte, grâce à Makaouka, dont, dans notre précédent travail, nous avons rapporté les relations amicales avec Mahomet, les Coptes, qui appartenaient à sa race, purent obtenir des Arabes le libre exercice de leur culte moyennant un impôt de deux dinars qu'auraient eu à payer les adultes et les hommes valides seulement. La catégorie des vieillards, des femmes et des enfants en fut exempte. Quant aux Grecs malékites, qui voulurent continuer à habiter l'Egypte, leur régime fut plus sévère, ayant été écrasés par la force des armes. Ce n'est qu'en 703 de l'ère chrétienne, sous le khalifat de Damas, qu'ils furent taxés régulièrement. Pour n'être pas confondus avec les Coptes, ils devaient porter à la main droite, non un tatouage, mais la marque d'un lion faite avec un fer rougi au feu. Tout Grec orthodoxe ne portant pas cette marque était condamné à avoir les deux mains coupées. Dans l'Afrique du Nord, eu égard à la conquête facile et sans résistance de cette contrée sous le khalifat de Moawiah, il paraîtrait, d'après un passage de Kairouani, que ce n'est qu'après la mort de la Kahèna que les chrétiens furent soumis au paiement de la djeziah. Avant cette époque, les incursions des Arabes en Berbérie n'ayant été que passagères, la libération provisoire du territoire se faisait ordinairement par une imposition de guerre variant selon le plus ou le moins de résistance des populations écrasées par l'invasion.

En Espagne, les charges que les musulmans imposèrent aux chrétiens de certaines provinces furent, nous ne saurions dire pourquoi, très modérées; la religion, les mœurs et jusqu'à la souveraineté furent respectées. A ce propos, nous croyons intéressant de transcrire ici la traduction exacte d'un traité intervenu, l'an 94 de l'hégire, entre Abd ul Aziz, fils de Mussa, fils de Nacer, et Théodoric, roi des Goths. Ce texte est extrait d'un important ouvrage publié par les soins du gouvernement espagnol en 1851 et qui lui fait honneur. Voici ce texte :

« *Au nom de Dieu, clément et miséricordieux !*

« Abd ul Aziz fait la paix à condition qu'on n'inquiètera point Théodoric dans sa principauté ; qu'on n'attentera pas à sa vie, ni à sa propriété, ni aux femmes, ni aux enfants, ni à la religion, ni aux temples des chrétiens ; que Théodoric livrera sept villes, c'est-à-dire Orihuela, Valentola, Alicante, Mola, Vascasora, Bigerra, Ora et Lorca ; qu'il ne secourra ni ne recevra point les ennemis du khalife ; qu'il communiquera fidèlement ce qu'il saura de leurs projets d'hostilités ; qu'il paiera annuellement, ainsi que chacun des Goths de famille noble, une pièce d'or, quatre mesures de blé, quatre mesures d'orge et une certaine quantité de miel, d'huile et de vinaigre, et que l'impôt de chacun de leurs vassaux sera de la moitié de cette contribution.

« Donné le 4 de redjeb, l'an de l'hégire 94. »

(Signé de quatre témoins musulmans.)

Nous nous sommes jusqu'ici servi des institutions des premiers siècles de l'Islam, alors que sa constitution encore rudimentaire était basée d'un côté sur le Coran, de l'autre sur les ordonnances des quatre premiers khalifes, émanant le plus souvent de traditions conservées par les compagnons du Prophète, dont le témoignage, comme nous avons dit, avait force de loi à leurs yeux. Nous allons maintenant aborder un autre genre de documents : ce sont ces livres de jurisprudence islamique dans lesquels on n'a point assez remarqué tous les emprunts que leurs auteurs firent aux institutions et aux formulaires de Byzance, dont l'éclat, malgré sa décadence, se répercuta sur l'Islam pour lui donner une forme administrative plus conforme au rôle qu'il allait jouer dans le monde, sans cependant répudier son esprit coranique, base fondamentale et intangible de son essence politique et religieuse.

GABRIEL MÉDINA.

(A suivre.)

THALA – HAÏDRA – SBEÏTLA

Promenades archéologiques

THALA

Assise dans une large vallée, à flanc de coteau, Thala découvre, parmi les masures arabes, les toits rouges de quelques maisons; les rues indécises se poussent le long d'une route qui monte, de la plaine, dans un cirque de mamelons arides et caillouteux.

Au bas du village, quelques arbres et de vagues jardins forment une ligne de verdure. Les hauteurs voisines sont piquées de pins maigres. Un peu de brume estompe les montagnes lointaines. Le djebel Bou-Hanech s'étale comme un gros pâté dans la plaine drapée de vert tendre que ferment, au loin, le Cheghetma, les dentelures du Zerissa, du Kef-Slata, le plateau tabulaire de Kalaâ-es-Senam et le Gouraï. Les collines nues de Kalaâ-Djerda s'affalent au milieu des cultures, coupées de larges crevasses, où se faufilent et se rencontrent l'oued Haïdra et l'oued Sarrath.

L'œil se repose assez volontiers sur ce paysage frais de zones plates polychromes alternant avec des déclivités blanches de marnes incolores. Mais quand le soleil d'été aura brûlé les chaumes, bruni les derniers pétales des fleurs des champs, ce ne sera au loin que des vallonnements ternes où nul arbre ne se dresse et d'où montera ce brasillement de la terre nue qui donne l'impression de la solitude et de l'aridité désertiques. De ces calcaires noduleux sur lesquels repose Thala, jusqu'aux vagues stratifications éocènes des bancs phosphatés, ce ne sera plus qu'une intense réverbération de lumière crue.

*
* *

C'est sans doute l'impression qu'eut Métellus lorsque, ayant jeté une garnison dans Béja, traversé les grandes plaines et la Medjerda, il se jeta, le long du Mellègue, à la poursuite de Jugurtha, sur un sol desséché où il eut la crainte que son armée ne périt de soif. C'est bien là, en effet, dans ce vaste enchevêtrement de hauteurs bordant, au nord, les plaines du Ksour et du Sers, du Mellègue à la Siliana, que se déroulèrent, il y a plus de vingt et un siècles, les plus sanglants épisodes de la lutte de Rome contre le fier Numide.

« Battu près du Kef, Jugurtha est contraint, dit Salluste, à fuir pour sa sûreté *dans ses déserts :* il se réfugie dans un pays boisé fortifié par la nature. » De là, longeant les hauteurs à proximité des Romains, épiant l'heure et les lieux propices à une attaque, détruisant le fourrage et le peu de sources qui alimentaient la contrée,

soigneux d'éviter une bataille, il pousse de ses retranchements des charges successives, tenant sans cesse en éveil l'ennemi pour mettre obstacle à ses desseins. Le général romain, fatigué de cette lutte de chicanes, se décide à aller mettre le siège devant Zama (Djiama) pour y attirer Jugurtha; mais la chance des armes ne le favorise guère, et il est contraint d'aller prendre ses quartiers d'hiver sur les confins de la province romaine qui avoisinent la Numidie. Durant ce répit, le chef numide se forge de nouvelles armes et fait étrangler sournoisement, au grand désespoir de Métellus accouru, la garnison romaine de Vaga.

Cependant Jugurtha, ayant lassé toutes les fidélités, devenu lui-même vindicatif et défiant, demeure irrésolu. Métellus, revenu de Béja, le surprend et débande ses troupes.

« Après cette défaite, raconte Salluste, Jugurtha, plus découragé que jamais, traversa le désert, suivi de ses transfuges et d'une partie de sa cavalerie pour se rendre à Thala. Cette grande et opulente cité renfermait la plupart de ses trésors et toutes les magnificences de luxe dont il entourait l'enfance de ses fils. Il savait que, de Thala au fleuve le plus voisin, s'étendait, sur un espace de cinquante milles, une plaine aride et nue; néanmoins, dans l'espoir de terminer la guerre par la prise de cette place, il résolut de surmonter tous les obstacles et de vaincre même la nature. »

Surpris encore une fois par le général romain, Jugurtha s'enfuit de la place pendant la nuit avec ses enfants et une grande partie de ses trésors, et « n'ayant plus aucun rempart à opposer à Métellus, s'enfonce dans de vastes déserts et arrive chez les Gétules ».

Thala résiste pendant quarante jours aux assiégeants et périt volontairement dans les flammes. Tandis que Jugurtha organise et discipline les peuplades de la Gétulie et confère, à Constantine, avec Bocchus, roi de Maurétanie, pour l'entraîner contre Rome, Métellus se voit remplacer au gouvernement de la Numidie par le plébéien Marius, caressé de la Fortune et élevé au Consulat.

Marius, ramenant de Rome des troupes nouvelles, et désireux de se couvrir à son tour de gloire, a résolu d'aller s'emparer d'une grande et riche cité, Gafsa, « qui s'élevait au milieu de vastes déserts » et dont les habitants, exemptés d'impôts par Jugurtha, étaient réputés pleins d'attachement pour ce prince. S'engageant probablement dans la dépression qui conduit du Ksoûr à Sbeïtla, à l'est de Thala, franchissant l'oued El-Hattab, Marius arrive à Gafsa, la détruit, puis l'abandonne.

*
* *

Quelques archéologues et historiographes mettent en doute que la Thala dont parle Salluste fût bien celle-ci et assignent à l'opulente

cité de Jugurtha un emplacement au sud de l'oued Leben, à quelque vingt-cinq kilomètres à l'est de Gafsa.[1]

Ils appuient leurs dires sur la déclaration de Salluste que Thala était dans le désert et séparée du fleuve le plus voisin par une plaine aride et nue.

Or, pour Salluste, le désert commençait déjà au sud du Kef. Il est évident que pour un œil habitué à la riche verdure de la campagne de Rome ou même du nord de l'Afrique, la plaine du Sers et les monts qui la bordent au sud, vus en plein été dans une lumière dévorante qu'atténuent vaguement quelques hauteurs boisées, ne pouvaient paraître que sous un aspect désertique.

Quant au fleuve auquel il est fait allusion, ce pourrait bien être l'oued Sguiffa, au sud du Ksour, car Métellus pouvait se trouver soit au sud, soit à l'est de Lorbeus.

D'ailleurs, dans le système hydrographique de la région, l'oued El-Hattab paraît avoir été, à cette époque-là comme à l'heure actuelle, le seul cours d'eau à régime vraiment constant, les autres n'étant guère que des ravins plus ou moins asséchés à la chaude saison. Or, l'oued El-Hattab, c'est le fleuve La Tana, dont Salluste parlera plus tard; en admettant qu'il y eût encore un fleuve plus rapproché de la Thala problématique, Métellus n'en avait pas moins à franchir La Tana, fleuve connu, pour surprendre la place : il est peu probable que, dans l'affirmative, le nom de ce cours d'eau n'eût pas été donné par l'historien. Un examen attentif de la carte et la connaissance des lieux permettent, au surplus, de constater que l'oued Leben se trouve évidemment en dehors de la route que Métellus aurait suivie.

Le chiffre de cinquante milles pourrait être lui-même le fait d'une erreur. Salluste dit que Métellus, ayant campé sur le fleuve, se trouva le surlendemain sous les murs de Thala : il aurait donc accompli ces jours-là deux bien longues étapes (75 kilomètres), la première avec une surcharge de provisions d'eau, la seconde dans un terrain détrempé, tandis que tout, au contraire, devait le forcer à ménager ses troupes devant lesquelles, à tout instant, Jugurtha pouvait se dresser.

Les contradicteurs s'appuient encore sur le fait que les députés de Leptis vinrent, au moment de la prise de Thala, prier Métellus de leur envoyer une garnison et un gouverneur.

L'argument est peu sérieux, car ce n'est pas le siège ni la prise de Thala qui décidèrent de l'envoi de cette députation; depuis longtemps déjà les gens de Leptis avaient sollicité l'amitié et l'alliance des consuls pour se défendre contre les ennemis extérieurs et locaux. La députation de Leptis venait donc à Métellus, gouverneur de

(1) *La Revue Tunisienne* (octobre 1896, n° 12, p. 523-527) a publié sur ce sujet un mémoire intitulé *Notice sur Thala*, par le capitaine WINKLER. — N. D. L. R.

l'Afrique, au siège même de ses opérations et de son gouvernement : le hasard simplement voulut que la rencontre eût lieu à Thala.

*
* *

La place où se retire d'abord Jugurtha est donc presque certainement la Thala moderne. Voici d'autres arguments en faveur de cette thèse.

Si Jugurtha s'était laissé surprendre dans une place voisine de Gafsa, il ne se serait certainement pas retiré sans essayer de se faire secourir par les gens de cette ville, qui lui étaient très attachés, et Métellus, de son côté, ne se serait certainement pas contenté de prendre, détruire la ville et laisser subsister à quelques pas plus loin, sans l'inquiéter, sans même y songer, une autre place forte dévouée au roi numide. On conçoit bien, au contraire, que Jugurtha, fuyant de Thala, se retire aussitôt chez les Gétules, vers l'Aurès, par les défilés qui conduisent d'Haïdra à Tébessa.

En outre, dans la phraséologie de Salluste, une nuance sérieuse est marquée dans les termes indiquant la position respective des deux villes. Thala, dit l'historien, était *dans le désert*, près d'une plaine aride et nue, tandis que Gafsa s'élevait au milieu de *vastes déserts*. Or, tout point situé près de Gafsa, sur la même latitude, était forcément, lui aussi, au milieu de vastes déserts. Pour un écrivain méticuleux comme Salluste, cette différence des qualificatifs employés n'est pas sans importance.

Le récit de la campagne de Métellus parait être ainsi placé dans son cadre vrai. C'eût été, d'ailleurs, téméraire et fou de la part du général romain, au lendemain de la révolte, de se lancer dans une zone hostile, de s'éloigner du centre de ses opérations de plus de 250 kilomètres. La même objection ne subsistera plus pour Marius, car la prépondérance romaine était déjà mieux assise et la prise préalable de Thala assurait la sécurité jusqu'à plus de mi-route.

*
* *

Sans vouloir trancher définitivement une question que d'autres compétences que la mienne n'ont pas voulu résoudre, je ne puis donc qu'être persuadé, jusqu'à preuve du contraire, que l'insignifiant village que j'ai sous les yeux est la Thala de Jugurtha.

C'est peut-être encore la même Thala auprès de laquelle furent défaites, d'après Tacite, les hordes de Tacfarinas; de même que Jugurtha avait dû suivre les gorges de l'oued El-Brika ou du Gouraï pour rentrer en Gétulie, les Gétules ont dû reprendre la même route pour venir donner l'assaut aux avant-postes romains.

Tacfarinas, aventurier devenu chef de la puissante tribu libyenne des Musulames, avait provoqué aux confins de l'Afrique impériale une agitation profonde. Audacieux et téméraire, il venait rôder sous

les murs des citadelles impériales et s'acharnait à enlever, un à un, les postes militaires de la ligne de défense : il échoua devant Thala. Cet échec ne l'empêcha pas d'envoyer insolemment à Tibère, peu après, des députés pour lui signifier, sous la menace d'une guerre interminable, d'avoir à lui livrer, de bonne grâce, des terres à lui et à son armée.

Il faut croire qu'il eut finalement gain de cause sur ce point et que la région voisine de Thala l'attirait plus particulièrement, lui ou nombre de ses partisans, car une large zone, entre Haïdra et Sbeïtla, aux confins du saltus Beguensis, fut occupée par des tribus musulames. Peut-être même ses alliés du désert libyen obtinrent-ils également, plus au sud, des concessions territoriales. Il est, en effet, curieux de constater que si le nom de la tribu libyenne des *Frexes* a survécu dans l'appellation générique de *Fraichich* pour désigner la population autochtone, il existe encore dans son sein une fraction qui s'appelle *Garmantia :* ce nom, à peine voilé par l'onomastique moderne, invoque vivement le souvenir des *Garamantes.*

* *

Ce ne sont peut-être là que des coïncidences curieuses dont une simple étude ethnographique dévoilerait les secrets. Il ne reste malheureusement plus aucune trace matérielle apparente de ce que put être autrefois le pays. Strabon aurait cité Thala comme une des villes que les guerres d'Afrique ont complètement ruinées. Ce ne sont certes pas les quelques inscriptions funéraires éparses de l'époque impériale, ni les restes de mausolées ou de portiques, ni les quelques débris archéologiques encastrés dans ces constructions nouvelles qui peuvent faire revivre à nos yeux la petite bourgade.

Ses ruines, dispersées, émergent à peine du sol sur les ondulations du terrain, parmi les affleurements de roches calcaires ou de bancs noduleux. Les sources que Salluste a vu couler à peu de distance des remparts font encore, aux alentours, quelques taches de verdure, mais les canalisations qui les déversaient au sommet de la ville sont écroulées, anéanties, et le pauvre village moderne est privé d'eau.

C'est un paysage plutôt triste ! Des ruines mutilées voisinant avec des tombes mégalithiques pendent comme des loques lamentables aux flancs des ressauts de terrains, se dispersent au fond des vallons, où l'érosion séculaire les culbute.

HAÏDRA

Haïdra ! Haïdra ! Ce nom, qui sonne comme un cri de guerre, est celui d'une ville morte. A voir ses fortins démantelés, ses amas de décombres, ses monuments épars, ses murs chancelants, son sol aride et caillouteux, on croirait que c'est d'hier que date sa chute.

La rude empreinte du temps a cependant marqué ses débris de son hâle, et ses ruines sont un livre ouvert où est tracée l'histoire des générations qu'elle a abritées.

Perdue en un plateau de la Byzacène, sur la grande route de Carthage à Théveste, elle est sans doute née là par la volonté de l'intendance romaine. Ce n'était à l'origine qu'un gîte d'étapes pour les légions d'Hadrien. Puis, les bancs de rochers qui l'avoisinent se sont creusés; les blocs se sont équarris; un souffle puissant les a groupés, ici et là, en des agrandissements grandioses de monuments et de rues; et la cité d'*Ammaedara* est sortie du néant. Riche, elle s'est ensuite parée de beaux atours : les marbres numidiques, les grès et les porphyres, traînés sur de lourds chariots, sont venus draper de leur robe polychrome le péristyle de ses temples et l'enchevêtrement de ses mosaïques.

Elle vécut ainsi, gardée par ses cohortes, de longs jours de paix au milieu des cultures que la colonisation des vétérans faisait naître, mirant les arches de ses ponts, la silhouette élégante de ses mausolées dans les eaux du fleuve capricieux dont elle avait bordé les berges. Des jardins irrigués fleurissaient sur l'une des rives, décorant le faubourg; des voies dallées s'en allaient, imposantes, coupant les rues, pour défiler au pied de colonnes gigantesques ou s'étirer dans l'ombre d'un arc de triomphe chantant la gloire consulaire.

C'était l'heure où la pourpre impériale flottait doucement au-dessus de la gloire paisible et rayonnante de Septime-Sévère, ce fils illustre de Leptis : Rome, au déclin, se regardait revivre dans ses provinces d'au delà des mers, qu'entraînait vers le progrès une exubérance inouïe d'énergie vitale, de force et de volonté. Dans la fièvre d'activité, de travail, d'émulation que la paix faisait naître, les chemins et les routes enchevêtraient leurs sillages, couvraient le sol d'un vaste réseau, les forêts se perçaient de clairières, et les fauves reculaient en des gorges perdues; les eaux étaient captées, accumulées, guidées, épandues sur les plateaux, dans les plaines, où des prés riants, des moissons superbes s'étageaient; des oliviers sans nombre piquaient les monts et les champs de leurs taches sombres. Un monde de cultivateurs et d'esclaves peuplait le sol régénéré : les saltus se coudoyaient et les latifundia impériaux écartaient de plus en plus leurs limites. C'est de cette vie-là que vécut l'Afrique romaine l'espace de quelques lustres : c'est de cette heure lointaine que datent les vestiges mutilés d'une puissance déchue.

Cette puissance, placée sous l'unique sauvegarde de la force, s'étalait, dans les plaines du littoral, impérieuse et fière, mais devenait factice en s'éloignant du rivage. Là, elle avait été acceptée par une population adoucie et mélangée dont la mentalité se formait déjà de tant d'éléments hétérogènes. Mais ici, dans l'intérieur, rebelle à

toute assimiliation, réfractaire à tout mélange, issue des hauts plateaux ou des plaines sahariennes, la population revêche des nomades se repliait sur elle-même, se refusant à subir la loi des conquérants. Venue jusqu'à eux de la mer lointaine, la civilisation, suivant les légions impériales, s'était peu à peu répandue, de la côte aux montagnes, reculant à chaque pas la limite de leurs campements.

Haïdra, au sud de la Numidie, à deux pas de Théveste, était comme en avant-garde sur le promontoire qui domine les défilés montant de la Gétulie. De ce désert de sable et de monts arides, des vagues puissantes, des vagues humaines, poussées par je ne sais quel souffle de révolte ou de liberté, déferlaient par intermittences vers les remparts mouvants qui les refoulaient. Mais la vague qui cingle sans trève de sa lame brisante finit par saper la falaise.

*
* *

Déjà, de Tibère à Hadrien, les Gétules de Tacfarinas, les Garamantes et les Nasamons avaient heurté les cohortes impériales. Puis les émeutes, les insurrections, les soulèvements éclatent à la faveur des discussions politiques de Carthage ou de Rome, des compétitions de partis. La guerre couve sous le sable brûlant du désert et dans les monts accroupis à sa porte. Chaque orage qui passe balaie les plaines riches, les cités orgueilleuses, emporte quelque lambeau de leur suprématie. C'est une loi naturelle des peuples colonisateurs que leur déclin au dehors suit de près toutes divisions intestines.

Après les gardiens, dont la puissance s'est elle-même étayée sur l'émeute victorieuse, les bandes de révoltés, devenus des pillards, courent les voies dallées vides de légionnaires, volent, pillent, saccagent, massacrent, dans le but avoué de secouer un joug qui ne leur pèse guère, mais, en réalité, pour favoriser l'audacieuse ambition de quelque Théodose. Les persécutions religieuses, les hérésies viennent se joindre aux calamités de la guerre. Au cri de *Laudes Deo!* Gildon promène ses circoncellions. Né dans l'anarchie administrative, l'effervescence des esprits, le donatisme devait, en quelques jours, semer des ruines.

Les bandes de Gildon sont arrêtées et battues; lui-même est tué par son propre frère Mascezil, à deux pas d'Haïdra, vers le défilé du Gouraï. Mais la tourmente ne cesse pas : les campagnes sont abandonnées, saccagées, les villes détruites, les forêts brûlées. Les moissons ne poussent plus; la nature elle-même, couverte de ruines, tombe en ruines; l'intérieur de ce malheureux pays n'est plus qu'une vaste solitude servant de champ de bataille à des armées qu'il ne peut plus nourrir. L'aurore du ve siècle se lève sur ce paysage sombre, éclaire de pâles lueurs ces régions tourmentées sur lesquelles se rue l'avalanche vandale.

*
* *

Quelques rayons de soleil viendront encore de Byzance faire revivre un instant tant de choses mortes : les colonnes renversées se relèveront sur leurs bases; quelques chapiteaux remonteront, au hasard, sur les fûts redressés; les blocs épars, désunis, se rapprocheront en des alignements nouveaux. Mais on ne peut, au cadavre, redonner la vie!

Un voile de deuil s'étendit à jamais sur ce paysage triste : il n'a fait que s'épaissir depuis, et l'on éprouve aujourd'hui comme un serrement de cœur à en soulever les coins.

*
* *

Dans la lumière douce du crépuscule, tandis que la lune pâle émergeait des ombres lontaines, je parcourais ces ruines, il y a quelques jours, accompagné d'un camarade, d'un ami.

L'arc de Septime, encadré à demi dans un mur de pierres qui le transforma sans doute en fortin, découpait sur l'horizon sa silhouette élégante et forte. Le mausolée tétrastyle profilait, de loin, son architecture grêle. A travers les murs de l'enceinte byzantine, la lumière blanche filtrait, glissant entre les blocs, dans les larges crevasses, dévoilant des aplombs féeriques, donnant le rêve d'un merveilleux château de cartes que le souffle doit chavirer.

Nous allions parmi les amoncellements de décombres, heurtant des tombes innombrables souvent troublées dans l'éternel repos, devinant ici ou là quelque abside de basilique, un coin de voie dallée, une rue, des arceaux, des portiques affalés, des merveilles brisées. Une colonne solitaire dont la pierre tendre est corrodée se dressa majestueuse dans la nuit claire. Tout en bas du castrum, l'oued Haïdra glissait en cascades sur son lit de roches plates, battant de ses eaux maigres la base du quai antique qui, depuis si longtemps, le regarde passer.

L'air était frais. La lune brillait dans son satin bleu. Le soir venait, doux et calme comme un soir de printemps. Pas d'autre bruit ne troublait l'air que le martellement lointain d'un chœur de grenouilles venant de l'antique Ardalio. Nous écoutâmes un instant, mon ami et moi, ce concert improvisé dans lequel nous fûmes surpris de reconnaître le *brékékékoex* si bien rythmé d'Aristophane. Ce souvenir nous reporta dans un monde plus lointain, une civilisation encore plus belle, faite de puissance moins matérielle, de plus de poésie et de plus de grandeur.

SBEÏTLA

L'homme aime à reporter à la vigilance d'une puissance occulte la satisfaction qu'il éprouve au cours des luttes, des épreuves dont sa frêle existence est faite. Il attribue volontiers à un concours surnaturel, à une protection immatérielle, l'obtention des faveurs qu'il

sollicite, des joies qu'il partage, du bonheur qui lui échoit. Quand la douleur l'oppresse, quand les vicissitudes de la vie lui pèsent, quand les forces humaines l'ont trahi, il lui vient encore le désir de se réfugier sous la sauvegarde d'une entité supérieure qu'il supplie, qu'il implore, qu'il croit maitresse de sa destinée. Il se crée, suivant ses besoins, une divinité répondant aux préoccupations de son esprit : une divinité juste s'il est opprimé, une divinité généreuse et bonne s'il souffre et s'il est malheureux, une divinité propice à ses desseins s'il est ambitieux et jaloux.

Les peuples, ces grands enfants, ont tous suivi cette loi des hommes, et les plus somptueuses conceptions de l'art architectural de toutes les époques émanent de l'idée religieuse symbolisée en des cultes divers. Rome, en un tribut de reconnaissance et d'admiration, a même divinisé ceux de ses enfants qui ont accompli de grandes choses.

Aussi, de tous les monuments dont la civilisation latine nous a légué le souvenir ou les restes, les arcs de triomphe et les temples sont les plus nombreux et les plus caractéristiques. Malheureusement, dans le cours des siècles, les conceptions religieuses de la philosophie populaire ont éprouvé des variations, ont subi des vicissitudes qui se sont répercutées sur les œuvres autant que sur les esprits, dans des poussées d'intolérance néfastes. Et les merveilleux palais du culte où les peuples condensaient les plus pures émanations de leur génie ont été quelquefois remaniés et consacrés à la religion nouvelle, mais, le plus souvent, brûlés et détruits.

Sur ce coin d'Afrique qui représente comme un grand carrefour où toutes les races du monde se sont successivement rencontrées, les traces de religions éteintes, disparues, sont innombrables. Chaque peuple apportait dans les plis de ses étendards de vagues idées de prosélytisme en faveur du culte de ses divinités. Les autochtones subissaient tour à tour ces influences diverses pour se rendre propices les dieux de leurs maîtres nouveaux.

C'est ce qu'il advint de la triade capitoline dans la province romaine quand, de sa parole enflammée et persuasive, Tertullien eut prêché la déchéance des divinités païennes et montré, à ce peuple d'esclaves, le chemin d'une religion nouvelle d'égalité, de concorde et de paix. Dans l'ardeur des néophytes, bien des temples furent renversés et détruits, mais quelquefois aussi Jupiter descendit simplement de son piédestal pour faire place à ce Dieu immatériel que la foule acclamait. La religion nouvelle eut d'ailleurs des revirements de fortune, et Jupiter remonta quelquefois sur son trône.

*
* *

Le temple triptère de Sbeïtla est un des rares exemples de ces étranges revirements. Mieux conservé que celui de Dougga, plus

majestueux dans la perspective de sa charpente et de ses lignes, il nous montre encore, sous le manteau de vétusté qui l'accable, une des plus belles œuvres que l'architecture païenne nous ait léguées.

Un portique ionique de grande allure donne accès dans l'enceinte byzantine qui forme le péribole; au fond de la cella, se dressent, majestueusement, les trois ailes du temple d'où montaient à Jupiter, Junon et Minerve les adorations de la foule. Des amas de décombres jonchent l'enceinte; des entablements, des chapiteaux, des colonnes de pur corinthien se heurtent, s'entrechoquent dans une mutuelle détresse. Des pans de murs se sont effondrés que des flammes incendiaires avaient marqués de leur trace rougeâtre; les niches sont vides de leurs statues; les marbres des autels sont réduits en miettes, et les murailles puissantes, vigoureuses encore, regardent, du haut de leurs frontons triangulaires, tant de glorieux débris amoncelés à leurs pieds. Quelques pierres gravées, également éparses, portent la croix byzantine, parfois l'anagramme du Christ, et font penser que ce lieu de prières a été le champ clos de deux religions se disputant la ferveur des fidèles.

Depuis des siècles, rien n'a remué sur cette vaste tombe. Seul, le temps inexorable l'a battue de ses ailes. Les eaux d'irrigation qui baignent de ci de là le pied des murs auront bientôt raison de ces restes grandioses qu'ont épargnés les phénomènes sismiques et les tourmentes du ciel. Ce qui reste debout s'effondrera avant que l'on ait eu le temps de demander à ces ruines vivantes les secrets qu'elles gardent.

Tout autour du temple, ce sont d'autres ruines qui l'entourent : là-bas, dominant une large vallée, un arc de triomphe élégant dont la corniche tombe en lambeaux. Ici, sur le bord d'un ravin, un mur puissant, de gigantesques colonnes tracent encore le plan d'un théâtre coquet dont on a partiellement déblayé la scène. Un peu de mosaïque se désagrège au pied d'un arbre, près d'un mur cintré. Des piliers en grand appareil, des coins de voies dallées, des alignements de rues, des angles de maisons, des linteaux de portes, des portiques, l'enceinte d'une basilique, les ruines d'autres temples, des fortins démantelés, quelques mausolées, des tombes éparses, la courbe d'un amphithéâtre, des thermes affalés couvrent ce coin de plateau que borde en demi-cercle l'oued Sbeïtla. Un aqueduc byzantin, qui est une merveille, jeté sur le roc d'une rive à l'autre, amène, dans un fouillis de roseaux et de lauriers-roses, ces eaux d'irrigation qui vont saper la base du temple et faire chavirer ces murs. Sur le flanc de l'autre rive, des canalisations antiques courent à un niveau tel que l'on se demande où elles devaient puiser leurs eaux. C'était sans doute une grande ville de la Byzacène que Suffetula, un des plus beaux fleurons de la couronne impériale!

Elle eut ses plus beaux jours de gloire et de grandeur dans la vie intense et la richesse de la période de colonisation. Elle eut aussi ses heures troubles quand les légions ne la gardèrent plus des Maures pillards, des Berbères secouant le joug, des hérétiques brûlant ses merveilles : Solomon et Jean Troglita, pacificateurs de génie, durent y faire bien des haltes au cours de leurs chevauchées à la poursuite de Stotzas, d'Antalas, Berbères révoltés. Ce fut enfin le dernier rempart de la puissance byzantine. C'est dans les champs qui l'entourent que l'Empire d'Orient, à l'agonie, eut son spasme suprême sous la première étreinte de l'Islam victorieux.

Le patrice Grégoire avait secoué la tutelle impériale, pris la pourpre et placé à Suffetula la capitale de son petit royaume : cet acte d'insubordination fut le prélude d'une chute prochaine. Quand Abd Allah ben Bou Sahr, lieutenant du Khalife, se présenta avec ses troupes pour envahir la Berbérie, il la trouva plus désunie que jamais, en proie à l'anarchie la plus profonde. Dans ce désarroi, aucune barrière sérieuse ne lui fut opposée, et les Berbères mêmes, heureux de se jeter dans les bras d'un nouveau maître, lui en ouvrirent les portes. Grégoire sentit le péril. Il leva une armée nombreuse pour fermer la route aux Arabes vainqueurs, mais la fortune des armes le trahit : il vit tomber en un jour sa puissance éphémère, à quelques pas de sa capitale, et périt lui-même au champ d'honneur, ne se doutant peut-être pas qu'avec lui la civilisation byzantine rendait le dernier soupir.

*
* *

Subissant tour à tour les invasions islamiques, les absorbant quelquefois, la race autochtone, que la colonisation occidentale avait refoulée, réoccupa ses territoires. Le Berbère se reprit à vivre de sa vie propre, dans son milieu, se liant aisément à la philosophie facile de ce nouveau maître qui « suit la destinée au lieu de se l'asservir ». Ni les sept siècles de la domination romaine, ni la conquête vandale, ni l'occupation byzantine n'avaient modifié son être ou son tempérament.

*
* *

Tout au loin, l'immense plaine se couvre de l'ondoiement gris des touffes d'alfa. Quelques carrés de verdure décèlent à peine le travail de l'homme dans cette aridité nue. Je passe près d'un indigène loqueteux qui laboure un coin de champ ; un cheval étique le précède, tirant un vague instrument de labour qui gratte à peine la terre et respecte avec un soin jaloux les plantes qu'il devrait arracher. Une femme passe, chassant un âne noir chargé d'outres pleines ; drapée sommairement d'une cotonnade bleue, elle porte sur son dos un enfant sale qui somnole. Une autre femme la suit, pliée sous le poids d'une amphore. C'est, dans ce paysage et cette ardente lumière tombant du ciel bleu, une scène biblique !

Rien n'est changé, pas même la mentalité des êtres! Des révolutions sont passées, des générations sans nombre ont vécu, des civilisations successives ont brillé comme des étoiles au firmament de l'humanité : rien n'a pu modifier la scène que j'ai sous les yeux! Est-ce donc que le monde se recommence sans cesse? que la vie intellectuelle, comme la vie physique, débute toujours par l'embryon? Que devient l'hérédité? Que devient le progrès? Est-ce l'apanage de quelques-uns parmi tant d'êtres qui se disent des frères?

Je replace, malgré moi, ce laboureur primitif au pied de ces ruines grandioses et je me dis que rien n'est passé dans son âme du souffle de génie qui donna la vie à ces pierres, qu'aucun lien ne rattache sa pensée ni son cœur aux ancêtres lointains dont il foule les tombes.

C. JULIEN.

Thala, avril 1903.

LE DOMAINE DES PULLENI

Les grandes propriétés particulières

SUITE

Voici d'autres mosaïques qui vont nous faire pénétrer, de manière plus intime, dans l'existence du colon africain, nous montrer non seulement les occupations du maître, mais celles des humbles domestiques et des animaux de la ferme.

Il semble évident que ceux qui les ont fait faire n'avaient pas les goûts de Pompéianus. Celui-ci était un grand seigneur ami du luxe et des plaisirs. Les autres, tout en aimant le grand plaisir que procure la chasse à celui qui habite la campagne, semblent avoir aimé avant tout la vie paisible, les scènes rustiques qu'on y rencontre à chaque pas, puisque ce sont surtout ces dernières qu'ils ont fait représenter.

Je croirais volontiers qu'ils étaient plutôt de vrais agriculteurs, des gentilshommes campagnards que de grands seigneurs, qu'ils s'occupaient eux-mêmes de la direction de l'exploitation, passant la majeure partie de leur temps dans leur domaine. Et c'est parce qu'ils nous semblent plus « agriculteurs » que les autres que nous allons peut-être nous intéresser tout particulièrement aux tableaux sur lesquels leurs yeux aimaient à se reposer.

Trois mosaïques trouvées dans une villa de Tabarca et qui ont été transportées au Bardo, renferment chacune un paysage différent pris évidemment dans la même propriété.

L'un d'eux représente un vaste parc au milieu duquel s'élève l'habitation du maître, qui semble précédée d'une grande cour entourée de murs ou de bâtiments qui en cachent le rez-de-chaussée. Ce qui dépasse consiste en une galerie à arcades sur laquelle donnent les pièces du premier étage. Elle est, d'après le type habituel, flanquée de deux tourelles carrées qui sont percées de fenêtres, avec des toits pointus et couverts de tuiles demi-cylindriques. *(Pl. II, fig. 1.)*

Le bâtiment qui, placé en avant de la cour, cache le bas de l'habitation, était sans doute un portique intérieur, à en juger par les voûtes en plein cintre qui le recouvraient et qui devaient probablement être supportées par des colonnes. Une série d'ouvertures carrées, assez élevées, en permettaient l'aération. A gauche de ce mur s'élève une maisonnette, sans doute la demeure du concierge. A droite, on voit un porche qui devait constituer l'entrée de la cour. Il y a, de chaque côté des bâtiments, un arbre qui les ombrage et les indique

Pl. II. — Fig. 1.

Pl. II. — Fig. 2.

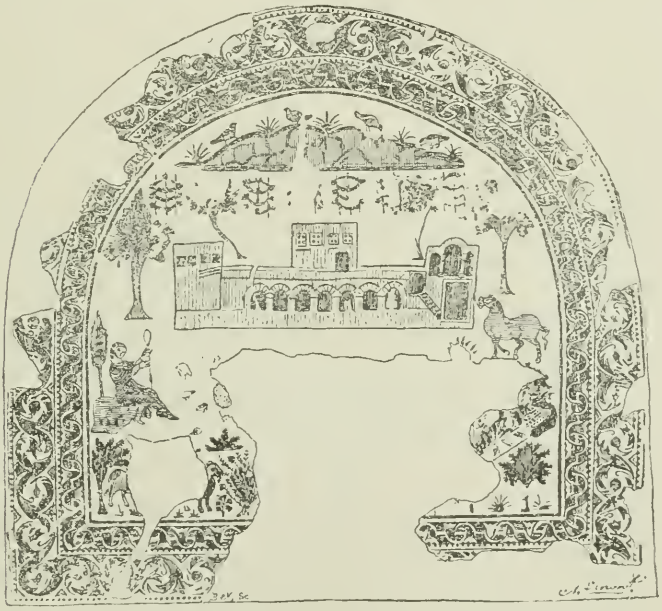

Mosaïques de Tabarca (Musée du Bardo)

Reproduction avec l'autorisation de M. GAUCKLER
directeur du Service des Antiquités.

Pl. III. — Fig. 1.

Mosaïque de Tabarca (Musée du Bardo)

Pl. III. — Fig. 2.

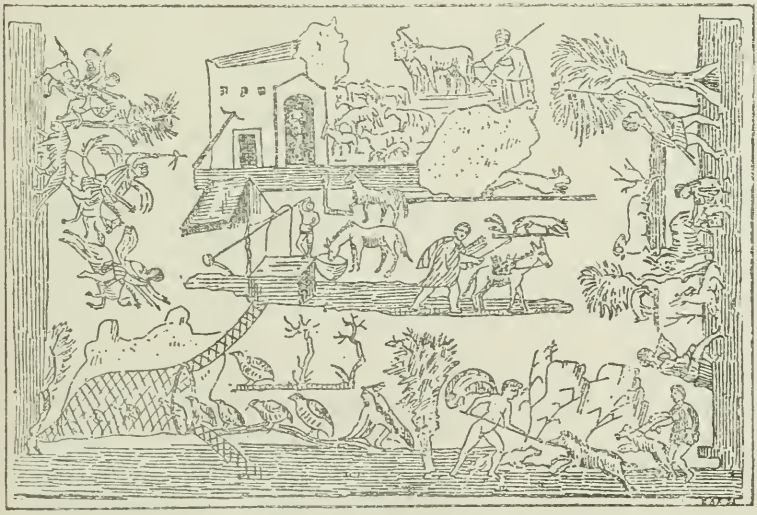

Mosaïque d'Oudna (Musée du Bardo)

Reproduction avec l'autorisation de M. GAUCKLER,
directeur du Service des Antiquités.

de loin. Tout autour s'étend un vaste parc que longe un cours d'eau bordé de roseaux. On y voit des arbres taillés en pyramide à la mode du parc de Versailles. De tous côtés croissent des plantes chargées de fleurs, des arbustes couverts de baies que picorent des oiseaux. Des faisans, des perdrix font la chasse aux insectes. Le long d'une rivière aux bords fleuris, des oies, des canards paissent et happent des reptiles et des vers.

Dans un autre tableau, le propriétaire de Tabarca a reproduit sa ferme. Les bâtiments, qui sont exceptionnellement couverts de terrasses, paraissent élevés sur un plan carré entourant une cour intérieure. On ne voit sur le mur de celle-ci qu'une tour ou un pigeonnier à quatre fenêtres percées de petits trous. *(Pl. II, fig. 2.)*

Le mur qui est en avant a aussi des ouvertures carrées destinées sans doute à l'aération d'étables, ou de hangars, ou d'écuries.

Cette supposition trouve sa confirmation dans la présence d'un gros cheval de labour attaché près de la porte d'entrée du bâtiment, dans lequel on distingue encore un escalier conduisant à des granges et à de vastes magasins dont la toiture est supportée par une double rangée de colonnes.

La maison d'habitation était située dans un cadre qui lui allait à ravir, formé par les grands arbres du parc. La ferme est au centre d'un paysage qui lui convient aussi parfaitement. En avant d'elle, au premier plan, on en voit les habitants. Une bergère, assise à l'ombre d'un cyprès, file en surveillant son troupeau et de ses mains étendues déroule sa quenouille, d'un geste bien connu et gracieux. Tous ceux qui voient cette petite scène sont frappés de son naturel et du sens de la nature qu'il révèle chez l'artiste qui l'a composée.

Le troupeau de moutons paît dans les broussailles en des attitudes variées.

Comme la demeure du maître, la ferme est flanquée de deux grands arbres qui l'ombragent. Derrière elle s'étendent des champs de vigne. Cet arbuste y est, comme je l'ai déjà remarqué, soutenu par des cercles horizontaux. Plus loin s'élève une montagne couverte de rochers où croissent des plantes grasses et où courent de nombreuses perdrix.

Dans la dernière mosaïque *(pl. III, fig. 1)*, on voit trois groupes de bâtiments. L'un, le plus vaste, se compose d'un ensemble de constructions assez irrégulier. Ce sont évidemment des bâtisses ajoutées les unes aux autres à mesure des besoins et de l'accroissement de la production de la propriété. Le groupe central, qui est le plus important, comprend une maison à un étage, couverte de tuiles, dont on voit deux fenêtres, l'une fermée de vitres, l'autre close par des persiennes. C'est évidemment la demeure du chef de l'exploitation.

A droite, une autre construction est couverte de tuiles, plus basse

et plus longue que la précédente, sans étages, à ouvertures nombreuses, très larges et très près du toit.

C'était, à en juger par ces détails, un cellier, et ce qui renforce cette opinion, c'est l'existence d'un champ de vigne tout à côté.

A gauche, de petits bâtiments à ouvertures exiguës, couverts en planches, doivent renfermer le pressoir.

Deux autres petites constructions placées près du premier plan et couvertes de chaume paraissent, à M. Gauckler, être les gourbis des esclaves.

Ils sont entourés d'arbres et de pigeons.

Derrière le cellier s'étendent des plantations, vastes champs de vigne entremêlés d'oliviers, amandiers ou mûriers.

On voit donc, je le répète, que si chez Pompéianus nous avons assisté à la vie extérieure, de relation en quelque sorte, d'un grand propriétaire, nous avons trouvé ici des scènes de sa vie intime et quotidienne, la représentation de ce que, tous les jours, le promeneur ou le maître pouvait voir : sa maison flanquée de tours et précédée de galeries d'où l'on avait vue sur un parc plein d'oiseaux et sur la rivière voisine; la ferme avec ses terrasses, son enceinte, ses écuries et ses granges; les champs, les plantations de vigne et les troupeaux avec leur bergère; les terrains de parcours, les celliers, les pressoirs et les huttes des ouvriers.

On peut même se figurer le paysage que devaient former tous ces sites séparés sur la mosaïque. Cette ferme, on s'en rend facilement compte, était située à flanc de coteau, entre la plaine et la montagne, avec à ses pieds une plaine ou une vallée arrosée par un cours d'eau, et au-dessus d'elle des rochers et des terrains de parcours.

On a trouvé à Oudna, l'antique *Uthina*, une autre mosaïque dont les représentations ne nous montrent pas, à vrai dire, la demeure elle-même des maîtres, mais les scènes qui se déroulent à l'intérieur de leur domaine. *(Pl. III, fig. 2.)*

Il peut d'autant moins y avoir de doute à ce sujet qu'une inscription, comprise elle-même dans la mosaïque, renseigne à ce sujet, nous apprenant que l'on a sous les yeux le domaine des *Laberii*.

A dire vrai, et contrairement à ce que pourrait faire croire le titre de l'intéressant mémoire qu'a écrit à ce sujet M. Gauckler, ce n'est pas dans la propriété elle-même qu'elle a été trouvée, car il est certain qu'il ne pouvait pas y avoir de parcs et de terrains de chasse à l'intérieur de la ville d'Uthina.

Les scènes que représente l'un de ces tableaux se passent vers la fin de la journée, au crépuscule. L'une d'elles figure le retour des champs.

Voici les étables formées par une bâtisse couverte en terrasse ou en planches et munie de petites ouvertures d'aération carrées, très

élevées. Elles possèdent deux portes, l'une basse et étroite, réservée aux bêtes de l'espèce ovine et caprine, qui n'y peuvent passer qu'une à une, de manière à ce qu'on puisse les compter ; l'autre, plus élevée, qui est le passage réservé au personnel ou aux grands animaux domestiques.

Vers ce bercail se dirige lentement un troupeau de moutons à large queue, comme ceux que possèdent encore de nos jours les indigènes, et de chèvres. Le berger s'est placé devant la grande entrée de l'étable pour empêcher son troupeau de passer par là et le forcer à prendre la petite porte. Fatigué de la journée, et appuyé sur sa houlette, les jambes croisées dans une attitude de repos qui, pour le naturel, doit être rapprochée de celle de la bergère de Tabarca, il compte ses bêtes à mesure qu'elles passent devant lui.

Un joug, appuyé contre le mur, auprès de la porte, nous indique sans doute que deux bœufs sont déjà dans l'étable. Mais une autre paire de ces animaux, réunis par leur joug — instrument tout à fait semblable à celui dont les indigènes se servent encore aujourd'hui — se dirigent aussi vers l'abri, poussés par un laboureur armé de l'aiguillon.

Devant la construction se dresse une tente vide tout à fait semblable de forme à celle de nos Bédouins : les habitants ne sont pas encore rentrés des champs. On ne voit auprès d'elle qu'un cheval entravé appartenant au maître du douar.

Un peu plus en avant est un puits à balancier. Une tige horizontale, fixée près de son milieu à un poteau, porte une outre à une de ses extrémités, tandis qu'un homme tient l'autre pour, à l'aide d'un mouvement de va-et-vient, retirer l'eau du puits.

Il verse le liquide dans une auge circulaire où s'abreuve un cheval, avant de rentrer à l'écurie : car la scène semble liée à la précédente et se passer au coucher du soleil.

On remarquera que le domaine des Laberii ne devait pas posséder de cours d'eau, ni même de sources, ce qui indiquerait qu'alors comme de nos jours on pouvait très bien s'en passer pour avoir de belles exploitations agricoles.

C'est aussi une scène du crépuscule qu'offre ce paysan pressé de rentrer et courant derrière son mulet chargé d'un véritable « barda » et qu'il chasse devant lui. La fraîcheur du soir l'a forcé à s'envelopper dans son manteau, et sa hâte, comme la rapidité de son allure, sont suffisamment indiquées par les pans de son vêtement, qui se relèvent derrière lui.

Toutes ces scènes ne sont-elles pas celles que l'on rencontre encore chaque jour en ce pays, dans les fermes ou sur les routes, et ne ramènent-elles pas malgré lui le lecteur aux souvenirs les plus virgiliens des bucoliques ou des églogues ?

Au premier plan du tableau, un paysan chasse au filet. Pour se dissimuler, il s'est agenouillé et se cache sous une peau de chèvre. Tenant à la main la ficelle avec laquelle il fermera au moment voulu son engin en forme de nasse, il suit attentivement de l'œil des perdrix qui y pénètrent.

A quelque distance de là, dans un endroit sauvage peuplé de grands arbres et de buissons, au pied de rochers escarpés où croissent des plantes bizarres, un homme aidé d'un chien lutte avec l'épieu contre un sanglier; il est accompagné d'un autre chasseur qui accourt vers lui en tenant un chien en laisse.

Enfin, deux autres scènes sont placées perpendiculairement aux précédentes, sur les côtés du tableau : d'une part, trois cavaliers armés de javelots bondissent autour d'un lion vers qui l'un d'eux lance une de ses armes.

D'autre part, c'est encore une scène virgilienne : un berger jouant du chalumeau garde des chèvres qui broutent au pied d'arbres élevés. Un autre pâtre, dans une attitude parfaitement observée, trait un des animaux, tandis qu'un troisième personnage, armé d'un bâton, abat les fruits d'un arbre.

Si rien ne nous révèle que les Laberii aient été amateurs de courses, nous voyons qu'ils étaient, en tout cas, passionnés pour la chasse et ne craignaient pas de s'attaquer aux grands fauves.

J'ai d'ailleurs décrit plus haut une autre mosaïque trouvée également chez eux et offrant une chasse à courre dans laquelle un renard et un lièvre sont poursuivis.

Toutes ces représentations ont été trouvées, comme à Oued-Athménia, dans les bains de la villa, qui devaient être sans doute à proximité, à moins qu'il n'y ait eu là des thermes publics offerts par eux à leurs concitoyens.

Une maison trouvée à proximité de cet établissement et que M. Gauckler croit être celle des Laberii est très vaste, avec de nombreuses pièces, un jardin entouré de colonnes renfermant une vasque en son milieu.

Le lecteur sait maintenant quels étaient l'aspect et la distribution de ces grandes propriétés. Il est certain qu'à l'époque de la paix romaine elles devaient être répandues en très grand nombre dans toute la contrée.

Le voyageur qui traversait le pays devait voir les riches demeures et les grands domaines se succéder les uns aux autres le long de la route. Ce que nous avons rencontré entre l'aïn Faouar et le domaine des Pulleni peut donner une idée du spectacle qu'il avait sous les yeux, mais encore faut-il pour se représenter celui-ci un certain effort d'imagination.

Or, on a précisément retrouvé une mosaïque qui pourra lui éviter

ce travail et qui, fort heureusement, me permettra de présenter ici, pour terminer, après une étude des détails, une vue d'ensemble où tous sont réunis.

Il s'agit d'un véritable panorama trouvé à El-Alia et actuellement au musée de Sousse. A vrai dire, c'est bien plus un paysage des bords du Nil qu'un site africain que l'artiste a figuré. Mais, outre qu'il a dû certainement être influencé par ce qu'il avait sous les yeux, dans le pays, il est évident pour qui sait quelle a été l'uniformité des mœurs, de la culture, des arts, et en particulier de l'architecture, dans tout l'empire romain, que la campagne égyptienne, à part la différence de faune, devait beaucoup ressembler à celle d'Afrique. Et ceci est surtout vrai quand il s'agit, des deux côtés, de contrées jouissant du même climat et colonisées par de grandes familles de Rome où les indigènes s'ingéniaient à les copier. On verra d'ailleurs à l'appui de cette considération que les habitations de ces grands propriétaires étaient exactement les mêmes dans les deux pays.

La mosaïque représente les bords d'un grand lac entouré par une riche et fertile campagne parsemée de constructions.

Dans ses eaux de nombreux personnages s'ébattent, chassent, pêchent ou nagent; des barques chargées de passagers couronnés de fleurs et de musiciens voguent à sa surface; de tous côtés, dans les marécages, de grands oiseaux, des grues pour la plupart, luttent avec les indigènes, qui paraissent, pour cette chasse, s'être spécialement armés d'un petit bouclier rond et d'une lance; un personnage cueille une fleur de lotus, un autre harponne un crocodile. Un peu plus loin, c'est un hippopotame sur lequel un homme lève une hache à très long manche. Un chasseur prend un oiseau par le cou dans un nœud coulant.

Il y a même une scène qui frise le comique : deux hommes tirent sur la partie postérieure d'un âne dont un crocodile a déjà avalé la tête et le cou.

Partout croissent des nénuphars et de grands roseaux.

Mais c'est ce qui était représenté sur les rives qui nous intéresse le plus. Malheureusement, la mosaïque y est en général fort détériorée; ce qui reste est cependant bien caractéristique. Voici ce qu'on rencontre en faisant le tour du lac de gauche à droite. Un habitant des environs, venu à cheval pour pêcher, a mis pied à terre, attaché sa monture à un arbre et, étendu sur le côté, tient une ligne à la main.

Derrière lui s'étendent de curieuses constructions qui paraissent formées de toits portés par des claies à claire-voie. Ce sont, sans doute, des séchoirs.

Puis, c'est une chèvre qui broute. De ci de là, on voit d'ailleurs dans tout le paysage quelque arbre ou quelque gibier. Un peu plus

loin, une habitation nous offre, nettement indiqué, l'appareil dont elle est construite; il forme des murs en blocage avec chaînage en pierre de taille : c'est un mode de construction que l'on rencontre à chaque pas, dans les ruines d'Afrique. Comme les villas que nous connaissons, celle-ci est flanquée de deux arbres qui la signalent au loin. Le tout est à pignon, et il y a au milieu du bâtiment une tour à toit pointu. L'ensemble est assez irrégulier. Un peu plus loin, un homme lutte avec un bouc qu'il veut entraîner vers un autel portant la statue de quelque divinité.

Puis on voit une hutte de pêcheur, de forme singulière, très élancée, pointue, à extrémité recourbée, avec une porte très petite. Elle affecte la silhouette d'un bonnet phrygien qui, à mon sens, ne rappelle en rien les *mappalia*, comme le pensent quelques archéologues.

Un des motifs les plus en vue de la mosaïque est un temple hypaèthre fourni par une galerie circulaire entourant une cour ouverte du côté du lac et devant l'entrée de laquelle, dans une grande vasque, jaillissent plusieurs jets d'eau. Il rappelle beaucoup les nymphées demi-circulaires que l'on connaît en Afrique. En avant de la fontaine, deux prêtresses allument le feu sacré ou présentent l'offrande sur un autel.

Le promeneur qui suit avec nous les bords du lac rencontre ensuite un troupeau de chèvres avec son berger, puis une habitation qui est, à coup sûr, celle d'un riche propriétaire.

C'est toujours un château africain flanqué de deux tourelles aux toits pointus et à deux étages, et qui sont réunies par une galerie semblant être ici demi-circulaire. De chaque côté s'étendent les murs d'enceinte, présentant un large porche. Après avoir franchi une très courte distance on rencontre encore — tant le pays est peuplé — une autre demeure tout à fait semblable à celle qui vient d'être décrite : une galerie circulaire flanquée de tours, en avant de laquelle, au centre d'une espèce de cour d'honneur, s'élève une énorme et superbe vasque remplie de fleurs. Auprès de la maison, un cheval, celui sans doute d'un cavalier venu voir le maître de céans, est attaché à un arbre.

Tels sont les moins détériorés des scènes et des sites de ce curieux paysage qui a fait passer sous nos yeux tout une contrée et sur lequel j'aurais encore beaucoup à dire si je ne craignais d'être trop long. C'est en quelque sorte un résumé de la vie agricole antique, une vue d'ensemble du groupement des domaines que nous avions étudiés précédemment.

Les scènes de pêche de cette mosaïque sortent un peu de mon sujet, car il ne s'agit plus ici de divertissements dans une propriété privée. Mais je puis les rapprocher de celles d'une mosaïque de Carthage dans laquelle on voit le classique pavillon à tourelles ombragé

comme toujours d'arbres, et tout autour une vingtaine de personnes qui se promènent, pêchent ou canotent.

Nous sommes ici sur le bord de la mer, et si les Pompéiani et les Laberii pouvaient, dans leur parc et les terrains boisés qui l'entouraient, se livrer et inviter leurs amis aux plaisirs de la chasse, on peut croire que les riches propriétaires qui habitaient les bords de la mer ou d'un lac y organisaient des parties de pêche, des fêtes sur l'eau du genre de celle dont l'habitant de Carthage nous a conservé le souvenir. L'un d'eux, qui habitait Tabarca, a, de la même manière, représenté et décrit en vers la vue dont on jouissait de chez lui sur la mer.

En somme, il apparaît que ces Africains de la haute société menaient, comme nos mondains, une existence assez agitée, allant de la surveillance de leurs intérêts — quand ils s'en occupaient — aux courses, à la chasse, aux parties de campagne. Je me les figure volontiers après une matinée passée à courir le renard à cheval et dans la tenue de chasse que nous connaissons, après le dîner sur l'herbe qui a suivi, se hâtant de regagner leur somptueuse demeure pour changer de costume et revêtir de superbes habits afin de se rendre à l'endroit du flirt *(filosofi locus)* pour y causer avec la maîtresse de la maison et ses amis.

En terminant et pour montrer une fois de plus combien était uniforme le type des habitations de ces grands propriétaires terriens, je citerai un document d'un genre différent de la mosaïque, mais qui peut en être rapproché : c'est un dessin à la pointe qui a été vu sur une pierre dans les assises de l'oued El-Kebir, sur la route de Jemmapes à Bône.

Il représente la façade d'une habitation flanquée de deux tours à toits pointus et derrière laquelle s'en élève une troisième.

Entre les deux premières règne un portique à ouvertures cintrées. C'est, suivant toute apparence, un croquis d'architecte représentant l'élévation d'une maison de campagne.

Ces tours latérales devaient sans doute servir à orner la maison en en variant le profil par leurs décrochements. Peut-être servaient-elles aussi à la défendre.

Il semble, ainsi que je l'ai déjà indiqué et en interprétant la perspective telle que l'ont comprise les antiques mosaïstes, que dans la plupart des cas la maison ait été située en retrait par rapport aux tours et en arrière d'une cour qui régnait entre ces dernières. Les représentations que nous avons examinées jusqu'ici nous ont, en quelque sorte, donné une projection horizontale, une élévation ou une coupe de ces constructions ; nous allons rechercher quel en était le plan en étudiant ce que nous apprennent à ce sujet l'exploration des ruines à la surface du sol ou les fouilles qui y ont été faites.

A neuf kilomètres à l'ouest de Tipasa on a découvert une demeure seigneuriale dont l'entrée formait une véritable porte monumentale semblable à celles que l'on rencontre si souvent dans les villes antiques. Elle était flanquée de deux bastions. Le plan de cette habitation est rectangulaire et les quatre angles en sont cantonnés de tours rondes. Si l'on avait quelques doutes sur la nature privée d'une construction ainsi fortifiée, ils seraient vite levés par la lecture d'une inscription qui était gravée, comme chez les Pulleni, au-dessus de la porte :

ICI EST LE DOMAINE DE M. CINCIUS HILARIANUS

Le château de Kaoua, dans le territoire d'Ammi-Moussa, offre des détails qui confirment ce qui précède. C'est une maison entourée d'un vaste commun formant un carré de 10 mètres, fortifiée comme une citadelle, le tout renfermé dans une enceinte de 300 mètres de développement. Elle comprend — comme dans nos mosaïques — une cour intérieure entourée d'un péristyle sur lequel donnent les portes des appartements et l'escalier conduisant à l'étage supérieur.

Deux grandes citernes dont le trop-plein s'écoulait hors de l'enceinte par un déversoir sont situées sous la cour.

On pénétrait dans la demeure par une porte en plein cintre, espèce de porche comme nous en connaissons par les mosaïques, donnant non sur la cour, mais sur un vestibule qui en était séparé par un mur et qu'éclairait une fenêtre.

A droite étaient les écuries, à gauche une antichambre d'où l'escalier conduisait à l'étage.

Les premières se composaient de deux salles étroites avec les mangeoires en pierre, pouvant contenir cinq ou six chevaux au plus; elles devaient ne renfermer que les animaux de luxe ou de course du maître, les bêtes de labour devant être dans les communs ou la ferme. De même, dans la mosaïque de Pompéianus, les chevaux sont placés à côté de l'habitation.

L'antichambre sur laquelle descendait l'escalier donnait sur un appartement de trois pièces permettant d'entrer dans la cour, dont le péristyle comprenait seize colonnes. Une longue galerie reliait la porte de l'habitation à l'enceinte. Elle présente en son milieu deux portes qui conduisaient aux dépendances.

Le propriétaire du château s'appelait Ferinus et il vivait à l'époque de Théodose, ce qui explique le luxe de défense dont il avait entouré sa demeure. Si, pendant la paix romaine, furent élevées des maisons de campagne pareilles à nos châteaux modernes, à une époque aussi agitée que le fut plus tard notre moyen âge correspondent des constructions bâties sur le même type que les châteaux forts de cette époque.

En ce qui concerne les bâtiments d'exploitation de ces domaines,

dont les mosaïques nous ont permis de connaître l'aspect extérieur, nous pouvons nous faire une idée de ce qu'ils étaient intérieurement par les ruines d'un autre domaine, celui des *Hortensiani*, situé également aux environs de Tipasa.

L'habitation avait tout le luxe habituel et en particulier des bains parfaitement aménagés; mais, ce qui nous y intéresse le plus, ce sont des locaux ayant servi à la fabrication de l'huile ou du vin.

Dans une salle qui servait sans doute à l'épuration, il y avait des auges divisées en compartiments; le liquide passait de l'une dans l'autre pour s'écouler dans d'autres salles où étaient des pressoirs. L'une d'elles est frappante par sa disposition. Elle devait servir au foulage du raisin. En bas est le pressoir et sur un des côtés un escalier qui possède encore sa rampe. Les vendangeurs, en le gravissant, arrivaient à deux bassins un peu surélevés dans lesquels ils versaient le raisin. C'est là qu'on devait fouler ce dernier. Ces bassins déversaient le liquide exprimé, l'un par une gargoulette, l'autre par des tuyaux en plomb, dans un autre récipient situé au-dessous d'eux et qui offre près de son fond une ouverture donnant à l'extérieur sur une petite cuvette. On pouvait ainsi, sans pénétrer dans les locaux, venir de l'extérieur y puiser le vin.

J'aurais encore un certain nombre d'exemples de ce genre à citer. Ceux que je viens d'exposer ont suffisamment montré au lecteur ce qu'étaient les riches habitations des propriétaires terriens et, par conséquent, quels devaient être l'aspect et la disposition de la demeure des Pulleni. Il est temps que je revienne à ces derniers. Ce ne sera pas sans avoir fait au préalable une réflexion quelque peu mélancolique. Il faut nous féliciter de cet amour pour leur domaine qui a poussé les antiques seigneurs africains à nous en laisser de si vivantes représentations. On saisit mieux, grâce à elles, ce que fut autrefois ce grenier de Rome constitué par l'Afrique et on se fait plus facilement une idée de ce qu'était cette contrée. Mais le contraste avec ce que nous voyons de nos jours est d'autant plus pénible. Combien d'habitations parmi les demeures de nos colons ressemblent, même de loin, aux nombreux et riches bâtiments que nous venons d'admirer? Mais les mosaïques ont du moins le mérite de nous montrer ce que ce pays, grâce à notre labeur et au travail de plusieurs générations, pourra redevenir. C'est donc en somme à une conclusion plutôt encourageante qu'aboutit leur étude.

Dr CARTON.

(A suivre.)

RÉSERVOIRS D'EAU NATURELS

« Certes, la politique a son importance en notre Afrique française, mais c'est de la politique hydraulique qu'il faudrait y faire. »

(Le Gouverneur Général JONNART.)

Si c'est une utopie, un contradicteur généreux ou simplement indulgent voudra bien me le faire comprendre. Mais j'ai l'idée que de grandes richesses agricoles peuvent être créées à très peu, à infiniment peu de frais, par la simple utilisation des réservoirs naturels d'eau que constitue le chenal des oueds d'Afrique.

Ces chenaux sont encombrés de pierres roulées de toutes dimensions qu'il suffirait d'assembler, de distance en distance, après une étude sommaire du sol en amont, pour former barrage.

Parfois la nappe d'eau ainsi retenue n'aurait que 0^m 25 de profondeur moyenne, parfois elle pourrait atteindre à une profondeur double, quadruple et au delà.

Les blocs de pierre roulée, amassés sur une hauteur calculée d'après la disposition des terres en amont, pourraient avoir telle épaisseur que la force du torrent commanderait de leur donner selon les endroits. Quelques coups de mouton feraient de ces pierres rondes des éclats anguleux nécessaires pour le remplissage des vides, et très peu de chaux hydraulique suffirait pour enduire les parois de ce réservoir improvisé.

Dans ma pensée, ces réservoirs successifs seraient comme les godets d'une noria, dont la moitié montante est pleine au moment de l'action et dont, à la faveur d'un trou à la base, le vide se fait à l'arrêt, le godet le plus élevé vidant son contenu dans celui immédiatement au-dessous, et ainsi de suite jusqu'au godet qui trempe dans l'eau du puits.

En d'autres termes, ces barrages auraient une perte d'eau, une vanne de grandeur calculée selon le volume de la nappe, et cette ouverture serait placée au-dessus de l'étiage, afin de laisser déposer le limon. (Il faut prévoir le curage de ces ouvertures de dégagement après les orages, ce qui est insignifiant.) A de certaines époques, elles pourraient être fermées, selon les leçons de l'expérience.

On pourrait, on devra peut-être, donner à ces barrages la forme convexe face à l'eau, eu égard à cette loi physique que plus une voûte, solidement assise, est chargée, plus elle est résistante.

Pour exécuter ces travaux, il suffit d'un caporal intelligent (mettons un piqueur, un conducteur pour les endroits difficiles) et de son escouade ou équipe.

Pour outils, des chèvres composées de trois montants portatifs, avec moutons, poulies, cordes, crochets d'agrafage, des crics, des barres à mine. Peu de chose, en somme.

Partout où la vallée s'élargit un peu ou donne passage, par un col, au précieux liquide, les terres, sur une certaine étendue que l'usage fera connaître, décupleraient de valeur, et la vente de cette eau pourrait récupérer les dépenses de création de ces barrages improvisés.

Telle est mon idée simplette.

Pourquoi un technicien ne la reprendrait-il pas, ne fût-ce que pour la détruire?

« Une dent arrachée, on n'en souffre plus. » Arrachez-moi cette illusion, si vous la trouvez... gâteuse.

« Le fruit cueilli ne pèse plus à la branche. » J'ai soulagé ma toute petite cervelle d'une idée que je crois milliardaire, car « que d'oueds! que d'oueds!! » eût pu s'écrier l'illustre et magnanime maréchal qui gouverna l'Afrique française; donc, « que d'eau! que d'eau!! » quand ces oueds la garderont d'étiage en étiage.

L. N.

ÉTUDE EXPÉRIMENTALE

SUR

QUELQUES PROCÉDÉS DE CONSERVATION DU LAIT

SUITE ET FIN

L'idée d'assurer la conservation du lait par l'addition de substances antiseptiques s'est imposée depuis longtemps à l'attention des savants et des industriels. Il est très facile, en effet, d'empêcher le lait de s'altérer en y ajoutant certains produits qui s'opposent au développement des microbes. Mais ces produits, dont le nombre est considérable, sont plus ou moins toxiques. Le lait traité par eux offre par conséquent un danger pour la consommation. Il n'est pas bon d'en faire usage; la loi en punit l'emploi et la chimie a des méthodes très simples pour en déceler la présence.

Une seule substance antiseptique échappe aux critiques que nous venons de formuler, *l'eau oxygénée*. C'est un chimiste, M. A. Renard, qui le premier a songé à utiliser ce produit pour la conservation du lait. L'eau oxygénée jouit, à faible dose, d'un pouvoir microbicide remarquable, et, à cette propriété, elle joint celle d'une grande instabilité. Au contact des matériaux du lait, elle se décompose en oxygène naissant, à l'action duquel est dû le pouvoir antiseptique, et en eau; de telle sorte qu'au bout de quelques heures il ne reste plus trace dans le liquide de la substance qui y a été ajoutée. Seule l'action antiseptique persiste un temps suffisant pour retarder l'altération du lait, c'est-à-dire pour en assurer pratiquement la conservation.

Il est à remarquer que l'eau oxygénée ne se comporte de cette façon que lorsqu'on l'ajoute au lait *cru*. En présence du lait cuit, son action est très différente; au lieu de disparaître très rapidement, elle contracte avec les matériaux de ce liquide modifiés par la chaleur des combinaisons plus stables et ne s'élimine que très lentement. Tout ce que nous disons ne s'applique par conséquent qu'au lait cru.

Il est très facile de se rendre compte des propriétés antiseptiques de l'eau oxygénée. Il suffit de prendre un échantillon de lait, de le répartir dans deux vases et de verser dans l'un d'eux quelques gouttes du liquide. Le lait non additionné d'eau oxygénée subit l'altération spontanée, c'est-à-dire qu'il tourne plus ou moins vite, suivant la température; le lait auquel on a ajouté l'antiseptique ne présente aucune altération avant un temps très long (un jour, deux jours ou quelquefois davantage).

Nous croyons absolument inutile d'insister sur la parfaite inocuité

que présente un lait qui a été traité par l'eau oxygénée, lorsqu'il est consommé de trois à six heures après l'addition de l'antiseptique, puisque celui-ci n'existe plus dans le lait au moment de la consommation.

La seule précaution à prendre consiste à attendre ce délai, d'autant plus court que la température extérieure est plus élevée, avant de faire usage du lait pour l'alimentation. Si le producteur a pris soin, ainsi qu'il doit le faire, d'ajouter à son lait l'eau oxygénée aussitôt après la traite, il n'existe plus trace antiseptique au moment de la distribution en ville.

Les essais qui ont été faits du procédé ont montré d'ailleurs sa parfaite inocuité en pratique.

Aucune étude expérimentale sérieuse n'a été publiée jusqu'à présent sur l'action de l'eau oxygénée sur le lait. Nous nous sommes proposé de combler cette lacune, et c'est un des buts de notre travail. Nous avons fait notre étude aussi complète que possible, en nous limitant toutefois à la partie microbiologique du problème, la seule importante d'ailleurs en pratique.

*
* *

Nous avons vu, dans le début de cet article, que le lait contient après la traite un nombre souvent élevé de microbes et que c'est à la rapidité de leur multiplication qu'est due l'altération spontanée de cet aliment. D'autre part, nous savons que parmi les microbes que l'on peut rencontrer dans le lait, lorsqu'il parvient au consommateur, il en est qui sont les agents de maladies transmissibles à l'homme.

Nous devions donc, dans notre travail, rechercher dans quelle mesure l'eau oxygénée ajoutée au lait agit pour empêcher la multiplication des germes, cause unique de son altération spontanée, et en même temps étudier l'action de cet antiseptique sur les diverses espèces de microbes pathogènes que peut contenir le lait. C'est ce que nous avons fait.

*
* *

La température extérieure joue un rôle capital dans la conservation du lait. Les expériences que nous avons relatées plus haut le démontrent de la façon la plus évidente. Il était donc nécessaire dans nos expériences d'étudier parallèlement comment se comportent à des températures variables un lait additionné d'eau oxygénée et le même lait sans addition d'antiseptique.

Nous avons fait à ce sujet trois sortes d'expériences aux températures suivantes : 15°, 22°, 34°. Cette dernière température n'a rien d'excessif dans un pays comme la Tunisie.

Première expérience. — Un échantillon de lait est prélevé à la ferme de l'Ecole d'Agriculture de Tunis, le 14 février, à neuf heures

du matin. Sa teneur en germes déterminée à dix heures et demie (une heure après la traite) est de 25.000 microbes par centimètre cube. Nous faisons deux parts de ce lait. La première est conservée sans l'adjonction d'antiseptique ; la seconde est additionnée de 2 % d'eau oxygénée (dose que des essais antérieurs nous avaient démontré être la plus convenable pour assurer une bonne conservation du lait). Les vases contenant ces deux échantillons sont mis à une *température de 15°*.

A deux heures et demie (quatre heures après le début de l'expérience) l'échantillon de lait non additionné d'eau oxygénée présente 175.000 microbes par centimètre cube ; l'échantillon oxygéné en contient 10.000.

A six heures et demie (8e heure) les chiffres sont les suivants : lait normal, 250.000 ; lait oxygéné, 500.

Le lendemain matin (24e heure) le lait normal contient 2.200.000 germes ; le lait oxygéné 2.200.

Le surlendemain matin (48e heure) ce même lait oxygéné présente 237.000 microbes par centimètre cube ; il supporte l'ébullition sans tourner.

L'action de l'eau oxygénée sur le lait est donc très manifeste et très durable à la température de 15°.

Deuxième expérience. — Cette expérience a été faite à une *température de 22°*. Un échantillon de lait prélevé à la ferme de l'Ecole d'Agriculture, le 13 mars, à neuf heures, contient, lorsque nous l'examinons une heure après : 6.250 microbes par centimètre cube. Nous en faisons trois parts : la première est conservée sans adjonction d'antiseptique, la seconde additionnée de 1 % d'eau oxygénée, la troisième de 2 % de ce produit. Les vases contenant ces trois échantillons sont placés dans une chambre-étuve réglée à 22°.

A deux heures (quatre heures après le début de l'expérience) la teneur en germes des trois échantillons est la suivante : lait normal, 25.000 ; lait oxygéné à 1 %, 7.000 ; lait oxygéné à 2 %, 1.500.

A six heures (8e heure) lait normal : 310.000 ; lait oxygéné à 1 %, 8.200 ; lait oxygéné à 2 %, 3.000.

Le lendemain (24e heure) : lait normal, 11.250.000 microbes par centimètre cube ; lait oxygéné à 1 %, 50.000 ; lait oxygéné à 2 %, 13.300. Le lait normal chauffé donne un très léger coagulum, le soir du même jour il se coagule extrêmement par la chaleur. Les deux laits oxygénés supportent l'ébullition sans tourner.

Le surlendemain (48e heure) les deux laits oxygénés ne se coagulent pas par la chaleur, l'odeur qu'ils présentent est celle du lait frais. Le lait oxygéné à 1 % contient 880.000 microbes par centimètre cube ; le lait oxygéné à 2 %, 240.000.

Le quatrième jour (72e heure) le lait oxygéné à 1 % porté à l'ébul-

lition se coagule ; le lait oxygéné à 2 % ne se coagule pas, il présente une très légère odeur aigrelette.

Le cinquième jour (96e heure) le lait oxygéné à 2 %, porté à l'ébullition, tourne.

Troisième expérience. — Cette expérience a été faite à une *température de 34°*. Un échantillon de lait prélevé à la ferme de l'Ecole d'Agriculture de Tunis, le 3 juin à neuf heures du matin, contient, lorsque nous l'examinons une heure après : 63.000 microbes par centimètre cube. Nous en faisons deux parts, la première est conservée sans adjonction d'antiseptique, la seconde est additionnée de 2 % d'eau oxygénée. Les vases contenant ces deux échantillons sont placés dans une étuve réglée à 34°.

A trois heures (5e heure de l'expérience) la teneur en germes des deux échantillons est la suivante : lait normal, 500.000 microbes par centimètre cube ; lait oxygéné, 60.000.

A sept heures (9e heure) : lait normal, 1.850.000 ; lait oxygéné, 20.000.

Le lendemain (24e heure) le lait normal contient 60.000.000 de germes par centimètre cube ; le lait oxygéné en présente 1.120.000. Le même jour, à cinq heures du soir, le lait normal chauffé tourne ; le lait oxygéné se conserve sans tourner par la chaleur jusqu'au lendemain matin.

L'action de l'eau oxygénée, moins durable à 34° que dans les expériences faites à 15° et 22°, n'en a pas moins été très nette.

Dans les trois expériences qui viennent d'être rapportées, nous avons opéré sur un lait relativement pur, tel qu'on peut en recueillir dans une ferme organisée [1] et nous avons fait nos expériences dans un temps très court après la traite. Il y avait intérêt à rechercher comment se comporte l'eau oxygénée vis-à-vis d'échantillons de lait plus impurs (plus riches en microbes), tels que ceux qu'on rencontre habituellement dans le commerce.

C'est ce que montrent les expériences suivantes :

Quatrième expérience. — Un échantillon de lait contient 175.000 microbes par centimètre cube (c'est le lait normal de la première expérience examiné à deux heures et demie du soir, c'est-à-dire cinq heures après la traite) ; nous l'additionnons de 2 % d'eau oxygénée et nous le plaçons à 15°.

Le lendemain matin (après dix-neuf heures) il contient 21.500 microbes par centimètre cube, alors que le lait témoin, placé dans les mêmes conditions, en contient plus de 2.000.000.

(1) Nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Lepinez, directeur de l'Ecole d'Agriculture, et à M. Tournieroux, gérant de la ferme, pour l'amabilité avec laquelle ils nous ont fourni les échantillons de lait nécessaires à nos expériences.

Cinquième expérience. — Un échantillon de lait contient 250.000 microbes par centimètre cube (c'est le même lait que dans l'expérience précédente, examiné à six heures et demie du soir, c'est-à-dire neuf heures après la traite); nous l'additionnons de 2 % d'eau oxygénée et nous le plaçons à 15°.

Le lendemain matin, après quinze heures, il contient 27.500 germes par centimètre cube, alors que le lait témoin, placé dans les mêmes conditions, en contient, comme nous l'avons dit, plus de deux millions.

Sixième expérience. — Un échantillon de lait est prélevé au marché de Tunis, le 1er avril, à neuf heures et demie du matin; à son arrivée à l'Institut Pasteur, il contient 2.387.500 microbes par centimètre cube. On l'additionne aussitôt de 2 % d'eau oxygénée et on le porte dans une chambre à 16°.

A deux heures et demie (cinq heures après le début de l'expérience), la teneur en germes est de 92.000 microbes par centimètre cube; à six heures et demie (9e heure), elle est de 58.000; le lendemain matin (24e heure) de 4.730.000. — L'échantillon ne se coagule par la chaleur que vingt-quatre heures plus tard.

Septième expérience. — Un échantillon de lait contenant 112.600 microbes par centimètre cube est additionné de 2 % d'eau oxygénée et placé en même temps qu'un échantillon témoin dans une étuve réglée à 34°.

Au bout de huit heures, la teneur en germes des deux échantillons est la suivante : lait normal, 1.650.000; lait oxygéné, 20.620.

Le lendemain, après vingt-quatre heures, le lait non additionné d'antiseptique contient 118.000.000 de microbes par centimètre cube, il se coagule par la chaleur; le lait oxygéné en contient 1.375.000 et ne tourne pas.

Ces expériences nous montrent, de la façon la plus nette, la puissante action microbicide de l'eau oxygénée. Dans tous les cas examinés, l'addition au lait de 1 ou 2 % d'eau oxygénée amène dans les heures qui suivent un abaissement considérable du nombre des germes. Cet abaissement est rendu beaucoup plus net par la comparaison avec les chiffres de plus en plus élevés que présente le même lait, abandonné à lui-même sans addition d'antiseptique.

L'action de l'eau oxygénée sur les microbes du lait ne dure que quelques heures, huit à dix heures en général; ce délai passé, la teneur en germes du lait oxygéné se relève et augmente peu à peu. Ce fait est bien en rapport avec ce que nous avons dit des propriétés de l'eau oxygénée : c'est un antiseptique puissant, mais instable. Lorsqu'il s'est décomposé entièrement, le lait se retrouve dans les conditions ordinaires, et la multiplication des germes suit la pro-

gression normale. L'addition d'eau oxygénée retarde donc simplement l'altération spontanée du lait.

La durée de ce retard dépend de deux facteurs : la température extérieure et la teneur initiale en germes du lait. Plus la température extérieure est élevée et plus le nombre des microbes est grand dans le lait au moment où l'on ajoute l'eau oxygénée, moins prononcée et surtout moins durable, quoique toujours évidente et toujours effective, est l'action de l'antiseptique.

L'addition d'eau oxygénée est donc un procédé parfaitement efficace de conservation du lait.

*
* *

Pour juger l'action de l'eau oxygénée sur les divers microbes pathogènes, nous avons institué une série d'expériences portant sur ceux de ces microbes dont la présence a été signalée dans le lait. En dehors du bacille tuberculeux, qui peut exister dans ce liquide à sa sortie du pis de la vache lorsque celle-ci est atteinte de tuberculose, il ne peut se rencontrer dans le lait, comme microbes pathogènes, que ceux qu'on y apporte en le baptisant avec une eau impure : bacille typhique, bactérium coli, vibrion cholérique, bacille pyocyanique.

Nous ne nous sommes pas limités à l'étude de ces microbes : nous avons expérimenté également sur deux autres germes dépourvus de toute action pathogène, mais qui causent deux des altérations ou maladies les plus fréquentes du lait : le bacille cyanogène auquel est dû le phénomène du lait bleu, le microbacillus prodigiosus qui est un des agents de production du lait rouge.

Le 26 mars, nous prélevons directement dans le pis d'une ânesse une certaine quantité de lait au moyen d'une sonde trayeuse stérile. Ce lait, parfaitement dépourvu de germes, est distribué dans des tubes stérilisés. Nous ensemençons un certain nombre de ceux-ci avec les espèces microbiennes suivantes : *bacille typhique, bactérium coli, vibrion cholérique, bacille pyocyanique, bacille cyanogène, microbacillus prodigiosus.* Ces tubes sont laissés pendant une douzaine d'heures à la température de 15°, de façon à permettre un léger développement de ces microbes. Ils sont ensuite additionnés d'eau oxygénée dans la proportion de 2 °/₀, laissés pendant vingt-quatre heures à la température de 15°, puis portés dans une étuve réglée à 34°, en même temps que des tubes témoins ensemencés avec les mêmes espèces microbiennes, traités de même, mais non additionnés d'eau oxygénée.

Au bout de vingt-quatre heures, nous retirons de l'étuve la totalité de ces tubes, nous isolons les microbes qui s'y sont développés et nous les identifions avec les espèces qui ont servi à l'ensemencement. Dans tous les tubes, oxygénés ou témoins, les microbes patho-

gènes en expérience se sont développés; [1] seul, un tube de lait ensemencé avec une culture de vibrion cholérique et additionné d'eau oxygénée est demeuré stérile (le tube témoin non oxygéné a donné lieu au développement du vibrion cholérique).

Dans une seconde série d'expériences instituée sur le même plan, le vibrion cholérique n'a pas été détruit dans les tubes de lait additionné d'eau oxygénée.

Aucune des espèces microbiennes pathogènes que l'on peut rencontrer dans un lait souillé par une eau impure n'est donc détruite à coup sûr par l'addition de l'eau oxygénée dans la proportion de 2 %. Il en est de même du bacille cyanogène et du microbacillus prodigiosus, agents de deux des altérations spontanées les plus caractérisées du lait. Nous n'avons pas cru utile dans ces conditions d'étudier l'action de l'eau oxygénée sur le bacille tuberculeux, ce microbe étant plus résistant que les espèces microbiennes sur lesquelles nous avons expérimenté.

L'addition d'eau oxygénée au lait à la dose suffisante pour assurer sa conservation ne donne donc aucune stérilité au point de vue de la destruction des microbes pathogènes que ce lait peut contenir.

*
* *

Si nous nous en tenons simplement au problème de la conservation du lait, il est indiscutable que l'emploi de l'eau oxygénée présente des avantages nombreux sur les procédés actuellement recommandés; il est d'une application très facile, peu onéreuse, extrêmement efficace. Le lait traité par l'eau oxygénée et absorbé trois à six heures après l'addition de l'antiseptique n'est pas seulement inoffensif, il conserve les qualités organophysiques du lait frais.

Ajoutée à un lait très pur immédiatement après la traite, l'eau oxygénée s'oppose complètement au développement des microbes; si ceux-ci sont déjà nombreux au moment où l'on ajoute l'antiseptique, leur nombre baisse dans des proportions fort notables. Dans les deux cas, une manipulation de quelques instants suffit pour assurer une conservation durable du produit, même à des températures tropicales.

Dans nos expériences, nous avons employé l'eau oxygénée aux doses de 1 ou 2 %. Ces doses sont nécessaires pour assurer une conservation parfaite et très durable du lait. En pratique, il n'est pas évidemment nécessaire d'obtenir des résultats aussi rigoureux que ceux relevés dans nos expériences; il est, sauf exception, inutile de chercher à conserver un échantillon de lait pendant plus de vingt-

[1] Dans l'expérience 6, relatée plus haut, il nous avait été facile d'isoler de l'échantillon de lait prélevé au marché de Tunis et additionné d'eau oxygénée la présence du bactérium coli.

quatre heures. On sera donc autorisé à faire usage de l'eau oxygénée à des doses généralement moins élevées que celles que nous avons indiquées. On se basera pour déterminer ces doses sur les deux facteurs qui président à la multiplication des microbes : pureté du lait et température extérieure.

Lorsque la température ne dépasse pas 22° et qu'il s'agit d'un lait pur, tel que celui que fournit une traite faite avec propreté lorsqu'on opère sur lui dans les instants qui suivent, une dose de 1 % et même de 1/2 % nous paraît suffisante.

Dans les mois les plus chauds de l'été, en Tunisie, lorsque la température atteint ou dépasse 34°, il sera prudent de se rapprocher des doses que nous avons employées dans nos expériences. On devra agir de même lorsqu'il s'agira de conserver un échantillon de lait du commerce présumé très impur.

*
* *

Il nous faut maintenant chercher à dégager de notre travail et de notre expérience une conclusion pratique.

Les mesures à prendre pour assurer à la consommation de chacun un lait sain et susceptible de se conserver longtemps sans s'altérer ne sont pas évidemment les mêmes, suivant qu'on se met à la place du producteur ou du consommateur.

Le producteur seul peut être certain de la bonne qualité du lait qu'il distribue. Il ne dépend que de lui de ne livrer que du lait provenant d'animaux reconnus sains, de prendre toutes les précautions de propreté suffisantes pour que le nombre de germes contenus dans le lait après la traite soit aussi faible que possible; enfin, de ne pas ajouter d'eau au lait, cette eau offrant ce premier danger d'amener, si elle est impure, la présence de microbes pathogènes. C'est là pour le producteur une question de conscience et d'intérêt bien entendu à la fois.

S'il suit à la lettre les précautions que nous venons de rappeler, il n'aura pas à chercher à supprimer de son lait les germes de maladies transmissibles à l'homme, c'est-à-dire les microbes pathogènes, puisque ceux-ci n'existeront pas dans le lait; il pourra donc se borner à employer un simple procédé de conservation. Il choisira le plus simple, le moins coûteux et le plus efficace. A ces trois points de vue, l'addition d'eau oxygénée aux doses que nous avons indiquées nous paraît la méthode à choisir. Nous répétons encore une fois qu'il est nécessaire d'ajouter l'eau oxygénée immédiatement après la traite.

Si le producteur n'est pas sûr de lui, la pasteurisation devra être préférée, malgré ses inconvénients, puisque, pratiquée suivant les règles, elle permet la destruction de la totalité ou de la presque totalité des microbes pathogènes. Le lait, dans ce cas, devra être dis-

tribué aussitôt que possible, pour éviter la multiplication des germes. Il ne saurait être question de l'additionner alors dans ce but d'une petite quantité d'eau oxygénée, ce produit ne se comportant pas, ainsi que nous l'avons dit, de même vis-à-vis du lait cuit que vis-à-vis du lait cru, et contractant dans le premier cas, avec les matériaux du lait, une combinaison assez stable pour que la majeure partie de l'antiseptique existe encore dans le liquide au moment de la consommation, ce qui peut n'être pas sans danger.

Le consommateur ne peut envisager le problème de la même façon.

Sauf dans certains cas exceptionnels, il ne peut, à l'heure actuelle, considérer le lait qui lui est livré comme pauvre en microbes, susceptible de se conserver un certain temps avant d'être consommé et comme sain, c'est-à-dire dépourvu de microbes pathogènes. Il est légitime qu'il suppose le contraire et qu'il agisse en conséquence.

Le plus simple pour lui est évidemment de faire bouillir le lait dès son arrivée chez lui, ou de le porter à une température voisine de 75° s'il s'agit de lait destiné à l'alimentation d'enfants du premier âge.

Le lait ainsi traité sera mis ensuite (au moins en été) à la glacière et la réfrigération assurera sa conservation parfaite.

Dans le cas seulement où le lait pourra ou devra être consommé cru, l'addition d'eau oxygénée sera pour le consommateur le procédé de choix.

Telles sont les conclusions pratiques que nous croyons pouvoir tirer des travaux des auteurs et de nos expériences.

C. NICOLLE ET E. DUCLOUX.

Travail de l'Institut Pasteur de Tunis.

DE L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DES COLONIES

ET DE SES RAPPORTS AVEC LEUR MISE EN VALEUR

L'expérience a depuis longtemps montré que le moyen le plus sûr de mettre rapidement en valeur une colonie était d'apprendre à la connaître complètement et aussi rapidement que possible au point de vue scientifique, c'est-à-dire de lui appliquer immédiatement les progrès scientifiques.

La base de toute colonisation, soit agricole, industrielle ou commerciale, repose, en effet, sur des connaissances et des principes purement théoriques.

Plus ces connaissances sont précises sur ce pays, plus le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture deviennent importants.

Aussi, lorsque, dans un pays nouvellement livré à la colonisation, on a vu se faire des études scientifiques, malgré leur généralité et quoiqu'elles ne soient qu'ébauchées seulement dans leurs grandes lignes, elles arrivent à fournir des principes immuables sur lesquels sont basés les premiers éléments de colonisation : l'essor de toute la colonie devient plus grand.

Dans cet ordre d'idées, nous pouvons constater que ce genre d'études scientifiques appliquées à la colonisation comporte comme base pour la plus grande part des sciences naturelles pures.

C'est ainsi que la découverte des mines, au lieu d'être basée uniquement sur le hasard, sur la chance du prospecteur, a pu être considérablement étendue et surtout hâtée à la suite des études théoriques sommaires faites par les premiers géologues. Il en a été de même, dans la plupart des cas, pour la recherche des sources. La connaissance approfondie du sol a rendu également de grands services à l'agriculture, lorsqu'elle permettait la découverte d'importants gisements de phosphates. Et bien des ressources (mines ou sources) seraient faciles à mettre en évidence, en Tunisie en particulier, si le sol en était mieux connu, c'est-à-dire si nous en possédions une carte géologique à grande échelle.

Mais si nous envisageons l'étude de la botanique nous voyons que cette science, d'abord cantonnée dans le domaine théorique, a reçu dans chaque pays nouvellement exploré des applications qui ont servi de base sérieuse à l'agriculteur, à l'horticulteur, au médecin même, et c'est à la suite des connaissances scientifiques précises acquises sur la flore des divers pays coloniaux que les Anglais ont pu connaître la valeur commerciale et industrielle des végétaux dont

ils exposent de si riches spécimens dans les musées coloniaux de Kew.

Dans le domaine de la zoologie appliquée, n'y a-t-il pas le même nombre de services rendus? Aux premières études purement théoriques de laboratoire, dans le domaine de la classification et des recherches, nous voyons succéder la création de laboratoires de zoologie appliquée à l'étude de la faune et de la flore marines (laboratoires maritimes de biologie), destinés à rechercher uniquement l'application de principest héoriques à la vie industrielle et commerciale (pêches), telles par exemple l'ostréiculture, la pisciculture en général, etc.

Mais la zoologie appliquée n'a pas borné là son champ d'action; nous avons vu des services administratifs se modifier entièrement, uniquement pour aboutir à l'étude scientifique théorique et appliquée du bétail. Ces services, dits de l'élevage, ont modifié leur titre en voulant montrer leur désir et l'utilité immédiate de se rapprocher de plus en plus de l'étude scientifique; le mot : Service zootechnique et des épizooties, appliqué à ces institutions, le démontre fort bien.

Et il serait long d'énumérer toutes les applications et tous les services rendus par cette manière de voir.

On se souvient des résultats mémorables de la Commission scientifique de Tunisie en 1887; n'est-ce pas sur les recherches et les découvertes de MM. le docteur Cosson, Le Mesle, Ph. Thomas, etc., que la plupart des administrations ont basé leurs services techniques? Et d'ailleurs très peu de découvertes ont été ajoutées depuis à celles de cette Commission.

Nous pourrions enfin rappeler les brillantes expéditions et missions scientifiques organisées par le Muséum et les Universités, et les services sans nombre qu'elles ont rendus à la cause de la colonisation en général.

Mais il semble puéril d'insister davantage sur l'utilité incontestable des études et des applications scientifiques, surtout aux colonies.

La seule objection qui puisse être faite avec quelques apparences sérieuses de raison est sans doute le point de vue budgétaire. Ces études, dira-t-on, exigent un personnel nombreux et coûteux.

Et cette objection pourrait être grave surtout si elle s'appliquait à une colonie pauvre, car bien qu'il y ait lieu de faire des sacrifices parfois considérables pour des études qui plus tard cependant peuvent compenser bien au delà les frais engagés, il est aussi très sage de songer aux économies sérieuses.

Il paraît très facile de procéder à cette étude raisonnée du sol colonial en particulier, c'est-à-dire de trouver un moyen capable de concilier les exigences des études scientifiques avec le désir louable de réaliser des économies.

En l'état actuel des sciences, il est permis de constater qu'il existe en France des éléments nombreux d'études scientifiques très variés et à la fois très économiques. Je veux parler des jeunes gens qui, après des examens sévères, munis de diplômes les reconnaissant capables, désirent poursuivre leurs études et préparer après leurs examens de licence, par exemple, le doctorat ès sciences; ou au sortir de certaines grandes écoles (Ecole des mines, Ecole centrale, Institut agronomique, etc.), obtenir des bourses de voyage ou des missions. Ces jeunes gens recherchent en général le sujet de leurs thèses dans des questions de laboratoire parfois très secondaires et n'ayant pas d'application générale immédiate, ou bien vont poursuivre leurs études à l'étranger.

Or, quelle difficulté y aurait-il à indiquer à cette catégorie d'élèves studieux et capables des sujets d'études dans des pays nouvellement livrés à la colonisation? Chacun des sujets qu'ils auraient étudiés ferait l'objet d'une thèse et de travaux dont il appartiendrait à d'autres catégories d'étudiants detirer des conclusions utiles, d'après les indications renfermées.

Ces jeunes gens, répondra-t-on, se heurtent à une difficulté insurmontable : s'ils ne sont pas riches, et c'est leur cas en général, ils ne peuvent songer à partir, ne sachant comment subvenir à leurs frais de voyage. Il sera aisé de répondre que : 1° la plupart de ces jeunes gens sont boursiers, soit de l'Etat, soit des villes dont ils sont originaires; 2° que la colonie peut, sans bourse délier, leur accorder soit des facilités de voyage, des réductions sur les chemins de fer, des recommandations purement morales aux chefs indigènes, l'appui moral enfin (si précieux en toutes circonstances) que les administrations coloniales ne refuseraient même pas aux missions étrangères; 3° enfin, s'il s'agissait de questions de longue haleine d'intérêt général tout à fait immédiat exigeant presque un rôle de fonctionnaire, des subventions très peu onéreuses pour le budget de la colonie et en tout cas temporaires pourraient leur être accordées.

Ainsi envisagée, cette question budgétaire n'apparait plus comme un obstacle, si l'on songe qu'à l'étranger des sommes très importantes sont chaque année réservées à ces études.

Ces jeunes gens pourraient ainsi travailler à leur aise, en retirant le plus grand profit pour eux-mêmes, pour la colonie, pour le progrès des sciences enfin. Peut-être même s'en trouverait-il qui resteraient dans cette colonie, qu'ils auraient cherché à connaitre, pour s'y établir et y coloniser.

Ce n'est pas là une question d'ordre privé, mais d'intérêt général : c'est un courant d'émigration aux colonies créé dans un milieu très digne d'intérêt surtout par sa persévérance au travail. Toutes les catégories de personnes de la société peuvent rendre des services

aux colonies, disions-nous dans une causerie à l'Institut de Carthage, il y a deux ans : l'ouvrier et l'étudiant en particulier, peuvent y réussir.

L'étudiant guidé par ses professeurs éminents de France n'est pas isolé aux colonies, il est soutenu par eux, il est en correspondance constante avec eux : ses travaux sont donc contrôlés sévèrement. C'est dans cette voie, semble-t-il, que l'étudiant français doit être engagé ; on lui aura ainsi indiqué l'un des meilleurs moyens d'être utile à son pays et à lui-même.

Ces idées ont d'ailleurs été fort bien comprises et depuis longtemps par nos voisins (Anglais et Allemands surtout), qui chaque année multiplient leurs missions d'études et en obtiennent les meilleurs résultats.

A. A.-M.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE BERBÈRE

PÉRIODE CONTEMPORAINE

Chapitre II *(suite)*

Les Origines du Verbe berbère

2° Les causes de la fixation des thèmes verbaux sur des temps spéciaux

En synthétisant les notions acquises dans les pages précédentes, on arrive à expliquer aisément la fixation sur un temps du verbe grec ou latin les radicaux des verbes berbères. Cette fixation si inattendue et si curieuse au premier abord a été déterminée par deux causes principales : 1° l'emploi plus vulgarisé de certains temps par les Libyens; 2° la forme spéciale de certains temps du grec, qui fait d'eux comme la racine du verbe.

A — Emploi plus vulgarisé de certains temps

Pas plus dans le grec antique que dans les langues modernes, on ne se servait avec une égale fréquence des divers temps du verbe. L'aoriste, l'indicatif et l'impératif étaient d'un emploi plus courant. Le futur, comme nous le montrerons, n'était déjà plus usité à l'époque romaine. On le formait à l'aide d'un auxiliaire. Cet usage courant de certains temps explique pourquoi ils ont servi plus spécialement à former le thème radical d'un verbe berbère. Les sons entendus le plus fréquemment furent forcément ceux qui se fixèrent de préférence. L'aoriste était le temps le plus usité. Rien de plus naturel qu'il soit devenu le thème radical de la nouvelle formation des verbes berbères. Comme la troisième personne de l'aoriste grec se termine par le son ε, elle représente pour ainsi dire la racine de ce temps. En effet, les autres personnes sont indiquées par des désinences variables. Il en résulte que presque constamment c'est la troisième personne de l'aoriste grec qui paraît avoir servi à créer l'aoriste berbère. Ainsi **ekous** (tamahaq) *il s'est échauffé*. reproduit phonétiquement **ἔκαυσε** *il a brûlé ;* **errez** *il a cassé* est la reproduction de **ἔρρηξε**, même sens. Il suffira de parcourir les listes que nous avons données de ces formations pour se convaincre que c'est bien là le mécanisme d'appropriation de l'antique dialecte libyen à la formation de la nouvelle langue qui s'est constituée lors des invasions sémitiques du Moghreb.

D'ailleurs, aujourd'hui, nous assistons à des formations identiques chez les indigènes non instruits mis au contact de Français. Ils prennent pour former un verbe le son qu'ils entendent le plus souvent. Ce son constitue un thème radical et sert à établir un verbe qui se conjugue à la mode arabe. Exemple : Les tirailleurs ont créé le radical

sacr pour dire *jurer, sacrer*. Ils conjuguent à l'arabe nesacr, tesacr, isacr, *je jure, tu jures, il jure*, etc. Ce sont des formations analogues à celles que nous avons relevées pour le berbère par rapport au grec. Il est inutile d'en multiplier les exemples.

B — Forme spéciale de certains temps du grec

Parmi les temps grecs, l'impératif constitue, à la deuxième personne, la racine du verbe. Exemple : ἄγε *agis*. Les autres temps du verbe grec ne sont constitués en réalité que par des préfixes ou des suffixes adaptés à ce vocable ἄγε. C'est donc bien là la racine de ce verbe. Cette particularité explique pourquoi tant de verbes berbères paraissent tirer leur thème verbal de la 2e personne de l'impératif grec. On se rend compte ainsi de ce fait qu'en berbère, la 2e personne de l'impératif constitue la racine verbale.

Les exceptions à ces deux règles, qui ont présidé à la constitution des verbes berbères, paraissent tirer leur origine d'usages locaux. C'est ainsi que les thèmes verbaux provenant du futur appartiennent pour la plupart à des verbes kabyles. L'emploi du futur devait donc avoir persisté chez les Zouaoua. Pareillement, ce sont les dialectes touareg qui ont le plus souvent formé leurs thèmes verbaux sur la voix moyenne.

3° Affinités européennes de la conjugaison berbère

L'analyse de la conjugaison berbère nous fera connaître ses affinités avec celle des langues européennes anciennes.

Le paradigme de l'aoriste, temps principal de cette langue, est le suivant :

Singulier

1re	personne		— eγ
2e	—		0 — ed, eδ ou edz
3e	—	masc.	i —
3e	—	fém.	0 —

Pluriel

1re	personne		n —
2e	—	masc.	0 — m
2e	—	fém.	0 — m 0
3e	—	masc.	— n
3e	—	fém.	— nt

A — Préfixes verbaux

Les préfixes paraissent être les pronoms personnels arabes. L'analogie entre ces pronoms et ceux des langues européennes a facilité leur introduction dans le berbère. Un rapide examen le prouve. Le pronom personnel de la 2e personne est σύ, σέ (attique), τύ (dorien), tu (latin). Il s'écrit en berbère 0 ou t, selon les dialectes. En arabe, il est ت = t.

Le pronom de la 3e personne n'existe pas, à proprement parler, en grec et dans les langues italiques. On le rend par celui-ci, celui-là : **αὐτός**, **iste**, **ille**. Les Français ont tiré de ce dernier terme leur **il**. Les Arabes ont le préfixe pronominal ي = **i**, et au féminin ت = **t**. Ce dernier est le même en berbère. Seulement, on verra ailleurs que les Berbères caractérisent les féminins par un **t** ou **θ** placé comme préfixe et très souvent aussi comme suffixe aux mots dont ils spécifient le genre. Ce mode de désignation du féminin était antérieur à l'invasion islamique.

La 1re personne du pluriel est en sanscrit **nāu**, en zend **nô**, en latin **nos**, en petit slave **na**, en grec (au duel) **νώ**; en arabe et en berbère, elle est figurée par le préfixe ن = **n**.

La 2e personne du pluriel dans les langues européennes paraît primitivement formée sur la 2e personne du singulier : en sanscrit **tva**, d'où le duel grec **σφῷ**, le latin **vos** pour **tvos**; en arabe, cette personne est figurée par le préfixe ت = **t**; en berbère, par **t** ou **θ**.

En résumé, les préfixes de la conjugaison berbère peuvent tirer leur origine des langues européennes : leur identité avec les préfixes sémitiques explique leur persistance dans le berbère.

B — Suffixes verbaux

Les suffixes de l'aoriste berbère ne sont pas sémitiques. L'aoriste arabe n'emploie de suffixe au singulier que pour le féminin : ي = **i** final. Les suffixes du pluriel sont uniformément **ou** à toutes les personnes.

Pour comprendre la valeur des désinences du verbe berbère, il est bon de rappeler comment se sont établies celles des verbes européens, en prenant le grec pour exemple.

Le verbe grec, dont on admire les nombreuses flexions susceptibles de traduire toutes les variations de la pensée, ne s'est certainement pas créé de toutes pièces dans cet état de perfection. Il est très facile de mettre en lumière le mécanisme de sa formation, qui donnera en même temps la clé de celle du verbe berbère.

Primitivement, ce verbe a été monosyllabique, ex.: ἄγ — signifiait « le fait de conduire ». Pour préciser qu'à l'instant le fait de conduire était produit par soi, on suffixait à **ἄγ**— un pronom personnel **ἔγω** *je* — par abréviation *jω*, puis **ω** — d'où le terme **αγεγω**, **αγjω**, **ἄγω**, signifiant l'action de conduire est accomplie maintenant par moi : *je conduis*. Même formation en berbère **ageγ** *je conduis*, affixation à **ag** de **eγ**, pour **ἔγω**, *je*.

Pour indiquer que l'action est faite dans le moment par une seconde personne, on affixait à la fin le son **s**, ayant la valeur d'un pronom de la 2e personne, en grec et en latin.

Dans les langues germaniques, le pronom suffixe de la 2e personne

est —st. La seconde personne berbère eõ, edz tient le milieu entre ces deux formations : ἄγεις *tu agis*, agis latin, θ-agedz berbère.

La 3e personne s'exprimait en grec par un son ει à l'indicatif. Le berbère figure ce son soit par une muette, comme en kabyle, soit par un a comme en taïtoq ou en chaouïa. Ex.: ώθεῖ *il frappe*, iouθe (kabyle), iouθa (chaouïa); ἄγει *il conduit*, iage berbère.

Pas de pronom suffixe de la 1re personne du pluriel en berbère. Le grec se servait de l'affixe —μεν.

La 2e personne du pluriel grecque se termine en τε, celle du berbère en em. Cette désinence est assimilable au sanscrit jushme, ou au grec ὑμεῖς *vous*. En d'autres termes, l'affixe européen —τε est remplacé ici par son équivalent em = ὑμεῖς, que les dialectes grecs usitaient isolé, et non comme suffixe.

Il y a identité entre les deux 3es personnes de l'aoriste au pluriel : αν en grec, en berbère.

Telles sont les désinences pronominales de la conjugaison berbère. Ces désinences ont perdu pour les indigènes leur caractère de pronom, aussi ont-ils placé devant chaque personne le préfixe sémitique correspondant à celle-ci. Ce phénomène est très normal. On l'observe dans la plupart des langues dérivées. La langue française fournit un exemple de cette évolution. Malgré la présence des désinences variables selon les personnes et vestiges d'anciens suffixes pronominaux, on fait procéder chaque personne d'un pronom isolé spécial. Ex. : j'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. Toutes les langues modernes fournissent des exemples identiques.

Cette exposition de la formation du verbe berbère montre à quel degré de dégradation la langue libyenne a été réduite par régression. Les anciennes flexions avaient été oubliées. Le verbe, remplacé par un thème verbal tiré du son le plus souvent entendu. A ce thème ainsi constitué, affixation de pronoms personnels employés d'ordinaire isolément. Voilà pourquoi on trouve pour la première personne du singulier l'affixation de ἔγω, avec chute de ω final; pourquoi, à la seconde personne du pluriel, on relève l'affixation de ὑμεῖς, également avec la chute de la finale, alors que dans le grec régulier ces pronoms étaient toujours isolés. Enfin, comme pour la plupart des nouvelles langues formées des débris d'un langage plus ancien, des pronoms personnels préfixes forment avec les désinences finales, dont la valeur a été oubliée, une sorte de pléonasme.

Il y a eu là un travail de dégradation linguistique fort curieux.

Le temps, constitué comme nous l'avons exposé, rend l'idée de présent.

C — Formation des temps

Passé

L'idée du passé s'exprimait en sanscrit par le préfixe a; ex.: adhâm *j'ai placé;* en grec par le préfixe ε: ἔθην *j'ai placé*. Les variations du

passé s'exprimaient par des suffixes différents intercalés entre le radical et la désinence finale en **a**, savoir : d'une lettre **σ** pour le passé rapproché et **κ** pour le passé éloigné (parfait, plus-que-parfait).

Prenons un exemple que les redoublements ne viennent pas compliquer : τιμῶ *estimer*.

Le passé le plus proche (imparfait) sera indiqué seulement par le préfixe **ε** : ἐ-τίμων. L'aoriste par le préfixe **ε** et l'intercalation, entre le radical et la désinence différente de celle du présent, d'un **σ** : ἐ-τίμη-σ-α. Le parfait vrai remplacera par un redoublement de la première syllabe le préfixe **ε** et intercalera un **κ** avant la désinence finale ; exemp. : τε-τίμη-κ-α. Le plus-que-parfait aura la même forme, plus accentuée, en faisant précéder celle-ci du préfixe du passé **ε** ; ex. : ἐ-τε-τιμή-κ-α.

Il y a une graduation très régulière dans cette détermination par un préfixe de plus en plus accentué selon les temps et l'intercalation d'un son ayant eu primitivement un sens entre le radical et la désinence.

En berbère, cette intercalation a disparu, de sorte qu'on ne peut plus saisir les nuances du passé. L'intelligence de la population, par sa régression, a cessé d'apprécier ces différences de temps. Les primitifs ne possèdent qu'imparfaitement les notions de temps et de distance. Pour cette raison, les finales demeurent au passé les mêmes qu'à l'aoriste. Le seul changement est l'emploi du préfixe **ai**, intermédiaire entre **a** sanscrit et **ε** grec. Exemples :

aiθelou (zouaoua) *il a troublé* — ἐθόλου.
aikenou (zouaoua) *il s'est baissé* — ἐκίνει.
aizerel (zouaoua) *il a chauffé* — ἐθερετο.

Futur

Le futur dans le grec classique était indiqué par l'insertion de **σ** entre le thème radical et le suffixe personnel. Ex. : θήσω *je placerai*. Cette forme est tombée en désuétude chez les Libyens. A l'époque romaine, on se servait déjà d'un verbe auxiliaire suivi de l'indicatif. L'habitude en était si arrêtée que les auteurs indigènes qui écrivaient en latin, tels que Tertullien, Cyprien, Corippe, etc., employaient l'auxiliaire **volo** avec l'indicatif. Corippe dit, dans *la Johannide* (IV, 89) : *Servire* **volunt** pour *servient*. On pourrait multiplier les exemples.

Le grec moderne a adopté une forme analogue. On emploie, comme en anglais, l'auxiliaire « vouloir » θέλω, **θά**. La même évolution par dégénérescence s'est accomplie pour le berbère.

Aujourd'hui, les Berbères indiquent le futur par le préfixe **aθ** (kabyle, chaouïa), **ad** (touareg) ou **ha**, assimilable à **θά**, du grec. On trouve en effet les deux formes ἐθέλω et θέλω correspondant à **aθ** (berbère) et à **θά** (grec moderne.) Un Grec moderne dira : *je placerai* **θά**-θέσω ; un Targui **aθ**-θens-eγ : *je cacherai* **aθ**-effer-eγ.

Impératif

Comme nous venons de l'expliquer, l'impératif représente, à la 2e personne du singulier, en berbère, la racine du verbe. En grec, il en est de même pour beaucoup de verbes : il n'y a, en plus, qu'une désinence ε, que l'on pourrait figurer de même en berbère, avec un son muet. Comme nous l'avons montré, c'est par l'impératif que l'on peut le mieux apprécier les rapports linguistiques entre le berbère et le grec. Nous en avons donné suffisamment d'exemples pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir.[1]

Participe

Le participe berbère est, avec l'impératif, le temps le mieux conservé. Il se forme par l'adjonction au thème radical du suffixe **an**. Ce participe prend un article préfixe. Il a le sens du présent et du passé. C'est une formation comparable à celle du participe présent grec, construit à l'aide du suffixe --**ων** identique à **an**. Rappelons que dans l'antiquité cette dernière forme devait déjà exister. Les noms de tribus libyennes ayant l'aspect de participe le prouvent : Atar-**antes**, Garam-**antes**, Byz-**antes**, etc. Nous pouvons, comme pour l'impératif, faire les rapprochements suivants :

ἄγ	**ων** agissant	ag	**an**
φηλό	**ων** abandonnant	a-fil	**an**
ἀμύν	**ων** défendant	amond	**an**
ἀφάνιζ	**ων** diminuant	efenez	**an**
ὁμίλ	**ων** parlant	amel	**an**
ἐγείρ	**ων** éveillant	enker	**an**
ὀρύσσ	**ων** fouillant	erez	**an**
μέλ	**ων** soignant, montrant	a-mel	**an**
αἴρ	**ων** levant, ôtant	err	**an**

L'impression laissée par l'étude de la conjugaison berbère peut se résumer ainsi : la conjugaison berbère découle de la conjugaison grecque atrophiée et dégénérée. L'atrophie a réduit cette conjugaison à trois temps : l'aoriste, l'impératif et le participe. La dégénérescence a diminué à l'extrême les suffixes destinés à indiquer les personnes. Cette altération régressive ne permet plus d'exprimer les diverses variations de temps qu'au moyen d'auxiliaires.

4° Origine européenne de quelques formes verbales du berbère

La langue berbère, en s'imprégnant de sémitisme, a créé, par analogie, des formes verbales différenciées surtout au moyen de préfixes. Certains dialectes sont très riches de ces formes verbales. Le dialecte zouaoua de Kabylie n'en possède pas moins de dix simples et une quantité d'autres produites par la combinaison de ces formes

(1) *Revue Tunisienne*, mai 1903, p. 203-205.

simples entre elles. A l'exception de quelques-unes qui proviennent de l'arabe, ces formes sont particulières à la langue berbère; quelques-unes paraissent n'être que la reproduction de verbes helléniques composés.

Nous allons étudier, comme exemples, la première forme, qui est la plus répandue. Elle est caractérisée par le son **s** préfixé au thème verbal; ce préfixe indique l'idée de faire faire l'action. Cette forme n'existe pas en arabe avec ce préfixe.

Certaines de ces formes verbales reproduisent des verbes grecs à peine altérés. En voici des exemples :

senedefez (taïtoq.Masq.) niveler.	συνεδαφίζε niveler.
senteδ (zouaoua) réunir.	συνέδησα (aoriste) même sens.
sengougou (zouaoua) rassembler.	συνήγαγον (aoriste) même sens.
senferen (tamahaq) choisir.	συμφέρειν (inf.) réunir.
senker (taïtoq.Masq.) mettre en mouvement.	συναγείρε rassembler.

Il est évident que les verbes cités comme exemples sont des altérations d'anciens verbes grecs composés avec la préposition σύν, altérée en **sen** dans le berbère moderne.

Quelques formes verbales berbères précédées du son *sem* sont regardées par les berbérisants comme composées de **s**, caractéristique de la première forme, et **m**, marque de la seconde forme. Comme ceux que nous venons d'énumérer, ils représentent des altérations de verbes grecs composés avec σύν; le ν hellénique est devenu **m**. Cette mutation phonétique est des plus fréquentes en berbère.

semegouret (tam.Kaoui) inviter.	συναγείρω rassembler.
semeyet (tamahaq.Kaoui) réunir.	**samdayati** (sanscrit) réunir.
semmendheren (tam.Kaoui) réfléchir.	μενθήρη préoccupation, d'où un verbe libyen probable : συμμενθήρειν, tombé en désuétude dans le grec classique.

Dans d'autres formes berbères, le son **n** ou **m** a disparu; seule la sifflante initiale σ a persisté. Tels sont, comme exemples :

soukes (zouaoua.Ol.) brûler.	συγκαύσε brûler.
sedou (tamahaq.Kaoui) réunir.	συνδέω réunir.
zouzell (zouaoua.Ol.) raccourcir.	συντέλλε refermer, plier.
sedoukel (tam.Kaoui) accoupler.	συνδυάζω même sens.
segou (zouaoua.Ol.) fréquenter.	συνάγω rassembler.

La forme obtenue par le préfixe **s** peut provenir de la préposition εἰς (dans) altérée :

zougeh (touareg) introduis.	εἰσάγε même sens.

S peut rappeler aussi εκ, ἐξ (hors), préposition qui parfois est correctement conservée.

sibles (tamahaq. Kaoui) irriter.	ἐξυβρίζω même sens.
esigeg (tamahaq) éloigner.	ἐξάγαγον même sens.
seyerem (tam Kaoui) faire savoir.	ἐξαγορεύμαι même sens.
ekser (touat. Bass.) évacue.	ἐξερέω même sens.

Les auteurs ont poursuivi l'étude des dialectes berbères par l'intermédiaire de gens se servant de l'arabe. C'est pour cette raison qu'ils ont constitué autant de formes. Si on échappe par la pensée aux règles de grammaire sémitique, on remarque dans les langues européennes des formations analogues à celle du berbère. Et cependant, les grammairiens n'ont jamais eu l'idée d'en constituer des formes verbales.

Nous relevons au hasard, comme verbes qui seraient classés dans la première forme berbère :

ἠθῶ filtrer.	σήθω tamiser, cribler.
κεδάννυμι disperser.	σκεδάννυμι mettre en déroute.
τρέπω tourner.	στρέφω tordre.
τύπτω frapper de près.	στυφελίζω frapper fort, renverser.
fallo (latin) tomber.	σφάλλω faire tomber.
χάζω séparer.	σχάζω ouvrir en coupant.
	σχίζω séparer en fendant.

Dans ces divers exemples, la présence de σ initial paraît renforcer l'action, en donnant un sens de faire faire, comme en berbère.

Quelques verbes latins présentent de grandes analogies avec les formations de ce type. En voici quelques exemples :

cedo faire place.	se*cedo* reculer.
cerno séparer.	se*cerno* séparer, disjoindre.
duco conduire.	se*duco* emmener.
grego attrouper.	se*grego* disperser.
jugo joindre.	se*jugo* disjoindre.
lego unir.	se*lego* choisir, enlever.
paro apprêter.	se*paro* séparer.

Enfin, signalons le rapprochement que l'on peut établir entre la sifflante s berbère préfixée et la sifflante ζ grecque suffixée. Quelle que soit leur place, l'une et l'autre donnent au radical le sens transitif, ou indiquent l'idée de faire faire. Voici quelques rapprochements entre les verbes berbères en s et les verbes grecs en ζω :

senem (tamahaq) accoutumer.	νομίζω de νόμος usage.
segget (tam. K.) augmenter.	αὔξω pour αυγζω.
semouyerer (K.) agrandir.	μεγαλίζω de μέγας.
southeth (K.) allaiter.	θηλάζω de θηλή.
sekourneni (zouaoua) arrondir.	κορωνιάω se recourber pr κορωνίζω.
sibles (tamahaq. K.) s'irriter.	ὑβρίζω même sens, de ὕβρις excès, ardeur.

semelil (kabyle.Ol.) joindre.	ὁμαλίζω rendre semblable, égaliser.
selouer (kabyle.Ol.) lisser.	λευρίζω lisser (inusité) de λευρός lisse.
sbertch (mzab.Basset) se noircir.	περκάζω (Hesychius) rendre noir, de πέρκος noir.

Chapitre III

Origine et Formation des Qualificatifs berbères

Les qualificatifs berbères se relient directement aux verbes. C'est, en effet, au moyen de verbes que les Berbères expriment le plus souvent la qualité d'un objet.

1° Le verbe peut être conjugué à l'aoriste et aussi au futur;

2° Il peut être employé seulement au participe présent, précédé de a article;

3° Le qualificatif peut constituer un adjectif, comme dans les diverses langues européennes et aussi sémitiques;

4° Le qualificatif peut être tiré d'un thème verbal que l'on fait précéder du son m, avec ou sans modification de prononciation dans l'intérieur du mot;

5° Le qualificatif est, enfin, très souvent exprimé par une périphrase.

1° Verbes qualificatifs berbères

Les grammairiens les rapprochent des verbes de la IXe forme arabe. Nous croyons que l'on peut émettre quelques réserves au sujet de cette assimilation établie par Hanoteau[1] et adoptée par les autres berbérisants.

Pour éliminer les rapprochements avec la IXe forme de verbes arabes, nous ferons remarquer que celle-ci ne s'obtient qu'en préfixant un *alif* (ا) et en ajoutant un *chadda* (ّ) à la troisième radicale. On observera aussi que tandis que les formes berbères qualificatives sont usitées couramment, la IXe forme arabe ne s'emploie pas dans le langage. Il n'est pas rationnel qu'une forme inusitée d'une langue ait passé à l'état courant dans une autre.

Après avoir écarté toute influence sémitique dans la formation des verbes berbères dits «qualificatifs», nous en étudierons la conjugaison. Les préfixes berbères indiquant dans les autres verbes les diverses personnes du temps ont disparu. Il ne reste que les pronoms suffixes, au singulier. C'est ainsi que l'on a :

berikeγ je suis noir.
berikeδ tu es noir.
berik il est noir.
berikeθ elle est noire.

(1) Hanoteau : *Grammaire kabyle*, p. 194 et suiv.

Le pluriel est unique pour les trois personnes. Il s'exprime par :

berikiθ nous sommes, vous êtes, ils sont noirs.

Nous aurions une tendance à considérer cette formation verbale qualificative comme une simplification du verbe grec par les Berbères, présentant une analogie complète avec celle que les nègres, voire même les indigènes du nord de l'Afrique, font subir à la langue française lorsqu'ils disent : moi noir, pour : je suis noir. Un rapprochement du berbère avec le grec permettrait de se rendre compte qu'il s'agit d'une altération de même sorte produite dans la première des deux langues :

Singulier

berikeγ	πέρκ (ος) ἐγ (ώ)	noir moi.
berikeõ	πέρκ (ος) ὁ (ύ)	noir toi.
berik	πέρκ (ος)	noir.
berikeθ	πέρκ (η) αὐτ (ή)	noire elle.

Pluriel

berikiθ	πέρκ (οι) αὐτ (οί)	noirs ceux-ci.

Cette simplification de la conjugaison aux trois personnes du pluriel cesse quand elle est employée au futur. Elles prennent les désinences que nous avons signalées dans le verbe régulier.

Voici une liste de quelques verbes qualificatifs berbères ; nous en rapprochons, à titre étymologique, l'adjectif grec dont ils paraissent provenir :

i-afan (riff.Basset) il est laid.	ἀφάνης terne.
i-barad (ghut.Basset) il est petit.	παῦρος petit.
i-chechaõ (tam.K.) il est mauvais.	κακός mauvais. kishku (sanscrit).
i-feltes (taïtoq.Masq.) il est plat.	πλάτυς plat.
ie-graz (tam.Kaoui) il est agréable.	χαρίεις agréable.
i-kena (taït.Masq.) il est fertile.	γονή fertilité, d'ou γόνιμος fertile.
i-kena (zouaoua.Ol.) il est courbe.	κενός creux.
i-kor (chaouïa, targui, mzab.) il est dur.	χέρρος dur, sec.
i-naï (taït.Masq.) il est jeune.	νέος jeune.
i-taki (tam.Kaoui) il est prompt.	ταχύς prompt.
i-θeer (zouaoua.Ol.) il est visible.	θεωρητός visible.

Quelques-uns de ces verbes qualificatifs ont été construits ainsi parce que le mot dont ils sont dérivés commençait par une voyelle. Exemples :

idjnos (zen.Faid.) il est maigre,	provient de ἰσχνός maigre.
iddiket (tam.K.) il est tranquille,	de ἡσύχος tranquille.
iereren (taït.Masq.) il est blond,	pour ereθren, de ἐρυθρανός rouge.

igguet (tam.K.) il est abondant,	de ἔγκυος plein, abondant.
inagga (tam.K.) il est nécessaire,	de ἀναγκαῖος nécessaire.
iousi (tam.K.) il est bon, beau,	de ἐύς bon.
iterouz (mzab.Bass.) il est pareil,	de itara (européen primitif), **iteru** (latin) pareil, semblable.
ixaï (chnouïa) il est pointu,	de ὀξύς pointu.
izouer (zoua.Ol.) il est puissant,	de ishiras (sanscrit), ἱερός, pour ἰσερός fort.

2° Participes présents usités comme qualificatifs

M. Basset[1] considère, et avec juste raison, certains adjectifs en *an* comme des participes présents. Pareille formation se retrouve en grec. Fréquemment, le participe présent y est employé comme épithète.

Voici quelques exemples de ces formations berbères avec leurs similaires helléniques :

a-berkan (zouaoua.Bass.) noir.	περκιάζων part. prés.: noircissant.
iken (zouaoua) semblable.	εἰκῶν part. prés.: de εἴκω être semblable.
a-koran (zouaoua.Ol.) dur.	κερρεύων p.pr.: être ferme, inculte.
a-mogran (zouaoua) grand.	formé sur μέγας grand.
mannoun (nefoussa.Bas.) certain.	μηνύων indiquant, désignant.
ahraouan (zouaoua.Ol.) large.	formé sur εὐρύς large.
seloufoun (taït.Masq.) caressant.	ψηλαφῶν part. prés.: caressant.
a-zidan (zouaoua) doux.	ἥδων part. prés.: charmant.
a-zouran (zouaoua.Ol.) fort.	ἰσχυρῶν part. prés.: étant fort.

3° Adjectifs qualificatifs proprement dits

Quelques qualificatifs paraissent jouer le rôle d'adjectifs avec singulier et pluriel. Leur conjugaison semble facultative. Nous en donnons quelques exemples, avec leur similaire européen :

a-magouz (kabyle.Ol.), pluriel imagaz, indolent.	μαλακός mou.
a-ourar (kabyle.Ol.), pluriel iouraren, jaune.	γλουρός (phryg.) χλωρός (grec) jaune, d'où le latin **aur***um*.
oska (taït.Masq.), pluriel oskaten, fort, puissant.	ἰσχύω, ἰσχυρός fort.
taleggì (taït.Masq.), pluriel tileggouin, malheureux.	τάλας, d'où l'adjectif local ταλέκος malheureux.

A ce groupe se rattachent les qualificatifs suivants, d'origine européenne :

a-bous (zenaga.Faidh.) bon.	bonus (latin) bon [*a***bous** est pour *bo*n*ous*].

(1) R. Basset : *Grammaire kabyle*, p. 36.

alonhou (kabyle.Ol.) faible.	ἐλαχύς même sens.
cheoun-i (tam.Kaoui) bleu.	κύανος cyanus (latin) bleu.
dir (kabyle.Ol.) mauvais.	δύσ préfixe indiquant la difficulté, sens de mauvais.
efous (chaouïa) droit.	εὐθύς droit (θ = f).
eraou (chaouïa.Sier.) large.	εὔρυς, urau (sanscrit, zend) large.
hɘddig (tam.Kaoui) propre.	ἰδικός propre, particulier.
a-kouel (taït.Masq.) vert (végétaux).	χλοερός, χλωρός vert.
louggouar (kabyle.Ol.) lisse.	λιγυρός souple.
n-aflous (nefoussa.Bossout.) de bonne foi.	ἁπλούς honnête.
oullou (zen.Faidh.) nécessaire.	ὅλος, ὅλλος (archaïque) complet, intact.
Oelourou (zen.Faidh.) trouble.	θολερός trouble, bourbeux.
zamoum (zouaoua.Robin)[1] courageux, indépendant.	ζαμενής impétueux.

4° Qualificatif tiré d'un thème verbal précédé du son m

Ce type de qualificatif provient d'une influence sémitique. Il se rencontre très fréquemment. Ce serait sortir de notre cadre que de nous en occuper longuement. Bornons-nous à constater que beaucoup, malgré leur allure sémitisée, peuvent se rapporter à une étymologie hellénique. Exemples :

a-m-aked attentif, de eked (tam. Kaoui) écouter.	ἤκουσα (aoriste) écouter.
i-m-era large, de ar (taït.Masq.) ouvrir.	formé sur εὐρύς, large.
a-m-estour exilé, de ester (tam. Kaoui) bannir.	ἐξορίζω exiler. extero (latin) extirper.
i-me-gelak moqueur, de gelek (kabyle.Ol.) se moquer.	ἐγελάξα (aoriste) rire.
a-m-iksen hostile, de eksen (taït. Masq.) haïr.	ἔχθρον (aoriste) haïr.
a-me-sfiki pillard, de sfiki (tam. Kaoui) piller.	σφίγγω saisir.

BERTHOLON.

(A suivre.)

(1) « Ce mot kabyle, presque oublié, signifierait à la fois : courageux, qui a de la notoriété et ne se laisse pas diriger. » Robin : *Les Ouled-Zamoum*, in *Revue Africaine*, t. XIX, p. 33.

CHRONIQUE ORIENTALISTE NORD-AFRICAINE

Notre chronique, inaugurée en octobre dernier, ayant recueilli l'approbation de nos lecteurs, nous nous empressons d'y revenir. Nous nous efforcerons, dans la mesure du possible de la rendre plus attrayante. Mais l'on conviendra que beaucoup d'éléments d'information nous manquent et que notre bonne volonté se heurte à la pénurie de documents.

I

Extrait du catalogue des manuscrits et des imprimés de la bibliothèque de la Grande-Mosquée de Tunis, par B. Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien.

M. Roy, orientaliste distingué, qui n'a pas besoin d'être présenté à nos lecteurs, est un des rares hauts fonctionnaires qui aient vraiment compris la façon d'agir en pays musulman : cela tient pour une bonne part à ses talents d'arabisant régulier. Le travail qu'il a bien voulu nous adresser en est une preuve suffisante. Ce n'est là qu'un extrait; plus tard, l'ouvrage sera publié en entier.

Ce catalogue n'est pas une simple énumération sèche, puisque des annotations et des commentaires suivent les titres des deux cent trente-quatre volumes qui y sont contenus. Ceux-ci, presque tous des manuscrits se rapportant surtout à l'histoire politique et religieuse de l'Islam, sont constitués habous ou ouakf au profit de la Grande-Mosquée. Un des plus intéressants ouvrages en est, sans contredit, la savante histoire en quatre volumes d'Ibn Khaldoun, illustre philosophe tunisien du XIVe siècle, dont un résumé existe en français.

II

برء الساعة ou *guérison en une heure*, par Mohammed abou Bakr al Razi, médecin arabe du IXe siècle.[1]

M. Guigues, professeur de pharmacie à la Faculté française de Beyrouth,[2] en possède un manuscrit qu'il a pu comparer à un autre

(1) Al Machriq, *Revue Orientale*, Beyrouth.

(2) Nous réprouvons énergiquement — qu'on nous permette cette juste digression — la campagne menée, il y a quelques mois, par le docteur Lutaud dans *le Journal de Médecine de Paris* et soutenue, entres autres, par *l'Aurore*, contre la Faculté de Beyrouth, cette personnification de l'influence française dans le Levant conçue par Gambetta. Nous ne doutons pas que la bonne foi de notre confrère n'ait été surprise, et nous joignons nos protestations indignées à celles que notre excellent maître, de Brun, a formulées, d'une façon si éloquente, dans une brochure (*Les Etudes*, du 5 février dernier) toute vibrante de patriotisme, en même temps qu'elle est empreinte d'un esprit de justice à l'égard des Syriens. Le docteur Lutaud nous permettra de lui faire, sans aucune acrimonie, un reproche que d'autres peuvent méditer : c'est qu'il arrive malheureusement souvent que l'on émette, dans le silence du cabinet, des

manuscrit de la bibliothèque khédiviale d'Egypte et à un troisième de celle de l Université Saint-Joseph de Beyrouth. Il se propose d'en faire un travail qu'il publiera prochainement en français. Il voudra bien nous permettre d'en traduire, comme primeurs, quelques passages.

Al Razi raconte qu'étant un jour chez le vizir Abou Kassem Abdallah, une discussion médicale y fut engagée, et l'un des assistants soutint que les maladies étant le résultat d'une accumulation lente d'humeurs, pendant des jours ou des mois, ne pouvaient guérir qu'en un espace de temps équivalent. Al Razi le contredit, et, sur la demande du vizir, se mit en devoir de condenser dans un petit traité les affections capables d'être jugulées par un traitement approprié.

Céphalalgie. — Si elle est localisée en avant de la tête, elle reconnaît pour cause une pléthore sanguine et se traite par la saignée ou l'application de ventouses scarifiées, ou bien en sentant de l'opium ou en en mettant au niveau des tempes ou dans les narines. L'on peut également prendre du sirop de jujubes ou celles-ci, de l'eau de lentilles ou un peu de coriandre sèche. Mais si elle siège au sommet de la tête, elle provient alors d'un excès de chaleur. L'on doit, dans ce cas, appliquer des compresses imbibées d'huile de rose et de vinaigre de vin, ou de lait de femme, ou bien se frictionner la plante des pieds avec un mélange d'huile de violettes et de sel, ou prendre de la pulpe de cassis ayant séjourné dans du vinaigre, etc. Enfin, si la céphalalgie se confine en arrière, au niveau de l'occiput, elle est alors causée par un excès de glaires, et l'on doit provoquer les vomissements en donnant au patient un sirop à base de miel et de vinaigre, en même temps que de l'eau de radis et de l'eau de fenouil puant, etc.

Angines. — Elles se jugulent en se gargarisant avec un mélange de suc de mûres et d'excréments de chien.

Fétidité de l'haleine. — Triturer des grains de raisin sec avec les extrémités fraiches de myrthe et en faire des bols que l'on avale.

Bourdonnements d'oreilles. — Instiller dans les oreilles quelques gouttes d'eau opiacée.

Tœnesme des enfants. — Prendre une partie de semences de cerfeuil et deux tiers de cumin, les piler et tamiser, puis les pétrir dans du vieux beurre et les donner à l'enfant avec le lait de sa mère.

Diarrhée. — Pétrir de l'écorce de pavot, après l'avoir pilée, dans

jugements tendancieux. Cela peut devenir dangereux et grave. Il est vrai que toute œuvre est perfectible, mais allez à Beyrouth, cher confrère, étudier consciencieusement sur place le fonctionnement moral et scientifique de cette Faculté, et vous en rapporterez, j'en suis sûr, un souvenir ému pour vous et un témoignage réconfortant pour la mère-patrie !

de l'eau de roses, et donner un demi-drachm le matin et autant le soir.

Epistaxis.— Insuffler dans la narine saignante de la poudre d'alun du Yémen, ou appliquer une ventouse scarifiée du même côté.

Rhume. — Projeter de l'eau très chaude sur la fontanelle antérieure, ou bien y appliquer une compresse en lin, chauffée.

Gale. — Triturer du lupin sauvage, le macérer un ou deux jours dans de l'eau, puis frictionner avec, après l'avoir lavée, la peau de l'animal malade.

Démangeaison. — Dissoudre une poignée de sel dans de l'eau très chaude, puis y plonger les extrémités malades.

Irritation des yeux. — Si elle reconnaît pour cause une marche au soleil, il faut sentir de l'opium d'Egypte et en enduire les paupières ; mais si elle tient à un séjour près du feu, il est nécessaire de passer sur les bords ciliaires de la poudre de myrolans.

Sangsues à la gorge. — Se gargariser avec du vinaigre, ou bien faire le gargarisme suivant : prendre un drachm de mouches vivant sur des pourpiers, piler, tamiser et dissoudre dans du vin.

III

خواتم الخلفاء ou *les sceaux des khalifes*, par Hikmat Cherif, de Tripoli d'Asie.

L'auteur donne dans la revue *Al Muktataf*[1] l'extrait d'un travail complet sur cette question, qu'il publiera prochainement.

Le sceau du Prophète portait trois mots : Mohammad raçoul Allah, en trois lignes, que l'on lisait de bas en haut, Mohammad se trouvant à la troisième ligne, raçoul à la deuxième et Allah à la première. L'auteur a eu la bonne fortune de lire cette inscription sur une reproduction photographique d'une lettre adressée par le Prophète Mohammad au chef des Coptes en Egypte, reproduction faite par M. Ali Seoudi, du tribunal d'appel indigène du Caire. Quant au sceau lui-même, il fut retrouvé par un Français dans un paquet de livres qu'il avait achetés à un moine copte. Il le rapporta à Constantinople et l'offrit au sultan Abd ul Méjid (1823-1861), qui ordonna de le conserver à côté des autres reliques du Prophète.

Les trois khalifes qui succédèrent à celui-ci : Abou Bakr, Omar et Othman, s'en servirent à titre de bénédiction, quoiqu'ils aient eu leurs sceaux propres ; celui du premier portait l'inscription suivante : « C'est un bon puissant que Dieu » ; celui du deuxième : « La mort suffit pour prédicateur », et celui du troisième : « Que tu patientes ou que tu te repentes », etc., etc.

(1) *Revue littéraire et scientifique*, Le Caire.

Khalifes Oméïades. — Le sceau de Maâhouia portait : « Chaque œuvre a sa récompense » ; celui de Maâhouia II ibn Yazid : « La vie est une séduction » ; celui d'Yazid ibn Abd el Malek : « Yazid ! la jeunesse est passée ! » ; d'Alwalid ibn Abd el Malek : « Walid, tu n'es qu'un mort » ; etc., etc.

Khalifes Abassides. — Le sceau d'Assaffah avait pour inscription : « Allah est la confiance du serviteur d'Allah » ; celui de Haroun al Raschid : « Il n'y a de divinité que Dieu », et sur un autre se lisait : « Prends garde de Dieu ! » ; celui d'Almountasser Billah : « La défiance naît d'un lieu sûr » ; d'Almotaded Billah : « La nécessité remplace le libre arbitre », etc., etc.

IV

منزلة الشعر من التاريخ ou *le rôle de la poésie dans l'histoire*, par Amin Daher Kheïrallah.

L'auteur, depuis plus d'un an, publie, à différents intervalles, dans la revue *Al Muktataf*, une série d'articles inédits sur le rôle de la poésie dans l'histoire des Arabes de Djahilya[1] dont quelques-uns étaient chrétiens. Nous allons donner des extraits du travail de M. Kheïrallah, qui, pour étayer les faits qu'il avance, émaille se sarticles de vers empruntés à différents poètes.

Monnaie. — Les Arabes avaient des pièces d'or (dinar) et d'argent (dirham) dont ils faisaient amples citations dans leurs vers, en y comparant les figures féminines rondes.

Ils parlaient de fausses pièces et avaient des pèse-monnaies. Mais leur monnaie était-elle frappée ou non ? D'après ce qui précède, il semble que oui.

Les Arabes semblaient dédaigner l'argent, tellement l'amour de l'hospitalité était en honneur chez eux. Un de leurs poetes disait : « Sans en faire un abus, nos dirhams n'apprivoisent pas nos bourses, ayant hâte de suivre telle voie de charité, à moins que leur détenteur ne soit vil et méprisable. »

Un grand hospitalier, Hatem Etta'ï, célèbre par sa générosité, faisait tenir toutes les nuits du feu allumé sur une hauteur, afin que l'on pût se diriger vers sa demeure.

Un autre généreux disait : « Mon lit est celui de mon hôte et ma maison est la sienne, et ce ne sera pas une belle figure qui m'en détournera ; je lui cause, parce qu'ainsi le veut l'hospitalité, jusqu'à ce que je voie qu'il va s'endormir. » Mais, ajoute Etta'ï, ailleurs : « Je ne causerais pas longtemps avec mon hôte s'il m'arrivait la nuit et je me garderais bien de sommeiller devant lui », ce qui veut dire que son premier soin était de servir à manger à son hôte.

(1) Epoque de l'idôlatrie, avant la venue de l'Islam.

Habillement. — Celui-ci consistait en une chemise et deux vêtements, dont celui de dessous était gardé la nuit. D'aucuns portaient une sorte de pantalon très large. Dans la période de chaleur, un long manteau suffisait. Quant aux vieillards, ils portaient, en hiver, des fourrures en peau de martre.

L'on se servait de tissus divers : soie (harir), soie grossière (khaz), fine (soundous) ou à dessins (dibage) ; lin d'Egypte (coubtia), ce qui veut dire en usage chez les Coptes ; ou celui de Geahram (ville de Perse), ce qui indique que des rapports commerciaux existaient entre les Arabes, les Egyptiens et les Persans ; ou lin noir (akeny), à l'instar des moines chrétiens, ainsi que cela ressort du vers suivant : « Ils sont tellement noirs qu'on prendrait leur peau pour un revêtement monacal » ; enfin, coton et laine. En outre, les Arabes connaissaient le cilice, et leurs habits étaient parfois chamarrés d'or.

Les femmes ne dédaignaient pas de laisser à découvert le haut de leur poitrine, et même les robes traînantes ne leur étaient pas interdites. Bien plus, leurs manches étaient parfois fendues jusqu'aux aisselles ; quant à celles des hommes, elles étaient courtes, et ceux-ci, dans les marches longues, relevaient le bas de leurs vêtements.

Au dehors, les femmes se drapaient, en se voilant la face, d'un « couvre-corps » ou manteau spécial, en usage jusqu'ici dans les pays musulmans, nommé *izar ;* ou bien elles se contentaient d'un drap leur recouvrant la tête et le visage. Mais d'aucunes ne se voilaient pas — ainsi que cela se voit actuellement chez les paysannes en Palestine — surtout les servantes ; c'est pour cela qu'en temps de guerre entre tribus les maîtresses de maison, pour ne pas être enlevées, restaient découvertes et faisaient voiler leurs servantes, que l'ennemi emportait en butin, ainsi que cela ressort du vers suivant : « Vos femmes, en temps de panique, sont prises pour des servantes et celles-ci pour des maîtresses. »

Quant aux hommes, ils se coiffaient d'un turban, ainsi que l'atteste le vers suivant du héros Antar, le digne émule de Roland : « Ma gloire est que les tours de mon turban soient ajustés avec le tranchant du glaive. »

D'autre part, un autre poète dit : « Il se promenait tout rouge en burnous, les régions mastoïdiennes rasées et la ceinture serrée », ce qui démontre que le port du burnous et l'usage, chez les Tunisiens, de se faire raser le derrière des oreilles remontent à l'époque antéislamique.

Enfin, n'oublions pas de dire que les rois arabes portaient le diadème à l'instar des souverains byzantins ; quelques-uns d'entre eux — *les Ghassanites* — ajoutaient, après chaque année de règne, une pierre précieuse à leurs couronnes.

Parures des femmes. — Elles étaient variées : des boucles dont les

unes se plaçaient à la partie supérieure des oreilles; des colliers, bracelets, bagues, khalkhals ou anneaux autour des chevilles. Ces derniers, simples ou à clochettes, tout en constituant un objet d'ornement, peuvent être considérés comme un signe de rattachement de la femme à l'homme. Maintenant que les rôles sont renversés, ne voit-on pas certains nobles russes se parer de bracelets pour attester l'enchaînement de leur cœur?

Parfums. — Les femmes et même les hommes faisaient usage de matières odoriférantes: *al-ab r*, composé de toutes sortes d'aromates, le musc, l'ambre gris, le bois d'aloès; *al-halouk*, parfum où domine le safran; *al-ghalia*, composé de musc et d'ambre; enfin, *al-kiba*, espèce d'encens.

Embellissement. — Les femmes ajustaient leurs toilettes devant des miroirs. Elles retouchaient leurs sourcils en les allongeant et les amincissant, se noircissaient les bords des paupières en y passant, avec un petit fuseau fin, de la poudre d'antimoine, se nettoyaient les dents avec des branches d'un arbre odoriférant, se faisaient tatouer les poignets et le dos de la main, et parfois les lèvres, enfin, se teignaient en rouge les mains.

Chevelure. — Les femmes arabes se servaient du peigne; leurs cheveux retombaient en nattes le long du dos. Les hommes eux-mêmes faisaient une tresse de leur longue chevelure. Mais à un captif que l'on voulait mettre en liberté, on coupait la chevelure et on la gardait en signe du bien fait à son égard.

Agriculture, chasse, chevaux, meurtre, etc., etc.

V

Pour apprendre l'arabe parlé, par René Leclerc.

L'auteur, dans la *Politique Coloniale* en date du 4-5 mai dernier, publie un intéressant article sur ce sujet.

Il se déclare partisan de l'enseignement de l'arabe parlé dans les livres, tout en faisant remarquer, d'autre part, que le moyen le plus pratique est de se mettre en contact avec les indigènes. D'ailleurs, l'arabe parlé, croyons-nous, n'est nécessaire qu'à cette condition, puisque les Italiens établis en Tunisie et en Algérie ne l'apprennent pas autrement que par la pratique.

M. René Leclerc a tort d'insinuer que l'on préconise l'arabe littéraire aux voyageurs et aux colons ou aux commerçants, aux premiers les manuels de conversation vulgaire permettant de retenir furtivement quelques locutions jugées indispensables, tandis qu'aux derniers — qui seront libres d'étudier la langue coranique — le simple contact avec les indigènes étant reconnu suffisant. C'est aux élèves d'un enseignement officiel que nous préconisons l'étude de l'arabe régulier qui, outre des connaissances spéciales acquises, leur per-

mettra de se familiariser plus facilement avec le langage parlé irrégulier, ce dernier, un patois, n'étant qu'une corruption du premier.

C'est, pour mieux m'expliquer, un tissu de mots étrangers ou déformés, de locutions vicieuses, de constructions erronées, à l'encontre de toute règle et de toute méthode. Ainsi, en Tunisie, l'on dit : *dolech* (se promener) qui provient du verbe turc *dolachemak;* le mot *barcha* (beaucoup) provient également du turc, mais où, contrairement, il signifie un peu, un morceau. L'on dit encore *râjel* (piéton) au lieu de *rajol* (homme) ; *edam* (œuf) pour *beïd; allach?* condensation de *ala* (sur) *aï* (quelle) *chaï* (chose), pour *limaza* (pourquoi ?) ; *ach koun* provient de *aï* (quelle) *chaï* (chose) *iakoun* (est), pour *mann* (qui est-ce ?) ; *kaddach*, de *kadar* (valeur) ou plutôt *kadr* (quantité déterminée), *aï* (quelle) *chaï* (chose), pour *kamm* (combien ?) ; *mengala* (tout ce qui sert au transport), au lieu de *sâ'at* (montre); *farkass*, *laouge*, au lieu de *fattach* (chercher), etc., etc. En outre, la conjugaison des verbes est toute entachée d'erreurs; ainsi, par exemple, l'on dit : *namchi* (nous marche) pour *amchi* (je marche); *kount namchi* (je marchions) pour *kount amchi* (je marchais); *namchiou* (nous ils marchons) pour *namchi* (nous marchons). De plus, la lettre *i*, dans *namchioun*, doit être, pour une raison grammaticale, éliminée, puisque l'on dit à la troisième personne du pluriel *yamchoun* et non *yamchioun*, encore moins *yamchiou*, la lettre *n* terminale ne pouvant être élidée que devant une particule négative ou quand le verbe est au conditionnel, etc. Tout cela est tellement embrouillé qu'on ne saurait l'enseigner d'une façon grammaticale. D'ailleurs, comment passer, sur les bancs de l'école, quatre ou cinq ans à apprendre toutes ces erreurs, puis continuer par l'arabe régulier qui les condamne ? La besogne ne serait-elle pas alors à recommencer ? Et n'aurait-il pas mieux valu débuter par la fin, ou bien se contenter, pendant les récréations, de faire converser les élèves en arabe avec un professeur indigène ? Bien plus, les quelques exemples précités ne démontrent-ils pas qu'avec certains éléments d'arabe régulier l'on s'assimile plus aisément et plus intelligemment l'arabe parlé ? Il est hors de doute que ce dernier est au premier ce que *le gascon* ou *l'argot de Cagayous* est au français. Et les Gascons, tels les Syriens et les Egyptiens pour l'arabe, n'apprennent-ils pas leur patois oralement et le français dans les livres ?

M. Machuel, l'éminent directeur de l'Enseignement, est au fond complètement d'accord avec nous. « Ainsi, dit-il,[1] le verbe fermer se dira, à Oran, *bella*[2]; à Tunis, *sekker*[3]; mais, à Tunis, comme à Oran, comme à Alger, comme dans tout pays de langue arabe, le mot

(1) *Revue Tunisienne*, janvier 1903.
(2) Faire avaler.
(3) Etouffer, étrangler.

r'cleq[1] sera compris, puisqu'il appartient au domaine de l'arabe régulier. Le mot oiseau se dira, à Oran, *oual*[2], à Tunis, *asfour*[3], mais le mot *tir*[4] sera compris partout. Un âne se dit, à Constantine, *dabb*[5], à Tunis, *behim*[6]; mais le mot *hemar*[7] sera compris dans ces deux villes. »

D'après cet éloquent témoignage que nous nous sommes permis d'annoter, ne s'ensuit-il pas qu'il serait plus logique de retenir les mots réguliers, partout les mêmes, et que pour un orientaliste l'arabe parlé est une question d'habitude?[8] J'avoue personnellement m'y être familiarisé en très peu de temps, et j'estime, d'autre part, à l'encontre de M. René Leclerc, qu'il est permis même à un musulman tunisien d'émettre un avis sur la question de l'enseignement de l'arabe, puisque l'on s'est occupé jusqu'ici d'un patois et non d'une langue régulière.

Du reste, un patois est toujours l'indice de l'état d'ignorance d'un peuple. Avant qu'en France l'enseignement ne devint obligatoire, il y avait presque autant de dialectes que de provinces, mais ces idiomes n'existent plus guère que dans de rares régions.

En outre, toute la richesse de l'arabe parlé consiste en *quelques manuels de conversation*, ou à peu près, ce qui ne saurait constituer un enseignement d'un certain nombre d'années, mais plutôt un exercice oral, tandis que l'arabe régulier rallie à lui tous les orientaux et tous les musulmans du monde; il a pour lui tout ce qui a été écrit et tout ce qui s'écrit ou s'écrira, c'est-à-dire *toute une civilisation et toute une renaissance*. C'est la langue sacrée de l'Islam, des cheikhs, notables, marabouts, qui ont tant d'influence sur la masse de leurs fidèles ou affiliés. L'Egypte, d'autre part, possède à elle seule plus de cent revues ou périodiques arabes, dont deux humoristiques — tel *le Cagayous* à Alger — en arabe parlé, encore que de tous les dialectes de l'Afrique du Nord celui de l'Egypte se rapproche le plus du langage littéraire.

L'arabe régulier n'est donc pas à l'arabe parlé ce que le latin est à l'italien ou ce que, par exemple, l'œuvre poétique de Victor Hugo ou de Racine est aux éléments de la langue française.[9] C'est, en

(1) Plutôt *ar'claq*.

(2) Antilope.

(3) Petit oiseau.

(4) Plutôt *teïr*, nom s'appliquant à tout ce qui est oiseau, volaille. Il est originairement le pluriel de *taïer* (volant).

(5) Marchant à pas lents : bête de somme.

(6) Animal.

(7) Ane.

(8) Ce point, à ma grande stupéfaction, a été contesté au Congrès de la Ligue de l'Enseignement tenu en avril dernier à Tunis.

(9) Ainsi que cela a été avancé au dernier Congrès de la Ligue de l'Enseignement.

somme, la langue arabe que l'on étudie, lit et écrit dans le monde, et dont les différents patois se rapprochent plus ou moins suivant le degré d'instruction de tel ou tel pays. Il suffit amplement de lui consacrer le même laps de temps dévolu, en Tunisie, à l'arabe parlé: ceux qui voudront pourront pousser plus loin leurs études. Mais ce sera à cette seule condition qu'un plus grand nombre de Français apprendront à mieux parler l'arabe — la pratique orale restant toujours une condition *sine qua non* — et que l'on pourra avoir une pléiade d'orientalistes dont le rôle est si important dans les colonies nord-africaines. Nous possédons des livres classiques bien compris: *Grammaire élémentaire d'arabe régulier*, de M. Machuel; *Le premier Livre de l'Arabisant*,[1] de Harfouch; *Cours pratique de langue arabe*, de P. Belot;[1] enfin, *Sclassel el Keraât* ou série graduée de lectures,[2] etc., etc.

Dr NAAMÉ.

(1) Imprimerie Catholique, Beyrouth.
(2) Imprimerie des Belles-Lettres, Beyrouth.

INSTITUT DE CARTHAGE

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité directeur de l'Institut de Carthage

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de vifs remerciements que M. Louis Nicolas a adressée au Comité directeur à l'occasion de sa promotion au grade d'officier d'Académie. Le Comité décide que cette lettre sera conservée dans les archives de la Société.

Distinctions honorifiques

MM. Guillochon et Menouillard, chevaliers du Mérite agricole.

M. Curtelin, médaille d'honneur décernée par le Président de la République, au titre de vice-président de la Société de secours mutuels des Sapeurs-Pompiers.

Admissions pendant les mois de mai et juin

MM. Bach Hamba (Ali), administrateur du Collège Sadiki; Barry, secrétaire du Contrôle de Thala; Sureau, huissier à Tunis; Renault, architecte à la Direction des Travaux publics.

La Médaille de l'Institut de Carthage

L'Institut de Carthage a reçu la médaille qui lui avait été attribuée au moment de l'Exposition Universelle de 1900.

Cette superbe œuvre d'art, signée Chaplain, porte sur sa face une tête de femme au physique majestueux, surmontée d'un élégant bonnet phrygien.

En arrière de cette tête se trouve un chêne, dont un rameau couronne le front de la République. Dans le flou du lointain, le pont Alexandre III et le panorama de l'Exposition.

Sur l'autre face, deux figures allégoriques. L'une représente le Génie de la Gloire; ce génie ailé tient dans sa main droite la palme et une couronne; il enlève, pour le glorifier, *le Travail,* représenté sous les traits d'un homme vigoureux et calme qui tient dans sa main gauche une torchère enflammée. Au-dessous de ce groupe se dessine une autre vue de l'Exposition.

A la partie inférieure de la médaille est cette inscription en relief: Institut de Carthage.

Nécrologie

Le docteur MOTHEAU. — Le 10 juin, la Colonie française de Tunis presque entière, de nombreux délégués des Colonies étrangères et, parmi eux, les médecins de Tunis, accompagnaient à sa dernière demeure le docteur Motheau. Comme les éloquents discours prononcés sur sa tombe, notamment par MM. Proust, Berge, Braquehaye

et Malinas l'ont rappelé, Motheau succombait victime du devoir. Le typhus, contracté au lit du malade, le terrassait. Et cependant, les soins les plus éclairés, le dévouement le plus complet, un organisme sain lui avaient permis de lutter contre le terrible mal. Un moment, ses amis espérèrent : un mieux s'était déclaré. L'espérance fut de courte durée. C'était la dernière réaction qui précède la fin, et non la guérison attendue. Le docteur Motheau est mort à quarante-trois ans, c'est-à-dire à la force de l'âge. Depuis seize ans, il exerçait la profession médicale à Tunis. Sa science et son dévouement paraissaient devoir lui assurer une brillante et heureuse destinée. Une maladie contagieuse en a décidé différemment. Quelques jours ont suffi, et cette carrière si brillante a été brutalement supprimée.

L'Institut de Carthage perd en lui un de ses fidèles. Dès les premiers jours de la fondation de notre Société, Motheau avait envoyé son adhésion. Il figure sur la première liste de nos sociétaires publiée en 1894. Dans une Société qui se renouvelle aussi rapidement que celle de Tunis, ils sont rares les sociétaires comptant une pareille ancienneté ! Quoique ancien dans la Société, quoique suivant avec beaucoup d'intérêt les travaux publiés dans la *Revue Tunisienne*, Motheau n'avait jamais accepté de faire partie du Comité directeur. Celui-ci était heureux de profiter de ses conseils et de mettre à profit son intelligence si fine. Il croit être l'interprète de l'Institut de Carthage en témoignant ici ses sentiments de sympathie à celui qui n'est plus et en exprimant ses regrets pour cette perte qui a été si douloureusement ressentie.

LA REVUE TUNISIENNE jugée dans la Métropole

Voici dans quels termes *le Petit Colonial* (8, rue Bonaparte, Paris), dans son numéro du 7 juin 1903, apprécie *la Revue Tunisienne :*

Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de faire l'éloge de cette excellente publication, recueil de premier ordre, tant par l'intérêt des sujets qui y sont traités que par la compétence des hommes distingués qui lui apportent la contribution de leurs doctes travaux. Nous n'avons qu'un regret : c'est que cette Revue ne soit pas mensuelle, au lieu de paraître seulement tous les deux mois.

L'espace nous étant mesuré, nous ne pouvons analyser en détail chaque article, ainsi qu'il le mériterait. Contentons-nous donc aujourd'hui d'une simple reproduction du sommaire, en attendant mieux. (Suit le sommaire du numéro de mai.)

Tous ces articles sont très intéressants, bien composés, bien écrits, et attestent, avec une grande sincérité chez leurs auteurs, un esprit d'observation remarquable mis au service d'un savoir très solide.

Le Génie Colonial (13, rue de la Cerisais, Paris), de son côté, apprécie ainsi *la Revue Tunisienne :*

La Revue Tunisienne, publiée par le Comité de l'Institut de Carthage, est certainement une des mieux rédigées, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue technique.

Lettres, sciences et arts, tout est traité avec soin et par des collaborateurs de tout premier ordre, parmi lesquels nous voyons figurer MM. F.-V. Delécraz, J. Letaille, Médina, Bertholon, etc., etc., et nous sommes heureux de constater qu'elle est à la hauteur de la tâche qui lui a valu son succès, justifié de tous points.

Le Bulletin de la Société des Etudes Coloniales et Maritimes apprécie ainsi le mémoire, intitulé : BIZERTE PORT FRANC, que M. F.-V. Delécraz a publié dans *la Revue Tunisienne* (octobre 1902) :

On paraît vouloir renouveler, en Tunisie, l'erreur néfaste qui a rendu à peu près inutiles les importants sacrifices d'argent que nous nous sommes imposés pour améliorer notre outillage maritime. Au lieu de concentrer ses efforts sur un ou deux ports, de façon à les mettre en situation de lutter contre ceux de nos voisins, le Parlement a réparti sur presque tous les ports français les crédits qu'il a votés, et le résultat a été illusoire.

En Tunisie, il eût été logique de profiter de la situation exceptionnelle de Bizerte et d'y établir, à côté de l'important port de guerre que nous y construisons, le port commercial de sortie des principaux produits naturels du Protectorat (phosphates, minerais, etc.). On aurait assuré le ravitaillement économique en charbon et en vivres de cette importante place stratégique.

Certains intérêts particuliers sont intervenus, les ressources votées ont été affectées aux différents ports tunisiens et, chose à peine croyable, on a préféré, pour y conduire les phosphates, le port vaseux, sans profondeur et difficilement abordable de Tunis, au merveilleux bassin naturel de Bizerte.

Heureusement, l'opinion revient peu à peu à une conception plus sensée des besoins de la Tunisie et de la Métropole, et nous ne doutons pas que l'intérêt général prévaudra sur celui de quelques-uns.

En précisant le fonctionnement des ports francs, en montrant les avantages qu'ils peuvent procurer au commerce et en indiquant l'intérêt qu'il y aurait d'en créer un à Bizerte, M. Delécraz a fait œuvre utile. Son excellente étude vient à son heure, et nous espérons qu'il la complétera prochainement en précisant les nombreuses raisons qui rendent essentiel l'établissement à Bizerte d'un port commercial doté d'une zone franche.

Le Secrétaire général,
Dr BERTHOLON.

Le Président,
V. SERRES.

ÉTUDE SUR LES PORTS FRANCS

UN PORT FRANC A BIZERTE[1]

Chapitre Ier

Nécessité à laquelle répond le port franc

La franchise des ports sert de correctif au système protecteur. — Les ports francs ne peuvent se concevoir que dans les pays où le système protectionniste est en vigueur : leur raison d'être est de servir de correctif aux inconvénients du système.

En France, depuis une trentaine d'années, c'est la doctrine protectionniste qui prévaut; sa dernière incarnation a été notre loi douanière du 17 janvier 1892. Nos frontières sont hérissées de droits de douane compensateurs qui empêchent les produits étrangers de se présenter sur nos marchés avec un prix de revient inférieur à celui des produits similaires français. Notre agriculture et la majorité de nos industries sont ainsi protégées contre la concurrence du dehors. Mais ceci ne fait pas l'affaire de notre commerce de transit, ni de celles de nos industries qui fabriquent, avec des matières premières étrangères, des produits destinés à l'exportation. Il est clair que si les marchandises étrangères qui ne font que traverser notre territoire ou s'entreposer dans nos ports sont frappées d'un droit de douane à leur entrée en France, elles aborderont les marchés étrangers avec un prix supérieur à celui de nos marchandises étrangères d'autre provenance dont aucune taxe ne sera venue majorer la valeur ; il en serait de même pour les produits fabriqués en France avec des matières premières étrangères qui auraient acquitté des droits de douane.

Ainsi deux intérêts opposés sont en lutte : d'un côté celui de notre agriculture et de certaines de nos industries, qui veulent être protégées par des droits de douane contre la concurrence étrangère; de l'autre, celui de notre commerce de transit et de celles de nos industries qui travaillent pour l'exportation : avec le système protecteur, ces industries-là et le commerce de transit voient se fermer pour eux les marchés étrangers et ne peuvent vivre.

Il a fallu concilier ces deux intérêts contraires. On y est arrivé tant bien que mal, plutôt mal que bien, au moyen de deux expédients :

— la faculté d'entrepôt,
— l'admission temporaire.

(1) Une conférence extraite de cette étude a été faite à MM. les officiers de la garnison de Bizerte, en présence de M. le général Marmier, gouverneur militaire, le 16 mai 1903.

L'entrepôt, son insuffisance. — La faculté d'entrepôt est la faculté laissée à l'importateur de se soustraire pendant un certain temps au payement des droits, en déposant la marchandise dans un magasin, dit entrepôt, où elle restera sous la surveillance de la douane. La marchandise acquittera les droits si elle sort de l'entrepôt pour entrer dans la consommation; elle ne les acquittera point si elle en sort pour se réembarquer.

Théoriquement, cette faculté semble donner satisfaction aux transitaires; pratiquement, elle est loin de résoudre le problème.

Il y a deux espèces d'entrepôt, le réel et le fictif. L'entrepôt fictif se réalise dans le magasin même du négociant. Celui-ci a dû faire à la douane une déclaration des marchandises entreposées; il a contracté envers elle l'engagement de payer les droits sur celles des marchandises entreposées qu'il ne pourrait pas représenter; et il lui a fallu encore faire cautionner cette obligation par une tierce personne solvable et préalablement agréée par la douane; or, on sait combien il est difficile et onéreux pour un commerçant ne jouissant pas d'un crédit illimité de trouver une caution personnelle. Ce n'est pas tout : dans cet entrepôt fictif sont interdites au négociant toutes manipulations à l'exception de celles qui sont indispensables pour parer à la détérioration des produits, et encore ne peut-il procéder à celles-ci qu'après avoir averti la douane, et sous la surveillance de ses agents. Si on ajoute que les marchandises qui peuvent être admises à l'entrepôt fictif sont limitativement déterminées, et que leur nombre est très réduit, on comprendra que l'entrepôt fictif soit très peu usité dans la pratique.

L'entrepôt réel se réalise par le dépôt des marchandises dans des docks ou magasins généraux. Ici, la douane n'exige plus de caution; elle lui serait inutile, puisqu'elle détient les marchandises et qu'elle a sur elles un droit de gage. Les marchandises sont déposées dans des magasins fermés à deux clefs; l'une est entre les mains du négociant ou de son représentant; la douane conserve l'autre, et a ainsi la certitude qu'on ne pourra se passer de sa permission pour une entrée ou pour une sortie. Dans l'entrepôt réel comme dans le fictif, toutes manutentions (emballages, réemballages, transvasements, divisions des produits) sont interdites, à quelques exceptions près. « Dira-t-on que ces opérations sont fort peu de chose ? Ce serait une « singulière erreur, car précisément ces petites choses amènent les « grands courants d'affaires, de même que l'impossibilité de les réali- « ser les détourne vers l'étranger. » [1] Quant aux quelques manuten-

(1) Gabriel Fermé, président de la Chambre des Négociants-Commissionnaires de Paris. — On lit dans une brochure publiée en 1897 par le Syndicat des Négociants en Café de Marseille, sous la signature de M. Augst :

« Marseille a perdu le premier rang dans l'exportation des cafés en Méditerranée :

tions qui restent tolérées, pour les réaliser que de difficultés ! Il va sans dire qu'on ne peut y procéder que pendant les heures d'ouverture de l'entrepôt; il faut de plus avoir obtenu l'agrément de la douane, opérer sous la surveillance de ses agents, et ces obligations ont leur cortège obligé de formalités : il faut remplir des imprimés, solliciter des signatures, faire queue à des guichets.

« Si bien, dit M. Adrien Artaud, que si certaines manipulations ou « transformations sont permises, cette faculté est soumise à tant de « conditions qu'on n'a plus guère d'intérêt à en user. »

Et si, pour procéder à ces manipulations, le négociant a à sa disposition une invention récente qui soit le secret de sa maison, il se trouvera très gêné d'user de ce procédé devant un étranger peut-être indiscret, cet étranger fût-il un commis de la douane.

Ce n'est pas tout : les entrepôts ont exigé pour leur construction des capitaux importants, et les loyers y sont fort cher, ce qui écarte beaucoup d'articles qui ont besoin de bon marché. (1)

Ajoutons que l'entrepôt est un emplacement surveillé, donc un emplacement forcément restreint, « de sorte que, même à prix élevé, « tout le monde ne peut pas profiter des avantages de l'entrepôt. En « principe, l'égalité est absolue, et, en suivant la filière, en attendant « le temps voulu, tout le monde est servi à son tour. Malheureuse- « ment la commande tombe quand elle veut, le navire part à sa date, « et si le tour vient après la date fixée pour l'exécution de l'ordre, « c'est exactement comme s'il ne venait pas. » (2)

En voilà plus qu'il n'en faut pour nous permettre de conclure que l'entrepôt n'est pour le pauvre négociant qu'un pis aller qui est loin de suppléer la franchise.

L'admission temporaire. — L'admission temporaire s'applique aux matières de provenance étrangère destinées à être ouvrées ou

« Gênes et Trieste lui ont ravi une suprématie depuis longtemps incontestée, et en « voici les causes :

« Les cafés du Brésil, du Venezuela, d'Haïti arrivent en Europe mal préparés et mal « triés. L'importateur, pour satisfaire une clientèle de jour en jour plus exigeante, est « obligé de les nettoyer, laver, glacer. A Marseille, la douane oblige le négociant à « travailler aux docks et sous ses yeux : elle l'oblige également à payer les droits sur « les pierres, poussières, corps étrangers et déchets provenant du nettoyage ; elle « défend d'exporter les brisures et fèves noires extraites ; elle interdit la coloration. »

Les mêmes obstacles se dressent devant les négociants en indigos, en girofles, devant les raffineurs de sucre, etc.

(1) M. Adrien Artaud raconte que pour un espace de six cents mètres carrés qu'il voulait louer à l'entrepôt de Marseille, on lui demandait 18.000 francs de loyer, indépendamment du tarif d'entrées et de sorties imposé aux marchandises qui auraient été manipulées dans ce local. Il dut renoncer à l'opération qu'il se proposait : « car, « dit-il, on peut encore compenser un gros loyer par la multiplicité des profits résul- « tant de fortes quantités manipulées, mais encore ne faut-il pas qu'il y ait un tarif « grevant ces quantités elles-mêmes ».

(2) Adrien Artaud.

transformées sur notre territoire (matières textiles à transformer en tissus, fonte à transformer en machines, blés à réduire en farines, etc.). Elle consiste dans l'exemption provisoire des droits sous la condition que, dans un temps déterminé, les matières seront réexportées après avoir subi la mise en œuvre objet de l'industrie au profit de laquelle l'admission temporaire existe. Tantôt cette mise en œuvre consiste en certaines façons qui n'altéreront pas l'originalité première des marchandises : c'est le régime de l'identique ; tantôt en des transformations qui feront de ces marchandises un produit nouveau (les tissus, par exemple, représenteront les textiles importés) : c'est le régime de l'équivalent. Dans ce régime de l'équivalent, interviennent des taux d'extraction ou de transformation se rapprochant plus ou moins de la réalité : d'où lésion pour l'industriel ou pour le fisc. Dans les deux cas, identique et équivalent, les marchandises admises à l'admission temporaire le sont moyennant la création d'un acquit-à-caution, c'est-à-dire moyennant une obligation que souscrit l'importateur d'acquitter les droits dont la douane lui a fait crédit, si les marchandises, dans leur nouvel état, ne sont pas réexportées à l'expiration du délai accordé. Ici encore, la réglementation, indispensable pour éviter la fraude, vient détruire les bons effets que la théorie pourrait attendre de l'admission temporaire : le régime, en effet, ne s'applique qu'à certaines matières limitativement[1] déterminées ; les transformations ne peuvent s'opérer que dans un rayon donné et dans un temps restreint, et toujours sous la surveillance plus ou moins immédiate de la douane.

Inconvénients inhérents à ces deux institutions.— Les inconvénients de ces mille tracasseries de la douane, tracasseries inhérentes au régime protecteur, ne pèsent pas que sur le commerce et l'industrie. Elles sont encore vivement ressenties et difficilement supportées par la marine marchande. « Pour comprendre quel abîme il y a entre le « port franc et tous les autres systèmes, même les plus larges, il faut « bien se représenter les mille obligations qu'impose la loi fiscale « aux navires qui pénètrent dans un port français quelconque. Il y a « le manifeste, la déclaration de détail, le permis de débarquer, le dé- « barquement en présence de la douane, les visites, les vérifications « et le reste. Toutes ces opérations prennent infiniment de temps, « coûtent cher et rebutent le commerce. »[2]

(1) « Les maïs, par exemple, dit M. Estrine, ne sont pas admis à l'admission tempo- « raire, en dépit des efforts de nos semouliers..... Les toiles d'emballage sont dans le « même cas : impossible de les recevoir à l'entrepôt pour les couper et les transformer « en sacs, ce qui serait un excellent aliment pour nos ateliers de couture mécanique. « Il faut pour en disposer acquitter les droits de douane excessifs qui leur sont im- « posés et partant renoncer à l'exportation des sacs au seul profit de nos concurrents « anglais et indiens. »

(2) Anthoine Redier : *Moniteur maritime.*

Elles constituent des palliatifs insuffisants. — Que conclure de tout ceci, si ce n'est que les deux expédients imaginés pour pallier les inconvénients de la protection, la faculté d'entrepôt et l'admission temporaire, sont loin d'assurer au commerce, à l'industrie et à la navigation les avantages que leur vaudrait le régime de la liberté commerciale ?

La liberté, voilà donc après quoi soupirent le négociant, l'industriel et le marin. Or, cette liberté absolue, le port franc la réalise, et c'est là sa raison d'être.

Qu'est-ce donc que le port franc ?

Définition du port franc. — Le port franc est une portion de territoire qui, au point de vue fiscal, est considérée comme terre étrangère. Ses abords du côté de la mer sont libres, la douane ne les garde point; elle se désintéresse aussi de tout ce qui se passe dans le port franc et ne s'y montre pas; son rôle consiste à garder jalousement du côté de la terre les abords de cette zone franche, de façon à l'isoler complètement du reste du territoire. Dans l'intérieur de cette zone ainsi exterritorialisée au point de vue fiscal, toutes les marchandises quelle que soit leur provenance, quel que soit le pavillon sous lequel elles naviguent, entrent en franchise; là, l'industrie peut faire subir à ces marchandises toutes les transformations, tous les mélanges avec d'autres produits, nationaux ou étrangers; c'est, au point de vue commercial et industriel, le régime de la complète liberté. Quand les produits entreposés dans le port franc en sont réexportés par mer, ils en sortent en franchise; si au contraire ils sont destinés à l'importation, s'ils veulent pénétrer sur le territoire national, ils rencontrent la barrière douanière établie de ce côté et ils acquittent les droits comme s'ils arrivaient de l'étranger.

Telle est, théoriquement tout au moins, la physionomie générale d'un port franc. Grâce à lui, se trouvent conciliés les deux intérêts en présence : celui du commerce qui vit de liberté, et celui de l'agriculture et de certaines industries qui vivent de protection.

La franchise des ports est inutile dans les pays libre-échangistes. — Il va de soi d'ailleurs que ce conflit d'intérêt ne peut se produire que dans les pays comme le nôtre, où fleurit le protectionnisme, et non dans ceux qui vivent sous le régime du libre-échange. Dans les pays, comme l'Angleterre et la Hollande, où la liberté est la règle, la liberté d'exception que constituent les ports francs est bien inutile. On peut dire que dans ces pays-là tous les ports sont pratiquement des ports francs; et ces pays-là eux-mêmes peuvent être considérés comme d'immenses territoires francs.

Chapitre II

Modalités diverses du port franc

Le port franc, répondant à l'utilité qui vient d'être définie, peut se concevoir sous trois aspects différents : la ville franche, la zone franche et le dépôt franc.

Villes placées sous le régime de la franchise totale. — La ville franche serait une ville maritime isolée complètement et tout entière du reste du territoire, une ville en quelque sorte dénationalisée — Marseille, au moyen âge, a constitué un port franc de cette espèce. Au moyen âge, toutes les villes du territoire étaient isolées les unes des autres par des barrières douanières intérieures, et l'isolement de Marseille ne lui créait pas une infériorité spéciale vis-à-vis des grandes cités commerçantes de l'intérieur.

Inconvénients pour la ville. — Mais aujourd'hui il y aurait pour une ville maritime de grands inconvénients à s'isoler ainsi du reste du territoire : ce serait s'interdire tout débouché de ce côté et se fermer ainsi de gaîté de cœur l'immense marché qu'elle a à ses portes. Remarquons aussi que si de nombreuses industries ne peuvent vivre que sous le régime de la liberté, il en est d'autres qui ne peuvent subsister que si elles sont protégées; une ville franche qui serait absolument ouverte, et ouverte tout entière, aux provenances de l'étranger devrait renoncer à ces industries-là.[1]

Inconvénients politiques. — Si maintenant, laissant de côté l'intérêt de la ville franche elle-même, nous nous plaçons au point de vue national, il nous paraîtra bien difficile qu'un Etat puisse se désinté-

(1) La franchise de Marseille, qui datait du moyen âge, avait subi des vicissitudes diverses jusqu'au moment où la Convention la supprima. En 1806 les Marseillais, qui attribuaient non sans raison à la franchise de leur ville la prospérité ancienne de Marseille, envoyèrent une députation à l'Empereur pour lui demander de rendre à Marseille ses anciens privilèges. « Napoléon proposa aux délégués une solution éminemment pratique qu'ils eurent le grand tort de ne pas accepter. Il jugeait très sainement que la situation avait grandement changé depuis Colbert. Les barrières qui s'élevaient entre chaque province ayant été abattues par la Révolution, Marseille n'avait plus avantage à être déclarée ville franche parce que la France lui offrait un vaste débouché dont elle n'avait aucun intérêt à s'isoler. » (Charles Roux, *Les meilleures conditions d'établissement d'un port franc.*) La délégation refusa la proposition de l'Empereur, et elle n'obtint rien. Cependant la franchise de Marseille lui fut rendue pendant les Cent Jours (loi du 16 décembre 1814) ; mais la ville ne tarda pas à éprouver les inconvénients qu'avait prévus Napoléon et demanda à revenir au droit commun ; si bien que la franchise fut définitivement supprimée par l'ordonnance royale du 20 septembre 1817. L'ordonnance disait : « L'expérience qui a suivi cet essai (loi du 16 décembre 1814) a démontré aux habitants que les anciennes barrières telles qu'elles existaient autrefois et que la loi de 1814 avait replacées contrariaient les intérêts de leur industrie dans l'état actuel des rapports avec le reste du Royaume. »

resser ainsi d'une partie, même minime, de son territoire ; qu'il puisse laisser toute une ville, toute une organisation économique s'isoler du reste du pays. Il y aurait à cela des inconvénients politiques qui sont évidents, et aussi un inconvénient budgétaire ; car l'Etat se priverait ainsi d'une recette égale au montant des droits de douane qui, sans la franchise, eussent grevé toutes les denrées consommées dans la ville franche. Il pourrait, il est vrai, rétablir l'équilibre en imposant à la ville un abonnement égal au montant de ces droits, sauf à la municipalité à répartir cet abonnement entre les citoyens au moyen d'impôts divers. Mais la détermination du quantum de cet abonnement ne s'obtiendrait pas sans difficultés.

Zones franches. — Bref, la création de ports francs de cette espèce n'est plus réclamée par personne aujourd'hui. La zone franche, dont nous allons parler, offre au commerce les mêmes avantages que la ville franche, sans avoir ses inconvénients. Et l'on voit même de nos jours d'anciennes villes franches se réduire volontairement à l'état de zones franches. C'est le cas de Brême et de Hambourg, autrefois villes libres en même temps que ports francs, et qui en renonçant à leur indépendance en 1888 pour entrer dans le Zollwerein ont stipulé qu'elles conserveraient dans leurs ports une zone franche. Trieste et Fiume ont aussi perdu la franchise totale en 1891, ne conservant qu'un point franc, c'est-à-dire une zone franche.[1]

Physionomie. — La zone franche est une partie de la ville maritime séparée du reste de la cité par une barrière que garde la douane. Elle a son port particulier, ou bien on lui affecte une partie du port préexistant. Dans cette hypothèse, les deux ports, le port douanier et le port franc, vivent côte à côte, ayant chacun une fonction économique distincte : le port franc s'ouvrant aux marchandises destinées à être réexportées soit dans leur état naturel, soit après transformation ; le port douanier recevant les marchandises qui doivent pénétrer sur le territoire pour y être consommées.

Avantages. — Dans cette combinaison, la plupart des inconvénients reprochés à la ville franche disparaissent.

La zone franche qui est le jour une ruche bruyante n'est plus qu'une solitude muette le soir ; on n'y entend que le pas monotone des quel-

(1) Ce ne fut pas sans une grande opposition de la part des Triestins que cette modification put s'opérer. « Ils avaient, en effet, contracté la douce habitude de ne payer aucun impôt, notamment pour les faits de leur vie usuelle ainsi que pour les dépenses de luxe effectuées dans l'intérieur du territoire franc... L'Etat avait donc des raisons légitimes pour faire rentrer dans le droit commun une importante cité jouissant d'exemptions fiscales non justifiées, mais auxquelles étaient tout naturellement attachés les habitants, obligés maintenant de contribuer aux charges publiques comme ceux des autres localités de l'Empire... » (Rapport de M. Alexis Muret, député, établi au nom de la Commission du commerce et de l'industrie de la Chambre des Députés.)

ques gardiens de nuit qu'il faut bien y laisser. Sauf cette exception et quelques autres s'appliquant à des agents du port dont la présence est indispensable la nuit, on n'y habite pas. Il faut bien que l'on puisse y manger; mais on n'y trouve que les cantines indispensables pour la nourriture des gens qui y travaillent. Tous les commerces de détail, à l'exception de ceux qui sont strictement nécessaires pour le ravitaillement des navires, y sont interdits. Tout ce qui s'y consomme, tout ce qui s'y vend vient de l'autre partie de la cité, après avoir acquitté les droits. C'est ainsi que les choses se passent dans les zones franches de Brême et de Hambourg. Dans ces conditions, les objections fiscales que pouvait faire naître la franchise concédée à une ville entière s'évanouissent.

Le reproche d'exterritorialité ne subsiste pas non plus, car la zone franche n'est exterritorialisée qu'au point de vue douanier, et elle reste soumise à toutes les lois fiscales autres que la loi douanière, à toutes les lois de sûreté et de police qui régissent le reste du pays.

Inconvénients. — Mais si, à ces points de vue, la franchise limitée à une zone est supérieure à la franchise totale, elle lui est inférieure par un autre côté. Dans la ville franche, en effet, on dispose de la superficie entière de la ville, c'est-à-dire d'un espace considérable pour l'établissement des nombreuses industries qui mettront en œuvre les matières importées; dans la zone franche, on n'a plus qu'un espace restreint, et cet espace, si limité qu'on le suppose, il faut le conquérir sur des quartiers riches, riches de par leur proximité du port, riches de par les constructions coûteuses qui y sont édifiées; de sorte qu'il faut y consacrer des millions.

Les avantages l'emportent. — Quoi qu'il en soit, on considère que dans la balance des avantages et des inconvénients respectifs de la ville entièrement affranchie et de la zone franche, c'est cette dernière qui l'emporte. Tous les projets actuellement à l'ordre du jour ne visent qu'à la création de zones franches. Et dans la suite de cette étude nous emploierons toujours l'expression « port franc » comme synonyme de zone franche.

Dépôts francs. — Le dépôt franc est l'expression la plus réduite de la zone franche. C'est un magasin plus ou moins vaste, ayant accès sur le port et privé de communications libres avec le reste de la ville. Tout ce qui y entre y pénètre en franchise. Son type est le *deposito franco* de Gênes; sa conception, comme ampleur, ne répond que très imparfaitement aux avantages que l'on peut attendre d'une zone franche; et il n'y a pas lieu de songer à en créer.

Le deposito franco *de Gênes.* — Mais si le *deposito franco* de Gênes laisse à désirer comme dimensions, il y a lieu d'admirer sans réserves le régime auquel il est soumis et de souhaiter que nos futures zones

franches se l'approprient. Écoutons ce qu'en dit M. Hubert Giraud dans *le Journal Commercial :* « Le *deposito franco* est réellement « l'étranger. Non seulement il n'est soumis à aucune surveillance à « l'intérieur, mais l'entrée des marchandises et leur sortie pour leur « réexportation ne sont l'objet d'aucun contrôle de la part de la « douane. C'est au point qu'il est impossible de se procurer des ren- « seignements statistiques sur l'importance annuelle des opérations « effectuées par le *deposito franco*..... Une pareille liberté est bien « contraire à nos idées françaises; il nous paraît inouï qu'un établis- « sement du genre du dépôt franc puisse fonctionner sans que l'ad- « ministration intervienne, et qu'une marchandise puisse entrer dans « un magasin ou un navire, ou en sortir, sans qu'elle ait donné lieu « à la confection de pièces dûment estampillées, enregistrées et véri- « fiées par trois ou quatre employés..... »

Tout cela est bien vrai; et nous constaterons tout à l'heure que cette mentalité particulière de nos administrations fiscales n'a pas disparu.

La zone franche doit être isolée du territoire. — Il va sans dire que la zone franche ou le dépôt franc doivent être isolés matériellement par un obstacle continu (mur, fossé ou grille) du reste de la ville.[1] Tout le long de cette enceinte, une surveillance active est exercée par la douane; les portes qui y sont pratiquées pour mettre la zone franche en communication avec la ville sont aussi gardées par la douane. Aucune contrebande n'est possible, si ce n'est une contrebande de poche, facile du reste à réprimer.

La nécessité d'isoler ainsi la zone franche du territoire national par une barrière douanière est d'ailleurs bien évidente; faute de cette barrière, la zone franche constituerait dans le réseau de douanes qui ceinture le territoire une fissure par laquelle toutes les matières taxées pourraient entrer en franchise.

Chapitre III

Rôle économique du port franc

Double fonction économique des ports en général. — Les ports en général jouent dans l'organisation économique d'un pays un double rôle :

Ils sont le point par lequel pénètrent sur le territoire les marchandises d'outre-mer destinées à y être consommées, et le point par lequel en sortent les produits nationaux qui seront vendus à l'étran-

(1) Quand le port est commun à la zone franche et à la ville douanière, la séparation des deux zones doit être objective, *même sur l'eau.* A Hambourg, la limite douanière est marquée sur terre par des grilles en fer, et sur l'Elbe par des barrières flottantes.

ger. Les ports sont donc un organe jouant un rôle essentiel dans es relations d'échange avec l'étranger ;

Ils sont un point de trahsit, un point où les marchandises du dehors achetées par nos négociants font halte et s'entreposent, en attendant que des cours favorables permettent de les jeter sur les marchés étrangers. Considérés sous cet aspect, ils apparaissent comme un intermédiaire entre les nations, et ils sont l'instrument grâce auquel les bénéfices de ce courtage peuvent être réalisés par le commerce national.

Or, la transformation d'un port ordinaire en port franc doit avoir pour effet de porter au maximum l'intensité de ces deux fonctions.

Fonction de transit : les ports sont des marchés internationaux. — En ce qui concerne le rôle d'intermédiaire, cette proposition paraît évidente. Largement ouvert à toutes les marines et à toutes les marchandises, grâce à l'absence de taxes douanières et de formalités gênantes, le port franc attire à lui les produits de toutes provenances. Et les pays qui lui vendent ces produits deviennent pour lui des clients chez lesquels il écoulera les produits achetés en d'autres points du globe. Ainsi, le port franc deviendra un centre où afflueront les offres et les demandes : en d'autres termes, un grand marché international. Or, c'est là l'idéal de tous les ports importants. « Le commerce recherche les grands marchés; la marchandise a une tendance inévitable vers les grands entrepôts, les grands centres, parce que c'est là que les capitaux abondent, que les ventes sont le plus faciles; c'est là qu'on trouve le plus avantageusement à se défaire de sa cargaison et à en assortir une autre. » (1)

Et, dans le commerce maritime, la même évolution économique qui déplace le commerce intérieur de nos villes se constate : de même que la constante clientèle d'autrefois déserte les comptoirs des commerçants modestes pour se ruer à l'assaut des grands magasins, de même les navires oublient de plus en plus le chemin des ports de second ordre, attirés qu'ils sont par les immenses avantages commerciaux que leur offrent les grands ports voisins.

Spécialisation de ces marchés. — Il va sans dire qu'un grand port, devenu un grand marché, ne peut pas être ce grand marché pour une infinité de produits; ni ses installations, ni les aptitudes commerciales de ses trafiquants, si grandes qu'on les suppose, ne suffiraient à la tâche. Il lui faut se spécialiser. Il borne son effort à quelques produits et sa force d'attraction n'en est que plus grande : c'est ainsi qu'aujourd'hui, par exemple, il n'est pas un négociant qui se hasarderait à tenter une opération sur les cotons sans connaître les cours de Liverpool ou une opération sur les cafés sans consulter la

(1) Amiet : *Moniteur maritime.*

cote du Havre. Cette spécialité dans le trafic, tous les grands ports modernes en offrent des exemples : Marseille a la spécialité des huiles et des graines oléagineuses, Bordeaux des vins et des gommes du Sénégal, Liverpool des cotons, Le Havre des cafés, Anvers des bois du Nord, Hambourg des denrées coloniales et des vins, et Copenhague devient un grand entrepôt de céréales.[1]

Facteurs qui influent sur cette spécialisation. — Ces spécialisations ne sont pas dues au hasard. Tantôt c'est la situation géographique du port qui a été le facteur principal de sa spécialisation. Ici encore, Marseille, qui est dans une position centrale par rapport aux pays producteurs d'olives et consommateurs d'huile, était désignée pour être le siège du marché de cette denrée; si Anvers est devenue le grand entrepôt des bois du Nord, c'est qu'elle a en face d'elle les forêts de la Norvège; et si Copenhague devient un entrepôt de céréales, c'est parce qu'elle se trouve sur la route des blés de Dantzig s'acheminant vers l'Europe occidentale.

Enfin, un autre facteur de la spécialisation, ce sont les relations avec les pays d'outre-mer qu'établissent les grandes lignes de navigation; c'est ce qui explique les spécialisations diverses du Havre, de Liverpool et de Hambourg, lesquelles n'étaient commandées ni par les productions de l'hinterland de ces ports, ni par leur situation géographique.

Situation privilégiée de la Tunisie. — Nous voyons par ces exemples ce que peut produire chacun de ces trois facteurs agissant isolément. Que serait-ce s'ils agissaient de concert! Eh bien! il en serait ainsi en Tunisie. Imaginons qu'un port franc y soit ouvert; ce port pourrait devenir facilement un marché considérable pour les céréales, les vins et les huiles; car la Tunisie produit ces trois denrées; car ce port serait, comme Marseille, au centre des régions où se cultivent l'olivier et la vigne; car il serait sur le chemin que suivent les blés de la mer Noire et de la Hongrie pour aborder les marchés européens; car enfin il se trouverait sur le chemin de la moitié au moins des grandes lignes de navigation du monde, sur le chemin de toutes celles qui relient l'Europe à l'extrême-Orient; et il suffirait de créer à ces lignes une escale dans ce port tunisien pour mettre immédiatement la Tunisie en relations avec tous les pays du globe.[2]

(1) A Brême, s'est constitué aussi un marché considérable de cotons.

(2) Le mouvement de navigation du canal de Suez a été en 1901, pour les principales marines européennes, le suivant :

France.....	281 navires
Angleterre.....	2.075 —
Allemagne.....	511 —
Hollande.....	230 —
Soit.....	3.097 navires à destination de l'ex-

Et que l'on ne dise pas que cette dernière considération est de peu d'importance. A l'étranger, pour constituer des ports francs, il n'a pas suffi de creuser des bassins et de créer un outillage, il a fallu encore mettre ces ports en relations avec l'étranger, et pour cela le concours de puissantes compagnies de navigation a été nécessaire.

Trieste doit son essor à la puissante compagnie du Lloyd autrichien, subventionnée par le Gouvernement, qui la met en relations continuelles avec le Levant. La flotte de Hambourg se compose de 486 vapeurs et 307 voiliers de haute mer (dont le *Deutschland*, de 5.000 tonnes de jauge nette), répartis entre dix puissantes compagnies de navigation, dont une seule, la « Amburg America Linie », possède 113 vapeurs. La flotte de Brême, répartie entre six compagnies, dont la Norddeutscher Lloyd est le plus puissante, se compose de 269 vapeurs et 133 voiliers. Copenhague a quatre compagnies de navigation, dont l'une possède plus de 100 navires. Toutes ces compagnies de navigation entretiennent des lignes régulières vers les principaux marchés du monde.

Un pays devant lequel passerait une partie de tous ces navires n'aurait qu'à leur ouvrir largement un de ses ports pour profiter sans bourse délier de l'immense effort fait par l'étranger.

Décadence des marchés qui n'ont pas la franchise. — Ma démonstration que la franchise accordée à un port doit avoir pour résultat d'en faire un marché mondial se complète par cette considération que les grands marchés d'autrefois dont les ports n'ont pu obtenir la franchise voient disparaître leur trafic. Les faits nous en donnent la preuve, et cette preuve nous la trouvons malheureusement chez nous. Bordeaux, qui était autrefois en Europe le grand marché des vins, a perdu sa suprématie au profit de Hambourg et de Gênes, et cela, parce que, n'étant pas port franc, il n'a pas pu, comme ses rivales, recevoir en franchise des vins étrangers, et, les associant avec les produits nationaux, fabriquer des vins accommodés comme saveur et comme prix au goût de la clientèle d'outre-mer.

Les ports sont pour la nation des instruments d'échange. — J'arrive au second des deux rôles que j'ai assignés aux ports : celui qui consiste à être un instrument d'échange entre le territoire national et l'étranger. Il s'agit de démontrer que la franchise décuplera la puissance de cet instrument.

Avantages des ports francs à cet égard. — Et d'abord, il est tout simple que le développement du commerce de transit, en augmentant les relations avec l'étranger, y crée des débouchés nouveaux pour

trême-Orient, qui, pour ces quatre puissances seulement, sont passés forcément en vue des côtes tunisiennes.

les produits nationaux, et fasse naître dans le pays une demande correspondante de produits étrangers.

Débouchés nouveaux. — Nous verrons aussi que l'un des avantages de la franchise est de permettre d'associer les produits du sol à des produits similaires tirés de l'étranger et de créer ainsi des produits nouveaux adaptés au goût de la clientèle étrangère, aptes par conséquent à conquérir de nouveaux marchés. Il y a là pour les produits du sol un débouché nouveau.

Suppression des ventes sur échantillons. — Dans un port franc, de nombreux produits étrangers sont entreposés. Le négociant de l'intérieur qui voudra conclure un achat pourra venir au port franc examiner la marchandise qu'il voudra acquérir et acheter celle qui lui aura convenu. Il sera ainsi fixé à l'avance sur la qualité de ce qui lui sera livré, ce qui est pour lui d'une importance extrême. Il ne sera plus ainsi forcé d'acheter par l'entremise de courtiers et sur échantillons. C'est là un avantage qui facilitera les importations.

Suppression du droit sur les emballages. — Un autre avantage au point de vue des importations sera la faculté pour l'importateur de déballer les marchandises dans le port franc et de se soustraire ainsi, quand il les fera entrer sur le territoire douanier, au droit qui aurait été perçu sur les emballages. A Gênes, par exemple, on reçoit en grande quantité des lards venant d'Amérique; on enlève le sel et on ne paie le droit que sur le poids net dans le cas de sortie pour l'intérieur. « La différence du poids des emballages constitue aussi un grand avantage; par exemple, les emballages des salaisons venant de l'étranger étant très lourds, on évite le droit sur les caisses par le passage dans le dépôt franc. » (Rapport Alexis Mirzet.)

A Fiume, pour les thés importés, la modification des emballages se traduit par une bonification de 22 % au profit de l'importateur. (Même rapport.)

Suppression d'intermédiaires. — Mais ce qui facilitera surtout les importations, c'est que la franchise du port supprimera l'un des intermédiaires qui s'interposent entre le producteur et l'acheteur. En effet, dans un port douanier, l'importatenr, absorbé qu'il est par ses relations avec la douane, est obligé de se confiner dans ce rôle d'importateur. Il livre ses marchandises à un marchand en gros, qui les répartira entre les détaillants; et ceux-ci les vendront au consommateur; de sorte qu'avant d'arriver à celui-ci, la marchandise aura passé par trois intermédiaires; et chacun de ces intermédiaires aura, sur le prix de la cession, prélevé son profit commercial. Or, le calcul démontre que, avec un profit commercial de 10 %, le prix de la marchandise augmente de 10 % s'il y a un intermédiaire, de 21 % s'il y en a deux, de 33 % s'il y en a trois. De sorte qu'en permettant la

suppression d'un intermédiaire, le port franc dégrève la marchandise importée d'une majoration de prix de 33 — 21 = 12 %.[1]

Ce n'est pas tout; dans un port douanier les droits sont acquittés à l'entrée, de sorte que chacun des intermédiaires les met aussi sur sa facture, augmentés de son profit commercial; si bien que le droit de douane est, en dernière analyse, payé par le consommateur avec une majoration de 33 %. Dans le port franc, le droit n'étant payé qu'à la sortie, c'est-à-dire quand la marchandise passe au détaillant, ce droit n'est plus majoré pour l'acheteur que de 10 %.

Et le fisc pourrait même, en y mettant un peu de bonne volonté, arriver à ce résultat idéal que le consommateur ne déboursât rien au delà du droit réellement perçu par le Trésor. Il suffirait pour cela (et cela s'est fait autrefois en Angleterre et en Allemagne) que le fisc fît crédit des droits au détaillant pendant un temps assez long : six à neuf mois. Dans cet intervalle, la marchandise se vendrait et le détaillant ne retiendrait à l'acheteur que le montant exact du droit; il n'aurait pas à mettre sur sa facture l'intérêt de ce droit, puisqu'il ne l'aurait pas encore acquitté.

Prenons un exemple concret, soit une marchandise valant 1.000 fr. et ayant acquitté 100 fr. de droits :

Si elle vient d'un port douanier, elle sera vendue au consommateur ..... 1.330 + 133 = 1.463

Si elle vient d'un port franc ..... 1.210 + 110 = 1.320

La conclusion va de soi : payant moins cher, grâce à la franchise, les divers objets qu'il consomme, le consommateur augmentera sa demande, et le mouvement d'importation augmentera.

Rôle néfaste de la diversité des tarifs douaniers. — Tel est en théorie le rôle du port franc dans les importations. Mais cette théorie n'est exacte qu'autant que les marchandises étrangères quittant le port franc pour entrer à la consommation ne paieront pas plus cher que si elles pénétraient sur le territoire par un autre point.

Or, malheureusement, cette condition ne peut être remplie en France, et cela à cause de la multiplicité de nos tarifs douaniers.

Il y a d'abord le tarif maximum, ou, pour parler comme la douane, le tarif général; c'est celui qui est appliqué à tous les pays avec lesquels la France n'a pas conclu de traités de commerce.

Il y a ensuite le tarif minimum, applicable aux divers pays avec lesquels la France est liée par des conventions commerciales.

(1) Soit P le prix d'une marchandise et 10 % le profit commercial :

L'importateur revend au marchand en gros : $P + \frac{P}{10} = P\left[1 + \frac{1}{10}\right] = P \times 1\text{-}10$

Le marchand en gros vend au détaillant : — — $P\left[1 + \frac{1}{10}\right]^2 = P \times 1\text{-}21.$

Le détaillant revend au consommateur : — — $P\left[1 + \frac{1}{10}\right]^3 = P \times 1\text{-}33.$

Il y a enfin des tarifs spéciaux, fixés par la loi elle-même (tableau E), s'appliquant aux provenances de nos diverses colonies, de la Corse, de l'Algérie, de la Tunisie. Pour certains produits tunisiens, comme le blé, il y a exemption de droits.

Mais ce n'est pas tout. Notre tarif douanier ne vise pas seulement à protéger notre agriculture et nos industries contre l'invasion des produits étrangers; il a aussi la prétention d'empêcher les marchés étrangers de se développer au détriment des nôtres; dans ce but, il applique un régime de rigueur aux produits de l'extérieur qui ne nous arrivent pas directement de leur pays d'origine, qui, avant de pénétrer dans nos ports, sont allés se faire entreposer dans des ports étrangers, sont allés frapper à la porte des marchés du dehors. Ces produits sont frappés d'une surtaxe dite surtaxe d'entrepôt quand il s'agit de produits extra-européens, dite surtaxe d'origine quand il s'agit de produits européens soumis à la condition du transport direct.

Il résulte de cette réglementation qu'un même produit peut être frappé de droits différents d'après son origine, et que ces divers droits peuvent encore se modifier par l'addition de la surtaxe d'entrepôt; il en résulte aussi que le droit le plus élevé que puisse avoir à acquitter un produit déterminé est le droit du tarif maximum augmenté de la surtaxe d'entrepôt.

Difficulté créée par cette diversité. — Il est évident qu'avec une pareille diversité de tarifs la douane ne pourra pas se désintéresser de ce qui se passe dans le port franc.

Supposons en effet une marchandise soumise par son origine à un droit élevé; si elle n'a pas été suivie constamment par la douane pendant son séjour dans le port franc, quand elle en voudra sortir pour entrer dans la consommation, elle se fabriquera un faux état civil; elle se prétendra originaire d'un pays auquel des avantages ont été consentis, et elle payera ainsi le moindre droit au lieu de la taxe élevée à laquelle elle était assujettie. Admettre ces déclarations sans contrôle, ce serait ouvrir la porte à toutes les fraudes.

Ou admettre l'ingérence de la douane dans le port franc, et alors celui-ci perd tous ses avantages, ou bien, pour le soustraire à cette ingérence, lui fermer l'accès du territoire national en décidant que toutes les marchandises sortant du port franc payeront, quelle que soit leur origine, le droit du tarif maximum augmenté de la surtaxe d'entrepôt. C'est à ce dernier parti que se sont arrêtés les auteurs des diverses propositions de loi actuellement en instance devant le Parlement.

V. REMY,
Sous-Intendant militaire de 2e classe à Bizerte.

(A suivre.)

LA COLONISATION ROMAINE
DE L'EXTRÊME-SUD TUNISIEN

« La colonisation française dans l'extrême-sud tunisien a sur place un modèle tracé par les vestiges de l'œuvre agricole des anciens. »

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, exprimait cette pensée, le 1er mai 1903, en visitant les aménagements hydrauliques romains de l'oasis de Gabès.

Ces paroles contiennent un programme, lequel fait l'objet de cette étude.

L'occupation romaine

Les territoires situés au sud des chott ne sont pas de ceux qui séduisent à première vue ; et les Romains mirent encore moins d'empressement que nous à s'y installer.

Ils trouvèrent le pays dévasté par les guerres continuelles que se livraient les Libyens et les Gétules, et son sol privé d'eau n'attira pas les colons de la métropole.

Jugeant, dès lors, inutile de se donner la charge d'occuper une contrée improductive, les Romains résolurent d'en faire une zone de cantonnement des peuples insoumis.

Ils en tenaient les ports, depuis que Massinissa s'était emparé, en 172 avant J.-C., des empories de la Petite Syrte. Leurs légions achevèrent le blocus de la région, en se retranchant dans les montagnes de la rive septentrionale des chott. Puis, Rome se contenta d'avoir seulement sur les Berbères une sorte de protectorat, exercé par des princes de leur race.

Le mouvement d'expansion colonisatrice au sud des chott fut l'œuvre d'un de ces souverains indigènes. Le roi numide Juba II le provoqua en installant dans ses Etats les premiers colons romains, qui, bientôt aux prises avec une formidable insurrection des Gétules, durent être secourus par l'armée.

Les légions franchirent alors pour la première fois les chott, et leur victoire, couronnant vingt-cinq ans de luttes héroïques, marqua en l'an 6 de notre ère le début de la colonisation romaine de la région syrtique.

Une première période de paix de onze ans permit de tracer, en l'an 14, la voie romaine de Tacape (Gabès) à Theveste (Tébessa) et d'établir les légions dans le pays, où la révolte de Tac-Farinas, en l'an 17, les trouva solidement retranchées.

L'insurrection des Gétules avait déterminé l'occupation de la contrée par les armées romaines; la révolte de Tac-Farinas fit achever

l'évolution commencée, en démontrant l'utilité absolue de la prise de possession effective de ce foyer de révolte.

Une ligne de camps et de forteresses fut élevée entre les sahariens et les habitants du littoral; elle forma, sous le nom de « Limes tripolitanus », une barrière tutélaire de la colonisation.

La région entra dès lors dans une période de paix de plus de deux siècles, employée par les Romains à lui donner une prospérité agricole dont les vestiges révèlent la splendeur.

Le peuple indigène et le pays au temps d'Auguste

Les ancêtres des Berbères modernes, les Libyens et les Gétules, constituaient la population du pays au moment où les premiers colons romains s'y installèrent.

Les Libyens cultivaient la zone maritime et entraient volontiers en rapport avec les étrangers. Les Gétules, par contre, se tenaient à l'écart dans les régions désertes, avides d'indépendance et animés d'une haine instinctive de toute civilisation.

Les uns comme les autres menaient dans les plaines la vie nomade, ne possédant ni villes, ni villages : « Ils vivaient errants et dispersés, dit Salluste, choisissant pour gîte l'endroit où la nuit les surprenait. »

En outre, un peuple nouveau habitait les emporia de la côte. Né des unions entre Libyens et Chananéens, il tenait des premiers leur langue et leur caractère et des seconds le génie du commerce. C'était le peuple liby-phénicien, sur lequel les Romains appuyèrent leur œuvre de colonisation.

Quant au pays, il était sensiblement le même qu'aujourd'hui, dénudé et sec, entre des oasis à la végétation luxuriante.

Les descriptions laissées par Pline l'Ancien, contemporain de Salluste et du Christ, nous montrent la région même de Tacape (Gabès) au début de la colonisation romaine.

« On trouve, écrit-il,[1] au milieu des sables, quand on gagne les Syrtes et Leptis Magna (Lebda, Tripolitaine), une ville d'Afrique nommée Tacape. Son sol, bien arrosé, possède une admirable fertilité ; il a environ trois mille pas en tous sens. Une source coule abondamment, mais chaque habitant n'a droit à ses eaux que pendant un nombre d'heures déterminé.

« A l'ombre du palmier superbe s'élève l'olivier, sous l'olivier le figuier, puis le grenadier et la vigne, sous la vigne le blé et les légumes, et tout cela produit en une même année, et tous ces produits vivent de leur ombre mutuelle. »

Le reste de la contrée est décrit par Salluste, qui le qualifie de

(1) Tissot : *Exploration scientifique de la Tunisie*, t. I, page 248.

« campagne fertile en céréales, bonne pour le bétail, inféconde en arbres; ciel et terre pauvres en eau ».[1]

Ces témoignages de Pline et de Salluste sont d'autant plus précieux que, par une heureuse coïncidence, ces auteurs ont décrit le pays au moment où les Romains s'apprêtaient à le mettre en valeur.

Ils nous montrent ainsi le point de départ de leur œuvre admirable de colonisation d'une région jugée — pendant deux siècles — indigne même d'être occupée.

Les textes manquent, ensuite, pour suivre les étapes de la métamorphose agricole qu'ils ont faite. Mais les Romains ont laissé mieux que des livres. C'est sur le sol même que les ruines de leurs édifices et de leurs ouvrages d'art indiquent au colon du XXe siècle les routes à suivre, les travaux à entreprendre et les champs à exploiter.

[1] De La Blanchère : *L'aménagement de l'eau et l'installation rurale de l'Afrique ancienne*, p. 28.

La colonisation romaine

Les emporiés de Tacape (Gabès), de Meninx (Djerba) et de Gightis (Bou-Grara) furent le berceau de la colonisation romaine de la région syrtique.

Elle se répandit sur le littoral des Syrtes, appelé «Subventana»[1] à la fin du IIIe siècle, et y forma deux zones de colonisation distinctes, différentes de système d'exploitation, mais toutes deux prospères.

Il est juste que chacune d'elles ait comme nom patronymique celui de sa ville d'origine, et nous donnerons à l'une celui de Tacape et à l'autre celui de Meninx-Gightis.

Zone de colonisation de Tacape

La zone de colonisation de Tacape s'étendit, au nord, jusqu'à l'oued Akarit; elle engloba, à l'ouest, la fertile vallée d'El-Hamma; elle rejoignit la zone militaire du «Limes tripolitanus» à Guedah-el-Benia, d'où elle fit dans le dahar[2] deux pointes terminées, l'une à Enchir-Esnam,[3] l'autre à Enchir-Sedd,[4] à la lisière du Sahara. La

LE REHA : الرحا (LE MOULIN)
Barrage romain

limite méridionale de l'exploitation agricole de cette région était l'oued Mareth et le versant nord des montagnes des Matmata.

La tradition rapporte que la ville romaine de Tacape (Gabès)

(1) TOULOTTE : *Géographie de l'Afrique chrétienne proconsulaire*, p. 13.
(2) Versant saharien des montagnes de l'extrême-sud tunisien.
(3) Les ruines de l'idole.
(4) Les ruines du barrage.

s'élevait sur le mamelon de la zaouïa de Sidi Boulbaba et sur la hauteur voisine, qui porte, en souvenir de la cité antique, le nom de Medina (la ville).

Dès le siècle d'Auguste, Tacape possédait la superbe oasis que nous connaissons.

Les deux cours d'eau qui l'irriguent, l'oued Sil[1] et l'oued Beni-Yamed, son affluent de gauche, étaient captés.

L'oued Beni-Yamed, détourné au moment où il allait rejoindre l'oued Sil, est encore conduit, par une succession de vastes tunnels creusés à même dans le sol, à un barrage romain en pierres de grand appareil appelé le «Reha» (le moulin). Derrière cet ouvrage, dont

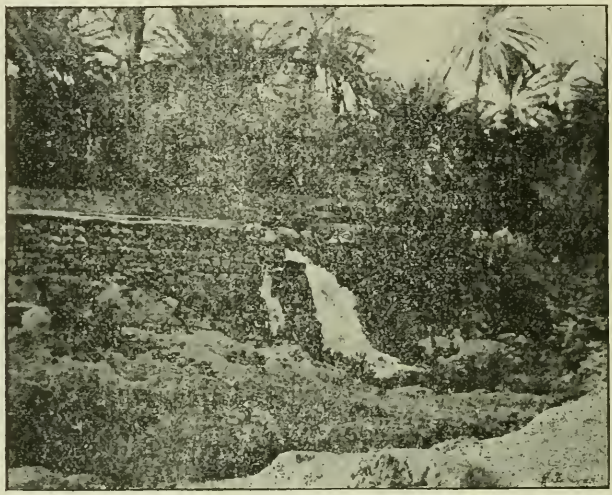

LE RHEDIR : الغدير (LA CREVASSE)
Canalisation romaine

le nom indique la destination primitive, les eaux de la rivière, amassées dans un grand bassin, sont distribuées dans les parties hautes de l'oasis. Une première conduite les dirige à gauche, dans les jardins de la lisière septentrionale. Une deuxième, s'échappant d'une vanne située au centre du barrage, irrigue à droite, par un aqueduc antique récemment restauré, les jardins élevés qui dominent l'oued Sil. Ce canal tourne ensuite, à gauche, vers Chenini, contenu dans ce passage par un mur de soutènement du haut duquel le trop-plein des eaux tombe, par un déversoir, dans la canalisation de l'oued Sil et fait la jolie cascade appelée le Rhedir (la crevasse). L'oued Beni-Yamed se faufile ensuite dans les palmeraies et traverse, dans une

(1) Rivière de l'écoulement (des eaux pluviales).

canalisation romaine en pierres de taille, encore en place en plusieurs endroits, l'ancien faubourg de Tacape devenu le village arabe de Chenini.

La rivière principale, appelée dans son cours supérieur oued Sil, était coupée à hauteur du reha; une digue très haute, aujourd'hui remplacée par le Sedd-el-Bey,[1] distribuait ses eaux sur les deux rives.

Le canal de gauche, encore utilisé de nos jours, malgré l'abaissement du niveau du barrage actuel, irrigue tout le reste de l'oasis. Il y pénètre maintenant par une conduite souterraine et passe près du village du Petit-Djarra.

Une autre canalisation, bien visible encore à son origine, partait du barrage romain et desservait la rive droite de la rivière. Ses traces se perdent ensuite, mais elles devaient exister encore à l'époque de la conquête musulmane, car les Arabes lui donnèrent un nom que la tradition conserve ainsi que le souvenir de son parcours.

Ils l'appelèrent la seguia Zitouna,[2] parce qu'elle irriguait, au sud de la route de Gabès à Ras-el-Oued, une petite olivette à laquelle ils donnèrent en retour son nom actuel de Rjila[3] (le ruisseau qui descend dans la plaine).

On suit, en effet, parfaitement son tracé entre le Sedd-el-Bey et les oliviers de Rjila.

La tradition rapporte qu'elle gagnait ensuite les hauteurs qui circonscrivent le plateau de la rive droite de l'oued et les suivait jusqu'au mamelon de Sidi-Bchar, au sud de Sidi-Boulbaba.

La seguia Zitouna aboutissait à un réservoir construit, en cet endroit, pour distribuer l'eau dans la ville de Tacape. L'excédent de ses eaux se déversait dans le port, creusé, dit-on, au pied du marabout de Sidi Boulbaba, dans la dépression de la goraât El-Fassi, et relié à la mer par un canal maritime.

Les indigènes montrent encore cette voie de navigation, dans les bas-fonds, suivie maintenant par le canal de décharge du puits artésien d'Aïn-Zerig et gagnant la mer en passant entre les deux ruines d'Enchir-el-Agouaz. Ces vestiges, dont le nom arabe signifie les monticules arrondis de sable,[4] sont d'anciennes citernes à demi ensablées; elles proviennent, d'après la tradition, de deux postes romains qui surveillaient l'entrée du canal de Tacape et étaient occupés l'un par des soldats, l'autre par des agents du fisc.

De nombreuses métairies environnaient Tacape. Leur succession ininterrompue s'étendait sur toute sa zone de colonisation, longue

(1) Le barrage du bey.

(2) Le ruisseau des oliviers.

(3) رجيلة Rjila, diminutif de *rejla*, cours d'eau qui descend dans la plaine (Kazimirski).

(4) Kazimirski : افواز

de cent kilomètres vers l'ouest et large de soixante du nord au sud, sans que les fermes soient jamais distantes les unes des autres de plus de six à huit kilomètres.

L'excellent petit port naturel de Tarf-el-Ma desservait l'isthme qui sépare les chott de la mer. La ville qui le possédait s'appelait Lacène, nom qu'elle tenait, sans doute, d'une origine grecque et qui devait avoir pour étymologie Lacœna (la Lacédémonienne).

Le centre de colonisation le plus considérable de la région paraît avoir été, après Tacape, celui qui fut créé, dès l'époque de Pline, auprès des eaux thermales d'El-Hamma des Benid-Zid. Son nom d'Acquæ Tacapitanæ (les eaux de Tacape) indique la provenance de ses fondateurs; et les conduites d'eau qui servent encore à l'irrigation de l'oasis d'El-Hamma montrent qu'ils y avaient entrepris des aménagements hydrauliques analogues à ceux de l'oasis de Tacape.

L'histoire nous donne le nom de huit autres centres de population de cette zone; mais leur identification n'a pas encore été établie d'une façon certaine.

Zone de colonisation de Meninx-Gightis

La mer de Gightis (Bou-Grara) était le foyer de la puissance colonisatrice de Rome dans la zone de Meninx et de Gightis.

Cinq cités s'élevaient sur ses rives : Meninx (El-Kantara), Haribus (Guellala), Tipasa (Houmt-Adjim) dans l'île de Djerba, Gightis (Bou-Grara) et Zita (Ziane) sur le continent.

Une colonisation intense florissait dans les environs immédiats de ces villes : l'île de Meninx (Djerba) n'était qu'un bois d'oliviers; et la presqu'île de Zita (presqu'île des Accara) possédait des installations agricoles si nombreuses qu'elles n'étaient pas, en tous sens, à plus de quatre kilomètres les unes des autres.

C'était le propre secteur de l'influence directe de Meninx. Il se prolongeait, en suivant la voie romaine de Carthage à Oea (Tripoli), jusqu'au delà de la mer des Bibans, dans les centres importants dont les ruines jonchent la Choucha et la région de Ben-Gardane.

La colonisation de Gightis (Bou-Grara) mit en valeur la presqu'île des Mehabeul et choisit comme voie de pénétration l'oued Oum-Zessar.[1] Elle fonda dans cette vallée le centre important dont les ruines s'appellent Kesseur-Kouti. Elle transforma le cours d'eau en une ligne de vergers et changea sa pente en escalier verdoyant dont les marches gigantesques, constituées par de grands barrages en pierres, permirent à la culture de s'installer triomphalement sur les pentes du djebel Haouaya et dans les brèches faites dans la falaise par les eaux érosives.

(1) Prononciation locale des mots : oued Oum-el-Djessar.

La tradition rapporte que les conquérants arabes donnèrent à cette vallée le nom d'Oued-el-Alouf[1] (la rivière des milliers), parce que les Romains y avaient planté des milliers de jardins. Cette version est d'autant plus vraisemblable que le nom de cette ligne d'eau, dans son cours inférieur, est toujours oued Oum-Zessar[2] et que, dans son cours supérieur, de nombreux barrages romains sont encore utilisés par les montagnards dans le même but que les anciens.

Mais quand les troubles du pays forcèrent les cultivateurs à quitter leurs vergers, d'épaisses broussailles succédèrent aux cultures. La vallée des jardins devint une longue bauge peuplée de sangliers; et changeant de nom ainsi que de nature, le cours d'eau quitta celui qu'il ne méritait plus pour s'appeler oued El-Hallouf (la rivière des sangliers).

Les barrages, aujourd'hui éventrés, ont laissé couler les terres, qui se sont épandues dans la vallée, et les sangliers, privés de leur gîte, se sont enfuis. En dehors de quelques jardins revivifiés par la main des Berbères, il ne reste plus, des mille jardins et des hôtes de leurs ruines, que l'antithèse des deux noms Alouf et Hallouf, évoquant, l'un la merveille de colonisation dont ils furent le théâtre, l'autre l'œuvre de destruction qui ensevelit, avec la puissance romaine, la fortune agricole du pays.

Une grande différence existe entre les zones de colonisation de Tacape et de Meninx.

La première s'étendait d'un seul tenant de l'est à l'ouest et entre l'isthme de l'oued Melah et les monts des Matmata, et les domaines ruraux, juxtaposés, la constellaient.

Celle de Meninx, au contraire, épanouie en éventail sur le pourtour de la mer de Bou-Grara, ne possédait de groupements agricoles que suivant ses deux lignes extérieures, l'oued Hallouf et le littoral.

Entre ces deux bandes, respectivement colonisées sous l'action directe de Gightis et de Meninx, la plaine n'était parsemée que de quelques métairies installées entre le littoral et le Limes tripolitanus.

L'exploitation agricole de cette zone demeura évidemment inachevée, surprise dans son développement par la décadence des Romains. Elle n'a eu que le temps de tracer, entre ses deux lisières, le périmètre de la région qu'elle s'apprêtait à mettre en valeur.

L'île de Meninx et le littoral l'avoisinant étaient, sous l'influence du génie commercial de leurs colons et de la valeur agricole de leur sol, une des plus belles manifestations de la puissance colonisatrice du peuple romain. Un arc de triomphe, élevé au centre de l'île à la gloire de l'empereur Antonin,[3] symbolisait le succès de

(1) Alouf, régulièrement oulouf, pluriel de elf (mille) : أُلوف أَلف
(2) La rivière mère des jardins.
(3) D'Avezac : *Iles d'Afrique*. Univers pittoresque, 1848.

cette colonie, qui devint assez puissante, en 252, pour proclamer empereur un de ses enfants, Gallus, né à Meninx.

Sa capitale, qui avait donné son nom à l'île, était reliée aux groupements agricoles importants de la presqu'île des Accara par une chaussée en pierre de six kilomètres, qui barre encore le détroit.

Cet ouvrage d'art gigantesque révèle l'importance des transactions qui se faisaient entre l'île et la région de Zarzis. Une ville, Zita, a laissé au delà de cette chaussée des ruines très étendues appelées Henchir-Ziane. L'architecture de ce centre rural était moins riche que celle de Meninx, mais à défaut du luxe des monuments, une tradition locale donne la certitude de l'opulence de la cité. Elle rapporte que l'huile destinée à l'exportation était, à l'époque romaine, versée à Ziane dans un aqueduc qui la conduisait à Zarzis, où on la recueillait dans des outres.[1] Faisant la part d'imagination des orientaux, on voit, dans cette légende, la route de Zita à Zarzis parcourue par de nombreux charrois d'huile, ce qui représente Zita comme ayant été un centre important d'oléiculture.

La seconde grande ville de cette zone de colonisation était Gightis, qui possédait une municipalité, un sénat et était habitée par des citoyens et par des étrangers.[2] Ses ruines commencent à sortir de terre grâce aux fouilles dirigées, sur la terrasse de Bou-Grara, par les officiers du Service des Affaires indigènes. Ses édifices, son forum, sa basilique témoignent par la richesse de leur architecture de l'aisance dont jouissait cette grande cité agricole et commerciale. Elle était très étendue et les dernières fouilles ont mis à jour des débris de conduites en poterie. Une installation hydraulique, encore inconnue, alimentait sans doute cette grande ville construite sur un sol aujourd'hui complètement desséché.

Sept autres villes ou villages maritimes étaient échelonnés sur le littoral.

Zone de colonisation militaire du Limes tripolitanus

Au delà des régions pacifiées, le territoire militaire appelé le Limes tripolitanus formait un Etat tampon entre les populations irréductibles du Sahara et les pays de colonisation romaine de la Subventana.

A la fin du IIIe siècle, le duc de la frontière tripolitaine[3] surveillait le pays des Arzuges (Merazig actuels), entre la Byzacène et la Tripolitaine.

Le Limes tripolitanus (frontière militaire de la Tripolitaine)[4] était

(1) Tissot : *Exploration scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 206.

(2) Toulotte : *Géographie de l'Afrique chrétienne ; Byzacène et Tripolitaine*, p. 245.

(3) Toulotte : *Géographie de l'Afrique chrétienne proconsulaire*, p. 42.

(4) Tissot : *Exploration scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 698.

constitué par une ligne de forteresses, élevées à la lisière du Sahara, dont les principales étaient Telmine (Turris Tamellani), Guedah-el-Benia, le castellum de l'oued Bel-Recheb, le castrum du Tlalet, construit à la fin du IIIe siècle (Talalati), le poste d'El-Hagueuf (Tisavar), datant de la fin du IIe siècle, et le village fortifié de Remada (Tillibari ?).

Les soldats du Limes, vivant, ainsi que tous les soldats romains, avec leurs familles, exploitaient les terres des environs de leurs postes.

Cette ligne de défense devint ainsi une zone de colonisation militaire qui créa, au delà des régions exploitées de la Subventana, cinq centres agricoles importants : le Nefzaoua, la vallée d'Oum-Chia, le plateau des Haouaïa, la vallée du Tlalet et l'oasis de Remada.

Au Nefzaoua, la colonisation s'est bornée à la culture des oasis. Le groupement d'Oum-Chia s'étendait sur treize kilomètres de longueur, et d'importants travaux, celui d'Enchir-Sedd notamment, y permirent la grande culture sous la protection du castellum de l'oued Bel-Recheb, la plus grande forteresse de la montagne; de nombreuses installations agricoles florissaient sur le plateau des Haouaïa, à la tête de l'oued Hallouf.

Autour du castrum du Tlalet s'étendait une vaste région de culture de l'olivier qui comprenait Tatahouine, Ghoumrassen, Chenini, Douirat et le djebel Abiodh.

Plus au sud, la population du bourg fortifié de Remada (Tillibari ?) cultivait une oasis irriguée par cinq sources, dont les eaux étaient canalisées.

En outre, la falaise tout entière — depuis les monts des Matmata jusqu'au sud de Douirat — possède çà et là des oliviers séculaires considérés par les indigènes comme provenant des plantations de l'époque romaine.

Eléments du succès de la colonisation romaine

L'apogée de la colonisation romaine fut à la fin du IIIe siècle. Elle reposait essentiellement sur la culture de l'olivier. Les deux zones de la Subventana étaient grandes chacune comme un département français, et le nombre des installations de celle de Tacape, la richesse des centres de la zone de Meninx, témoignent de leur prospérité. Enfin, les importants ouvrages du Limes montrent que les Romains avaient colonisé jusqu'aux confins du Sahara.

Les témoignages des auteurs anciens[1] constatent cependant que les pays qui s'édendaient au sud-est, vers les Syrtes et la Tripolitaine, étaient, dès le temps d'Auguste, des régions sèches et manquant d'eau; et M. de La Blanchère en conclut qu'à l'état nature, le

(1) Du Coudray de La Blanchère : *L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne.* Nouvelles Archives des Missions scientifiques, t. VII.

pays était à peu près, à cette époque, ce que nous le voyons aujourd'hui.

Il est donc intéressant, au point de vue de la colonisation future, de rechercher quels furent les éléments de production de la richesse agricole du pays à l'époque romaine.

Au début de la colonisation romaine, les ressources agricoles de la contrée étaient des oasis analogues à celles que nous connaissons et la culture de l'olivier, dont Annibal avait doté l'Afrique.[1] Les peuples indigènes menaient la vie nomade : Pline nous les montre exploitant les pâturages en vivant de leur bétail et faisant quelques cultures sur le littoral.

La nature était alors parcimonieuse en bêtes de somme. L'éléphant avait disparu de la région des Syrtes[2] au moment de l'occupation romaine, et le chameau ne paraît pas y avoir été acclimaté avant la fin du IVe siècle.[3] C'était uniquement avec des chevaux et surtout avec des bœufs que les colons romains faisaient leurs transports et leurs travaux agricoles.

Le voisinage de la mer favorisa le développement de leur commerce en facilitant les relations avec la mère patrie et les échanges entre les marchés de Tacape, Meninx, Gightis, Gergis et du reste de la Tripolitaine.

Ils fixèrent au sol les peuples pasteurs par la culture des arbres et des céréales; et, respectant la spécialité de production agricole de la région, ils ne cultivèrent que les essences qu'elle possédait plus particulièrement : le palmier, l'olivier, le grenadier et la vigne.

Les terres, fécondes de leur nature, étaient stérilisées par la sécheresse. Les colons romains combattirent celle-ci en corrigeant, dans la mesure du possible, l'effet des dispositions météorologiques défavorables au pays.

L'eau des pluies d'hiver fut retenue au profit de la culture par des barrages, construits dans le lit des vallées, depuis leur tête jusque dans les plaines. Ces ouvrages étaient proportionnés à la pression qu'ils avaient à supporter et échelonnés de façon à arrêter par des efforts successifs les eaux charriées par les crues.

Au sommet des montagnes ils élevaient des « maceriæ » généralement en pierres sèches, comme les ketef[4] que construisent encore les indigènes des Matmata, pour retenir dans des menfès[5] l'eau destinée à l'irrigation de leurs jardins. Aux étages inférieurs, les barrages

(1) De La Blanchère : *L'aménagement de l'eau*, etc., p. 25.

(2) Tissot, p. 365.

(3) Tissot, p. 351.

(4) Epaule : mur de soutènement.

(5) Lieu de la respiration : nom local donné aux bassins de retenue d'eau qui assurent l'existence des vergers منفس.

devenaient de plus en plus résistants. Celui de l'oued Hallouf, près de la Zemlet-Leben, a cent cinquante mètres de longueur : il irriguait par un déversoir une plaine longue de huit kilomètres et desservait par un aqueduc à flanc de coteau[1] la petite ville d'Augarmi (Kesseur-Kouti).

Mais c'est dans la zone de colonisation militaire que l'on rencontre les barrages les plus considérables. L'Enchir-Sedd, construit dans un affluent de gauche de l'oued Oum-Chia, à la lisière du Sahara, arrêtait les eaux de plusieurs vallées et les distribuait, par un déversoir à quatre vannes large de dix mètres, dans les champs en contre-bas. Le barrage de l'oued Zraïa, sur le versant saharien des montagnes des Haouaïa, était haut de cinq à six mètres et long de quatre cents mètres.[2] Enfin, le plus grand ouvrage de ce genre, le barrage de l'oued Aukoïl, dans le bassin de l'oued Bel-Recheb, mesure un kilomètre de longueur.[3]

Dans cette région où deux irrigations, données au moment propice, assurent la récolte de l'orge, on conçoit combien ces barrages-déversoirs furent utiles à la colonisation romaine. Cette conquête des eaux pluviales explique l'extension progressive de l'exploitation agricole qui amena les populations jusque dans les régions aujourd'hui désertes du Dahar.

Les Romains captèrent aussi presque toutes les sources, et des canalisations maçonnées permettaient l'irrigation des oasis. Les magnifiques travaux d'adduction des eaux de Tacape alimentaient à la fois la ville et ses palmeraies; il en était de même à Acquæ Tacapitanæ, ainsi qu'à Tillibari (Remada).

De nombreux puits qu'ils n'hésitaient pas à creuser, comme à Enchir-bou-Gorfa, jusqu'à quatre-vingts mètres, donnaient de l'eau aux installations rurales; des citernes immenses, tantôt voûtées, tantôt à ciel ouvert, permettaient d'abreuver le bétail des métairies; sur la côte et dans l'île de Djerba, elles servaient même, comme celles de Meninx, d'El-Fiedh et de la fesguia Koulla, à l'alimentation des villes.

Dans la vallée de l'oued Ferd, entre Gabès et Matmata, on rencontre encore d'autres modes d'aménagement des eaux potables qui peuvent prendre le nom de puits-citernes. Suppléant au faible débit de la couche aquifère, ces puits-citernes, creusés dans des bas-fonds, recueillaient les eaux pluviales dans des cavités aménagées dans leurs parois et qui leur donnent l'aspect de vastes bouteilles superposées, le goulot en l'air.

Enfin, les Romains recoururent même à l'utilisation des nappes

(1) Dr Carton : Bulletin archéologique du Comité, 1888, p. 450.

(2) *Enquête sur les installations hydrauliques romaines*, par M. Gauckler, t. III, p. 203.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 206.

artésiennes, et les oasis de Mareth et d'Aram sont encore irriguées par des puits artésiens maçonnés, de construction romaine.[1]

Les Romains avaient donc été obligés partout à des travaux considérables pour se procurer l'eau nécessaire à leurs exploitations. Ce fait établit l'état de dessèchement de la contrée qu'ils ont exploitée, mais il démontre aussi qu'il est possible de trouver sur ce sol altéré l'eau nécessaire à sa mise en valeur. « Amené, à force de peines, à une condition favorable (écrit M. de La Blanchère,[2] en parlant de ce pays), il y fut maintenu tant que ces soins durèrent. La prospérité de l'Afrique ne fut pas une question de météorologie, elle était le prix du travail. »

Mais le même auteur fait remarquer que les ouvrages anciens ne furent pas le produit d'efforts isolés. Ils ont été exécutés, écrit-il,[3] par des pouvoirs collectifs ou par des associations. Tantôt un grand propriétaire, un seigneur de domaines immenses... y appliquait des capitaux dont la source, presque inépuisable, était ailleurs. Tantôt les occupants du sol, villes, bourgades, particuliers, s'unissaient pour tenter par eux-mêmes les opérations urgentes. »

Or, il est notoire que les Romains ne vinrent qu'en très petit nombre en Afrique. Ce furent donc les Berbères, ancêtres de nos protégés d'aujourd'hui, qui créèrent, sous l'action intellectuelle de quelques Romains, l'œuvre de colonisation dont les vestiges jonchent le sol de la région syrtique. Ce furent eux, ces occupants du sol, qui s'unirent pour doter leur pays de deux cents villes, villages ou installations rurales qui en attestent la situation florissante à l'époque de l'occupation romaine. Les finances de Rome, l'intelligence de ses colons, le concours de l'Etat ne sont donc pas les seules forces qui aient mené à bien l'œuvre qui nous sert de modèle; les colons romains avaient trouvé un instrument de civilisation et de progrès bien plus puissant : ils avaient doté les Berbères d'une force morale plus grande, celle de l'association.

La colonisation sous le Protectorat français

La revivification de l'extrême-sud tunisien est commencée. La connaissance des ressources mises aujourd'hui à la disposition de la colonisation française et les enseignements donnés par les vestiges du passé montrent ce que nous sommes en droit d'attendre d'elle.

Le programme colonial que comportait la pensée émise par le Ministre de l'Agriculture est déjà en voie d'exécution.

Telle la colonisation romaine partit des emporia, la colonisation française prend aujourd'hui son essor dans les principaux ports de

(1) Rolland : *Hydrologie du Sahara*, p. 187.
(2) De La Blanchère : *L'Aménagement de l'eau*, etc., p. 34.
(3) De La Blanchère : *L'Aménagement de l'eau*, etc., p. 99.

la région. Les oliviers de Tacape, de Meninx et de Zita revivent dans ceux de Gabès, de Djerba et de Zarzis, formant déjà deux colonies distinctes dans leurs aspirations comme dans leur système.

A Gabès, c'est la petite colonisation française, gagnant de proche en proche et s'étendant peu à peu, comme le firent les colons de Tacape, en s'installant dans leurs propriétés.

Le même système de colonisation florit à Zarzis. Mais les autres territoires du sud sont mis en valeur par les indigènes. Les Djerbiens ont suivi la direction donnée par la chaussée romaine d'El-Kantara; ils ont fondé, à la pointe de la presqu'île des Accara, le centre agricole d'Hassi-Gerbi; une grande partie de l'oasis de Zarzis leur appartient; et ils furent les premiers pionniers de Ben-Gardane.

Comme si le génie colonisateur était inhérent au terroir, les successeurs des colons de Tacape ne s'éloignent que prudemment de leur base d'opération. En vingt ans, ils ne s'en sont écartés que de huit à dix kilomètres; mais leurs domaines sont jointifs. Les descendants des agriculteurs de Meninx, au contraire, se sont élancés comme leurs ancêtres à la conquête agricole du continent; comme eux ils forment des groupements isolés, et sans abandonner leurs foyers, demeurés dans l'île, ils rayonnent jusqu'à quatre-vingts kilomètres, visiblement avides de prendre position le plus loin possible.

La colonisation française ne paraît pas avoir intérêt à suivre ces derniers dans leur marche audacieuse.

Cette dispersion laisse à la charge de chaque planteur les frais généraux de son exploitation. Seul dans sa contrée, il ne peut partager les frais de ses transports onéreux; il doit s'en remettre à lui seul du soin d'assurer sa sécurité, et construire pour lui seul son huilerie, ses chemins d'exploitation, ses travaux d'hydraulique agricole.

C'est par la cohésion et la force de l'association que les Romains avaient fait de la maigre Tunisie un grenier d'abondance de Rome.

Les colons français suivent leur exemple; dans le nord de la Régence, à Béja, à Tebourba, ils se sont formés en associations; à Sfax, c'est avec prudence et groupés qu'ils ont fondé les magnifiques domaines agricoles du Sahel tunisien.

La région de Gabès s'ouvre maintenant à eux. Les vestiges des métairies romaines leur marquent les endroits qui appellent leur installation, et les heureux essais des petits colons de Gabès montrent l'avantage que la colonisation coopérative ou capitaliste retirerait de ce sol, qui ne demande qu'à être sollicité de produire. Les palmeraies, que les Européens dédaignent encore, rapportent à Gabès au moins 1.200 francs à l'hectare, produits par moitié par les palmiers plantés à raison de 200 à l'hectare et par les sous-produits qui poussent à l'ombre de ces arbres. Un hectare d'oliviers rapporte

environ 70 francs, et le prix de location de l'hectare d'oasis est en moyenne de 400 francs.

L'œuvre à entreprendre à Gabès est tout aussi importante que celle réalisée à Sfax. La reconstitution de la zone de colonisation de Tacape sera l'œuvre d'un certain nombre d'années.

Les colons auront avantage à se grouper près du port de Gabès, où la répartition des charges et la proximité de la mer ménageront leurs ressources.

Ils y acquerront l'expérience nécessaire à l'exploitation de l'extrême-sud, en attendant que l'extension progressive des cultures les conduise à l'occupation méthodique de l'intérieur du pays.

Pendant cette période d'expectative de la colonisation française, la mise en valeur des territoires du sud est laissée aux tribus, qui l'ont déjà entreprise.

Cette exploitation indigène aplanit les difficultés culturales et sert d'avant-garde aux colons de l'avenir. Elle marche ainsi de concert avec la colonisation française pour assurer le triomphe du génie colonisateur de la France en rendant à la Tunisie sa richesse agricole.

Capitaine LE BŒUF,
Chef du Bureau
des Affaires indigènes du Commandement militaire de Gabès;
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

L'AFRIQUE ROMAINE

TRADUCTION DU LIVRE DE M. SCHULTEN (1899)

SUITE

Afrique préromaine. — L'Afrique préromaine se compose de deux parties bien distinctes : le territoire des Carthaginois et celui des Berbères. Aussi intensive était déjà, sous la domination punique, la civilisation des côtes tunisiennes et de la vallée de la Medjerda, aussi faible était celle du reste de l'Afrique.

Les rois berbères. — De l'histoire des Berbères, nous ne connaissons que celle de leurs rois, ou mieux chefs de tribus — les *reguli,* comme disent les Romains — et avant tout Massinissa, Jugurtha et les deux Juba. De l'époque préromaine, des monuments d'origine berbère, il n'est à peine resté que les imposants monuments funéraires des princes indigènes, lesquels ont été trouvés sur divers points. De même que ces mausolées dominent les terrains voisins, de même les princes qui les ont bâtis étaient au milieu de leur peuple comme des cimes de montagnes au milieu des plaines. Leur peuple était un troupeau de nomades, une masse sans caractère individuel, comme le sable du désert et l'eau de la mer. Ce que ces pays présentaient en fait de civilisation provenait toujours de leurs chefs et de leur résidence, de Massinissa et de Cirta.

Massinissa. — Massinissa a fait beaucoup pour son peuple ; bâti des villes et favorisé l'agriculture ; c'est un de ces rois à qui son peuple est redevable d'être arrivé à un degré plus élevé de civilisation. Si, dans plusieurs villes de son royaume, on vient à trouver une constitution municipale punique, ce qui ne se présente du reste que dans la Province Proconsulaire, on devra en conclure que Massinissa a donné à son pays au moins les débuts d'une municipalité constituée à la mode punique. (1)

Le grand roi berbère, en raison de ses efforts pour favoriser la civilisation, a trouvé les éloges des meilleurs de ses contemporains, chose qui n'était point facile à un barbare. La civilisation répandue

(1) A Calama (Numidie), on trouve les suffètes (*Corpus*, VIII, 530 E), qui ne se présentent que dans l'est de la Proconsulaire. (Voyez *Corpus*, VIII, p. 1102.) Le fait qu'auprès d'eux un *princeps*, un cheikh, est en fonctions, parle en faveur de la présomption contenue dans le texte, car le *princeps* est un magistrat indigène et ne convient en aucune façon à une municipalité punique, mais bien à une commune numide remaniée en punique. On ne trouve des suffètes que sur le territoire carthaginois : à Avitta, Bibba, Curubis, Leptis Magna, Thibica, Bisica (*Corpus*, VIII, 12286), Limisa (*id.*, 12036).

par les rois berbères est naturellement absolument punique, et ce même caractère punique se retrouve dans l'architecture de ses monuments funéraires, ainsi que sur les monnaies frappées par les rois berbères.

Monuments berbères. — A la nation libyque appartiennent les grands monuments dits mégalithiques, composés de blocs de pierres grossiers et de grande taille, qu'on trouve à l'intérieur du pays sur les montagnes et les collines.

Le mausolée de Dougga. — C'est à l'époque punique qu'a été bâti le tombeau d'un roi berbère qui a été trouvé dans la Régence de Tunis, près de la ville de Dougga.[1] Mais, hélas! un Anglais, pour s'emparer de la célèbre inscription composée en langue phénicienne et en langue libyque, a détruit ce monument, le plus beau reste conservé de l'époque punique.

Très intéressantes sont les représentations figurées qui se voient sur les monuments dédiés à Baal-Saturne. Elles indiquent cette même association de l'élément romain à l'élément punique, comme le nom du dieu même.

Baal-Saturne.— A côté des symboles primitifs par lesquels les Phéniciens représentaient leurs dieux, à savoir : le croissant et l'image de l'astre soleil, Baal est représenté avec la forme du Saturne gréco-romain, comme un vieillard barbu. Là se trouvent donc paisiblement associés les symboles orientaux à côté des images des dieux gréco-romains. Mais le développement se continue encore : sur les plus anciennes pierres votives on voit un triangle, évidemment la représentation en profil de la pierre conoïde, connue comme symbole religieux de l'Orient. Sur les stèles plus récentes, ce symbole prend de la vitalité : le triangle, par l'addition d'une ligne horizontale, signifiant les bras, et d'un visage, est transformé en une figure humaine : le fétiche était devenu l'image d'un dieu. Les symboles accessoires, le croissant et le disque du soleil, eurent le même sort : ils furent remplacés par les images d'Hélios et de Séléné. Dans les pierres votives du Saturne africain, il y a de l'histoire religieuse. Elles illustrent la transformation de l'ancien culte phénicien sous l'influence de la mythologie gréco-romaine; les symboles inanimés ne convenaient point au goût moderne : il leur donnait une interprétation anthropomorphisante.[2] C'est sous cette forme moderne que Baal fut adoré jusqu'au IIIe siècle après J.-C. Les prédicateurs chrétiens,

(1) Représenté et décrit par GAUCKLER : *L'Archéologie de la Tunisie*, p. 12 et suiv. Il paraît remonter au Ve siècle av. J.-C.

(2) De bons détails sur le développement des représentations figurées sur les stèles de Saturne se trouvent dans CARTON, *l. c.*, p. 82 et suiv.

comme Tertullien, témoignent de l'existence du culte de Baal;[1] mais leurs prédications ont eu pour résultat de le voir cesser, car les ex-voto consacrés à Saturne disparaissent vers le IIIe siècle après J.-C. C'est l'époque des grands champions africains du christianisme et des antagonistes du paganisme : Tertullien, Cyprien et Arnobe. Toutes les pierres consacrées à Baal sur la montagne voisine de Tunis sont mises en pièces. On pourrait admettre, si l'on veut, qu'un beau jour une communauté chrétienne a fait une excursion sur la montagne et, « pour la plus grande gloire de Dieu », a tout mis en pièces. Un détail intéressant pourrait encore être ajouté : parmi les offrandes faites à Baal, se trouvent de nombreuses lampes. Tout comme de nos jours on offre des cierges, on a évidemment alors allumé une lampe en l'honneur de la divinité, — un exemple en faveur de l'ancienneté de plusieurs coutumes religieuses. En dehors de Baal, jouissait aussi d'une grande faveur la divine Céleste,[2] qui est à identifier avec la Tanit phénicienne, vénérée principalement à Carthage; un magnifique sanctuaire de cette déesse a été également trouvé à Dougga.[3] Les sanctuaires des divinités puniques ne sont du reste point des temples, mais bien des cours ouvertes avec colonnades, comparables aux *harams* du culte arabe. Au milieu de la cour se dresse l'autel, la *caâba*.[4]

Dieux berbères. — On comprend aisément qu'à côté des dieux puniques les anciens dieux berbères étaient encore adorés. Leurs noms bizarres[5] se retrouvent, en compagnie de noms libyens tout

(1) Tertullien dit (*Apol.*, chap. X) : *ante Saturnum deum penes vos nemo est.* Au chapitre IX, le même raconte que, *usque ad proconsulatum Tiberii*, on sacrifiait encore des enfants à Saturne. Ce Tibère n'est point naturellement — comme le pense Toutain (*Cités*, p. 226) — l'empereur, que Tertullien n'eût jamais désigné comme proconsul, mais bien un proconsul de la Province d'Afrique. Le nom est altéré : je crois qu'on doit restituer le nom *C. Serius*, qui était proconsul de 167 à 170. (Voyez, dans Pallu de La Lessert, *Fastes des Provinces Africaines.*) *Usque ad proconsulatum* signifie évidemment que ce proconsul mit fin aux sacrifices d'enfants. Tertullien semble parler d'après ses souvenirs personnels, ou au moins d'après la tradition verbale, car les noms des proconsuls plus anciens devaient lui être difficilement connus. C. Serius conviendrait, au contraire, bien, car son consulat correspond à la jeunesse de Tertullien, et le souvenir du moment où on mit fin à cette coutume cruelle devait être encore vivace chez Tertullien.

(2) Toutain (*Les Cités rom.*, p. 214) traite du culte de la *dea* (ou *Juno*) *Cœlestis.*

(3) *Les Temples païens* (*Monuments historiques*, I, 1), p. 26 et suiv.

(4) Même ouvrage, p. 27, note 1.

(5) Nous connaissons les noms de dieux berbères qui suivent : *Aulisua* (*Corpus*, VIII, 9905), à Tlemcen (Mauret. Caes.); *Bacar Augustus* (5504-55), à Thibilis (Numidie); *Motmanius* (2650), à Lambaesis : « *diis Magifæ Aug* [*ustis*] *Masidenis et Thi..... et Sugganis et Jesdanis et Masiadiae* », à l'ouest de Tébessa (16749) : *Varicealæ Aug.*, à Tabraca (17330) ; *Jocoloni deo patrio*, sur la frontière algérienne (16809). L'intérieur de l'ancienne province manque donc complètement de pareils noms : c'est là que régnaient les dieux puniques.

aussi étranges, sur de misérables stèles votives. C'étaient les paysans et les pâtres — les païens *(pagani)*, comme disait plus tard l'Eglise chrétienne — qui conservaient le mieux la fidélité aux dieux de leurs pères. Mais les dieux berbères devaient également consentir à la romanisation. En associant leurs noms à celui de l'empereur-dieu Auguste (par exemple Bacar-Augustus), et en appelant les dieux romains la Diana, l'Apollon des Maures *(Diana, Apollo Maurorum)*, on rendait justice également au goût conservateur comme à celui de la nouvelle mode.

Persistance des langues berbère et punique. — Les langues indigènes également, le libyen et le punique, se sont maintenues sous la domination romaine. Nous ne possédons, il est vrai, que peu d'inscriptions écrites dans la langue des Berbères,[1] mais il ne s'ensuit point que dans l'Afrique romaine elle ait été complètement abolie ou peu parlée ; au contraire, elle y vit encore aujourd'hui, tandis que le punique et le romain ont disparu. Mais le berbère était l'idiome des couches inférieures de populations, qui possédaient rarement les moyens et la culture intellectuelle leur permettant de s'occuper des monuments gravés. Les couches civilisées des habitants de l'Afrique du Nord parlaient punique ou romain. Le romain, la langue officielle, se trouve par suite sur les manuscrits publics et sur ceux de l'élément romain ou romanisé. De règle chez les sujets nés africains, l'usage de cette langue ne prédominait point. Apulée raconte qu'il eut beaucoup de peine à apprendre le latin,[2] et la sœur de l'empereur Septimius-Severus devait être éloignée de la cour à cause de son incapacité de parler latin. La connaissance du grec était répandue déjà à l'époque punique. C'était la langue internationale, comme aujourd'hui le français. Juba II écrivait en grec, et même Apulée et Tertullien ont composé dans cette langue une partie de leurs livres. Cette polyglotie de l'Afrique romaine rappelle vivement des conditions semblables existant dans les pays modernes, par exemple en Corse, où le français est la langue officielle comprise de tous les gens

(1) Sur la persistance de la langue berbère, voy. Mommsen, *R. G.*, V, p. 640 ; Boissier, p. 304 et suiv. ; sur les monuments de la langue libyque, Duveyrier, dans *Recherche des Antiquités*, p. 45-62, avec la carte indiquant les points où ont été trouvées des inscriptions berbères. La zone des inscriptions libyques s'étend de la Cyrénaïque, à l'est, jusqu'aux îles Canaries, à l'ouest (Duveyrier, p. 48), et des montagnes de la côte nord au désert du Sahara. Les plus nombreuses sont dans la vallée de l'oued El-Kebir et de la haute Medjerda, par suite, entre *Hippo* (Bône) et *Thagaste* (Souk-Ahras). Dans le territoire carthaginois, à l'est de l'oued Mellègue, le plus grand affluent de la Medjerda, les monuments écrits berbères manquent complètement : c'est seulement dans l'extrême-sud, à Mactar *(Mactaris)* et à Medeïna *(Althiburus)*, qu'on en a trouvé plusieurs : cette contrée était située à la périphérie du territoire punique, comme aussi le pays montagneux entre l'oued El-Kebir et la Medjerda.

(2) *Metamorphos.* I, 1.

instruits, tandis que le peuple parle corse et que peu auparavant la littérature se faisait en italien.

Autres preuves de la persistance de l'élément indigène. — Il existe encore d'autres preuves de la persistance de l'élément indigène. Dans les cimetières, on trouve employées côte à côte la coutume orientale de l'inhumation et la coutume romaine de l'incinération.[1] Une preuve d'une importance particulière, vu qu'elle a une valeur statistique, est présentée par les noms, dont beaucoup ont un cachet punique.[2] Aucun nom n'est plus commun sur les inscriptions que celui de *Saturninus*. Ce nom, qui fait allusion au dieu Saturne (Baal), est l'équivalent romain pour un des noms puniques en *bal*, comme Annibal, Asdrubal, un témoignage parlant en faveur de la vénération dont jouissait Baal-Saturnus à l'époque romaine. Mais, en dehors de pareils noms, formés sur modèle punique, il en existe aussi passablement qui ne sont nullement romains. En général, on aperçoit naturellement dans la formation des noms, tout comme dans le culte, l'effort qu'on faisait pour se romaniser le plus possible extérieurement. Lorsqu'un indigène épousait une Romaine, les enfants, tout à l'encontre de la coutume romaine, ne portaient point le nom du père, mais bien celui de la mère : elle appartenait au peuple qui avait le pouvoir.[3]

La langue berbère s'est conservée jusqu'à aujourd'hui dans l'Afrique du Nord, tandis que le celtique et l'ibérique, les langues des provinces gauloise et espagnole, ont disparu sous la domination romaine. Les dominations étrangères punique et romaine, après avoir duré ensemble plus de mille ans, ont disparu jusque sur les pierres : les Berbères sont restés, « comme les palmiers des oasis et le sable du désert ».[4]

La ténacité — on pourrait presque dire l'immortalité — de la race berbère s'explique facilement : les Berbères du nord forment un peuple avec les tribus du Sahara, et chaque perte subie par eux lors de l'invasion étrangère ou lors de la pénétration de la civilisation, trouve de suite pour la combler des éléments tirés de l'inépuisable population du désert. Le premier devoir de l'occupation est, par suite, de bloquer les défilés faisant communiquer le désert avec le nord. Les Romains l'ont compris, et en avant du défilé d'El-Kantara, « les Portes du Désert », ils ont placé la forteresse de Lambaesis. La France livra beaucoup de combats infructueux, jusqu'à ce que le

(1) Toutain (*Cités*, p. 231 et suiv. : *Les Coutumes funéraires*).

(2) Toutain (*Cités*, p. 167 et suiv. : *La Nomenclature et l'Onomastique*) ; Boissier, p. 288 et suiv.

(3) Le fils d'un *Saturninus*, fils de *Masac* et de *Flavia Fortunata*, se nomme *Flavius Fortunatus* (*Corpus*, VIII, 11308) ; Boissier, p. 292.

(4) Mommsen : *R. G.*, V, p. 643.

maréchal Bugeaud prononçàt cette grande parole qu' « il fallait conclure la paix avec les Berbères dans le Sahara »,[1] autrement dit : que, pour avoir la sûreté dans le nord, il fallait d'abord dominer le sud.

Politique de Rome en vue de la civilisation des Berbères. — Mais la souple ténacité de la race berbère n'est point la seule raison de la persistance du peuple indigène et de la lente pénétration de la civilisation romaine ; la raison principale se trouve dans le caractère de la civilisation romaine. La Rome de l'Empire a tout autant respecté l'individualité de ses sujets que la Rome de la République, gouvernée par une égoïste aristocratie, l'a brisée. La civilisation romaine, en acceptant celle de la Grèce, était devenue une puissance égale, sinon supérieure, à l'épée de Rome. Plus le gouvernement était convaincu de ce fait, plus il parut superflu de civiliser par la force. La civilisation romaine opéra silencieusement son œuvre, sans s'inquiéter des points où elle ne pouvait pas pénétrer. Impassiblement, Rome abandonna toute la partie orientale de son empire à la civilisation grecque et donna à la langue grecque une valeur officielle ; mais aussi, à la partie occidentale, qui ne possédait point une civilisation équivalente, elle n'imposa guère sa propre manière. Non point que les Romains fussent étrangers à des points de vue idéaux : on se gardait seulement de chercher par la force des résultats dont on se devait remettre à des puissances plus élevées : le temps et la propre force de la civilisation romaine. Dans l'Afrique du Nord, Rome a fait tout autant de grandes choses qu'en Gaule et qu'en Espagne ; elle a, sur les traces des Carthaginois, approfondi la civilisation de l'Afrique punique, puis, qui plus est, dompté, au moins en partie, la sauvagerie de l'intérieur en transformant des steppes en terres labourables et des nomades en laboureurs. Rome n'a point cherché à obtenir davantage ; elle s'est contentée de donner au pays une culture matérielle, qui assurât à l'Etat un riche revenu et qui facilitât à ses citoyens le séjour dans ce nouveau pays. C'est sur cette restriction que repose la grandeur de la colonisation romaine. Les Espagnols ont christianisé, les Français ont civilisé ; par contre, les Romains ont colonisé comme les Anglais. Ne point fonder, mais développer, telle est la pensée fondamentale, jamais exprimée, mais bien évidente, de la politique coloniale romaine sous les empereurs.

Tandis que les Français, en Algérie, ont bâti quantité de villes artificielles, Rome n'en a fondé qu'un petit nombre, mais elle a développé en villes d'innombrables petites localités, ayant soin pour cela d'améliorer l'exploitation agricole et de faciliter ainsi une plus grande densité de la population. De même que dans l'Afrique française les

(1) Boissier, p. 85.

communes mixtes, composées d'indigènes et de colons, se développent mieux que les nouvelles fondations artificielles, ainsi la prospérité de la vie municipale dans l'Afrique romaine repose sur la fécondation des germes antérieurs et la fusion des colons avec les indigènes. Principalement caractéristiques sont, pour la colonisation romaine dans le nord de l'Afrique, ces communes composées de Romains et d'indigènes, à l'instar des communes mixtes,[1] qui se développaient facilement en villes, tandis que les *villes* françaises, en dehors de leurs noms, n'ont en elles-mêmes que bien peu de municipal.

Développement du régime municipal chez les indigènes. — Comme aujourd'hui encore, lorsque Rome occupait l'Afrique, une portion seulement des Berbères était sédentaire; pour les anciens, les Numides sont les nomades.[2] Il n'a dû exister de Berbères laboureurs que dans le royaume carthaginois; mais ici, dans l'est de la province, dans le territoire de la Medjerda, la majeure partie des noms de localités est berbère.[3] Ces villages berbères sont la base du régime municipal carthaginois, qui, à l'époque de la deuxième guerre punique, comprenait trois cents communautés.[4]

(1) Schulten : *De conventibus civium Rom.* Comme exemples, il y a le *conventus civium Romanorum et Numidarum qui Mascululae habitant* et les *Afri et cives Romani Suenses* (*C. r. de l'Acad. des Inscr.*, 1892, XXXIX). Les deux communes se trouvent dans la Province Proconsulaire. Ce fait n'est point indifférent : ces *communes mixtes* — tout comme la transformation de cantons ou de villages en communes typiques pour la Province Proconsulaire — semblent avoir été favorisées par le travail civilisateur des Carthaginois.

(2) Diodore (voyez note 2, page 262) distingue, appartenant au royaume carthaginois, les Λίβυες des Berbères libres, les Νομάδες. Les Libyens sont les agriculteurs; les nomades, des bergers errants.

(3) Les types de noms de localités berbères sont les noms commençant par *t(h)u, t(h)a, t(h)i : Tunis, Thubursicum Bure, Thuburbo, Tiburnica, Thunusida, Tubernuc, pagus Thunigabensis, Tuccabor, Thubba, Thugga.* Voyez la liste des villes dans Toutain (*Cités*, p. 381 et suiv.) et la carte venant après la page 412. La syllabe initiale *t(h)a* se trouve dans *Tacape, Thabraca, Thaca, Thagari Maïus, Thala; t(h)i* dans *Tichilla, Thignica, Thibica, Thibiuca* (Toutain, p. 391).

Ces noms sont berbères, car les mêmes syllabes initiales se trouvent aussi en Numidie et en Maurétanie; comparez *Thubursicum Numidarum, Thibilis, Thagaste, Thamugadi, Thamalla* en Numidie, et *Tupuscuctu, Tucca, Thudaca, Thubuna, Tipasa, Tipisis, Thamarita, Tharuda* en Maurétanie. (Voyez la carte d'après Ptolémée, dans Cat : *Essai sur la Maurétanie*, après la page 314). D'autres noms sont limités à un territoire déterminé, comme ceux qui commencent en *lam : Lambaesis, Lambafundi, Lamsorta* (*Corpus*, VIII, 1783), *Lambiridi, Lamasba, Lamfocta* (Ammian, Marc, 29, 5, 13) qui se trouvent dans la région située au nord de l'Aurès.

(4) Strabon, p. 833 : « *Quand commença cette guerre* (la deuxième guerre punique, dont il est précédemment question), *ils possédaient trois cents villes en Libye.* » D'après Appien (*Pun.*, 3), Régulus, à lui seul, lors de la première guerre punique, s'empara de deux cents villes. On comprend que dans ces données, tout comme dans les listes des évêques, toutes les localités sont comprises, soit des communes urbaines, soit de simples villages.

Transformation des tribus sédentaires en communes municipales. — Il fut facile à Rome de développer plus tard ces municipalités créées par les Carthaginois et de les transformer suivant le modèle romain. Au sud de la Medjerda se trouve un groupe de localités : Thugga, Thignica, Tubursicum, Agbia, etc., qui, au Ier siècle, sont des villages *(civitas, vicus)* ou des cantons *(pagus)* ; au IIe siècle, sont des villes provinciales *(municipia)*, pour enfin, au IIIe siècle, devenir une commune de première classe *(coloniæ)*.[1] Un des villages, ou le village de la tribu indigène, devint le centre directeur du territoire *(pagus)* de la tribu : la *civitas*, et fut constitué en une commune propre, de telle façon que sur les inscriptions de ce territoire, tout à côté du *pagus*, est désignée la *civitas* : le centre directeur. Plus le centre directeur se développe, plus vite se retire l'ancienne communauté cantonale ; le canton de la *gens* est devenu territoire de la *civitas*. La fin du développement est indiquée par la remise du droit de ville au centre directeur, et, par la même occasion, du droit de cité aux membres de la tribu. Ce système général de convertir des cantons en municipes, les Romains l'ont également appliqué dans les Gaules, où le canton des *Parisii* est devenu la ville de Paris ; *Remi*, Reims, et *Senones*, Sens.

Dans la Province Proconsulaire, la transformation des tribus (pour autant qu'il en existât encore) en municipalités est complète : les inscriptions désignant une *gens* ont été toutes trouvées en Numidie et en Maurétanie, à l'exception d'une seule, provenant des confins de la Numidie.[2]

Politique à l'égard des nomades. — Plus difficile était d'introduire chez les Berbères nomades l'organisation municipale, et la chose n'a réussi qu'en partie ; mais aussi, les tentatives n'ont été que partielles. Une partie seulement des *gentes* fut transformée en municipes. Les tribus désignées par les inscriptions ont, du reste, toutes un canton directeur *(civitas, castellum)* et les chefs *(princeps)* — on dirait aujourd'hui les cheïkhats — assistés des plus anciens *(seniores)* de la tribu,[3] sont pour le gouvernement romain plutôt des em-

(1) *C. I. L.*, VIII, p. 173 ; SCHULTEN : *Philologus*, LIII, p. 672.

(2) *Gentes* (*Corpus*, VIII, 7041, 8813, 8814, 8826, 8828, 8379, 10335, 8271, etc.). La *gens Bacchuiana* (12386), sur le mont Rihan, appartient politiquement encore à la Province Proconsulaire, mais, topographiquement parlant, tout aussi bien à la Numidie.

(3) Les *princeps* et les *seniores* semblent avoir formé le collège des *XI primi*. (Voyez, sur les *undecim primi*, TOUTAIN, *Cités*, p. 351, note 6, et MOMMSEN, *R. G.*, p. 649, note 2.) La conjecture de Mommsen, que les « onze premiers » seraient identiques avec les *seniores*, n'est point redressée par les objections de Toutain, mais, pour d'autres raisons, elle n'est point acceptable. La désignation du chef comme *princeps* ne possède toute sa précision étymologique — qu'on pense au *princeps senatus* et à la désignation de l'empereur comme *princeps* (*civium*)—que si le *princeps* est le président d'un collège. La désignation *princeps et undecim primus* (*Corpus*, VIII, 7041) et *dec*

ployés du centre directeur.[1] Mais il faut réfléchir qu'en dehors de ces tribus romanisées — caractérisées déjà comme telles par le fait qu'elles nous ont laissé des inscriptions rédigées en latin — il a dû en exister quantité d'autres auxquelles Rome avait bien octroyé la suprématie, mais non une organisation municipale; dans ce nombre sont les cantons soumis à la juridiction des préfets institués par Rome.[2]

Il suffit d'établir que Rome est arrivée à transformer de nombreuses tribus nomades en agriculteurs et à remplacer les douars, au moins politiquement, par un centre directeur urbain. Comment a-t-elle atteint ce but? On pourrait admettre que Rome aurait, en restreignant leurs territoires étendus, en favorisant la culture des pâturages, amené les tribus nomades à une culture plus intensive et à un domicile fixe. Mais le succès se laisse même expliquer sans supposer l'emploi de mesures violentes comparables à celles employées par les Français : dispersion des tribus et répartition dans des districts urbains. Déjà, le fait de mettre un terme à la guerre éternelle que les tribus se faisaient entre elles et qui nuisait à la culture constituait un puissant progrès. Le voisinage d'une ville romaine, tout comme aussi celui d'une tribu romanisée, ne pouvait rester sans influence. Lentement, mais avec sûreté, pénétrait dans l'empire l'influence de la civilisation romaine, allant du centre à la périphérie, et même les zones les moins civilisées étaient en relations avec les foyers de civilisation par les points qui se trouvaient entre elles et le centre.

L'assimilation des Berbères est incontestablement le plus grand effet du travail de la civilisation des Romains dans le nord de l'Afrique; mais, attendu que peu d'inscriptions seulement témoignent de la chose, on la néglige en faveur de la description de l'autre partie : la prospérité de la vie municipale, laquelle n'était cependant tout d'abord possible que grâce à cette base d'opération. C'est beau-

(*urio*) *pr*(*inceps*) *g*(*entis*) *N*(*umidarum*) (*Corpus*, VIII, 8813) convient parfaitement à cette manière de voir, car alors le chef est désigné en même temps comme président et comme membre du collège gouvernant, tandis qu'il ne peut avoir été en même temps chef autonome et membre d'un conseil opposé au chef, ce que, d'après cette inscription, il eût été, si la manière de voir de Mommsen était juste. Un conseil de dix personnes se rencontre également ailleurs : je nomme les *decem lecti Aquenses* (*Corpus*, XII, 2461). Seulement, si le *princeps* est le chef d'un collège de conseillers, on comprend qu'il soit nommé à côté des suffètes, des magistrats (*Calama*, *Corpus*, VIII, 5306).

(1) On trouve des documents sur le régime, avec des *princeps* et des *seniores*, dans le *Rhein. Museum*, 50, p. 542.

(2) *Corpus*, VIII, 765 : Inscription de Thibica (Afrique Proconsulaire) de l'époque d'Antonin le Pieux; 9195 (Maurét. Caes.) : *ex praef*(*ecto*) *g*(*entis*) *Masat.*; 10500 (Afrique Proconsulaire) : *praef. gentis Cinithiorum.*

coup de fonder des villes, mais il est plus important de transformer des nomades en laboureurs et de changer, comme dit le poète Schiller dans le poème *la Fête d'Eleusis*, « la tente mobile en des cabanes solides et paisibles ». Et c'est là la grande œuvre à laquelle Rome est arrivée.

Politique de Rome vis-à-vis des Carthaginois. — Beaucoup plus facile que l'assimilation des Berbères était celle de l'élément carthaginois, car l'Etat punique, tout comme celui de Rome, repose sur la ville. Ici aussi, tout d'abord, on laissa les choses dans l'état où elles étaient : les villes puniques furent admises dans l'empire comme *civitates*, — c'est sous ce nom que Rome désigne les communes non romaines reconnues par elle, — et encore au IIe siècle ap. J.-C., par suite, trois cents ans après l'annexion, nous trouvons les suffètes dans l'ancien territoire carthaginois.[1] Mais insensiblement les villes s'étaient si profondément romanisées, que leurs chefs municipaux faisaient peu de cas de porter les anciens noms; avec la transformation des suffètes en *duumvirs*, le développement était achevé.

Par l'assimilation des Berbères et des Puniques était jetée la base sur laquelle s'élève l'édifice de la civilisation romaine, imposant même dans ses ruines. C'est cette fière construction qu'en quelques tableaux nous voulons représenter dans toute sa perfection : l'Afrique romaine au moment de son apogée sous la dynastie de Sévère.

Période d'apogée sous Sévère et sa dynastie; preuves épigraphiques. — On peut démontrer avec évidence que le gouvernement de Sévère et de sa dynastie (193-235 ap. J.-C.) désigne l'apogée de la Province Africaine. Les inscriptions romaines fournissent un matériel statistique important. Attendu que la création d'une inscription, et encore plus celle d'une construction y appartenant, par exemple d'une statue ou d'un monument, entraînait des dépenses et supposait une certaine culture, on est en droit de dire que plus une population a laissé de monuments épigraphiques, plus elle avait de bien-être et de civilisation.

Si, maintenant, l'époque de Sévère est réellement celle de la plus grande expansion de la civilisation romaine, la plupart des inscriptions africaines doivent être de cette époque. Et, en effet, c'est le cas dans une mesure générale, car le nombre des inscriptions écrites à cette époque dépasse toutes les précédentes dans leur ensemble. Pour aller avec certitude, nous voulons ne mettre en ligne de compte que les inscriptions datées de noms d'empereurs. Une statistique des inscriptions nommant des empereurs romains[2] donne ce qui

(1) *Corpus*, VIII, 5306 (*Calama*). De même (*Corpus*, VIII, 12286), une inscription de *Bisica*, datant d'Antonin le Pieux, qui porte le nom d'un suffète.

(2) *Corpus*, VIII, p. 1837.

suit. Il n'existe qu'une seule inscription avec le nom d'Auguste; Tibère se rencontre quatre fois; Trajan déjà vingt-deux fois; mais ces chiffres ne sont nullement en rapport avec celui des pierres nommant Sévère et sa dynastie. Il est certain que parmi ces inscriptions il s'en trouve beaucoup portées sur des statues dédiées au premier empereur africain; mais la majeure partie d'entre elles appartient cependant aux constructions faites sous Sévère et en partie dues à cet empereur : preuve qu'à cette époque l'Afrique romaine avait son âge d'or. Une grande activité de construction ne commence que sous le règne d'Hadrien; de l'époque antérieure, on ne connait que dix édifices environ;[1] les constructions faites sous Hadrien et les Antonins sont déjà plus nombreuses, mais le nom de Sévère et de sa famille se trouve presque dans chaque ruine importante.

Sévère érige la Numidie en province. — De la Numidie, administrée jusqu'alors militairement, Sévère fit une province. Cet acte fait époque; Rome avait alors, par sa civilisation, envahi toute l'Afrique du Nord. En recevant la Numidie au nombre des provinces, Sévère marquait la fin d'un travail de civilisation remontant à plus de deux siècles, car depuis l'annexion de la Numidie il s'était écoulé plus de deux cents ans. Mais le but atteint était digne du travail : des Syrtes au détroit de Gibraltar, Rome régnait, et sa civilisation dominait aussi. Et même les bords du désert furent garnis d'une couronne de villes, là où, de nos jours, les nomades conservent à peine une misérable existence. La colonisation des steppes au sud de la Tunisie et de l'Algérie est, sans doute, un des faits les plus brillants de la domination universelle de Rome.

Dr SCHULTEN,
Professeur à l'Université de Gœttingue.

(Traduction du Dr FLORANCE.)

(A suivre.)

(1) TOUTAIN : *Cités*, p. 153 et suiv.

UNE COLONIE DE VÉTÉRANS

La voie qui nous a conduits au domaine des Pulleni continue à suivre la vallée de l'oued Arko et, à quelques mètres en aval, franchissait un ravin sur un pont en blocage dont les culées subsistent encore, à demi cachées par les touffes de lauriers-roses. Au delà, la vallée commence à se rétrécir, les champs se font plus rares, formant une bande de moins en moins large entre la piste et la rivière ou la broussaille.

C'est une espèce d'éperon que la culture pousse ainsi le long du chemin, entre les montagnes broussailleuses qui dominent. A deux kilomètres de là on ne voit plus que de la broussaille, mais avant d'atteindre cette dernière on rencontre les grandes ruines d'Enchir-Douamis, restes de l'antique *Uci Maius*.

Avant d'y arriver, le voyageur a laissé sur la droite, vers le nord, quelques exploitations agricoles peu importantes, situées au milieu des larges surfaces en pente qui descendent de l'extrémité occidentale du Gorra.

Uci Maius est donc presque complètement entouré par de la broussaille. Ici, comme à Enchir-Matria, et plus nettement peut-être, on a cette impression que les habitants de la ville antique ont lutté contre la forêt pour en reculer les limites.

Tel fut sans doute le rude labeur devant lequel ne reculèrent pas les vétérans d'Uci Maius.

Ainsi que je l'ai indiqué rapidement plus haut, l'*oppidum Ucitanum majus* est en effet une colonie militaire. Son origine remonte à la première loi de Saturninus, qui était elle-même une conséquence de la guerre de Jugurtha. Chacun des vétérans reçut alors un lot de vingt-cinq hectares. Je me contenterai d'ailleurs de signaler le fait et n'insisterai ni sur l'installation de ces anciens soldats à Uci Maius ni sur le mode d'exploitation du sol de cette colonie, parce qu'aucun document local ne s'y rapporte. Je ne pourrais émettre à ce sujet que des généralités.

Le seul fait que j'aie relevé dans ces ruines et qui rappelle peut-être de loin le caractère agricole du premier établissement qui y fut fondé, c'est la découverte de nombreuses épitaphes funéraires dont un certain nombre portent des noms bien caractéristiques.

Le site dans lequel s'élève Enchir-Douamis est pittoresque. Les vestiges antiques y couvrent un monticule de forme régulière entouré par une courbe de l'oued Arko et couronné par un petit plateau. De chaque côté de la rivière, ils sont dominés par de hautes montagnes, dont les plus rapprochées, c'est-à-dire celles qui sont

placées comme eux sur la rive droite, en sont séparées par un col solitaire rempli de pierres et de broussailles. Ce défilé est coupé par un alignement de piliers en pierres plates, de teinte sombre. Ce sont les pieds-droits d'un aqueduc qui monte vers le ressaut le plus rapproché de la montagne. J'ai trouvé à environ un kilomètre de la ville les citernes supérieures qui alimentaient cette conduite.

Elles sont construites sur un mode assez original.

Les cloisons qui en séparent les compartiments sont percées à jour ou plutôt formées par des piliers monolithes entourant des panneaux vides.

Au-dessus des ruines qui couvrent les flancs du monticule, sur le sommet du plateau, court un mur en grandes pierres de taille très régulièrement taillées mais assemblées sans soin et recouvertes par d'inextricables fourrés de cactus. C'est une enceinte byzantine construite comme à l'ordinaire avec des matériaux enlevés aux monuments de la ville et formant une citadelle dont les murs sont flanqués de distance en distance par des tours carrées. Vers la rivière, en bas d'un talus à pente assez raide, s'élèvent de grandes masses de blocage : ce sont les citernes inférieures, dont la masse a tellement frappé les indigènes qu'ils en ont tiré le nom de toute la ruine, *Douamis* voulant dire voûtes, cavernes. Ces réservoirs sont considérables et forment deux groupes. L'un, le plus apparent, a deux compartiments de 30 mètres de long sur 8 de largeur et 10 de hauteur. L'autre, situé un peu plus bas, comprend trois autres vastes bassins couverts.

Un peu plus loin s'élèvent, mélancoliquement isolés au milieu d'un champ, les deux pieds-droits d'une des portes de la ville. Elle est exactement du type d'un monument analogue que l'on peut voir à Dougga et que l'on appelle Bab-er-Roumia.

L'un de ces piliers a encore 6 mètres de hauteur et est orné de pilastres cannelés. L'ouverture regardait dans le prolongement de la voie que nous suivons depuis Teboursouk et qui se dirige ensuite vers le Belad Biada. En avant de cette porte s'étendait la nécropole dont j'ai retrouvé les monuments funéraires encore en place, alignés le long de sentiers et si serrés qu'en quelques heures j'en ai découvert plus de soixante.

Au-dessus des citernes s'élève une blanche koubba. Je me suis plus d'une fois installé à son ombre, étendu sur une natte que me prêtait un vieux marabout du voisinage, en attendant le déjeuner que me préparait mon ordonnance; ou bien j'y devisais avec les habitants du douar voisin venus s'asseoir en cercle autour de moi, quand je ne me bornais pas, étendu sur le dos, à contempler, à travers les paupières demi-closes, le ciel bleu en évoquant le souvenir des habitants d'Uci Maius.

A quelques pas de là, le long d'une plate-forme rectangulaire, gi-

sent de superbes bases de statues portant des inscriptions relatives aux empereurs ou à de grands personnages ayant occupé de hautes fonctions dans la cité. La plupart ont été vues et déchiffrées par un médecin militaire, le docteur Balthasar, un de mes prédécesseurs en la contrée, dont je suis heureux en passant de retrouver ici et de saluer les traces.

C'est fort apparemment en ce point que devait se trouver le forum de la ville. Il y avait aux environs un temple d'Esculape bien reconnaissable encore par le plan rectangulaire de ses grands murs en pierres de taille. « Cet édifice dominant la ville et entouré de statues devait être, dit Tissot, comme le sanctuaire d'Eschmoun, à Carthage, qui est placé dans les mêmes conditions, le temple du dieu protecteur de la cité. »

Ces ruines sont en somme assez détériorées. Néanmoins, leur dispersion sur ce monticule élevé et dans un lieu fertile mais entouré de sites sauvages leur donne un aspect imposant. On s'explique parfaitement que les Romains aient jugé utile de fonder en ce point une ville formée d'éléments sur le concours desquels on pût compter en cas de différend avec les indigènes. Une route importante s'y engageait en effet dans la montagne broussailleuse et inhabitée entre la fertile plaine de la Medjerda et la région non moins riche de Dougga.

A peu de distance d'Uci Maius, les champs, de plus en plus clairsemés, font place à une végétation arborescente qui se continue avec la forêt broussailleuse parsemée de thuyas et de chênes-liège revêtant certaines croupes du djebel Fedj-el-Adoum.

Un peu plus sur la gauche du voyageur qui descend la vallée s'étend une clairière où de grandes pierres de taille gisant bouleversées sur le sol indiquent qu'un établissement de quelque importance s'y élevait autrefois.

Ce bourg dut être fortifié vers la fin de la domination romaine, car on y voit les restes d'une enceinte byzantine. Au milieu d'un champ j'ai relevé une belle inscription nous apprenant qu'il y avait ici un sanctuaire dédié à Cérès et rappelant qu'un certain Arafrius avait relevé cet édifice, construit par son père et qui tombait de vétusté! Comme quoi les Romains — et ceci leur est encore un point de rapprochement, bien inattendu, avec nous — n'ont pas toujours bâti aussi solidement qu'on le croit généralement.

Ce temple élevé en un lieu écarté à la déesse des moissons doit faire penser que, malgré leur isolement dans l'inculte végétation qui les entourait, les habitants de ce village n'en faisaient pas moins de belles récoltes pour lesquelles ils avaient tenu à témoigner leur reconnaissance à la divinité.

Un peu au-dessus de ces ruines, en remontant le vallon débouchant sur l'Arko, à l'entrée duquel elles se trouvent, on rencontre

un gracieux édifice. C'est un de ces antiques mausolées en forme de temple comme il en existe tant en Afrique, plutôt qu'un vrai temple, et qui a été ultérieurement englobé par les chrétiens dans une église dont il forme le chevet. Voici un monument qui doit être rapproché des temples chrétiens d'Oued-Soussa, de Sidi-Abdallah-Melliti, de Matria et des environs de cette ruine.

Le grand nombre et le rapprochement de ces constructions nous montrent, comme je l'ai dit, quelle ère de prospérité et de richesse le christianisme a connue ici.

Les chapiteaux de cette église sont élégants et surtout d'une grande richesse d'ornementation. Deux pilastres carrés placés en avant de l'abside sont d'un profil très gracieux, et le dégagement de l'escalier qui conduisait à l'autel, ainsi que de la porte d'entrée du sanctuaire, donnerait sans doute d'intéressants résultats. J'ai la persuasion qu'une fouille complète de cet édifice serait particulièrement utile à l'archéologie.

Après avoir dessiné et photographié ce monument en 1890, je fus très désappointé, lorsque je revins pour le revoir l'année suivante, de constater que toute une série de jolies arcades qui séparaient une nef latérale de la centrale avait été détruite. C'est un cheikh du voisinage qui, comme je l'appris plus tard, avait commis cet acte de vandalisme pour se procurer quelques pierres.[1]

Des ruines de cette église, j'aperçus un jour, en en explorant les environs, comme une espèce de petite tour qui s'élevait sur une colline, au milieu de la broussaille. Je m'empressai de me diriger vers elle tout en croyant à quelque illusion de ma part, résultant d'un jeu de lumière. Ce ne fut pas sans quelque surprise que je constatai, en approchant, le parfait état de conservation dans lequel se trouvait ce petit édicule. C'est une véritable guérite en pierre, ou, pour employer un terme moins vulgaire, une chambre de guet. M. Gauckler a bien, je le sais, émis quelques doutes au sujet de cette opinion et supposé que ce pouvait être un dolmen. Un édifice une fois plus haut que large, n'étant pas enfoui tout en ne reposant pas sur le rocher, offrant une entrée munie de deux pieds-droits qui n'a jamais été fermée par une dalle verticale, possédant encore un banc parfaitement conservé qui en fait le tour, avec également deux bancs à l'extrémité de chaque côté de la porte, ne peut ce me semble être pris un instant pour un dolmen. La manière dont la banquette a été aménagée est surtout remarquable. Elle est simplement formée par une rangée de dalles qui à l'extérieur forment une assise de pierres régulières mais plus minces que les autres. Maintenues ainsi entre celles qui

(1) J'ajouterai que je fis connaître ce fait au Directeur des Antiquités et que le cheikh a été puni.

sont au-dessus et au-dessous, elles font saillie à l'intérieur de la chambre. Une telle disposition dans un édicule qui n'a jamais été fermé sur l'un de ses côtés n'a pu être adoptée que pour permettre aux vivants de s'asseoir et non aux morts de se reposer.

On ne saurait même le rapprocher de certaines tombes puniques pourvues d'un banc avec lesquelles on aurait pu le confondre bien plutôt qu'avec un dolmen. Je remarquerais enfin, si d'autres preuves étaient nécessaires, qu'un dolmen isolé est chose assez rare, alors qu'un poste-vigie est toujours dans cette situation.

D'ailleurs, la présence de cette construction en ce point s'explique parfaitement. Nous sommes ici au confluent de deux rivières, en un point où la voie que nous suivions s'engage dans une broussaille coupée de ravins et où l'on ne peut voir à vingt mètres devant soi. Il était nécessaire d'être averti de ce qui s'y passait par un garde placé sur un point élevé. Il devait certainement y avoir dans les ruines voisines un poste qui relevait cette sentinelle et qui était en quelque sorte comme l'avant-garde d'Uci Maius.

J'ai déjà signalé l'importance qu'avait cette voie réunissant *Thubursicum* à *Uci*, ou, si l'on veut encore, *Membressa* à *Simittu*. En effet, en empruntant une partie du trajet de la route de *Membressa* à *Thugga*, elle constitue la base d'un triangle dont les autres côtés sont formés par le coude que décrit la Medjerda entre Pont-de-Trajan et Testour. C'était un *compitum*, un raccourci entre la voie de Carthage à Hippone par *Simittu* (ou Chemtou) et *Bulla Regia* jusqu'à Membressa. Le trajet en était, je l'ai dit, facile à suivre, car si on avait dû construire d'assez nombreux ponceaux dans la région où nous sommes, on n'y trouve avant Thubursicum et en venant de Simittu aucune pente rapide. C'est, en outre, le seul point où une voie faisant communiquer la vallée de la Daklat avec celle du Khalled puisse être établie dans de telles conditions.

Pour en revenir à notre poste-vigie, c'est certainement une construction de proportions exiguës. Il n'est remarquable ni par son plan ni par son ornementation, et je reconnais très volontiers en avoir involontairement flatté quelque peu l'appareil dans la représentation que j'en ai donnée. C'est une petite pièce de deux pas de côté un peu plus haute qu'un homme de grande taille. Les murs en sont en pierres sèches et surmontés d'une dalle en guise de toit. On sait qu'à l'intérieur il y a un banc. De chaque côté de l'entrée, le mur forme également une saillie sur laquelle on pouvait s'asseoir.

Tel qu'il est, j'estime que ce modeste monument vaut la peine d'être pieusement sauvegardé. On n'en a jamais signalé, à ma connaissance, de ce genre qui soit aussi bien conservé. C'est un spécimen *unique* en son espèce, et à ce titre il mérite plus peut-être d'attirer l'attention que maint temple, imposant et richement orné, bâti sur

un plan banal. Il est étonnant qu'il ait pu arriver jusqu'à nous, en raison de sa fragilité. Puissions-nous le respecter à notre tour et le protéger! C'est à cause de l'intérêt qui s'y attache que j'ai cru devoir insister sur sa description et exposer au savant Conservateur de nos monuments antiques les raisons qui doivent le signaler tout particulièrement à sa sollicitude.

Au delà de ce poste, la voie traverse, pour se diriger vers l'oued Tessa, un pays sauvage, broussailleux dont les ravins ont des parois grisâtres et dénudées. C'est avec un soupir de soulagement que l'on aperçoit, après quelques kilomètres, la large vallée où serpente la rivière, l'un des affluents les plus importants de la Medjerda. On donne à cette région, célèbre par sa fécondité en céréales, le nom de Belad Biada. Elle est un peu éloignée du pays de Dougga, et si je veux en dire quelques mots ici c'est qu'en raison de son peu d'étendue relative, force est de la rattacher à quelqu'une des contrées voisines.

Au milieu de la plaine, aux bords de la rivière, le voyageur trouve en été un beau paysage africain. L'eau coule en murmurant dans un lit de galets beaucoup trop large où elle décrit d'innombrables sinuosités. Les lauriers-roses forment de grandes taches rutilantes sur les berges escarpées, éblouissantes à force d'être ensoleillées et taillées à pic sur 8 ou 10 mètres de hauteur. Auprès d'un gué, les troupeaux s'abreuvent en mugissant, les femmes lavent en bavardant, le voyageur descend de cheval pour faire ses ablutions.

Sur un monticule à demi entouré par cette paisible rivière, qui devient un torrent furieux lorsque ses eaux se précipitent en grondant à l'époque des pluies, on voit des ruines assez étendues, une forteresse, un aqueduc, des citernes importantes : c'est l'enchir Oudeka. Tout cela est bien détruit et à peine reconnaissable. Et cependant la petite ville devait être aussi jolie qu'animée dans le cadre riant où elle s'élevait. Une inscription nous apprend qu'elle possédait un forum précédé d'un escalier et entouré d'un vaste portique.

Un peu en aval et restant toujours sur la rive droite de l'oued Tessa, au pied des coteaux qui forment les flancs de la vallée, parmi les vergers et les haies de cactus, resplendit de blancheur la petite koubba de Sidi-Bellaoui. Tout à l'entrée, des pans de murs écroulés, des pierres de taille nous indiquent qu'il y eut ici, autrefois, un bourg assez considérable. On n'y reconnaît plus guère qu'un fort byzantin, construit en grand appareil, des citernes soutenues par des contreforts de 40 centimètres d'épaisseur,[1] et un aqueduc dont le canal est visible en plusieurs endroits. Au bord d'un ravin, on aperçoit encore

(1) Et non de longueur, comme je l'ai écrit dans mon livre intitulé : *Découvertes épigraphiques*, etc.

un mur de soutènement, parfaitement conservé, mesurant 20 mètres de longueur sur 6 mètres de hauteur. Des auges creusées dans un seul bloc, des chapiteaux corinthiens et doriques, un grand fragment de statue figurant un torse revêtu d'une draperie d'un bon travail, sont les seuls restes de quelque intérêt que j'aie rencontrés là, avec un cippe funéraire d'une curieuse exécution. C'est de l'art indigène. Au-dessous d'une élégante corniche ornée de feuillages, deux niches renferment le buste d'un homme et celui d'une femme, en un très fort relief. La facture en est sommaire, mais d'une extraordinaire vigueur, avec de l'expression et une recherche barbare.

Si on continue à descendre la vallée, on rencontre les restes d'un aqueduc qui va vers Enchir-Oudeka et un peu plus loin, à Sidi-Amor, une autre conduite en maçonnerie.

A environ deux kilomètres au delà, on aperçoit dans la plaine un cône surbaissé grisâtre, que sillonnent quelques traînées de rouille. C'est là qu'est le Hammam-Biada, source thermale très renommée chez les indigènes pour ses propriétés curatives. Le lecteur pensera immédiatement que les anciens n'ont pas été sans utiliser ces eaux, et l'on voit, en effet, tout à l'entour, les restes de constructions en blocage et en pierres de taille. On peut être certain que ce petit centre fut jadis une station thermale, car rien en dehors de la source, dans l'hydrographie et l'orographie du pays, n'expliquerait son existence en ce point.

De loin, la forme de ce mamelon semble très simple. Lorsqu'on s'est approché, on voit avec un certain étonnement qu'il présente une singulière disposition. A 15 mètres environ de la partie nettement conique, une sorte de muraille haute de 4 à 5 mètres, épaisse de 1 à 2 mètres, décrit une courbe qui lui est concentrique de manière à former entre les deux une cour assez spacieuse. Cette muraille présente des couches de tuf parallèles les unes aux autres, dont la coupe, bien visible intérieurement, ne l'est pas au dehors. C'est évidemment le reste de la croûte d'un vaste cône dans lequel se trouvait englobé celui que l'on voit aujourd'hui. Les eaux ont dû évider l'intérieur de cette coupole qui, à un moment, s'est effondrée, la partie verticale qui est la muraille actuelle ayant seule résisté. La petite chambre qui sert d'établissement balnéaire aux indigènes est adossée aux flancs du cône tuffeux, à la surface duquel des réservoirs, des trous de vannes, des canaux et des marches sont les seuls restes de l'antique aménagement. Je ne pense pas que la baignoire en pierre qui est à l'intérieur de la chambre remonte à la même époque.

L'eau de ce hammam est très peu abondante. Elle remplit en dormant une espèce de trou situé entre deux rochers et ne s'écoule au dehors qu'en suintant à travers ses flancs de tuf, qu'elle colore en rouge.

La voie que nous suivons depuis Teboursouk traversait près d'ici l'oued Tessa pour se diriger vers Bulla Regia en franchissant un petit col qui sépare le Belad-Biada de la Daklat. Mais un peu plus bas, les gorges, que le cours d'eau franchit, sont très pittoresques.

Les parois, hautes de plus de 100 mètres, taillées à pic, s'élèvent au-dessus de lui. Et le mot « au-dessus » peut ici être pris à la lettre. La rivière a, en effet, corrodé le pied de ces falaises et s'est, peu à peu, glissée au-dessous d'elles, formant ainsi une longue galerie qui la surplombe complètement, et c'est littéralement que le bord de la rive droite se trouve au-dessus de la rive gauche.

La hauteur de cette sorte de souterrain, éclairé sur un de ses côtés par une longue fente, n'est que de 1 mètre à 1m60 environ. On peut ainsi, en suivant le lit du cours d'eau, se glisser avec lui sous l'immense galerie dont la masse est suspendue au-dessus de soi, sans piliers naturels, sans arcades pour la soutenir !

La couleur des berges est aussi très remarquable par de grandes taches jaunes, violettes et roses qui les bariolent.

Pour en finir avec cette contrée, il me reste à parler brièvement du massif extrêmement sauvage que nous avons laissé à notre droite, entre le djebel Gorra et l'oued Tessa. Si maigre y est la broussaille et tellement aride le sol, que j'y ai rencontré seulement deux petites ruines auprès de modestes dechras.

Rude est le chemin qui y conduit en contournant de véritables précipices, et l'occupation romaine a à peine pensé à transformer un aussi pauvre pays, que l'on pouvait si difficilement, sans escompter de bénéfices, relier par des voies aux régions voisines.

A Sidi-Touil, aux bords d'un grand ravin assez verdoyant, dans un site pittoresque peu éloigné de la plaine de la Medjerda, vers laquelle la vallée regarde, on voit, au milieu de quelques vergers, des citernes, des murs en blocage, les restes d'un aqueduc, d'un pont, un puits antique indiquant qu'à défaut d'installation luxueuse ce point fut autrefois l'objet de quelques aménagements ayant un caractère agricole.

A Sidi-Bedoui, on ne voit que d'énormes massifs de blocage, restes de quelque barrage ou travail hydraulique.

Si le lecteur a trouvé quelque intérêt à me suivre jusqu'ici, il peut maintenant, je crois, se faire une idée assez exacte de ce que furent la campagne, le paysan et le propriétaire de cette région de grands domaines.

Dans les propriétés impériales et privées, comme dans les colonies militaires, l'homme y a transformé et couvert d'édifices la surface du sol. Quelques-uns des *castella*, des *vici* dont la situation était particulièrement pittoresque ont pu s'élever au rang de cités, de munici-

pes. Mais ce furent toujours et avant tout des centres agricoles, nés avec la prospérité sans précédent à laquelle présida la « paix romaine » et disparus avec elle.

Toute différente est la région située de l'autre côté de Teboursouk et dont la majeure partie, habitée et colonisée bien avant l'arrivée de Rome, l'est encore, quoique imparfaitement, de nos jours. On n'y rencontre pas seulement les restes de bourgs ou de petits centres, mais bien ceux de quatre villes que leurs édifices rendent tout à fait dignes de ce nom. Situées à une moyenne de sept kilomètres les unes des autres, elles étaient si rapprochées, les villas, les temples, les bourgs encore importants qui se trouvaient entre elles sont si nombreux qu'on peut les considérer comme formant un seul centre urbain. C'est de cette région qu'il sera question dans les chapitres suivants.

Docteur CARTON,

Médecin militaire,

Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques,

Président de la Société Archéologique de Sousse.

NAVIGATION AÉRIENNE

A ITINÉRAIRES FIXES

> Voyageurs qui planez loin de l'atteinte mortelle des hommes, songez que vous êtes dans les parages de la foudre.

A l'heure présente, des hommes d'un réel mérite, ayant l'esprit de persévérance pour adjuvant à leur génie et une témérité d'âme d'autant plus admirable que leurs prédécesseurs sont nombreux qui figurent au martyrologe de la science, ces hommes font évoluer au-dessus des villes des ballons dirigeables en temps calme. De nouveaux perfectionnements — appelons-les avec toute la ferveur de nos âmes de philanthropes et d'amis du progrès — leur permettront un jour peut-être prochain de vaincre un vent d'intensité relative.....

En attendant, les chercheurs, les observateurs et les badauds en ont seuls le profit.

L'auteur de ces lignes, aussi plein de bonne volonté que dénué des moyens de se faire comprendre clairement et surtout scientifiquement, — ce qui l'incite à prier le lecteur de lui accorder autant d'indulgence que d'attention bienveillante, eu égard au résultat pratique poursuivi, — l'auteur de ces lignes s'est demandé s'il ne convenait pas d'utiliser les ballons dont il s'agit, déjà très suffisamment perfectionnés, à quelque chose d'immédiatement utile. La réponse ne pouvait être qu'affirmative, si un obstacle insurmontable ne se présentait point.

Or, d'obstacle, il n'y en a pas. Ou plutôt, il n'y en a qu'un seul : la dépense.

Il appartiendra aux ingénieurs spécialistes d'établir les devis, et de faire savoir par ainsi s'il y a insurmontabilité.

Jusqu'ici, la direction des ballons a été recherchée en munissant ces engins d'appareils de propulsion qu'ils transportent eux-mêmes, aux dépens de leur force ascensionnelle. La puissance de ces appareils est donc proportionnellement limitée, puisque leur accroissement entraîne le développement du ballon et conséquemment donne plus de prise au courant d'air contre lequel ils ont à lutter.

La solution de ce problème demeure entière, au point de vue de la conquête de l'espace en toute liberté.

Aussi bien, l'auteur vise-t-il un résultat différent, à savoir : l'établissement d'itinéraires fixes.

Dans sa pensée, il s'agit d'établir un câble d'aller, ou positif, por-

teur d'énergie électrique et de faire courir sur ce câble un « trolley » qui communiquera cette énergie au mécanisme du ballon, ainsi allégé du poids de ses appareils moteurs; un second câble, dit de retour, ou négatif, accompagnera le premier, et recevra le courant de retour.

La force de ces câbles est à déterminer. Plus ils seront volumineux, plus ils permettront au ballon de leur emprunter d'énergie, et par conséquent de se développer et de soulever un poids plus lourd, tout en activant des hélices plus puissantes. (L'idéal en l'espèce est le plus lourd possible avec un moindre volume de déplacement.) Mais aussi, plus coûteuse sera l'installation, plus difficultueuse la pose de la voie. Il conviendra donc de débuter par un essai minimum.

Ces câbles, qui ne sont pas des points d'appui, mais seulement des « points de contact », entraînent l'emploi d'un trolley spécial. L'auteur en a imaginé un, et a même pris un brevet d'invention. Mais il déclare tout de suite que le mot invention n'est ici employé que pour le besoin en l'espèce, et qu'il s'agit bien plutôt d'une « application » à des choses existantes dudit trolley avec déclic le complétant.

Pour aller vite et prendre rang immédiatement, il a donné une forme à ce déclic et en a fourni la description et le dessin au bureau de la Propriété Industrielle. Mais, simultanément, il demandait l'autorisation de déposer la description et le dessin de plusieurs autres déclics de formes différentes pouvant donner des résultats équivalents quant au but à atteindre. On lui a expliqué qu'il lui fallait prendre des « additions » au brevet initial, ce qu'il a ajourné de faire.

Depuis, l'un de ses fils, Spartacus, qui tient pour lui le marteau et la lime, lui a démontré que son appareil devrait être répété autant de fois que les voies à créer comporteraient de poteaux ou pylônes de support des fils aériens, et qu'il était bien plus pratique d'appliquer le même appareil seulement aux câbles verticaux (positif et négatif) qui joueront au regard des ballons le rôle que jouent le trolley et le rail dans les tramways électriques. Et le père et le fils, se critiquant mutuellement, se sont mis à l'œuvre et ont construit, en choisissant parmi les différents déclics de leur conception celui qui se prêtait le mieux à cette nouvelle application, un « trolley pour ballon » dont la description suit et qui fait l'objet d'une addition au premier brevet d'invention.

Voici cette description.

Les câbles électriques étant fixés, sur un poteau, à deux potences de petite dimension terminées par un isolateur, apparaissent dans la position qu'occupent les fils télégraphiques, avec cette seule différence que le fil télégraphique est placé à la tête d'un isolateur affectant la forme d'un poupard, tandis que les câbles électriques traverseront une douille isolatrice en céramique quelconque, renfermée

dans une sorte d'olive très allongée, en métal, boulonnée sur l'extrémité de la potence de suspension.

La boucle du trolley pour ballon, dite «boucle de Spartacus», destinée à prendre dans un sens (positif) et à rendre dans l'autre (négatif) le courant électrique sur les câbles, est constituée par un appareil construit pour glisser sur ces câbles et franchir leurs points de fixation sans secousses et sans risques de s'en détacher. Elle a la forme que voici : *(Voyez dessin au verso.)*

A A (coupe) et *A A* (déclic) est l'ouverture réservée au passage de l'avant-bout de la potence à l'extrémité de laquelle est boulonnée l'olive allongée renfermant l'isolateur. Cette ouverture regarde forcément le poteau ou pylône.

B B (coupe) est le passage ménagé au câble électrique et, alternativement, à l'olive de fixation de ce câble. (Le dessin représente la plus grande ouverture de ce passage, au moment où la boucle de Spartacus traverse l'olive ; à cet instant, les ressorts à boudin sont comprimés.) Ce passage est constitué par des roulettes concaves [*C C* (coupe) et *C' C' C' C'* (déclic)] dont l'écartement est variable, à la faveur de ce que les pivots de chacune de ces roulettes reposent dans des coussinets rendus légèrement mobiles par de forts ressorts à boudin assujettis dans le cadre appelé boucle de Spartacus. — Ces roulettes concaves tournent sur billes placées entre leur moyeu et le coussinet et qui atténuent jusqu'à l'annuler presque la dépense de force résultant du frottement de la boucle sur le câble.

B' B' (déclic) est le passage expliqué ci-dessus, mais ramené à sa moindre ouverture par la tension normale des ressorts. Le câble se trouve emprisonné dans la concavité des deux roulettes. Parfois, pendant l'action, le câble frottera sur les roulettes inférieures : c'est lorsque le ballon s'élèvera ; parfois, il frottera sur les roulettes supérieures : c'est lorsque le ballon, étant en parfait équilibre, laissera pendre par son propre poids — mais non trébucher — le câble vertical qui le rattache à la boucle de Spartacus ; si le ballon venait à baisser encore, il y aurait trébuchement de la boucle, et alors le rôle des roulettes concaves serait inversé : aussi bien, leur rôle est le même quelle que soit la position de la boucle, et elles sont interchangeables.

D D (coupe) et *a b c d* (déclic) constituent le déclic (le plus simple de tous, adopté à cause de cette simplicité même) destiné à empêcher la boucle de Spartacus de s'écarter du câble à la faveur du passage ménagé dans cette boucle pour l'avant-bout de la potence. Lorsque l'une quelconque des quatre ailes de ce déclic rencontre l'avant-bout de la potence — naturellement rond — elle cède, car rien ne la retient, si ce n'est le moyeu sur lequel elle prend naissance. Mais avant que cette aile ait laissé à découvert, en tournant, le passage en question,

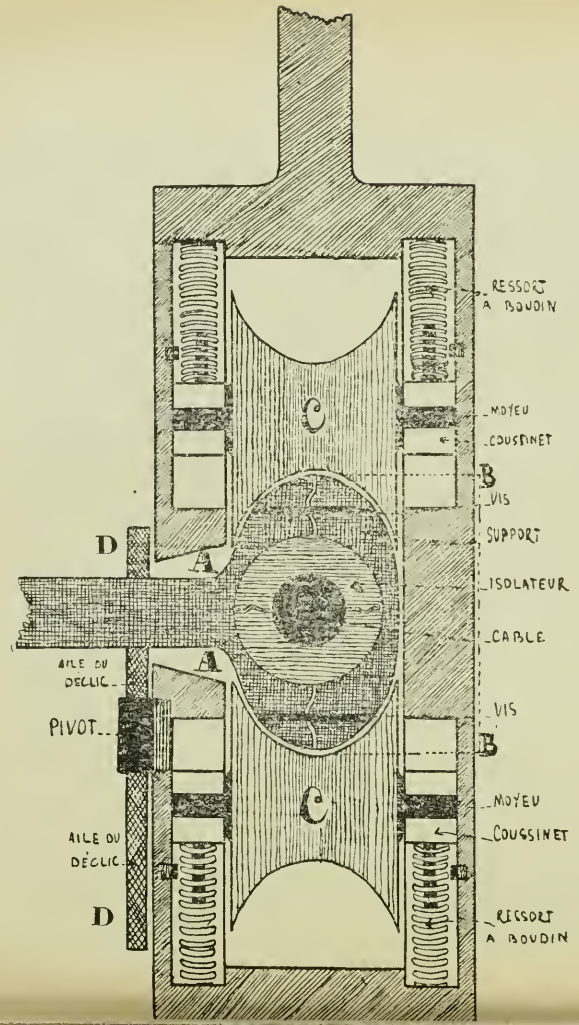
RESSORT
A BOUDIN
MOYEU
COUSSINET
B
VIS
SUPPORT
ISOLATEUR
CABLE
VIS
B
MOYEU
COUSSINET
RESSORT
A BOUDIN
C
C
D
D
A
A
AILE DU
DÉCLIC
PIVOT
AILE DU
DÉCLIC

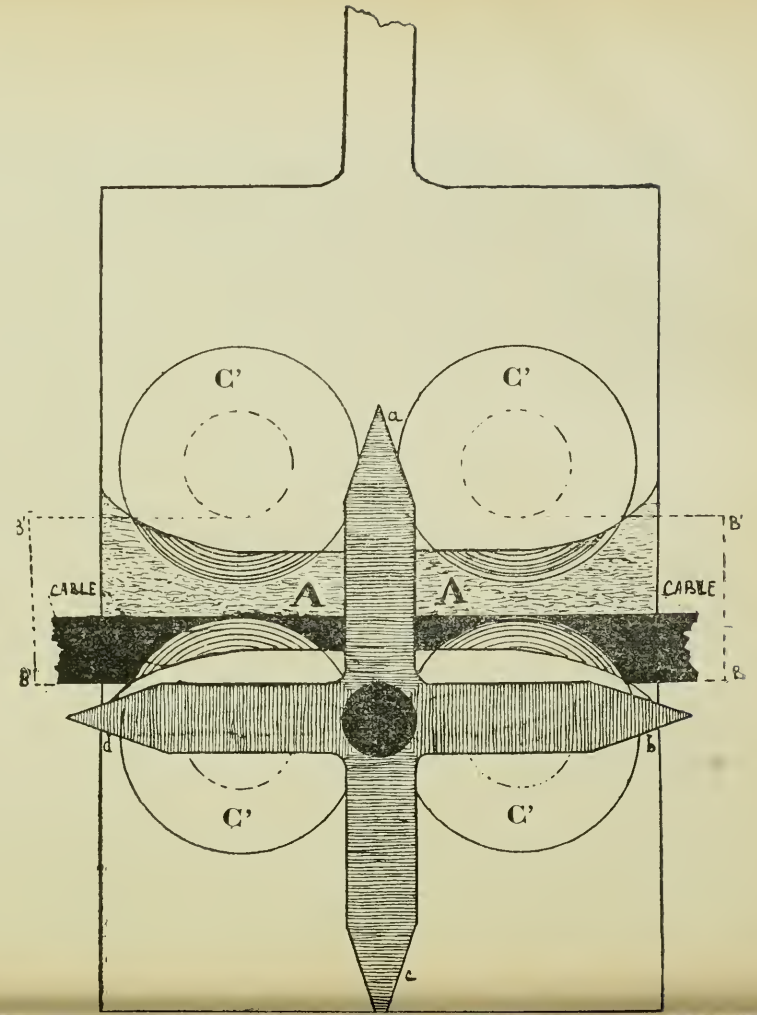
C'
C'
C'
C'
a
b
c
d
A
A
CABLE
CABLE
B'
B'
B
B

une autre aile le couvre déjà. — L'expérience dira s'il y a avantage à donner à ce déclic cinq ailes au lieu de quatre. — De plus, le trolley peut être construit pour recevoir deux déclics. — A la vitesse probable où marchera le ballon, les poteaux se rencontreront à peu de secondes de distance l'un de l'autre, ce qui fait supposer que le déclic tournera sans cesse. Il n'y a à cela aucun inconvénient. Si pourtant on voulait empêcher cette rotation continue, il suffirait de disposer un petit ressort rigide vers le pied du cadre; ce ressort, très léger, très souple, arrêterait l'élan du déclic après quelques tours. — Au surplus, d'autres déclics peuvent être expérimentés aux mêmes fins.

Chaque ballon suppose deux boucles de Spartacus : une pour la prise de l'électricité, adhérente au câble positif, et la seconde adhérente au câble négatif, pour le retour. De ce fait, le ballon aura une fixité horizontale relative, résultant de la présence des câbles-trolleys, qui aboutiront fort probablement l'un, le positif, au pied et l'autre, le négatif, à la tête du ballon; l'expérience, au surplus, enseignera la meilleure position à leur donner.

Tel est, dans ses parties essentielles, l'appareil, dit « boucle de Spartacus », qui justifie un tantinet le mot invention que le brevet comporte et impose, ce qui l'a fait adopter bien plutôt que la prétention des modestes « applicateurs ».

On l'a exposé, mais il n'est pas inutile de le répéter, les câbles ne sont pas à proprement parler des points d'appui, malgré ce qui vient d'être dit de la fixité horizontale relative des ballons; ce seront parfois et accidentellement des câbles de retenue, mais ce sont surtout, ce sont essentiellement des points de contact pour la prise et le retour de l'électricité. Le ballon filant ordinairement à une centaine de kilomètres à l'heure, ayant, en sus de son hélice motrice, ses hélices-gouvernails pour éviter les déviations, le « trolley » frottera, mais ne pèsera ni ne tirera sur les câbles. Ceux-ci seront donc proportionnés à la force à servir, et nullement à la résistance à opposer à la traction du ballon supposé livré à lui-même ou au caprice des vents, car il va de soi que la marche en sera suspendue en cas de tempête ou de vent violent contraire. Le moyen d'atterrir n'importe où et de fixer à terre le ballon contre la violence du vent, tout en donnant la sécurité aux voyageurs, est certainement un point important, mais secondaire en l'espèce. Il sera toujours temps d'en discuter.

Et maintenant, quel sera l'emploi immédiat de ces ballons à itinéraires fixes ?

Dans la pensée de l'auteur, le grand désert du Sahara sera le tout premier à en bénéficier. Non pas pour des voyageurs en nombre qui se feront certainement longtemps attendre, mais pour sa police.

C'est donc à l'Etat qu'incombera leur établissement. Pour cela, des usines ou des réservoirs d'énergie électrique seront créés dans les oasis où il conviendra, et placés sous la sauvegarde du cheikh, qui les fera respecter religieusement si l'autorité le veut.

Un fil télégraphique accompagnera le câble électrique, et la police du Sahara sera faite à l'aide de ce fil. Sans omission des services à attendre du télégraphe Marconi.

On pourrait commencer l'essai en faisant une ligne brisée entre les oasis les plus rapprochées, soit de Bou-Grara, d'El-Goléa ou d'Ouargla. Il ne faut pas entendre « les oasis les plus rapprochées d'un point », mais bien « le groupe d'oasis » qui, conduisant à un centre important du désert, offrira le plus de commodités d'installation, de surveillance de la voie, tout en servant à une fin utile, puisqu'ainsi on s'acheminera vers le résultat définitif : *la police du Sahara,* l'expulsion sans réplique cette fois de la piraterie, la suppression définitive de la traite des noirs, le marché du désert ouvert aux possessions françaises de l'Afrique du Nord, car de la sécurité naîtront les caravanes, comme de la paix naissent tous les progrès de l'esprit humain, voire les progrès en l'art de détruire l'homme et qui épouvantent... la Guerre elle-même, le Maroc enfin pacifiquement conquis au commerce *ipso facto.*

Puis, ensuite, leur emploi se fera à travers plaines, monts et vallées. Ici, c'est en pays civilisé qu'on l'entend. Comme il s'agit de choses connues, pour lesquelles il doit même exister des barèmes, quelques dizaines de mille francs pour une prospection de Paris à Rome, par exemple, permettra de dire ce que coûterait une installation pour un ballon portant un nombre déterminé de voyageurs, et ce que chaque voyageur devrait payer pour son déplacement.

Quant aux installations d'une grande ville à une autre, c'est étude de simple récréation à faire.

Le procédé dont on vient d'ébaucher la conception est d'une application purement terrestre, nullement maritime. Cependant, pour une traversée directe de Paris à Londres, par exemple, on peut imaginer que le ballon quitterait le contact terrien en un point situé sur la trajectoire la plus directe possible (soit à Calais), pour prendre celui d'un bateau spécial, générateur d'électricité, uniquement affecté à ce service, à marche extrêmement rapide, insubmersible, qui lui fournirait le courant propulsif par ses propres moyens pendant la courte traversée ; le ballon reprendrait le courant terrien de l'autre côté de la Manche (soit à Douvres). — Il peut en être de même pour toute voie ne comportant qu'une courte traversée en mer ; et, puisque nous sommes à Tunis, disons pour exemple que le voyage aérien de la Régence en Sicile ou à Malte ne paraît pas irréalisable. Il suffirait

d'échanger, avant le départ, une dépêche télégraphique sur l'état du temps. Parfois, le ballon, aidé par le vent, entraînerait dans sa marche le bateau générateur ; parfois, ce dernier aurait à faire effort pour empêcher la déviation du ballon. Et le câble-trolley aurait la résistance voulue pour ce cas particulier.

Que vont penser de cette application de l'idée ceux qui craignent le mal de mer ?...

Sans fortune et chargé d'une nombreuse famille, l'auteur a pris un brevet à toute éventualité. Mais s'il devait n'en retirer aucun profit pécuniaire, pas même la récupération de la dépense du brevet, il s'en consolerait — étant l'homme le moins vénal de la création — par la pensée d'avoir fait son devoir en jetant par la fenêtre grande ouverte une idée aussi simple que l'œuf de Christophe Colomb, mais d'une application immédiate et féconde en heureux résultats.

Il se déclare au service de quiconque lui fera l'honneur de le questionner.

L. N.

2 août 1903.

L'ANNÉE ANTHROPOLOGIQUE NORD-AFRICAINE

1902-1903

Nous avons commencé, l'année dernière, un essai de résumé des travaux destinés à faire connaître les sociétés humaines qui ont vécu et vivent encore dans la Berbérie. De nombreux encouragements nous sont parvenus. Nous allons donc reprendre notre exposé, en essayant de l'améliorer. Notre plan sera le même : 1° Préhistoire, 2° Crâniologie et anthropométrie, 3° Ethnographie et Sociologie indigènes, 4° Démographie.

I. — Préhistoire

M. Lucien Jacquot a décrit quelques silex taillés d'Algérie : [1]

1° A Bir-en-N'sa, vers Sétif. Les silex de cet endroit sont noirs, avec patine. Les types les plus fréquents sont des râcloirs, des grattoirs, burins, scies, perçoirs, couteaux, pointes de flèches en forme de laurier ;

2° A Chebka-Mellala, à l'ouest d'Ouargla. Pierres de dimensions notables, grossièrement taillées, couleur blanche ou jaunâtre ;

3° A Sidi-bou-Yahia, vers Gafsa. Silex gris ; hache ou coup-de-poing, couteau, pointes de flèches, perçoir, racloirs.

Des photographies accompagnent l'énumération de l'auteur.

L'auteur a trouvé une pointe en silex dans un tombeau taillé dans le roc, vers Medjounès.

Au Congrès de Montauban (1902) de l'Association pour l'avancement des Sciences, M. Cartailhac a parlé d'une collection de silex recueillis à Hassi-Inifel, dans le Sahara, par M. Charles Roques, sous-officier. Cette collection comprend des pointes de flèches fort originales. Il y a d'autres instruments aux formes géométriques, des scies, des lames. Des plaques lancéolées, ovales, assez grandes, passent insensiblement au type en lame de sabre, mince et généralement poli, dont l'Egypte a fourni de nombreux spécimens.

Les haches de silex taillé et poli d'Inifel présentent aussi une ressemblance parfaite avec celles de la vallée du Nil. Le silex est le même dans les deux régions.

Avec les silex, qui ne sont pas tous de même époque, on a recueilli des perles en coquilles d'œufs d'autruche, des plaquettes arrondies, ornementées, des verroteries blanches, bleues, vertes, qui ont leurs similaires en Egypte.

Dans le préhistorique, aux environs d'Igli, extrême-sud algérien,

(1) *Soc. Arch. de Constantine*, 1901, t. IV, série 4, p. 103.

MM. le lieutenant Raymond Barthélemy et le Dr Capitan[1] étudient les silex et les pierres écrites de cette région.

1° *Silex.* — Blancs, jaunes, bruns, roses, dans la station de Zafrani. Pointes de flèches, longues de 3 à 6 et 7 centimètres, uniface, retouchée du côté opposé au bulbe et toujours pédonculée. Les types sont plus ou moins allongés.

Quelques pointes plus volumineuses paraissent avoir servi non à des flèches, mais à des sagaies ou épieux.

Grattoirs, couteaux, perçoir. Quelques types moustériens.

Les pièces étudiées peuvent être paléolithiques ou purement néolithiques.

2° *Pierres écrites.* — Elles sont de diverses époques. Celles des environs d'El-Aouedj sont préhistoriques, les autres libyco-berbères.

Deux pierres d'El-Aouedj gravées paraissent figurer des scènes avec des éléphants; la troisième représente peut-être des bateaux.

Sur une autre pierre, écriture libyque précédée d'un signe en forme de joug qui se retrouve sur les mégalithes bretons et les monuments crétois. Sur une pierre assez longue, inscription libyque dont les signes se retrouvent dans les vieux alphabets préméditerranéens. On y note un swastika.

M. le Dr Delmas[2] a étudié les sculptures préhistoriques de la région d'Aflou, dans le Djebel-Amour. Quelques-uns de ces dessins rupestres sont pleins de vie. L'auteur cite un dessin représentant un homme avec un « boomerang ». La tête du personnage rappellerait celle d'un lapin : d'où la conclusion qu'il s'agirait là d'une divinité analogue à celles de l'Egypte, avec têtes d'animaux. Peut-être est-ce aller vite en hypothèses. Partant de cette première hypothèse, M. Delmas pense que la théogénie égyptienne serait issue du totemisme et proviendrait du nord-ouest de l'Afrique.

Ces dessins remonteraient à l'époque néolithique.

Rappelons que, l'année précédente, nous signalions un rapprochement établi par M. Flamand entre une tête de bélier rupestre et l'urœus des divinités égyptiennes.

M. L. Jacquot a étudié les *Dessins rupestres de Tiout.*[3] Il signale l'analogie de ces dessins avec des figures rupestres du Transvaal : « M. Desuzinges nous assura avoir remarqué et dessiné des scènes identiques gravées sur des roches granitiques du district de Waterberg et de Kimberley, district de Maniko. M. Desuzinges observa même, à cette occasion, que sur les dessins qu'il avait vus figurait,

(1) *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, 1902, septembre, p. 300-315.
(2) *Bull. de la Société dauphinoise d'Ethnogr. et d'Anth.*, t. IX, 1902.
(3) *Soc. Arch. de Constantine*, série IV, t. IV, p. 127.

en plus de l'autruche et de l'éléphant, l'hippopotame, qui manque sur tous les dessins rupestres du nord de l'Afrique. »

Il existe une *pierre levée* haute de sept mètres, en calcaire gréseux, vers El-Aria (Constantine).

On en trouve une autre à Caneba, à trois kilomètres de distance.

De petits monuments type dolmens sont au voisinage de celle-ci.[1]

A Mahidjiba, sur un plateau, existent des cercles de grosses pierres. Leur centre est occupé par des dolmens gigantesques.

M. Forrer[2] a étudié le rite de *l'ensevelissement accroupi*. Il débute en faisant remarquer qu'il existe une évolution parallèle entre les premiers temps de la civilisation de l'Egypte et de celle de l'Europe. L'auteur va comparer dans cet ordre d'idées les ensevelissements accroupis d'Egypte en faisant ressortir leurs analogies européennes. (Lengyell en Hongrie, Troie, Flomborn, Katzenthal en Alzace, Adlerberg vers Worms, Grossgartach en Wurtemberg.)

Petrie et Quibell, à Nagada et Ballas, ont le mieux fait connaître ce rite en Egypte. Forrer en a vu de semblables à Achmim, dans une immense nécropole remaniée à des époques récentes. El Kab et Deshasheh ont fourni des sépultures de ce type. Les tombeaux accroupis de l'Europe et de l'Afrique sont généralement de faibles dimensions.

Quelques exemples d'ensevelissements secondaires après décharnement (Nagada, Deshasheh), mais c'est l'exception.

A l'époque de la pierre, on trouve des sépultures accroupies à Mugens, en Portugal, dans les *kjökkenmöddingen*.

L'auteur pense que ce rite provient d'une croyance à une vie nouvelle après la mort : les tombeaux européens le prouvent, ceux d'Egypte le confirment. On apporte au mort du pain comme nourriture ; on met près de lui des couleurs et des palettes à broyer les couleurs. Il y a là aussi une conception religieuse. Cette position est soit une attitude de prière, soit une reproduction de l'attitude fœtale. Le mort est ainsi rendu à sa mère, la terre. L'hypothèse la plus plausible est celle qui considère cette attitude comme celle du sommeil. Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup séjourné dans le nord de l'Afrique pour avoir observé que tous les indigènes dorment sur le flanc dans l'attitude accroupie. Sans discuter davantage l'hypothèse de l'auteur, nous ferons remarquer que ce rite accroupi est fréquent en Tunisie dans les monuments mégalithiques. Dans de nombreuses nécropoles dénommées à tort phéniciennes par les auteurs de leurs découver-

(1) Laborde : *Fouilles à El-Haria et Mahidjiba*. — *Soc. Arch. de Constantine* série IV, t. IV, 1901, p. 202.

(2) *Uber Steinzeit-Hockergräber*. Strassburg, 1901.

tes, on a noté la position accroupie, parfois même des ensevelissements secondaires.

En Europe, en Egypte, en Tunisie, outre des provisions, on déposait, à côté des morts accroupis, des couleurs. Ces couleurs étaient d'ordinaire placées vers le visage. A Worms, le Dr Koehl a trouvé de l'hématite et de l'ocre ferrugineuse; à Chamblade, en Suisse, on a noté de l'ocre jaune et rouge vers le visage. Le professeur Martin a observé des traces de couleur rouge sur le front et à la racine du nez d'un accroupi, à Glis (Wallis). La coloration des os par l'hématite se rencontre souvent dans les tombeaux des palafittes suisses de l'époque de la pierre et du premier âge du métal.

En Egypte, les tombes les plus pauvres renferment du rouge; la couleur est également placée au niveau du visage de ces morts accroupis. En Europe, la couleur s'accompagne d'une palette à broyer en pierre; en Egypte, elle est en ardoise, découpée d'ordinaire en silhouette d'animaux.

Même rite en Tunisie, dans la nécropole d'Alia. M. Novak dit : « Principalement *autour du crâne,* on remarque plus ou moins de cinabre ou vermillon (sulfure rouge de mercure) réduit en miettes et en fine poussière. » (1) Le rite avait surtout pour but la peinture du visage. Seulement, comme en Tunisie nous avons affaire à un archaïsme prolongé et que les tombes tunisiennes ouvertes sont de 3000 ans environ postérieures à celles découvertes en Egypte, on trouve un progrès sur la pierre de l'époque néolithique d'Europe et l'ardoise placée près du mort en Egypte. La provision de rouge est ici placée dans une écuelle.

L'identité de rite est suffisamment accusée pour qu'on doute de la dénomination de punique attribuée aux sépultures tunisiennes, et plus spécialement à celles d'El-Alia étudiées par M. Novak (*Bulletin Arch.*, 1898, p. 465); de Collo, par M. Hèlo (*Bull. Arch.*, 1895, p. 355); de Mahdia, par M. Hannezô (*L'Anthropologie,* 1892, p. 161), etc. Elles peuvent être contemporaines de la domination punique, mais appartiennent à une toute autre race.

La céramique des tombeaux des accroupis est comparée par M. Forrer, pour l'Egypte, avec celle de Boutmir en Bosnie, Lengyell en Hongrie, Ciempozuelos en Espagne, la première cité d'Hissarlik. Couleur, matériaux, technique, forme, ornementation sont comparables. Les poteries des tombes de l'Europe Centrale ont leurs répliques en Egypte. Le mobilier funéraire présente d'autres analogies nombreuses énumérées par l'auteur. Il en conclut que les accroupis de l'époque néolithique en Egypte et en Europe appartiennent à une même époque et à une même civilisation. Les accroupis de Tunisie,

(1) *Loc. cit.*, p. 346.

pourrions-nous ajouter, quoique beaucoup plus récents, paraissent également avoir conservé leur rite funéraire de cette civilisation néolithique. On a noté les analogies entre les poteries de l'antique Nagada et celles de la Kabylie contemporaine.

Les squelettes accroupis de race pure, comme ceux de Lengyell, étudiés par Wirchow, sont dolichocéphales; de même ceux de Nagada, étudiés par M. Fouquet.[1] Les brachycéphales enterraient dans la position allongée. Dans les tombes à population mélangée, les deux rites se trouvent voisins. A Ballas, à Nagada en Egypte, tous les morts presque sont accroupis; à Deshasheh, sur trente-cinq tombes intactes, treize allongés et huit accroupis. De même à Mayens, à Untergrombach, en Europe.

Les accroupis sont des sujets vigoureux, de haute taille, à crâne allongé. Les crânes de Mahdia, étudiés par M. Collignon, sont allongés. Ils sont, il est vrai, métissés de nègre; ceux d'El-Alia, que j'ai eu l'occasion de voir grâce à l'obligeance de M. Novak, sont également dolichocéphales.

L'aire des accroupis coïncide avec celle des Indo-Germains. Ils s'étendent dans le sud-est, en Bohême, dans la Russie Méridionale, en Arménie, en Transcaucasie, etc. Les Nasamons enterraient accroupis. Ces Libyens devaient se rapprocher des Européens et des Egyptiens de l'époque néolithique, quoique plus récents. Pour moi, ils établissent un anneau entre les accroupis du sahel tunisien et ceux de la rive gauche du Nil. — Forrer ne donne pas de nom à cette population, mais laisse entendre qu'elle était indo-germaine, terme auquel il serait plus correct de substituer celui d'Européens primitifs.

Le folk-lore de la période épique nous a permis, il y a déjà quelques années, de fixer l'histoire de quelques bans les plus récents de *ces premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord.* Le document de M. Forrer est fort précieux comme nouveau témoignage à l'appui de notre thèse.

M. Carton[2] donne une étude détaillée des nécropoles primitives de Chaouach, vers Medjez-el-Bab. A ce sujet, mes remerciements pour avoir bien voulu rappeler les quelques lignes que je leur ai consacrées dans mon *Exploration anthropologique de la Kroumirie.*

Ces nécropoles comprennent deux types de monuments : 1° des cryptes funéraires taillées dans la falaise, ou *houanet,* 2° des monuments de pierres brutes du type dolmen, avec cromlechs ou cercles de pierres.

M. Carton décrit minutieusement quarante-six « houanet » répartis en deux groupes. Il pense que ces sépultures sont puniques. Elles

(1) Morgan : *Recherches*, etc.
(2) *L'Anthropologie*, t. XIV, n° 1, 1903, p. 15-32.

auraient, selon lui, servi au rite de l'incinération. J'avais émis l'idée, dans mon travail, que ces sépultures, que je considérais comme berbères, avaient reçu les *corps accroupis* dans la position fœtale. La découverte de sépultures en falaise inviolée trancherait le litige mieux que les raisonnements les plus sensés. Malgré les objections de mon savant collègue, je ne vois aucune raison pour modifier mes opinions. Je ferai observer que l'incinération a toujours été en horreur chez les peuples sémitiques. Or, je ne saurais partager l'opinion qui veut que les Carthaginois aient pratiqué l'incinération; ce rite appartenait à d'autres peuplades vivant à côté d'eux. Dans la Tunisie moderne, ne voit-on pas les musulmans, les israélites, les chrétiens enterrer chacun les morts à leur manière? Or, dans l'avenir, un archéologue qui viendrait à confondre un cimetière chrétien avec un cimetière musulman, et conclure de ce fait que les musulmans avaient adopté les procédés chrétiens pour leurs sépultures, cet archéologue avancerait une erreur. Ne peut-on pas craindre qu'il en soit de même pour les sépultures à incinération soi-disant puniques?

Le type si spécial de la sépulture en falaise n'est pas particulier à la seule Tunisie, on en trouve également en Sicile. Ces tombes ont été l'objet d'études très suivies de M. Orsi. Cet archéologue a même eu l'avantage de découvrir plusieurs sépultures intactes. Le mobilier les datait de l'époque du bronze. Certaines tombes paraissent contemporaines de la période mycénienne : la poterie présente surtout un air de famille avec les découvertes analogues faites en Grèce.

Les tombes de Pantalica remonteraient environ au XIe siècle avant notre ère. Elles seraient antérieures « à l'arrivée des Grecs sur les côtes de Sicile et des Phéniciens eux-mêmes. Selon toutes probabilités, elles proviennent des premiers habitants de cette ville vivant en plein âge du bronze. » [1]

L'identité du rite funéraire en Sicile et en Tunisie n'est pas niable. Les tombes mesurées et dessinées par M. P. Orsi ressemblent à celles de Chaouach et aux cryptes de la région de Teboursouk.[2] « Les chambres funéraires de Pantalica, comme d'ailleurs toutes celles du sud-est de la Sicile, se présentent avec une petite porte, ou pour mieux dire une fenêtre trapézoïde ou angulaire, suivie d'un *dromos* ou corridor fort court, qui amène à l'intérieur de la chambre. La fenêtre, par laquelle un homme doit toujours passer *accroupi*, est munie d'un encastrement avec une ou plusieurs rainures servant à fixer la dalle de clôture. Celle-ci, dans des cas exceptionnels, était double. Dans peu de ces hypogées que j'ai étudiées dans le voisinage, la

(1) P. Orsi : *Contributi all'archeologia preellenica sicula.* Parma, 1891.

(2) Carton : *Découvertes épigraphiques et archéologiques.* Paris, Leroux, 1895, p. 369.

voûte est plane et non courbe, comme dans les types les plus antiques, et le fond est quadrilatère. » Dans les tombes plus récentes, les cadavres pouvaient être déposés allongés, « tandis que dans les plus archaïques ils étaient déposés assis, accroupis ou recroquevillés ». [1]

J'ai tenu à traduire le texte de M. Orsi, parce qu'il reproduit à peu près la description donnée par M. Carton (p. 23-24). Après cela, peut-on voir une influence phénicienne dans les houanet? Pourquoi les Phéniciens d'Afrique auraient-ils pris dans ce pays des rites qui n'étaient pas les leurs? C'est invraisemblable; mais, en Tunisie, les archéologues pratiquent facilement ce qu'on pourrait appeler le « tout au punique ». Il suffit qu'on rencontre quelque part un tesson de cruche apporté par le commerce phénicien pour qu'aussitôt la ruine qu'on découvre soit attribuée à ce peuple. C'est à peu près la même conception adoptée jadis en France : tout ce qui n'était pas romain était gaulois.

Reste la question d'incinération posée par M. Carton à l'occasion de ces sépultures en falaises. Les découvertes de M. Orsi tranchent le débat en faveur de mon opinion pour l'ensevelissement *accroupi*.

Quelle est l'origine de ces tombes? En sa qualité d'Italien, M. Orsi voudrait faire des Siciliens une nation italique. Il cherche les relations à établir avec les populations du nord de la péninsule, mais il n'en trouve pas. Par contre, la Crète lui présente des tombes en falaises; une entre autres, sans *dromos*, à petite fenêtre, à plan elliptique, à voûte courbée, reproduit le type de la Sicile et aussi de Chaouach. Les tombes de Cypre ne sont pas moins frappantes. Mobilier en cuivre et bronze, dont la date, selon M. Ohnefalsch-Richter, serait entre 2 500 et 1 000 ans avant notre ère, période antérieure à l'arrivée des Grecs à Cypre. La chaîne se continue, non pas vers la Phénicie, mais en Lycie, avec des « nécropoles parfaitement identiques à celles de Sicile ». M. Benndorff a découvert une nécropole de ce type sur la falaise d'une haute montagne, notamment à Sidyma, Kiöbaschi, et dans la vallée de l'Argeos. [2]

Nous sommes toujours ramenés aux pays égéens. Les Sakalsha des Egyptiens en sont partis pour occuper la Sicile, de même que leurs alliés les Mashaouasha, ou Maxyes d'Hérodote, sont venus en même temps de la Troade, d'après les traditions, et se sont fixés, d'après le texte du vieil auteur, dans les montagnes placées sur la rive gauche de la Medjerda, comme je l'ai démontré. [3]

Dans un mémoire récent, [4] M. Orsi a résumé ses recherches dans

(1) P. Orsi : *Op. cit.*, p. 13-14.
(2) P. Orsi : *Op. cit.*, p. 61-64.
(3) *Revue Tunisienne.*
(4) *Acad. dei Lincei di Roma*, 1899, t. IX.

la nécropole en falaise de Pantalica. Les corps trouvés dans ces nécropoles y avaient été déposés les membres repliés, dans la position accroupie. Le mobilier funéraire des plus anciennes tombes appartenait à l'âge de la pierre; les autres, à l'âge du bronze et à l'époque mycénienne. *Rien de punique.*

Une nécropole semblable existe à Cassibile, à vingt kilomètres au sud de Syracuse. La plupart des sépultures y sont rectangulaires, comme à Chaouach. Le mobilier ne subit pas, comme à Pantalica, l'influence égéo-mycénienne. Elle appartiendrait à ce que M. Orsi nomme la deuxième période de la civilisation sicule.

Un mémoire de M. le Dr A. Mayr, [1] commenté par M. A. Evans, [2] l'heureux explorateur des ruines de Knossos, vient compléter ces données. Il s'agit des monuments préhistoriques de Malte. Ces monuments ont été mal explorés. Fergusson a eu le mérite d'indiquer leur utilisation comme sépultures. De plus, il a montré qu'ils n'avaient rien de commun avec les Phéniciens. L'opinion de leur origine phénicienne a été défendue, à tort, par Perrot et Chipiez. Mayr compare ces monuments avec leurs similaires de la Sardaigne primitive et des îles Baléares, ainsi que ceux de la côte africaine voisine.

Le Dr Mayr compare certains monuments de Malte aux *sessi* de Pantellaria. Ils présentent aussi certaines analogies avec les monuments de l'Enfida. Nous serions tenté d'ajouter et de Chaouach. M. Evans insiste, en même temps, sur *la ressemblance frappante* de l'entrée des cellules en falaise de Malte avec les tombes libyennes dans le roc analogues à celles de Chaouach en Tunisie. A Malte, un *bucchero* trouvé dans une tombe à fenêtre offre un type de poterie identique à ce qui a été découvert en Sicile, appartenant à la seconde période sicule. On peut le dater du second millénaire avant notre ère. La préhistoire de la Berbérie s'éclaire donc des découvertes faites dans les régions voisines.

M. Evans attire l'attention sur les petites statues de pierre ou d'argile de Hagiar-Kim à Malte, connues sous « le nom absurde » de Kabires. Il les rapproche des statues semblables des tombes préhistoriques de Nagada et des dépôts primitifs égéens, et aussi de Knossos. Une des statuettes de Malte porte des tatouages de formes courbes et triangulaires. Pareil fait, rapporte l'auteur, a été signalé sur des images égéennes, danubiennes et égyptiennes de Nagada. Les tribus thraces, illyriennes et aussi libyennes ont conservé cet usage jusqu'aux temps historiques. Les Berbères modernes pratiquent encore le tatouage.

(1) Albert Mayr : *Die vorgeschichtlichen Denkmäler von Malta;* Abhandlungen der K. bayerischen Akademie d. Wissensch, I. classe, XXI B. III.

(2) A. Evans : *The prehistoric Monuments of Malta; The Man*, 1902, n° 32, p. 41-44.

II — Crâniologie et Anthropométrie

A propos de l'anthropologie de la Corse, M. A. Bloch [1] a rappelé que le Dr Delisle a noté de grandes analogies entre le type corse et celui de Cro-Magnon. Le type berbère se remarque un peu partout dans l'île et particulièrement en Balogne.

Pausanias (au ne siècle) dit que la Corse était habitée par des indigènes libyens.[2]

Le peuplement de la plupart des îles de la Méditerranée par une race offrant les principales caractéristiques du crâne de Cro-Magnon est un fait connu. La présence de ce type sur les continents avoisinants, Italie, Espagne, Berbérie, ne l'est pas moins. Mais il est ici un point obscur. Demandez à deux anthropologistes les caractères de la race de Cro-Magnon. L'un vous répondra petit et brun, l'autre grand et blond. Le premier aura étudié le type dans une des deux péninsules ibérique ou italique, ou dans les trois grandes îles de la Méditerranée. Le second l'aura étudié, comme M. Verneau, dans les Canaries [3] ou dans la Berbérie. Quel est le vrai type, le petit ou le grand, le brun ou le blond? A mon avis, c'est le petit brun, dont le Sicilien, le Corse, certains Berbères, ceux d'Ellez (Collignon), de Gabès (Bertholon), sont des représentants purs. Le type blond, de haute taille, est le résultat d'un métissage de ce type avec les masses de population grandes et blondes qui ont, par bans successifs, envahi et colonisé certains territoires de l'Afrique du Nord. La présence des gens du type de Cro-Magnon absorbés par la masse des envahisseurs ne s'y révèle que par la persistance des diamètres horizontaux, c'est-à-dire de la platycnémie et de la dysharmonie faciales. Il est probable que le vieillard de Cro-Magnon était un métis de ce type spécial.

M. Atgier ayant eu l'occasion d'examiner la tête d'une vingtaine de Touareg de l'ouest, prisonniers,[4] dit avoir reconnu deux types parmi eux. Un type est à face courte et à tête ronde; l'autre à face et à tête allongées. Les premiers ressemblent aux brachycéphales de France, les seconds aux dolichocéphales du midi. L'auteur ne dit pas dans quelles proportions ces sujets se trouvaient les uns par rapport aux autres. Pour lui, les deux éléments ethniques avaient dominé en Europe et en Afrique « avant l'arrivée des Arabes, comme ils avaient dominé jadis en Gaule avant l'invasion des peuples blonds leurs conquérants ».

(1) A. Bloch : *Considérations anthropologiques sur la Corse.* — *Bull. Soc. Anth., Paris*, 1902, p. 339.

(2) Pausanias : *La Phocide*, V.

(3) *Rapport sur une mission scientifique dans l'archipel canarien.* — *Arch. miss. scient.*, XIII.

(4) *Bull. Soc. Anth., Paris*, 1902, p. 641.

J'ai eu occasion de parler, l'année dernière, du livre de M. A. Wilkin sur les Berbères. J'y reviens encore cette année, pour une raison personnelle. Ma publication sur *L'origine et la formation de la Langue berbère*, qui parait dans *la Revue Tunisienne* depuis le mois de mars 1903, m'a valu des objections. Comment expliquer au moyen du grec l'origine de cette langue, puisque l'Afrique du Nord a été peuplée, disent les uns, par des hommes appartenant au type de Cro-Magnon, par des sémites, selon d'autres? Outre les preuves historiques que j'ai données dans mes *Premiers Colons européens*, les preuves ethnologiques que j'ai résumées dans ce travail (spécialement sépultures accroupies, houanet, etc.), je ne suis pas fâché d'apporter aussi quelques descriptions d'un voyageur étranger désintéressé dans la matière. Voici quelques extraits : (1)

« A Bordj-bou-Arreridj, nombreux indigènes à la gare; beaucoup au teint clair; parmi eux, un en particulier reçut de nous le nom de "John Bull". John Bull avait une figure ronde et avenante, d'une couleur brillante de pivoine, où clignotait une paire d'yeux d'un bleu clair. S'il avait été amené à Londres et égaré dans cette ville, on n'aurait pas manqué de s'étonner de voir un type britannique aussi caractérisé incapable de trouver son chemin et ignorant sa propre langue. » (Page 7.)

« Vers El-Arbaâ (Aurès), les femmes étaient blanches, aussi blanches que nous-mêmes, non pas de ce blanc marbré qui devient jaune sous le bistre du soleil, si commun chez les Européens du sud qui vivent dans leur intérieur, mais d'un blanc clair modifié par des joues roses et un hâle de santé. Les hommes sont parfois si tannés par leur exposition à la réverbération de la neige en hiver et à l'éclat du soleil sur les hauts plateaux desséchés pendant l'été, qu'il est quelque peu difficile de les reconnaître pour des gens ayant la même coloration que nous. » (Page 66.)

« Un cinquième certainement des indigènes que nous vîmes à El-Arbaâ (Aurès) étaient des sujets à peau claire, c'est-à-dire des hommes qui seraient classés comme clairs en Angleterre. Les yeux bleus et gris étaient même plus communs que les cheveux clairs (quelquefois blonds). Les moustaches et les barbes rousses n'étaient pas plus rares à El-Arbaâ qu'elles ne le sont à Londres. Quant aux cheveux noir de jais des Arabes, nous n'en vîmes pas un seul exemple. Les téguments étaient blancs, ou auraient pu l'être s'ils n'avaient pas été enduits de crasse depuis un temps indéterminable. » (Page 77.)

Ces gens ont la face dysharmonique, très large, crâne allongé.

« Nous nous sentions chez nous au milieu de tant de types rosés; un des plus jeunes aurait certainement pu être pris partout ailleurs

(1) Anthony Wilkin : *Among the Berbers of Algeria*. London, 1900.

que dans son village pour un enfant écossais, couvert de taches de rousseur. Les nez avaient les formes et les dimensions des nôtres; ils étaient peut-être, en moyenne, un peu plus larges. » (Page 78.)

« La population de Bouzina (Aurès), du moins les hommes, est de taille moyenne. La tête y est plus allongée que la nôtre. Tous sont blancs. Il n'y a pas parmi eux d'hommes aussi clairs qu'à El-Arbaâ. Leurs yeux sont en général largement ouverts et couleur noisette; leurs nez droits ou légèrement courbés; leurs cheveux vont du châtain foncé au noir. » (Page 102.)

Chaouïa et Kabyles. « Si l'une de ces deux populations berbères est restée certainement pure, l'autre lui ressemble si intimement par ses caractères physiques caractéristiques (même après que des siècles les ont séparées l'une de l'autre), que leurs mensurations sont pour le moins interchangeables. C'est là un assez bon argument pour la pureté comparée de l'autre branche. Les Chaouïa et les Kabyles ne peuvent être distingués les uns des autres par aucune différence physique, sauf celle de la langue. C'est une même population, fière, isolée, non contaminée par un mélange étranger. » (Page 14.)

« De la population de Tazaïrt (Kabylie), on ne peut que dire davantage qu'elle est absolument identique aux Chaouïa. Leurs traits et leur teint sont si semblables, quoique nous ayons rencontré un nombre moindre d'hommes blonds, que leur identité ethnique devenait immédiatement évidente. Beaucoup de nos nouveaux amis avaient tout à fait des visages et des figures d'Anglais. Quelques autres ressemblaient à des Italiens ou à des Espagnols. » (Page 197.)

A côté de ce document, en voici un autre qui a trait aux populations primitives d'Egypte. A 7000 ans d'intervalle, on constate des analogies ethniques intéressantes entre les populations primitives de l'Egypte, du nord africain et de l'Europe.

En effet, M. Flinders Petrie a essayé de décrire, d'après les sépultures locales, les races de la primitive Egypte.[1] Il fixe six types prédominants. Le type n° 1, à nez aquilin, nous arrêtera seul, car c'est celui des premiers habitants de l'Afrique du Nord. Les caractéristiques sont un crâne surélevé, une barbe pointue, un nez long, on pourrait ajouter une face allongée, d'après les gravures reproduites par l'auteur. C'est un des types qui se sont le mieux conservés dans la suite.

La figuration des Tahennou (nom égyptien dont la signification est celle « d'hommes au teint clair ») et en général de *toute la race occidentale (Libyens)* correspond au type n° 1, à nez long et aquilin. Ce type était aussi celui des Amorites de Syrie. Nous avons insisté dans

(1) Flinders Petrie : *The races of early Egypte.* — *Journ. of Anthrop. Institute*, V, XXXI, 1901, p. 248.

Les premiers Colons européens sur les affinités des Amorites et des Libyens au point de vue historique. Le mémoire de M. Flinders Petrie confirme la thèse que nous défendons : « L'étude de la physionomie, dit-il, nous conduit à la conclusion simple que l'Afrique du Nord, l'Egypte et la Syrie étaient occupées par des tribus alliées, d'un *caractère européen*». L'auteur appelle aussi l'attention sur la forte ressemblance entre la poterie égyptienne préhistorique et la poterie actuelle de la Kabylie. Il rapproche les mensurations des crânes égyptiens préhistoriques avec celles des crânes algériens modernes. Une différence de 7000 ans les sépare; néanmoins, ils sont assez voisins pour les indices céphaliques et nasaux. L'auteur aurait pu donner des mensurations plus détaillées pour établir d'une façon plus évidente les relations ethniques entre les Egyptiens préhistoriques et les Berbères de type européen. Son mémoire y eût gagné en précision.

Une note publiée par M. Myers, sur *La première époque dynastique d'Egypte* (1) donne quelques indications sur les races qui se sont succédé dans ce pays. L'auteur divise ses crânes en trois séries : 1° époque préhistorique primitive; 2° époque préhistorique plus rapprochée; 3° époque protodynastique. Les mensurations dont l'auteur donne des diagrammes permettent de conclure que les envahisseurs de la période protodynastique possédaient un nez plus long, un crâne plus large, une face et des orbites plus courtes que les premiers possesseurs de l'Egypte. (Type n° 1 de Flinders Petrie.)

Aux mensurations pratiquées en Egypte, ne pourrait-on on pas rattacher celles que M. Boyd Dawkins (2) a prises sur trois crânes trouvés à Zacra, à l'est de la Crète ? Ces crânes proviennent de tombes de la période néolithique.

M. Boyd Dawkins montre que ces crânes sont étroitement comparables à ceux qui proviennent d'Hissarlik, de Menidi, de Cumes, et aussi à quelques-uns de Hanoï-Tepé, en Troade, c'est-à-dire aux crânes d'une des principales races de la mer Egée. Voici les trois principaux indices de ces égéens préhistoriques ; j'en rapproche les indices de trente-cinq crânes modernes de Kroumirs que j'ai publiés en 1891 :

	Crétois de Zakro (néolithiques)	Kroumirs modernes
Indice céphalique (long. larg.)....	75,2-74,0	72,97 (déformés)
— — (larg. haut.)....	69,1	71,30 —
Indice nasal.....	48,0-47,8	48,35 —
Indice orbitaire.....	87,1-81,5	85,63 —

(1) Ch. S. Myers : *Note on the early period of Egypte.* — *The Man*, 1902, n° 51.

(2) Boyd Dawkins : *Skulls from cave burials at Zakro in eastern crete.* — *Annual of the British school of archeology*, 1900-1901, p. 150-155.

III — Ethnographie et sociologie

Céramique. — La céramique nord-africaine a donné lieu à plusieurs travaux. M. Randall-Maclver a publié une étude sur une rare fabrique de poterie kabyle.[1]

Dans un mémoire précédent, l'auteur avait classé sous six chefs les divers types de poterie kabyle :

1° Vase avec décoration blanche ou jaune clair sur fond rouge;
2° Avec décoration rouge sur fond blanc;
3° Avec décoration noire sur fond blanc;
4° Substance rouge avec très petite ornementation;
5° Poterie avec décoration noire sur fond jaune;
6° Poterie sans aucune décoration peinte.

L'auteur a noté que la troisième de ces classes méritait une attention particulière à cause de son identité tant dans la technique que dans l'ornementation avec certaines poteries cypriotes remontant à 900 ans avant notre ère.

Dans les planches XVIII et XIX, l'auteur donne vingt et un exemples reproduits (sauf les n°s 2, 7, 11, 15) au 2/15es de leur grandeur naturelle. Ces vases proviennent en partie d'une collection particulière, en partie de la sienne.

Ces vases sont de diverses formes et dimensions. Ils sont caractérisés par un simple schéma d'ornement rectiligne peint en noir sur un fond blanc brillant. La manufacture serait dans le voisinage de Toudja, sur les confins nord-est de la Kabylie.

Procédé opératoire : la femme potier fait son vase au moyen de l'argile du pays. Elle le laisse jusqu'à ce qu'il soit parfaitement séché. Elle humecte alors sa surface intérieure avec de l'eau. Elle le polit ensuite avec un caillou jusqu'à ce qu'il soit assez uni pour recevoir la peinture. Celle-ci est tirée de la terre indigène. Le blanc est une marne contenant 70 % de silice avec 18,5 % d'albumine ; le noir est un minerai de fer contenant 88,4 % d'oxyde de fer. On applique d'abord le blanc en le passant au moyen d'une brosse grossière, puis les dessins sont exécutés par-dessus au moyen de brosses de finesse graduée.

Les dessins sont d'un intérêt particulier. M. Myres doit faire ressortir leur complète identité avec la poterie cypriote. Ce sont des motifs de type strictement rectiligne. Ils se composent de trois éléments :

1° Le triangle ;
2° Le losange ;
3° La bande.

(1) Randall-Maclver : *On a rare fabric of kabyle pottery.* — *Anthropological Institute*, V, XXXII, 1902, p. 245-248.

1° Le triangle, dans sa forme la plus simple, est un zigzag ouvert:

Les triangles pleins, remplis de noir, sont les plus communs, et font partie de combinaisons. Ils peuvent se suivre sur le même côté d'une ligne horizontale :

ou alterner de chaque côté d'une ligne :

Le triangle en treillis n'est pas moins commun que le solide :

2° Le losange dérive apparemment de la juxtaposition de deux triangles. C'est un des motifs les plus fréquents chez les Kabyles. Il alterne très souvent avec le triangle sur le même objet. Il peut être ouvert, solide ou en treillis. L'addition de motifs aux losanges est fréquente. Elle peut donner au losange un aspect zoomorphique, comme des pattes de lézard :

Le cercle et la spirale n'existent pas dans les dessins de la poterie kabyle. Le Kabyle n'est pas arrivé jusqu'au cercle comme motif d'ornement. Les Touareg seuls se sont servis de la spirale pour leurs récipients de peau ;

3° La bande verticale ou horizontale ne demande pas de description spéciale.

L'existence à notre époque de cette poterie avec son retard de 2500 ans est un phénomène de haut intérêt. Que cette industrie soit née à Cypre ou dans l'Afrique du Nord, cela prouve qu'il y avait des relations commerciales suivies entre les deux pays vers 600 ans avant notre ère. C'est aussi un autre exemple intéressant de persistance d'art non changé et non perfectionné depuis une longueur de temps incroyable. La céramique ponctuée ou incisée au noir de la Méditerranée se trouve en Egypte aux époques prédynastiques. On la retrouve dans la période de la XIIe à la XVIIIe dynastie. Une poterie inventée, il y a 3000 ans, soit à Cypre, soit en Libye, est représentée à l'époque moderne par la poterie des Kabyles d'Algérie.

M. Myres a fait suivre le mémoire de M. MacIver d'une étude sur

l'histoire de la poterie kabyle.[1] La haute antiquité de ces procédés est attestée par la technique. Tout est fait à la main. Et cependant, le tour est connu dans la région. Selon l'auteur, le tour aurait été introduit à Carthage vers le VIIe siècle. Il était connu avant en Sicile. Ces considérations permettent de dater les fabriques kabyles au moins du XIe siècle avant notre ère. De plus, la poterie primitive à face rouge existe dans l'Egypte pré et protodynastique.

La poterie spéciale décrite par M. MacIver est à surface blanche. On trouve dans la Méditerranée trois points où se faisait la poterie blanche : 1° Naucratis, dans le delta égyptien (VIe siècle avant notre ère). Elle était faite au moyen du tour. Son ornementation appartient à l'orientalisme levantin; 2° Cypre, vers le dernier âge du bronze (du XVe au XIIe siècle jusqu'à l'époque de la XVIIIe dynastie d'Egypte). Elle disparut tout à coup vers la fin du véritable âge mycénien. Les ressemblances de forme de cette poterie cypriote avec celle de Kabylie sont éloignées. Il y a des divergences de technique et d'éléments composants entre ces deux céramiques ; 3° Sicile néolithique et chalcolithique. La poterie de cette région est à dessins géométriques, comparables avec ceux de la Kabylie. Elle disparut à l'époque du bronze, sans doute par l'introduction de la poterie égéenne au tour.

M. Myres voit dans le style de la côte de Syrie le prototypique de la poterie blanche du nord de l'Afrique. Cette céramique se serait répandue sur certains points de la mer Egée par exportation, et jusqu'en Sicile et dans l'Afrique punique par imitation.

Les styles de décorations des poteries de Sicile et de Kabylie sont géométriques et comparables, quoique différents par leurs détails. Il y a un art africain qui s'étend de l'Afrique occidentale à la mer Rouge. On en retrouve des spécimens sur les nattes et couffins du Sahara, sur les ouvrages de cuir touareg et haoussa, sur les boîtes et les bouteilles en boyaux de chameaux que font les Touareg. Les Kabyles font identiquement la même ornementation. La Sicile et la côte syrienne participent aux mêmes motifs. L'influence de Carthage aurait introduit ce mode d'ornementation géométrique en Afrique. Aucun style décoratif n'étant venu plus tard dans le pays, l'ancien style a subsisté.

Rites religieux. — M. le professeur Doutté, l'explorateur du Maroc, a publié[2] un mémoire sur *Les tas de pierres sacrées et quelques pratiques connexes dans le sud du Maroc.* Ce travail est un extrait du premier volume que l'auteur va publier sur ses *Voyages d'études au Maroc,* ouvrage impatiemment attendu.

(1) John Myres : *Notes on the history of the kabyle pottery.* — *Journal of Anthrop. Institute,* 1902, p. 248-263.

(2) Imprimerie Victor Heintz, Alger.

M. Doutté a étudié les populations de ce pays à divers points de vue. Dans ce dernier mémoire, il considère les pratiques qu'il étudie au point de vue ethnique et sociologique.

Les indigènes, dans l'Afrique du Nord, forment des tas de pierres *(kerkour)* pour signaler une route, indiquer un emplacement réservé ou remémorer un événement (campement d'un sultan, exploit de chasse, etc.). Un autre groupe de pierres *(menzel)* sert à marquer l'endroit où a succombé un homme atteint de mort violente. Les passants jettent une pierre sur ces tas. Des tas de pierres peuvent indiquer le tombeau d'un saint, d'un marabout. Le saint n'est pas toujours enterré en cet endroit. Certains de ces saints sont hypothétiques. Par contre, des fidèles font aussi des tas de pierres sur les murs de tombeaux de saints connus.

Le rite des tas de pierres est d'autant plus usité qu'il s'agit de marabouts plus populaires; ce sont souvent les moins islamisés.

On peut expliquer l'origine de ces pratiques de manières différentes : théorie de l'offrande aux mânes des morts (Liebrecht et André); de l'union du croyant avec l'esprit du tas sacré (Hartland); du transfert du mal dans une pierre ou par l'intermédiaire d'une pierre (Frazer). Dans ce cas, le primitif pense se préserver de la contagion d'un mal moral ou physique. Ce rite devint peu à peu un culte des morts.

M. Doutté, approuvant cette dernière théorie, en montre l'adaptation à l'Islam par l'emploi que le *maraboutisme* a su faire de ces coutumes païennes. C'est un procédé analogue à celui de la christianisation de nombreux monuments mégalithiques en France, surtout en Bretagne. Parfois, la piété des fidèles élève une coupole à côté du tas de pierres consacré à un marabout hypothétique. Par un procédé inverse, des marabouts authentiques, ayant leur coupole, ont eu des kerkour élevés en leur honneur tout à côté.

Le jet des pierres est devenu l'offrande au marabout. Ces pratiques ont la réputation d'avoir une vertu curative. L'indigène, pour guérir, se frotte la partie malade avec la pierre qu'il doit jeter sur le tas. Le fait de renverser un tas expose l'auteur de l'accident à prendre les maladies que ce tas a guéries. C'est bien là la théorie du transfert du mal.

Comme autres pratiques identiques, M. Doutté signale : les nœuds au branches d'arbres, les chiffons suspendus aux branches, les pierres posées sur les arbres.

L'idée du transfert du mal à ces objets est celle qui a présidé à ces divers rites.

En terminant cette savante revue, M. Doutté montre comment la religion musulmane a su s'emparer de ces pratiques païennes pour

s'annexer tous les sanctuaires, envahissant tout, captant à son bénéfice toutes les forces vives du pays.

Figuig. — M. Doutté continue [1] la publication de ses remarquables études sur le Maroc. Un mémoire est consacré à Figuig. Nous y relevons de nombreux détails ethnographiques.

La prostitution avant le mariage est pratiquée dans cette région par la tribu des Amour (nom prédestiné). Les Amouriat amassent leur dot, comme les Oulad-Naïl dans l'est de la Barbarie, par ce moyen spécial. C'est un reste de coutumes préislamiques sur lesquelles nous avons attiré déjà l'attention dans des mémoires spéciaux. On peut y voir une trace de l'antique gynécocratie qui fut jadis la règle dans le nord de l'Afrique.

M. Doutté signale la division en quartiers des ksours de Figuig. « Chacun de ces quartiers a ses habitudes, ses sympathies, ses marabouts qu'il vénère spécialement. » Cette remarque peut s'appliquer à tous les centres de l'Afrique du Nord. C'est une manifestation de l'exclusivisme berbère. Ces juxtapositions de populations qui vivent côte à côte depuis des siècles, sans fusionner, dans tous les villages indigènes, devraient servir de leçon aux théoriciens assimilateurs de la métropole.

Au point de vue population, on trouve des serfs. Ce sont des mulâtres ou *hartani*. M. Doutté se demande si ce ne sont pas les restes de l'ancienne race négroïde à laquelle Duveyrier a donné le nom de « race garamantique » et qui aurait dominé jadis le Sahara. Le nom de *garamantique* à part, l'hypothèse de Duveyrier est soutenable. M. Collignon a étudié, à Gafsa, une race spéciale qu'il tend à rapprocher du type de Néanderthal. Ce type se retrouve dans plusieurs oasis, ainsi que j'ai pu le constater. Il peut se rencontrer aussi à Figuig. Fréquemment, il est croisé de nègre.

Les Figuiguiens ne se tatouent pas. Il en est de même à Gerba.

Une coutume curieuse des femmes est de se peindre le dos du nez en jaune avec du safran, en manière d'ornement. Cette peinture s'en va facilement. Pareille coutume s'observe dans le Sud oranais.

La parure assez compliquée des femmes, le vêtement des deux sexes sont l'objet de renseignements. Des danses assez caractéristiques accompagnent les fêtes. Les danseuses se divisent en deux bandes qui dansent les unes devant les autres. Ces danses par théories de femmes ou de jeunes garçons ont été signalées dans d'autres régions que Figuig, entre autres à Gerba (Von Maltzan), à Ouargla et dans divers autres points. Il y a là un trait de mœurs locales qui a

(1) *Figuig, notes et impressions : la Géographie.* — *Bull. de la Soc. de Géogr.*, 1903, p. 177-202.

survécu par îlots aux préjugés du monde islamique sur la place de la femme dans la société.

Diverses cérémonies très particulières accompagnent les grands événements de l'existence : naissance, mariage, mort.

A la fête du mouton, on répand sur des palmes le sang du mouton que le prêtre égorge. Ces palmes sont accrochées aux murs dans les rues du village.

A la fête du Mouloud, quelques indigènes se déguisaient en *berkachchon,* sorte de loup-garou. Ils figuraient une corne sur la tête au moyen d'un morceau de côte de palmier entouré de chiffons; une queue, au moyen d'une autre tige, arrangée de même. Ils parcouraient ainsi les rues en dansant. Dans diverses villes marocaines, cette coutume existe. Le personnage s'appelle Bou-Jloud. M. Doutté reconnaît dans ces fêtes des habitudes préislamiques. Rappelons que Bou-Jloud des Berbères est Goliath philistin.

M. Kaddour Deambroggio a publié dans *la Revue Tunisienne* les «kanoun» très curieux des Berbères du sud tunisien : kanoun orfia, kanoun chartia.

Dans sa séance du 3 avril 1902, la Société d'Anthropologie de Paris a entendu quelques *Réflexions sur les mœurs et sur le caractère des indigènes tunisiens,*[1] par M. le Dr Saint-Paul.

L'auteur traite du sentiment de politesse et des convenances chez les indigènes. Le mensonge et le vol sont ses péchés mignons. Le voleur pris en flagrant délit nie son acte, surtout devant témoins.

Développement chez l'indigène de l'esprit de clan. L'indigène se sacrifie pour les intérêts de son groupe. Le patriotisme n'existe pas en dehors de son groupe.

L'auteur pense que l'on pourrait créer pour l'indigène une naturalisation spéciale, ouverte comme récompense de services rendus.

Nos jugements sur la femme arabe proviennent de ce que nous envisageons sa condition d'après nos préjugés et notre idéal. Elle joue, au contraire, un grand rôle dans la famille, et dirige parfois son mari.

Quelques mots sur l'origine des Juifs, d'après les musulmans, sur les *djenoun* ou esprits, sur le ramadan, terminent ces intéressantes «réflexions».

M. Huguet,[2] à propos des Touareg, dit que les affirmations optimistes de Duveyrier sur leur compte paraissent vraies, s'il s'agit des rapports des Touareg entre eux; s'il s'agit des rapports entre

(1) *Bull. Soc. Anth.*, 1902, fasc. 3, p. 296-308.
(2) Huguet : *Bull. Soc. Anth. Paris,* 1902, séance du 19 juin, p. 614-640.

eux et étrangers, les conditions changent, nous en avons fait la dure expérience (Tinné, Flatters, les Pères blancs, etc.).

L'auteur évalue à une centaine de mille, au plus, le nombre des Touareg. On ne s'imposera à eux que par la puissance. Conformément aux idées émises par M. Mohamed Saïd, dans *la Revue Tunisienne,* l'occupation du Touat, précédée de celle de Tombouctou, a supprimé des centres de ravitaillement pour leurs tribus.

M. Huguet donne l'énumération des principales fractions touareg du sud. Le type targui vrai paraît être celui des Aouelimmiden et celui des Ahaggar. Les Aouelimmiden semblent être les plus purs de race. Les Kelouï sont les plus mélangés, avec des éléments soudanais. Les Azguer ont de nombreuses alliances avec les Chaâmba.

Des détails sont fournis sur l'habillement, dans le nord et dans le sud. Certaines tribus (les Tenguerriguif) portent les cheveux très longs, pendants dans le dos. D'autres (les Midigagan) portent une crête centrale et deux touffes sur les côtés du visage, que l'auteur compare aux cadenettes des anciens houzards.

Les détails sur l'armement sont connus d'après divers voyageurs.

La femme targui est plus libre que la femme arabe. M. Huguet cite quelques traits d'énergie et d'héroïsme de femmes touareg.

Il est inutile de rappeler que *la Revue Tunisienne* a publié une remarquable étude de M. Saïd sur les Touareg de la région de Tombouctou.

Les Juifs du Mzab. — M. Huguet [1] a publié quelques notes sur cette agglomération juive, ses coutumes à la naissance, au mariage, au divorce, à la mort. Ces rites ne diffèrent pas sensiblement de ceux bien connus du Tell. Ces israélites retardent comme civilisation sur ceux du littoral.

IV — Démographie

M. V. Demontes [2] a étudié la situation démographique d'une colonie allemande fondée à la Stidia (province d'Oran) en 1846. Ces gens sont arrivés dans un état lamentable, au nombre de quatre-vingt-huit familles plus ou moins désorganisées. Après des débuts pénibles, malgré des secours de l'Etat, il y eut beaucoup de désertions. Ceux qui demeurèrent, plus énergiques, finirent par réussir. Les mariages y sont précoces; ils se marient beaucoup entre eux. La natalité est très élevée. Elle a été, pendant la période 1876-1885, de 50,4 pour 1.000, proportion considérable. La mortalité, 1876-1885, de 35,4 pour 1.000, assez élevée, due surtout aux nombreux décès d'enfants. La

(1) Huguet : *Les Juifs du Mzab.* (*Bull. Soc. Anth. Paris,* 1902, p. 559-573.)
(2) *Société de Géographie d'Alger,* 7e année, 3e trimestre de 1902, p. 351-407.

différence entre la mortalité et la natalité assure aux colons de ce village un accroissement de 15 pour 1.000. Ces chiffres, malgré les statistiques antérieures, montrent que la race allemande peut prospérer en Algérie. Ces immigrés, à qui on a conservé trop longtemps leur caractère allemand, commencent, par l'école, l'église et le service militaire, à fusionner avec l'élément français.

Malgré les prévisions pessimistes, nous avons la conviction que les diverses nationalités européennes représentées sur le sol de l'Afrique du Nord arriveront à se fondre rapidement dans la civilisation française. Les Anglo-Saxons sont en minorité aux Etats-Unis. Les Celtes, les Germains, les Latins, les nègres forment une masse plus nombreuse que les sujets d'origine britannique ; néanmoins, le peuple yankee est tout de civilisation anglaise. Il dépendra de la métropole et de sa manière d'administrer d'en faire des Français ou les analogues des Yankees.

Dr BERTHOLON.

INSTITUT DE CARTHAGE

Distinction honorifique

Légion d'honneur : M. Paul Labbé, explorateur.

Admissions

Membres actifs : MM. Alvarez, agriculteur à Grombalia ; Bonneaud (Léopold), avocat, secrétaire du Contrôle de Thala ; Catouillard, préparateur à l'Institut Pasteur de Tunis ; Destrées (Albert), professeur d'arabe ; la Chambre de Commerce de Bizerte.

LA REVUE TUNISIENNE jugée dans la Métropole

M. Basse, dans *le Bulletin de la Société des Etudes Coloniales et Maritimes* (octobre 1902), consacre un article à l'examen de la question des sociétés mutualistes agricoles en Tunisie.

L'auteur se sert pour son étude d'un mémoire paru dans *la Revue Tunisienne,* qu'il cite, d'ailleurs, sur la « Colonisation suburbaine et les Sociétés mutualistes », par M. Bertholon. M. Basse, très favorable à l'idée, propose de l'appuyer par une caisse de crédit mutuel agricole du type Wollemborg, c'est-à-dire sans capital initial, mais à responsabilité solidaire et illimitée de tous ses membres, ce qui est la forme la plus recommandable pour assurer l'élimination des abus et de tous les participants de moralité douteuse.

***

De son côté, *le Petit Colonial* s'exprime ainsi :

On peut faire valoir plus d'un argument en faveur de la création d'un port franc à Bizerte. *La Revue Tunisienne,* organe d'une *haute valeur,* plaide cette cause avec une ingéniosité qui n'enlève aucune force, tant s'en faut, aux raisons qu'elle invoque.

« Tous les grands commerçants, écrit notre confrère tunisien, sont quelque peu cosmopolites et regardent les ports francs où ils s'établissent comme une seconde patrie où ils auront désormais à vivre.. C'est à cette cause que l'on doit de trouver à Livourne, à Gênes, à Ancone, à Trieste et même à Venise, des colonies de riches marchands hollandais, anglais, suédois, norvégiens, hambourgeois et levantins, ayant fait de ces ports leur habitation et le centre de leur commerce. Outre les fonds qui leur appartiennent en propre, que

de fois ils négocient sur certaines affaires locales avec des capitaux qu'ils ont obtenus de leur pays au moyen de leur crédit personnel! »

Voilà le vrai moyen d'ajouter aux forces économiques nationales l'appoint énorme des capitaux étrangers.

Les exemples cités sont topiques. Espérons qu'ils seront compris, et alors l'avenir commercial de notre grand port de guerre sera assuré.

*
* *

Le Journal des Voyages, dans son numéro du 30 août 1903, a reproduit *in extenso* le récit publié dans le numéro 39 de la *Revue Tunisienne*, intitulé « Hospitalité et fatalisme ». Ce travail était dû à la plume de M. l'avocat Benattar.

*
* *

Le mémoire de M. Ducloux, directeur de l'Elevage, sur la *Destruction des acridiens par pulvérisation de produits résineux dilués*, publié par la *Revue Tunisienne* (nº 36, octobre 1902), fait littéralement le tour du monde. Une *Revue d'Agriculture de l'Amérique du Sud* l'a analysé avec de grands éloges. Le *Journal d'Agriculture tropicale* (nº 21) reproduit ce travail d'une façon complète. Enfin, le *Journal officiel de Madagascar* (juin 1903, 9415-9416), après avoir montré la supériorité du procédé Ducloux sur l'emploi des cultures cryptogamiques, donne son travail en entier.

*
* *

Le Petit Colonial, dans son numéro de juin 1903, apprécie en ces termes le travail du Dr Bertholon sur *L'Origine et la Formation de la Langue berbère :*

« Nous avouerons cependant que l'article qui nous a causé la plus agréable surprise est le travail très documenté, et puisé aux meilleures sources, de M. Bertholon sur *L'Origine et la Formation de la Langue berbère.*

« Le titre seul inspire quelques appréhensions au lecteur assez expérimenté et en quelque sorte payé pour se méfier des analogies procédant généralement plutôt de la fantaisie du philologue épris de son sujet que de la réalité des faits impartialement observés.

« Ici, rien de semblable. La théorie de M. Bertholon repose sur des assises assez larges et solides pour défier toute critique.

« Ainsi, sept grandes pages d'exemples topiques nous montrent la proche parenté des verbes berbères avec les verbes grecs, dont les radicaux sont presque identiques.

« Une certaine quantité d'autres verbes proviennent manifestement du latin.

« Les philologues doivent être reconnaissants à M. Bertholon d'avoir fait la lumière sur ces points obscurs, et cela sans recourir aux procédés tour à tour violents, tortionnaires ou d'une subtilité exagérée auxquels plus d'un grammairien a trop souvent recours. Aussi, en félicitant l'auteur de ses observations et comparaisons ingénieuses, exprimons-nous le vœu de le voir donner une suite à ses savantes et intéressantes recherches.

« E. DE F. »

Le Secrétaire général,
Dr BERTHOLON.

Le Président,
V. SERRES.

QUESTIONS D'ART

LA SCULPTURE A TUNIS

Ce titre semblera bien ambitieux pour une ville à peine entrée en contact avec les beaux-arts; mais il n'est de si petit événement qui ne porte son enseignement avec lui.

Espérer le dégager d'un seul coup et croire pouvoir l'extraire de toutes les questions accessoires qui faussent encore son véritable caractère et pourraient faire douter de son évolution, ou oser dire quelle en sera la carrière, serait aller un peu vite en si difficile matière.

Il suffit, pour l'instant, de constater qu'une assez longue suite d'expositions de peinture et de sculpture ont été ouvertes, et leur importance assez grande, pour avoir pu occuper l'opinion publique.

Des Salons fort bien écrits ont paru dans plusieurs journaux tunisiens. On parle et discute partout sur les beaux-arts; comme quelques-uns, non des moindres, ont souci de conserver et de développer certaines industries locales appelées à alimenter une clientèle d'amateurs friands des choses d'Orient.

Il y aurait de longs commentaires à faire sur ces industries et de nombreuses digressions à tenter sur l'interprétation, par la peinture, de la grande et forte nature africaine, mais il revient à d'autres de s'y essayer. La tâche d'aujourd'hui, sans être aisée, n'aura pas toute l'ampleur que comporte un semblable sujet lorsque l'on veut l'aborder tout entier.

Des morceaux composés et des bustes qui ont figuré à l'Hôtel des Sociétés françaises, le souvenir est trop loin pour les pouvoir analyser avec quelque sûreté. Nous en sommes donc réduit à nous entretenir des rares pièces qui nous sont restées sous les yeux, soit sur les murs de nos monuments ou dispersées dans certains refuges particuliers où elles sommeillent enfouies sous l'indifférence générale.

Des promenades successives faites aux salles d'exposition ou devant les monuments publics, on garde malgré soi une impression uniforme d'envahissante et monotone conformité.

Et cela ne veut pas dire qu'il faille en rester à cette conclusion sans doute un peu trop pessimiste. La France restera la terre d'élection des sculpteurs; la Tunisie, venue hier à la vie artistique, saura emprunter à ses meilleurs tailleurs d'images la variété de leurs inventions et la richesse de leurs imaginations.

Malheureusement, si la race de nos sculpteurs est restée vivace et n'a point changé, il est d'autres facteurs que la race dans le domaine

de l'art. Un talent inné est singulièrement modifié par les circonstances, les idées dominantes, le milieu politique et social qui l'environnent : et ce n'est pas s'avancer outre mesure que de croire que, depuis la guerre de 1870, les sculpteurs français ont vécu des conditions de temps et de milieu bien faites pour les égarer.

Pendant le cours de ces trente années, essayez de repasser dans votre esprit les productions ayant figuré dans les Salons annuels; vous y verrez des monuments, des hommages patriotiques et commémoratifs à nos morts, aux présidents de la République, aux parlementaires et aux artistes tombés sur le champ de bataille, et à la République toute seule.

Le monument patriotique conçu au lendemain de la défaite peut bien être un beau morceau de sculpture, mais il est rarement en accord parfait avec l'œuvre d'art. Créé d'un élan d'indignation, de rancune et de colère, il exprime des mouvements exaltés, des gestes violents, des poses inconsciemment emphatiques; il lui est donc difficile de s'astreindre à la loi impérieuse de l'équilibre, l'essentielle condition de la beauté.

L'éclatante démonstration de ce qui précède se trouve dans le *Triomphe de la République,* de Dalou. Lors de son érection, on se fit un moment illusion sur la valeur de la conception de l'œuvre. L'artiste y avait mis tant de sincérité, sa foi était si ardente et l'animait d'un si beau feu! Pour réaliser sa pensée, il s'était soumis à un labeur si écrasant, et chaque morceau pris un à un prouvait une si admirable conscience, qu'on aurait voulu voir un chef-d'œuvre dans l'ensemble de la composition. A l'analyse il ne restait pas grand'chose debout, hors de l'aérienne figure qui couronne le monument.

Seule cette République qui s'élance d'une idéale grâce et rayonne de jeunesse restera; non point seulement parce qu'elle est parfaite, mais bien aussi parce qu'elle reste, au demeurant, la seule œuvre fortement inspirée de ce genre dans ces derniers temps.

C'est bien peu, à coup sûr, mais songez que nous avions vécu jusque-là sur un vieux fonds ayant servi plus de deux mille ans. On l'avait emprunté à la mythologie hellénique, et les Italiens de la Renaissance nous l'avaient repassé, retapé à leur usage. Pendant plus de trois siècles ce langage figuré a exercé sur l'esprit français une domination absolue, et depuis François Ier jusqu'à nos jours chaque atelier se le repassait sans le jamais discuter. Ce n'est que d'hier que l'on a compris que ces symboles défraîchis n'étaient plus monnaie courante, qu'ils demandaient à être refondus au creuset des idées nouvelles.

Le premier qui se rendit compte que les contemporains avaient perdu la notion de ce langage fut Puvis de Chavannes; il avait remarqué que le monde moderne ne se règle plus sur les leçons du passé;

son orientation n'est plus la même et son éducation a changé de besoins. Si l'artiste veut entrer en communication directe avec le public à l'aide de sa langue conventionnelle, il lui faut trouver des termes clairs, car dans les sociétés toujours de plus en plus démocratisées de nos jours, il ne s'agit plus de puiser dans un vocabulaire oublié, mais de créer une langue, non plus abstraite comme jadis, mais aussi concrète et vivante que possible.

Si la sculpture française a des artistes de talent devant lesquels chacun aime à s'incliner, elle n'a pas encore produit l'équivalent d'un Puvis en peinture. Pour la vivifier il lui aurait fallu posséder un génie aussi pénétrant que celui qui l'a inspiré. Personne, certainement, ne met en doute l'ample moisson des nobles œuvres sorties de ces divers talents isolés, et la néo-Renaissance de Dubois et de Chapu, continuée par Barrias, nous a montré les monuments de Lamoricière, d'Henri Regnault, et le groupe des *Premières funérailles,* que le temps gardera. La *Jeanne d'Arc* et le *Cavalier de Pierrefonds,* de Frémiet, resteront aussi. Puis, Falguière, avec son *Tarcisius* et son *Vincent de Paul* et peut-être plus encore dans son *Vainqueur au combat de coqs* et sa *Femme au paon,* a bien mérité de la postérité, non pas tant d'avoir voulu, avec son souple et hardi talent, imiter dans la statue de *Lavigerie* les somptueuses et habiles effigies des XVIIe et XVIIIe siècles, mais d'avoir su rompre, dans ses *Nymphes de Diane* et dans sa *Danseuse,* avec les vieilles redites classiques, et fait de la chair et créé la vie.

Dans le *Pégase* des guichets du Carrousel, Mercié a montré la force nerveuse alliée au sens décoratif. Entre l'italianisme expirant et le Louis XV, il s'est donné un style tenant à la fois de la redondance de l'un et des grâces légères de l'autre.

Mais de tous ces artistes de tout premier ordre, lequel s'est entièrement dégagé du passé? En est-il un seul ayant montré à la sculpture française l'exemple d'une foi robuste en cette nouveauté absolue dans le choix des motifs et de cette ténacité exclusive dans la poursuite d'un but nettement indiqué qui caractérisent si fortement le sculpteur belge Constantin Meunier? Peut-être Rodin, nourri de la statuaire gothique et initié par l'art grec à des beautés non-pareilles, a pu, pendant un instant bien court, entrevoir la terre promise avec son *Age d'airain,* magnifique morceau par le serré imprévu de la facture et le ramassé puissant de l'expression; malheureusement, en possession d'un outil admirable, il s'est trop souvent dispersé en recherches éparses ou en tentatives qui dépassaient beaucoup les limites de son art.

Il ne saurait être question de comparer ici Bartholomé à Rodin; l'ampleur du style du dernier dans l'interprétation de la forme, pas plus que le nerveux et magistral accent de la facture, ne se trouvent

au même point chez Bartholomé. Cependant, connaissant admirablement ses moyens, il sait tout ce qu'il peut et n'essaye jamais d'aller plus loin, et reste tout aussi pénétrant et non moins neuf. Jamais son originalité n'est amoindrie par le travail de l'exécution, comme son art est toujours en parfait équilibre. Dans son *Monument aux Morts* se rencontre une pensée initiale montrée tout entière sans le moindre déchet et traduite par une harmonieuse et solide unité. Les lignes, les formes, la couleur, tout concourt à donner une impression d'ensemble énergique où se condense avec autant de simplicité que de noblesse la grande émotion de l'artiste qui a souffert.

Il est toujours dangereux de tirer des conclusions générales d'une simple analyse faite sur l'œuvre d'un seul artiste ; cependant, la clairvoyance et l'esprit d'invention que l'on trouve chez Bartholomé font songer à Puvis de Chavannes. S'il s'affirme encore dans l'avenir, qui pourrait soutenir qu'il n'y exercera pas une salutaire influence ?

Ce rapide inventaire de la sculpture française est on ne peut plus honorable pour elle : dire qu'elle aurait pu mieux faire appartient à d'autres beaucoup mieux placés que nous ne le sommes ici. Ceux qui pourraient s'y risquer apporteraient sans doute les preuves qui nous manquent et que la Tunisie mettra longtemps à fournir.

Le danger le plus grand de la sculpture est de traduire une fraîche inspiration en des formes et surtout par des moyens surannés. Il lui revient de se défaire des gestes appris, oublier les modèles conventionnellement arbitraires et de se placer résolument devant la nature afin de la rendre à l'aide d'une interprétation ingénue et avec les traits précis que l'enfance trouve souvent en elle. Puis, toujours travailler sous le coup de l'émotion directe et n'exprimer qu'en caractères originaux l'impression ressentie.

J'entends objecter : pourquoi réprouver dans l'art l'emploi des formes classiques ? car à tout prendre, elles ne sont devenues classiques que parce qu'elles étaient belles. Il est facile de répondre qu'en art il n'existe pas de beau absolu. Que seule l'expression vaut quelque chose, et la preuve en est dans les préférences que montrent les raffinés pour tant d'œuvres des premiers statuaires, presque toujours incomplètes au point de vue des formes, et souvent pénibles dans leur exécution trop tendue. Certes, le plaisir de notre œil est plus grand lorsqu'il repose sur des formes bien en proportion, pleines d'harmonie et d'une ligne heureuse, que quand il regarde des membres mal faits ou trop grêles. Mais l'émotion n'est pas le plaisir, et l'art n'a pas de plus noble mission que de la faire naître, et l'émotion existe partout où l'œuvre exprime une pensée, car la laideur est aux sources de la beauté aussi bien que la beauté elle-même ; parce que dans le spectacle de la vie, le laid comme le beau nous montrent tour à tour des joies et des douleurs, des crises de déses-

poir et des accès de fol enthousiasme suivis de tout un cortège de sentiments tendres ou passionnés, violents ou timides, exaltés ou recueillis : en réalité, la gamme tout entière des émotions humaines.

Si de tout temps les grandes émotions se sont exprimées de même, parce qu'elles surgissent de l'arrière-fond de l'être et que l'âme humaine est pareille à toutes les époques, il n'en est plus ainsi des émotions douces, émanant du cœur en de certaines façons d'être, et simplement manières sentimentales changeant avec les divers pays et les temps. C'est là, dans ce domaine, que l'art n'a plus, d'une époque à une autre, à les traduire par des procédés identiques.

Malheureusement, la survivance de ces procédés est le blâme le plus direct que l'on puisse adresser à la statuaire actuelle. On a beau dire qu'elle se retrouve à toutes les époques de l'art et qu'il y aura toujours des talents d'imitation, impuissants à créer et naturellement enclins à la répétition indéfinie des mêmes gestes empruntés à leurs aînés ; toutefois, il est aisé de se convaincre que jamais engouement n'a été plus répandu et ne s'est montré plus criant. Pourtant, la tyrannie des préceptes formulés par David, au commencement du XIXe siècle, n'existe plus, et l'on est moins soumis à l'étude de l'antique comme le seul étalon du beau dans les formes.

Nous savons bien que le sculpteur, moins que le peintre, peut s'affranchir de la dépendance officielle, dont son avenir dépend le plus souvent. A un peintre, que faut-il pour faire un tableau? Rien autre chose de matériel qu'un châssis, de la toile, des couleurs et du talent; avec cela seulement, un peintre qui est peintre peut réaliser une œuvre durable en une semaine. Il n'en est plus de même pour le sculpteur lorsqu'il veut mettre un grand groupe dans sa forme définitive. Il lui faudra plus d'un an à le réaliser, de l'argent pour payer le marbre, puis de l'argent pour payer la fonte du bronze, et encore de l'argent pour le dégrossissage de ce marbre. La ruine est au bout si l'Etat n'achète pas. Il faut donc s'incliner et l'on s'incline, et la sculpture continue à suivre la route officielle qui meuble nos palais nationaux de province d'œuvres sans originalité et assez peu faites pour redresser le goût du grand public qui les a sans cesse sous les yeux.

Une autre cause d'affadissement, non moindre, est l'engouement toujours croissant du public pour le Louis XV et le Louis XVI. Les sculpteurs ont fini par céder, et le genre XVIIIe siècle sévit de plus belle et fait obstacle à l'éclosion d'un art plus pénétrant et mieux de son temps. Les statuaires inclinent de plus en plus à se contenter de la grâce dans les formes et se montrent satisfaits d'un à peu près relatif dans les lignes. Il y a bien çà et là une réaction contre cette tendance universelle, ayant comme unique programme de plaire aux yeux, sans souci du lâché, de la mollesse et du manque d'accent, résultat inévitable du manque de conscience. Mais il est à craindre

que les jeunes qui réagissent ne soient à leur tour emportés par le courant, ou laissés à eux-mêmes sur le rivage qui mène au succès.

Il reste encore une autre dernière cause du recul de la sculpture : c'est l'extension toujours de plus en plus menaçante de la statuaire de reproduction ; la classique pendule de nos pères est depuis longtemps reléguée chez le brocanteur, sa place est maintenant prise par le bronze d'art, objet indéterminé n'ayant souvent que le premier nom de vrai.

Naturellement, l'art du bronze s'est ressenti de la mode : plus il était demandé, moins il restait raffiné, et nous ne voyons plus guère l'exemplaire unique, fondu à cire perdue, pour un seul amateur de goût ; c'est le règne du sujet de commerce tiré à cinq cents exemplaires. Adieu les savoureuses patines d'autrefois, consciencieusement cherchées sans éclat et sans viser aux effets de couleur ! Les fabricants de nos jours ne nous servent plus que des patines multicolores, enduits déplaisants, incapables de pénétrer le bronze, de s'imposer à lui pour le teinter et le colorer en tonalités souples et servantes.

Cependant, tout n'est pas perdu : les Rodin, Bartholomé, Dampt, Desbois, Injalbert, Charpentier, Gardet ou Péter signent, depuis quelques années, sur marbre, sur ivoire, sur bronze, sur étain ou en matières polychromées des sujets qui feraient honneur aux maîtres de la Renaissance. Est-ce là l'essor d'une ère nouvelle pour la sculpture moderne ? Le temps le dira pour nous.

Nous voilà bien loin de la sculpture à Tunis. On peut cependant signaler dans notre ville de louables tentatives dignes d'être encouragées d'une façon sérieuse. C'est ainsi qu'au dernier salon du Casino, deux bustes nous ont particulièrement frappé : un portrait de femme, une tête de mulâtre ; ces œuvres sont signées : Pierre Lescot. Les deux représentations que nous en donnons dans ce numéro permettront à nos lecteurs d'apprécier la valeur de ces pièces de sculpture. Le buste du mulâtre mérite, selon nous, de fixer plus particulièrement l'attention. Nous aurions voulu revoir ces bustes dans un cadre mieux approprié à leur facture, afin de prendre le point de départ de ce jeune talent dont la poussée artistique dépasse déjà de beaucoup les limites de la foi d'un simple néophyte. Notre seule ressource est de reprendre rendez-vous avec lui pour la prochaine exposition. Il n'est pas douteux qu'il ne nous fournisse une belle occasion de l'étudier de plus près.

En tout cas, nous lui recommanderons d'une façon particulière l'étude des types indigènes.

Il nous aurait fallu de même passer un temps sérieux à l'analyse des sculptures de M. Belloc, qui ornent les façades du Casino de Tunis. La place qui nous était réservée ne nous le permet pas. Si la *Revue Tunisienne* nous accorde encore quelques pages blanches à noircir sur le même sujet, nous y reviendrons plus tard avec les développements qu'elles réclament.

LES BENI-ZID ET L'OASIS D'EL-HAMMA

I — L'Antiquité

A proprement parler, il ne nous est presque rien parvenu qui puisse nous éclairer sur les phases historiques de l'antique ville d'Aquæ Tacapitanæ, devenue dans la suite des temps la ville arabe d'El-Hamma; mais il est vraisemblable que cette localité, grâce à ses ressources thermales, dut être en pleine prospérité sous les périodes phénicienne, carthaginoise et romaine. Nous savons combien le luxe des anciennes civilisations se portait vers les points remarquables par la beauté de leurs sites ou possédant un attrait comme celui des thermes naturels.

Aquæ Tacapitanæ était voisine des emporia carthaginois riches, industrieux et commerçants, pour les habitants desquels elle était nécessairement une station thermale importante et d'autant plus fréquentée qu'elle était placée sur une voie qui s'enfonçait dans l'intérieur du pays pour remonter, d'une part, jusqu'au littoral maurétanien, jusqu'à Hippone, tandis que d'autres embranchements se dirigeaient bien avant dans le sud, pour conduire aux limites extrêmes des possessions intérieures des colonies phéniciennes et, plus tard, des colonies romaines. Selon toutes probabilités, le centre de Aquæ Tacapitanæ suivit les fortunes diverses des villes du littoral qui garnissaient le fond de la petite Syrte, et, par analogie, il est facile de reconstruire, sinon la série des faits, du moins les caractères principaux des grandes phases historiques qu'il a traversées et dont le souvenir nous a été transmis; c'est là, en somme, le seul but à rechercher dans l'étude de ces temps si éloignés, où la tradition a mélangé les mythes merveilleux de l'antiquité : Atlas, Minerve, les dieux du lac Triton, au récit des premières migrations phéniciennes.

La terre septentrionale d'Afrique a un privilège singulier et qui lui est tout à fait propre : son histoire est pleine de ténèbres, il n'existe aucune chronologie permettant d'établir avec quelque certitude ses origines historiques plusieurs fois séculaires, et, néanmoins, on retrouve, d'après la peinture des mœurs antiques, d'après la comparaison des quelques faits recueillis, d'après la description physique donnée par les auteurs anciens, des ressemblances, des analogies à tel point frappantes avec les mœurs, les révolutions et la situation physique des temps modernes, que l'on voit revivre presque clairement ces époques lointaines et que les personnages qui y jouèrent un rôle semblent défiler devant nous. L'érudition ne peut mettre un nom sur ces antiques figures, mais l'histoire parvient à noter à peu près la caractéristique des temps où ils s'agitèrent. Ce n'est pas être

paradoxal que d'émettre l'opinion que, grâce à cette éternelle immuabilité des mœurs, la pénurie historique relative aux origines de l'Afrique septentrionale a conservé la peinture large et expressive du passé, aussi bien que l'histoire nourrie et suivie des peuples de l'ancienne Grèce ou des grands empires de l'Asie Mineure.

L'histoire du nord de l'Afrique, sous la domination de Carthage, ne nous a été transmise que par les écrivains de Rome ou de ses alliés également ennemis de la grande métropole africaine. Aussi il n'en subsiste plus guère que le récit des guerres puniques, dont on peut suspecter l'impartialité.

Les périodes romaine et byzantine n'ont également laissé que des souvenirs peu précis, et ce n'est que depuis l'invasion des Arabes que les annales de l'Afrique septentrionale présentent une chronologie suivie où, d'ailleurs, il est encore difficile de retrouver, au milieu des faits généraux, la succession des diverses chroniques locales se rapportant aux villes de second ordre, et, à plus forte raison, aux populations nomades.

Il se pourrait qu'aux temps mythologiques, l'antique oasis d'El-Hamma ait été riveraine du fameux lac Triton. Depuis les temps modernes surtout, ce lac fabuleux, alimenté par un fleuve et se déversant dans une mer célèbre par les périls de sa navigation, a été l'objet de controverses si nombreuses et encore si peu décisives que le temps ne semble pas venu de se prononcer à son égard. Toutefois, le voyageur Schaw donne précisément l'oued El-Hamma comme l'ancien fleuve Triton; un autre explorateur, Rennel, ainsi que plusieurs autres, surtout des voyageurs arabes, ont affirmé que la petite Syrte devait entrer jadis plus profondément dans le littoral et qu'elle communiquait avec le lac... C'est une présomption en faveur de la thèse qui fait de la petite Syrte elle-même le véritable lac Triton : la situation de Djerba répondrait ainsi à celle de l'antique île de Phla qui, par la suite, s'appellera Meninx. Nous serions donc placés, entre l'oued El-Hamma et la mer, au cœur même des régions qui ont captivé les regards de l'antiquité : Minerve apparaissait sur les rives de ce lac enchanté; le dieu Triton y sauvait Jason et sa flotte du naufrage; des peuples bizarres, que décrit Hérodote d'après des traditions locales, couvraient la contrée; les Amazones habitaient l'île de Phla...

Salluste, d'accord en cela avec la plupart des auteurs anciens, nous donne les Libyens et les Gétules comme les premiers habitants de l'Afrique; il est probable qu'avant les émigrations phéniciennes qui fondèrent l'empire carthaginois, une foule de peuples venus de l'Asie et même de l'Europe orientale vinrent se mêler de bonne heure aux populations de l'Afrique déjà considérées comme autochtones. Les Libyens étaient particulièrement fixés sur le littoral des Syrtes, et

nous pouvons admettre qu'ils furent les ancêtres les plus reculés des peuples de ces pays. Bien que cette époque semble se perdre dans la nuit des temps, il faut considérer que seulement jusqu'à l'invasion des troupes d'Hercule, refoulées de l'occident, il s'écoula des siècles nombreux où se déroulèrent de grandes révolutions politiques, sociales et religieuses, dont on peut trouver une idée dans l'histoire mieux connue des peuples de l'Asie, pasteurs comme les Hébreux, ou policés et citadins comme ceux des grands empires qui entouraient ces derniers. La situation du pays de Gabès, sur les confins des deux groupes coloniaux bien distincts de Carthage et de Cyrène, contribue encore à rendre plus obscure l'étude des races qui l'occupaient alors et de leur histoire politique. L'appréciation générale que l'on peut émettre est que, par suite de cette situation, le pays fut presque continuellement livré aux guerres des deux peuples rivaux, et soumis à de nombreuses fluctuations, résultat des luttes sans cesse renaissantes, qui altérèrent profondément les caractères originels de la race de ses habitants. Il faut ajouter encore à ces causes locales de trouble les entreprises venues de l'extérieur, comme les guerres d'Agathocle de Sicile et celles d'Eumachus (310-307 avant J.-C.), comme deux insurrections des Libyens contre Carthage en 395 et 379.

L'histoire des guerres puniques (256-146) et de Jugurtha (111-104) laisse dans l'ombre le pays des Libyens et les côtes des Syrtes, jusqu'au moment où le roi numide Massinissa, avec l'appui des Romains et, à proprement parler, en leur nom, s'empara du pays jusqu'à la Cyrénaïque. La ville d'Aquæ Tacapitanæ, soit sous ce nom, soit sous un autre, était sans doute déjà fondée à cette époque. En effet, les emporia de Carthage, au milieu de toutes ces guerres, eurent des périodes de paix; nous savons que les Romains, lors de la conquête définitive, les trouvèrent encore prospères et faisant un commerce étendu soit par mer, soit par les voies de l'intérieur.

L'occupation romaine est troublée par les luttes civiles entre Pompée, Antoine et César. L'Empire voit s'affermir la domination romaine en Afrique au moment où s'ouvre l'ère chrétienne, et la paix se maintient, interrompue (de 17 à 22 après J.-C.) par les séditions de Tac-Farinas. Les villes romaines s'élèvent avec leurs temples, leurs prétoires, leurs aqueducs; des voies importantes sillonnent le pays jusqu'aux limites du désert. Rome elle-même va chercher des empereurs parmi ses nouveaux citoyens de l'Afrique.

C'est à cette époque que remontent, d'après les apparences, les vestiges qui subsistent d'Aquæ Tacapitanæ. Il ne nous est pas parvenu que cette région ait été gravement mêlée aux luttes qui ensanglantèrent le nord de l'Afrique à la suite des querelles religieuses entre les chrétiens orthodoxes et les schismatiques. Nous ne retrouvons aucun fait pouvant se rapporter en propre à la région qui nous occupe

depuis cette époque, pendant l'invasion vandale, qui s'étendit ici comme sur toute l'Afrique du Nord, et jusqu'à la période arabe.

II — De la Période arabe à l'Occupation française

§ 1er — Considérations générales

A travers les vicissitudes sans nombre qui remplissent la longue période de l'antiquité phénicienne et romaine, les races autochtones n'ont pas disparu. A l'époque où les Juifs, sous la conduite de Josué, envahissent la Phénicie, où la Crète et les Cyclades échappent aux Sidoniens, nous voyons des tribus chananéennes, élargissant le cercle des navigations maritimes de leur nation, longer le territoire de la Libye jusqu'au delà des Syrtes, s'arrêter dans les cantons fertiles de la Bizacène et s'étendre jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Tout porte à croire qu'ils rencontrèrent en Afrique des races apparentées à la leur, d'anciens Chananéens établis depuis longtemps dans le pays. Une nation nouvelle, celle des Liby-Phéniciens, naquit du mélange des nouveaux venus avec les descendants des tribus chananéennes et les gens de la race berbère qui formaient le fond de la population autochtone; les Syrtes se couvrirent de villes importantes et les postes commerciaux se changèrent en véritables colonies.

Quant à l'origine des Berbères, elle est antérieure à cette dernière invasion chananéenne, soit qu'on les fasse sortir de la souche abrahamique, soit qu'on les fasse descendre des colonies hémiarites, qui, au nombre de cinq, émigrèrent d'Arabie à une époque très reculée, sous la conduite d'un chef nommé Afrikis ou Sfrikia; il s'agit des Senhadja, des Masmouda, des Zenata, des Ghoumra et des Haouara, dont la postérité à travers mille bouleversements s'est perpétuée, et qui ont laissé leur nom à des collectivités berbères encore existantes.

Si nous revenons, en insistant, sur ce point, c'est afin de faire ressortir davantage une opinion formulée précédemment.

Les invasions sémitiques ont creusé en Afrique un sillon tellement profond que des siècles d'invasions, d'occupations étrangères puissantes et durables n'ont pu l'effacer; au contraire, peu à peu l'élément conquérant ou plutôt les restes des éléments conquérants ont dû s'assimiler aux premiers, pour avoir le droit de vivre sous le régime des mœurs originelles et constantes des nations autochtones qu'ils avaient pu dominer, mais non modifier.

Ainsi, des tribus nomades importantes, peu instruites de leur histoire, comme les Beni-Zid, sont dans le doute ou dans l'ignorance à l'égard de leur origine; ils parlent généralement de quelque émigration d'un pays qu'ils ignorent, opérée à une époque trop peu reculée pour concorder avec les notions historiques admises. Ils expliquent ensuite leur extension par une série d'agglomérations succes-

sives où ils mettent les noms des fractions qui les composent actuellement. Cette formation, si elle est vraie pour quelques tribus, ne doit pas être générale, les adjonctions de groupes étrangers à d'autres et finissant par former un tout complet ne doivent être que des accidents et non la règle commune : le génie politique et social qui forme l'unité d'une tribu est un obstacle à ces fluctuations constitutives prétendues. Si d'immenses lacunes n'existaient pas dans l'histoire du pays, on retrouverait le plus souvent un groupe central, avec la marque de son origine, ayant suivi ses évolutions historiques en se mélangeant fort peu aux races voisines, et, le plus souvent aussi, on verrait que les fractions qui gravitent autour de lui sont issues de la même souche et n'ont pas été accolées à lui par des événements politiques. C'est évidemment par suite de la pénurie d'éléments historiques que l'on a voulu expliquer par des agglomérations présumées des formations de tribus dont on ignorait les causes.

La règle qui précède ne peut être absolue, elle s'applique plus spécialement aux groupes nomades et pasteurs ; il est au contraire certain que, dans les villes, quels qu'aient été les premiers habitants, on a vu peu à peu les étrangers s'y établir, s'y grouper, attirés par le besoin de bien-être, par l'esprit de commerce et d'industrie, par le désir de fortune.

Telles sont les données générales qui peuvent guider dans l'étude des origines des Beni-Zid et des populations de l'oasis d'El-Hamma.

§ 2 — Origine des Beni-Zid

A l'époque des Almoravides, deux princes du nom de Izid passent rapidement sur le trône des khalifes ; le premier règne quatre ans (60 à 64 de l'hégire), le deuxième quatre ans également (de 101 à 105).

Ces deux princes firent plusieurs expéditions sur Tunis, soit pour en châtier les gouverneurs, soit pour les aider dans la conquête ou dans la soumission du territoire.

Il n'est pas impossible qu'ils aient donné leur nom à un groupe déjà constitué, ou qu'ils aient été eux-mêmes les chefs d'une famille nombreuse qui aurait plus tard fourni la souche des Beni-Zid. La plus grande obscurité entoure la vie de ces princes, sauf pendant les années de leur pouvoir.

Cette origine due à une famille, à une souche unique, existe dans les traditions du pays ; mais elle est défigurée par une confusion vulgaire qui mêle à cette première cause de formation la créance à une agglomération successive justifiant le nom de *zid* (augmentation). Certains indigènes expliquent ainsi l'origine de la tribu : « Un homme nommé Zid, venu de l'est, vint s'installer à El-Hamma ; comme on venait en grand nombre s'adjoindre à lui, la tribu des Beni-Zid fut peu à peu formée. »

Toutefois, la tradition la plus répandue parmi les indigènes est la suivante : Une tribu vint, d'une région que l'on ne connaît pas, s'implanter dans le pays : c'est la tribu des Touaïr. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un jeune homme nommé Saïd ben Djelila, élevé avec sa sœur dans une famille d'El-Hamma.

Peu à peu les Touaïr s'étendirent et prospérèrent; une foule de gens vinrent de tous côtés grossir leurs rangs. Plus tard, même, des fractions entières s'accolèrent à eux. Ces fractions sont les Oulad-Ameur, les Chelarcha, les Chaâl, les Bogra, les Matmat, les Khardja, les Haouazem, les Tradjema, les Zerabna, les Rhadouana et les Khebaouch. Lorsque cette agglomération fut arrivée à son complet développement, le groupe formé par elle aurait pris le nom de Beni-Zid (fils de l'augmentation).

Il est à remarquer que personne ne peut soit fixer une époque à la venue des Touaïr, soit donner les lieux d'origine de cette collectivité. D'ailleurs, la plupart des traditions populaires, basées sur de semblables incertitudes, ont donné pour cause à la formation de leurs tribus une agglomération semblable à celle qu'ils attribuent aux Beni-Zid.

Les indigènes disent encore que la fraction des Oulad-Ameur vint de l'ouest, d'un endroit appelé Seguiat-el-Hamra. Il se peut que, dans le nombre des fractions, il y en ait quelques-unes qui se soient adjointes à la tribu après sa constitution; c'est là un simple fait politique qui ne présente aucun intérêt au point de vue de la recherche des origines constitutives du groupement des Beni-Zid.

On a dû aussi s'égarer dans les analogies de nom; la fraction des Matmat, qu'on a pu croire issue ou détachée des Matmata, formant aujourd'hui une tribu distincte, n'a de commun avec eux que la ressemblance du nom.

Quoi qu'il en soit, la constitution des Beni-Zid avec les fractions citées plus haut est fort ancienne et remonte au moins à la deuxième invasion des Arabes. L'histoire, en ce qui les concerne, les trouve, dès le début, ainsi formés et depuis longtemps installés sur leur territoire actuel.

III — Origine de la Population d'El-Hamma

Il serait difficile de rechercher dans l'antiquité les origines des habitants d'El-Hamma. Comme il a été dit plus haut, la ville carthaginoise et, plus tard, la ville romaine, par leurs relations continuelles avec les villes du littoral, ont dû suivre pas à pas les évolutions historiques. Il est possible qu'entre l'anéantissement de la puissance romaine en Afrique et les invasions arabes, les anciens habitants aient totalement disparu et qu'un abandon complet ait précédé, pendant plusieurs siècles peut-être, la création de la ville nouvelle.

Nous placerons vers le IIIe ou le IVe siècle de l'hégire, sous la dynastie des Zeïrite, l'arrivée à El-Hamma d'une fraction appelée les Sohba, venue du pays de Tripoli; on était alors à une époque de troubles où les pérégrinations des tribus furent nombreuses par suite des guerres qui les chassaient de leur pays. Les Sohba s'établirent sur les ruines de la ville romaine, où ils construisirent une ville qui prit le nom d'El-Hamma à cause de ses eaux chaudes. Cette ville fut prise et détruite par un prince musulman appelé Ali, que les indigènes désignent improprement sous le nom de Ali-Bey. L'Ali dont il est question est un khalife de la dynastie zeïrite qui, ayant régné de 510 à 515 (1116-1121), fit plusieurs guerres dans le pays ainsi qu'à Gabès et à Djerba, où il eut à lutter contre le roi de Sicile Roger, lequel soutenait en Afrique ses adversaires. Cette première prise de la ville remonte pour les indigènes à une époque rapprochée de la venue des Sohba.

La ville fut rebâtie presque aussitôt par ses anciens habitants, auxquels peu à peu vinrent s'adjoindre les Fatnassa, les Tlebet, les Mouadji, les Menacerine, les Mahadja, les Issaba, les Khardja et les Zemamza.

Une nouvelle destruction la fera disparaître au commencement du XIe siècle de l'hégire sous un bey, M'ahmed, qui appartient à cette série de princes restés obscurs, sous la tutelle constante d'un divan qui renversait à son gré les souverains, jusqu'au jour où s'établit une dynastie héréditaire à Tunis, en 1060.

A la suite de cette seconde destruction, les habitants furent dispersés et défense fut faite de reconstruire sur les ruines.

C'est à ces événements que l'on doit la création des deux petites villes d'El-Ksar et de Dabdaba, dont les origines sont naturellement expliquées.

La population d'El-Ksar représente plus particulièrement les anciens Beldia de la ville détruite. Comme dans l'ancienne ville probablement, des Juifs y sont établis en assez grand nombre; ce sont évidemment de véritables étrangers que le séjour le plus prolongé ne peut faire confondre avec les indigènes.

Dabdaba signifie un sol dur, résonnant, mamelonné, et par extension désigne la colline occupée actuellement par le village de ce nom. L'agglomération fut plus longue à se former; quelques groupes nomades la constituèrent petit à petit.

Deux autres villages plus petits que les précédents se voient dans l'oasis; ce sont, près de Dabdaba, Zaouïet-el-Mehadjba, et, au nord-ouest de l'oasis, Sombat.

Zaoueït-el-Mehadjba a une population autonome, bien distincte, établie dans le pays depuis environ deux cent cinquante ans. Si Ali ben Mahdjoub en est le fondateur avec sa famille. C'est une tribu re-

ligieuse, calme, se mélangeant peu aux voisines et conservant dans sa pureté la descendance d'Ali ben Mahdjoub. Celui-ci venait, paraît-il, des environs de Mehdia et de Ksour-es-Sef.

Sombat est un village nouveau et encore très peu important. Il paraît cependant devoir s'agrandir et marque une tendance à pousser l'extension de l'oasis vers l'ouest. Les gens qui l'ont formé, il y a trente à trente-cinq ans, étaient des fractions de Haouazem et de Haraïza, des Beni-Zid.

L'histoire générale du sud de la Tunisie, depuis l'époque où nous connaissons à peu près les origines d'El-Hamma et des Beni-Zid, est connue et il suffira de retracer ici les incidents particuliers qui se rapportent à cette population jusqu'à l'occupation française.

IV — Histoire d'El-Hamma

Les auteurs arabes nous ont laissé le récit du siège, de la prise et de la destruction de la cité d'El-Hamma en 1045 de l'hégire. Les habitants de l'oasis appellent encore aujourd'hui cette ancienne ville El-Medina, pour la bien distinguer de l'oasis et des villages de nouvelle formation. Ils nous disent que c'était une ville étendue, d'une richesse moyenne, dont le commerce se propageait sur Gabès, Tunis, Gafsa et le Nefzaoua.

Ils signalent encore parfaitement ce fait, c'est que l'essor commercial d'El-Hamma était entravé à cause des sujétions de tribut, d'obligations diverses auxquelles étaient soumis les habitants vis-à-vis des nomades qui les entouraient et, en fait, les possédaient. Les travaux de culture, de fabrication, en un mot les efforts et les difficultés de la vie étaient pour eux, tandis que les nomades, vrais seigneurs du pays, jouissaient de leurs biens et les rançonnaient. Comme compensation, les nomades assuraient aux habitants une sécurité relative à laquelle, d'ailleurs, ils étaient les premiers intéressés.

On fabriquait, à El-Hamma, beaucoup d'étoffes; il y existait dans un quartier spécial des forgerons nombreux et renommés. Des caravanes exportaient de la ville des dattes, des graines et surtout une grande quantité de roseaux qui servaient aux habitants de l'Arad pour couvrir les toitures de leurs maisons; cette dernière production a totalement disparu, au grand détriment des habitants, dont elle était la plus grosse source de revenus.

Enfin, pour donner une idée de l'importance d'El-Hamma à l'époque qui a précédé sa destruction, nous dirons que la tradition, d'accord avec l'ouvrage qui raconte en détail cet épisode, porte à plus de 80.000 le chiffre de ses habitants. Si exagéré qu'il paraisse, il n'en reste pas moins la certitude que cette ville était une des plus importantes du sud de la Régence.

Il y résidait un caïd et un mufti; le chef nomade des Beni-Zid la

commandait, sous l'autorité directe du bey, c'est-à-dire indépendamment de l'amel de Gabès.

Un historien arabe décrit ainsi qu'il suit la destruction définitive de la ville, qui eut lieu sous M'hamed-Bey, en 1045 :

« La ville avait été déjà une fois détruite par Mourad-Bey, chef de l'armée sous Hasseïn-Bey. Les habitants la reconstruisirent, mais comme plus tard, pendant sept ans, ils refusèrent de payer l'impôt au bey, celui-ci envoya Mohamed-Pacha avec une forte colonne pour la réduire.

« L'armée arriva par terre et les vivres par mer ; de nombreux contingents se joignirent à l'armée pour combattre la ville qui, depuis sept ans, était en rébellion. Les canons sont dressés sur leurs affûts et braqués sur elle ; des retranchements sont élevés, les palmiers qui entourent la ville abattus, l'investissement par les troupes est complet. Avant d'ouvrir la lutte, Mohamed-Pacha fait dire aux habitants de se rendre : on lui répond par un refus. Le général fait alors le serment qu'il ne lèvera le siège que contraint par les armes. La moitié des troupes était employée aux travaux de siège, pendant que l'autre se reposait. Le siège se prolonge ; des deux côtés de grosses pertes d'hommes sont subies ; les émissaires qu'envoie Mohamed-Pacha pour engager les assiégés à la paix sont chaque fois de plus en plus mal reçus.

« La situation d'El-Hamma était forte, les remparts solides et bien défendus, protégés par des palmiers et par un fossé qui les entourait de tous côtés ; les assiégés se défendirent habilement, sachant la guerre, et ils attestaient que si Dieu n'aidait les assiégeants, ceux-ci ne s'empareraient jamais de leur cité. Ils devenaient chaque jour de plus en plus récalcitrants aux offres du général envoyé par le bey. La ruse ne réussit pas mieux à ce dernier lorsqu'il voulut en essayer ; des tentatives de corruption auprès de plusieurs notables échouèrent également. Mohamed-Pacha a alors de nouveau recours à la force ; la lutte devient plus terrible, mais sans succès. Malgré son serment, il lève le siège et se replie sur Sfax. »

De nombreuses réjouissances signalent sa retraite parmi les assiégés ; les douleurs du siège sont presque oubliées... Mais surgit un incident qui va changer la face des choses : un notable de la ville, nommé Ben Aoudja, qui en possédait les huit clefs, a son fils ou son frère tué dans une circonstance racontée de deux façons différentes. Les uns disent que ce fut pendant les fêtes où la joie de la délivrance faisait parler la poudre que son fils trouva la mort. Les autres racontent que son frère, surpris au puits de Chenchou par des ennemis de son parti, fut tué et coupé en morceaux ; ses restes, enfermés dans e pantalon du mort, furent attachés sur son cheval et ainsi ramenés à sa famille.

La douleur de Ben Aoudja lui fait perdre le sentiment de ses devoirs patriotiques; il ne songe plus qu'à se venger des meurtriers, et écrit une lettre à Mohamed-Pacha pour le rappeler sous les murs de la ville. Pendant une nuit, il lui livre les clefs. Mohamed-Pacha s'en servit pour ouvrir les portes, et fit entrer ses soldats, qui livrèrent la ville au pillage; beaucoup d'hommes, de femmes, d'enfants furent tués. La disette était si grande que des parents vendirent leurs enfants à vil prix. Les maisons furent teintes du sang de ceux qui les habitaient, puis détruites : les habitants furent dispersés.

Ordre fut donné de ne plus construire sur les ruines de l'ancienne ville; on accorda cependant le pardon, et les habitants purent construire de chaque côté de la ville El-Ksar et Dabdaba. Un grand nombre d'entre eux se dispersa au loin vers Kairouan, El-Ayacha, dans les montagnes et chez les Ourghamma.

La prise de la ville eut lieu à la fin de 1045 de l'hégire.

Un bordj fut construit aussitôt après pour contraindre les habitants à respecter la défense faite de reconstruire sur les ruines de l'ancienne ville et pour maintenir la paix dans le pays.

Elevé à la hâte, ce fort ne tarda pas à s'écrouler et fut reconstruit sous le règne de Mohamed-Bey, en 1098, par Mohamed-Pacha. Il se trouve à peu près à égale distance de Ksar et de Dabdaba. La famille de Ben Aoudja, qui joua un rôle si important dans la reddition de la ville, y existe encore : lui-même était un étranger établi à El-Hamma seulement depuis cinquante ans.

Les Menasserine et les Issabaâ étaient les fractions qui entretenaient la résistance avec le plus d'ardeur.

Aucun fait important ne vient ensuite changer notablement l'état des choses. Pendant longtemps encore les deux villes restent indépendantes du gouvernement de Gabès, et possèdent chacune un cadi.

Plus tard, lorsque El-Hamma, ainsi que la tribu des Beni-Zid, sont réunis à la juridiction de l'amel de Gabès, des rivalités éclatent, quelquefois contenues par une sorte de compromis qui, tout en donnant l'autorité officielle aux khalifats investis et résidant à Gabès, laisse le pouvoir effectif aux chefs locaux.

Voici la liste des derniers chefs du pays jusqu'en 1874 :

1° Sous le titre de cheikh

1155	1737	Afed.
1155-1195	1737-1778	Abdallah ben Rehouma, des Chelakcha.
1195-1244	1778-1827	Tabet ben Rehouma, des Chelakcha.
1244-1266	1827-1849	Saïd ben Ahmed, des Chaâl.
1266-1283	1849-1868	Solah ben Saïd, des Chaâl.

2° Sous le titre de khalifat

1283	1858	Solah ben Saïd, qui reçoit le titre de khalifat pendant son commandement en qualité de cheikh.
1283-1291	1868-1874	Mohamed ben Cherfeddine, des Chelakcha.

Les cinq premiers commandaient en fait le pays, sans qualité officielle, pendant que les khalifats se succédaient à Gabès sans influence et sans autorité. Le pouvoir officiel fut quelquefois offert à ces chefs locaux, qui le refusèrent pour des raisons d'intérêt particulier, afin de conserver leur influence et parce qu'ils préféraient, en l'état des choses, une situation où ils trouvaient toujours le moyen de ne pas se compromettre, à une autorité nominale qui leur eût créé des charges et des responsabilités.

D'ailleurs, il s'éleva souvent des conflits, et nous voyons une véritable lutte s'élever, à l'époque du cheikh Saïd ben Ahmed, entre les partisans du khalifat résidant à Gabès, Mohamed ben Mahmoud, et ceux qui ne voulaient à aucun prix le reconnaître. Les partis, ne pouvant se mettre d'accord, en vinrent aux mains. Les luttes durèrent trois années et furent reprises encore sous les successeurs de Mohamed ben Mahmoud, Bou Ali et Ben Aïssaoua, des Zlass. Il y a lieu de remarquer, et c'est peut-être encore un indice de la multiplicité des origines des Beldia, qu'il n'y eut pas de lutte de ville ou de fraction l'une contre l'autre, mais individuellement et indifféremment dans chaque ville, où les partisans se recrutèrent pour un camp ou pour l'autre.

Plus tard, Solah ben Saïd, d'abord cheikh des Chaâl, puis khalifat relevant directement du bey, est nommé khalifat du gouverneur de l'Arad, qui était alors Ali ben Khalifat. Son frère Belkassem apparaît au pouvoir pour lui succéder, mais il ne peut maintenir l'ordre dans son commandement; il est interné à Tunis et les Beni-Zid ainsi qu'El-Hamma s'engagent dans une insurrection dont on verra plus loin la répression.

De 1868 à 1874, El-Hamma est sous l'autorité de Mohamed ben Cherfeddine, nommé khalifat.

De 1874 à 1880, le gouverneur de l'Arad laisse la tribu sans khalifat.

Alors commencent les événements qui se rapportent à l'occupation française.

V — Historique des Beni-Zid

On ne peut remonter bien haut dans l'histoire des Beni-Zid; qu'y trouverait-on? Un état de troubles continuel. Mais ces luttes n'ont même pas le caractère de guerre : ce sont des séries de déprédations,

de brigandages, de coups de force où chacun cherche à revenir les mains pleines.

Le premier chef des Beni-Zid, après la constitution de la tribu, fut, au dire des indigènes, Ameur ben Abd es Setar, de la tribu des Oulad-Ameur. Il prit le titre de cheikh et ses descendants lui succédèrent dans cette fonction jusqu'à Tabet ben Rehouma, que nous avons vu à la tête d'El-Hamma à la fin du XVIIIe siècle. Plus tard vint Saïd ben Ahmed, des Chaâl, qui, obéi par toute la tribu, n'eut pas toutefois de titre officiel.

Toute cette période est troublée par des changements fréquents dus à l'opposition que rencontrent les gouverneurs de Gabès dans le pays. Pendant trois ou quatre ans, la tribu reste sans chef à sa tête ; enfin Solah ben Saïd en prend le commandement, d'abord avec le titre de cheikh, ensuite avec celui de khalifat du gouverneur de l'Arad, qui est alors Ali ben Khalifat.

Pendant quatre années encore, les Beni-Zid reviennent sous l'autorité directe du bey, ayant toujours Solah à leur tête. Belkassem ben Saïd lui succède pendant six mois seulement et est destitué à cause de l'impuissance de son autorité.

En 1867, les Beni-Zid, de plus en plus irrités et mécontents de se voir imposer l'autorité du khalifat du gouverneur de Gabès, se mettent en rébellion ouverte et massacrent, à Chenchou, huit de leurs cheikhs partisans de la soumission à Ali ben Khalifat.

Celui-ci obtient alors du bey l'autorisation de les châtier d'une façon exemplaire. Une colonne commandée par Husseïn-Agha et Ali ben Khalifat, avec son contingent (tout le pays de l'Arad était en paix sauf les Beni-Zid et El-Hamma), marche contre les rebelles.

La rencontre eut lieu à Touama et le combat fut sanglant. Les Beni-Zid affirment avoir perdu moins de monde que les troupes du gouverneur ; toujours est-il qu'ils durent se réfugier dans le djebel Matmata et dans le djebel Aïssa. Cette retraite fut bien malheureuse pour eux : un siroco brûlant les exténuait de fatigue, et près de 6.000 d'entre eux moururent de soif pendant la route.

Cette première expédition n'ayant pu amener les insurgés à la soumission, le ministre de la guerre, Ahmed ben Zerroug, vint en personne prendre le commandement de la colonne. El-Hamma fut razziée, mais les propositions de paix furent encore repoussées.

Enfin, la situation devenant intolérable, Mohamed ben Cherfeddine prit le parti d'aller avec quelques notables auprès de Ahmed ben Zerrouk pour traiter de la soumission. Peu de jours après, la tribu était ramenée sur son territoire et elle se soumettait à une imposition de guerre considérable qui ne fut pas complètement payée ; 600.000 francs pour les Beni-Zid, 400.000 pour El-Hamma.

Cet incident n'eut aucune influence sur les rapports de la tribu avec les populations voisines. Les Beni-Zid continuèrent à vivre à l'état de lutte continuelle avec leurs voisins Hamama, Zlass, Oulad-Yacoub, Akara, Neffet, Haouaïa et Ourghamma. Il a fallu l'arrivée de nos colonnes dans le sud pour calmer leur humeur batailleuse et les accoutumer au régime d'une administration régulière.

* * *

ÉTUDE SUR LES PORTS FRANCS

UN PORT FRANC A BIZERTE

SUITE

Comment la difficulté est résolue en Allemagne. — Ce n'est pas à dire que la difficulté ne puisse être résolue autrement. Mais il faudrait pour cela que nos protectionnistes se départissent un peu de leur intransigeance et permissent à notre administration douanière de se montrer aussi libérale que l'est la douane allemande. Voici en effet comment les choses se passent en Allemagne : « Tout produit ne peut naturellement quitter les ports libres et pénétrer sur le territoire allemand sans acquitter les droits prescrits par les tarifs douaniers.

« L'Allemagne n'ayant que deux tarifs, un tarif général des douanes et un tarif conventionnel, applique ce dernier à toutes les puissances avec lesquelles elle est liée par des traités de commerce.[1] Les marchandises déposées dans les *frei hafen* sont régies à leur entrée sur le territoire allemand par le tarif du pays de leur provenance, et la douane se contente de la production du connaissement ou d'un document similaire pour établir l'origine. En cas de contestation sur cette origine, elle en appelle au *Conseil de la douane,* composé de douze négociants choisis dans les diverses branches du commerce.

« Quant aux produits fabriqués ou manipulés dans le port franc, et que leurs propriétaires ne réexportent pas, mais qu'ils désirent introduire sur le sol allemand, ils sont admis au tarif conventionnel, c'est-à-dire au tarif le plus réduit. »[2]

« Le dommage qui peut en résulter pour le fisc est insignifiant en proportion des avantages que procure le port franc.[3] Et s'il y a quelques inconvénients de détail, le fisc très habilement sait fermer les yeux. Les fraudes sont d'ailleurs réprimées avec une sévérité impitoyable (l'amende peut aller jusqu'à 50.000 marks outre la prison). »[4]

Sur un autre point encore la douane allemande se montre très

(1) Le tarif général n'est appliqué qu'à l'Espagne, au Portugal, au Canada, à la Chine et au Japon. L'Allemagne n'a pas de surtaxes d'entrepôt : et pour un certain nombre d'articles la différence entre le tarif général et le tarif conventionnel n'est pas très grande.

(2) Ch. Roux : *Des meilleures conditions d'établissement d'un port franc.*

(3) « On pourrait considérer, dit M. Alexis Muzet, que le pays retrouve dans l'emploi de la main-d'œuvre nationale ce que lui fait perdre la modération du tarif de douane. »

(4) Gabriel Fermé.

libérale : « Les marchandises qui sortent des ports francs de Hambourg, Brême, Bremerhaven en sortent franches de droits; elles ne seront soumises au versement des droits qu'une fois arrivées à leur lieu de destination dans l'intérieur du pays. » [1]

Moyen proposé pour la résoudre en France. — Mais il est fort à craindre qu'en France on ne puisse atteindre à ce libéralisme et qu'il faille s'en tenir au système proposé au Parlement.[2] Dans ce système, le port franc n'est plus qu'un instrument de transit, il cesse d'être un instrument d'échange avec l'extérieur. On se console, il le faut bien, en disant que ce rôle qui est enlevé au port franc, le port douanier placé à côté de lui le remplira et qu'ainsi tous les intérêts seront saufs.[3] Or, qui ne voit le contraire? Qui ne voit que le maximum d'utilité du port franc ne sera atteint que si l'importateur peut à sa volonté, et suivant la variation des cours, lancer sa marchandise sur les marchés de l'intérieur ou sur ceux de l'étranger? « Le commerçant, dit la Chambre de Commerce de Marseille, est presque toujours dans l'impossibilité de savoir d'avance si sa marchandise ira, en totalité ou en partie, à la réexportation ou à la consommation. Le contraindre à réexporter quoi qu'il arrive pourrait, dans beaucoup de cas, être une cause de ruine. »

Situation privilégiée de la Tunisie. — Cette diversité de nos tarifs qui, en fait, fermera aux négociants de nos ports francs l'immense débouché que constitue notre territoire, est un obstacle insurmontable. Les tarifs de l'Algérie, identiques à ceux de France, constituent le même obstacle pour les ports francs à établir dans cette dernière colonie.

La Tunisie, elle, a la bonne fortune de n'avoir qu'un tarif unique.[4]

(1) Franzius : *Bulletin de la Société des Etudes coloniales et consulaires.*

(2) La Chambre de Commerce de Marseille propose un autre système. Elle constate que l'importance des matières surtaxées entrées à Marseille au cours des trois dernières années n'est qu'une faible proportion de celles qui y sont entrées au tarif minimum. Elle en déduit qu'on pourrait sans grand dommage pour le commerce exclure ces matières surtaxées du port franc; ou bien, ce qui vaudrait mieux, créer pour elles, dans le port franc, un entrepôt spécial sous la surveillance de la douane. Celle-ci surveillerait les manutentions qu'on y effectuerait en associant des matières surtaxées à d'autres matières peu imposées et déterminerait la proportion des unes et des autres entrant dans le produit nouveau; et celui-ci, à son entrée en territoire douanier, payerait des droits adéquats à sa composition ainsi déterminée par la douane.

(3) « Par la dualité de ces moyens (port douanier et port franc) la ville est à même de répondre à deux besoins bien distincts : d'une part, elle joue son rôle naturel et obligatoire dans l'organisation économique du pays; de l'autre, elle travaille avec le reste du monde en dehors et à côté de cette organisation. » (Exposé des motifs de la proposition de loi de MM. Thierry, Ripert, etc.)

(4) Cette affirmation que la Tunisie n'a qu'un tarif unique n'est exacte qu'autant qu'on fait abstraction des produits français. Un régime de faveur a été en effet consenti

Un port franc pourrait donc être établi chez elle avec toute son ampleur et toute son efficacité. « Le Danemark n'a aussi qu'un seul tarif douanier; et c'est ce qui a contribué à faire la fortune du port franc de Copenhague. »[1]

Les ports douaniers doivent continuer à exister à côté des ports francs. — Est-ce à dire que si l'on pouvait établir en Tunisie un port franc remplissant à la fois la fonction d'instrument de transit et celle d'instrument d'échange, le port douanier préexistant devrait être supprimé? Nullement. Dans le port franc s'entreposeront les marchandises et s'usineront les produits destinés tout à la fois à l'exportation et à l'importation. Quant aux produits destinés seulement à la consommation intérieure, ils n'auraient aucun avantage à passer par le port franc. Le port douanier devra donc subsister avec la double faculté de l'entrepôt et de l'admission temporaire. L'entrepôt

à certains produits français sous la condition de leur transport en droiture de France en Tunisie. Ces produits privilégiés entrent, les uns en franchise, les autres en ne payant qu'un moindre droit.

De sorte qu'en réalité la Tunisie a deux tarifs : le tarif général s'appliquant à la grande majorité des importations, à toutes les importations d'autres provenances que la France et à tous les produits français autres que ceux au profit desquels un régime de faveur a été consenti, et le tarif de faveur, s'appliquant à ces derniers seulement.

Mais l'existence de ce tarif de faveur dont ne profitent qu'un nombre limité de produits français n'est pas de nature à réduire le rôle d'un port franc tunisien au point de vue des importations. En effet, en ce qui concerne la destination des produits français privilégiés entrant en Tunisie, trois hypothèses sont à discuter :

1° Ils sont destinés à la consommation locale. Entrant par le port douanier, ils profiteront du régime de faveur qui leur est concédé, et ils n'auraient aucun avantage à passer par le port franc;

2° Ils sont destinés à être réexpédiés à l'étranger, soit sous leur forme actuelle, soit après transformation. Ils entreront dans le port franc et y entreront en franchise, profitant ainsi de la règle générale;

3° Leur importateur n'est pas fixé sur le point de savoir s'il les réexpédiera à l'étranger ou s'il les livrera à la consommation locale. Il aura d'abord la faculté de les faire entrer dans le port douanier en usant du régime de l'entrepôt ou de l'admission temporaire. [C'est pour les exceptions de cette espèce que les ports douaniers, avec les deux régimes de l'entrepôt et de l'admission temporaire, continuent à subsister à côté des ports francs.]

Cependant, supposons que l'importateur trouve un avantage quelconque à faire pénétrer ces produits dans le port franc. Il le fera encore; mais au lieu de les y introduire par le front de mer, il les y fera entrer par le front de terre. Débarquées dans le port douanier, ces marchandises seront ensuite conduites par terre dans le port franc; la douane notera leur entrée; et dans le cas où elles en ressortiraient pour entrer de nouveau sur le territoire douanier, elle ne leur ferait payer aucun droit. Nous verrons plus loin que les choses peuvent se passer ainsi en Allemagne : le négociant qui introduit des marchandises allemandes dans un port franc peut réclamer *à ses frais* le contrôle de la douane sur ces marchandises; et celles-ci, à leur retour sur le territoire douanier, ne payent pas le droit d'entrée.

(1) Duthoya : *Villes franches, ports francs et entrepôts.*

aura encore pour les importateurs l'avantage de leur valoir le crédit des droits quand ils n'auront pas trouvé le placement immédiat de leurs marchandises; et l'admission temporaire permettra aux produits étrangers destinés à la réexportation d'aller se faire usiner à l'intérieur du pays.

« C'est ainsi d'ailleurs que les choses se passent dans les ports douaniers existant à côté des ports francs allemands : les entrepôts de douanes et l'admission temporaire y fonctionnent sur les bases les plus étendues. » (1)

Il en est de même à Copenhague; on y a laissé libre, du côté de l'eau, la communication entre l'ancien et le nouveau port, afin de laisser aux navires la faculté de faire leurs opérations dans l'un ou l'autre port, et ainsi de bénéficier ou non de la franchise.

C'est cette organisation que la Chambre de Commerce de Paris préconise pour les ports francs à créer en France. En 1900, sur le rapport de M. Lesieur, elle a émis le vœu ci-après : « 1° Que des zones franches soient établies avec le concours des Chambres de Commerce sur quelques points du littoral; 2° que tout d'abord, et avant cette création, l'Etat accorde de nouvelles facilités aux industries de l'intérieur, en développant l'usage de l'entrepôt fictif et de l'admission temporaire par une réglementation plus large et mieux appropriée aux besoins du commerce. »

Je ne terminerai pas cette étude sur le rôle économique des ports francs sans indiquer qu'à l'augmentation du trafic maritime qui résulte de leur création correspond un développement parallèle de la marine marchande nationale. Si la question n'intéresse pas beaucoup la Tunisie, elle est d'un intérêt primordial pour la France, qui assiste impuissante à la décadence ininterrompue de sa marine marchande, malgré les sommes considérables que le budget lui consacre sous forme de primes à la navigation ou à l'armement. (2)

CHAPITRE IV

Avantages résultant pour le pays de l'existence d'un port franc

Diminution du trafic français. — Ce qui se passe en France et en Europe est là pour nous démontrer quels sont les avantages des ports francs. Alors qu'en ces dernières années tous nos grands ports soumis au régime douanier ont vu leur trafic décroître, le trafic des ports étrangers jouissant de la franchise a augmenté dans des proportions énormes.

(1) Ch. Roux.

(2) La loi du 7 avril 1902 sur la marine marchande, tout en maintenant les *primes à la construction* établies par la loi de 1893, accorde des *primes à la navigation* aux vapeurs de construction française et des *compensations d'armement* à ceux de construction étrangère.

Veut-on des exemples?

De 1877 à 1897, en vingt ans, le mouvement commercial de Hambourg a plus que triplé (il est passé de 4.400.000 tonnes à 15 millions de tonnes); celui de Marseille, pendant le même temps, a seulement doublé (de 5.300.000 tonnes à 11 millions de tonnes); et si au lieu de considérer ce mouvement au point de vue du tonnage, on l'examine au point de vue de la valeur, c'est bien pis encore, car ici la décadence est manifeste : les importations et exportations de Marseille ont été, en effet,

En 1891, de 2 milliards.
En 1895, de 1 — 849 millions.
En 1896, de 1 — 657 — [1]

Voici en parallèle quel a été le développement du trafic de quelques ports francs étrangers :

Accroissement de trafic des ports allemands. — Le tonnage des navires entrés dans le port de Brême a été de :

En 1880, 1 million 169.000 tonnes.
En 1896, 2 millions de tonnes.
En 1901, 2 millions 718.000 tonnes.

Hambourg a reçu dans son port :

En 1870,	4.144 navires	jaugeant	1.389.781	tonnes.
En 1880,	6.000 —	—	2.766.810	
En 1890,	8.173 —	—	5.202.825	—
En 1900,	13.103 —	—	8.041.000	—

Ainsi, il entre journellement dans le port de Hambourg une moyenne de 36 navires jaugeant 22.000 tonneaux.[2]

Copenhague. — L'exemple de la zone franche de Copenhague, dont la création est plus récente (1894), est encore plus frappant. Bien que le port franc de Copenhague soit inférieur à celui de Hambourg par ses proportions plus modestes et le moindre luxe de ses aménagements, sa fortune a été prodigieuse dès les premiers jours; en effet, il recevait :

En 1894,	2.329 navires	jaugeant	260.000	tonneaux.
En 1899,	5.075 —	—	809.000	—

Ainsi, en neuf ans, le trafic de ce port a doublé comme nombre de navires et triplé comme tonnage; c'est un résultat qu'Hambourg, dans sa magnifique expansion, n'avait atteint qu'en vingt ans.

Hong-Kong. — « Si nous passons maintenant au port franc de Hong-

(1) Proposition de loi de M. Antide Boyer. Exposé des motifs.

(2) Sur les 13.103 navires qu'Hambourg a reçus en 1900, plus du tiers, exactement 4.626, sont entrés dans le port franc.

Kong, situé dans une petite île à proximité de la côte chinoise et de la ville de Shangaï, nous assistons au même développement prodigieux, uniquement dû, personne ne le conteste aujourd'hui, à l'établissement d'un port franc.

« Hong-Kong était une île déserte quand l'Angleterre s'en empara et en fit un port international. Dès lors ce port, libre de toute entrave, possédant des avantages inappréciables sur ses concurrents condamnés aux barrières douanières, a vu affluer sur ses quais les produits du monde entier. Là où quelque cinquante ans auparavant se montraient quelques rares bateaux de pêcheurs, on compte aujourd'hui des milliers de steamers anglais, allemands, japonais, américains. C'est ainsi qu'en 1898 le port de Hong-Kong a reçu la visite de 40.000 navires, soit plus de cent par jour, le tout jaugeant près de 9 millions de tonnes. » (1)

On voit par ces exemples quelle intensité acquiert la vie économique dans les ports francs, à quelle extension atteint leur trafic. Il serait oiseux d'insister sur les avantages que le pays en retire. A leur création il ne perd rien et gagne tout : développement de la richesse générale et bénéfices proportionnels du fisc. « Un port franc, en effet, ne prend rien au pays où il se trouve. Il sert de point de rencontre aux différents courants commerciaux ; il entraîne la création d'industries nouvelles dans la zone franche ; il ouvre des débouchés aux produits nationaux qui peuvent être utilisés dans les manipulations des marchandises étrangères ; et tout ce mouvement d'affaires profite à la nation entière. » (2)

Avantages que retirerait la Tunisie de la création d'un port franc. — Parmi les nombreux avantages découlant pour un pays de la création de zones franches, il en est trois sur lesquels je voudrais insister parce qu'ils intéressent particulièrement la Tunisie : un port franc attire dans le pays des capitaux étrangers ; il suscite la création d'industries nouvelles ; il est une cause d'augmentation de la population.

Il y a aujourd'hui chez toutes les nations, et peut-être en France plus qu'ailleurs, d'immenses capitaux inoccupés, en quête d'un emploi productif. Ils accourraient certainement en Tunisie le jour où, un port franc étant ouvert, ils s'y sentiraient à l'aise pour travailler et produire sans être gênés par des exigences douanières ; et ils y viendraient d'autant plus volontiers qu'ils trouveraient un terrain neuf où ils n'auraient pas à lutter contre des situations commerciales acquises depuis des siècles et transmises de générations en générations. On peut prévoir que ces capitaux importés, devenus bien vite

(1) *L'Indépendant* du 31 mai 1900.
(2) Proposition de loi Antide Boyer. Exposé des motifs.

surabondants, ne s'immobiliseraient pas dans la zone franche ; qu'ils en franchiraient les limites pour s'employer aux industries locales ; et qu'ainsi le mouvement industriel et commercial créé par l'ouverture de la zone franche gagnerait de proche en proche et s'étendrait en ondes successives et bienfaisantes jusqu'au cœur même du pays. Ce point a été fort bien mis en lumière par M. Delécraz dans son article « Bizerte, port franc » qu'a publié la *Revue Tunisienne* de l'Institut de Carthage :

« Le port franc a l'avantage d'attirer les capitaux étrangers vers le commerce intérieur de la contrée qu'il domine, par la bonne raison que toutes les nations capitalistes sont toujours à la recherche d'un trafic nouveau d'affaires où elles puissent fructueusement employer leurs fonds surabondants. Tous les grands commerçants sont un peu cosmopolites et regardent les ports francs où ils s'établissent comme une seconde patrie où ils auront désormais à vivre. C'est à cette cause que l'on doit de trouver à Livourne, à Gênes, à Ancône, à Trieste, et même à Venise, de riches marchands hollandais, anglais, suédois, norvégiens, hambourgeois et levantins ayant fait de ces ports leur habitation et le centre de leur commerce. Outre les fonds qui leur appartiennent, que de fois ils négocient sur certaines affaires locales avec des capitaux qu'ils ont obtenus de leur pays au moyen de leur crédit personnel ! »

Création d'industries nouvelles. — J'ai dit que le port franc suscitait la création d'industries nouvelles. Les fabricants, en effet, sont tentés par le bon marché de toutes les matières premières qu'em ploie leur industrie ; car le prix de revient de l'objet manufacturé bénéficiera du droit évité sur la plupart des produits essentiels à sa fabrication ; et cela est vrai pour toutes les industries, même pour celle de la construction maritime.

Ici encore, je trouverai la preuve de ce que j'avance dans ce qui s'est passé à Hambourg et à Copenhague.

A Hambourg, une vaste région, sur la rive gauche de l'Elbe, a été comprise sur la zone franche ; cette région est devenue une vaste ville industrielle franche ; 90 usines s'y sont établies : chantiers de constructions navales, de construction de machines, fabriques de couleurs, d'huile, d'alcool, de liqueurs, de savons, de produits chimiques, usines pour le triage, le parage et le rôtissage des cafés, etc.

« Il est notoire, dit M. Alexis Muzet, que de ville à peu près purement commerciale, Hambourg est devenue depuis 1888, c'est-à-dire depuis la création du port franc et des grands travaux qui en ont été la conséquence, le centre d'industries importantes, malgré le prix relativement élevé de la main-d'œuvre. »

A Copenhague, en 1899, 60 usines fonctionnaient, affectées aux

industries les plus diverses, les plus inattendues et les plus hétéroclites. Le détail en serait fastidieux.[1] Mais ce qu'il faut retenir du port franc de Copenhague, c'est qu'il est devenu un marché pour les blés. « En 1900, on y bâtissait un nouveau magasin à silos pouvant contenir cent mille tonnes de blé, l'ancien, dans lequel on pouvait déposer 120.000 tonnes, étant insuffisant. »[2] 220.000 tonnes de blé! il y a là de quoi faire vivre la population du Danemark (2.200.000 habitants) pendant au moins quatre mois!

Profits qu'en retire le pays. — On a prétendu que la mise en œuvre dans un port franc de matières premières étrangères ne ferait pas gagner grand'chose au pays. Il faut répondre que le plus souvent ces matières premières étrangères seront associées à des produits nationaux pour lesquels se créera ainsi un débouché nouveau; que toute industrie comporte une foule de bénéficiaires et concourt à la prospérité d'industries secondaires; « et encore que dans ces opérations, dit M. Gabriel Fermé, le produit principal ne soit que partiellement ou même pas du tout national, le commerce national aura encore fait un gain s'il livre le contenant, l'étiquette, la ficelle et la main-d'œuvre. » Prenons comme exemple une industrie ayant pour objet le coupage d'alcools étrangers : elle fera vivre l'importateur, les intermédiaires, les ouvriers employés au coupage, à la mise en bouteilles, à l'emballage; elle procurera des bénéfices aux marchands de bouteilles, de bouchons, de capsules, d'étiquettes, de caisses, etc.

Augmentation de la population. — Enfin j'ai dit que la création d'un port franc en Tunisie serait une cause d'augmentation de la population. Il y attirerait la légion d'ouvriers nécessaires pour faire marcher les usines qui se créeraient dans la zone franche. Le prolétariat tunisien peut être employé au service d'un port, aux chargements et déchargements des bateaux; il ne saurait constituer la main-d'œuvre intelligente nécessaire à des industries; il faudrait faire appel à des ouvriers français, qui essaimeraient et dont les fils, si leur éducation était convenablement dirigée, pourraient constituer cette population agricole française que l'on réclame pour faire contrepoids à l'émigration sicilienne. Les 90 usines de la zone franche de Hambourg occupent 10.000 ouvriers.[3]

(1) Parmi ces fabriques : deux rôtisseries de café; deux fabriques à nettoyer et colorer le café : une rôtisserie de cacao; une marbrerie; deux fabriques de liqueurs; une fabrique de bicyclettes; une fabrique de chocolat; quatre fabriques de machines agricoles; une fabrique de machines en tous genres; une fabrique de bois de placage; sept dépôts de bois, ateliers d'ébénisterie, etc.; six chais de vins; quatre fabriques de porcelaine; un moulin à couleurs; deux ateliers pour travailler les peaux; une fabrique de vitraux; une fabrique de marqueterie; une fabrique d'allumettes.

(2) *Revue commerciale* du 6 juillet 1900.

(3) Voici un autre exemple du nombre d'ouvriers que peut occuper dans un port une

Mouvement général en faveur de la franchise. — Depuis de nombreuses années les avantages des zones franches ne sont que trop évidents pour la France ; tous ses grands ports ont vu leur trafic décroître au profit des ports étrangers jouissant de la franchise ; et tous les jours il se crée ailleurs que chez nous de nouveaux ports francs.

Nous savons que tous les ports anglais peuvent être considérés comme jouissant de la franchise.

Dans la Méditerranée Gibraltar[1] et Malte sont des ports francs ; Gênes a son *deposito franco*. Dans l'Adriatique Trieste et Fiume, qui ont perdu leur franchise totale en 1891, ont conservé chacune un *point franc*.

L'Italie a décidé l'ouverture d'un port franc à l'extrémité orientale du golfe de Tarente, à 60 milles de Brindisi, à Santa-Maria-di-Lanca. Le port doit être construit par une société anglaise déjà constituée sous une étiquette italienne. Une fois relié par une voie ferrée au réseau général européen, il se trouvera dans une situation merveilleuse.

Les Espagnols commencent à se dire que des ports francs seraient très bien placés chez eux ; la presse de la péninsule s'en occupe et préconise la création de zones franches à Cadix, à Barcelone et à Mahon.

Dans la mer du Nord, il y a Hambourg qui est entré dans le zollwerein en 1888, à condition de conserver la franchise pour une partie de son port ; c'est de 1890, date de l'achèvement de son *frei hafen*, que date sa prospérité si connue. Brême, autrefois ville libre comme Hambourg, est entrée dans le zollwerein à la même époque, sous la même condition.

Il est question d'établir un port franc à Anvers ; le système protectionniste faisant des progrès en Belgique, on ferait ainsi bénéficier le pays des deux régimes, la protection et le libre-échange.

industrie travaillant des matières étrangères exemptes de droits. Dans le cahier dressé en 1789 par le commerce marseillais en raison de la convocation des Etats généraux, on lit ceci : « Le nombre des ouvriers de l'un et l'autre sexe que la chapellerie occupait il y a quinze ans s'élevait à près de 2.000 ; à peine pouvons-nous aujourd'hui fournir du travail à 500. L'excessive cherté de nos ouvrages, causée par une imposition locale de 30 °/₀ sur les peaux de lièvre que nous recevons d'Italie..... n'est-ce pas là ce qui justifie nos plaintes ? » (Cité dans l'exposé des motifs de la proposition de loi Antide Boyer.)

(1) Gibraltar, dont le port est d'ailleurs en décadence, présente cette particularité que la zone franche est en partie constituée par 30 ou 40 pontons ancrés dans le port et sur lesquels les marchandises destinées soit à la réexportation soit à la consommation de la colonie, peuvent être emmagasinées et travaillées. De 1892 à 1899, la vente des charbons à Gibraltar a subi une diminution de 70 °/₀, attribuée à la concurrence d'Alger. (D'après Duthoya, *Villes franches, ports francs et entrepôts de douanes.*)

Le port franc de Copenhague a été ouvert à l'exploitation le 9 novembre 1894.[1]

Dans la Baltique, Lubeck est un port franc. La zone franche du Stettin a été inaugurée en 1898. Neufahrwasser, près de Dantzig, vient d'être aussi érigé en port franc.

La Russie a ouvert récemment un port franc dans les glaces de l'océan Glacial arctique, à Kola.

Il n'y a pas jusqu'à l'extrême-Orient qui n'ait ses zones franches. Il faut citer Singapour, Saïgon, Hong-Kong et les deux ports chinois de Kiao-Tchéou et de Talien-Wan occupés, le premier par les Allemands, le second par les Russes.

La question est aujourd'hui soulevée en France. — On voit que le mouvement est général. La France s'est enfin décidée à le suivre. Toutes les Chambres de Commerce de nos grands ports ont émis des vœux pour la création de zones franches; le Congrès des Chambres syndicales de France, le Congrès de la Société de Géographie commerciale les ont appuyés; trois propositions de loi dues à l'initiative parlementaire sont depuis longtemps en instance devant le Parlement.

Un rapport très étudié a été établi par M. Alexis Muzet, député, au nom de la Commission du Commerce et de l'Industrie.

Enfin un projet de loi a été déposé tout récemment, le 4 avril 1903, sur le bureau de la Chambre par M. Trouillot, ministre du commerce. Il a trait à la création de zones franches dans les ports français.

Mais il ne s'occupe ni des colonies, ni des pays de protectorat. Cependant la nécessité de créer une zone franche en Tunisie avait été déjà envisagée au Parlement. La proposition de résolution de M. Louis Brunet, député, concluait à la création de zones franches dans certains ports français, en Algérie *et en Tunisie*, et M. Alexis Muzet, dans son rapport, estime « qu'il y aurait lieu d'étudier avec intérêt le vœux de l'Algérie, *de la Tunisie* et de certaines de nos colonies. »

La Tunisie avait déjà, en 1890, par l'organe de la Chambre de Commerce de Tunis (vœu du 29 mai 1890, émis sur le rapport de M. E. Coste) demandé la création d'un port franc; et tout récemment la Conférence Consultative (séance du 22 mai 1903), après avoir entendu le rapport magistral de M. Pelletier, vice-président de la Chambre d'Agriculture, a admis à l'unanimité des votants, sauf

(1) La loi qui décida sa création fut promulguée le 31 mars 1891; le 27 mars 1892, concession en fut faite pour 90 ans à la Société anonyme du Port Franc de Copenhague; le règlement de l'exploitation fut approuvé par le ministre de l'intérieur le 19 octobre 1894.

quelques abstentions, le principe de la création de zones franches en Tunisie.[1]

Analyse du projet de loi de M. Trouillot. — Analysons rapidement le projet de loi de M. Trouillot, actuellement soumis au Parlement.

L'ouverture de zones franches en France pourra être autorisée par décret rendu en Conseil d'Etat, après enquête. Ce décret ne pourra intervenir que sur la demande de la Chambre de Commerce, après avis favorable du Conseil municipal.

Les zones franches seront créées par les Chambres de commerce, qui, pour récupérer leurs dépenses, pourront percevoir des péages.

Seront autorisés dans les zones franches les chantiers de construction et toutes les industries annexes; y seront autorisées également « toutes opérations de manutention, de triage, de mélange, d'assortiment et de manipulation ».

Mais y seront interdites « toutes autres opérations ayant pour objet de fabriquer ou de transformer des produits ou des marchandises », à l'exception toutefois de celles qui auront été formellement autorisées par le décret de concession; et cette autorisation ne pourra s'appliquer qu'aux opérations auxquelles le bénéfice de l'admission temporaire est accordé par la législation en vigueur.

Voici comment le rapport essaie de justifier cette prohibition :

« Le commerce bénéficie d'une liberté complète dans l'enceinte affranchie. Mais si le commerce est libre, il ne doit pas en être de même, suivant nous, de l'industrie. Aussi, lorsque les industriels voudront transformer la nature d'une marchandise ou se livrer à la fabrication, il ne leur sera permis de le faire qu'à la condition que ces opérations industrielles aient fait l'objet d'une autorisation expresse.

« Si nous établissons pour les industries un régime différent de celui des opérations commerciales, c'est que nous ne voulons pas placer les industries réparties dans l'intérieur du pays et qui alimentent notre exportation actuelle dans une situation telle qu'elles seraient dans l'impossibilité la plus complète de lutter avec la concurrence venant des zones franches. A notre avis, le port franc doit être principalement commercial et accessoirement industriel.

« Quelles seront donc les industries qui seront autorisées? D'abord tous les chantiers de construction de navires, ainsi que toutes les industries qui sont le complément indispensable des constructions maritimes. Quant aux autres opérations industrielles ayant pour objet de fabriquer ou de transformer des marchandises, elles sont

(1) Le Congrès des Sociétés de Géographie siégeant à Rouen (août 1903) vient d'émettre le vœu que le Gouvernement français autorise le Gouvernement tunisien à créer immédiatement un port franc en Tunisie.

en principe interdites; toutefois le décret organique pourra autoriser celles auxquelles le bénéfice de l'admission temporaire est accordé par la législation en vigueur.

« L'exemption de droits, résultant de l'admission temporaire, a été concédée pour permettre à nos fabricants de lutter efficacement contre les produits similaires de l'étranger.

« Or tel est bien, d'une façon générale, le caractère des objets qui seront déposés dans les zones franches. La plupart d'entre eux seront voués à l'exportation, et les industriels, grâce à la franchise, seront dispensés de toutes les formalités ou délais auxquels est subordonnée l'admission temporaire. »

Remarquons tout de suite que ces prohibitions, introduites en faveur des industries établies à l'intérieur du pays, ne se comprendraient pas en Tunisie, où il n'y a guère d'industries ailleurs que dans les ports.

Le projet pose en principe que toutes marchandises qui passeront de la zone franche en territoire douanier seront soumises aux droits du tarif maximum, augmentés de la surtaxe d'entrepôt; mais il admet à ce principe deux tempéraments : 1° s'il est justifié à l'administration des douanes que les marchandises proviennent directement des pays d'origine, elles seront exemptées des surtaxes d'origine ou d'entrepôt, mais elles n'en payeront pas moins le tarif maximum; 2° s'il est justifié qu'elles proviennent du territoire douanier, elles ne seront soumises à aucun droit. C'est aux intéressés qu'incombera la preuve que les marchandises ont une provenance leur donnant droit à une réduction de tarif; les justifications à produire seront déterminées par le décret organique.

La restriction à la liberté industrielle dont il a été question plus haut ne sera pas la seule; il y aura aussi des restrictions à la liberté commerciale : seront prohibés à l'entrée des ports francs les poudres, armes et munitions, la saccharine et les succédanés, les allumettes, les tabacs fabriqués.

Enfin, dans le but de parer à la dépréciation de nos produits, le projet interdit toute apposition sur les produits qui seraient en totalité ou pour partie d'origine étrangère, d'une désignation ou indication de nature à faire croire que ces produits sont exclusivement français.

Ce sera la douane qui aura mission d'empêcher la violation des défenses et prohibitions édictées par le projet. Pour cela, elle exercera son contrôle sur toutes les opérations qui s'effectueront à l'intérieur de la zone franche.

On voit que le projet soumis à la Chambre comporte une restriction fort grave au point de vue industriel, et que, s'il est admis, il faudra renoncer à voir éclore dans les ports français les nombreuses

industries que possèdent Hambourg et Copenhague. En frappant d'ostracisme tous les produits non admis au régime de l'admission temporaire, il exclut notamment des zones franches les vins, alcools et eaux-de-vie.

Une pareille conception du rôle des zones franches devait susciter des critiques. Elles n'ont pas manqué. Voici comment un organe commercial sérieux apprécie le projet de loi : « Combien à première vue, et rien qu'à lire l'exposé des motifs, on est frappé par l'inefficacité d'une liberté qui nous laissera, à peu de chose près, dans le même état que si nous ne l'avions point !

« Pour bien marquer que la zone franche forme comme un territoire distinct du territoire national, qu'elle est affranchie de notre régime protectionniste ; pour bien marquer que ce qui est défendu ici est permis dans la zone franche, on entourera cette dernière de... grilles infranchissables.

« Ces fortifications d'un nouveau genre seront en outre gardées nuit et jour par des douaniers vigilants et incorruptibles.

« Voilà qui est bien... Mais où la précaution va peut-être un peu loin, c'est quand elle accorde à la douane le droit de surveiller quand même ce qui se passera dans la zone franche, c'est-à-dire le droit de tracasser ceux qui en auront franchi les portes dans l'espoir d'y jouir d'un peu plus de liberté que sur le reste du territoire national.

« Voilà une perspective qui n'est pas bien rassurante pour ceux qu'aurait séduits au premier abord la promesse de cette nouvelle liberté destinée à atténuer en partie les funestes conséquences de notre régime douanier. Ils seront libres de faire tout ce qu'ils voudront dans la zone franche, mais avec la permission, sous le contrôle et sous la surveillance de la douane, c'est-à-dire d'une des administrations les plus tracassières qui soient au monde. » [1]

V. REMY,
Sous-Intendant militaire de 2e classe à Bizerte.

(A suivre.)

(1) *Le Marché français* du 17 juillet 1903.

LA MOISSON AU PAYS BLEU

Nedjma, fille de Mohamed ben Naji, avait poussé comme une herbe folle dans la tribu des Touazine. Insoucieuse de son origine et de sa destinée, elle ne connaissait de l'univers que son douar, et sa pensée jamais n'avait franchi le cercle de montagnes qui bordait son horizon.

Par la volonté de Dieu, elle était née là, au fond d'un gourbi, un jour d'une année. Comme il y avait, au ciel, des étoiles quand elle parut en ce monde, son père l'appela Nedjma. La petite étoile brilla l'espace de quelques ans, car la vieille fée Ourida avait déclaré aux Ben Naji que sa venue était, pour la famille, un heureux présage. On la vêtit de belle cotonnade rose, et son grand-père à la barbe de neige lui apporta même un jour, d'un marché lointain, un beau foulard de soie jaune et verte qui lui ceignait la tête à ravir.

Mais les prévisions d'Ourida furent choses vaines, car, durant des années, la pluie ne tomba guère, les sauterelles encore vinrent ravager les récoltes maigres. La misère étendit sur le douar son aile de deuil : Nedjma ne vit plus de belles cotonnades ni de foulards de soie jaune et verte, et la petite étoile vécut dès lors, au sein d'une famille qui l'aimait peu, son existence de nébuleuse.

Levée dès l'aube du coin de tente où elle se recroquevillait pour dormir, elle allait du matin au soir, par les vents froids ou le soleil implacable, de ci de là, poussant des bœufs étiques à travers les jujubiers épineux, ramenant du pâturage les agneaux, battant le beurre, pétrissant la kesra, tirant de l'oued des outres d'eau pleines et, de la brousse triste, des charges de bois. Elle ne demandait rien à la vie, c'est vrai, et sans doute ne soupçonnait pas que l'on pût être heureux autrement : tant de jeunes filles comme elle n'avaient pas d'autre bonheur!

Aussi fut-elle inquiète quand elle apprit un soir qu'il faudrait, à l'aube, lever la tente, rouler la natte d'alfa, plier la couverture de laine blanche et rouge, charger de tout cela les trois chameaux, accrocher sur les ânes les menus ustensiles avec les poules et deux chevreaux nouveau-nés. Elle eut la crainte que quelque chose d'imprévu vînt troubler sa vie, et c'est presque avec un regret qu'elle partit au matin, suivant la caravane, vers les montagnes lointaines barrant l'horizon du sud.

Son existence pas beaucoup ne changea, car, après quelques jours de marche, dès que le campement fut établi, en bordure d'une grande plaine, elle eut à battre le beurre, pétrir la kesra, tirer de la forêt voisine sa provision de bois et, d'un nouvel oued, ses outres d'eau

pleines. Elle sut que son père était venu là, dans cette plaine de Fouçanah, pour servir comme khammès chez l'ancien cheikh Ali ben Gadhoun, dont les tentes se dressaient quelque cent mètres plus haut. Mais elle ne s'intéressa guère plus aux labours et aux semailles qu'au cadre nouveau où se déroulait l'uniformité de ses jours.

* * *

Le ciel, cette année, se montrait généreux; le printemps allait venir, et déjà les récoltes prochaines étalaient sur la plaine leurs robes vertes couleur d'espérance. Les pâturages étaient gras; l'eau de l'oued abondante; les nuages de grêle ou de sauterelles, passés au-dessus des labours, étaient allés s'abattre au sommet des monts. En rêvant aux riches moissons futures, le cœur des laboureurs et des maîtres s'ouvrait à la joie.

L'ancien cheikh Ali ben Gadhoun voulut même profiter de ces journées rieuses pour marier sa plus jolie fille. Un descendant du chef religieux dont la zaouia s'élève en lisière de la plaine avait sollicité cette union et constitué comme dot de l'enfant un nombre considérable de douros. Ali ben Gadhoun accepta le marché avec reconnaissance, car c'était sans doute l'heureuse sollicitude du marabout vénéré qui faisait les récoltes superbes et les pâturages abondants.

Le mariage eut lieu, avec ses accompagnements de fantasias et de fêtes. Tous les gens du voisinage y prirent part; Nedjma vint, comme ses camarades, entourer sa jeune maîtresse. Devant la tente, des gens joyeux se mouvaient : les joueurs de fifre et de talbala modulaient leurs accords à l'étrange rythme; les détonations de la poudre couvraient de leurs éclats les you you des femmes; les chevaux dansaient, pirouettaient dans des alternances de galopades circulaires, de courses échevelées.

Il y avait là de superbes cavaliers : Nedjma les admirait à la dérobée. Ahmed surtout, frère de la mariée, élégant et jeune dans son haïk de soie noué d'un foulard bleu, attirait sa curiosité attentive; elle le suivait des yeux avec une attention inquiète. Nedjma le connaissait très peu, cependant; mais l'autre jour, à la rivière, son outre s'échappait au courant de l'eau, et c'est Ahmed qui, passant sur la rive, était descendu pour la rattraper. Il avait même regardé Nedjma longuement de ses grands yeux gris, et la petite nébuleuse avait éprouvé devant ce regard clair une impression drôle. Aussi, maintenant, le suivait-elle des yeux sans trop savoir pourquoi. Nedjma, sans s'en douter, était devenue une grande fille : elle dut se l'avouer pourtant, et s'aperçut encore, ce jour-là, qu'elle était jolie.

* * *

Le grand soleil de mai était venu, le soleil qui dore de lumière ardente les pics dénudés. Il surgissait au matin d'une auréole claire,

montait sans un voile dans le ciel bleu, fouillant de ses regards puissants les moindres replis de terrains; puis, le soir, au déclin de sa course, il allongeait des ombres dans les échancrures des monts, des ombres bleues ou roses, des ombres couleur de violette, attirantes et douces. Les champs étaient toujours verts; des tiges déjà se dressaient dans les orges pâles. Quelquefois, à l'aube matinale, des gouttes de rosée perlaient comme des sourires sur les brindilles frêles.

Nedjma aimait à s'en aller, au lever du jour, par les sentiers, courant les champs pour égrener, seulette, les rêves de ses nuits. Elle aimait à s'isoler, oui : elle aimait enfin quelque chose ! Souvent, un involontaire détour la ramenait vers une tente où des songes capricieux la promenaient dans son sommeil; des fois, craintive d'être surprise, elle se blotissait près d'un buisson, attentive, haletante presque, tant était prenante l'émotion qui étreignait son cœur. Et quand, au hasard, elle voyait venir vers elle, drapé de son burnous, l'élégant cavalier de ses rêves, ses joues s'empourpraient de feu, ses yeux s'allumaient d'étoiles : elle se sentait défaillir. Lui, s'approchait sans hâte, lui disait quelques mots indécis, la regardait tendrement de ses grands yeux. Nedjma, radieuse, les poumons emplis de grand air, le cœur de joie, rentrait le long des blés, avec des envies folles de crier aux plantes son bonheur, de montrer au soleil levant les vibrations d'un cœur qui venait d'éclore.

*
* *

Mais le soleil avait de bien autres soucis : il mettait une ardeur sans égale, dès qu'il avait franchi l'horizon, à chauffer les espaces ouverts à ses rayons. Des journées entières, de longues heures, il demeurait immobile dans l'air, dardant son puissant regard, chassant les ombres, pénétrant le sol par ses fissures, atteignant quelquefois les racines frêles des plantes assoiffées. Pendant ces heures mornes, la nature inquiète se taisait; les cigales même devenaient muettes; et Nedjma, allongée sous la tente, avait de la peine à suivre son rêve dans l'énervement d'une chaleur sans pitié.

Il en fut ainsi des jours sans nombre, sans qu'un voile passât sur le disque de feu; seuls, quelques nuages de mousseline se hasardèrent dans l'azur, mais ils durent se fondre aussi en lumière claire, car leurs traces se perdaient dans l'immensité bleue. Les roches lointaines s'irrisaient de chatoiements d'or; un peu de pourpre flottait dans le brasillement de l'air; la forêt essayait de se replier sur elle-même pour ne pas laisser s'échapper la fraîcheur de son sol. Près de la tente de Nedjma, un pauvre figuier isolé laissait pendre lamentablement ses feuilles, affaissé au bord d'un sentier comme un misérable passant que tourmente la soif.

L'eau de l'oued elle-même se faisait plus rare; et la pluie, la pluie bienfaitrice ne venait pas, la pluie que tous les laboureurs, escortés

de bannières, venaient implorer du puissant marabout. Les récoltes, jaunies, attendaient l'orage. La plante de blé s'affaissait, nonchalante, car son sang ne circulait plus dans ses nervures; les racines s'épuisaient à tirer d'une terre desséchée la sève tarie. Dans les petites tiges déjà montées, le grain, formé à peine, gonflé d'un suc laiteux qui serait plus tard du pain pour les hommes, se vidait en quelques jours.

Toute la nature souffrait sous l'implacable soleil, qui faisait encore circuler du feu ardent dans les veines de l'amoureuse Nedjma. Les tourments des plantes ne l'inquiétaient guère : elle avait en elle-même de bien autres tourments. Née d'hier à l'amour, née d'hier à la vie, elle ne vivait plus que sa vie nouvelle. Comme les arbustes de la plaine, tout son corps joli avait soif, mais soif de breuvages ignorés, de nectars inconnus, de choses douces : de baisers, de caresses, sans doute. Le souvenir de la jeune maîtresse qu'elle avait mariée au lever du printemps, quand le soleil souriait encore dans la rosée quotidienne, venait la troubler dans ses songeries : elle pensait qu'Ahmed viendrait la chercher bientôt elle-même, la prendre pour épouse. C'était là, désormais, l'unique désir de la petite étoile.

*
* *

Mais les étoiles mignonnes ont-elles une part quelconque dans la puissance qui règle les évolutions du firmament ? Que peuvent-elles contre la majesté du roi des astres, la volonté de ce dieu du ciel ? Le soleil, hélas ! bien peu s'inquiéta de la nébuleuse ! ses rayons, devenus méchants, continuèrent à fouiller, à dessécher, à brûler le sol. Un jour même, pour achever son œuvre, un souffle brûlant chargé de poussière ténue monta des déserts du sud, passa sur la plaine : il passa de longues heures; et quand ce souffle ardent fut passé, ce souffle de démon qui brûle la gorge et aveulit, il n'y eut presque plus d'eau à l'oued, plus de feuilles au figuier, plus d'herbe dans les champs. Le blé, l'orge n'étaient plus que de la paille sèche; le moindre vent les emporta le lendemain : la moisson était faite, triste moisson !

*
* *

Voilà pourquoi, dès le soir, le vieux Naji dit encore qu'il faudrait, à l'aube, lever la tente, rouler la natte d'alfa, plier la vieille couverture de laine blanche et grise, charger de tout cela le seul chameau restant au douar, accrocher les quelques ustensiles sur un âne, et s'en retourner ainsi aux Touazine, avec un peu plus de misère, car le petit troupeau et les quelques poules avaient été vendus pour acheter du pain.

Quand l'étoile apprit cela, elle tomba du ciel où elle vivait; dans la chute, son âme fut meurtrie. Non ! elle ne partirait pas ! Pauvre étoile ! Elle courut vers la tente d'Ahmed, voulant le rencontrer,

s'accrocher à lui, lui faire offrande de son amour, de son corps, de son existence : mais elle ne put le voir. Elle attendit en vain au rendez-vous d'antan; elle courut en vain, comme une folle, vers l'oued, dans les ravins, parmi les buissons épineux : la nuit passa. Quand l'aube vint, elle dut suivre la caravane vers les montagnes lointaines barrant l'horizon du nord.

J'ai vu passer un soir la pauvre nébuleuse : son cœur était encore oppressé de sanglots. Dans ses yeux doux de gazelle blessée, une pâle lumière scintillait au fond, embrumée de larmes : elle s'en allait tristement, seule dans sa peine, semant sur cette terre ingrate, que le vent du désert moissonne, les perles de ses yeux.

C. JULIEN.

Thala, juin 1903.

L'AFRIQUE ROMAINE

TRADUCTION DU LIVRE DE M. SCHULTEN (1899)

SUITE

Les ruines au milieu des steppes.— Lorsqu'on traverse le sud de la Régence de Tunis, de la côte par exemple de Gabès, en se dirigeant à l'ouest jusqu'aux frontières de l'Algérie, jusqu'à Tozeur, puis du sud (Tozeur) vers le nord, jusqu'au territoire des sources des affluents méridionaux de la Medjerda, jusqu'à Thala, pendant une promenade à cheval de trois semaines et plus, on ne trouve que huit localités arabes environ; par contre, il ne s'écoule pas une journée sans qu'on trouve sur son passage quelque vestige antique, soit les ruines d'une ferme, d'un village et même d'une ville, soit un tombeau, des citernes ou quelques autres constructions. (1)

Thysdrus (El-Djem).— Dans cette région, qui aujourd'hui — abstraction faite des oasis du sud — manque absolument de cultures, se trouve la ville romaine de Thysdrus, aujourd'hui El-Djem. Au milieu des huttes misérables d'Arabes, se dresse un amphithéâtre qui, comme dimensions, vient après le Colosseum de Rome.(2) L'amphithéâtre de Thysdrus *(fig. 1)* est la plus grande ruine et pour ainsi dire la marque distinctive de l'Afrique romaine. Il date de l'époque de

(1) Voyez la description du voyage désigné par Guérin : *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis* (Paris, 1862, I, p. 234-334). Le récit du voyage de huit mois en Tunisie fait, aux frais du duc de Luynes, par Guérin dépasse de beaucoup, ainsi que son voyage lui-même, les travaux antérieurs de ce genre. Parmi les nouveaux itinéraires, je cite celui de Cagnat et Saladin : *Voyage en Tunisie (le Tour du Monde*, 1888, II, 1893, II). Une liste des voyages plus anciens se trouve dans le *Corpus*, VIII, p. XXIII et suiv. La plus ancienne description d'un voyage dans l'Afrique du Nord est le récit d'un Arabe qui, après avoir vu le jour chez les Maures de Grenade à la fin du XVe siècle, fut, à la fin de son voyage en Afrique, fait prisonnier par des pirates chrétiens et amené à Rome, où il embrassa le christianisme et reçut de Léon X les noms de *Jean-Léon :* c'est celui qu'on nomme *Léon l'Africain.* A Rome, il publia le récit de son voyage, d'abord en arabe, puis aussi en italien.

(2) Dans le Colosseum de Rome, le grand axe de l'édifice (en y comprenant les murs d'enceinte) est de presque 188 mètres de longueur ; le petit axe, 156 mètres (Friedlander : *Sittengeschichte*, 6e éd., II, p. 620), tandis que l'amphithéâtre de Thysdrus a comme mesure environ 150 × 125 (Gauckler : *L'Archéologie de la Tunisie*, p. 51) ; Guérin donne 149 × 129. D'autres périphéries supérieures à celle de Thysdrus (voyez Friedlander) ne sont encore présentées que par l'amphithéâtre de Capoue (169,89 × 139,60) et de Vérone (153,18 × 122,89) en Italie, et celui d'Italica (156,5 × 134) dans les provinces. Mais le dernier n'a jamais eu la hauteur de l'amphithéâtre d'El-Djem, et c'est justement sa hauteur qui en impose dans ce monument et qui rappelle le Colisée, bien qu'il soit encore enfoui dans la terre jusqu'à quatre mètres. J'ai visité El-Djem en 1899 avec M. Gauckler, et l'Italie a quelques mois auparavant, de telle façon que par examen personnel j'ai pu faire la comparaison des deux monuments.

la dynastie de Sévère ou de Gordien III et peut désigner le point le plus élevé de la civilisation provinciale; dans les provinces, c'est le plus grand monument de la sorte, et seuls deux théâtres italiens le dépassent comme grandeur. Les fastueux tombeaux que les grands propriétaires de cette région s'étaient fait élever, ainsi que la masse de villages et de fermes habités par leurs paysans, nous informent d'où venait la multitude qui remplissait cet édifice gigantesque *(fig. 2)*. L'Afrique du Nord est, il est vrai, la terre classique des grandes propriétés, mais les *latifundia* de plusieurs lieues d'étendue n'étaient point des plantages cultivés par des esclaves, encore moins des steppes désertes comme les biens de la Campagne de Rome, mais plutôt une réunion de petites métairies. Les grandes propriétés ne menèrent point ici, comme dans beaucoup de pays modernes, à la dépopulation, mais bien à une saine répartition de la population sur le pays plat; elles étaient le complément de la civilisation urbaine, une autre forme de la colonisation, non point la négation de celle-ci.

Densité de la population. Quantité des ruines.— L'Afrique romaine, comparée non seulement avec son état actuel, mais encore avec les pays civilisés modernes, présentait une population très dense. Dans une vallée latérale de la Medjerda, sur une zone d'environ 55 kilomètres carrés (55.000 hectares) on trouve un groupe de dix villes, dont la distance de l'une à l'autre s'élève à peine à quelques kilomètres.[1] Une personne qui connaît à fond le pays estime qu'en cette région les centres importants seraient aussi rapprochés entre eux que les villages des environs de Paris.[2] Plus au sud, sur les plateaux qui forment transition entre le massif montagneux au sud de la Medjerda et les steppes, et qui vont se terminer au sud dans le pays des lacs salés *(chott,* pl. *chtout)* et au sud-est à la mer, les villes se trouvent encore si denses, à une distance de 30 à 40 kilomètres, qu'on peut aisément, en une journée de route, arriver de l'une à l'autre. Tout au-dessous, dans la région des steppes proprement dites, les distances sont sensiblement plus grandes : cette région n'était pas une contrée municipale, mais bien seigneuriale. Entre les rares villes de cette région se trouve une quantité d'établissements plus petits, des fermes et des villages; sur une route de 34 kilomètres, on a trouvé trente-deux établissements de ce genre.[3] Quelle

(1) Ce sont les villes d'Annobaris, Agbia, Thugga, Thubursicum Bure, Thignica, Numlulis. (Comp. Toutain, *Cités*, p. 33.)

(2) Gauckler : *L'Archéologie*, p. 39.

(3) Entre Kassrine *(Cillium)* et Sbeïtla *(Sufetula)* P. Bourde, sur un parcours de 34 kilomètres, trouve trente-deux fermes et métairies. (Voyez Toutain, *Cités*, p. 35.) Les mêmes observations furent faites par Wilmanns entre Cillium et Thelepte, dans la plaine de Fuschana et dans le territoire des *saltus Massipianus* et *Beguensis*. (Voyez *Corpus*, VIII, p. 47 et 73.)

Fig. 1 — VUE GÉNÉRALE DE L'AMPHITHÉATRE D'EL-DJEM (THYSDRUS)

Fig. 2 — VUE INTÉRIEURE DE L'AMPHITHÉATRE D'EL-DJEM

Publié avec l'autorisation de M. GAUCKLER,
directeur du Service des Antiquités.

Fig. 3 — AQUEDUC DE DOUGGA (THUGGA)

Fig. 4 — SCÈNE DU THÉATRE DE DOUGGA

Publié avec l'autorisation de M. GAUCKLER,
directeur du Service des Antiquités.

doit avoir été la population de la partie la plus féconde de la province, la vallée de la Medjerda !

Un excellent secours pour l'examen des anciens centres de colonisation dans ce pays est celui qu'offrent les feuilles dessinées à une grande échelle (1 50.000e) de la Carte archéologique de la Tunisie, où toutes, même les plus petites constructions, se trouvent consignées. Les feuilles reproduisent une surface de 64 kilomètres carrés (64.000 hectares); on y relève jusqu'à trois cents ruines.[1] Le nombre infini de ces vestiges d'établissements antiques est le meilleur témoignage que l'on puisse concevoir de la prospérité ancienne du pays.

Le réseau routier. — De même que dans le monde moderne le développement du réseau des chemins de fer fait connaître la densité de la population et l'intensité du commerce, ainsi dans le monde ancien en était-il pour la construction du réseau routier. Nous connaissons assez bien le système routier africain,[2] en partie à l'aide des itinéraires romains qui nous sont parvenus, en partie par les bornes milliaires et par les vestiges de routes conservées et que suivent souvent les pistes arabes. Il résulte de ces témoignages que l'Afrique du Nord avait un réseau routier perfectionné.

Les « henchirs ». — En outre, lorsqu'on prend en main une carte de l'Algérie ou de la Tunisie modernes, on constate qu'une grande quantité de localités contiennent le mot arabe *henchir*. Cet mot henchir[3] désigne une ferme et surtout une localité susceptible d'être cultivée, mais, par suite également, une ruine, parce que depuis longtemps les Arabes ont fait l'expérience qu'au voisinage des ruines romaines on trouve toujours de l'eau et que le terrain est propice à la culture. La quantité de ces noms est une preuve évidente de la richesse de l'Afrique du Nord en ruines romaines, c'est-à-dire de la densité de la population.

Richesse en inscriptions. — Un autre témoignage statistique est le nombre d'inscriptions trouvées en Algérie et en Tunisie. Au cours de l'année 1894, on en comptait déjà plus de 20.000.[4] Ce chiffre dé-

(1) La feuille de Nabeul *(Neapolis)*, ville située sur la presqu'île qui se termine par le cap Bon, contient 183 ruines; la feuille de Mateur *(oppidum Matarense)*, dans le territoire très fertile d'Utique, 323 ruines; la section de Tunis — bien que la lagune et le golfe de Tunis occupent un grand espace — contient 108 ruines; la feuille de Bou-Ficha (avec la ville de *Segermes*), région encore aujourd'hui plantée d'oliviers, sur le golfe de Nabeul, contient 212 ruines; la feuille de Grombalia, pays de collines entre le golfe de Tunis et celui de Nabeul, contient 279 traces de constructions antiques.

(2) Voyez *Corpus*, VIII, p. 859 : *Viae publicae provinciarum Africanarum;* Toutain, *Cités*, p. 133 : *Le réseau routier.*

(3) Voyez Tissot : *Géographie*, II, p. 56, remarque 1.

(4) Le *Corpus*, Supplément 2 (1894), va jusqu'au n° 20.206.

passe de beaucoup la richesse épigraphique des autres provinces et n'est surpassé que par l'Italie, car Rome seule a fourni plus de 30.000 pierres. En Angleterre, on n'a trouvé que 1.500 pierres, témoignage énergique de la faible civilisation de cette province.

Les monuments.— La conservation des monuments, source la plus importante pour la connaissance de la civilisation romaine, la science la doit en bonne partie aux Arabes, pour la simple raison qu'ils ont peu bâti : dans les villes arabes, la moisson est sensiblement plus faible que dans le pays plat. La colonisation française semble avoir tout autant détruit, dans son activité pour bâtir, que les Arabes pendant leur domination de onze siècles. La pire ennemie des monuments anciens, c'est la civilisation, car devant le nouveau le vieux doit se retirer. La plupart des antiquités dénotent, par suite, les pays qui ont été très peu touchés par la civilisation moderne, tels que les pays arabes et turcs. Ce qui se passe dans l'Afrique du Nord pour les monuments romains a lieu également en Asie Mineure pour les monuments grecs. Du reste, on ne doit point se faire l'illusion que dans ces pays il suffise de déblayer les monuments anciens pour les contempler dans leur état primitif. De grands monuments, réellement bien conservés, sont même rares dans le nord de l'Afrique, mais cependant beaucoup plus nombreux qu'ailleurs : plus un édifice s'élève au-dessus du sol, plus il est exposé à la destruction.

Les monuments élevés. — Comme grands édifices épargnés par le temps ou la main des hommes, il y a lieu de mentionner plusieurs temples conservés jusqu'au sommet : [1] l'amphithéâtre de Thysdrus, les aqueducs de Carthage et de Dougga *(fig. 3)*, ainsi que de nombreux arcs de triomphe et des monuments funéraires. En portes monumentales, « arcs de triomphe », l'Afrique est plus riche que n'importe quelle autre province ; elle possède cinquante-trois portes de ce genre (trente-quatre en Tunisie, dix-neuf en Algérie), autant qu'en renferment l'Italie et les autres provinces ensemble. [2] L'arc de triomphe de Caracalla à Tébessa est regardé, surtout en raison de sa richesse en colonnes, sinon comme le plus beau, du moins comme le plus splendide exemple de cette sorte de monuments vraiment romains. [3] De tous les monuments qui n'étaient pas bâtis en pierres de taille, mais bien en briques et en moellons, il ne reste que des vestiges peu importants, mais pourtant au moins encore des ruines, tandis que dans les pays civilisés modernes, où depuis des siècles la charrue

(1) Les trois temples de Sbeïtla *(Sufetula)*, le temple-capitole de Dougga *(Thugga)* et le temple parfaitement conservé de Tébessa *(Theveste)*.

(2) Voyez O. Graef, dans *Baumeister, Denkmæler des Klassichen Altertums*, à l'article « Triümphbogen », p. 1866.

(3) Même ouvrage, p. 1890.

passe sur le sol, l'activité à bâtir a fait son œuvre : les ruines elles-mêmes ont été d'ordinaire entièrement rasées.

Les monuments peu élevés.— Bien plus facilement que les constructions élevées se sont conservés les monuments moins élevés, comme les théâtres taillés dans une colline — j'ai cité les deux théâtres bien conservés de Dougga *(fig. 4)* et de Timgad — et avant tout les petits monuments tels que les pierres tombales et votives, dont le nombre est légion dans l'Afrique du Nord. Le mieux, naturellement, ont supporté les siècles les monuments qui, dès leur origine, avaient été placés sous terre : les tombeaux.

Ce qui reste de Carthage.— A Carthage, c'est à peine s'il y a encore pierre sur pierre, car les pierres pour constructions ont été employées par les Arabes de Tunis ou emportées au loin par les navigateurs qui touchaient à la côte tunisienne; mais les collines sur lesquelles repose Carthage abritent d'innombrables tombeaux depuis les époques les plus reculées jusqu'à l'invasion arabe. Dans les tombeaux carthaginois, nous avons la civilisation d'une époque embrassant 1.300 ans, car les tombeaux les plus anciens appartiennent au moins au VIIe siècle avant J.-C., les plus modernes au VIIe siècle après J.-C. Pendant tout ce temps, cet emplacement vénérable a été habité d'une façon presque continue; pendant tout ce temps, les peuples, les uns après les autres, ont enterré leurs morts dans les collines qui dominent la mer. Là on trouve, souvent à plusieurs mètres au-dessous de la couche carbonisée provenant de la destruction due à Scipion, des bijoux et des ustensiles caractérisés par le mélange des styles égyptien et assyrien propre aux Phéniciens. Si Schliemann avait fait des fouilles à Carthage, il eût découvert dans ces couches le collier de Didon. Viennent ensuite des produits de l'industrie antique des Grecs, puis les ustensiles de l'époque romaine, avec beaucoup d'antiquités chrétiennes. Dans les couches les plus modernes et les plus élevées, on trouve les restes de l'époque des Vandales, et enfin de celle des Byzantins, qui pendant cent ans demeurèrent sur les ruines de l'empire romain anéanti par les Vandales, jusqu'à ce qu'eux-mêmes eussent également succombé et qu'avec l'invasion arabe l'Orient conquit une deuxième fois l'Afrique du Nord.

Fécondité du sol. — La prospérité de la province d'Afrique, prouvée par la masse des monuments, reposait sur l'inépuisable et proverbiale fécondité du sol. L'expression « moissons libyques » [1] signifiait dans l'ancienne Rome ce que signifient pour nous les mines d'or de la Californie et les champs de diamants de l'Afrique. Le blé, dans l'Afrique, rendait cent cinquante fois, et la vigne donnait double ré-

(1) *Quidquid de libycis verritur areis* (Horace, *Carm.*, I, I, 10).

colte. Dans une oasis située près de la ville de Tacape, dans la Petite Syrte,[1] ainsi que le fait connaître un témoin digne de foi, on voyait, à l'ombre des palmiers, pousser l'olivier, à l'ombre de l'olivier le figuier, à l'ombre du figuier le grenadier, sous ce dernier la vigne, et enfin sous la vigne le blé et les légumes : tout dans la même année et de plus tout à l'ombre ! On comprend bien que dans cette contrée le mètre carré de terrain se payait deux deniers (environ 1 fr. 70).[2] Et ces richesses, vis-à-vis desquelles les plaines bénies de la Campanie, où le même champ nourrit l'olivier et la vigne ou le blé, sont de la pauvreté, cette abondance paradisiaque au milieu du désert était due à une source. Ce que le Nil est pour l'Egypte, les sources d'eau le sont pour la Tunisie et l'Algérie. La crue du Nil vient-elle à manquer, l'Egypte devient alors un pays pauvre ; où l'eau manque, ces deux pays-là sont des déserts.

L'Afrique grenier de Rome. — Après qu'en Italie et en Sicile la culture des céréales eut été remplacée par l'exploitation plus commode et plus rémunératrice de cultures telles que la vigne et l'olivier, l'Afrique et l'Egypte devinrent les greniers de l'Italie.[4] Celui qui commandait ces deux provinces pouvait tenir en échec la capitale.

Défectuosités sociales de l'agriculture carthaginoise. — Aussi loin que les Carthaginois avaient régné, Rome trouva une culture ressemblant à un jardin. Mais l'agriculture carthaginoise avait de graves désavantages sociaux, et Rome apprit des propriétaires puniques des *latifundia* beaucoup de mal à côté de beaucoup de bien. Carthage tournait ses regards vers la mer : le commerce avec les produits de sa propre industrie ou de l'industrie étrangère est la source principale de la richesse carthaginoise, comme elle était déjà celle de la Phénicie. Le capitalisme est aussi le principe dominant la po-

(1) PLINE : *N. H.*, XVIII, § 188 : « *Civitas Africae in mediis arenis petentibus Syrtis Leptimque magnam vocatur Tacape felici super omne miraculum riguo solo, ternis fere milibus passuum in omnem partem fons abundat, largus quidem sed et certis horarum spatiis dispensatur inter incolas Palmae ibi praegrandi subditur olea, huic ficus, fico punica, illi vitis, sub vite seritur frumentum, mox legumen deinde olus : omnia eodem anno omniaque aliena umbra aluntur, quaterna cubita eius soli in quadratum nec ut a porrectis metiantur digitis sed in pugnum contractis quaternis denariis venumdantur.* » Il est question ici des *Aquae Tacapitanae*, connues en raison de leurs sources chaudes, *El-Hamma*, environ 23 kilomètres à l'ouest de *Tacape* (Gabès). Voyez à ce sujet GUÉRIN : *Voyage*, I, p. 237; *Corpus*, VIII, p. 9. — « Aujourd'hui encore, dans les oasis tunisiennes, la répartition de l'eau est parfaitement réglée. » (GUÉRIN, I, p. 251.)

(2) L'aune romaine (du coude à l'extrémité de l'index) est égale à 0^m 44, 36^c ; l'aune, comptée jusqu'à la racine de l'index, usitée à Tacape, mesure environ 0^m 35, et son quadruple, servant de mesure agraire, 1^m 40. C'est, au carré, 1^m 96 ; par suite, en chiffre rond, $2\,m^2$. Un mètre carré coûtait ainsi 2 deniers.

(3) Voyez MOMMSEN, *R. G.*, V, p. 651.

litique des Carthaginois, et le capitalisme influençait surtout la pratique de l'agriculture. La fécondité de l'intérieur assurait aux propriétaires puniques des *latifundia* une rente solide, qui était un apport bienvenu au capital commercial. L'exploitation des plantages[1] était sans valeur pour la colonisation de l'intérieur, vu qu'elle ne créait point des métairies de paysans, mais bien des stalles d'esclaves. En Italie, l'imitation de ce système favorisa la ruine du paysan; et ce n'est point par hasard que Rome, vingt ans après la prise de Carthage, se trouva dans une crise agraire dangereuse.

Système romain : fermiers (conductores) et colons. — Il est certain que les Romains propriétaires de *latifundia* en Afrique — dont témoignent les inscriptions et tant de récits des écrivains contemporains[2] — ont été tout aussi bien des capitalistes que leurs prédécesseurs puniques; mais leurs biens ne sont pas (au moins sous l'Empire) des plantages exploités par des esclaves, qui étaient devenus rares avec la rareté des guerres, mais une réunion de petites parcelles qui furent affermées aux colons, libres fermiers. Au moins dans les domaines impériaux, la condition de fermier était celle de fermier partiel : le colon avait généralement à livrer le tiers de la moisson. Vu que la plupart des biens appartenaient à l'empereur ou à l'aristocratie résidant à Rome, ils ne pouvaient être exploités par les propriétaires. Mais ils ne furent point non plus administrés par un intendant; bien plus, déjà régnait alors cet usage, caractéristique pour les *latifundia* actuels de l'Italie, d'affermer les biens à un fermier général *(conductor)* possédant de puissants capitaux, lequel, aux lieux et place des propriétaires, retirait des colons, ses sous-fermiers, la quote-part des revenus qu'ils devaient fournir.[3] Les

(1) Sur le capitalisme carthaginois, voyez Mommsen, *R. G.*, I, II, p. 498.

(2) Mommsen : *R. G.*, V, p. 648; Schulten : *Die römischen Grundherrschaften*, p. 28 et suiv.; Boissier, p. 150.

(3) Après avoir déjà précédemment exposé *(Die römischen Grundherrsch.*, p. 88 et suiv.) que le *conductor* était fermier général de tout le domaine, et non, comme le voulait Mommsen (*Hermes*, XV, p. 405), fermier d'une des villas du domaine seigneurial, je me suis corrigé (*lex Manciana*, p. 44) en disant que le *conductor* n'aurait pas été le fermier du domaine mais bien celui des quotes-parts des récoltes à fournir par les colons. Il existe principalement une inscription (citée dans ce travail) qui offre les *vectigalia* — ainsi furent désignées les quotes-parts de récolte, par analogie avec l'impôt foncier consistant en quotes-parts de récolte — d'une propriété en fermage. Cet amendement et l'explication donnée précédemment sont exacts tous les deux. Le propriétaire impérial louait évidemment au *conductor* le bien en entier, contre une rente fixe, mais en même temps il réglait une fois pour toutes les redevances des colons existant dans la propriété. Comme fermier du bien, le *conductor* a les colons pour sous-fermiers, car leurs parcelles ont été par lui affermées *en bloc*. Mais, d'autre part, il n'est pas vis-à-vis d'eux bailleur *(locator)* dans le sens complet du mot, parce qu'il ne peut pas à sa guise contracter avec eux, étant retenu par les réglements que donne l'empereur touchant les conditions légales des colons. A ce

deux parties, fermier général et colons, avaient le même intérêt à produire une récolte la plus riche possible, car à la quantité du revenu correspondait le montant de la quote-part réparti entre le grand et le petit fermiers. Une partie du bien fut administrée par le fermier général, car nous avons connaissance de corvées et de charrois que les colons devaient lui fournir.

Défectuosités du système romain. — Si, suivant une expression connue, « l'œil du maître est le soleil de la propriété », son absence et l'exploitation des biens par location conduisirent à un mal désastreux. D'accord avec les employés des domaines impériaux, les fermiers généraux, personnages de qualité comme les *mercanti di campagna* actuels, opprimèrent les petits fermiers de toute façon; en dépit des statuts locaux réglant tous les devoirs des colons, ils élevèrent la quote-part de revenus et les corvées, et même, lorsque le colon était réfractaire, requirent de l'intendant les militaires qui existaient sur le domaine.

Lois et statuts agraires. — Nous devons la connaissance de ces choses à quelques grandes inscriptions[1] trouvées dans la vallée de

point de vue, il est en apparence plutôt bailleur des quotes-parts que les colons doivent fournir sur les récoltes que bailleur dans le sens propre du mot. Et pourtant, il est cela, et pas autre chose, car les colons lui fournissent la corvée, ce qui ne serait alors compréhensible que si le *conductor* exploitait à côté d'eux. Mommsen a conclu des corvées à l'existence d'une ferme seigneuriale (hofland) administrée par le *conductor* lui-même; mais ce n'est rien qu'une analogie à peine bonne, tirée de l'histoire économique de l'Allemagne. Le *conductor* aurait bien plutôt pu administrer des biens affermés moyennant une somme, tant qu'il l'eût voulu, mais il ne devait alors exiger des colons rien que les corvées fixées; tout comme lui, de son côté, quand il baillait, était tenu à des conditions de bail déterminées. Souvent, il doit avoir eu en bail tout le bien — c'est ce cas que concerne l'inscription *vectigalia locantur*; — alors, il n'était « de fait » qu'un traitant; mais que parfois aussi lui-même ait administré, c'est ce que prouve l'arrêté sur les corvées qui avait crédit dans le *saltus Burunitanus* [et dans la *villa Mappaliasiga*]. C'était une erreur de conclure, des *vectigalia* mentionnés sur une inscription relative au bien du sénateur Junius Martilianus (Rostovzev, dans *Ruggiero*, Dizionario *sub voce* conductor), que la condition légale du *conductor*, même sur les domaines impériaux, aurait été celle du bail avec *vectigalia*. Sur le domaine burunitain [et dans la villa Mappaliasiga], le *conductor* ne pouvait passer pour un simple traitant, vu qu'il exploitait lui-même auprès des colons.

(1) Jusqu'à présent, on a trouvé trois grandes inscriptions relatives aux domaines impériaux de la vallée de la Medjerda, et en outre des fragments de deux semblables documents (*Corpus*, VIII, 14428 et 14451). Ces trois documents sont : 1° une inscription contenant les actes du procès introduit sous Commode entre les *conductores* et les colons, trouvée à Souk-el-Khemis, sur la Medjerda, non loin de Béja, conservée au Louvre, commentée par Mommsen (*Hermes*, 1880, p. 385 et suiv.); 2° l'inscription contenant un extrait du statut domanial d'Hadrien : *lex Hadriana*, inscription d'Aïn-Ouassel, du temps de Septime-Sévère, aujourd'hui au Bardo, commentée par moi (*Hermes*, 1894, p. 204); 3° l'inscription trouvée en 1896, à Henchir-Mettich, près de Testour, extrait tiré, sous Trajan, d'un statut plus ancien, la *lex Manciana*. Cette inscription se trouve au Bardo et a été commentée par Toutain : *Mémoires présen-*

la Medjerda, laquelle était en bonne partie domaine impérial. Deux de ces inscriptions contiennent des lois émises par des intendants et basées sur des statuts locaux antérieurs, *lex Hadriana* et *lex Manciana;* deux autres renferment des documents qui se rapportent à un procès entre le fermier général et les colons. Des débats de cette nature ne furent point tranchés par les procurateurs impériaux, c'est-à-dire les intendants chargés du soin de percevoir les fermages et de la surveillance à exercer sur le *conductor* et les colons, mais bien par le propriétaire impérial lui-même. Une décision ainsi prononcée en leur faveur, les colons avaient l'habitude de la publier sur un autel, qui était pour ainsi dire un monument de leur victoire dans ce procès.[1] Jusqu'à présent, on a trouvé trois de ces modestes monuments de victoire, et on est en droit d'en espérer encore d'autres.

Conflits entre les conductores *et les colons.* — Ce sont ces inscriptions qui nous font connaître des luttes économiques d'une nature grave. Il y avait sur les domaines des abus analogues à ceux existant sur l'*ager publicus* avant les Gracques; comme alors personne ne s'était inquiété ni du maximum de terrain occupable prescrit par la loi Licinia, ni de son caractère de propriété de l'Etat, ainsi sur les biens de la Medjerda tout était permis, jusqu'à ce que la condition devînt trop dure pour les colons et que l'intervention impériale qu'ils provoquèrent constatât ce qui était le droit, en enjoignant de nouveau l'application des paragraphes du statut domanial afférents à la question, c'est-à-dire, avant Hadrien, la lex Manciana, et, depuis Hadrien, la lex Hadriana.[2]

tés par divers savants à l'Académie des I. et B.-L., 1897; par Cuq, dans les mêmes *Mémoires;* par moi : *Abhandungen der Göttinger Gesellschaft d. Win.*, 1897; par Beaudoin : *Les Grands Domaines de l'Empire romain*, et par Seeck : *Zeitschrift f. Sozial u. Wirtschaftsgesch.*, 1898.

(1) A la fin de l'inscription de Souk-el-Khemis, il y a : *feliciter consummata et dedicata ... C. Julio P [f] Salaputi mag [istro];* au-dessous de celle d'Henchir-Mettich : *haec lex scripta a Luro Victore Odilonis magistro et Flavio Gemino defensore Felice Annobalis Birzilis;* dans l'inscription d'Aïn-Ouassel, manque une pareille remarque, soit du côté des colons, soit de celui de leur chef *(magister);* mais ici, les *procuratores* désignent l'inscription comme apposée sur une *ara legis divi Hadriani;* de même, ici se trouve la dédicace à l'empereur régnant (Sévère). Les décisions si importantes pour les colons, d'une part les rescrits impériaux (inscriptions de Souk-el-Khemis et de Gasr-Mezuar), de l'autre les *leges* des procurateurs (inscriptions d'Aïn-Ouassel et d'Henchir-Mettich), furent ainsi, sous forme d'une inscription dédicatoire, gravées sur un autel. (Comparez Seeck, p. 320.)

(2) Vu que dans l'inscription de Souk-el-Khemis, publiée sous Commode, et dans celle d'Aïn-Ouassel, publiée sous Septime-Sévère, on cite la *lex Hadriana*, et qu'au contraire dans l'inscription d'Henchir-Mettich, gravée sous Trajan, on cite la *lex Manciana*, il est permis d'en conclure que la *lex Hadriana* ait remplacé la *lex Manciana.*

L'emphytéose ancienne. — Deux des inscriptions ont une grande valeur pour l'histoire du droit, car elles renferment, empruntées à des statuts plus anciens, les règles d'un droit d'occupation appliqué aux colons, droit qui a la plus grande parenté avec l'emphytéose comme nous la connaissons par les sources juridiques du IVe siècle.[1] Les traits caractéristiques de l'emphytéose : obligation d'améliorer le terrain, liberté initiale du fermage, droit d'usufruit héréditaire, existent déjà dans les *lex Manciana* et *Hadriana*. Le développement de l'emphytéose se laisse ainsi poursuivre à l'aide de ces inscriptions jusqu'à l'époque de Trajan, complément précieux de notre connaissance du droit agraire. De l'emphytéose plus récente se distingue cette espèce d'emphytéose ancienne, d'abord par la quote-part de la récolte — dans l'emphytéose ultérieure le bail était fourni moyennant une somme fixe, — et en second lieu par ce fait que le fermier n'entrait point en possession par une demande écrite, mais par la prise de possession de parcelles non exploitées *(jus occupandi)* que lui permit l'autorisation impériale. La *lex Hadriana,* qui est citée dans ces inscriptions-là, semble avoir été promulguée par l'empereur Hadrien au moment de son voyage en Afrique, en l'an 128, ou immédiatement après, voyage rappelé par l'ordre du jour laissé à l'armée de Lambaesis.

Crises agraires du IVe *siècle.* — La législation impériale des IIe et IIIe siècles, par de pareilles mesures, qui protégeaient le paysan contre le fermier général et faisaient avancer l'exploitation, ont influé d'une façon tout aussi heureuse sur la culture du sol et les conditions sociales, que leur ont porté de tort les décrets ultérieurs à l'époque de Constantin, décrets qui liaient les colons à la glèbe et voulaient relever la culture par des moyens coercitifs. Mais la faute de toutes ces mesures et des conditions pernicieuses qui les provoquèrent fut aussi portée par les empereurs, qui s'étaient pourtant efforcés de venir en aide aux colons, car ils ne remarquèrent point que la raison de tout le mal présent et à venir était avant tout dans le capitalisme de leur administration domaniale, qui n'était point améliorée par les moyens palliatifs occasionnels.

L'exploitation capitalistique des grands biens qui se trouvaient entre les mains de l'empereur et de la noblesse a certainement influé dans le sens le plus néfaste sur les conditions sociales. Les colons, par l'intrusion du fermier général, de paysans libres — n'étant redevables du loyer et du service que vis-à-vis du propriétaire — devin-

(1) Dans la *lex Manciana,* ce droit est défini comme *usus;* par contre, dans l'inscription d'Aïn-Ouassel faisant connaître les conditions de la *lex Hadriana* relatives au pays défriché, il est défini comme le *jus passidendi ac fruendi heredique suo relinquendi.* Cuq a démontré (p. 18 et suiv.) que l'*usus* n'est que la plus ancienne formule de ce même droit emphytéotique que confère la *lex Hadriana.*

rent des ouvriers, et, en raison de l'attachement à la glèbe résultant du bail héréditaire, devinrent des serfs.

Révolte des paysans. — C'est ainsi que l'Afrique, au IVe siècle, lors de la guerre de religion donatiste, présenta le spectacle d'une guerre de paysans de l'espèce la plus mauvaise. Les *circumcelliones* — ainsi nommés parce que, chassés de chez eux, ils rôdaient autour des *cellae,* les greniers — mirent à profit la lutte de tous contre tous, déchaînée par les hostilités ecclésiastiques, pour se venger de leurs oppresseurs. (1) Et pourtant, il eût été très facile de faire exploiter les biens par un intendant ou par des paysans indépendants; au lieu de cela, on appliquait ce même système capitalistique, celui du baillage par traitant, qui, dans l'administration des provinces de la République, surtout en Sicile et en Asie, avait donné de si concluants résultats, et qui fut le fléau par excellence de ces pays. Au lieu d'une rente foncière aussi élevée que possible et d'une situation salutaire des paysans, on préférait une administration commode et une rente, faible il est vrai, mais à l'abri de toute vicissitude. Par ce salaire de Judas, les colons furent vendus aux *publicains* ou, comme ils se nommaient alors, aux *conductores.* Tout comme dans l'Italie moderne, un pareil système devait mener à la ruine du pays.

Etat florissant de l'agriculture sous les Sévère. — Aussi, le germe de la crise agraire, qui éclata au IVe siècle, existait-il déjà auparavant; mais si opprimée qu'était la situation des colons, un conflit nuisible à l'agriculture ne survint que plus tard, et sous Sévère les grands domaines avec leurs fastueux châteaux, la quantité de villages et métairies entourant les villas, la multiplicité des cultures(2)

(1) Voyez OPTATUS DE MILEU, p. 82 de l'édition de Vienne : .....*nulli licuit securum esse in possessionibus suis; debitorum chirographa amiserunt vires, nullus creditor illo tempore exigundi habuit libertatem,* etc. Ce fait et ce qui suit démontrent clairement que le mouvement donatiste était en même temps une guerre sociale.

(2) Voyez MOMMSEN : *R. G.*, V, p. 651 ; MELTZER, I, p. 446 ; TISSOT, I, p. 272-321. Dans la *lex Manciana* se présentent les produits suivants : le froment, l'orge, les haricots, l'huile, les figues, le vin, le miel ; dans la *lex Hadriana :* l'huile, les fruits des arbres *(poma)* et les céréales *(fructus aridi).* L'élève du bétail est mentionnée par la *lex Manciana* et par une inscription trouvée dans la région de Zaghouan, document où il est question de dégâts causés dans des immeubles urbains par des troupeaux qui y paissaient (*Bull. arch. du Comité,* 1893, p. 231). Les produits principaux de l'agriculture africaine étaient et sont les céréales et l'huile. La Tunisie exporta, en 1894, pour 12 millions de céréales (froment et orge) et pour 8 millions d'huile d'olive (d'après HUBNER : *Géogr. statist. Tabellen 1896,* p. 231). Salluste dit (*Jugurtha,* chap. XVII) : *ager frugum fertilis bonus pecori arbore infecundus,* et encore Pline (sous Vespasien) nomme comme unique produit important le froment (*Nat. hist.,* 15, 2, 8) : *Cereri totum id natura concessit, oleum ac vinum non invidit tantum satisque gloriae in messibus facit ;* comparez 18, § 94 : *utpote cum e modio..... in Byzacio Africae campo centeni quinquageni modii reddantur.* Le développement de la culture de l'olivier est l'œuvre de l'époque impériale moyenne, car, lorsque survinrent les Arabes, l'A-

présentaient une image brillante qui rappelle les descriptions fastueuses données par Pline des domaines italiques et par Sidoine Apollinaire de ceux de la Gaule. [1]

Occupations et loisirs des grands propriétaires. — Notre fantaisie a beau jeu pour se représenter la vie et les occupations dans les propriétés africaines. Il est vrai qu'aucune description de ces choses ne nous est parvenue, mais nous avons mieux que cela : une série de dessins, en mosaïque, dont le sujet est le château du seigneur et ce qui s'y passe. Nous ne saurions être trop reconnaissants à ces lords des pays africains pour le caprice qu'ils ont eu d'éterniser eux-mêmes et leur milieu sur ces pavés de mosaïque qui ornaient leurs châteaux. Il a déjà été trouvé quatre représentations de ce genre. [2]

Là, nous voyons sur une reproduction le château seigneurial : un vaste édifice à plusieurs étages flanqué de tours, et, dans le fond, les arbres à haute cime du parc.

La chasse. — Au-dessous du dessin de la villa, se voit le maître du bien, représenté en train de chasser. La chasse se fait à courre et a lieu dans un parc de chasse. Des chiens habiles donnent la chasse au gibier, parmi lequel on reconnait des gazelles. On a eu soin d'écrire leurs noms près des chasseurs et même des chiens, ce qui fait que nous sommes parfaitement renseignés touchant ceux qui prennent part à la chasse.

Les courses de chevaux. — Un deuxième pavé de mosaïque éternise une autre passion du seigneur Pompeianus — ainsi se nomme le noble Romain dans les thermes duquel ont été trouvées ces mosaïques. Le dessin représente six chevaux à leurs mangeoires. Les animaux sont peints avec un soin particulier et désignés par leur nom, comme les chasseurs et les chiens sur le sujet de chasse. Un cheval

frique devait sa richesse à l'olivier. C'est ce que démontre la charmante anecdote suivante (Tissot, I, p. 288) : Comme un chef arabe, en présence du butin entassé, demandait d'où provenaient donc ces trésors, un des prisonniers lui montra une olive.

(1) Pline : *Epist.*, II, 17; V, 6 : Sidoine Apoll. : *Epist.*, II, 2, 9. La description d'une propriété est le thème favori de l'ἔκφρασις. (Voyez Leo : *De Statii silvis;* index scholarum de Göttingue, semestre d'hiver, 1892-93, p. 6 et suiv.)

(2) I. Dans les bains de Pompeianus, à Oued-Athménia, entre Constantine et Sétif; reproduit dans Tissot : *Géographie*, I, p. 360 et 495, et dans la publication de Poulle : *Les bains de Pompeianus*, Constantine, 1879. — II. A Tabarca (*Catalogue du Musée Alaoui, Mosaïques*, pl. II et III. — III. Dans la villa des Laberii d'Oudna (Gauckler : *Le domaine des Laberii à Uthina*, 1897, pl. II, et *Catalogue Alaoui, Mosaïques*, pl. IV). — IV. A Hadrumetum (Sousse) (*Collections du Musée Alaoui*, p. 25), c'est une mosaïque dont le milieu représente un paysage avec rochers : chute d'eau, animaux et une villa dans le fond, tandis que dans les angles sont représentés des chevaux. (Voyez la note suivante.) Sur une lampe en argile est également représentée une ferme; les bâtiments, ainsi que c'est la règle pour les villas romaines, sont placés tout autour d'une cour. (Voyez *Archives des Missions scientifiques*, IIIe série, t. IX, pl. XI.)

se nomme *Titas,* un autre *Polydoxus.* Ce dernier animal, Pompeianus doit l'avoir porté dans son cœur, car il a fait ajouter à son nom ces mots : « Que tu sois vainqueur (dans la course) ou non, nous t'aimons, Polydoxus ! » *(Vincas, non vincas, te amamus, Polydoxe.)* — Sur deux mosaïques trouvées à Hadrumetum (Sousse), on voit représentés, d'une part, deux chevaux, de l'autre, quatre groupes de deux chevaux chacun, c'est-à-dire des biges. Les coursiers portent sur la tête les palmes gagnées par la course. Au-dessus d'eux planent des génies tenant des couronnes. L'inscription « Sobothi » posée sur les corps des chevaux désigne l'heureux propriétaire de ces attelages victorieux. [1] On comprend aussi que leurs noms aient été ajoutés à à ces chevaux vainqueurs au cirque. Rien plus que cela ne saurait nous intéresser; nous savons précisément par les monuments africains comment les Romains nommaient leurs chevaux, car, dans les tablettes magiques dont nous parlerons plus loin, nous verrons figurer, soigneusement désignés, les noms tant des chevaux que des cochers voués aux puissances infernales : il existe une centaine de noms. L'endroit où ont été trouvés ces portraits de chevaux, Hadrumetum, semble avoir été un Derby ou un Longchamps africain : nulle part il n'a été trouvé pareille quantité de monuments relatifs aux courses de chevaux. Les étalons berbères étaient, déjà dans l'antiquité, célèbres comme chevaux de courses; un cheval est la marque des monnaies carthaginoises, et les mosaïques représentant des scènes du cirque donnent une preuve de la passion des Romains d'Afrique pour les courses de chevaux. [2]

Scène contemplative. — Un troisième dessin montre une scène contemplative dans un parc. Une dame richement vêtue est assise sous un palmier et se fait de l'air frais avec un éventail. Près d'elle se tient debout un serviteur tenant en laisse un petit chien de dame et protégeant à l'aide d'un parasol la maîtresse contre l'ardeur du soleil d'Afrique. Ici aussi, on n'a point omis l'inscription : FILOSOFI LOCUS, « le coin du philosophe ». C'est évidemment le nom original de ce petit coin propice aux rêveries philosophiques. Des esprits plai-

(1) Les mosaïques sont reproduites dans les *Collections du Musée Alaoui,* 21 et 25. Le groupement indique que le couple de chevaux forme bien un attelage : l'un des animaux est à droite, l'autre à gauche d'un palmier ; sur une des mosaïques, ce groupe est encore indiqué comme tel par un encadrement spécial. D'après La Blanchère, *CAMPVS-DILECTVS* doit être la désignation du domaine de Sobothus, et *PATRICIUS-HIPPARCHVS* celle de l'écuyer. L'analogie avec les autres mosaïques indique qu'ici aussi les noms des chevaux sont inscrits.

(2) Par exemple, *Catalogue Alaoui, Mosaïques,* pl. II. Sur une plaque d'argile (idem, *Céramique,* pl. XXXII), on voit une course de dromadaires dans le cirque; elle vient d'Hadrumetum, où également ces remarquables imprécations sur tablettes ont été trouvées. Sur la représentation des chevaux africains, comparez *Mélanges de l'Ecole de Rome,* 1894, p. 58.

sants en sont venus à penser que *filosofi locus* signifiait « place du précepteur », que la scène représentait le précepteur dans un entretien tout spirituel avec la maîtresse de maison ; ils voulaient, puisque le précepteur tenait le parasol et le petit chien de la dame, croire que dans l'Afrique romaine les instituteurs auraient été des hommes parfaitement galants !

Scènes champêtres. — Si, sur les mosaïques décrites, la maison seigneuriale et ses habitants sont représentés, nous trouvons aussi, sur d'autres mosaïques,[1] des scènes tirées de la vie des paysans et des bergers : un pasteur appuyé à sa cabane joue du chalumeau, tandis qu'un autre colon mène la charrue et qu'un troisième chasse des perdrix.

L'idylle rurale et la réalité. — Ces dessins représentent, comme le faisaient les poètes, la vie des champs par son côté idyllique ; mais le même seigneur qui, pendant sa villégiature, se réjouissait de la vie vue de loin et toute contemplative de ses gens et qui aimait à orner ses appartements de scènes champêtres — idylles (εἰδύλλια) : elles se nommaient déjà ainsi dans l'antiquité — n'avait aucune idée du côté économique de la vie rurale. C'était comme en France sous Louis XVI : on aimait la vie des champs et on se délassait de l'étourdissement causé par les plaisirs bruyants du séjour en ville dans le silence de son *Monrepos* ou *Sans-Souci*,[1] par la vue de troupeaux paissant paisiblement et par celle du peuple laborieux, ou bien par le bruit de la chasse ; mais on oubliait dans ces rêveries esthétiques la misère économique des paysans et bergers, — jusqu'à ce que vint tout à coup le jour des représailles et que ces gens d'apparence si paisible montrassent qu'ils n'étaient pas les images vivantes des plaisirs champêtres, mais bien des hommes.

Une conception idyllique de la vie des champs est toujours un produit de la civilisation exagérée des villes et souvent un signe d'état malsain de l'habitant des champs, car il permet de supposer que le propriétaire ne voit son bien qu'au point de vue de la villégiature et ne sait rien des dures misères de la vie des paysans.

Les dessins du genre des mosaïques africaines rappellent vivement ces scènes à juste titre admirées, mais pas assez comprises, qu'on trouve sur les monuments funéraires des propriétaires romains de l'ancienne Gaule (sur le monument d'Igel et les bas-reliefs de Neuma-

(1) D'Oudna, Tabarca et Sousse.

(2) Les seigneurs romains donnaient aussi à leurs villas de pareils noms de tendresse : Pausilypon = Sans-Souci. C'est ainsi que s'appelait la villa de Vedius Pallio, le « Posilippe » de Naples. (Voyez aussi *C. I. L.*, XI, 3316 : *Pausilypon Mettiac*, t. I, *Hédoneï :* inscription provenant d'une villa située aux bords du lac Bracciano.) Comparez aussi *Corpus*, VIII, 7741 : [P. Sittius] *amator regionis suburbani sui Azimaciani.* Il s'agit, dans la dernière citation, des faubourgs de Cirta (Tissot, II, 395).

gen et d'Arlon). Les paysans, serfs seigneuriaux, étaient-ils contents de se voir, avec leur aigre mine, payer le fermage, comme la chose est nettement représentée sur les bas-reliefs de Neumagen ? [1] Ou bien, se proposaient-ils de rembourser un jour à leur seigneur ce tableau de leur servitude avec intérêts et intérêts des intérêts? Ces mêmes colons qui, sur les dessins des mosaïques africaines, constituent les personnages du paysage et qui, sur les monuments gaulois, payent l'impôt à leur seigneur, deviendront des paysans ligueurs, des *circumcelliones* et des *bagaudes*. [2] On ne devrait point, dans ces idylles, voir des témoignages de conditions idyllesques rurales : on doit bien plutôt les apprécier comme des produits de l'art, tout comme les descriptions n'ayant qu'un air de naïveté données par Pline et Sidonius, ainsi que les poésies pastorales des bucoliques grecs. Ces « petits tableaux » pittoresques et poétiques sont tous aussi peu des images authentiques de la vie des champs que la poésie pastorale du temps de Watteau : la forme vraie de la vie des champs se découvrit, dans l'Empire romain, par la révolte des paysans aux IIIe et IVe siècles après J.-C., et, en France, par la Révolution.

L'agriculture dominait en Afrique. — Les nombreuses ruines de châteaux seigneuriaux où vivaient les propriétaires et leurs fermiers, la quantité de villages et de métairies où vivaient les paysans, les nombreux noms de localités tirés de seigneuries [3] démontrent, avec une évidence statistique, que l'Afrique, de même que l'Egypte, devait sa prospérité à l'agriculture. Aussi, la population des villes vivait indubitablement de labourage; il n'y avait de commerce et d'industrie que sur les côtes, dans les empories qui florissaient depuis longtemps, comme Carthage, Utique, Hadrumetum. En Afrique, manquent presque complètement ces sociétés industrielles dont il existait partout ailleurs, [4] évidemment parce que le paysan pouvait se passer de ce produit de la civilisation des villes. Les propriétés foncières *(saltus)* occupaient une grande partie du pays, faisant pendant aux territoires des villes et représentant comme eux des cercles autonomes, avec droit de marché, statuts locaux et autres institutions municipales.

Dr SCHULTEN,
Professeur à l'Université de Gœttingue.

(Traduction du Dr FLORANCE.)

(A suivre.)

(1) Voy. HETTNER : *Die Neumagener Monumente* (Rhein. Mus. N. F., XXXVI, p. 447).
(2) Ainsi se nomment les paysans ligueurs de la Gaule.
(3) Voyez mon livre : *Die röm. Grundherrschaften*, p. 22.
(4) Nous ne connaissons jusqu'à présent qu'un unique collège, le *Corpus fullonum*, de Mactar. (Voyez TOUTAIN : *Cités*, ch. VIII, *De l'esprit d'association dans l'Afrique romaine.)*

LE DOMAINE DES PULLENI

Les grandes Propriétés particulières

BIBLIOGRAPHIE[1]

Corpus Inscriptionum Latinarum, t. VIII : nos 962, 4354, 4365, 4440, 4508, 6357, 7039, 7053, 7084, 7141, 7148, 8209, 8268, 8280, 8369, 8378, 8421, 8425, 8426, 8690, 8701, 8702, 8710, 8777, 8810, 8811, 8812, 8813, 8814, 8828, 9725, 10567, 10570, 11824, 11451, 12590 et suiv., 14428, 14464, 17899, 17900, 18899, 18909.

G. Boissier : *L'Afrique romaine.*

S. Gsell : *Chronique archéologique africaine.* Années 1894 à 1902.

Pallu de Lessert : *Fastes des provinces africaines.* I, 2, p. 432.

De La Blanchère et Gauckler : *Musée Alaoui.* Nos 25, 26, 27, 103, 104, 105, 148, et pl. III, V, VI, VIII.

De La Blanchère : *Collection du Musée Alaoui.* 1re série, p. 21 et 25.

Bruns : *Fontes juris Romani antiqui.*

Wallon : *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité.*

Tissot : *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique.* I, p. 329, et II, p. 359.

Guérin : *Voyage en Tunisie.* I, p. 344 et 391.

Poinssot : *Bulletin des antiquités africaines.* III, p. 110.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine :

1853. Creully : *Inscriptions de Constantine,* p. 41.
1854. Cherbonneau : *Exploration archéologique au Chettaba,* p. 53 et 81.
1856. Payen : *Notice sur l'emplacement de plusieurs villes,* p. 170.
1858. Cherbonneau : *Inscriptions latines recueillies,* etc., p. 209.
1860. Cherbonneau : *Inscriptions latines,* p. 122.
1862. Cherbonneau : *Inscriptions,* p. 129.
1864. Leclerc : *Inscriptions recueillies,* p. 89, 101 et 104.
1865. Payen : *Lettre,* p. 64.
1866. Marchand : *Inscriptions inédites,* p. 85.
1867. Marchand : *Inscriptions inédites,* p. 413.

(1) Une erreur de mise en pages a retardé la publication de cette bibliographie, qui aurait dû paraître dans le précédent numéro.

1869. POULLE : *Inscriptions de Constantine,* p. 690.
1873-74. POULLE : *Inscriptions diverses,* p. 36, 373, 388 et 389.
1875. GOYT : *Inscriptions,* etc., p. 327 et 338.
POULLE : *Inscriptions de Numidie,* p. 357, 417 et 423.
1876-77. POULLE : *Inscriptions,* etc., p. 513.
1878. POULLE : *Inscriptions,* etc., p. 379 et 387.
POULLE : *Les bains de Pompeianus,* p. 432, pl. XXII.
1882. POULLE : *Nouvelles inscriptions,* 361.
1886. ALLOTTE DE LA FUYE : *Notes sur quelques découvertes,* etc., p. 228.
1899. BERNELLE : *Vestiges antiques,* etc., p. 111.
1893. VARS : *Inscriptions inédites,* p. 206.
1894. VARS : *Inscriptions inédites,* p. 691.

Revue archéologique :
1876. HÉRON DE VILLEFOSSE : 3, 31, p. 215 (sur les *praedia privata*).
1881. CAGNAT et FERNIQUE : *La table de Souk-el-Khemis.* 41e vol., p. 94 et 137.
1892. CARTON : *Nouveau document épigraphique relatif au colonat,* t. XIX, p. 214.
1893. CARTON : *La lex Hadriana et son commentaire,* t. I, p. 21.
1894. CAGNAT : *Année épigraphique.* I, p. 413, n° 61, p. 418, n° 77, p. 420, n° 84.
1895. CAGNAT : *Revue des publications épigraphiques.* II, p. 136.
1898. PERNOT : *A propos de l'inscription de Henchir-Mettich.* II, p. 350.

DELATTRE : *Les cimetières superposés de Carthage (officiales).* II, p. 343.

Bulletin archéologique :
1892. TOUTAIN : *Fouilles et explorations à Tabarca,* p. 198.
1894. CAGNAT : *Chronique d'épigraphie africaine,* p. 358, 359 et 418.
1898. CAGNAT : *Découvertes épigraphiques,* p. 156 et 158.
TOUSSAINT : *Note sur la région reconnue,* etc., p. 220.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France :
1896. J. MAURICE : *Etude sur l'organisation de l'Afrique indigène.*

Nouvelle Revue historique de droit :
1892. MISPOULET, t. XVI, p. 117 : *Sur l'inscription d'Aïn-Ouassel.*
1897. TOUTAIN, p. 373 : *Sur l'inscription de Henchir-Mettich.*
1899. TOUTAIN : — —

Mélanges d'archéologie et d'histoire :
TOUTAIN, 1893, p. 470.
PERNOT, XVIIIe année, p. 106 : *Inscriptions de Henchir-Mettich.*
XIXe année, p. 49 : — —
XXIe année, p. 67 : — —

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1891, t. XLVIII : *Sur une inscription.*

Hermès :

1880. Mommsen, t. XV, p. 386 et 478 : *Inscription de Souk-el-Khemis.*
1894. Mommsen, t. XXIX : *Inscription d'Aïn-Ouassel.*
Schulten, t. XXIX, p. 204 : *Die lex Hadriana de rudibus agris.*

Ephemeris epigraphia, t. V, p. 405.

Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions :

1880. Tissot : *Lettre à M. Desjardins.*
1897. Cagnat : *Inscription de Henchir-Mettich*, p. 146.
1898. — — — p. 681.

Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

1897. Toutain, 1re série, t. XI, Ire partie : *L'inscription de Henchir-Mettich.*
Cucq, 1re série, t. XI, Ire partie : *Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine.*

Monuments et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

1885. Fustel de Coulanges : *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 33.
1880. Esmein : *Journal des Savants.*
1886. Esmein : *Mélanges de droit romain.*

1893. Carton : *La colonisation chez les Romains ; Comptes rendus de la Société de Géographie de Paris.*
1893. P. Bourde : *Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie.*
1893. Scialoja : *Bulletino del Instituto di diritto romano*, p. 31.
1893. Gsell : *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 237, 272, 286.
1894. Gsell : *Tipasa*, p. 422 et 428.
Mispoulet : *L'inscription d'Aïn-Ouassel.*
Carton : *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, pl. viii à x, p. 18, 72, 112 et 254.
1893. Demaeght : *Inscriptions de la Maurétanie césarienne ; Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, p. 63.
1896. Schulten : *Die Romischen grundherrschaften Weimar.*
1896. De L'Espinasse : *Culture de l'olivier en Tunisie ; Revue des Sciences.*
Voglieri et Scialoja : *Bulletino del Instituto del diritto romano*, IX, p. 187.
1897. Gauckler : *Le domaine des Laberii.*

1897. SCHULTEN : *Die lex Manciana*. Berlin.
OTTO SECK : *Neeue Jahrbücher für das Klasriche Altherthum*, I, 1898, p. 628, et III, p. 295, et 1899, p. 295.
1899. OTTO SEECK : *Zeitschrift für Social*, etc., VI, p. 330.
1899. KRUGER : *Zeitschrift do Savignystiftung. Rom. alit.*, p. 268.
1899. E. BEAUDOUIN : *Les grands domaines de l'Empire romain.*
1899. GAUCKLER : *Comptes rendus de la marche du Service des Antiquités.*
1901. SCHULTEN : *Rheinisches Museum für Philologie*, p. 120 et 187.

Docteur CARTON,
Médecin militaire,
Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques,
Président de la Société Archéologique de Sousse.

MAJNOUN LEÏLA

Recueil de poésies arabes

composées par KAÏS BEN EL MALAOUAH

Traduction d'ISAAC CATTAN, interprète à la Direction des Contributions diverses

SUITE [1]

Le Rendez-vous

Le narrateur ajoute :

Kaïs ne cessa de se rappeler les traits de sa bien-aimée, de gémir, de se lamenter et de pleurer à ce doux souvenir, si bien que sa santé, fortement ébranlée, finit par inspirer les plus vives inquiétudes aux siens et à Leïla. Sa raison perdait de jour en jour de sa vigueur et on s'attendait d'un moment à l'autre à le voir devenir complètement fou. Il était dans cet état malheureux quand il reçut la missive suivante :

« Ami, joie de mon cœur, gloire des hommes illustres, toi qui es supérieur à tous les autres humains par la perfection de tes facultés mentales, la foi à la parole donnée et aux engagements pris, l'affection sincère et pure que tu me portes, sache que je suis au courant de tes maux, de tes souffrances et de tes peines; oui, je sais que le feu de la passion te consume, que tu ne dors plus, que tu ne manges plus et que tu supportes tous les reproches immérités que l'on t'adresse à cause de moi. Tu n'es plus que l'ombre de toi-même. Viens donc ce soir, à minuit, à Ouadi-el-Iraâc. J'y serai, dussé-je affronter les plus graves périls pour m'y rendre. Qu'est cela, au prix du bonheur que j'aurai à te voir ! »

Et elle terminait sa lettre par les deux vers suivants :

« O mon désir ! tu es l'être qui m'est le plus cher; oui, tu es mon bien-aimé, quoi qu'en disent tes ennemis !
« Si mes yeux ne te voient pas, mon cœur affligé te voit constamment. »

Ces quelques lignes produisirent sur le poète l'effet d'un baume sur une blessure saignante. Il s'écria :

« Elle vient visiter un être qui n'est devenu malade que parce qu'elle se trouvait loin de lui. Qu'elle l'approche, et il recouvrera la santé.
« Son amour est un feu ardent allumé dans mon cœur : il ne me laisse plus ni os ni chair.
« Amis, épargnez vos reproches à un insensé et ne soyez pas cause par vos critiques injustes de la mort d'un amoureux. »

(1) Voyez n° 30, avril 1901, p. 200, et n° 31, juillet 1901, p. 323.

Puis il dirigea ses pas vers le lieu du rendez-vous, le cœur plus enflammé que jamais, le corps secoué d'un tremblement nerveux, signe évident du grand trouble qui l'agitait. La nuit commençait à peine à répandre ses ténèbres que, déjà assis sur un tertre, il guettait l'arrivée de Leïla. Le temps lui paraissait long, bien long à s'écouler. A chaque instant il croyait la voir paraître, et son cœur palpitait plus fort. Il n'était plus maître de lui.

Mais voilà que tout à coup surgit de l'obscurité un astre à nul autre pareil : c'était elle ! Un grand cri, un rugissement plutôt, s'échappa de sa poitrine, et il vola dans ses bras. Ils ne formèrent plus qu'un seul corps. Elle l'embrassait doucement sur les joues, entre les yeux... Il retrouva la vie.

Puis, elle parla, et le son de sa voix fut pour lui la plus mélodieuse des musiques. Elle lui disait : « Je sais tout ce que tu as souffert : la pâleur de tes joues ne me le dit que trop. Plaise à Dieu que nous disparaissions, moi et les miens, cause de tes tourments ! »

A ce langage, il répandit de douces larmes et dit, la voix entrecoupée par les sanglots : « J'en jure par le Créateur, mes paupières n'ont pas encore goûté le sommeil depuis notre dernière entrevue. Tel un animal sauvage, j'errai de solitude en solitude, sans me soucier des dangers et des périls que je rencontrais sur mon chemin. Mon unique préoccupation était de composer des vers en ton honneur.

« Le jour succédait à la nuit et la nuit au jour sans que cette succession du temps apportât le moindre soulagement à mes peines. Plus rien ne me plaisait, aucun lieu ne pouvait me contenir ; les miens me fuyaient et mes amis m'en voulaient.

« Mais toutes les fois que je prononçais ton nom chéri, mon cœur s'agitait, mes sens s'évanouissaient, mon esprit se troublait et je sentais qu'un brasier ardent me dévorait.

« La puissance de l'amour est redoutable, et ses liens sont plus solides que des chaînes en fer.

« Tu te montres, et le bonheur envahit mon âme : je renais ! »

Puis il poussa un profond gémissement et dit les vers suivants :

« Je suis animé d'un désir irrésistible qui me pousse à baiser une bouche souriante et à embrasser une blonde au teint éclatant.
« Mais la brune[1] est plus chère à mon cœur que la blonde aux yeux assassins.
« Tu règnes sur mon cœur après avoir mis à l'épreuve la passion que je te porte, et c'est de mon sang que tu as teint tes doigts.[2]

(1) Leïla était brune.

(2) Le poète compare au sang le henné dont se servent les femmes arabes pour se teindre les ongles.

« Même si ton cœur était insensible, le mien n'en aurait pas moins été incendié par le feu de l'amour que j'éprouve pour toi !
« Ah ! si ton cœur avait pu ressentir un peu les souffrances dont le mien est affligé, comme il se serait déjà fondu !
« Ne sois pas injuste, ô toi qui règnes dans le royaume de l'Amour, sois au contraire clémente et douce à l'égard de ceux que tu fais souffrir ! »

Puis il pleura à chaudes larmes. Sa bien-aimée le pressa tendrement sur son sein, et d'une voix caressante lui tint des propos réconfortants. Elle l'assura de son profond amour, lui fit connaître les souffrances qu'elle en endurait et lui promit qu'elle ne cesserait pas de penser à lui nuit et jour, de l'aimer et de le désirer.

Mais l'aube commençait à poindre là-bas à l'horizon. Il fallait se quitter, faire le pénible effort de s'arracher à l'étreinte passionnée de l'être aimé.

Kaïs, le cœur consumé par les feux de l'amour, reprit péniblement le chemin de l'exil, et dit pour se soulager les vers suivants :

« Leïla me fit dire de venir la trouver secrètement en pleine nuit.
« J'y suis allé : la crainte de mes ennemis envahissait mon cœur.
« Ils étaient les uns éveillés, les autres endormis, et mes efforts tendaient à ne pas être aperçu par eux.
« Nous passâmes la nuit ensemble, et, j'en jure par Dieu, ami ! l'idée de pécher ne nous vint même pas à l'esprit.
« Comment pourrais-je consoler mon cœur et l'engager à supporter avec calme son absence, alors qu'elle y a fait naître un mal d'autant plus violent qu'il doit être tenu caché !
« Sa voix si mélodieuse charme le ramier et ferait parler les morts !
« Qu'elle effleure de sa main les yeux d'un aveugle, et aussitôt il recouvrera la vue.
« Douce créature dont le visage captive le cœur de l'homme sensible, tu portes en toi le remède du mal que tu causes. »

Le Pèlerinage

Kaïs mena cette vie vagabonde pendant quelque temps encore ; il se retirait seul, au fond des bois, pour pleurer à son aise et tracer sur la terre des vers que lui dictait sa passion pour Leïla. Le nom de celle-ci y revenait à chaque instant. Les gens de sa tribu suggérèrent alors à son père l'idée de le conduire à La Mecque, espérant que l'accomplissement du pèlerinage — un acte agréable à Dieu — le guérirait ou tout au moins lui procurerait un certain soulagement.

Ils se mirent aussitôt en route, et, arrivés devant la Caâba, El Malaouah dit à son fils : « O Kaïs ! attache-toi aux draperies qui ornent les murailles de ce saint lieu et adresse au Très-Haut la prière sui-

vante : « Mon Dieu ! toi qui es invisible et omniscient, guéris-moi de « mon amour pour Leïla et rends-moi la tranquillité d'esprit ! »

Loin de formuler un pareil vœu, le poète dit ce qui suit : « O Dieu puissant et miséricordieux ! c'est à toi que je reviens par la pénitence de tous mes péchés et de toutes mes erreurs, mais de ma passion pour ma bien-aimée, je ne me repentirai jamais et ne ferai pas vœu de l'oublier ! »

Puis il fit entendre les vers suivants :

« C'est dans ce lieu sacré de La Mecque que les pèlerins invoquent Dieu pour que leurs péchés leur soient pardonnés.
« Mais moi, je m'écrie : « O Miséricordieux ! mon premier désir est « d'avoir Leïla ! »
« On me dit : « Reviens à Dieu de ton amour pour elle et de son sou- « venir. » J'en jure par ma vie, c'est une chose que je ne ferai jamais !
« Sois patiente ! ô mon âme, et sache, par Dieu, que tu n'es pas la seule âme souffrant de l'absence de l'être aimé. »

Cette déclaration ne fut pas du goût d'El Malaouah, le père du poète. Il le conduisit alors près d'un groupe compact de pèlerins et les pria d'invoquer Dieu pour son malheureux fils. Mais aussitôt que leurs voix s'élevèrent, Kaïs s'écria :

« Je t'invoque, ô mon Dieu ! dans cette ville de La Mecque où les cœurs palpitent, alors que les pèlerins font entendre le bruit confus de leurs voix
« En disant : « Nous sommes dans un pays sacré où tous les cœurs « s'offrent purs et sincères à ton culte » ;
« Je reviens à toi, ô Clément ! de toutes mes fautes, et elles sont nombreuses,
« Mais quant à mon amour pour Leïla, non, jamais je ne le renierai, et de la visiter jamais je ne cesserai ;
« Et comment pourrais-je faire autrement, alors que mon cœur est en ôtage auprès d'elle ? »

Puis il se fraya un passage à travers la foule et chercha à s'enfoncer dans le désert. Mais il fut rejoint par son père et quelques assistants qui, pour l'empêcher de recommencer sa tentative, se proposaient de l'attacher. Il les supplia de le laisser libre et dit en pleurant les vers suivants :

« Pareil à un orphelin qui pleure auprès de toi, Seigneur, la perte de ses parents, c'est à toi seul que je me plains de la douleur que me cause l'absence de Leïla.
« Heureux les vivants tant que tu es, ô ma bien-aimée, parmi eux, et heureux les morts quand tu reposeras auprès d'eux !

« La violence de mes sentiments est telle qu'ils feraient fendre le caillou et briser le roc dur, s'ils pouvaient y pénétrer. »

A cette déclaration, tous les assistants fondirent en larmes. Quand ils se calmèrent, El Malaouah s'adressa au poète en ces termes :

« Jusques à quand, ô mon fils ! seras-tu la proie de ces douleurs atroces ! N'es-tu pas las de mener cette vie misérable et vagabonde, errant de tribu en tribu, sans trêve ni repos ? Crois-moi, reviens avec moi dans notre région, et je me fais fort de te faire obtenir l'objet de tes vœux. »

Kaïs se laissa convaincre et suivit docilement son père, le cœur débordant de joie à la pensée qu'il allait enfin s'unir à celle qu'il aimait tant.

Le Mariage de Leïla

L'amour passionné de Kaïs pour sa cousine Leïla et les beaux vers que ce sentiment violent lui inspira furent en très peu de temps connus, non seulement des gens de Nejd, où campaient nos deux amoureux, mais encore des habitants des autres régions de l'Arabie.

Le nom de Leïla volait de bouche en bouche, et le soir, sous la tente, on s'entretenait longuement des malheurs de ces deux infortunés. L'on se plaisait surtout à plaindre l'héroïne qu'un sort cruel condamnait à vivre loin, bien loin de l'objet de son amour et à subir la présence d'un homme que la volonté de son père allait lui imposer comme époux.

El Mahdi avait en effet fixé son choix sur Saâd ben Moussif, l'un des nombreux chefs de tribus qui lui avaient fait l'honneur de lui demander la main de sa fille. C'était un homme au cœur sensible, à l'âme vaillante, et jouissant parmi les siens de la haute considération que procure une grande fortune. Il offrit pour dot le double de ce qu'avait demandé El Mahdi, et aussitôt le mariage fut conclu.

Dès qu'elle eut connaissance du sort qui lui était réservé, Leïla ne put, en présence de son père, cacher sa douleur et dit, la voix entrecoupée par les sanglots, qu'elle préférait de beaucoup la mort à l'union projetée :

« Non ! s'écria-t-elle avec force, non ! jamais je ne pourrai souffrir la présence d'un être qui me sera odieux, puisque mon cœur ne peut l'aimer ni le désirer. C'est à Kaïs que j'ai promis de me donner, et c'est à lui seul que je me donnerai ! »

Ce langage ne fut pas, on le conçoit, du goût d'El Mahdi, qui s'emporta et faillit dans sa fureur la tuer.

Elle changea alors de tactique. Elle feignit de se résigner, se promettant de rester fidèle à son bien-aimé, dût-elle subir le pire des supplices. Elle tint parole, et voici, d'après une version persane, la

scène qui eut lieu entre les deux époux la première nuit de leur mariage :

« Le jeune homme se figurait d'avance la douceur des baisers qu'il allait cueillir sur les lèvres de sa nouvelle épouse. Il ne savait pas, l'imprudent, quel poison mortel l'attendait au lieu de cette feinte douceur! Tel d'un arbre élevé l'oiseau, apercevant épandus sur la terre les grains les plus appétissants, s'y précipite et porte un bec avide; mais à l'instant un filet perfide l'enveloppe, et il paie de sa vie son funeste désir!

« Une grande partie de la nuit s'étant écoulée, il s'empara de cette femme ravissante, la conduisit à son habitation avec toutes les marques de l'amour le plus tendre et la guida avec transports vers la couche nuptiale.

« Leïla, dans ce lieu destiné à la plus douce ivresse, ne fit entendre que de tristes sanglots. Un doux sourire ne se forma pas sur ses lèvres gracieuses, et des larmes abondantes inondèrent ses paupières.

« Cependant, son époux, impatient, étendit la main du désir pour dérober quelques fruits à ce palmier superbe : « Eloigne-toi! s'écria-t-elle avec l'accent de l'indignation. Cette tendre fleur, dont le plus léger regard n'a jamais altéré la pureté, en vain tu espères la cueillir. Hélas! il languit loin de moi, dans le désert, celui pour qui elle dut s'épanouir, l'infortuné ! Il n'ambitionnait d'autre faveur que de s'asseoir un instant à mon ombre, et jamais je ne la lui ai accordée ;[1] il ne voulait que reposer un instant sous mon aile caressante, et je ne l'ai pas étendue sur ses yeux humides de larmes. Semblable à la colombe, j'ai ceint pour lui mon cou du collier de la fidélité : n'espère donc jamais, aveugle que tu es, par l'éclat de tes richesses et de ton rang, trouver en moi une parjure; car j'en fais le serment par le Dieu de l'Univers, si je suis encore une fois en butte à tes caresses insultantes, de ce poignard acéré je me perce le cœur et me délivre ainsi pour toujours de tes importunités. »[2]

Nous aurions été heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la traduction de poèmes composés par Kaïs à l'occasion de ce mariage, mais les différents recueils que nous avons consultés ne renferment pas un seul vers se rattachant à ce sujet. Qu'en conclure, sinon que le poète, en apprenant cette funeste nouvelle, dut éprouver une douleur si vive, si cuisante, qu'il ne trouva pas de termes pour l'exprimer? Peut-être même qu'elle lui fit perdre connaissance et qu'elle contribua pour beaucoup à le rapprocher de la tombe.

(1) Leïla fait là un léger mensonge : mais quelle est la femme qui ait jamais dit la vérité sur ce point?

(2) Traduit du persan par M. A.-L. Chézy.

A défaut des vers désirés, voici une partie d'un poème qu'il dit alors que la douleur l'eut complètement égaré :

Mes compagnons, craignant le froid, demandent du feu. « Prenez, « leur dis-je, une braise de mon cœur où le feu du désir brûle « plus vivement qu'un brasier ardent. »

« Nous voulons, ajoutent-ils, de l'eau pour nous désaltérer et abreuver nos montures. » Et moi de leur répondre :

« Puisez à pleines mains l'eau de mon fleuve !

« — Quel fleuve ? — Le torrent de mes larmes ne vous dispense-t-il pas de creuser la terre à la recherche de l'eau ?

« — Quelle est donc la cause d'un si profond chagrin ?

« — L'amour seul en est la cause.

« — Que Dieu te confonde !

« — Ecoutez-moi et vous m'excuserez. Celle que j'aime est aux autres femmes ce qu'une planète est aux satellites gravitant autour d'elle.

« Ne connaissez-vous donc pas son visage si brillant que lorsqu'elle se montre son éclat éclipse celui du soleil et de la lune ?

« .....

« Sois l'astre resplendissant des nuits quand la lune se couche, et remplace le soleil quand l'aurore tarde à venir !

« En toi réside l'éclat du soleil brillant, mais le soleil n'a ni ton sourire ni tes lèvres.

« Certes, oui, tu as l'éclat du soleil et de la lune, mais ni le soleil ni la lune ne possèdent la beauté de tes yeux.

« Tel l'éclair, ton regard brille comme une perle, mais la perle n'a point ton sein ni ta gorge.

« Comment comparer le soleil levant du matin à la belle aux yeux noirs chargés de langueur ? »

Lettre de Leïla à Majnoun

Leïla, tourmentée par la crainte que son bien-aimé pût croire un seul instant qu'elle se fût accommodée de son mariage avec Saâd, qu'elle goûtât du plaisir dans sa société, résolut de lui écrire pour le mettre au courant de la situation.

Après avoir invoqué Dieu et son Prophète, elle dit :

« Sache, ô cousin, que je souffre violemment du désir intense que j'ai de te voir, de te sentir près de moi.

« Depuis l'événement funeste, je ne cesse de tourner dans ma chambre comme une bête fauve dans sa cage, le cœur meurtri par la douleur, les joues brûlées par les larmes qui s'échappent en torrent de mes yeux depuis que je suis contrainte à supporter la présence d'un être qui m'est odieux. Je sens que je n'ai plus que quelques jours

à vivre, que l'heure suprême va bientôt sonner pour moi, et je tiens à ce que tu saches que je te reste fidèle jusqu'à la mort.

« Comment pourrait-elle porter ses regards sur un autre? Quel charme pourrait-elle trouver dans une société qui te fût étrangère, celle qui s'est enivrée de l'éclat de ta beauté, qui a respiré le doux parfum que ton haleine exhale! Non, jamais il n'a partagé ma couche virginale, cet être que j'abhorre; jamais sa bouche téméraire n'a effleuré la rose intacte de mes joues. Ma vue, voilà la seule faveur que je ne puis lui refuser; encore n'en jouit-il que de loin! »

Le Messager

La lettre une fois terminée, il fallait la faire parvenir à destination. Il fallait pour cela la remettre à un messager sur la discrétion et la fidélité duquel elle pût compter. Un jour qu'elle se demandait, triste et pensive, à quel homme de la tribu, à quel ami sincère elle pouvait confier en toute sécurité ce message, apparut soudain à travers un tourbillon de poussière un jeune et brillant cavalier qui se rendait à la source à proximité de laquelle elle avait coutume de s'asseoir. Et, coïncidence heureuse, il se trouva justement que cet homme providentiel, à la figure sympathique, inspirant d'emblée confiance à ceux qui l'approchaient, était un ami de Kaïs et avait souvent compati à son triste sort. Il reçut donc avec joie la lettre de Leïla destinée à procurer un soulagement aux maux dont souffrait l'infortuné Majnoun, et se rendit en toute hâte au lieu où il savait le trouver.

« Il (le messager) le trouva couché à l'ombre d'une roche. Kaïs paraissait endormi, mais le sommeil n'avait pas effleuré ses paupières; ses sens anéantis étaient plongés dans une profonde extase. En vain, pendant longtemps, il avait essayé de l'en tirer, lorsque, pour dernière ressource, il s'avisa de prononcer d'une voix forte et élevée le nom de Leïla. L'écho, en le répétant de toutes parts, l'apporta à l'oreille de Majnoun, qui tressaillit à ce nom si cher, et, se levant avec précipitation :

« — Qui es-tu, s'écria-t-il, et quel est ce nom que tes lèvres impures osent profaner? Quel est ton dessein en le prononçant?

« — Je suis, lui répondit son ami, l'heureux messager de Leïla. Vois cette lettre que lui a dictée pour toi l'amour le plus tendre, cette lettre d'où s'exhale le parfum de la fidélité. »

Majnoun s'en saisit avec transport, et, en apercevant son nom tracé extérieurement, il la baisa et la pressa amoureusement sur ses yeux. « Non, ce n'est pas une lettre, s'écria-t-il, après avoir rompu le lien musqué qui l'enveloppait, c'est le printemps tout entier dont je respire la douceur. » Lorsqu'il eut longuement savouré son ivresse, le

messager, selon l'invitation qu'il avait reçue de Leïla, lui demanda une réponse : « Et comment le pourrais-je? lui dit Majnoun. Ce n'est que sur ce sable mobile que je puis imprimer la trace fugitive de ma pensée; ces larmes brûlantes qui baignent mon visage, voilà mes seuls et muets interprètes! » Le généreux Arabe s'élança aussitôt sur sa monture, la dirigea vers la tribu la plus voisine, où il se munit des objets qui étaient nécessaires pour écrire, et revint en hâte vers son ami.[1]

Réponse de Kaïs à Leïla

Le poète s'empressa alors d'écrire à sa bien-aimée ce qui suit :

« De Kaïs ben Malaouah, l'amoureux passionné, l'ami fidèle, à Leïla, la reine des belles, l'étoile du matin, la perle précieuse, l'être orné de la beauté la plus resplendissante et des qualités morales les plus nobles et les plus élevées.

« J'étais dans un état de prostration complet quand je reçus ta missive, qui me rendit la vie. Le cœur l'a lue avec des transports de joie indicible, et du coup l'espoir renaît en mon âme. Tu as deviné les souffrances physiques et morales que j'endure à cause de toi, et tu as cherché à m'en consoler. Sache que le sommeil m'a fui à tout jamais, et que je passe mes jours errant de solitude en solitude, les yeux pleins de larmes et ne vivant que dans la société des hôtes du désert. Me voici méprisé, avili, en proie aux tortures les plus cruelles, ne jouissant pas d'un seul instant de repos. L'amour, la violence de la passion, l'amertume de la séparation m'ont tellement amaigri que je ne suis plus que l'ombre de moi-même. Ton père seul est coupable : que Dieu l'en punisse! Le cruel! non content de m'avoir fait bannir du cercle de ma famille et de celle que j'aime, il porte ma douleur au paroxysme en te mariant à un étranger! Malheur à lui! Mais qu'il sache que tant que j'aurai un souffle de vie je ne cesserai pas de t'aimer, de te désirer et de te chanter. »

Les Corbeaux

A quelque temps de là, une des servantes de Leïla fit l'acquisition de quelques corbeaux et s'empressa de les lui remettre dans l'intention de lui être agréable.[2] Leïla se mit à les battre, un à un, jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Tout étonné d'un pareil acte, son mari lui en demanda la cause.

« Ne sais-tu donc pas, lui répondit-elle, que leur cri indique la séparation et que mon bien-aimé les a cités dans des vers immortels? N'est-ce pas lui qui a dit :

(1) D'après la version persane déjà citée.

(2) Les Arabes considèrent le croassement du corbeau comme un cri lugubre arraché à l'oiseau sinistre par la douleur de la séparation : il leur rappelle donc l'être aimé.

«O corbeau qui fais souffrir mon âme par tes cris plaintifs, tes croas-«sements lugubres, en me rappelant la distance qui me sépare «de celle que j'aime, font éprouver à mon cœur une douleur cui-«sante!

«O oiseau de malheur! ton existence est paisible et sans trouble au-«cun. Pourrais-je en dire autant de la mienne?

«Tu n'es pas prodigue de tes larmes, ô messager de la douleur; ne vois-tu pas comme la passion fait sans cesse couler les miennes?

«Pourquoi te lamentes-tu? Ton compagnon t'a-t-il quitté ou as-tu été surpris par des malheurs?

«Non! tu n'aimes pas autant que moi, et le feu de ma passion ne peut être comparé au tien.

«Tu prétends (Dieu te confonde!) que tu es sensible à l'amour: malheur à toi! quelle preuve en donnes-tu?

«Ignores-tu qu'il est impossible à l'amoureux de cacher ses larmes? Vois comme les miennes coulent à torrents sur mes joues, alors que les tiennes sont si rares qu'elles sont à peine visibles!»

Ce récit fit éprouver à Saâd une douleur si vive qu'il dut bientôt s'aliter. Le cœur rongé par la jalousie et meurtri par le regret d'avoir imposé sa présence à Leïla, il ne tarda pas à expier dans la mort le poids de sa faute. Leïla, sous prétexte de pleurer son époux, donna alors libre cours à ses larmes et put à son aise se soulager en poussant les gémissements les plus profonds et les sanglots les plus amers, qu'elle devait jusqu'alors, par contrainte, étouffer dans sa gorge.

Mort de Leïla

Leïla recevait, de temps à autre, la visite de certains voyageurs compatissants qui n'hésitaient nullement à affronter les fatigues d'une longue et pénible marche dans une région désertique pour venir lui apporter des nouvelles de son bien-aimé qu'une douleur poignante et sans cesse renaissante avait rendu absolument méconnaissable.

«Kaïs, lui disaient-ils, nous charge de te transmettre l'expression de son salut et de nous informer auprès de toi sur ta santé. Infortuné jeune homme! Sa vue arrache des cris de pitié aux cœurs les plus endurcis! Le corps, amaigri par des privations continuelles, n'est couvert d'aucun vêtement, et on dirait, à le voir, que c'est une bête fauve plutôt qu'un être humain.

«Il ne reconnaît plus les siens et ne prononce que des paroles incohérentes. Il a parfois des moments de lucidité, et c'est alors qu'il nous supplie d'aller te dépeindre l'état dans lequel nous le voyons. Pleure, malheureuse Leïla, un amant par trop sensible que la mort va bientôt te ravir!»

Ces tristes nouvelles plongeaient la bien-aimée dans la plus effroyable des douleurs. Nuit et jour, elle ne cessait de pleurer et de se lamenter, de se déchirer le visage et d'implorer la divinité pour l'unir à celui qu'elle aimait de toutes ses forces, de toute l'énergie de son âme, de toute la sensibilité d'un cœur meurtri par la douleur.

Ses compagnes essayèrent vainement de la consoler en entretenant dans son esprit le feu sacré de l'espérance, en la berçant d'illusions bien douces qui, déçues, exerçaient des ravages terribles sur elle et la conduisaient à grands pas vers la tombe. Celle-ci ne tarda pas à s'ouvrir pour recevoir le précieux dépôt que des parents inconsolables vinrent lui confier. Ce fut par une triste soirée d'automne que la belle enfant s'éteignit doucement, les yeux tournés vers la région où se trouvait Majnoun, prenant le Ciel à témoin qu'à ce moment suprême où l'âme va se libérer de sa dépouille terrestre, sa dernière pensée était pour celui qu'elle n'avait pas cessé un seul instant d'aimer et de désirer.

Mort de Majnoun

Kaïs reçut la nouvelle fatale comme un coup de lance en plein cœur. Elle lui fut apportée, au fin fond du désert où il s'était condamné à vivre, par deux cavaliers qui, dans l'espoir qu'elle mettrait fin à ses tourments, s'étaient chargés du pénible message de la lui communiquer.

Du plus loin qu'ils l'aperçurent, ils lui crièrent : « O Majnoun ! cesse de pleurer et de gémir : l'objet de ton amour ne souffre plus, Dieu l'ayant appelé à lui. La mort est une chose inéluctable. Console-toi donc et soumets-toi sans murmure à la volonté du Très-Haut ! »

Puis, sur sa prière, ils lui firent le récit des derniers moments de Leïla en ces termes imagés qui ornent la version persane déjà citée :

« Le vent brumeux de l'automne s'élevait sur la nature en deuil. Son souffle funeste dérobait en passant aux arbres tourmentés les dons gracieux qu'ils avaient reçus du printemps. Dépouillée de son manteau de verdure, la terre n'offrait plus à l'œil attristé qu'une teinte grisâtre et monotone. Tout languissait, tout offrait l'image de la mort. Hélas ! ce n'était pas seulement parmi les fleurs qu'elle exerçait son ravage : la plus belle des mortelles, Leïla, était également expirante.

« Près de sa couche de douleur, sa mère éplorée s'abandonnait au plus sombre désespoir. « Pourquoi pleurer sur moi, ô ma mère ! lui « dit Leïla d'une voix agonisante ; hélas ! dois-tu regretter pour moi « des jours qui, depuis que je suis séparée de Kaïs, sont changés « pour mon cœur en de ténébreuses nuits ? Le plus cruel sacrifice « est fait. » Puis, soulevant avec peine sa tête appesantie, elle tourna ses regards languissants vers ta tribu, et expira. »

Un cœur déchiré par une perte semblable peut seul se figurer l'abîme de douleur où demeura plongé l'infortuné Kaïs. Il sentit que son âme était prête à partir et voulut au moins avoir la satisfaction de mourir à côté de la tombe de sa bien-aimée.

Soutenu par l'énergie d'une volonté ferme, il put se traîner jusqu'au mont Noubad (Nejd), au lieu de sépulture de Leïla. Dès qu'il y arriva, il se jeta sur la tombe, l'arrosa de ses pleurs et la couvrit de ses baisers les plus longs et les plus ardents. Puis, quand il fut plus calme, il dit, les yeux noyés dans les larmes, les vers suivants :

ايا قبر ليلى لو شهدناك اعولت عليك نساء من فصيح ومن عجم

« O tombe de Leïla! quelle femme n'aurait pas poussé de gémissements plaintifs en assistant à l'ensevelissement de ma bien-aimée!

ويا قبر ليلى اكرمن محلها يكن لك ما عشنا علينا بها نعم

« Terre! traite-la généreusement, et nous t'en saurons gré tant que nous vivrons.

ويا قبر ليلى ان ليلى غريبة بارضك لا خال لديها ولا ابن عم

« Leïla est seule, étrangère,[1] sans compagnon, dans cette tombe où elle est ensevelie : même ses plus proches parents sont loin d'elle!

ويا قبر ليلى ما تضمنت قبلها شبيها لليلى ذا عفاف وذا كرم

« O terre où repose ma bien-aimée, jamais tu n'as reçu dans ton sein un être aux sentiments aussi purs et aussi nobles!

ويا قبر ليلى غابت اليوم امها وخالتها والحافظون لها الذمم

« O tombe! loin de toi aujourd'hui, la mère de Leïla, sa tante et tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang ou de la parenté!

على قبر ليلى استفيض دموعيا واهمى من الاجفان مهمول داميا

« Sur la tombe de celle que je pleure, je donne libre cours à mes larmes, et de mes paupières des torrents de sang inondent mes joues.

لقد اسرفت صرف الليالى وغادرت هموما ضنت جسمي فاصبح باليا

« Elle est maintenant à l'abri des malheurs du sort et me laisse seul en proie à des peines qui minent mon corps déjà affaibli.

(1) Les étrangers doivent être traités généreusement.

فيا قبر ليلى كيف ضميت قدها وامسى ضياء الشمس ضمنك ثاويا

« O tombe! est-il possible que sa belle taille soit scellée à jamais sous la pierre qui te couvre et que tu renfermes dans ton sein l'éclat du soleil!

وفيم حجبت البدر عند تمامه واخفيت في لحد تربك هاديا

« Pour quel motif as-tu dérobé aux regards l'astre brillant des nuits dans toute sa plénitude et l'as-tu celé, immobile, sans mouvement, dans la terre profonde?

حجبت التي فيها المرائر قطعت وذابت بحزن واستبادت عظاميا

« Oui, tu as dérobé aux regards l'être pour lequel mon cœur s'est brisé, et si vive est ma douleur, qu'il s'est fondu et que mes os s'effritent!

لقد راعني فيها الزمان بفقدها فحلت برمس واستفادت فواديا

« En me la ravissant, le sort m'a jeté dans un grand effroi, et elle a emporté mon cœur dans la tombe où elle repose.

فإن عشت من بعد الخليل فلم اجد دواء من الالام يشفي سقاميا

« Si je survis à l'amie, je ne trouverai aucun remède capable de guérir la douleur de mes maux.

فلا العيش يهنالي لالبت ساعة بقبر التي كانت دوائي ودائيا

« Je ne me sens pas la force de supporter la vie une heure seulement, afin de la passer sur la tombe de celle qui fut la cause de mes maux et qui pouvait m'en guérir.

الليلاي قد لاحت بروق منيتي وحانت وفاتي فاقتضى الدين ثانيا

« O ma bien-aimée! l'éclair de ma mort brille au loin: l'heure suprême a sonné pour moi; recouvre pour la deuxième fois la dette que j'ai contractée vis-à-vis de toi! (1)

وضمي برمس واحد جمع شملنا

« Qu'une même tombe unisse nos deux corps! »

Puis, affolé, il s'enfuit dans le désert.

Quelques jours après, certains de ses compagnons qui s'étaient mis à sa recherche le trouvèrent inanimé, gisant au fond d'un ravin. Sa tête reposait sur une pierre sur laquelle il avait tracé les deux vers suivants:

(1) Le poète considère l'amour qu'il a voué à Leïla comme un premier tribut et sa mort comme la libération complète et absolue de ce qu'il lui doit.

توسد احجار اليمامة والفجر ومات جريح القلب مندمل الصدر

«Il reposa sa tête sur les pierres d'El-Yamama, dans le désert, et expira le cœur blessé, l'âme meurtrie.

فيا ليت هذا الحب يعشق مرة فيعلم ما يلقى المحب من الهجر

« Plût à Dieu que cet amour (dont je suis possédé) pût aimer une seule fois, et il connaîtra alors les tourments qu'éprouve l'amant dans la séparation. »

Ils se chargèrent alors de sa dépouille mortelle et lui firent de belles funérailles.

Selon son désir, il fut enterré à côté de sa bien-aimée, et depuis, la tombe où reposent ensemble ces deux victimes de l'amour est le lieu de pèlerinage de tous les amoureux fidèles qu'un sort favorable fait naître sur le sol béni de cette poétique région qu'est le Nejd.

Juillet 1902.

ORIGINE ET FORMATION DE LA LANGUE BERBÈRE

SUITE

Chapitre IV

L'Origine de l'Article berbère

Les berbérisants ne sont pas d'accord en ce qui concerne l'article. « L'article n'existe pas en kabyle », dit M. Basset.[1] M. Mercier[2] s'exprime ainsi : « Nous commençons par le nom, l'article n'existant pas en chaouïa, non plus que dans tous les autres dialectes berbères. » M. Hanoteau[3] nous paraît s'être davantage rendu compte de la valeur des préfixes nominaux berbères : « Les sons initiaux des noms kabyles ont, dit-il, une valeur qu'on ne peut méconnaître. Je ne pense pas qu'ils représentent les modifications de l'article, mais je suis disposé à les regarder comme servant à indiquer les genres et les nombres des substantifs. »

L'article existe, en effet, dans les dialectes berbères. Pour mettre hors de doute son existence, il est nécessaire de remonter aux origines de ces dialectes.

Nous serons amené à sortir du cadre adopté jusqu'alors pour nous reporter à ce que nous savons des langues thraco-phrygiennes et helléniques, ancêtres du berbère.

Or, dans ces langues, l'article présente comme particularité de se souder au substantif.

1° *Affixation de l'article* ὁ :

Un exemple emprunté à Aristophane de Byzance est probant : « Les Grecs, dit-il, appellent les Euphèbes Κούρους et les Thraces Ἀγούρους. »[4]

D'autres exemples peuvent être rapprochés de celui-ci. Le thème λαμπ *briller* a donné naissance aux mots ὀλυμπός et λαμπάς. On peut relever ὄβριμος *fort* et βρίμη *force;* ὀβριάρεως et βριάρεως, nom d'un géant ;[5] Ὀϊλεύς (Homère, Apollodore) et Ἴλεύς[6] père d'Ajax ; ἀμαυρός *obscur* et μαῦρος *noir ;* ἀμάρα *fossé* et *mare* mer ; ἀμόργη *marc d'olive* et *margon* (vieux latin), même sens ; ἀμαλός *mou* et μαλακός, même sens ; ὄνομα *nom* et *nomem* (latin), *náman* (sanscrit), *namo* (gothique), etc.

2° *Affixation des articles* t, s, ts :

Ces articles affixes masculins ou féminins nous sont conservés par

(1) R. Basset : *Manuel de langue kabyle*, p. 55.

(2) G. Mercier : *Le Chaouïa de l'Aurès*, p. 4.

(3) Hanoteau : *Grammaire kabyle*, p. 15.

(4) Nauck-Aristophane, fragment, p. 88. Ἀχαιοί δέ τούς ἐφήβους καλοῦσι κούρους θρᾶκες δέ ἀγούρους.

(5) Hésiode : *Théog.*, vers 149 et 817.

(6) Hésiode, fragment XLVIII.

des exemples tirés de dialectes différents. C'est ainsi que nous trouvons chez les Hittites le terme *tarchou*, chez les Etrusques *tarchon*, correspondant au grec ἄρχων *chef*. Il est évident qu'il s'agit du même mot précédé d'un article affixé. Le peuple carien, Κᾶριοι, est appelé par les Egyptiens Tsekariou. Les mots θάτυρος *satyre*, τίτυρος *berger*, paraissent formés de τυρός précédé d'un article affixe. Le Mysien τέλεφη avait son nom formé de t, article affixe, et ἔλαφη *biche*. La ville de Smyrne Σμύρνα tire son nom de l'article affixé à Μύρινα en souvenir de la mythique reine des Amazones. Peut-être θάλασσα *la mer*, est-il une forme féminine de ἅλασσα, même sens, avec affixation de l'article.

Le déchiffrement des inscriptions cypriotes a mis hors de doute cette habitude de préfixer l'article au substantif. Les Cypriotes écrivent τα να θα να ν pour τάν 'Αθάναν, τω να ι λω ν pour τῶν αἴλων, etc., ainsi que le remarque M. Bréal.[1]

Nous ne multiplierons pas les exemples. Il nous suffit d'avoir établi par ces quelques citations l'usage habituel chez les riverains de la mer Egée d'affixer l'article au substantif. Cet usage a disparu de bonne heure des dialectes helléniques; par contre, il a persisté dans plusieurs autres langues; parmi elles, le libyen. En effet, les mêmes habitudes d'affixation de l'article ont existé chez les Libyens. Les noms géographiques conservés par les auteurs forment une série très probante.

Voici quelques exemples, pris au hasard :

a) Parmi les noms de villes d'Afrique : *Th-agora* (θαγορά) *le marché; The-lepte* (θελεπτή) *la dénudée, l'aride; T-isuros* (Τἔχυρός) *le bien fortifié; Te-pelte* (τήπέλτη) *le bouclier; Ti-pasa* (τήπάσα) *la complète, l'importante,* etc. Nous compléterons cette liste dans une autre partie de ce travail;

b) Parmi les mots libyens conservés par les auteurs : Ze*geries* (Hérodote, IV, 192) *les collines,* nom donné à une variété de rats; Sa*matho* (Polyhistor)[2] *la grande,* nom d'une île;

c) Parmi les surnoms des inscriptions lapidaires d'Afrique : (*Corpus,* t. VIII.)

En effet, l'une des caractéristiques de certains *cognomina* des épitaphes d'Afrique est la présence de l'article libyen avec ses diverses formes, tel que nous allons le retrouver dans le berbère moderne.

Cet article est soudé au cognomen d'origine grecque ou latine. La présence d'un article devant les mots latins est intéressante à constater. En effet, le latin d'Italie ne connaissait par l'article. Dans les inscriptions nous trouvons la forme *i* et *ia* pour le masculin, *i* pour le féminin :

(1) Bréal : *Déchiffrement des inscriptions cypriotes. (Journal des savants.)*
(2) Polyhistor : *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 238. Edit. Didot-Müller.

i*alnoatus* (insc. 280).	*alnus*, aune, arbre.
i*acheni* (Gen., *Bull. arch.*, 1892, p. 205, nº 24).	ἀχήν pauvre.
i*speratus*.	*speratus* (latin).
i*stabilicius*.	variante de *stabilis*.
i*sthefanus*.	στέφανος couronne. Stephane.
i*stercula* (F.).	n. p. romain.
ia*mcar* (8988).	μάκαρ heureux, μέγας grand ; *moghar* (berbère).
ia*mgur* (7753).	
ia*melicus* (3332).	μελικός musicien ; *melek* (phénicien) roi.
ia*sucta* (1048).	*sancta* (latin) sainte.
i*asina* (insc. 5039) (H.).	Ασινής innocent.
i*statera* (C. 3780).	στατήρ statère.
i*spes* (F.).	*spes* (latin).
i*spica* (F.).	*epi* (latin) ; comp. Stachaon, chef libyen ; στάχυς *épi*. Stachumelis (1309).
i*abra* (*Bull. arch.*, 1891, p. 147, nº 20).	ἁβρά gracieuse.

3º Le préfixe a s'emploie au masculin. Exemples :

a*cimarius* (C. 6093).	χίμαρος chevreau ; mot latinisé avec le suffixe **ius**, sens de berger. a*zimer* (zouaoua) agneau.
a*msiginus* (C. 7418).	μεσέγγυος, latinisé avec le suffixe **inus**, sens de médian, moyen.

Le préfixe a paraît parfois féminin. Exemples :

a *maïa* (C. 5210).	μαῖα mère ; *ima* (berbère).
a*pormia* (*Bull. arch.*, 1892, p. 203).	πόριμος industrieux.

4º La forme ta, prononcée d'une façon sifflante : tha, sa ou z, s'employait également au masculin et au féminin. Nous verrons qu'à l'époque moderne cette forme est réservée au seul féminin :

ta*murianus* (C. 1607).	le saulnier.
t*annonianus* (C. 8221).	préposé à l'annona (blé).
t*aratara* (H. C. 1672).	ἀρητήρ prêtre.
ta*ecusa* (C. 3306).	ἑκούσα, qui agit volontiers.
ta*macar* (*B. arch.*, 1888, p. 478, F.).	μακαρα heureuse.
ta*camtissa* (C. 9644).	κάμτω courber, d'où le participe local : κάμτεισσα courbée.
t*ascuri* (F. C. 2200).	ἄσκυρον millepertuis, nom féminisé.
th*ereba* (C. 2078).	ἔρεβος obscurité, non féminisé.
tha*dea* (C. 186).	dea, déesse.
s*alginus* (*Bull. arch.*, 1886, p. 459).	αλγεινος qui cause de la douleur.
sa*brutto* (C. 1242).	Brutus.

sa*garis* (C. 4945).	χάρις grâce.
s*ahnam* (C. 2306).	ἄνεμος âme.
s*adufa* (C. 8851).	ἡδυφαής au doux éclat.
s*alit* (C. 1254).	ἀλήθεια vérité.
sa*mana* (C. 9143. *Bull. arch.*, 1892, p. 90).	μήνη lune, Mên.
za*plutius* (C. 7219).	πλούσιος riche.
z*iperis* (C. 9248).	ὑπερῆς.
zi*ora* (C. 2967).	ὥρα heure.

Cette étude sur l'affixation de l'article, d'abord dans les dialectes égéens, puis dans ceux de l'Afrique du Nord, dès une période reculée, permet de reconnaître l'article berbère moderne, nié par les auteurs.

ARTICLE MASCULIN

Dans cette langue, les noms masculins singuliers commencent toujours par un des trois sons *a, i, ou*. Il est difficile de ne pas retrouver dans ces sons l'équivalent de l'article hellénique ὁ préfixé.

Les sons *a* et *i*, qui se confondent en berbère, paraissent une altération du précédent, et rappellent ceux des inscriptions lapidaires de l'époque romaine. En tout cas, cette voyelle initiale de tout nom masculin est bien l'antique article. La meilleure preuve en est que lorsque les Berbères se servent de mots arabes, ils emploient indifféremment leur article ou celui des Arabes. Ainsi, les Kabyles disent: el*hammal* ou a*hammal*, le portefaix; el*medina* ou the*medine-t*, la ville, etc.

L'étymologie des mots berbères complète d'une façon plus frappante encore cette démonstration de l'article berbère préfixé, comme il est facile de s'en convaincre par les exemples qui suivent:

a**boukal** (kab. Han.) vase.	ἡ βούκαλις sorte de gargoulette.
a**bsis** (kab. Ol.) miette.	ἡ ψίξ miette.
a**cherchour** (kab. Ol.) cascade.	ὁ γέργερος (Hes.) *gurges*, gorge et chute d'eau.
a**yer** (taït. Masq.) bouclier.	γέρρον (Hesyc.) bouclier persan.
a**ggour** (kab. Ol.) mois.	ὁ γῦρος le cycle.
a**gris** (kab. Ol.) grêle.	ὁ κρύος le froid.
a**groun** (zenaga) vieillard.	ὁ γέρων vieillard.
a**guelm**ous (targui) voile des Touaregs.	κάλυμμα voile.
a**ïou** (chaouïa. Sicrak) jeune garçon.	ὁ υἱός fils.
a**kar**ou (kab. Ol.) tête.	ἡ κάρα (grec, carien) tête.
a**γam** (zouaoua, touareg, Beni-Menacer) habitation.	ἡ κώμη bourg, village.
a**kioun** (kab. Ol.) chien.	ὁ κύον chien.

a**leyou** (taït.Masq.) parole.	ὁ λογος discours, parole.
a**mass** (chaouïa.Masq.) moitié.	ὁ μέσσος milieu, moitié.
a**meyar** (taït., zenaga, kab.) chef grand.	μέγας grand ; *magaros* (celtique).
a**ourès** n.p.: la montagne [par excellence].	ὄρος montagne.
a**sakou** (kab.Ol.) sac.	ὁ σάκκος même sens.
a**θel** (taït.Masq.) jeune branche.	ὁ θαλλος rameau.

Un certain nombre de substantifs latins ont été berbérisés et sont précédés de l'article, comme ceux que nous ont conservés les inscriptions lapidaires :

a**chechti** (kab.Ol.) hospitalité.	**ghosti**s (v. europ.) **hosti**s (latin) hôte.
a**falcou** (chaouïa.Masq.) faucon.	**falco** (latin) faucon.
a**foulous** (divers) poulet.	**pullus** poussin.
a**fournou** (kab.Ol.) feu de broussailles.	**furnu**s four, fourneau.
a**gna** (taït.Masq.) plur. a**gnate**n frère.	**nat**us, co**gnat**us.
a**grado** (ch.Masq.) marche d'escalier.	**gradu**s marche, degré.
a**mens**i (taït.Masq.) souper.	**mens**a table.
a**temou**n (chaouïa.Masq.) timon.	**temô** gen. **onis** timon.
a**varen** (Ghadamès) farine.	**farin**a.

Les exemples que l'on vient de parcourir montrent bien qu'il s'agit d'un article soudé au substantif. On a même pu faire la remarque que le son **n**, prononcé **a** par les Libyens, comme il l'était en Grèce par les Doriens, a souvent modifié le genre du substantif. Celui-ci, primitivement féminin, est devenu masculin.

L'examen de l'étymologie des substantifs montre que, dans nombre de noms berbères commençant par **a**, ce son n'est pas un article, mais fait partie du radical. Dans ce cas, on peut admettre qu'il y a eu crase entre l'article et le radical. Comme, par exemple, dans les substantifs suivants :

afasso (zenaga.Faidh.) silence.	ἀῦασία silence, mutisme.
agadah (taït.Masq.) suffisance.	ἱκανή suffisante.
ayerem (taït.Masq.) ville.	ἀγερμός réunion, agglomération.
agingara (Aouelimmiden.Barth.) antilope.	αἴγαγρος chèvre sauvage.
agmoun (kab.Ol.) colline.	ἄγμος lieu abrupt.
	acumen (latin) même sens.
ahel (taït.Masq.) jour.	ἄελιος (dorien) ἥλιος soleil.
akenas (Rhadm.Bass.) flèche.	ἄκων javelot.
akerou (kabyle) cap.	ἄκρον cap, sommet.

aloum alim (divers) paille, roseau.	ἔλυμος (phrygien) κάλαμος roseau.
aneggi (taït.Masq.) nécessité.	ἀνάγκη nécessité.
angi (taït.Masq.) abondance.	ἔγκυος sens de plénitude.
anglous (tamerzed.Gerba) petit garçon.	ἀγγέλος ange.
arioul (kab.Ol.) âne.	**asinus** âne.
aroura (taït.Han.) aurore.	**aurora** aurore.
askiou (kab.Ol.) matrice.	ἀσκίον outre.
atri (taït.Masq.) étoile.	ἄστηρ même sens.

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, la présence du son **a** au début du substantif, correspondant à l'article masculin, a fait varier par assimilation le genre du substantif berbère dérivé de certains noms primitivement féminins :

adhi (zenaga) odeur.	**adi** (v. europ.) ὠδία odeur.
arezzi (taït.Masq.) abattement.	ἀῤῥωστία faiblesse, débilité.
azizi (kab.Ol.) poussée.	ὠσίς impulsion, heurt.

Les constatations que nous venons de faire à propos de l'article **a** se répètent pour l'article **i**. Celui-ci n'est d'ailleurs qu'une variante phonétique du premier. Voici quelques exemples d'articles en **i** :

ifri caverne.	ῥάρος sens de cavité, de ῥαῖς couper.
iyil lait caillé.	γάλα lait.
igourt (zouaoua. V. de P.) fourrage.	χόρτος fourrage.
ijedi (Rhadmès) pièce de terre.	γήδιον petit champ.
ikanoun (kab.Ol.) code.	κανών règle, principe.
ikeri (kab.Ol.) bélier.	κριός bélier.
ilem (chelah.Bass.) peau.	λεμμα tégument.
iman (divers dialectes) âme.	μένος âme.

Fréquemment, le son **i** berbère n'est autre que l'article féminin ἡ conservé et prononcé **i**, selon l'usage assez général dans l'ancienne Grèce. Seulement, il s'est produit un exemple d'assimilation assez intéressant. Le son **i** étant en berbère une caractéristique du masculin, les noms primitivement féminins du grec ont tous changé de genre en passant au berbère. Un seul a échappé à la règle : **ima**, ἡμᾶ, μαῖα la mère. Ce nom est resté féminin.

Nous donnons quelques exemples de ces substantifs devenus d'un genre différent :

igef (touar., O^d-Rhir.Bass.) tête.	ἡ κεφαλή **kopf** (allem.) tête.
igens (divers) famille.	ἡ γένης **gens** (latin) famille.
igrou (touareg) grenouille. / **agrau** (syouah.Caillaud) grenouille.	ἡ βρύνη crapaud.
isouma (kab.Ol.) somme d'argent.	**summa** (latin) même sens.
iχaret (kab.Ol.) papier.	ἡ χάρτης papier.

ixissi (kab.Ol.) fissure.	ἡσχίσις fente.
ikrambi (Nabeul) chou. **ikroumb** (kab.Ol.) chou.	ἡκράμβη chou.
irezzi (taït.Masq.) brisure.	ἡρῆξις déchirure.
eskene (guanche.Berth.) maison.	ἡσκηνή hutte.

Quelques substantifs précédés de l'article **i** paraissent de provenance latine, comme :

igedi (divers) bouc.	**hœdus** (latin) chevreau. γίδι (grec mod.) chevreau.
ikikir (kabyle) pois chiche.	**cicer** (latin) même sens.
inezer (kab.,mzab.Boss.) nez.	**nasus** (latin) nez.

Comme pour l'article **a**, on peut observer que le son **i** fait parfois, d'après l'étymologie, partie du radical. Dans ce cas, on peut encore admettre qu'il y a eu crase entre l'article et l'**i** initial du mot. Les exemples suivants mettront cette remarque en évidence :

iblis (tam.Kaoui) colère.	ὕβρις excès, emportement.
iger (kab.Hanot.) champ.	**ager** (latin) même sens.
ihenna (kab.Ol.) paix.	εἰρήνη paix.
ikeni (taït.Masq.) jumeau.	εἰκός, εἶκον en composition, semblable.
ixes (kab.Ol.) bruit.	ἦχος bruit.
illi (divers dialectes) fille.	**filia** fille.
imar (mzab.Bass.) temps. **imir** (zenaga.Faidh.) temps.	ἦμαρ, ἡμέρα jour, temps.
imi (tous les dialectes) bouche.	φήμη *fama,* parole.
iri (kab.Ol.) borne.	ὅρος limite.
iri (kab.Ol.) lait aigre.	ὀρρός petit lait, **serum** (latin).
isri (kab.Han.) percnoptère.	ἴερακ faucon.

Quelques noms berbères commencent par **ou**. Ce son nous a paru être radical dans les exemples que nous avons relevés. Ils sont d'origine latine :

oulmou (chaouïa.Masq.) orme.	**ulmus** (latin).
our (divers dialectes) homme.	**vir** (latin).
ouri (zenaga.Faidh.) or. **ourer** (gerbien.Bass.) or.	**aurum**, or, γλούρος (phryg.) jaune.
ourti (kab.Ol.) jardin.	**hortus** jardin.

Dans certains dialectes, dans celui des Beni-Menacer en particulier, l'article initial est souvent supprimé ; on dit :

dahd le doigt, δάκτυλος, au lieu de a *dahd* dans les autres dialectes ;
foullous poussin, **pullus**, au lieu de a *foullous;*
chan (sud-ouest.Bass.) poussière, κόνις ; **cinis** (lat.), au lieu de a *chan.*

Cet ensemble d'exemples montrent qu'en berbère l'article masculin est affixé au substantif et se prononce tantôt **a**, tantôt **i**.

Dans le cas où le substantif commence par une voyelle, l'article se fond par crase avec cette voyelle initiale.

ARTICLE FÉMININ

Les anciens Libyens, comme nous l'avons vu, employaient l'article figuré par les sons t, ts, θ, z tantôt au masculin, tantôt au féminin. Les Berbères modernes ont limité cet article au seul féminin, avec les deux variantes du masculin en a et en i.

Exemples de l'article ta :

tabourt (kab.Rhadmès) porte.	porta (latin).
tacabt (chaouïa.Masq.) pic de montagne.	caput (latin) tête.
tefaot (chaouïa) lumière.	φάος, φάοτος pour φῶς, lumière.
tafourca (kab.Han.) fourche.	furca (latin) fourche.
tafousaï (kab.Ol.) beauté.	φύσις nature, traits.
tagoro (canarien.Berthelot) conseil de ville.	ἀγορά assemblée.
tagoust (kab.Ol.) aiguillon.	de κεντέω aiguillonner.
tagrest (tam.Kaoui) hiver.	κρύστ αλλος, glace.
taiti (tam.Kaoui) pensée, idée.	ἰδέα idée.
takir (kabyle) cire.	κηρός cire.
takmou (taït.Masq.) douleur.	ἄχομαι souffrir, d'où le substantif libyen ἄχμος.
talema (B.-Menacer.Bass.) lime.	lima (latin).
talent (kabyle) lentille.	lens, *lentis* (latin).
θalouf (kab.Ol.) chagrin.	lap (sanscrit) λύπη chagrin.
tanaout (marocain) navire.	νᾶος, en composition ναοτ, navire.
θanoumi (kab.Ol.) coutume.	νομή coutume.
θereza (kab.Ol.) labour.	ἄροσις terre à labourer.
touδout (tam.) arrivée.	ὅδος route.

Exemples de l'article ti :

tifessi (tam.Kaoui) adresse.	ἔφεσις action de lancer.
tiγerit (tam.Kaoui) cri, parole.	γῆρυς voix.
tikaber (touar.Duveyrier) chaumière.	καμάρα, camera (latin) chambre.
tisit (tam.Kaoui) venue.	ἵξις arrivée.
tixi (taït.Masq.) chèvre.	αἴξ chèvre.
tihaxas (canarien.Berth.) brebis.	
tiziri (tous les dialectes) lune, clair de lune.	Σείρ soleil, Sirius (latin), d'un radical sanscrit *sver* briller.

L'article féminin, comme d'ailleurs le masculin, a été, pour quelques mots, créé par analogie. En effet, l'étymologie montre que les substantifs grecs commençant par t ou d ont été, par l'usage, assimilés à des féminins par les Berbères.

En voici quelques exemples :

tafedis**t** (touar., kab.) marteau.	τυπάς pour τυπαδς marteau, de τύπτω frapper.
taguelia (chaouïa.Masq.) hutte.	**tuguri**um chaumière.
θallest (kab.Ol.) fille.	θῆλυς féminin.
thihila (kab.Ol.) ruse.	**dâla** (v. europ.) δολός piège.
thimes (kab., chaouïa) feu.	θυμός souffle, idée de feu, de θυ faire brûler, faire fumer.
tindja lagune.	τέναγος bas-fond humide.
toussout (kab.Ol.) toux.	**tussi**s (latin).
tragit (tam.Kaoui) bêlement.	τράγος bouc.

Je relève un exemple de substantif précédé d'un **t** formatif qui cependant est demeuré masculin. C'est le mot taïtoq

tadjanhé, arc, dérivé du grec τόξον, même sens.

BERTHOLON.

(A suivre.)

1903

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE TUNISIENNE

Oui, j'en conviens aisément, les mots «scientifique» et «tunisienne» s'accordent mal; il n'y a pas une physique française et une physique tunisienne : il y a la physique; la science rayonne au-dessus et au delà des frontières.

Cependant, une chronique où seraient notées les manifestations d'ordre scientifique dont la Tunisie a été soit le sujet, soit le théâtre, ne pourrait-elle pas prétendre à la fois aux qualifications de scientifique et de tunisienne ?...

La géologie de la Tunisie s'est enrichie, cette année, de travaux importants. M. Pervinquière publie, sous les auspices de la Direction des Travaux publics, son *Etude géologique de la Tunisie centrale,* (1) gros volume de 348 pages, avec carte coloriée et trois planches renfermant les coupes de grande étendue qui n'ont pu trouver place dans le texte. La région étudiée est comprise : de l'ouest à l'est, entre le méridien du djebel Ousselet et la frontière algérienne; du nord au sud, entre les parallèles de Nebeur et de Kasserine.

L'auteur a fondu les résultats de ses recherches personnelles avec les travaux de ses devanciers, de manière à constituer un ensemble présentant l'état actuel des connaissances géologiques acquises sur la Tunisie centrale.

L'œuvre est celle d'un savant, destinée à des savants; néanmoins, tous ceux que le sol tunisien intéresse, à certains titres, y pourront puiser de précieuses indications.

Un index alphabétique permettra au colon de se procurer rapidement les notions indispensables sur la nature et les aptitudes culturales des terrains qu'il a en vue.

Les teintes de la carte générale, combinées avec les hachures de celle du texte, page 175, indiqueront au chercheur de phosphates les régions à exploiter. Ces régions confinent en effet, le vert (sénonien) et le brun foncé (éocène inférieur) correspondant aux hachures de la carte, page 175.

Le mineur devra fouiller le texte, de préférence au chapitre trias; il en tirera, sur les gites métallifères, d'utiles renseignements.

En outre, M. Pervinquière nous conduit agréablement à la géologie par le chemin de la botanique, car il met à noter les relations de chaque assise avec la flore qu'elle supporte un soin tout particulier.

(1) *Etude géologique de la Tunisie centrale,* par Pervinquière. Rudeval, Paris.

Après avoir traité de l'importante question des rivières et des sources, jeté un coup d'œil sur les vicissitudes qui ont accompagné la formation du sol tunisien, l'auteur ne cache pas que son étude le laisse plein d'espoir pour l'avenir de ce pays. Il pense que la diminution qu'on croyait avoir constatée dans le débit des sources « peut tenir à ce qu'une partie de l'eau se perd maintenant par infiltration, parce que les orifices sont plus ou moins bouchés ou encombrés de débris; il suffirait de quelques travaux de captage, bien conduits, pour rendre aux sources leur ancien débit. La Direction des Travaux publics et la Direction des Antiquités sont donc entrées dans une voie qui ne peut être que féconde en excellents résultats, en entreprenant, de concert, une enquête sur les installations hydrauliques en Tunisie. Aussi, nous n'en doutons point, la France, qui, en vingt ans, a déjà si profondément transformé ce pays, n'aura pas besoin de plusieurs siècles pour lui rendre son antique splendeur. »

M. Saint-Meunier, [1] l'éminent professeur du Muséum, a consacré quelques conférences publiques à l'examen des richesses minérales de l'Algérie et de la Tunisie. Après une étude attentive des allures des gîtes métallifères et des minerais qu'ils renferment, l'illustre promoteur de la théorie activiste s'élève à de hautes considérations sur l'origine et la formation des systèmes filoniens. Selon lui, la nature remanie sans cesse ce qu'elle a produit.

Les montagnes nord-africaines présentent, à ce point de vue, le spectacle le plus intéressant et le plus instructif. On y saisit les filons à toutes les phases de leur formation. On assiste, à Hammam-Meskoutine, au remplissage d'une cassure par du sulfure de fer; on voit, à Tamerzit, par exemple, ce sulfure, apporté par les eaux sous forme de sulfate, donner des concrétions de sidérose par précipitation. Ces concrétions deviennent ailleurs, sous l'influence de l'intempérisme, des dépôts d'hématite.

M. Launay a mentionné largement la Tunisie dans son étude : *La Répartition de la Richesse minérale en Afrique.* [2]

L'acquisition des connaissances relatives au sol de la Tunisie a été, comme on vient de le voir, fructueuse cette année. L'appareil le *Bou-Korn,* de M. l'abbé Raoul, nous promet, pour l'avenir, d'abondantes récoltes dans le domaine maritime. On sait que les expériences faites, pendant ces vacances, ont montré que l'on peut compter sur cet engin pour explorer commodément les fonds allant jusqu'à cinquante mètres, peut-être même jusqu'à cent.

L'appareil de M. Raoul affranchit, en effet, le plongeur de la variation de pression dans le sens vertical. C'est un boulet creux, pourvu

(1) *Revue scientifique,* II, avril 1903.
(2) *Revue générale des Sciences,* 30 novembre 1902.

d'une pince, en saillie, comme une corne. Ce boulet est filé à la profondeur voulue; il se maintient en communication téléphonique avec la surface; on lui envoie de l'air à la pression normale. Le plongeur, commodément installé à l'intérieur, explore, par des regards éclairés électriquement, le milieu qui l'entoure; il peut saisir des objets, avec sa pince, dans un rayon assez étendu. Minutieusement étudié jusque dans ses détails, le *Bou-Korn* est doté d'ingénieuses dispositions qui en font un appareil destiné à rendre d'importants services.

Que de richesses, en effet, recèlent les profondeurs de la mer!

Mais il ne convient plus d'y puiser sans discernement. Aussi, l'exploitation du domaine des eaux traverse-t-elle quelques-unes des phases qui ont marqué l'exploitation de celui des terres: cynégétique, pastorale, agricole. On ensemence les vagues de l'océan comme les sillons de la glèbe. On transplante, dans nos eaux, les espèces exotiques d'un bon rapport. C'est pourquoi le Gouvernement de la Régence s'est empressé de mettre à exécution un projet proposé, il y a quelques années, par M. Vassel, dans la *Revue Tunisienne*: (1) créer un laboratoire destiné: 1° à étudier la faune maritime de la région du golfe de Gabès, ce merveilleux vivier construit par la nature sur nos côtes; (2) 2° à déterminer les conditions de vie et de multiplication des espèces utiles au commerce et à l'industrie, comme les éponges, la pintadine ou huître perlière..... M. Dubois, l'éminent professeur de zoologie à l'Université de Lyon, bien connu par ses recherches sur la faune marine, sur les phénomènes de phosphorescence, a reçu la mission de constituer ce laboratoire. Il vient de s'adjoindre M. Allemand-Martin, ex-préparateur de l'Institut Pasteur de Tunis, l'auteur des études si remarquées sur « l'histoire naturelle du Cap-Bon » et la « contribution des sciences naturelles à l'œuvre de la colonisation en Tunisie ».

Le fond de l'océan ravit l'œil des sondeurs,
Mystérieux printemps, Eden multicolore
Qui tressaille en silence et ne cesse d'éclore
Aux frais courants, zéphyrs des glauques profondeurs.

Lourds oiseaux d'un ciel vert, d'innombrables rôdeurs,
Dans les enlacements d'une vivante flore
Et sous un jour voilé comme une pâle aurore,
Glissent en aspirant les marines odeurs. (3)

Pendant qu'ici on explore la terre et l'onde, là, on lève les regards vers l'espace. C'est en Amérique, en Californie, que l'on reprend les

(1) *La Pintadine de Vaillant et l'acclimatation de la mère perle sur le littoral tunisien. — Revue Tunisienne*, n° 18, avril 1898, p. 230-244.

(2) *La Tunisie*, tome I, p. 400, BERGER-LEVRAULT. Edité à l'occasion du Congrès de Carthage, 1896.

(3) SULLY-PRUDHOMME.

recherches de M. Mouchot sur l'utilisation, pour les moteurs, de la chaleur solaire. Quoique la Tunisie n'ait été ni le sujet ni le théâtre de ces études, elle ne saurait s'en désintéresser; car, en somme, il ne nous serait pas indifférent de savoir où écouler le surplus de nos chaleurs estivales. Un moteur qui, en été, donnerait de la fraîcheur avec de la chaleur, comme ferait une machine à glace, sentez-vous ? mais ce serait le rêve ! [1]

N'est-ce pas aussi un rêve que poursuit M. Provenzal, [2] rêve décevant qui attire les penseurs, depuis qu'il y a des penseurs, en voulant répondre à cette question : « Qu'est-ce que la matière ? Est-elle continue ou fragmentée ? Et alors qu'y aurait-il entre les fragments ? Le vide ! Mais que resterait-il, dans ce cas, comme support pour les radiations qui sillonnent l'étendue ? L'éther ! Mais l'éther, à son tour, n'est-il pas une matière ? La matière est donc continue. »

C'est la conclusion à laquelle aboutit M. Provenzal, après une discussion où il fait preuve de connaissances aussi étendues que profondes.

Les tentatives ayant pour but la traversée du Sahara en ballon faites à Gabès, en janvier dernier, ont procuré d'utiles enseignements.

M. Debureau [3] les résume ainsi :

1° « Un aérostat peut être doué, par la simple utilisation d'une voiture convenable, des précieuses propriétés du cerf-volant » ;

2° « Un guide rope judicieusement choisi ne s'accroche pas dans les obstacles du sol » ;

3° « Un ballon, même trop petit pour fournir normalement un parcours notable, est susceptible, moyennant un dispositif spécial, d'être transformé en long courrier » ;

4° « Une tentative de traversée du Sahara en ballon peut être tentée sans absurdité, mais sa réussite est des plus douteuses si on part de Gabès ».

M. Filippi poursuit aussi de son côté, sans trêve, avec une belle ténacité, les recherches relatives à son aéroplane.

M. Louis Nicolas détourne, pour un instant, les regards de ses épreuves typographiques pour les porter sur les dirigeables; il vient de faire breveter [4] un appareil destiné à donner à ces aéronats un point d'appui terrestre, à les alléger du poids de leur appareil moteur, à leur envoyer de la force propulsive. [5]

(1) *Smithsonian Institution*. 1901.
(2) *Sulla costituzione della materia*. Tunis, Finzi.
(3) *La Science au XXe siècle*, 15 août 1903.
(4) N° 608, Propriété Industrielle. 1903.
(5) *Revue Tunisienne*, septembre 1903, page 387.

On connaît, d'autre part, les projets de M. Ginestous.[1] Il se propose d'aller secouer l'inertie des nuées, d'amener leur résolution en pluie au moyen de bombes à gaz liquéfié. Les nuages sont des indécis, des irrésolus, des formes de faux équilibre :

> Quand on est sur la terre étendu sans bouger,[2]
> Le ciel paraît plus haut, sa splendeur plus sereine ;
> On aime à voir, au gré d'une invisible haleine,
> Dans l'air sublime fuir un nuage léger.
>
> Il est tout ce qu'on veut : la neige d'un verger,
> Un archange qui plane, une écharpe qui traîne,
> Ou le lait bouillonnant d'une coupe trop pleine ;
> On le voit différent sans l'avoir vu changer...

Mais vienne la bombe, l'irrésolution cesse, et le nuage se répand en pluie bienfaisante.

Reste à voir si ces océans suspendus sur nos têtes voudront bien humecter suffisamment la terre assoiffée de Tunisie.

Le chercheur avisé, actif et persévérant qu'est le directeur du Service Météorologique de la Régence nous le montrera bientôt, sans doute.

M. Ginestous mène de front, avec un admirable entrain, plusieurs tâches, dont chacune suffirait à absorber l'activité de moins bien doués que lui. Professeur, inventeur, directeur du Service Météorologique, il continue, entre temps, le cours de ses publications sur les facteurs qui régissent le climat de la Régence. Dans un ouvrage qui va paraître sous les auspices de la Direction de l'Agriculture,[3] après avoir passé en revue les nombreux documents, judicieusement triés, qu'il a pu recueillir sur ces facteurs et sur leurs variations, il montre la notion générale qui s'en dégage, remonte à l'intégrale qu'ils comportent : le climat. Quoique peu étendue, la Tunisie refuse d'adopter, à ce point de vue, une caractéristique uniforme. Aussi, l'auteur est-il amené à la partager en plusieurs régions climatériques naturelles qui, elles-mêmes, sans se subdiviser nettement, offrent une accentuation de leurs caractères dominants en allant d'un bout à l'autre, pour chacune d'elles, dans un sens convenable.

Voilà maintenant débrouillé, pour une bonne part, le réseau des influences qui agissent d'en haut et d'en bas sur les êtres vivants de la Régence.

L'existence de tout ce qui vit en un lieu, à la surface de la terre, est, en effet, fonction du climat et du sol. Le météorologiste nous

(1) N° 539, Propriété Industrielle. 1902.

(2) Sully-Prudhomme.

(3) *Etude sur le climat de la Tunisie — Les régions naturelles de la Tunisie, leur climat.*

renseigne sur l'un, le géologue sur l'autre. Nous avons intérêt, le colon plus particulièrement, à nous informer auprès de tous les deux. C'est dire les services qu'est appelé à rendre le travail de M. Ginestous.

M. Montessus de Ballore [1] cherche, lui, à tirer parti des maigres productions naturelles qui recouvrent çà et là le sol tunisien tel que nous l'a légué l'incurie des siècles passés. Il voudrait voir la Tunisie dotée d'usines de pâtes à papier utilisant l'alfa traité par fermentation à froid. Plus d'autoclaves, plus de charbon, plus de transport de matières inertes vers les usines européennes : nous livrerions de la pâte qu'on transformerait, ailleurs, en bon papier marchand.

M. Montessus de Ballore a même établi un appareil permettant de traiter ensuite économiquement cette pâte. Voilà la microbiologie installée dans une industrie autrefois purement mécanique, devenue ensuite un peu chimique. C'est une nouvelle phase de la lutte du microbe contre la cornue, déjà aux prises à propos de l'indigo, de l'alcool, [2] etc.

Le gigantesque infiniment petit étend partout son empire.

MM. Tanquerel et El Ajimi [3] utilisent les algues, les grignons d'olive, MM. Deiss et Boulyer [4] l'alfa vert pour obtenir ce papier que dévore l'activité intellectuelle contemporaine.

Il resterait encore à citer, si le cadre de cette chronique s'y prêtait, les brevets intéressants sur la fabrication des pierres artificielles (Archer et Genard), [5] sur la conservation des fruits par la gélose antiseptisée (Kuess), [6] sur la soudure de l'aluminium (Fortun et Semprun). [7] Et d'autres encore.

Je ne parlerai pas non plus des nombreuses publications parues dans ce Bulletin et dans ceux des sociétés issues de l'*Institut de Carthage*.

Je ne dirai rien des promenades botaniques, si intéressantes, et dirigées avec tant de compétence et de bonne grâce par le Dr Cuénod, et cela parce qu'elles ne se sont manifestées, cette année, que par le regret de les voir suspendues et par le désir de les voir reprendre.

COMBET,
Professeur au Lycée Carnot.

(1) N° 580, Propriété Industrielle, 1903.

(2) Alcool de synthèse, alcool de fermentation, indigo de synthèse, indigo naturel dans lequel la fermentation fait développer la matière colorante.

(3) Brevets d'invention n° 594 ; (4) n° 587 ; (5) n° 531 ; (6) n° 590 ; (7) n° 592.

UNE ÉCOLE DE PEINTURE A TUNIS EST-ELLE JUSTIFIABLE ?

De toutes les manifestations colorées de la nature, il n'en est pas de plus violentes ni de plus difficilement saisissables que celle des paysages africains.

La couleur y sème ses gammes extrêmes, souvent notées en tons pleins de crudités, mais quelquefois vocalisées en savoureux complémentaires; et la lumière y chante en fanfares retentissantes ses plus vigoureux appels aux énergies du pinceau, comme elle donne ses accents aux magistrales lignes, longuement dessinées, de nos horizons saupoudrés de fine poussière de corail mêlée de poudre d'or ou légèrement voilés de nuages de pollen d'héliotrope tachetés de la pourpre ailée des papillons, enivrés aux lumineux baisers de l'air.

Des ciels de cuivre lamés de transparentes traînées de turquoise citronnée donnent au scintillement des étoiles ces éclairs diamantés, distribuant aux premières heures du soir les parcelles irisées d'un beau jour de soleil descendu dans les lointains où se perd la vision du réel.

Pour traduire ces beautés mystérieuses qui fermentent comme de longs serpents énervés dans les herbes sèches, nous en sommes encore à nous servir du vocabulaire en usage dans l'interprétation des paysages de nos climats brumeux et tempérés. Les peintres, depuis longtemps habitués à faire un emploi excessif des dégradés fournis par la rupture constante des lignes des horizons bornés du centre de l'Europe, et imbus des traditions de nos maîtres, en sont toujours aux reflets des eaux émaillant les plein-airs septentrionaux ; ce sont les mêmes moirés d'étain et, plus souvent encore, les larges coulées d'or fondu glissant sur des bleus opaques et froids.

Mais ces lames fluides aux reflets d'émeraude ou de saphir, frangées en dentelles perlées d'argent, quel est le coloriste qui les a rendues dans le cadre d'un tableau ?

De ces immenses plaines desséchées et jaunies, où la vie semble ne plus jamais vouloir revenir, mais qui sont seulement prises de sommeil dans la torpeur de la fournaise de midi, quelle est la palette ayant osé en traduire la sauvage et prenante poésie ?

De ces brûlantes fins de journées tamisant les blanches terrasses des mosquées de la poudre rosée de nos rapides crépuscules et plombant les cyprès de nos jardins en masses vert sombre, en avez-vous vu figurer les splendeurs dans les expositions de peinture ?

A ces sensations profondes et particulières à nos climats enso-

leillés, il est nécessaire de fournir une technique créant un vocabulaire approprié à l'exacte interprétation de l'objet à peindre. Il faut que l'œil regarde sans cesse ces jeux de lumière incandescente, et que la pensée de l'artiste ne s'éloigne sous aucun prétexte des choses qu'il devra représenter dans leur déconcertante réalité.

Un enseignement spécial s'impose donc à l'Ecole des peintres africanistes, et qui le pourrait mieux donner qu'un artiste déjà de longue expérience ici, ne traînant pas le cortège encombrant des préjugés en cours, vivant entièrement de la vie locale, mêlé à toutes les choses de la nature africaine dans sa vibrante harmonie et venu chez nous précédé d'une solide notoriété, juste reconnaissance d'un talent hors de pair?

On nous laisse espérer que bientôt il sera donné à notre Ecole de musique son pendant naturel dans la création d'une Ecole de peinture dont les cours seraient confiés à M. Emile Pinchart, le peintre des élégances et des philophanes symphonies.

G. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Nécrologie

M. LEVY-LŒW

Le 21 octobre est décédé M. Levy-Lœw, qui fut un de nos premiers adhérents et resta un des plus fidèles membres de notre association. Le Comité directeur de l'Institut de Carthage, en exprimant les profonds regrets que lui cause cette mort prématurée, adresse à la famille Levy-Lœw ses vives condoléances.

Le Secrétaire général,
Dr Bertholon.

Le Président,
V. Serres.

TABLE DES MATIÈRES
du tome X de la "Revue Tunisienne"

I — MÉMOIRES ORIGINAUX

Archéologie

Pages

Dr Carton : Le domaine des Pulleni; les grandes propriétés particulières; Une colonie de vétérans; V. p. 472 : Notice ou Appendice-bibliographie 177, 288, 378, 472

Capitaine Le Bœuf : La colonisation romaine de l'extrême-sud tunisien 352

Schulten : L'Afrique romaine (traductou du Dr Florance). 253, 367, 455

Art militaire

Tostivint : La voiture « araba »; son utilisation comme moyen de transport des blessés et approvisionnements en Algérie-Tunisie 11, 124

Beaux-Arts

*** : La sculpture à Tunis 417

G. V. : Une école de peinture à Tunis est-elle justifiable ? 503

Colonisation

A. A.-M. : De l'étude scientifique des colonies et de ses rapports avec leur mise en valeur 309

Ethnographie

C. Benattar : Hospitalité et fatalisme; documents sur la mentalité indigène 192

Deambrogio : Législation et coutumes des Berbères du sud tunisien 97

Menouillard : Mœurs de Tunis : galeb louz, soukeur ou semen, fethira 195

Mohamed Saïd : Les Touareg de la région de Tombouctou; leur exode vers le nord-est 34, 116, 209

Histoire

*** : Une reconnaissance dans le sud tunisien 104

*** : Les Beni-Zid et l'oasis d'El-Hamma 422

Bossoutrot : Documents pour servir à une histoire de Djerba. 50

Gabriel Médina : Le Christianisme dans le nord de l'Afrique à travers l'Islam 268

A. Winkler : Campagne de César en Afrique 222

Linguistique

Pages

BERTHOLON : Origine et formation de la langue berbère.... 108, 197, 313, 488

L. MACHUEL : L'enseignement de l'arabe aux élèves français dans les établissements scolaires de l'Algérie et de la Tunisie..... 3

Littérature

CATTAN : Majnoun-Leïla, recueil de poésies arabes composées par KAÏS BEN EL MALAOUAH *(suite et fin)*..... 474

JULIEN : La moisson au pays bleu..... 450

— Thala-Haïdra-Sbeïtla ; promenades archéologiques..... 276

Météorologie

GINESTOUS : 40° 5 à neuf heures du soir..... 27

Sciences agricoles

A.-M. : Vinification aux températures élevées..... 30

GUESNON : Essai pratique d'ensilage en vert..... 93

C. NICOLLE et E. DUCLOUX : Etude expérimentale sur quelques procédés de conservation du lait..... 215, 300

L. N. : Réservoirs d'eau naturels..... 298

Sciences économiques

L. N. : Navigation aérienne à itinéraires fixes..... 387

REMY : Etude sur les ports francs ; un port franc à Bizerte.. 337, 437

II — BIBLIOGRAPHIE

BERTHOLON : L'année anthropologique nord-africaine 1902-1903. 394

Dr CARTON : Chronique d'archéologie nord-africaine..... 66, 141

COMBET : Chronique scientifique tunisienne..... 497

Dr NAAMÉ : Chronique orientaliste nord-africaine..... 325

H. NICOLAS : L'année géographique nord-africaine..... 231

La *Revue Tunisienne* jugée dans la métropole..... 335, 414

III — INSTITUT DE CARTHAGE

Admissions..... 91, 252, 334, 414

Annuaire des Membres de l'Institut en 1903..... 163

Assemblée générale du 7 novembre 1902..... 86

Banquet du 9 décembre 1902..... 88

Bureau pour 1902-1903..... 88

Conférence de M. Silvain à l'Institut de Carthage..... 250

Distinctions honorifiques..... 176, 252, 334, 414

Médaille offerte pour le Salon tunisien..... 252

La médaille reçue pour l'Exposition de 1900..... 334

Nécrologie..... 91, 176, 334, 504

IV — CARTES ET PLANCHES

publiées dans le tome X de la "Revue Tunisienne"

Pages

Voiture araba : plan et coupe..... 16, 19
Ranchets adaptés à l'araba 129
Araba adapté au transport de blessés 132, 136
Plan pour servir à la campagne de César en Afrique 224
Carte de l'itinéraire du lieutenant Cottenest dans le Sahara... 238
Tombeau royal de Thugga..... 262
Mosaïques de Tabarca..... 289
Mosaïques d'Oudna 289
Carte de la colonisation romaine dans le sud tunisien..... 354
Barrage romain : le *Reha* 355
Canalisation romaine : le *Rhedir* 356
Dispositif de la boucle de trolley pour ballons à itinéraires fixes 390
Deux sculptures tunisiennes 422
Deux vues de l'amphithéâtre d'El-Djem..... 456
Vues de l'aqueduc et du théâtre de Dougga..... 458

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis Nicolas, directeur)
2ter, rue d'Alger, vis-à-vis de la Résidence Générale

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
241
R46
t.10

Revue tunisienne
t. 10